ÉCOLE
DES HAUTES ÉTUDES
COMMERCIALES
DE MONTRÉAL

BIBLIOTHÈQUE

NO _____

COTE _____

AGC

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lasciencesociale22soci

LA

SCIENCE SOCIALE

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

LA

SCIENCE SOCIALE

SUIVANT LA MÉTHODE D'OBSERVATION

Directeur : M. EDMOND DEMOLINS

11e Année. — Tome XXII

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

—

1896

QUESTIONS DU JOUR

LA GÉOGRAPHIE SOCIALE

DE LA FRANCE

LE PROCÉDÉ D'ÉTUDE

« Nous avons organisé à Montauban un groupe d'études sociales avec réunions bi-mensuelles. La *Science sociale* y est fort en honneur... Si vous aviez quelque enquête particulière à faire sur une question déterminée, nous serions heureux de collaborer à vos études. »

(*Extrait d'une lettre de M. Maurice Bourjade à M. Edmond Demolins.*)

Je voudrais répondre aujourd'hui à l'invitation de M. Bourjade, et cette réponse s'adresse également aux auditeurs des Cours de Science sociale et à ceux de nos lecteurs qui seraient disposés à s'associer à une étude, qui exige le concours d'un grand nombre de collaborateurs.

Elle s'adresse aussi aux élèves du Séminaire de Saint-Sulpice auxquels j'expose, depuis plusieurs années, la Science sociale en une série de conférences, et qui m'ont exprimé le désir d'entreprendre des observations personnelles.

Il y a trois ans, nous avions demandé à nos lecteurs de nous donner certains renseignements sur la région qu'ils habitent et

on a pu lire, dans *le Mouvement social*, quelques-unes des réponses qui nous ont été adressées (1).

Ce premier essai d'enquête a permis de dégager un certain nombre de faits utiles à la connaissance de diverses parties de la France, et j'ai pu, en ce qui me concerne, y trouver des indications intéressantes pour le Cours sur la France dont j'ai exposé cette année la première partie.

Bien que ce Cours soit à ses débuts et qu'il n'ait encore déterminé que des classifications générales, cependant il peut déjà offrir un point de départ et une orientation pour entreprendre des études, soit individuelles soit collectives, d'après une méthode commune.

C'est à ce titre que je viens en donner, dès aujourd'hui, le résumé succinct, ou, plus exactement, le plan d'ensemble.

Jusqu'ici les divers auteurs qui ont entrepris une description générale de la France se sont bornés à constater un certain nombre de faits, sans se préoccuper d'en montrer l'enchaînement, de les classer et d'en dégager les lois. L'ordre même qu'ils suivent est arbitraire et inexpliqué.

Élisée Reclus (2) décrit la France du Sud au Nord, en s'attachant surtout à la division par bassins. Léonce de Lavergne (3) la décrit du Nord au Sud et en suivant la division par provinces. M. Baudrillart (4) suit aussi la division par provinces, mais sans s'astreindre à un ordre déterminé. Le colonel Niox (5) va du Nord au Sud et termine par le centre. M. Levasseur (6) commence par le sol, mais il passe immédiatement après au gouvernement, pour revenir ensuite au travail, et en englobant dans chaque division les faits relatifs à la France entière. Il serait aussi facile que peu intéressant de multiplier ces exemples, qui prouvent que, jusqu'ici, on s'est plus préoccupé de réunir des faits, que de les classer méthodiquement, de les lier et de

(1) Livraison d'avril 1893 et suivantes.
(2) *Nouvelle Géographie universelle.*
(3) *Économie rurale de la France.*
(4) *Les populations agricoles de la France.*
(5) *Géographie de la France.*
(6) *La France et ses colonies.*

les expliquer. On s'est plus adonné à l'érudition qu'à la science.

Mais quel ordre suivre? — *L'ordre de la complication sociale croissante.* Il faut procéder du simple au compliqué.

Or nos lecteurs savent, que l'organisme social se complique plus ou moins suivant la *nature du Travail.*

Le tableau du Travail, dans la *Nomenclature sociale,* nous donne la gradation de cette complication : travaux de Simple Récolte, travaux d'Extraction, travaux de Fabrication, travaux de Transports (1).

Si maintenant nous déployons sous nos yeux une carte de la France, nous arrivons assez rapidement à reconnaître l'existence de trois grandes régions où le travail dominant est l'art pastoral, c'est-à-dire le travail de simple récolte le plus élémentaire.

Essayons de déterminer d'abord les caractères sociaux distinctifs de ces régions.

I. — LES RÉGIONS PASTORALES

Ces régions sont, d'une manière générale (c'est aux études ultérieures à en préciser les limites), les trois grands massifs montagneux des Pyrénées, des Alpes et du Plateau central.

Au point de vue géographique, ces trois massifs se rattachent l'un à l'autre et forment un ensemble bien lié. Le Plateau central est à peine séparé des Alpes par l'étroite vallée du Rhône et il se rattache, d'autre part, aux dernières pentes des Pyrénées, par ses contreforts méridionaux.

Au point de vue social, l'unité n'est pas moins accusée. Par suite de l'altitude générale, la production dominante de cette région est l'herbe et le travail dominant est l'art pastoral. Les consé-

(1) On peut consulter au sujet de cette gradation les articles suivants de *la Science sociale : la Science sociale est-elle une science? la classification,* par M. H. de Tourville, t. II, livr. de décembre 1886, p. 493; — *Les lois du Travail,* par M. P. Prieur, t. II, p. 534; — *Le Travail, Détermination des espèces,* par M. R. Pinot, t. XI, p. 237, 305, 402, 508; — enfin, la série de mon premier Cours, qui suivait la gradation du Travail, t. I et suiv.

quences ordinaires de ce genre de travail se manifestent, ainsi qu'on le verra, par un ensemble de caractères communs.

Mais, à côté de ces caractères communs, on observe, entre les populations de cette région haute, des différences sensibles qui permettent de déterminer des variétés distinctes. Toute science progresse par la détermination de nouvelles variétés, puis de sous-variétés. Ici il y en a peut-être des centaines, et c'est aux collaborateurs auxquels nous faisons appel, de les découvrir et de les caractériser.

Pour le moment et pour commencer, je crois qu'il est possible, après un premier examen, de signaler trois grandes variétés : 1° celle des Pyrénées et des Alpes; 2° celle des Causses; 3° celle des Monts d'Auvergne. Je les énumère et je vais les présenter dans l'ordre où les deux caractères essentiels et communs de toute l'espèce, l'*art pastoral et la communauté,* vont en décroissant.

I. — LA VARIÉTÉ DES PYRÉNÉES ET DES ALPES.

Je n'ai pas besoin de dire qu'il y a quelque audace à englober dans la même variété deux morceaux aussi gros, et qu'il faudrait arriver rapidement à en faire deux variétés distinctes, puis à déterminer dans chacune de nombreuses sous-variétés. Mais la Science sociale, pas plus que le monde, ne s'est faite en un jour; et attirer l'attention sur cette confusion est encore le meilleur moyen de la faire cesser.

Les Pyrénées et les Alpes sont, les unes et les autres, des *montagnes à arêtes vives* flanquées de contreforts qui vont en s'abaissant à mesure qu'ils s'éloignent de l'arête faîtière. Entre ces contreforts se trouvent des vallées hautes qui descendent de l'arête faîtière et où la population est venue s'agglomérer en villages. Par suite de l'altitude, ces vallées produisent surtout de l'herbe, car la culture est rendue difficile par la rigueur du climat. Enfin, des deux côtés de la vallée s'élèvent les pentes escarpées de la montagne.

On peut donc dénommer ce type : *Type des vallées hautes à pentes escarpées.*

Par suite de cet étagement du sol, il est possible de constituer *le troupeau avec des espèces variées :* l'espèce bovine, qui pâture dans les parties moins rocheuses où l'herbe est plus abondante; l'espèce ovine, qui pâture dans les parties plus maigres; l'espèce caprine, qui pâture sur les pentes tout à fait abruptes (1).

Mais si le troupeau est composé d'espèces variées, ce qui est un avantage, il faut reconnaître que ces espèces sont généralement de qualité médiocre, par suite de la nature généralement rocheuse du sol : les vaches ont peu de lait; les moutons ont peu de laine et la chèvre ne donne jamais qu'un produit peu abondant.

De plus, ces pâturages élevés sont inaccessibles aux troupeaux pendant toute la saison froide, et le peu de foin récolté dans le fond des vallées ne suffit pas pour les nourrir à l'étable.

Cette difficulté est heureusement conjurée par l'habitude de la transhumance, qui est pratiquée, comme on le sait, aussi bien par les pasteurs des Pyrénées que par ceux des Alpes. Les moutons des Pyrénées vont passer l'hiver dans les plaines du Béarn, de la Gascogne, des Landes; ceux des Alpes vont hiverner dans les plaines de la Crau, de la Camargue, du Var et des Alpes-Maritimes.

Ainsi la formation pastorale se trouve maintenue grâce à la transhumance. De plus, la transhumance au loin pendant l'hiver, combinée avec le pâturage dans la haute montagne pendant l'été, contribue à donner à ce groupe de populations, les habitudes d'une certaine vie nomade, ce qui le rapproche quelque peu du type des grands pasteurs nomades de l'Asie.

Ce caractère pastoral est d'autant plus accusé que la culture ne peut se développer à cause de l'altitude et de l'étroitesse des vallées; ni l'industrie, à cause de la difficulté des transports sur un sol aussi montagneux; ni le commerce, qui ne trouve dans

(1) Voir, sur le type pyrénéen, la monographie de la famille Mélouga par Le Play et l'étude de M. F. Butel, *La Vallée d'Ossau*, dans la *Science sociale*, t. XIII, XIV et XV. Cette étude a été également publiée en brochure dans notre Bibliothèque.

les produits de cet art pastoral pauvre qu'un élément trop restreint d'activité.

Si, après le Travail, nous considérons la *Propriété*, nous constatons un usage très étendu de la *Propriété collective*, sous la forme de biens communaux et même de biens intercommunaux, c'est-à-dire appartenant à des syndicats de communes : une grande partie de ces montagnes est ouverte au libre parcours. C'est la conséquence de l'art pastoral : on sait que les sols herbus s'adaptent naturellement au régime de la communauté, parce que l'herbe se reproduit d'elle-même, sans le travail de l'homme.

La communauté persiste également dans la *Famille* (voir la famille Mélouga, de Le Play et *la Vallée d'Ossau*, de M. Butel); mais ce n'est plus la grande communauté des pasteurs nomades, comprenant de nombreux ménages, c'est une communauté réduite, par suite du moindre développement de l'art pastoral. Elle est réduite à deux ménages, celui des parents et celui d'un des enfants héritier-associé; elle comprend en outre les frères et sœurs de l'héritier qui sont restés célibataires. C'est la fausse famille-souche (1).

Un fait remarquable, dans les Pyrénées, est la préférence souvent accordée comme héritière à la fille sur le garçon. C'est là une coutume très ancienne, car les auteurs de l'antiquité la signalent. Elle ne paraît s'expliquer que par l'arrivée de ces populations par le Nord de l'Afrique. M. de Préville a montré, dans la Revue (2), comment, chez les pasteurs de Déserts, la succession se transmet par la femme et il a constaté le même phénomène jusque dans l'Égypte ancienne, dans cette société créée au milieu d'une immense oasis par les caravaniers.

La femme pyrénéenne doit sans doute à cette situation d'être plus travailleuse que l'homme en général; elle dirige spécialement les travaux de culture, tandis que l'homme se réserve les occupations plus agréables et plus faciles de l'art pastoral.

(1) Voir à ce sujet, dans la *Science sociale : L'état actuel de la Science sociale d'après les travaux de ces dix dernières années*, par M. Edmond Demolins, t. XV, livr. de janvier 1893; — *La classification des espèces de la Famille donnée par Le Play est-elle exacte?* par M. Robert Pinot, t. XVII, livr. de janvier 1894.

(2) *L'Égypte ancienne*, t. IX et suiv.

Dans les Alpes, où la formation sociale imprimée par le Désert ne se fait pas sentir, la femme ne paraît pas occuper la même situation que dans les Pyrénées ; je signale cette différence à ceux de nos amis qui entreprendraient de distinguer en variétés différentes ces deux groupes de populations.

Le *Mode d'Expansion* d'une race est toujours un élément important pour la caractériser et pour la classer. C'est à ce trait qu'on peut apprécier son degré de résistance, sa supériorité ou son infériorité par rapport aux autres races avec lesquelles l'émigration la met en contact et en concurrence. Il fournit le terme de comparaison qu'on ne trouve pas, tant qu'on observe un type seulement dans son milieu et sans mélange d'influences étrangères.

Dans les trois variétés de la région où domine l'art pastoral, l'émigration présente certains caractères communs : elle est *temporaire*, car le communautaire n'aime pas à partir sans esprit de retour; elle se fait *par groupes*, car le communautaire redoute par-dessus tout l'isolement; elle est *composée de petites gens* sans grandes ressources, car les pays de montagne et l'art pastoral n'engendrent pas la richesse. Enfin l'émigration est *nombreuse*, parce que le sol montagneux ne se prête pas aux transformations nécessaires pour faire vivre une population qui s'accroît et que, d'autre part, l'herbe est, de sa nature, un produit constant qu'on ne peut développer comme cela a lieu pour les produits de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Ces montagnards n'ont donc qu'une seule ressource pour placer l'excédent de la population, c'est l'émigration.

Si nous considérons spécialement de quelle manière se placent les émigrants du type pyrénéen, nous y voyons la marque profonde de leur formation pastorale. Beaucoup, parmi eux, se rendent dans l'Amérique du Sud pour y exercer le métier de berger ou de « nourrisseur » (1); d'autres vont dans les villes du Midi, et, poussant devant eux, matin et soir, un petit troupeau de chèvres, ils vendent du lait de porte en porte, etc. Ainsi la forma-

(1) Voir, Revue, t. XV, p. 278.

tion pastorale est tellement entrée dans les mœurs que ce type résiste même au contact des autres races et aux influences de la vie urbaine.

Ceux qui ne peuvent s'adonner à ces professions plus ou moins pastorales choisissent de préférence des métiers qui n'exigent aucune initiative (la vie pastorale ne la développe pas) : les femmes se placent comme domestiques dans les villes du Midi et les hommes tâchent de se caser dans les emplois subalternes des administrations privées ou publiques : beaucoup sont gendarmes et surtout douaniers.

En somme, au moins dans l'état actuel de la science, ce type apparaît, en France, comme le plus profondément influencé par l'art pastoral et la communauté. C'est pour cette raison que nous l'avons classé avant les deux autres (1).

Sur cette Variété des Pyrénées, nous avons notamment la monographie de la famille Melouga et du Lavedan par Le Play et l'étude de M. Butel, *La Vallée d'Ossau*. Il y aurait donc maintenant, en prenant ces deux études pour point de départ, à déterminer, par différences, un certain nombre de Variétés. J'ai entre les mains une note sur le Comminges, qui m'a été envoyée par un de nos amis, le baron d'Encausse de Labatut. L'auteur ne donne que des indications générales, qui devront être complétées, mais qui déjà suffisent à montrer l'intérêt particulier que présente cette région. Le Comminges s'étend de la crête des Pyrénées presque jusqu'à Toulouse, et il comprend, au-dessus de cette ville, tout le haut bassin de la Garonne, c'est-à-dire du cours d'eau le plus important des Pyrénées. De plus, cette région présente toute la gradation des territoires et par conséquent des productions, des Pyrénées. Dans la région haute, ce sont la montagne et la haute vallée de la Garonne ; dans la région plus basse, les coteaux et la vallée moyenne de la Garonne. C'est en quelque sorte une tranche bien complète du système géographique et social des Pyrénées, dans laquelle on peut observer,

(1) Dans mon Cours, j'ai classé ces trois variétés en allant du type dominant aujourd'hui au type plus restreint ; mais l'ordre que je suis ici est plus naturel et rend mieux compte de la gradation des phénomènes.

à mesure qu'on descend, l'art pastoral de plus en plus déclinant et la culture de plus en plus grandissante, pour aboutir finalement, en atteignant Toulouse, au travail plus compliqué de la fabrication et du commerce : et tout cela, fonctionnant bien ensemble comme un organisme dont les diverses parties se complètent.

Mais pour que cette étude, comme toutes celles du même genre, soit intéressante et profitable pour la science, il faut s'attacher surtout à mettre en vue *les différences* qui existent entre ce type et les types précédemment étudiés du même groupe : en un mot, il faut arriver à déterminer de *nouvelles variétés*. Voilà, pour ceux de nos lecteurs qui habitent dans la région des Pyrénées ou les Alpes, de beaux sujets d'étude, avec un point de départ nettement posé par deux documents principaux.

II. — LA VARIÉTÉ DES CAUSSES.

On appelle « Causses » une région de plateaux calcaires qui s'étend dans la partie méridionale du massif central et occupe une assez grande partie du Gévaudan et du Rouergue, c'est-à-dire des deux départements de la Lozère et de l'Aveyron. C'est la région que l'on rencontre d'abord quand, partant des Pyrénées, on gravit les premiers étages du massif central. Les principaux sont le Causse Méjean, le Causse de Sauveterre, le Causse Noir, le Causse de Larzac.

Le *Lieu* se présente ici sous un aspect très différent des Pyrénées : ce n'est plus un système de montagnes à arêtes vives, ce sont des plateaux élevés de 800 à 1.200 mètres et à disposition généralement horizontale. Mais le trait caractéristique, celui qui, au point de vue social, a une influence décisive, c'est la nature du sous-sol. Le sous-sol est calcaire, par conséquent extraordinairement perméable à l'eau. L'eau filtre dans le sol et va ressortir à la base, dans les vallées, où elle forme des rivières. La population n'a pas d'autre eau que celle des citernes.

Le Causse n'est pas mieux partagé en ce qui concerne le climat :

l'hiver est très froid à cause de l'altitude et des vents que rien n'arrête sur ces surfaces planes; l'été est brûlant à cause de la latitude et de l'exposition générale au Midi.

En fait de productions végétales, ce sol ne donne qu'une herbe rare, dont le mouton seul peut se contenter. Le mouton du Causse sait se passer de boire, et ses lèvres sont usées par la nécessité de brouter une herbe courte et sèche sur un sol pierreux.

Le *Travail* dominant dans le Causse est donc l'élevage du mouton. Voilà, par rapport aux Pyrénées, une notable réduction de l'art pastoral : au lieu de trois espèces nous n'en trouvons plus qu'une dans le troupeau. Dans le seul département de l'Aveyron, on élève de 7 ou 8 millions de moutons.

J'ai dit que l'herbe est rare, mais du moins elle est aromatique et substantielle à cause de l'abondance de la chaux. Aussi ces moutons ont-ils une laine très fine et un lait de qualité supérieure avec lequel on fabrique le fameux fromage de Roquefort. Le sol calcaire, qui donne au lait ses qualités remarquables, facilite également la bonne fabrication des fromages : pour les affiner, on les fait séjourner dans des caves qui sont creusées dans le calcaire. On fabrique, chaque année, environ cinq millions de kilogrammes de fromage de Roquefort.

On comprend que, sur un sol aussi pauvre et aussi desséché, la culture ne peut prendre un grand développement. Elle n'est guère pratiquée que dans certaines dépressions du sol plus abritées et formant cuvette. Et encore on n'obtient ainsi qu'une maigre récolte d'avoine, d'orge et de pommes de terre. La Lozère et l'Aveyron sont au dernier rang pour la valeur des produits agricoles. Tandis que la production moyenne d'un département français est de 114.000.000 de francs, celle de la Lozère n'est que de 36.500.000 francs. Son chef-lieu, Mende, située à 750 mètres d'altitude, est bloqué par les neiges pendant une grande partie de l'hiver. Le Caussenard cultive de véritables champs de pierre, et encore a-t-il soin de ne pas épierrer son champ, afin que la pierre, par son poids, maintienne les semailles, qui, sans cela, pourraient être emportées par le vent. Le Caussenard cultive avec des bœufs achetés en Auvergne, mais, le plus souvent,

il est obligé de les revendre pendant l'hiver faute d'avoir assez de fourrage pour les nourrir.

Bien que la culture soit encore ici un produit secondaire par rapport au troupeau, elle a cependant plus de développement que dans les Pyrénées et les Alpes, à cause des ressources moins abondantes en herbe et de l'horizontalité du sol, qui est en somme, plus favorable que les pentes rapides. A ce point de vue encore, cette variété est plus dégagée que la précédente de l'art pastoral et il convient de la placer en second lieu.

L'industrie pourrait être une ressource pour cette région, grâce au filage et au tissage de la laine. Mais cette fabrication appartient aujourd'hui à la grande industrie, qui a trouvé plus avantageux de s'installer plus bas, dans une région voisine de la plaine et, par conséquent, plus accessible aux voies de transport. Elle est concentrée principalement à Mazamet et à Castres, dans le Tarn.

Le commerce local n'est pas plus développé que l'industrie. La laine n'est pas vendue sur le marché, mais achetée sur place, dans chaque exploitation, par des voyageurs qu'envoient de gros commerçants dont les maisons sont établies en dehors de la région. C'est à Saint-Affrique qu'est actuellement le principal commerce de la laine.

Ainsi, et c'est là ce qu'il faut retenir, le Caussenard ne trouve pas, dans les conditions du travail, l'occasion de développer en lui les aptitudes industrielles ou commerciales et l'esprit d'initiative qui en résulte; mais il développe un peu plus que l'habitant des Pyrénées et des Alpes les aptitudes agricoles. C'est sa porte de sortie, mais c'est encore une porte bien basse et bien étroite.

Ce resserrement de l'art pastoral et ce premier développement de la culture se traduisent naturellement par une diminution de la *Propriété* collective par rapport à ce que nous avons constaté dans le type précédent. Le sol est plus complètement approprié et la surface des biens communaux plus restreinte.

Le patronage exercé par l'herbe et par la propriété collective se trouve donc sérieusement diminué. Il en résulte pour

les populations une difficulté plus grande à pourvoir aux nécessités de la vie. Comme, d'autre part, ce milieu encore demi-pastoral n'a pas développé l'habitude de l'initiative individuelle, les gens sont plus disposés à s'appuyer quand même sur le groupe, sur la famille, que sur eux-mêmes.

On sent très bien, dans ce type, l'effort pour maintenir la *communauté familiale* en dépit des circonstances qui tendent à la dissoudre : on se cramponne véritablement à la communauté; mais c'est une communauté misérable.

De là, des efforts désespérés pour rester dans l'indivision en maintenant au foyer le plus de ménages possible au prix des plus grandes privations, c'est le régime de la fausse famille-souche, mais de plus en plus précaire.

J'ai reçu, au sujet de ce type, une note intéressante d'un de nos lecteurs, M. Michel Lacombe, de Rodez. « Souvent, dit-il, on reste dans l'indivision. » Quand elle n'est pas possible, on transmet le bien à un des enfants, qui est comme le représentant et le mandataire de la communauté. « Le sentiment de la conservation du bien de famille est dominant, *même dans l'esprit des cadets*. En conséquence, ceux-ci cèdent à bon compte leur part à l'aîné. De plus, ils acceptent que l'estimation du bien soit faite à une valeur inférieure, d'un cinquième, à la valeur réelle, selon un usage qui est général. Cette estimation est dite valeur en partage. De plus, les oncles et les tantes font donation de leur part à la femme, ou aux enfants de l'héritier. » On sent très bien l'effort de chaque membre pour maintenir intact le bien de famille, sur lequel on est habitué traditionnellement à trouver un abri ou un secours. « Ordinairement, les parents restent dans la maison et travaillent jusqu'au déclin de leurs forces. » Même esprit en ce qui concerne les célibataires. « Si la famille est nombreuse relativement à l'étendue du bien, on cherche à caser un ou plusieurs enfants, sans diminuer l'avoir de la maison : on fait un prêtre, un frère, ou une religieuse, qui font donation de leur part et de leurs économies à l'héritier. »

Mais tous ces efforts pour maintenir une ombre de communauté ne font qu'accuser l'impuissance de ce régime dans des condi-

tions aussi défavorables. Aussi la vie est-elle misérable. « La population est affamée, étiolée, elle perd en nombre et surtout en valeur physique (1). » « On ne boit guère que de l'eau. L'alimentation, pas assez réparatrice, entraîne des conséquences fâcheuses : les paysans résistent moins qu'autrefois à une maladie prolongée; une saignée suffit à les abattre. Les habitations sont tout à fait malpropres; la cuisine, qui est la pièce où se réunit la famille et qui sert à tout, est attenante à l'étable et en a toutes les odeurs; elle est presque toujours noire de fumée, encombrée d'outils, de sacs, et d'ustensiles de toutes sortes; elle ne reçoit le jour et le soleil que par des ouvertures très petites (il est même rare qu'il y en ait plusieurs); le sol, point ou mal pavé, s'imbibe des débris de la laiterie et de la cuisine et exhale une odeur écœurante. Aussi les épidémies font-elles parfois de cruels ravages, malgré la pureté de l'air et la rigueur du climat. En général, les rares familles qui arrivent à faire quelques économies ne les doivent qu'à une excessive sobriété et à l'âpreté avec laquelle le paysan garde le moindre sou acquis (2) ».

Ce type montre bien à quels pitoyables résultats aboutissent les populations qui veulent se maintenir dans le régime communautaire, lorsque les conditions qui le produisent normalement viennent à disparaître.

Ces populations, que ni l'herbe ni la communauté ne patronnent plus suffisamment, ne trouvent pas non plus de patrons capables de les protéger et de les soutenir; le type des Causses ne produit pas une *classe supérieure naturelle*.

Il n'y a de patrons *naturels* que ceux qui procurent directement aux populations des moyens d'existence, c'est-à-dire les patrons de la culture, de l'industrie ou du commerce. Ils patronnent naturellement, en quelque sorte mécaniquement, par le fait même des conditions de leur travail, qui exige l'emploi d'auxiliaires nombreux. Mais nous avons dit que la région des Causses ne développe en grand ni la culture, ni l'industrie, ni le commerce.

(1) *Ouvriers des Deux-Mondes*, II, 354.
(2) Baudrillart, *Les populations agricoles de la France*, 2e série, p. 492, 493.

Le pays ne produit qu'une classe supérieure artificielle, incapable de procurer aux populations des moyens d'existence. Cette classe ne comprend guère que les représentants de quelques professions libérales modestes, médecins, notaires, instituteurs, et les membres du clergé.

La note qui m'a été communiquée par M. Lacombe accuse bien l'importance prise par les personnalités de cet ordre : « Le nombre des médecins est proportionnellement considérable au Conseil général. Les notaires exercent de même une grande influence. » Voici maintenant pour ce qui concerne le clergé : « Le département compte beaucoup de prêtres, de religieuses et de frères. » C'est une des rares régions de la France qui donne des prêtres au delà des besoins du ministère local ; elle en fournit aux autres diocèses. « Le curé jouit d'une influence sérieuse, surtout s'il ne la fait pas sentir en matière politique. De même race et de même origine que les paysans, il est des leurs et vit au milieu d'eux. Il est ordinairement assez instruit et a généralement beaucoup de droiture et de moralité. »

Malheureusement pour ces populations, les représentants de ces professions libérales ou du clergé ne peuvent exercer un *patronage* réel et efficace, puisqu'ils ne fournissent pas du *travail*. Tout au contraire, ils sont obligés de tirer de la population elle-même leurs propres moyens d'existence : ils sont ses clients et non ses patrons. Ils ne peuvent donc donner qu'un secours purement moral, sous la forme de conseils ou d'encouragements. C'est en cela qu'ils ne peuvent être que des patrons artificiels.

En somme, dans ce type, le patronage exercé par l'art pastoral et la communauté va en déclinant, par rapport au type précédent, et il n'est remplacé ni par le patronage efficace d'une classe supérieure naturelle, ni par l'esprit d'initiative individuelle : on vivote misérablement sans trouver à s'appuyer fortement ni sur les choses, ni sur les hommes, ni sur soi-même.

Après cela, on ne doit pas s'étonner si ce type ne produit qu'une *Émigration* inférieure.

Ou bien l'émigration se dirige vers les régions voisines, et elle manifeste bien le caractère resté, en dépit des choses, profondé-

ment communautaire. Elle a lieu pour peu de temps, car on est attaché au pays, et par groupes de famille, car on redoute de se séparer des siens. « La population de la Lozère n'émigre pas; elle s'épanche *périodiquement*, à jours fixes, par *familles entières* sans distinction de sexe. On part le dimanche après la messe avec la bénédiction du curé, en emportant, pour tout bagage, un peu de linge, une faucille, un fléau. On va à la foire voisine; on se loue par familles entières en nombre suffisant pour faire un travail donné dans un délai fixé, et chacun se trouve content s'il rapporte 20 ou 30 francs au logis (1). »

Les émigrants qui vont plus loin restent également dans des situations inférieures et subordonnées, dans les métiers qui n'exigent ni capitaux ni initiative. Marseille, Nîmes, Montpellier attirent les femmes de la Lozère qui s'y placent comme servantes. Un certain nombre d'hommes vont à Paris, où ils font fonctions d'hommes de peine, de frotteurs, de commissionnaires. Enfin, les centres houillers d'Aubin et de Decazeville, dans l'Aveyron, reçoivent un bon nombre de ces montagnards, qui sont bien préparés à ces travaux très subordonnés.

On voit que les conditions sociales créées par le milieu ne donnent à ce type aucun moyen puissant d'expansion : il n'a pas la grande puissance d'expansion du pasteur-nomade des grandes steppes, ni même les velléités d'expansion pastorale du montagnard pyrénéen; il n'a conservé de l'art pastoral et de la communauté que ce qui comprime l'individu et rien de ce qui, à certains moments, le pousse au dehors et en avant.

On sait que la Science sociale n'explique pas seulement les phénomènes actuels, mais qu'elle jette aussi de vives lumières sur l'histoire. D'autre part, il est souvent nécessaire de chercher dans le passé l'explication de certains phénomènes actuels.

Or, l'histoire de cette région présente une particularité remarquable : je veux parler de l'importance extraordinaire qu'y ont prises les guerres de religion. Le Gévaudan a été la principale forteresse du protestantisme en France; il a été le théâtre

(1) *Ouvriers des Deux Mondes*, II, p. 351.

de la guerre des Camisards, dans laquelle sont morts, de cette seule province, 15.000 hommes environ. Voilà des événements qui me parurent bien étonnants, à première vue, chez ces paisibles et pauvres montagnards. Mais ces faits s'éclairent, quand on examine plus attentivement une des circonstances sociales que nous venons de constater.

Nous avons vu comment ce milieu ne constituait qu'une classe supérieure artificielle, dont le clergé forme encore et surtout formait autrefois l'élément principal. C'est dans le clergé qu'entrent la plupart des individualités qui tendent à s'élever au-dessus de la médiocrité commune. Par voie de conséquences, les questions religieuses prennent l'importance qu'occupe ailleurs les questions politiques. Elles deviennent même, en réalité, des questions politiques, lorsque le clergé, grâce à cette puissance sociale, arrive à détenir la puissance gouvernementale. C'est précisément ce qui s'est produit *fatalement* au moyen âge. Je dis fatalement, parce qu'il n'y avait pas alors, dans ces régions, d'autre classe supérieure que le clergé. C'est ainsi que les évêques de Mende eurent, du onzième siècle jusqu'à la Révolution, le titre de comtes du Gévaudan. Et ce n'était pas un vain titre. « A Mende, l'évêque, seigneur suzerain du Gévaudan depuis le onzième siècle, choisit les consuls, les juges ordinaires, les commissaires et syndics du pays, dispose de toutes les places municipales et judiciaires et, prié de venir à l'assemblée des trois ordres de la province, répond que sa place, ses possessions et son rang le mettant au-dessus de tous les particuliers de son diocèse, il ne peut être précédé par personne; qu'étant seigneur suzerain de toutes les terres et particulièrement des baronnies, il ne peut céder le pas à ses vassaux; bref, qu'il est roi, ou peu s'en faut, dans sa province (1). »

Le jour où une réaction se produisit contre ce pouvoir ecclésiastique, l'opposition devait prendre la forme religieuse. Dans un pays riche, au sein d'une population désorganisée, elle aurait tourné au scepticisme; dans ce pays pauvre, pastoral, à

(1) Taine, *l'Ancien Régime*, p. 26.

moitié patriarcal, et par conséquent religieux, l'opposition prit la forme d'un changement de culte. La révolution politique devint une révolution religieuse. Ce fut aussi ce qui arriva à Genève dont l'évêque avait également le titre de prince et exerçait les fonctions de la souveraineté : cette ville expulsa son évêque, accueillit Calvin et prit le titre de « Rome du protestantisme ». Ce fut, sous couleur religieuse, une véritable révolution politique.

De pareilles constatations, qu'il serait facile de multiplier, prouvent que, si le clergé peut désirer parfois la domination politique, l'intérêt de la religion est normalement qu'il ne l'exerce pas.

Cette vue rapide sur la variété sociale des Causses aurait besoin d'être mise au point par la détermination d'un certain nombre de sous-variétés. Il faudrait établir entre les différents Causses une gradation qui expliquerait les différences qu'ils présentent. Il est certain que les Causses les plus petits et les plus bas doivent présenter des différences importantes avec les Causses les plus grands et les plus élevés qui nous ont servi de type; les caractères que nous venons de constater doivent aller en s'affaiblissant.

Plusieurs de nos amis habitent dans les Causses ou dans le voisinage; nous faisons appel à leur collaboration pour donner à cette ébauche les nombreux développements qu'elle comporte. Ils pourront trouver dans le clergé local, si nombreux et si dévoué, d'utiles auxiliaires, et celui-ci, à son tour, puisera dans ces études une connaissance plus profonde des populations et de leurs besoins.

III. — LA VARIÉTÉ DES MONTS D'AUVERGNE.

Il convient de placer cette variété après les deux précédentes, parce qu'elle est plus dégagée à la fois de l'art pastoral et de la Communauté. Le Pyrénéen peut encore s'appuyer assez fortement sur l'art pastoral et sur la communauté; le Caussenard voit ces deux ressources lui échapper, mais il s'y cramponne néanmoins de toutes ses forces, comme le naufragé

à une épave, sans être capable d'en trouver d'autres; enfin, l'Auvergnat, qui se sent également lâché par l'art pastoral et par la communauté, ne s'attarde pas en regrets superflus et en lamentations inutiles : triomphalement, il réussit à se créer d'autres ressources que les deux types précédents ne connaissent pas.

Pour cette variété, j'ai pu me guider d'après les notes et les souvenirs que nous avons rapportés, M. de Rousiers et moi, d'un voyage d'étude en Auvergne. Depuis lors, M. de Rousiers a fait dans ce pays un second voyage dont il publiera les résultats. Il suffit au but que je poursuis ici de signaler les caractères les plus généraux du type, afin d'ouvrir la voie à ceux de nos amis qui seraient disposés à l'étudier sous quelqu'un de ses aspects particuliers et à déterminer des sous-variétés.

De même que la région des Causses continue vers le Nord la région des Pyrénées, de même l'Auvergne continue, plus au Nord encore, la région des Causses.

Il suffit d'un simple coup d'œil sur les conditions du *Lieu*, pour constater que les monts d'Auvergne sont éminemment favorables au pâturage.

D'abord l'altitude assez considérable (elle atteint à près de 1.900 mètres dans le Cantal) s'oppose à la culture ou du moins la rend difficile à cause du froid. Elle produit au contraire une humidité favorable à l'herbe. Pendant l'hiver, la neige est abondante et persistante; à Salers, petite ville située à la descente des pâturages, le service de la poste est parfois interrompu. Pendant l'été, les nuages se condensent le long des pentes et se résolvent en pluie.

Si le relief du sol tend à développer l'herbe, la nature du sous-sol a pour résultat de rendre cette herbe singulièrement riche et abondante. Le sous-sol est d'origine volcanique. L'Auvergne possédait un magnifique ensemble de volcans qu'elle a sagement laissé s'éteindre. Elle a seulement conservé l'épaisse couche de cendres qui fournit à l'herbe un terrain admirablement fertile. Les coulées de lave ont eu d'ailleurs pour effet d'arrondir les sommets de ces montagnes, ce qui les rend facilement accessibles aux hommes et aux troupeaux.

Dans ces conditions singulièrement avantageuses pour le pâ-

turage, il s'est développé, sur les monts d'Auvergne, une race bovine remarquable, dont les bœufs de Salers, dans le Cantal, sont le plus beau spécimen. Ceux des montagnes voisines de l'Aubrac et du Mezenc sont également célèbres.

En réalité, la variété sociale que présente l'Auvergne en déborde les limites et s'étend dans toute la région des montagnes circonvoisines d'origine volcanique. Il y aurait à préciser exactement l'aire qu'occupe ce type.

D'après les conditions du Lieu, on peut comprendre que l'élevage est le *Travail* dominant dans ce groupe de montagnes. Mais c'est un élevage riche, l'élevage des espèces les plus exigeantes : le cheval, le bœuf de choix et particulièrement le bœuf pour la boucherie. La culture est secondaire et réduite au strict nécessaire à cause de l'altitude et de la rigueur du climat. Le chou, qui est le légume le plus résistant au froid, est aussi le principal ornement de cette culture, il en est l'emblème avec la fameuse « soupe au chou » de l'Auvergnat.

Aussi, quand nous avons entrepris notre voyage en Auvergne, M. de Rousiers et moi, nous n'avons pas hésité à prendre comme point de départ de nos observations la région des plus beaux pâturages, celle dont Salers est le centre, bien convaincus que les mêmes causes devaient développer à la fois le bœuf auvergnat et l'homme d'Auvergne à leur plus haute puissance. Partant de là, nous sommes ensuite descendus progressivement vers les parties plus basses; en faisant des observations d'étape en étape, pour constater, par différence, les divers degrés de décroissance du type auvergnat. En effet, il décroît à mesure que l'on descend de la montagne vers la plaine, c'est-à-dire du pâturage qui le caractérise essentiellement, vers la culture de plus en plus développée. Là où on ne trouve plus le bœuf d'Auvergne, on ne rencontre plus qu'un Auvergnat atténué.

Comment le bœuf d'Auvergne exerce-t-il une si grande influence sur la formation du type auvergnat? Ce phénomène est dû à une autre particularité du travail : *le bœuf d'Auvergne développe essentiellement l'aptitude au commerce.* N'oublions pas qu'il ne s'agit plus ici d'espèces animales pauvres et de l'élevage

restreint des Pyrénées ou des Alpes, mais de l'élevage en grand sur des pâturages naturels d'une extraordinaire fertilité. Cet élevage donne naissance à un commerce considérable, car ces produits ne peuvent s'écouler que par la vente sur le marché. Je vous assure que c'est un spectacle inoubliable que celui d'un marché dans l'immense prairie qui longe, sur un de ses côtés, la ville de Salers. L'éleveur auvergnat est donc nécessairement doublé d'un commerçant. Mais l'Auvergnat n'est pas un commerçant quelconque : le commerce des bestiaux développe le tempérament commercial dans un sens très particulier.

Quand vous vendez du blé, par exemple, il n'y a pas grande matière à chicane ou à tromperie. L'acheteur se rend compte facilement du poids et de la qualité, et le prix est réglé par le cours, qui ne dépend ni du vendeur ni de l'acheteur. Il n'en est plus de même quand il s'agit des animaux. Ici, la matière à tromperie et à chicane est indéfinie. Les ruses des maquignons et des marchands de bœufs sont célèbres dans les deux Mondes. On en a même fait un verbe : *Maquignonner,* que le Dictionnaire définit ainsi : « Cacher les défauts d'un animal qu'on veut vendre ; au figuré : chercher à faire réussir une vente, une affaire. » Rien n'est plus facile, en effet, que de dissimuler les défauts d'un cheval ou d'une vache, et comme le prix d'un seul animal est considérable et peut varier de plusieurs centaines de francs, le vendeur est fortement incité à tromper sur la valeur de la marchandise. Ayant récemment à acheter un cheval et deux vaches, j'ai consulté, dans un ouvrage spécial, le chapitre intitulé : « Ruses de maquignons. » C'est une énumération à faire reculer l'acheteur le plus intrépide, d'autant plus qu'elle se termine par cette déclaration peu consolante : « Il ne serait pas possible de prévoir toutes les ruses employées par les marchands ; ils savent toujours trouver de nouveaux moyens et de nouveaux prétextes pour cacher ou expliquer les défauts les plus graves. »

On voit quel est le genre d'aptitude commerciale qui se développe ainsi : c'est le commerce par petites ruses, par petits procédés, par toutes sortes de petits moyens destinés à dissimuler la qualité de la marchandise et à tromper l'acheteur. Mais

comme, d'autre part, la région haute de l'Auvergne est peu favorable au développement de la culture et de l'industrie, il en résulte que l'aptitude au commerce n'est atténuée par aucune autre influence.

L'Auvergnat est donc essentiellement *un éleveur doublé d'un commerçant rusé*. Voilà ce qui résulte des conditions du travail. Nous allons voir, à partir de ce point de départ, le type se développer logiquement.

La loi de ce développement peut se formuler ainsi : *l'Auvergnat trouvant à s'appuyer sur son aptitude commerciale, n'hésite plus à se dégager de l'Art pastoral et de la Communauté pour demander au commerce ses moyens d'existence.*

1° *L'Auvergnat se dégage de la communauté du travail.*

Autrefois, les familles travaillant en commun étaient nombreuses en Auvergne. Legrand d'Aussy signalait particulièrement, à la fin du siècle dernier, celles des Baritel, des Beaujeu, des Baurgade, des Tarenté, des Terme, des Quittard-Pinon. Cette dernière, établie près de la ville de Thiers, comprenait trente-deux membres appartenant à quatre ménages. Elle était gouvernée par deux personnes, le maître et la maîtresse, élus par les ménages réunis. Le maître avait l'autorité suprême; il présidait surtout aux travaux et à toutes les affaires du dehors; la maîtresse présidait aux affaires de l'intérieur : elle était toujours choisie dans un ménage autre que celui du maître. Péniblement maintenue pendant ses dernières années, cette communauté a été finalement dissoute en 1825. Ainsi que le constate Le Play, « la dissolution fut plus prompte dans les communautés de l'Auvergne que dans celle des Pyrénées ». En effet, l'autorité patriarcale, comme il arrive quand le travail est plus fructueux, se trouvait déjà ébranlée en Auvergne, ainsi qu'on le voit dans le cas donné par cette élection du maître et de la maîtresse (1).

2° *L'Auvergnat se dégage de la communauté de la propriété.*

Les pâturages des monts d'Auvergne étaient constitués autre-

(1) Le Play, *Ouvriers européens*, t. V, p. 188-191.

fois en propriété collective, sous la forme de biens communaux ouverts au libre parcours, comme cela a encore lieu dans les Pyrénées et les Alpes. Cet état de choses a pris fin. La plupart des hauts pâturages de l'Auvergne sont aujourd'hui appropriés. Le commerce ayant donné naissance à une classe nombreuse de gens enrichis, ceux-ci ont offert des prix élevés et sont devenus peu à peu acquéreurs de ces pâturages; ils ont acheté « une montagne », suivant l'expression locale, c'est-à-dire l'étendue nécessaire pour nourrir pendant l'été de vingt à quarante bœufs ou vaches. Deux fois par jour, on réunit les vaches dans une enceinte en bois pour les traire et on fabrique sur place, dans les « burons », les fromages du Cantal, plus remarquables par leur grosseur que par leur finesse. Des fromages aussi gros (ils mesurent environ 80 centimètres de diamètre) ne peuvent être faits que par de riches particuliers disposant à un même moment d'une assez grande quantité de lait.

3° *L'Auvergnat se dégage de la communauté de la Famille.* Elle existait autrefois ainsi que nous venons de le dire; mais aujourd'hui elle est réduite, comme dans les Pyrénées, les Alpes et les Causses, à sa plus simple expression, la fausse famille-souche, comprenant le ménage des parents, celui du fils héritier-associé et les frères et sœurs célibataires. Dans la plus grande partie de l'Auvergne, comme dans les deux types précédents, et pour les mêmes raisons, on fait encore aujourd'hui « un héritier ». Pendant notre voyage, on nous a affirmé constamment que c'était un usage général.

Notre ami, le Dr Delbet, l'avait d'ailleurs constaté dans une note très intéressante de la Monographie du *Porteur d'eau auvergnat* (1). « L'ancienne habitude d'avantager celui des enfants qui continue la famille survit dans la montagne. Il faut que la maison fume, dit-on partout, c'est-à-dire il faut que la maison se maintienne à un certain degré d'aisance relative et, pour cela, on fait un aîné, un héritier auquel on laisse, avec la maison, le mobilier qui la garnit, les bestiaux de culture et, comme apa-

(1) *Ouvriers des Deux Mondes*, t. II, p. 360.

nage, les champs, les prés qui l'entourent ou lui tiennent de plus près. Le nouveau ménage apporte son contingent de travail et vit en commun avec les parents de tous âges et à tous degrés. Plusieurs générations se trouvent ainsi réunies sous le même toit, acceptant l'autorité du chef de famille aussi longtemps que ce dernier conserve l'aptitude du commandement. En outre des enfants, du père, de l'aïeul, il y a toujours dans la maison des oncles et des tantes célibataires travaillant au profit de la maison, regardant comme leurs les enfants qui naissent, et cependant laissant presque toujours à l'héritier leur part de la succession des grands-parents et les économies qu'ils ont pu faire... Pour augmenter l'éclat de la maison, beaucoup de garçons renoncent à devenir chefs de famille. Beaucoup de filles ont le courage de se vouer au célibat et restent dans la maison avec la certitude de n'être jamais payées de leur travail, avec la certitude d'obéir plus tard à des enfants encore à naître. Un des effets matériels de l'application de ces idées est de maintenir la propriété presque toujours intacte entre les mains d'un des membres de chaque famille. Le morcellement est chose inconnue dans la montagne. »

D'après cela, on pourrait croire que le type auvergnat n'est pas plus dégagé que les précédents de la communauté de famille. Cela est vrai en partie, c'est-à-dire en ce qui concerne les parents, le fils héritier, les célibataires résolus qui restent au pays et représentent la vieille tradition pastorale et patriarcale. Mais si on considère les autres enfants, les émigrants, on aperçoit que, loin de s'attacher désespérément à l'art pastoral et à la communauté comme dans les deux types précédents, ils manifestent une aptitude extraordinaire et tout à fait spéciale à se tirer d'affaire par eux-mêmes et en dehors de la famille. Très souvent ils sont plus désireux d'aller chercher fortune dans un pays même éloigné que de végéter sur le bien paternel; ils se sentent capables de réussir. Dans l'une des familles que nous avons observées dans la haute Auvergne, l'héritier nous dit qu'il avait accepté le domaine pour ne pas mécontenter son père, et il nous a donné nettement à entendre qu'à la mort de

ses parents, qui habitaient avec lui, il affermerait le bien paternel et irait à Paris pour « tirer des sous ».

Cette aptitude des enfants à se débrouiller est bien décidément le grand fait nouveau qui nous amène à classer ce type en dernier lieu, parce qu'il accuse l'évolution très nette dans le sens d'une certaine initiative individuelle.

A vrai dire, il y a deux types distincts d'Auvergnat. L'un, représenté par les vieux parents, par l'héritier, et par tous les Auvergnats restés au pays, continue à s'appuyer franchement sur la tradition pastorale et communautaire; c'est le type du passé et il tend à décliner. L'autre, représenté par les enfants émigrants, a lâché résolument les vieux supports traditionnels, il n'est pas jaloux de l'avantage fait à l'héritier, parce qu'il sent qu'il peut, par sa seule industrie, gagner vite plus que lui.

C'est cette seconde figure d'Auvergnat, l'Auvergnat émigrant, qu'il nous faut considérer maintenant, si nous voulons apprécier toute l'étendue de cette évolution.

Comme tous les pays de montagne, dont la production est limitée par la nature, l'Auvergne fournit un nombre considérable d'émigrants. Et cette émigration n'est pas envisagée comme un malheur que l'on redoute, mais comme un événement heureux que l'on attend et auquel, dès l'enfance, on se prépare avec joie. « Riche ou pauvre, l'Auvergnat du village est élevé avec cette idée que l'émigration est un besoin, un devoir, le seul moyen d'acquérir ou d'augmenter l'aisance. Le premier enseignement de la mère est qu'il faut se hâter de grandir pour aller *hors pays*, voyager comme le père, comme l'oncle, comme le cousin; et la prière, soir et matin, se termine par la demande à Dieu d'un voyage heureux et productif pour ces parents qui sont allés au loin chercher l'argent nécessaire à la famille. Dans les longues veillées, il n'est pas d'autre sujet de conversation; on se demande, on se donne des nouvelles des absents... L'enfant, tout préparé pour le départ, attend que la première communion soit faite pour se mettre en route. La mère, les sœurs le conduisent elles-mêmes au maître qui doit le diriger; pas

une larme ne coule, on craindrait de se montrer faible (1). »

Ce dernier trait est bien caractéristique : il témoigne à lui seul combien ce type est déjà arrivé à se détacher de la communauté. Cette facilité, cette ardeur à partir, cette séparation sans larmes, cette préoccupation de se montrer fort, voilà bien tout le contraire des sentiments que développe la communauté, lorsqu'elle est encore dans sa force : elle ne pousse pas à partir, mais à rester.

Naturellement, ces émigrants vont se livrer au commerce. J'ai dit comment le milieu social développait exclusivement chez l'Auvergnat l'aptitude commerciale. Le jeune émigrant de douze ou quinze ans a déjà cette aptitude par le seul fait de l'éducation dans ce milieu ; l'influence du milieu est beaucoup plus profonde sur la jeunesse que sur l'âge mûr.

Mais comment entreprendre le commerce sans capitaux, car si l'émigrant peut s'enrichir par le commerce, le montagnard, qui vit du produit de quelques animaux et de sa culture restreintes, est pauvre. L'émigrant est donc obligé d'entreprendre les petits commerces, ceux qui n'exigent pas une mise importante de capitaux. Il se fera colporteur, ramoneur, marchand de châtaignes, puis, quand il s'élève, marchand de bois, brocanteur, marchand de vieux habits ; autrefois, à Paris, il était aussi porteur d'eau. Ces diverses spécialités des émigrants auvergnats sont bien connues et il n'est pas nécessaire d'y insister.

Nous avons la monographie d'un Auvergnat brocanteur à Paris dont la famille peut servir de type pour l'espèce. Le fils est, lui aussi, marchand, il est *marchand de meubles ;* la fille est mariée à un autre commerçant, un *limonadier,* à la Chapelle Saint-Denis. La sœur de la femme, qui est célibataire, vit chez son beau-frère, le brocanteur, depuis vingt-trois ans. « Elle est parfaitement *au courant des affaires et remplace le chef de famille pour les achats et la vente* à la boutique. » Notre brocanteur a un frère qui est également établi à Paris comme *brocanteur en boutique,* dans le quartier Saint-Marceau. Son commerce est très prospère. Un

(1) *Ouvriers des Deux Mondes,* t. II, p. 352

autre frère est *marchand mercier,* près de Libourne. Enfin, une sœur cadette est restée en Auvergne. Elle est mariée à un cultivateur, qui, pendant l'hiver, laisse sa famille au pays, pour venir à Paris exercer le métier de *brocanteur ambulant* (1). »

Il me semble que voilà une famille qui présente un bon type du genre d'aptitudes commerciales qui caractérisent l'émigrant auvergnat.

Mais, en général, cet émigrant ne s'élève pas, ou, du moins, s'élève très difficilement, il reste petit commerçant; c'est là encore un trait caractéristique qui résulte des conditions développées par le milieu. L'Auvergnat a seulement l'aptitude, mais elle est remarquable, à « tirer des sous », suivant une expression qui nous a été répétée fréquemment en Auvergne. Le maquignonnage, le commerce des bestiaux vendus un à un, commerce à petits procédés et à petits trucs, ne prépare pas au grand commerce, au commerce à larges vues, qui vend à prix fixe, à bon marché, à bon poids et de bonne qualité, pour vendre beaucoup. L'Auvergnat en est resté au vieux commerce qui procède par marchandages sans fin, qui établit le prix suivant la tête du client, qui souvent rogne sur la mesure et trompe sur la qualité. « Il ne faut pas nous juger d'après les émigrants de notre pays, » nous a-t-on dit bien souvent en Auvergne. Et on nous citait les trucs les plus extraordinaires employés par les colporteurs pour tromper le client. « Aussi, nous a-t-on dit encore, beaucoup de colporteurs ne reviennent jamais deux fois dans le même village. »

Ce n'est donc pas par une pratique large et intelligente du commerce que l'Auvergnat gagne de l'argent; c'est par sa ténacité et surtout par son extraordinaire puissance d'économie, une économie de petits sous et d'extrêmes privations. « Épargner c'est gagner, » dit volontiers l'Auvergnat, et il épargne jusqu'aux limites de la faim. « Une seule chose est réputée nécessaire : du pain. Tout le reste est de luxe et ce luxe n'est permis, dans certaines mesures, que selon les circonstances. On couche sur la

(1) *Ouvriers des Deux Mondes*, t. IV, p. 284, 285.

paille, dans les granges, sans se déshabiller pendant des mois entiers; on marche les pieds nus sur la route, afin de ne pas user les souliers réservés pour la ville; on accepte, on demande un morceau de pain dans une ferme comme complément du prix convenu de la marchandise ou du travail qu'on a livrés (1). »

L'histoire de la famille de « l'Auvergnat brocanteur » donne assez bien l'idée du procédé par lequel l'émigrant arrive à la petite situation, qu'il ne dépasse ensuite que rarement. Le chef de famille, Bertrand L***, est né dans le Puy-de-Dôme, de pauvres cultivateurs ne possédant aucun bien et chargés d'enfants. Il commença par garder les bestiaux avec sa sœur aînée. A six ans, il émigra avec son père et un de ses frères, pour se livrer au ramonage. Comme ce travail est plus productif en hiver qu'en été, ils pouvaient revenir au printemps pour reprendre les travaux des champs et ils repartaient en automne, à pied, portant le racloir et la besace et n'hésitant pas à s'adresser à la charité publique (c'est là une tradition chère aux communautaires). Ils importunaient les *bons messieurs* jusqu'à ce qu'ils leur eussent jeté un *petit sou*. Cette action de tendre la main est si habituelle dans la race qu'on lui a donné un nom particulier; ils appellent cela : *faire la demi-aune*.

Le père étant devenu trop vieux pour voyager, Bertrand, alors âgé de quatorze ans, et son frère le laissèrent au pays et vinrent à Paris où ils continuèrent pendant quatre ans l'industrie du ramonage, d'octobre à mars. Le reste de l'année, ils revenaient au pays pour s'y louer.

A dix-huit ans, Bertrand commença, avec son frère, le métier de brocanteur ambulant ou *chineur* (2). En moins de deux ans, ils parvinrent, à force de privations, à économiser 2.000 francs. Enfin, quand ils eurent constitué un capital plus important, Bertrand se maria avec une fille du pays, établie à Paris et qui exerçait aussi le commerce de brocanteuse. Pour accroître leurs

(1) *Ouvriers des Deux Mondes*, t. IV, ch. XXXIV, p. 296.

(2) Ce mot s'applique surtout aux brocanteurs qui achètent les os, les peaux, la ferraille et les chiffons.

bénéfices, la femme entreprit l'industrie de coupeuse de poil, qui consiste à séparer le poil des peaux que son mari achetait pendant ses tournées. Ce travail prospérant, elle dut même s'adjoindre plusieurs ouvrières.

Alors les deux époux se trouvant à la tête d'une petite fortune, purent s'établir brocanteurs en boutique dans les environs du Panthéon. Ils arrivèrent enfin à se rendre acquéreurs de cette maison, puis d'une seconde, à Paris, ce qui ne les empêcha pas de donner 5.000 francs, à chacun de leurs deux enfants en les mariant.

Voilà bien comment et jusqu'à quel point peuvent s'élever les émigrants auvergnats. Mais ils arrivent rarement plus haut, parce que leur formation originelle au foyer paternel a développé un sentiment étroit du gain et de l'économie et qu'elle n'a pas développé l'habitude de la tenue, le besoin d'une vie confortable, les manières, les idées, les pratiques qui en sont la conséquence. Les populations de ce type peuvent parfois s'élever à la richesse, elles ont beaucoup de peine à s'élever socialement par une conception haute et large du travail et de l'installation au foyer; je me borne à cette courte et insuffisante indication, parce que j'ai donné cette démonstration tout au long dans un article de la Revue auquel je renvoie le lecteur (1).

Il existe cependant, surtout dans la basse Auvergne, dans la Limagne, une classe bourgeoise qui s'est élevé par les fonctions judiciaires et administratives. On sait que Riom a été, depuis plusieurs siècles, une école célèbre de jurisconsultes. Or, il est remarquable que les hommes de cette école ont surtout envisagé le droit au point de vue pratique, ils l'ont envisagé en hommes d'affaires, en commerçants. Et ceux d'entre eux qui sont arrivés à la vie politique n'ont pas fait de la politique sentimentale, mais surtout de la politique pratique. M. Rouher pourrait donner une idée assez exacte de l'espèce. Le géographe Vivien de Saint-Martin dit fort exactement : « L'esprit pratique des Auvergnats se reconnaît dans le genre de cé-

(1) Voir la *Science sociale*, t. XIX, livraison de janvier 1896, p. 5 et suiv. : *La première manifestation d'une évolution vers le particularisme.*

lébrité des grands hommes qu'elle a produits. *Peu de littérateurs, presque aucun artiste;* mais des savants et surtout force jurisconsultes, législateurs, ministres, soldats et autres hommes politiques (1). » Un de nos amis me fait observer que l'Auvergne a été également un des centres les plus importants du jansénisme : il serait curieux de mettre ce fait en lumière et de le rattacher à ses causes sociales. Il serait intéressant surtout de déterminer, dans le type auvergnat, des sous-variétés bien distinctes.

Nous sommes donc amenés à constater que les populations de ce type, lorsqu'elles arrivent à se dégager de l'art pastoral et de la communauté, n'en sortent ni par l'agriculture ni par l'industrie, mais par le commerce, et par un commerce fait d'économie et de petits procédés, ou par certaines professions libérales dans lesquelles elles apportent surtout le caractère positif développé en elles par le commerce.

M. d'Encausse me signale, dans la région pyrénéenne du Comminges, un grand développement d'émigration dans le commerce par colportage; il y aurait à bien définir ce cas, par l'étude plus complète du type.

Dans mon Cours, après avoir décrit ces trois variétés de pasteurs français, j'ai consacré une leçon à établir en quoi ils se rapprochent et en quoi ils diffèrent des pasteurs des grandes steppes asiatiques. Cela m'a amené à constater, chez ces derniers, deux différences essentielles au point de vue du travail : 1° l'art pastoral constitue, pour l'Asiatique, le travail exclusif, à cause de l'altitude et du climat ; 2° cet art pastoral est nomade au lieu d'être sédentaire, ou simplement transhumant. Il en résulte que la communauté dans le travail, dans la propriété et dans la famille est infiniment plus accentuée. Le pasteur français n'est qu'une image bien pâle du pasteur asiatique, mais pas assez effacée cependant pour qu'on n'y retrouve pas les traits caractéristiques du groupe. Ces rapprochements et ces vérifications

(1) *Dict. de géogr. universelle*, art. AUVERGNE

sont une des grandes preuves et une des grandes joies de la science.

Ainsi, par exemple, dans les steppes asiatiques et africaines, l'évolution du pasteur vers le commerce se produit très nettement partout où le pasteur est obligé de chercher des ressources en dehors de l'art pastoral. Tel est le cas de l'Arabe et de l'Arménien, dont les aptitudes commerciales sont célèbres; il y aurait, en particulier, des rapprochements intéressants à faire entre l'Auvergnat et l'Arménien, ces deux types de montagnards en évolution incessante de l'art pastoral vers le commerce.

On voit du moins par là que l'étude locale la plus circonscrite présente un intérêt très général, car elle peut éclairer et préciser toute une longue série de phénomènes.

Si maintenant nous jetons un regard d'ensemble sur les trois grandes variétés que nous venons de déterminer dans la région du pâturage, nous constatons qu'elles forment bien une gradation progressive, qui peut se résumer dans le tableau que nous donnons à la page suivante.

Mais combien d'autres variétés et surtout combien de sous-variétés doit comprendre cette vaste région montagneuse, qui couvre une grande partie du Midi, du Sud-Est et du centre de la France! Et quel intérêt pour la Science sociale à les déterminer, à mettre en ordre tous ces types et à les expliquer!

Et ici je ne m'adresse plus seulement à nos amis, à nos lecteurs, aux auditeurs de nos Cours, mais à tous les hommes d'étude qui forment le personnel des Sociétés historiques, littéraires, archéologiques, économiques, de province. Ils s'intéressent à leur région; ils dépensent, pour l'étudier, beaucoup de temps, sans que leurs travaux soient coordonnés par une méthode commune, par un plan d'ensemble, sans qu'ils aboutissent à formuler des idées générales, à rattacher les causes aux conséquences, à dégager la loi des phénomènes. Leurs travaux ne dépassent pas l'étroit horizon de leur localité; ils compilent simplement des faits et travaillent, pour ainsi dire, au fond d'un puits.

RÉGION DU PATURAGE EN FRANCE.

LES TROIS PRINCIPALES VARIÉTÉS CLASSÉES DANS L'ORDRE OU ELLES SE DÉGAGENT DE PLUS EN PLUS DE L'ART PASTORAL ET DE LA COMMUNAUTÉ.

TYPES	LIEU	TRAVAIL	PROPRIÉTÉ	FAMILLE	PATRONAGE	EXPANSION
1re Variété : Pyrénées et Alpes. *Type s'appuyant encore sur l'art pastoral et la communauté.*	Montagnes à arêtes vives, à pentes escarpées et à vallées hautes, produisant une herbe généralement médiocre.	Élevage des trois espèces : bovine, ovine et caprine, mais espèces inférieures.	Libre parcours sur de grandes surfaces appartenant exlusivement à une commune ou à plusieurs communes.	Communauté patriarcale persistant sous la forme de la fausse-famille souche.	Patronage exercé par l'étendue des pâturages et de la propriété collective, et par la famille patriarcale.	Expansion dans l'élevage ou dans des professions subordonnées, qui n'exigent ni effort musculaire ni initiative.
2e Variété : Les Causses. *Type ne trouvant plus un appui suffisant dans l'art pastoral et la communauté, et ne trouvant pas encore un appui dans l'initiative individuelle.*	Plateaux calcaires, secs, produisant une herbe rare et maigre.	Élevage du mouton ; fabrication du fromage de Roquefort. Culture plus développée.	Libre parcours réduit par la culture.	Communauté patriarcale rendue plus difficile par suite des difficultés de la vie.	Patronage susdit rendu insuffisant par la limitation du pâturage, de la propriété collective et de la famille patriarcale, et remplacé par le patronage artificiel et insuffisant du clergé et des petites professions libérales.	Expansion amoindrie dans les petits métiers subordonnés.
3e Variété : Monts d'Auvergne. *Type ne trouvant plus un appui suffisant dans l'art pastoral et la communauté, mais trouvant, dans son aptitude au commerce de brocantage, un appui suffisant.*	Montagnes arrondies et volcaniques, produisant une herbe riche et abondante.	Élevage et commerce des bœufs et des chevaux.	Libre parcours de de plus en plus supprimé par l'appropriation des pâturages, à cause de leur fertilité et de la richesse produite par le commerce.	Communauté patriarcale rendue de plus en plus inutile par suite de l'aptitude des enfants à se passer de son appui.	Patronage du pâturage, de la propriété collective et de la famille patriarcale remplacé avantageusement par l'aptitude à se tirer d'affaire au moyen du commerce.	Expansion intense d'émigrants aptes au commerce de brocantage.

La Science sociale, au point où elle est maintenant arrivée, leur fournit les moyens de sortir de ce puits et de s'associer à un travail d'ensemble pour une œuvre nouvelle, qui doit livrer la connaissance de plus en plus claire et complète de l'homme et de la société. Ils ont intérêt à venir à elle.

Nous avons caractérisé, dans ce premier article, le groupe le plus simple des populations de la France, celui qui tire essentiellement ses moyens d'existence du pâturage et qui s'appuie encore, plus ou moins, sur la communauté du travail, de la propriété et de la famille.

Voilà le point de départ à partir duquel nous allons classer les autres régions, suivant qu'elles s'éloignent de plus en plus de ce type et qu'elles vont se compliquant davantage.

La région qui, à ce point de vue, suit immédiatement celle de l'art pastoral est la région où dominent les cultures arborescentes et la récolte des fruits. C'est une forme de travail qui tient à la fois de la culture et de la simple récolte. Nous l'examinerons dans un prochain article, en déterminant et en caractérisant les régions où règnent le châtaignier, le mûrier, l'olivier, l'amandier, la vigne, c'est-à-dire les arbres et arbustes à fruits.

Edmond Demolins.

(La suite au prochain numéro.)

L'OR ET L'ARGENT

DANS L'ANTIQUITÉ

I

LEURS QUALITÉS. LEUR ABONDANCE ET LEUR EXPLOITATION

I. — LES QUALITÉS DES MÉTAUX MONÉTAIRES.

Dans l'étude que nous avons consacrée aux origines de la monnaie (1), on a pu constater, en premier lieu, que, par l'application du principe de *convenance* et de *facilité d'emploi*, tous les peuples en arrivèrent, à la suite de tâtonnements et d'essais prolongés, à choisir les métaux pour être l'équivalent universel et la commune mesure de toutes choses. En second lieu, il a été aussi démontré que, de tous les métaux, l'or et l'argent sont ceux qui, partout, finirent par être adoptés de préférence pour cet usage, en Amérique, en Afrique, dans l'extrême Orient, aussi bien que dans les vieilles sociétés de l'Asie occidentale et de l'Europe. Les populations mêmes qui s'étaient arrêtées aux métaux moins nobles, tels que le fer ou le bronze, ne résistèrent que temporairement à l'entraînement général.

Quels sont donc les motifs de cette universelle appropriation, les principes d'ordre naturel qui président à cette sélection, à ce choix fait spontanément par toutes les races humaines?

Du moment que l'étalon, ou la mesure des valeurs, doit être, en même temps, un *équivalent réel*, il est tout naturel que les

(1) Voir la *Science sociale*, janvier à mai 1896.

peuples, dans le progrès de leur civilisation, aient cherché un étalon qui fût un équivalent de plus en plus parfait. C'est sans aucun calcul scientifique, poussés seulement par le besoin commercial de ne donner en paiement que la stricte valeur des choses, et par l'instinct inné du perfectionnement, qu'ils abandonnèrent des étalons défectueux pour en adopter d'autres moins aléatoires et plus commodes. Et d'étape en étape, cette recherche, partout poursuivie, les a fait aboutir tous, par des voies différentes, au même résultat : l'adoption de l'or et de l'argent. Après les échanges en nature, sont venus le bétail-monnaie; puis les ustensiles-monnaie; puis le fer, le cuivre, l'or, l'argent, *estimés au poids* pour le même usage; enfin, la *monnaie* de cuivre ou de fer, qui, en dernier lieu, cède la place à la *monnaie* d'argent ou d'or : telle est la marche graduelle et progressive suivie dans tout le monde hellénique et dans l'Italie antique, par l'étalon, équivalent de tout ce qui se vend ou s'achète.

Il en fut ainsi parce que, nous allons le constater, l'or et l'argent sont les substances que la nature a douées, au plus haut degré, des qualités dont serait investi l'étalon idéal et parfait, s'il était réalisable. En effet, l'expérience quotidienne aussi bien que le raisonnement philosophique nous enseignent que, pour être un étalon parfait, l'équivalent devrait réunir au suprême degré les conditions suivantes :

1. Être inaltérable, pour que celui qui le reçoit en paiement d'une marchandise qu'il a livrée, ne soit pas exposé à le voir diminuer de valeur entre ses mains et cesser d'être un équivalent complet, ce qui serait une perte sèche.

2. Être facile à transporter, à emmagasiner, à conserver, sans exiger des soins incessants et onéreux.

3. Être divisible, de façon à servir dans les transactions commerciales les plus minimes.

4. Être homogène, c'est-à-dire avoir toutes ses parties semblables les unes aux autres, pour qu'elles s'équivalent entre elles.

5. Être assez communs et répandus pour que chacun puisse aisément s'en procurer; être en même temps assez rare pour que personne n'en puisse avoir à satiété.

6. Avoir une valeur fixe et immuable, car s'il est exposé fréquemment à la baisse que peut entraîner, par exemple, une surproduction, ou à la hausse qui est la conséquence d'une raréfaction, les prix de toutes choses seront incessamment bouleversés (1).

Aucune substance, dans la nature, ne possède cet ensemble de qualités d'une manière complète, et ne fournit par conséquent une mesure et un équivalent parfaits. Mais si cet idéal ne saurait être atteint, l'humanité a une propension naturelle et un intérêt manifeste à chercher ce qui s'en rapproche le plus.

Or, de toutes les denrées ou marchandises que les sociétés peu avancées ont prises ou prennent encore comme étalon des valeurs, il n'en est pas qui satisfasse cet intérêt et cette tendance aussi complètement que les métaux, en général.

Le blé, par exemple, que des populations agricoles ont pris, parfois, pour équivalent et commune mesure, notamment en Mésopotamie et en Norwège, et que Jean Bon Saint-André, en 1795, proposait encore d'adopter comme étalon en France, ne saurait, ainsi que l'a surabondamment démontré Michel Chevalier (2), être un bon équivalent. Sa valeur et son prix varient suivant les régions, l'abondance des récoltes, les difficultés qu'on éprouve à labourer la terre, le prix de la main-d'œuvre des ouvriers, les saisons et mille circonstances occasionnelles. Il varie de qualité : deux cultivateurs voisins ne vendent pas leur blé le même prix, pour la récolte d'une même année. Le blé, en tant que marchandise-étalon, est volumineux, difficile à transporter; il demande de vastes magasins et un certain entretien pour être conservé; il est

(1) Voyez surtout à ce sujet, Michel Chevalier, *la Monnaie*, t. III, p. 5 et suiv. Déjà, Nicolas Oresme, au quatorzième siècle, indiquait les qualités suivantes pour la matière ou la denrée à laquelle on veut attribuer le rôle d'étalon du prix des choses : « Il faut, dit-il, qu'elle soit maniable (*attrectabile et palpabile*) et d'un transport facile; il faut que pour une petite fraction de cette matière, on puisse obtenir une grande quantité de richesses naturelles; ce doit donc être une matière précieuse et chère (*materia preciosa et cara*), comme par exemple l'or. Cependant, il faut qu'on la rencontre en quantité suffisante... Mais il n'est nullement utile à l'État que la matière qui constitue la monnaie devienne trop abondante, car elle ne pourrait point conserver la même valeur. » (Oresme, édit. Wolowski, p. xv-xvi.)

(2) Michel Chevalier, *op. cit.*, pp. 64 et suiv. et p. 97.

susceptible de se détériorer; sa valeur est donc essentiellement aléatoire. Bref, c'est un étalon incertain, un mauvais étalon.

Les bestiaux et les troupeaux, les pelleteries, les coquillages marins ou certains ustensiles manufacturés que les sociétés peu avancées ont employés comme échelle comparative et équivalent, n'ont jamais été, pour des raisons analogues, que des moyens d'évaluation très approximatifs et singulièrement défectueux.

Les peuples pasteurs sont seuls à même de s'accommoder de paiements effectués en bœufs et en moutons, et c'est par occasion seulement que des peuples chasseurs, guerriers, pêcheurs ou métallurgistes consentiront à les accepter. Le prix des bestiaux varie d'une bête à l'autre; le même animal ne conserve pas indéfiniment la même valeur. L'âge, les maladies, les infirmités, mille circonstances influent sur elle; une guerre, la disette ou la surabondance du fourrage peuvent l'avilir ou la décupler. Rien de plus inégal, de plus incommode, de plus aléatoire que cet étalon qui, pourtant, prévalut longtemps dans l'Italie centrale, dans la société homérique et les civilisations primitives de l'Orient; étalon dont nous avons même, on peut le dire, constaté l'emploi dans le monde entier, mais que l'expérience quotidienne a aussi fait partout abandonner.

Certains économistes, à la recherche d'une mesure idéale des valeurs, aussi stable et précise que le mètre, le gramme, le litre pour les longueurs, les poids, les capacités, ont cru trouver dans la journée de travail de l'ouvrier cet étalon universel. « Le travail, dit Adam Smith (1), est la seule mesure universelle, la seule exacte, le seul étalon par lequel nous puissions comparer les valeurs des différentes marchandises à toutes les époques et dans tous les lieux. » Et Germain Garnier, le traducteur d'Adam Smith, ajoute à son tour : « Le travail humain considéré en lui-même est invariable... Ce que donne l'ouvrier qui travaille, le sacrifice qu'il fait d'une portion de son temps, de ses forces, de sa liberté, est le même dans toutes les circonstances. C'est là une

(1) Adam Smith, *Recherches sur la richesse des nations*, I, v. p. 47 de l'édition du comte Germain Garnier. (Paris, Guillaumin, 1843, gr. in-8°.)

quantité certaine et constante, déterminée par des lois naturelles, comme le cours des astres et la marche des saisons... Dans ce sens, le travail est la mesure de la valeur. Si nous savons quelle quantité de travail une chose a pu payer ou commander à une époque donnée et à une autre époque, nous savons quelle est la valeur relative de cet objet aux deux époques différentes. »

Cette théorie, inspirée peut-être par une sympathie généreuse pour l'homme qui travaille de ses mains, a reçu un essai d'application d'abord en France : la constitution de 1791 adopta la journée de travail au moins pour base du cens électoral : on ne pouvait faire partie des assemblées primaires que si l'on payait une contribution directe de trois journées de travail. Cette législation a laissé son empreinte dans les règlements des chemins vicinaux : les contribuables doivent, aujourd'hui encore, un nombre déterminé de journées de travail, qu'ils peuvent racheter à un taux variable dans chaque département. Cet usage se maintient parce qu'il n'est qu'une exception : il ne serait pas applicable à toutes les circonstances de la vie individuelle ou sociale.

Un essai utopique du même genre a été tenté en Angleterre, vers 1830, par le réformateur Robert Owen, pour monnayer le travail humain. « En retour d'une paire de bottes, dit Louis Raybaud, on donnait un certain nombre d'*heures de travail* de boulanger ou de tisserand. Un papier-monnaie très curieux, énonçant cette valeur, fut fabriqué à cette occasion et pour cet usage » (1). L'avortement presque immédiat de ce puéril essai nous dispense d'insister sur les inconvénients que comportait le choix de cette mesure théorique dont Michel Chevalier n'a pas eu de peine à faire, au nom du bon sens, prompte justice (2). Non, dirons-nous avec lui, le travail musculaire de l'homme n'est point invariable; il ne se ressemble pas plus que les hommes ne se ressemblent; il varie suivant la force physique, l'intelligence, l'âge, l'énergie, l'adresse; il varie suivant les régions, les climats, les saisons; il subit la loi de l'offre et de la demande, et ce n'est pas

(1) Louis Reybaud, *Études sur les réformateurs ou socialistes modernes*, t. I, p. 245 (édition de 1864).

(2) M. Chevalier, *op. cit.*, p. 81 et suiv.

par des statistiques et en prenant des moyennes qu'on pourrait lever les difficultés qui naîtraient de l'application quotidienne de la journée de travail à l'évaluation de toutes les marchandises. Il fallait les passions révolutionnaires ou les égarements d'une philanthropie irréfléchie, pour que des législateurs admissent que tout peut se mesurer avec cette convention morale ou philosophique, comme on mesure les longueurs avec le mètre ou les capacités avec le litre. Pas plus que le blé, le travail ne saurait être un bon étalon.

Il serait superflu de citer d'autres conceptions de pure théorie. Plus logique que tous les systèmes économiques, le bon sens populaire, dans les sociétés peu avancées, a commencé par reconnaître partout que les métaux en général se rapprochent le plus des conditions idéales assignées à l'instrument commun des transactions. Leur dureté et en même temps leur malléabilité, leur rareté relative, la facilité qu'on a de les transporter, de les emmagasiner, ont dicté le choix de toutes les civilisations parvenues à la connaissance de la métallurgie, soit qu'elles se servissent des métaux sous forme de barres ou de lingots, d'instruments de luxe ou d'un usage domestique, soit que, plus tard, elles eussent appris à les tailler, à les estampiller, à les convertir en véritables monnaies.

Mais les métaux, à leur tour, ne sont pas tous également aptes à jour le rôle d'équivalent et de mesure des valeurs. Ils ne possèdent qu'à des degrés divers les qualités essentielles que nous avons énumérées plus haut. Le platine, par exemple, est trop rare et d'une valeur trop variable pour qu'on puisse en faire un métal monétaire, bien qu'on s'en serve, à cause de sa non-dilatabilité, pour fabriquer les étalons des mesures légales. Le fer, l'étain, le plomb, le cuivre sont au contraire trop répandus; ils sont, les uns trop durs, les autres trop mous; ils sont trop facilement exposés à l'oxydation, c'est-à-dire à l'altération ou même à la destruction complète. Leur abondance fait qu'ils ont peu de valeur, de sorte que les paiements exigeraient le plus souvent qu'ils soient accumulés en quantités énormes. Leur production varie brusquement et l'application qu'on en fait dans

la métallurgie expose leur prix à des fluctuations incessantes, suivant l'offre et la demande. Le choix des métaux vils comme étalon de la valeur des choses, procurerait donc « une mesure élastique qui s'allonge et se raccourcit, suivant les circonstances, qui ne sera pas la même aujourd'hui qu'hier et qui peut subir en même temps, sur les marchés voisins des variations en sens inverse (1) ». En un mot, en employant ces métaux dans ses transactions commerciales, un négociant ne recevrait pas un équivalent durable de ses marchandises; il ne serait pas sûr de pouvoir relancer ses métaux dans la circulation pour la valeur qui leur était donnée quand il les a acceptés en paiement.

C'est seulement en l'absence des métaux précieux que des sociétés pauvres ont pu recourir au cuivre ou au fer comme intermédiaire des échanges et équivalent des valeurs. Au nombre des incommodités d'un pareil système, figure en premier lieu le poids énorme dont devaient être les lingots monétaires ou la monnaie pour équivaloir à un objet d'une valeur tant soit peu élevée. Nous l'avons déjà dit, en Italie aussi bien que dans le Péloponnèse, il fallait des chariots pour transporter cette encombrante monnaie de bronze ou de fer. Aussi l'abandonna-t-on dans ces pays mêmes, dès que le commerce et les relations extérieures y eurent apporté en quantité suffisante l'argent et l'or. Le cuivre ou le fer ne servirent plus que comme appoint, et dès que la monnaie d'or ou d'argent eut été adoptée, le *poids* des monnaies de bronze fut partout conventionnellement réduit, si bien que ces pièces, comme nos sous actuels et comme les sapèques de la Chine, ne correspondirent plus à la véritable valeur du métal sur le marché; elles constituèrent une monnaie fiduciaire; partout elles devinrent ce qu'elles sont actuellement, de simples jetons dont la frappe doit nécessairement être limitée pour que leur crédit ne soit pas atteint.

Seuls, les métaux précieux, c'est-à-dire l'or et l'argent, satisfont presque complètement aux conditions que la nature des choses réclame de l'étalon des valeurs. Voilà pourquoi l'ex-

(1) Th. Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, t. I, préface, p. XIII.

périence des relations sociales, sur toute la surface du globe, les a désignés par excellence pour remplir l'office de métaux monétaires.

Si tout le monde peut s'en procurer assez facilement par la vente d'un objet de quelque valeur, ils sont assez rares pour que chacun en soit avare et que les plus opulents n'en aient jamais assez. Ils sont l'objet et le but d'une passion inassouvissable de l'âme humaine, l'avarice, *auri sacra fames*. Chacun de nous ressent cette passion comme toutes les autres et veille sur ses trésors avec un soin jaloux : l'homme le plus riche, qui cesserait de prendre garde et s'endormirait dans l'insouciance, ne tarderait pas à être en butte aux sollicitations et aux machinations des autres et il se trouverait bien vite ruiné.

Les métaux précieux sont inaltérables et indestructibles; l'oxydation n'agit pas sur l'or et n'entame l'argent qu'à la surface, de sorte qu'une portion de ces métaux, si longtemps qu'on la conserve, ne risque pas de se détériorer.

Ils sont d'un transport facile parce qu'il en faut relativement une petite quantité pour représenter une grande valeur. Il suffit de 100 grammes d'or environ pour représenter le prix d'un bœuf de 400 kilogrammes. Leur puissance acquisitive est donc plus élevée que celle de toutes autres marchandises, en dehors des pierres précieuses et de quelques métaux extrêmement rares, comme le platine.

On a vu certains spéculateurs accaparer des denrées telles que le blé, le café, le coton, ou même des métaux tels que le cuivre, pour provoquer un hausse des prix sur le marché et se rendre maître des cours. Il existe dans les codes des lois sévères contre l'accaparement. Nul danger de cette sorte n'est à craindre avec les métaux monétaires, parce qu'ils sont trop chers et qu'ils ont une fixité de prix trop grande. L'accaparement ne profiterait pas aux accapareurs, puisque en vertu du cours légal de la monnaie, la valeur de ces métaux ne peut être surélevée artificiellement. « Les producteurs d'or ne peuvent pas se liguer pour élever la valeur de leur produit. Toutes les mines d'or appartiendraient à une seule et même compagnie, que la valeur de l'or, la puis-

sance de chaque gramme d'or ne pourrait devenir plus grande qu'elle ne l'est actuellement avec des compagnies en grand nombre (1) ».

L'or et l'argent sont homogènes, comme tous les corps simples : toutes les parties d'un lingot se valent, à égalité de poids. En outre, l'or de l'Australie et de la Transylvanie a la même valeur que celui de la Californie et du Transwaal.

Ils sont divisibles presque à l'infini, et chaque parcelle, quelle qu'en soit la ténuité et le poids, conserve sa valeur proportionnelle.

Ils offrent à la fois assez de malléabilité et de dureté pour recevoir et conserver toujours l'empreinte d'un type monétaire, pour ne pouvoir être usés que par un frottement incessant et prolongé, ou bien pour être coupés en morceaux sans un effort trop pénible.

De tous les métaux, ils sont ceux qu'il est le plus facile de reconnaître du premier coup, à la vue, au son, au poids, ou à l'expérience chimique : avec d'autres matières, on pourrait plus aisément abuser de la confiance du public.

Il n'est, enfin, aucun autre métal ni aucune autre marchandise dont la valeur soit aussi stable que la leur sur le marché. Le blé est d'une cherté excessive dans les années de disette; il est d'un bon marché extrême dans les temps de surabondance. C'est de sa production que dépend la mercuriale. Comme toute autre denrée ou marchandise, l'or et l'argent sont, sans aucun doute, soumis à cette loi. La remarque en a déjà été faite par Xénophon : « Lorsque l'or abonde sur le marché, son prix baisse, tandis que celui de l'argent monte » (2), mais cette variation agit lentement et dans des proportions moindres que pour toute autre denrée. Les fluctuations des cours, en ce qui les concerne, sont très peu sensibles d'une année à l'autre, et ce n'est qu'en comparant des siècles éloignés qu'on parvient à saisir des différences importantes.

Cette stabilité relative de la valeur des métaux précieux est due

(1) H. Cernuschi, *Anatomie de la monnaie*, p. 15.
(2) Xénophon, *Revenus*, IV, 10.

au cours forcé que la loi confère à la monnaie; elle est due aussi à ce privilège que leur accorde la nature, de ne pouvoir être répandus à profusion et de n'être pas d'une absolue nécessité, d'arriver sur le marché en quantité modérée et suffisante, d'une manière uniforme et permanente, comme une source qui coule lentement sans tarir et sans déborder jamais. A peu près impropres à la grande industrie comme aux usages domestiques, leur utilité se restreignant au luxe individuel, ils sont, moins que les autres métaux, exposés aux à-coups de l'offre et de la demande. La forme de paiements individuels qu'ils revêtent, pour entrer dans la circulation commerciale, fait que la part dont dispose chaque individu ne subit que de fort loin et d'une manière presque imperceptible le contre-coup de la production courante des mines. Le flot monte ou diminue, mais si lentement que chacun de nous ne s'aperçoit qu'il a changé de niveau qu'en faisant un retour comparatif sur une période de temps assez longue. En outre, l'appoint que, chaque année, les mines d'or et d'argent ajoutent à la masse totale des métaux précieux dont dispose l'humanité n'est pas nécessairement une cause immédiate de l'avilissement de leur valeur. Sans doute on découvre de nouveaux gisements, et les statistiques constatent que le rendement des mines progresse rapidement dans une période de temps déterminée. Mais cette surproduction n'aura, sur la valeur commerciale des métaux, qu'un contre-coup affaibli, si, dans le même espace de temps, les sociétés civilisées ont développé leur mouvement commercial et colonial; si les voyages, les industries, les chemins de fer et mille rouages sociaux qui nécessitent l'usage de la monnaie, se sont multipliés; si, dans les campagnes, entre paysans, bien des marchés qui se concluaient par un simple troc de marchandises en nature, se règlent désormais avec de l'argent comptant; si l'usage de la monnaie d'or et d'argent pénètre dans des pays où il était ignoré jusque-là; si, en un mot, le stock des espèces circulantes qui est nécessaire à chaque individu a grossi, et si les individus qui en ont besoin sont devenus beaucoup plus nombreux. Il en est des métaux précieux comme d'un produit naturel quelconque : le prix des bestiaux sur un marché ne baissera pas, malgré une

affluence anormale des animaux, si le nombre des acheteurs s'est développé dans la même proportion.

D'autres éléments entrent aussi en ligne pour combattre, dans une certaine mesure, l'influence de la surproduction des mines sur le marché. Les naufrages, les incendies et mille accidents font disparaître chaque année une certaine quantité d'or et d'argent; la chimie et diverses industries en absorbent et consomment également. Les individus ont une tendance à les thésauriser dès qu'ils les possèdent en surplus de leur besoin. Sans doute, aujourd'hui, dans nos sociétés compliquées, les hommes éclairés thésaurisent moins en nature qu'autrefois; mais la garantie métallique des grandes banques, comme la Banque de France, ne retire-t-elle pas de la circulation un stock énorme de métal précieux; le trésor de guerre en or amassé par l'Empire allemand dans la forteresse de Spandau n'est-il pas emprunté à la masse du lingot donné par la nature à la société?

Il est impossible à la saine critique de tenir compte de tous ces éléments combinés qui viennent influencer la valeur des métaux, comme la pression atmosphérique sur le mercure du baromètre. Voilà pourquoi les chiffres accumulés par Soetbeer et d'autres Économistes sur le rendement annuel des mines, sur le mouvement du marché des métaux, sur la comparaison entre la production monétaire de chaque année, quelque sincères et véridiques qu'ils soient, ne sauraient être que des indications aléatoires. Au point de vue qui nous occupe, il serait dangereux d'en tenir compte autrement que comme indication générale, et nous allons constater tout à l'heure que la quantité d'or et d'argent dont dispose l'humanité paraît être demeurée, depuis l'antiquité, plus sensiblement identique à elle-même qu'on ne le croit communément (1).

On a fait, au sujet de l'avenir des métaux monétaires, des hypothèses qui, si l'on envisage le passé de l'humanité, n'ont guère de chance de se réaliser jamais. On a dit, par exemple : Supposez que la production normale des métaux précieux cesse

(1) H. Cernuschi, *Anatomie de la monnaie*, p. 16-17.

ou se ralentisse considérablement, la raréfaction de l'or et de l'argent aurait un contre-coup direct sur le marché. Non seulement les transactions commerciales pourraient en être gênées, parce que les métaux précieux deviendraient insuffisants et, par conséquent, impropres à jouer le rôle de commune mesure des choses, mais le prix de tout ce qui se vend baisserait au fur et à mesure que s'accentuerait la rareté du métal payant, et dans les mêmes proportions. Ce qui revient à dire que les métaux précieux étant plus rares, seraient plus chers, et leur puissance serait accrue, puisque avec le même poids d'or ou d'argent, on pourrait acquérir plus d'autres choses qu'auparavant. D'un autre côté, si la production normale des métaux précieux venait à s'élever dans des proportions extraordinaires, le phénomène inverse se produirait. Les métaux précieux seraient avilis, leur puissance diminuée; on les acquerrait à bas prix, tandis que le prix de toutes les autres marchandises serait augmenté, puisque, pour donner l'équivalent d'un objet quelconque, il faudrait débourser un poids d'or ou d'argent bien plus considérable qu'on ne l'avait fait jusqu'alors. Dans les deux cas, la société ne pourrait qu'y perdre, car elle aurait à subir une convulsion économique d'autant plus dangereuse qu'elle serait plus soudaine.

Sans doute, il a existé, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, des périodes de crises économiques provoquées par la découverte et la mise en exploitation de nouveaux gisements aurifères et argentifères, mais ces troubles ne sauraient être que passagers et accidentels dans l'histoire de l'humanité. L'équilibre normal reprend bientôt sa place, souvent au détriment de ceux qui l'avaient troublé. C'est ainsi que la surabondance de l'or, dans l'Égypte des Lagides, amena, lorsque les mines du haut Nil furent épuisées, une crise qui ruina ce pays; et il en fut de même pour l'Espagne après qu'elle se fut gorgée de l'or du Pérou.

C'est encore un préjugé aussi répandu qu'irréfléchi de croire que l'humanité jouirait d'un bien-être plus grand; que le commerce, l'industrie, tout en un mot, dans la société, prendrait un essor rapide dans la voie du progrès, s'il nous était donné de voir

se réaliser le rêve fantastique de l'Eldorado, et si les mines du Transwaal et de l'Australie déversaient dans la circulation commerciale un fleuve d'or où chacun irait puiser. L'antiquité, dans sa sagesse, nous a avertis, par la fable du roi Midas qui changeait en or tout ce que touchaient ses mains, qu'un pareil présent serait un fléau. Il pourrait enrichir momentanément des spéculateurs avisés qui seraient les premiers à recevoir ce flot d'or, mais le commun du genre humain en souffrirait cruellement, jusqu'à ce que s'établisse un équilibre qui ne serait finalement profitable à personne. Chacun aurait plus de pièces d'or et d'argent dans son gousset, mais en même temps, tout ce qui se trafique aurait renchéri. Sans doute on m'offrirait, du cheval que j'ai à vendre, une plus grosse somme qu'autrefois; mais qu'y gagnerais-je, si j'ai dû payer plus cher la nourriture et l'entretien du cheval?

Des économistes envisagent aussi l'hypothèse suivante : Si l'on cessait, disent-ils, de fabriquer des monnaies d'or et d'argent, ces métaux éprouveraient une baisse de prix, puisque l'une de leurs applications principales ou l'un de leurs débouchés, comme on dit dans la langue commerciale, aurait disparu; le stock dont l'industrie a besoin se trouverait brusquement accru dans une forte proportion. Ceci n'est vrai que dans une mesure fort restreinte : la baisse actuelle de l'argent n'a pas pour origine ni pour cause principale sa démonétisation; bien au contraire, cette démonétisation n'a été que la conséquence nécessaire de la baisse subie par ce métal sur le marché, par suite d'une grande et brusque surproduction (1). L'histoire des sociétés anciennes qui n'ont pas connu la monnaie, est là pour attester que les métaux précieux, ou superflus, ce qui est la même chose, seront toujours avidement recherchés, qu'ils soient ou non monnayés. Partout, dès qu'on rencontre la présence de l'homme sur la surface du globe, on constate en même temps que le superflu est ce qui, par instinct, lui semble le plus nécessaire; l'homme connaît à peine l'usage des vêtements, qu'il suspend à son cou, à ses bras,

(1) *Science sociale*, t. XXI, p. 309.

à ses oreilles, à ses jambes, à ses cheveux, des colliers, des bracelets, des bagues, des pendeloques de toutes formes, pour la confection desquels les métaux nobles sont toujours et partout préférés. Dès l'origine du monde, chez les populations préhistoriques comme chez les sauvages d'à présent, la recherche de l'or et de l'argent domine tout ; bien longtemps avant l'invention de la monnaie et l'intervention du législateur, des peuples se font la guerre pour posséder les métaux précieux, organisent pour les conquérir des expéditions lointaines et périlleuses qui ont laissé leur souvenir dans l'histoire ou la fable, telles que l'expédition des Argonautes pour la possession de la Toison d'or, les aventures d'Hercule au jardin des Hespérides, les courses des vaisseaux de Tyr et de Sidon au pays de Tharsis. Dans la société homérique ou dans la civilisation mycénienne comme dans les grands empires asiatiques, l'or et l'argent ont toujours été appréciés pour eux-mêmes et pour leur valeur intrinsèque. Si l'on venait à les démonétiser, ils n'en continueraient pas moins à être très âprement poursuivis.

Concluons : il n'y a jusqu'ici dans le monde aucun produit, aucune substance connue qui puisse, mieux que l'or et l'argent, remplir la fonction de monnaie, et il est probable que l'humanité continuera à se servir d'eux pour cet usage assez longtemps encore pour que nous n'ayons pas à nous préoccuper de ce qu'il adviendra lorsqu'elle s'avisera de les remplacer : l'histoire est là pour attester que pareille éventualité ne se produira jamais. Sans doute, l'or et l'argent ne sont pas l'équivalent parfait, la mesure scientifique et idéale que conçoit notre raisonnement. L'idéal pour les métaux étalons ne consisterait même pas dans la fixité absolue de leur production ou de leur masse. L'étalon des valeurs ne serait pas juste s'il était aussi immuable que celui des longueurs ou des liquides ; il doit subir le contre-coup de l'activité commerciale, de la multiplicité ou du ralentissement des affaires. L'idéal pour la production des métaux précieux, serait qu'ils devinssent tantôt plus abondants, tantôt plus rares, suivant la mobilité ou, si l'on veut, le chiffre des échanges ; il

faudrait que Dieu établît, en quelque sorte, une échelle mobile, pour nous déverser la rosée d'or et d'argent dans la juste proportion nécessaire aux transactions, de manière à ce que la *valeur* des métaux servant d'intermédiaires demeurât absolument fixe et immuable. L'histoire générale de la civilisation semble bien réaliser à peu près cette conception, mais les annales particulières de chaque peuple et de chaque siècle nous font constater des crises d'abondance ou de disette qui, sur le moment, produisent des malaises sociaux, plus ou moins profonds; à défaut des calculs économiques, c'est la force des choses qui, lentement, nivelle ces hauts et ces bas.

II. — ABONDANCE DES MÉTAUX PRÉCIEUX DANS L'ANTIQUITÉ.

Il paraît qu'actuellement, d'après les statisticiens, le genre humain dispose environ de 18.000 mètres cubes d'argent, et de 500 mètres cubes d'or, soit en tout d'un stock de 18.500 mètres cubes de métal-monnaie (1). On ajoute que les compagnies minières extraient chaque année de la terre à peu près 234.000 kilogrammes d'or et plus de 5 millions de kilogrammes d'argent, tandis que vers la fin du quinzième siècle les mines fournissaient seulement 6.000 kilogrammes d'or et 47.000 kilogrammes d'argent (2). Dans la première moitié de ce siècle, l'approvisionnement général du marché était, dit-on, de 24.000 kilogrammes d'or et de 900.000 kilogrammes d'argent (3). On ne peut avoir dans ces chiffres qu'une confiance bien relative. Car, s'il est possible de dresser le bilan d'une extraction annuelle, nous ne saurions apprécier qu'arbitrairement le stock que nous ont légué les siècles anciens. Comment, d'autre part, fixer le chiffre de la déperdition quotidienne dans tous les pays du monde? Mais si nous manquons d'une base sérieuse qui permette d'additionner sans restriction le produit de l'extraction d'une

(1) H. Cernuschi, *Anatomie de la monnaie*, p. 3.

(2) Ad. Soetbeer, *Matériaux pour faciliter l'intelligence et l'examen des rapports économiques des métaux précieux et de la Question monétaire*, trad. Ringeisen, p. 9 (Paris, 1889, petit in-f°); — L. Poinsard, *la Question monétaire*, p. 41

(3) M. Chevalier, *la Monnaie*, p. 303.

année au stock antérieur pour avoir une idée de la masse totale, toujours est-il qu'on est généralement porté à croire qu'aujourd'hui nous sommes beaucoup plus riches en métaux précieux que ne l'étaient les Anciens : ils ne connaissaient pas les mines de l'Amérique, de l'Australie, de l'Afrique australe, où nous allons puiser abondamment. Cette croyance, suivant nous, n'est fondée que relativement, et dans la mesure restreinte que nous allons essayer d'établir.

Dans l'antiquité, les peuples dont les relations commerciales avaient pour base les métaux précieux, soit en lingots soit en monnaie, étaient confinés dans une zone géographique qui comprend seulement une partie de l'Europe, la portion occidentale du continent asiatique, l'Égypte et la côte septentrionale de l'Afrique. Le reste du monde était en dehors de ce mouvement économique et social ; de sorte que c'est seulement le commerce concentré sur cette portion relativement petite du globe terrestre, que devait alimenter l'or et l'argent des mines exploitées par les Anciens. Au contraire, les produits des mines que nous exploitons à présent se répandent sur une aire infiniment plus vaste ; ils alimentent le commerce du monde entier. De sorte que, en admettant que la masse d'or et d'argent circulant actuellement dans le monde, soit plus considérable qu'elle ne l'a jamais été dans l'antiquité, elle se dissémine et se répartit dans les mains d'un si grand nombre d'individus, elle se distribue entre tant de peuples divers, qu'on peut se demander si, relativement au nombre de ceux qui ont à faire usage des métaux monétaires, la quantité de l'or et de l'argent n'est pas plutôt diminuée qu'accrue.

Cette impression générale ne fait qu'augmenter et se fortifier par une observation de détail. Évidemment, nous ne sommes pas en mesure de donner, comparativement aux statistiques modernes, le nombre de mètres cubes d'or et d'argent dont a disposé l'antiquité ; mais les fouilles archéologiques nous livrent ces métaux manufacturés ou monnayés en quantités telles, qu'il est permis de douter que les temps modernes en fournissent jamais une pareille masse aux archéologues du quarantième

siècle. Dans les ruines de notre civilisation lentement disparue, trouvera-t-on des bijoux d'or et d'argent, des vases, statuettes, ustensiles en métal précieux, aussi nombreux que ceux qu'ont révélés les fouilles de l'Égypte, de la Chaldée et de l'Assyrie, de la Perse, de l'Asie Mineure, de la Phénicie et de tout le bassin de la Méditerranée? Tous ceux qui visitent le musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, demeurent stupéfaits à la vue des monuments en or exhumés des seules ruines de l'ancienne Panticapée. Ai-je besoin de rappeler les bijoux d'or fournis en si grande quantité par les tombeaux de l'ancienne Égypte et dispersés dans tous les musées de l'Europe ; ceux que M. de Morgan a récemment trouvés dans la seule pyramide de Dachour; les vases, bracelets, bijoux, ex-voto, statuettes d'or, découverts par Schliemann et après lui dans les nécropoles de la période mycénienne; la vaisselle d'or de Pétrossa, au musée de Bucarest; les trésors d'argenterie de Bernay, au Cabinet des médailles, de Hildesheim, au musée de Berlin, de Boscoréale et de Notre-Dame d'Alençon, au musée du Louvre, de Pompéï, au musée de Naples et tant d'autres qui sont la gloire des principales collections publiques ou privées (1)? Pourtant, tous ces trésors ne sont que des épaves échappées au grand naufrage des siècles, de pauvres débris arrachés au vandalisme et à la cupidité de trente générations de vandales! Quant aux monnaies d'or et d'argent antiques parvenues jusqu'à nous, tout le monde sait qu'elles sont

(1) Le lecteur qui s'intéresserait à ces monuments d'or et d'argent antiques, dispersés dans les musées de l'Europe, en trouverait une bibliographie incomplète, mais déjà abondante dans les ouvrages suivants : S. Birch, *Upon an historical tablet of Rameses II relating to the gold mines of Aethiopia*, dans l'*Archaeologia*, t. XXXIV, p. 357 à 391 ; — Wilkinson, *Manners and customs of ancient Egyptians*, t. II, p. 342 et *passim* ; — Lepsius, *les Métaux dans les inscriptions égyptiennes*, trad. Berend, in-4°, 1877 ; — Ch. de Linas, *les Origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, 3 vol. in-8° (*passim*) ; — Fr. Wieseler, *Der Hildesheimer-Silberfund*, Gottingue, 1869 ; — J. Arneth, *Gold und Silber monuments in Wien*, p. 10 et suiv. ; — Krause, *Angeiologie*, p. 88-100 ; — H. Holzer, *Der Hildesheimer Antike-Silberfund*, Hildesheim, 1870 ; — J. Marquardt, *la Vie privée des Romains*, trad. V. Henry, t. II, p. 356 ; — Héron de Villefosse et H. Thédénat, *les Trésors d'argenterie trouvés dans les Gaules*, dans la *Gazette archéologique*, t. X, 1885 et suiv. ; — A. Odobesco, *le Trésor de Pétrossa*, 1889, in-4° ; — J. de Morgan, *le Trésor de Dachour*, 1894, in-4° ; — Héron de Villefosse, *le Trésor de Boscoreale*, dans les *Monuments Piot* publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1896.

innombrables, et que, chaque année, depuis des siècles, les entrailles de la terre nous les livrent par milliers.

Les textes littéraires ou épigraphiques qui nous attestent la richesse extraordinaire de l'antiquité en or et en argent surabondent, et citer seulement les principaux serait hors de proportion avec le cadre de cette étude. Rappelons seulement que les inscriptions de l'Égypte, de l'Assyrie et de la Chaldée signalent à maintes reprises, et sans hyperbole, des statues, des coupes, des tables, des ustensiles variés en or et en argent, dont on se sert dans les temples des dieux ou dans le palais des rois. La statue en or de Bel-Marduk, dans le temple de Babylone, était célèbre, même chez les Grecs (1), ainsi que celle d'Astarté à Hiérapolis (2) et vingt autres. Les parquets mêmes, dans les sanctuaires et les palais, sont dorés (3). Dans les annales historiques de l'Égypte et de l'Assyrie, les tributs en or et en argent imposés par les conquérants aux peuples vaincus dépassent tout ce que l'imagination la plus hardie oserait concevoir; ils se présentent sous mille formes variées : en briques, en poudre, en bourses, en bijoux, en anneaux, en vases, en statues (4).

Comme l'Égypte et la Chaldée, la Phénicie et Cypre étaient, en fait de métaux précieux, d'une richesse qui tient du prodige. A maintes reprises, les prophètes d'Israël célèbrent l'opulence en or et en argent des villes phéniciennes dont ils se montrent si jaloux (5). Au temps d'Homère, les Sidoniens étaient sans rivaux dans l'art de fabriquer des bijoux d'or, des coupes d'or et d'argent, des armes incrustées de lamelles d'or (6). Les héros de la guerre de Troie sont couverts de ces riches armures; ils boivent dans des coupes d'or ciselé; l'or brille sur leurs vêtements, sur les harnais de leurs chevaux, sur leurs chars, et par-

(1) Hérodote, I, 183; — Diod. Sic., II, IX, 5.

(2) Lucien, *De dea Syr.*, 33.

(3) W. Helbig, *l'Épopée homérique*. trad. Trawinski, p. 147.

(4) Voyez ci-dessus, dans la *Science sociale*, p. 143; cf., Lepsius, *les Métaux*, etc., p. 4 et suiv.

(5) Zachar., IX, 3; — Ézéch., XXVII. — Cf. I Rois, IX, 11, 14, 28; X, 11; — II Chron., VIII, 18.

(6) *Iliade*, XXIII, 743; — *Odyssée*, IV, 615 et suiv., XV, 117. — Cf. W. Helbig, *l'Épopée homérique*, trad. Trawinski, p. 23 et suiv.

fois les statues de leurs dieux sont en or ou en argent massif (1). Mycènes, la capitale d'Agamemnon, est surnommée la ville « riche en or », et il en est de même d'Orchomène. Le palais de Ménélas éblouit Télémaque par la profusion de l'or, de l'argent et de l'électrum qui le décorent (2), et cependant la demeure de son père Ulysse était non moins somptueuse, puisque les coupes, les aiguières, les bassins à laver les mains y étaient en or. Le trône de Pénélope était en argent et en ivoire (3); le lit d'Ulysse était fait d'or, d'argent et d'ivoire (4). On recouvre de feuilles d'or les cornes des animaux destinés aux sacrifices. Bref, les poèmes homériques font étalage d'une profusion inouïe de métaux précieux, et s'il faut, dans ces descriptions poétiques, faire sans doute une large part à la fiction (5), il n'en est pas moins vrai que les découvertes de Schliemann, et d'autres auxquelles nous faisions allusion tout à l'heure, démontrent jusqu'à l'évidence la plus palpable, que la société homérique ou, si l'on veut, les civilisations dites mycénienne et troyenne étaient prodigieusement riches en métaux précieux.

Plus tard, il en est de même chez les Grecs des temps historiques : les statues divines en or ne sont point rares, bien qu'aucune ne nous soit parvenue. Quarante-quatre talents d'or fin entraient dans la statue chryséléphantine d'Athéna érigée au Parthénon par Phidias (6). Dans le vestibule du même temple s'alignaient dix statues de Victoires en or, pesant chacune environ deux talents, c'est-à-dire plus de 60 kilogrammes; converties en monnaie dans l'été de l'an 407, ces statues furent remplacées plus tard par d'au-

(1) *Iliade*, VIII, 193; — *Odyssée*, III, 425; XVIII, 293, etc. Le nom grec de l'or, χρυσός, paraît dérivé du terme sémitique חרוץ.

(2) *Odyssée*, IV, 72.

(3) *Ibid.*, XIX, 57.

(4) *Ibid.*, I, 137; XVIII, 120; XX, 261; XXII, 9; XXIII, 200. — Cf. Ch. de Linas, *les Origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, t. III, p. 17.

(5) Voyez à ce sujet Schœmann, *Antiquités grecques*, trad. Galuski, t. I, p. 82. Les conclusions de l'auteur sont beaucoup trop rigoureuses et contredites par les découvertes archéologiques récentes.

(6) Isocrate, VIII, 97. Philochoros, *frag.* 97, dans les *Frag. hist. graec.* de Didot, t. I, p. 400. — Cf. Thucydide, II, 13; — Diod. Sic., XII, 40. Ces quarante-quatre talents équivalaient à 3.696.000 francs, et en tenant compte de la puissance de la monnaie, approximativement à 30 millions. (Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1893, p. 14.)

tres analogues, également en or (1). Le grand Roi donne aux Spartiates plus de 5.000 talents d'or pour les aider à faire la guerre à Athènes. En l'an 430, lors de l'invasion de l'Attique par les Péloponnésiens, les Athéniens recevaient annuellement de leurs alliés tributaires 600 talents en or; ils avaient en réserve, dans l'opisthodome du Parthénon, jusqu'à 9.700 talents d'argent monnayé, sans compter l'or et l'argent non monnayés, en lingots ou en vases sacrés (2).

Ce n'était pas seulement à Athènes que l'or et l'argent étaient amoncelés en prodigieuse quantité dans les trésors de l'État, dans les temples ou même chez les particuliers; c'était partout : en Lydie comme chez les Phéniciens et les Perses, à Delphes, comme à Délos ou à Olympie. Les richesses métalliques du roi de Phrygie, Midas, et du roi de Lydie, Crésus, étaient et sont demeurées proverbiales. Les lingots offerts à l'oracle de Delphes par les princes lydiens, et dont nous avons parlé ailleurs, éblouirent toute la Grèce (3). Le roi de Perse était non moins opulent en lingots et en pièces monnayées (4). Du temps de Xerxès, un banquier lydien, le riche Pythès, possédait à lui seul quatre millions de dariques. Il dit à Xerxès : « J'ai fait mes comptes et j'ai trouvé que j'avais 2.000 talents d'argent et qu'il ne me manque que 7.000 dariques d'or pour que j'en possède 400 myriades » (5). Quand Alexandre eut pris Suse, il trouva dans le trésor royal 40.000 talents en lingots bruts, et seulement 9.000 talents en or monnayé. A Persépolis, il fit main basse sur 120.000 talents d'or; il lui fallut employer « un grand nombre de mulets, tant de bât que d'attelage, et trois mille chameaux de somme, pour transporter ces trésors dans les divers lieux qu'il désigna pour les recevoir » (6).

L'or et l'argent ruissellent dans les fêtes qu'Alexandre donne

(1) E. Babelon dans la *Revue des Études grecques*, t. II, 1889, p. 137, et *Mélanges numismatiques*, t. I, p. 190.

(2) Thucydide, *Guerre du Péloponnèse*, II, 13.

(3) Voyez ci-dessus, p. 406 et suiv.

(4) Hérodote, III, 96; — Diod. Sic., XVII, 66; XVII, 71.

(5) Hérodote, VII, 28, 29; — ci-dessus, p. 212.

(6) Diod. Sic., XVII, 71.

à Suse à l'occasion de son mariage avec Statira, la fille du grand Roi. Les témoins oculaires nous décrivent les costumes, les tentures, brochés d'or et d'argent, les tapis éclatants de fils d'or qui ornent les tentes des chefs de l'armée et des grands ; tandis que les cent divans des fiancés reposent sur des pieds d'argent, celui du roi est en or massif ; les invités qui boivent et mangent dans des coupes d'or et d'argent sont au nombre de neuf mille. Les députations des villes et des provinces font parvenir à Alexandre, rien qu'en couronnes d'or, la valeur de quinze mille talents. Voulant payer les dettes de toute son armée, le roi fit disposer sur plusieurs points du camp des tables chargées de pièces d'or où chacun put se présenter : officiers et soldats touchèrent ainsi 20.000 talents (1). Pour récompenser les meilleurs de ses généraux, le conquérant macédonien leur distribue de l'or ; il pose des couronnes d'or sur la tête de Peucestas, de Leonnatos, de Néarque, d'Onesicritos, d'Hephaestion, de Ptolémée, de Perdiccas et d'un grand nombre d'autres (2).

Les trésors en métaux précieux dont l'armée d'Alexandre s'empare en Phénicie, en Syrie, en Égypte sont plus considérables encore (3). Le héros lui-même fit fondre sa statue en or (4) ; sa vaisselle ordinaire était en or rehaussé de pierreries (5). Quand Harpale, son infidèle trésorier, prend la fuite et se réfugie à Athènes, il n'emporte pas avec lui moins de 5.000 talents (6), c'est-à-dire plus de 150.000 kilogrammes d'or.

C'était souvent sous la forme de couronnes que l'or et l'argent figuraient dans le luxe public ou privé de l'antiquité grecque. On offrait des couronnes d'or ou d'argent en ex-voto dans les temples des dieux, on en décernait en récompense dans les jeux publics aux athlètes, aux chanteurs, aux musiciens, aux poètes ; on en donnait aux citoyens qui avaient bien mérité de leur patrie. A Athènes, suivant les nombreux décrets épigraphiques qui nous

(1) Droysen, *Histoire de l'hellénisme*, trad. Bouché-Leclercq, t. I, p. 637 et suiv.
(2) *Ibid.*, p. 642.
(3) Movers, *Die Phœnizier*, t. II, 3, 1, p. 39 et suiv.
(4) Athénée, *Deipnosophistae*, V, p. 202ª
(5) *Ibid.*, VI, p. 231ᵉ.
(6) Droysen, *Histoire de l'hellénisme*, t. I, p. 636 et suiv. et 673.

sont parvenus, les couronnes d'or décernées par le peuple pesaient 50 et jusqu'à 100 statères; on en ceignait le front des statues, voire même la tête des cadavres de morts illustres : les bijoux abondent dans les tombeaux (1).

La vaisselle des citoyens aisés était en or et en argent; l'ameublement domestique, le luxe des personnes reposaient sur l'or et l'argent travaillés (2); dans les siècles qui suivent la mort d'Alexandre, des artistes nombreux avaient la réputation d'exécuter des chefs-d'œuvre de ciselure en or et en argent que s'arrachaient les amateurs opulents, et dont il nous est parvenu quelques spécimens, tels que la tiare d'or du roi Saitapharnès, au musée du Louvre.

Dans la pompe dionysiaque instituée avec un faste inouï à Alexandrie par Ptolémée Philadelphe, et dont la description nous a été transmise par Athénée, d'après Callixène de Rhodes, on voit figurer, s'avançant processionnellement le long du stade d'Alexandrie, des objets extraordinaires par leurs dimensions et leur richesse : il y avait une cuirasse en or, haute de 12 coudées; une cuirasse en argent de 18 coudées, sur laquelle étaient posés deux foudres d'or de 10 coudées; plusieurs cornes d'abondance gigantesques en or; des statues nombreuses, la tête ceinte de couronnes d'or; un thyrse d'or de 90 coudées; une lance d'argent de 60 coudées; un phallus d'or de 120 coudées surmonté d'une étoile de 6 coudées; une couronne faite de l'assemblage de 10.000 médailles d'or, posée sur la tête de la statue de Ptolémée Soter; un caducée d'or de 45 coudées; un foudre d'or de 40 coudées; des aigles d'or de 20 coudées; une égide d'or; 3.200 couronnes d'or; une couronne mystique d'or de 80 coudées; vingt boucliers d'or, etc. Y a-t-il lieu de taxer d'exagération une semblable description, si l'on songe à l'abondance de la production de l'or dans les mines du haut Nil; si l'on compare, entre autres, les richesses non moins extravagantes en métaux précieux que les

(1) *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio, v° Corona; — *Revue numismatique*, 1893, p. 21 et 165.

(2) Plutarque, *Alcibiade*, 4 et 13, — Andocide, *contre Alcibiade*, 29; — Athénée, *Deipnosoph.*, V, p. 193 d; VI, p. 201e; IX, p. 408e, etc.; — Thucydide, *Guerre du Péloponnèse*, VI, 32, 1.

historiens romains attribuent à Mithridate? Le roi de Pont s'était fait fabriquer une statue en or de 8 coudées de haut; il en avait une autre en argent : toutes les deux figurèrent dans le triomphe de Pompée à Rome. Son trône, son lit de festin, son sceptre étaient en or; ses armes étaient incrustées de pierreries enchâssées dans l'or. Dans son garde-meuble de Taulara, les Romains confisquèrent « 2.000 tasses d'onyx enchâssées dans l'or, une profusion de coupes, de vases à rafraîchir, de rhytons; puis des lits, des sièges, des brides, poitrails et caparaçons de chevaux, étincelants d'or et de pierreries ». Au triomphe de Lucullus, défilent « vingt brancards chargés de vaisselle d'argent, trente-deux brancards chargés de tasses d'or, d'armes en argent monnayé ». Au triomphe de Pompée, les procès-verbaux officiels mentionnent : «... une lune d'or pesant 30 livres, trois lits de festin, neuf buffets chargés de vases d'or et de pierreries, trois statues en or représentant Minerve, Mars et Apollon,... une montagne carrée en or massif, sur laquelle étaient ciselés des cerfs, des lions, des fruits, le tout entouré d'une vigne d'or... » (1).

Dès le commencement du troisième siècle avant notre ère, la richesse des Romains en argent était devenue prodigieuse. En 293, Papirius Cursor recueille 1.830 livres d'argent dans sa campagne contre les Samnites (2). En 205, Scipion rapporte de l'Espagne 14.342 livres d'argent, sans compter les espèces monnayées (3); quatre ans après, Carthage lui en fournit plus de 100.000 livres (4). Dès ce temps, le luxe de l'argenterie pénètre dans les maisons des plus modestes citoyens. L'or, à son tour, devint bientôt abondant à Rome. Après la conquête de la Macédoine, après les victoires sur les Carthaginois, après les triomphes des légions en Orient, en Égypte, en Afrique, en Espagne, en Gaule, on vit défiler à Rome, à la suite du char des triomphateurs, des monceaux d'or en lingots monnayés ou travaillés, en des

(1) Appien, *Mithridate*, 115 et 116; — Pline, *Hist. nat.*, XXXIII. 11,1 52; 12, 151; XXXVII, 1, 13-14; — Plutarque, *Lucullus*, 37. — Cf. Théod. Reinach, *Mithridate Eupator, roi de Pont*, p. 286-287 et p. 260 note.

(2) Tite-Live, X, 46.

(3) *Ibid.*, XXVIII, 38.

(4) *Ibid.*, XXX, 45.

quantités telles que les plus audacieux mensonges contemporains sur les mines de la Californie ou du Transwaal n'en ont jamais approché (1). « La nécessité de conserver de très fortes sommes exista surtout, pour l'*ærarium*, lorsque les guerres de conquêtes y firent affluer l'or en abondance. En l'année 545 (= 209 av. J.-C.), il s'y trouvait 4.000 livres d'or (2); en 560 (= 194), T. Quinctius Flamininus fit verser au trésor public, à la suite de la guerre de Macédoine, 3.714 livres d'or, un bouclier d'or massif, et 14.514 pièces d'or de Macédoine (*philippes*) (3). En 565 (= 189), Scipion, après la guerre avec Antiochus, verse 234 couronnes d'or, 140.000 *philippes* et 1.024 livres d'or (4); en l'année 567 (= 187), M. Fulvius tire de l'Étolie 243 livres d'or et 12.422 *philippes*; M. Manlius, de Galatie, 2.103 livres d'or et 16.320 *philippes* (5); en l'année 597 (= 157), il y avait dans l'*ærarium* 17.410 livres; en 663 (= 91), la somme de 1.670.851 sesterces en lingots d'or (6); le triomphe de Sylla, en 673 (= 81), rapporta au trésor 15.000 livres d'or (7), et en 705 (= 49), César tira de l'*ærarium* 15.000 lingots d'or (8). »

Ce n'était pas seulement l'*ærarium* de l'État qui possédait d'immenses réserves de métaux précieux : c'étaient souvent aussi les particuliers. A partir de l'époque des guerres puniques et pendant toute la durée de l'Empire, nous voyons des citoyens qui jouissent de fortunes fabuleuses en lingots ou en espèces monnayées. Citons, par exemple, sous Auguste, un homme obscur, du nom d'Isidorus, qui bien qu'il eût perdu beaucoup pendant les guerres civiles, laissa, à son décès, en argent comptant, 60 millions de sesterces, sans compter ses capitaux engagés dans le commerce (9).

(1) J. Marquardt, *de l'Organisation financière chez les Romains*, trad. A. Vigié, p. 26 et suiv., 66 et suiv.

(2) Tite-Live, XXVII, 10, 11.

(3) *Ibid.*, XXXIV, 52, 7.

(4) *Ibid.*, XXXVII, 59, 5; — Plin., *Nat. hist.*, XXXIII, 148.

(5) Tite-Live, XXXIX, 5, 14, XXXIX, 7, 1.

(6) Pline, *Nat. hist.*, XXXIII, 55.

(7) *Ibid.*, XXXIII, 16.

(8) *Ibid.*, XXXIII, 56. — Cf. J. Marquardt, *de l'Organisation financière chez les Romains*, trad. Vigié, p. 216-217.

(9) Pline, *Nat. hist.*, XXXIII, 135; — Marquardt, *op. cit.* p. 68.

L'*aurum coronarium* que les villes d'Italie, se cotisant, avaient voulu offrir à Auguste, atteignait un poids de 35.000 livres d'or (1). Au commencement de l'Empire, posséder cinq millions de deniers, c'est-à-dire plus de cinq millions de francs, c'était presque la misère pour l'aristocratie romaine. On cite des affranchis même qui ont une fortune dépassant ce chiffre.

« Encore au commencement du cinquième siècle (2), on trouvait des familles qui, outre les choses qu'elles avaient en nature, possédaient un revenu comptant disponible de 40 quintaux d'or; et des familles de deuxième rang qui touchaient de 10 à 15 quintaux d'or, ce qui, en portant le quintal d'or à 112.500 francs, donnait (en revenu) pour les premières 4.500.000 francs, pour les secondes, de 1.125.000 à 1.500.000 francs (3). »

Dans la vaisselle de table des riches Romains, dont la fabrication était l'objet de l'industrie des *argentarii vascularii*, on cite des plats d'argent qui pèsent jusqu'à 500 livres; et même de la vaisselle d'or massif, dont, sous Tibère, une loi somptuaire interdit l'usage aux simples particuliers (4). Sous l'Empire, l'or est, sauf exception, réservé surtout à la frappe de la monnaie et à la fabrication des bijoux, spécialité des *fabri aurarii* (5). L'argent sert à tous les usages domestiques : il y avait des tables, des sièges, des lits, des baignoires, des ustensiles de cuisine en argent, et souvent en argent doré; les objets de toilette de la femme, la trousse des médecins étaient en argent (6). Pompeius Paullinus, qui commandait les légions romaines en Germanie, en l'an 58 de notre ère, avait emporté avec lui son argenterie, montant à 12.000 livres (7). Les trésors du roi Dace, Décébale, contenaient

(1) J. Marquardt, *De l'organisation financière chez les Romains*, p. 373.
(2) Olympiodore, d'après Photius, I, p. 63 de l'édition Bekk.
(3) J. Marquardt, *op. cit.*, p. 69.
(4) Tacite, *Annal.*, II, 33; — Pline, XXXIII, 49; XXXIV, 145; — Lampride, *Heliog.* 19, 3; — Treb. Poll., *Trig. tyrann.*, 32, 6; — *Digeste*, XXXIV, 2, 19, 12. — Cf. J. Marquardt, *La vie privée des Romains*, trad. V. Henry, t. II, p. 354 et suiv.; — Wieseler, *Hildesheimer-Silberfund*, p. 8.
(5) *Ibid.*, *la Vie privée*, t. II, p. 358.
(6) J. Marquardt, *op. cit.*, t. I, p. 363.
(7) Pline, XXXIII, 50.

d'énormes quantités d'or et d'argent (1) qui reportent notre pensée vers les trouvailles de Petrossa et de Hildesheim. Romains et Barbares luttaient à l'envi pour le luxe des objets de toute nature en métaux précieux. Dans les grandes familles, l'orfèvrerie d'or et d'argent était si considérable qu'il existait des esclaves spéciaux chargés de sa conservation et de son entretien; c'étaient le *præpositus ab argento potorio*, le *præpositus auri escari*, le *praepositus auri potori*, le *ab auro gemmato*, le *ab argento potorio*, etc. (2).

En présence de tous ces exemples qu'on pourrait facilement décupler, qui oserait contester que le luxe de l'or et de l'argent ait été, dans l'antiquité, aussi développé qu'à présent, sinon davantage? Quel potentat des temps modernes pourrait, à ce point de vue, rivaliser je ne dis pas avec Darius, Alexandre, Ptolémée ou Mithridate, mais seulement avec les citoyens romains dont nous avons cité les noms? Quel est le millionnaire qui mange et boit dans des assiettes et des coupes d'or, et qui fait fondre sa statue en or massif; quels sont les héritiers disposés à enfouir dans le tombeau d'un défunt des bijoux d'or comme ceux que nous livrent les nécropoles de l'antiquité? Dans quel sanctuaire vénère-t-on des statues d'or; dans quels concours publics distribue-t-on, non pas même des couronnes d'or, mais seulement de réelles médailles d'or? Mais poursuivons notre enquête et voyons, à présent, comment les Anciens se procuraient l'or et l'argent en une telle abondance.

III. — L'EXPLOITATION DES MINES D'OR ET D'ARGENT DANS L'ANTIQUITÉ.

Les mines qui fournissaient aux Anciens les métaux nobles se trouvaient à leur portée, disséminées un peu partout sur toute l'étendue de l'Europe, de l'Afrique septentrionale et de l'Asie

(1) Xiphilin, *Trajan*, 12; — Ch. de Linas, *les Origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, t. III, p. 291.

(2) J. Marquardt, *la Vie privée des Romains*, t. I, p. 168.

occidentale. Les témoignages qui nous en attestent l'existence et nous renseignent sur leur exploitation sont nombreux (1).

On donnait, dans l'antiquité, le nom générique de μέταλλον, *metallum*, à toute espèce de mine, même aux simples carrières de pierre et aux salines; le mot μεταλλεία signifie « exploitation des mines (2) ».

Les fameuses mines d'or qu'exploitaient les Égyptiens, aussi bien sous les Pharaons que sous les Ptolémées, étaient situées environ à la hauteur de la seconde cataracte, non loin de Kouban, dans le massif montagneux de l'Etbaye (3). L'or s'y rencontrait en pépites, au milieu des blocs de quartz blanc, et mêlé à des oxydes de fer et de titane. Leur richesse tenait du prodige, à ce point que Pomponius Méla dit hyperboliquement que chez les Éthiopiens, l'or était plus commun que le cuivre, et que dans ce pays on forgeait en or les chaînes des prisonniers (4). Diodore, qui décrit longuement, d'après Agatharchide, les procédés d'extraction et le régime des mineurs, ne dit rien de l'abondance du minerai (5).

Les mines d'or de l'Arabie, dont parlent les livres bibliques (6), sont aussi décrites par Strabon (7) et Diodore de Sicile (8); elles paraissent avoir été d'une extrême abondance, si l'on en

(1) Les principales mines exploitées dans l'antiquité se trouvent énumérées dans Caryophilus, *De antiquis auri, argenti, stanni, aeris, ferri plumbique fodinis*, Vienne, 1757, in-4°; — J. et L. Sabatier, *Production de l'or, de l'argent et du cuivre chez les anciens et hôtels monétaires des empires romain et byzantin*, Saint-Pétersbourg, 1850, in-8°; — Marquardt, *la Vie privée des Romains*, t. II, p. 326; — Boeckh, *Die Staatshauhaltung der Athener*, 3e éd. par Frænkel (1886), p. 6 et suiv.; — Büchsenchütz, *Besitz und Erwerb im griechischen Alterthume* (Halle, 1869), p. 232 et suiv.; — J.-H. Hansen, *De metallis atticis* (Strasbourg, 1885).

(2) Marquardt, *de l'Organisation financière chez les Romains*, p. 317. Le verbe μεταλλάω, dans Homère, a le sens de *chercher* (*Odyss.*, XIV, 378; *Iliade*, X, 125).

(3) S. Birch, *Upon an historical tablet of Rameses II relating to the gold mines of Aethiopia*, dans l'*Archaeologia*, t. XXXIV, p. 357 à 391; — F. Robiou, *Mémoire sur l'économie politique de l'Égypte au temps des Lagides*, p. 191; — F. Chabas, *les Inscriptions relatives aux mines d'or de Nubie*, Châlon-sur-Saône, 1862; — G. Maspero, *Hist. anc. de l'Orient classique*, t. I, p. 480; — Ch. de Linas, *les Origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, t. I, p. 18 et suiv.; — Lepsius, *les Métaux*, p. 7.

(4) Pompon. Mela, III, 9.

(5) Diod. Sic., III, 12 et 13.

(6) Isaïe, XLV, 14; Ps. LXXII, 13.

(7) Strabon, XVI, 4, 18.

(8) Diod. Sic., II, 50.

juge par le peu de cas que les indigènes faisaient de l'or par rapport au fer et au cuivre.

L'Inde avait aussi de riches mines d'or et d'argent, qu'explora le mineur Gorgos envoyé par Alexandre (1). Des fables circulaient à leur sujet. Au dire de Mégasthène, rapporté par Strabon, ces mines, situées dans le pays des Derdæ, étaient fouillées non par des hommes, mais par des fourmis de la grosseur d'un renard. Ces animaux creusaient dans le sol des galeries comme les taupes et ils ramenaient à la surface, de la poudre d'or en guise de terre meuble (2).

Auprès de Caballa, en Arménie, il y avait des mines d'or qui furent visitées par Memnon, au nom d'Alexandre (3). Dans la Carmanie, sur le golfe Persique, on exploitait des mines d'argent, et les rivières de ce pays charriaient des paillettes d'or (4).

La Colchide, but de l'expédition des Argonautes, était une des régions les plus fertiles en or qu'ait connues l'antiquité, et les mines de l'Oural, aujourd'hui, ne sont que la pâle image de ce qu'elles furent jusqu'à l'époque romaine. Strabon dit en parlant des Soanes du Caucase : « On prétend que dans leur territoire les torrents charrient des paillettes d'or et que ces barbares les recueillent au moyen d'une certaine espèce de claies ou avec des toisons : de là est venu sans doute le mythe de la Toison d'or (5). » Ces toisons, disposées en tamis dans les flots aurifères, retenaient les paillettes du précieux métal; on les brûlait ensuite et il suffisait de recueillir l'or dans les cendres résultant de cette combustion. Les mythes du bélier de Phryxus et de la biche aux cornes d'or que poursuit Hercule, aussi bien que celui de la Toison d'or et de l'expédition des Argonautes, font allusion à la découverte de l'or dans la Colchide et les contrées hyperboréennes, ainsi qu'au procédé à l'aide duquel on récoltait les paillettes. Hérodote (6) nous informe que les colonies grecques de la côte

(1) Strabon, XV, I, 30.
(2) *Ibid.*, XV, 1, 44.
(3) *Ibid.*,XI, 14, 9.
(4) *Ibid.*. XV, 2, 14.
(5) *Ibid.*, XI, 3, 6.
(6) Hérodote, IV, 13 et 27.

septentrionale de la mer Noire, dont les plus importantes étaient Panticapée et Olbia, tiraient leur or du pays des Scythes Issedones et Arimaspes : les mines étaient, croyait-on, gardées par des griffons redoutables.

Dans le Pont, le mont Paryadrès fournissait à Mithridate de l'argent et du cuivre (1); il y avait aussi, dans les montagnes de la Cilicie et dans les îles de l'Archipel, des mines d'argent exploitées pour le compte des Phéniciens (2). D'autres régions de l'Asie Mineure étaient fertiles en or, jaune ou pâle. La Phrygie avait des mines d'or auxquelles se rattachait la légende du roi Midas. Non seulement le Pactole, mais tous les torrents qui descendaient du Sipyle et du Tmolus roulaient des sables aurifères. Aussi, cette dernière montagne était-elle surnommée χρυσορρόος, et le Pactole, χρυσορρόας. L'Atarnée avait aussi des filons aurifères, et des mines d'or presque pur étaient exploitées auprès de Cyzique, à Cremasté, et près d'Abydos, à Astyra (3).

De bonne heure, les Phéniciens vinrent mettre en exploitation les mines d'argent de Siphnos, puis les mines d'or et d'argent de Thasos qui n'étaient que le prolongement des gisements si abondants de la Macédoine et de la Thrace (4). En 356, Philippe, le père d'Alexandre, fonda Philippi comme centre des mines du mont Bermion, qui lui fournirent l'or nécessaire à la frappe de ses admirables statères : il parvint à extraire de ce seul gisement jusqu'à mille talents par an (30.000 kilogrammes) (5).

La Thrace avait d'abondantes mines d'or et d'argent au mont Pangée (6); l'Épire et l'Illyrie ne fournissaient que de l'argent (7); on découvrit une mine d'or en Dalmatie, sous le règne de Néron (8).

(1) Th. Reinach, *Mithridate Eupator*, p. 231.

(2) Herodote, III, 89 et suiv.

(3) Euripide, *Bacchantes*, V, 13 et 154; — Xénophon, *Hellen.*, IV, 8, 37; — Strabon, XIII, 1, 23; XIV, 5, 28. — Cf. G. Radet, *La Lydie au temps des Mermnades*, p. 43-44; 161; 173 et 224-225.

(4) Hérodote, VI, 46.

(5) Diod. Sic., XVI, 8; — Tite-Live, XLV, 18, 3; 29, 11; — Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 66.

(6) Strabon, VII, 34; Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 66.

(7) Strabon, VII, 8.

(8) Pline, *Hist. nat.*, XXXIII.

La stérilité des terres qui forment le cap Sunium était compensée par les mines d'argent du Laurium, qui s'étendaient depuis Thoricos jusqu'à Anaphlystos, et dont la richesse est si vantée par Xénophon (1). Ces mines, qui fournissaient à Athènes un revenu annuel de 30 à 40 talents, étaient déjà, au temps de Strabon, depuis longtemps abandonnées (2).

La région des Alpes avait des mines d'argent dans les monts Ryphées (3), et des mines d'or sur plusieurs autres points. Il se trouvait notamment un gisement aurifère important sur le territoire de Verceil, entre Turin et Milan (4); d'autres étaient dans le Norique, le pays des Salasses (la vallée d'Aoste) (5), en Pannonie, enfin chez les Taurisci, près d'Aquilée. Ceux-ci, lors de leur découverte, provoquèrent momentanément une certaine perturbation dans la circulation monétaire, en modifiant la valeur relative des métaux précieux. Voici, en effet, ce que raconte Polybe : « On a récemment découvert près d'Aquilée, chez les Taurisci Norici, une mine d'or si abondante qu'il suffit de creuser la terre à une profondeur de deux pieds pour rencontrer ce métal, et que les fouilles ne dépassent pas ordinairement quinze pieds. Parmi cet or, il y en a de pur, en grains gros comme une fève ou un lupin, et qui ne perd au feu qu'un huitième de son volume; le reste demande à être épuré et rapporte encore des bénéfices considérables. Les Italiens s'associèrent d'abord aux Barbares pour l'exploitation de cette mine et, en deux mois, l'or perdit dans toute l'Italie le tiers de sa valeur. Instruits de cette circonstance, les Taurisci chassèrent leurs associés et exercèrent seuls le monopole de l'or (6). »

Les mines d'or et d'argent de la Hongrie et de la Transylvanie furent en exploitation jusqu'à la chute de l'Empire romain, et elles

(1) Xénophon, *Revenus*, IV, 1. — Cf. Schœmann, *Antiquités grecques*, trad. Galuski, t. I, p. 510; — Rangabé, *Du Laurium*, dans les *Mémoires présentés à l'Acad. des Inscr. et B.-Lettres*, t. VIII, 1874, 2e part., p. 297 à 346.

(2) Strabon, IX, 1; — Beulé, *les Monnaies d'Athènes*, p. 14 et 101.

(3) Athénée, *Deipnosoph.*, VI.

(4) Strabon, V, 2, 5; Pline. *Nat. hist.* XXXIII, 78.

(5) Strabon, IV, 6, 5.

(6) Polybe, XXXIV, 10; — Strabon, IV, p. 208; — Plin. *Nat. hist.*, XXXIII, 78.

alimentaient particulièrement les ateliers monétaires de Sciscia et de Thessalonique, établis à proximité. Ce sont elles également qui fournirent à la civilisation préhistorique des pays germaniques et scandinaves la plus grande partie de l'or qui, dans ces contrées, était alors transformé en bijoux (1).

L'Europe occidentale, à son tour, avait de l'or en abondance. La Gaule fut surnommée *Gallia aurifera* à cause des paillettes d'or que roulaient ses fleuves principaux, le Rhin, le Rhône, le Gardon, le Tarn, l'Ariège. Dans les Pyrénées, on signale encore des vestiges d'exploitation de métal précieux; chez les Arvernes, les Lemovici et dans le Morbihan, l'or se trouvait mélangé à l'étain (2). Chez les Tarbelli, non loin du bassin d'Arcachon, on trouvait, « sans fouiller bien profondément dans la terre, des masses d'or assez grosses pour remplir la main, et qui n'avaient besoin que d'un lavage léger (3). » Le territoire de leurs voisins, les Tectosages, était non moins riche en or (4). On connaît les monnaies d'or gauloises, en particulier celles des Arvernes et du centre de la Gaule; mais, chose étrange, les districts miniers tels que les pays des Tectosages et des Tarbelli n'ont que des monnaies d'argent.

La Grande-Bretagne et l'Irlande possédaient aussi des mines d'or et d'argent (5). Mais la région minière par excellence, à l'Occident de l'Europe, était la péninsule ibérique. Si le pays des Turdétans (l'Andalousie) avait des mines d'or et d'électrum (6) et si l'on signale des paillettes d'or dans le cours de plusieurs des fleuves de l'Espagne, cette contrée était toutefois plutôt la patrie de l'argent. Dans l' *Iliade*, a remarqué M. Théod. Reinach, « le *pays où naît l'argent*, la mystérieuse Alybé, terre des Halizônes

(1) O. Montelius, *Les temps préhistoriques en Suède*, trad. S. Reinach, p. 106, 200 et suiv.

(2) Diod. Sic., V, 27; — Strabon, III, 146 et IV, 187, 190, 191; — Daubrée, dans la *Revue archéologique* de 1878 et de 1881; — Carlailhac, *l'Or gaulois*, dans la *Revue d'anthropologie*, t. IV, 1889, p. 273.

(3) Strabon, IV. 2.

(4) *Ibid.*, 1, 11.

(5) *Ibid.*, 5, 2; — Tacite, *Agricola*, 12; — Ridgeway, *The origin of metallic currency*, p. 34.

(6) Pline, XXXIII, 23, 80; 21, 68.

(7) *Iliade*, II, 857.

(ou hommes environnés par la mer), est encore, pour l'auteur du *Catalogue*, un pays aux trois quarts fabuleux. Les commentateurs anciens eux-mêmes s'y sont trompés; ils n'ont pas compris qu'il s'agissait tout simplement de l'Espagne, le pays argentifère par excellence, exploité de bonne heure par les navigateurs phéniciens (1). »

Telle était l'abondance de l'argent fourni par les mines de l'Espagne qu'il circulait à leur sujet les fables les plus ridicules : « On dit qu'autrefois, dans l'Ibérie, des bergers ayant incendié des forêts, la terre devint incandescente, l'argent qui se trouvait disséminé fondit et s'agglomera en filons. Plus tard, par suite de violentes commotions, des fissures se formèrent et mirent à découvert de grandes masses de métal (2). »

Diodore de Sicile rapporte une légende semblable, d'où les monts *Pyrénées* auraient pris leur nom, et il ajoute : « La combustion du sol fit fondre des masses de minerai et produisit de nombreux ruisseaux d'argent pur. Ignorant l'usage de ce métal, les indigènes le vendirent en échange d'autres marchandises de peu de valeur à des Phéniciens, qui continuèrent longtemps ce commerce et qui devinrent par là si puissants qu'ils purent envoyer des colons en Sicile, dans les îles voisines, en Libye, en Sardaigne et même en Italie (3)... »

Strabon, à son tour, rapporte un passage de Posidonius qui, parlant des mines de cuivre, d'étain, d'or et surtout d'argent de l'Espagne, et de ses fleuves roulant des paillettes de ces métaux, disait : « Ce n'est pas seulement à sa surface que la terre étale ses métaux; elle en recèle dans ses entrailles une si grande quantité qu'on doit regarder ces régions souterraines moins comme le séjour du dieu des enfers que comme celui du dieu des richesses. » Les Phéniciens, les Carthaginois, puis les Romains n'ont cessé, durant des siècles et des siècles, de venir puiser dans cette source que leur avidité a fini par tarir, malgré son extrême richesse.

(1) T. Reinach, dans la *Revue internationale de sociologie*, février 1894.
(2) Aristote, *De mirabil. auscultationibus*, ch. LXXXVII.
(3) Diod. Sic., V, 25 et suiv.

Les Carthaginois, gens pratiques, avaient installé la capitale de leur empire ibérique, *Carthago nova* (Carthagène), à proximité du gisement argentifère le plus considérable. Polybe nous donne à ce sujet les détails suivants, qui se rapportent au commencement de la domination romaine en Espagne : « A vingt stades de Carthagène, se trouvent des mines d'argent assez considérables pour former une circonférence de quatre cents stades (1.841 kilom.). Dans leurs flancs, travaillent sans cesse quarante mille hommes qui, chaque jour, rapportent au peuple romain 25.000 drachmes... On broie le morceau d'argent après qu'il a été lavé, et on le suspend ensuite dans l'eau au moyen d'un crible; on broie de nouveau le résidu, et on le broie encore après l'avoir tamisé; le cinquième résidu, débarrassé du plomb par l'action du feu, produit un argent pur (1). » Les Carthaginois achetaient aussi de la poudre d'or dans l'île de Cerné, sur la côte occidentale de l'Afrique (2).

Les caravanes de l'intérieur de l'Afrique leur apportaient encore de la poudre d'or, soit directement à Carthage, soit dans les *emporia* établis tout le long de la côte septentrionale du continent africain. Les seules mines d'or dont on ait constaté l'exploitation antique dans l'ancienne Numidie, sont celles du Djebel bou-Heudma, entre la Sebkha de Nouaïl et les montagnes des Aïaïcha (3). Plusieurs torrents algériens qui portent le nom d'*oued ed Deheb*, « rivière de l'or », roulaient peut-être jadis des sables aurifères.

Ce serait sortir de notre cadre que de raconter au point de vue technique comment on procédait, dans ces mines, à l'extraction du minerai, et comment, dans ces rivières, on lavait les paillettes d'or (4). Nous dirons pourtant, pour montrer l'importance de la production, que le personnel des mines constituait de véritables armées. Nous venons de rapporter le témoignage de Polybe, qui raconte que les mines d'argent situées auprès de Carthagène

(1) Polybe, XXXIV, 9.
(2) Hérodote, IV, 195.
(3) Ch. Tissot, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, t. I, p. 258.
(4) Pline, *Nat. hist.*, XXXIII; cf. Rangabé, *du Laurium, loc. cit.*, p. 326 et suiv.

occupaient 40.000 hommes, dont le travail rapportait chaque jour 25.000 drachmes (1). Dans les mines d'or de la haute Égypte, sous les Lagides, travaillaient des multitudes d'esclaves, des criminels, des condamnés, des prisonniers de guerre. « Ces malheureux, dit Diodore de Sicile, chargés de chaînes, travaillent jour et nuit, sans relâche, privés de tout espoir de fuir, sous la surveillance de soldats étrangers, parlant des langues différentes de l'idiome du pays, afin qu'ils ne puissent être gagnés ni par des promesses ni par des prières... La roche qui renferme l'or étant très compacte, on la rend cassante à l'aide d'un grand feu, et on la travaille ensuite à la main. Lorsque le minerai, devenu ainsi friable, est susceptible de céder à un feu modéré, des milliers de ces misérables le brisent avec des outils de fer, qui servent à tailler les pierres. Celui qui reconnaît la veine d'or se place à la tête des ouvriers, et leur désigne l'endroit à fouiller. Les plus robustes, parmi ces malheureux condamnés, sont occupés à briser le silex avec des coins de fer, en employant non les moyens de l'art mais la force de leurs bras; les galeries qu'ils pratiquent de cette façon ne sont pas droites; elles suivent la direction du filon métallique, et comme, dans ces sinuosités souterraines, les travailleurs se trouvent dans l'obscurité, ils portent des flambeaux attachés au front. Changeant souvent la position de leur corps, suivant les qualités de la roche, ils font tomber sur le sol les fragments qu'ils détachent. Ils travaillent ainsi sans relâche, sous les yeux d'un surveillant cruel, qui les accable de coups. Des enfants encore impubères pénètrent par les galeries souterraines jusque dans les cavités des rochers, ramassent péniblement les fragments de minerai détachés et les portent au dehors, à l'entrée de la galerie. D'autres ouvriers, âgés de plus de trente ans, prennent une certaine quantité de ces fragments et les broient dans des mortiers de pierre, avec des pilons de fer, de manière à les réduire à la grosseur d'une lentille. Le minerai ainsi pilé est pris par des femmes et des vieillards qui le mettent dans une rangée de meules, et puis, se plaçant deux ou trois à chaque

(1) Polybe, XXXIV, 9.

manivelle, ils réduisent par la mouture chaque mesure de minerai pilé, en une poudre aussi fine que la farine. Tout le monde est saisi de commisération à l'aspect de ces infortunés, qui se livrent à ces travaux pénibles sans avoir autour du corps la moindre étoffe qui cache leur nudité. On ne fait grâce ni à l'infirme, ni à l'estropié, ni au vieillard débile ni à la femme malade. On les force tous au travail, à coups redoublés, jusqu'à ce que, épuisés de fatigue, ils expirent à la peine... »

Le minerai ainsi moulu est lavé plusieurs fois dans l'eau, puis on achève de le purifier par le procédé ordinaire de la *coupellation* qu'on emploie encore aujourd'hui, avec les perfectionnements toutefois que comportent les progrès de l'industrie moderne. Qu'il nous suffise de dire que le minerai concassé et lavé était, pendant cinq jours et cinq nuits, soumis à l'action du feu dans des vases d'argile avec des proportions déterminées de plomb, de sel, et d'étain et de son d'orge (1).

C'était pour le service du roi (εἰς τὴν βασιλικὴν χρείαν) que les malheureux mineurs de l'Égypte étaient soumis au régime que nous avons décrit. Mais ceux qui travaillaient dans les mines du Laurium pour la république athénienne, et ceux qui étaient dans les mines de Carthagène pour les Carthaginois, puis pour les Romains, étaient contraints d'endurer des atrocités pires encore (2).

Pline, après avoir décrit les procédés techniques d'extraction et de lavage, les mêmes qu'en Égypte, dit en parlant des galeries creusées par les mineurs espagnols : « Ils restent des mois entiers sans voir le jour... Souvent des crevasses, des éboulements arrêtent les mineurs écrasés. Aussi, la témérité des plongeurs qui cherchent des perles au fond de l'océan, le cède à l'audace de cette autre entreprise : par nous, les entrailles de la terre sont plus fatales que les profondeurs de la mer. En conséquence, on a soin de soutenir les monts par des voûtes puissantes et nombreuses... » Il faut lire, dans Pline, le récit du travail exigé de

(1) F. Robiou, *Mémoire sur l'économie politique de l'Égypte au temps des Lagides*, p. 191-192.

(2) Diod. Sic., V, 25 à 28.

ces ouvriers pour briser les roches de silex, la description des précautions rudimentaires et souvent sans doute insuffisantes qu'on prenait pour éviter des éboulements, les moyens qu'on employait pour en provoquer d'autres jugés nécessaires. « La chute des masses, dit-il, s'annonce par un tremblement visible pour celui-là seul qui veille sans interruption sur la cime de la montagne ; il crie ou frappe aussitôt pour rappeler les travailleurs, et il fuit lui-même en diligence. La montagne brisée croule loin de l'emplacement qu'elle occupait, avec un fracas que l'imagination ne peut concevoir : un vent puissant s'échappe de ses flancs. Les mineurs victorieux contemplent cette catastrophe de la nature (1). »

Jamais bêtes de somme ne furent soumises aux brutalités sauvages infligées aux ouvriers des mines d'or et d'argent par des maîtres qui, étouffant en eux tout sentiment humain, n'avaient que l'odieuse pensée de s'enrichir vite et à tout prix. De tous les vices, l'aveugle soif de l'or est celui qui a engendré le plus de cruautés et d'injustices. Les exhalaisons du métal, et probablement celles du soufre qui l'accompagnait, étaient, au rapport de Pline, mortelles aux chiens et pernicieuses à tous les animaux (*odor ex argentis fodinis inimicus omnibus animalibus, sed maxime canibus*) (2) ; on ne s'en préoccupait point quand il s'agissait des esclaves. Aussi, des révoltes épouvantables, désespérées, se produisaient parfois, en dépit des chaînes dont ces condamnés aux travaux forcés étaient chargés, et à la face même des geôliers atroces qui veillaient, la lance au poing. Au temps de la guerre du Péloponnèse, les ouvriers du Laurium profitèrent de la détresse publique pour s'insurger (3). Ils sortirent soudain tout armés des entrailles de la terre : leurs gardes surpris furent massacrés ; ils se répandirent en fous furieux dans les campagnes environnantes, la sape et la torche à la main. Tout fut mis à feu et à sang. Sunium fut prise d'assaut, et toute la côte de l'Attique fut changée en un champ de ruines et en un

(1) Pline, *Nat. hist.*, XXXIII, 21, 4.
(2) *Ibid.*, XXXIII, 31.
(3) Posidonius, dans Athénée, *Deipnosoph.*, VI, p. 272c. — Cf. Rangabé, *l. c.*, p. 336

vaste cimetière. La répression fut longue et aussi terrible que la révolte elle-même. Quand l'ordre fut enfin rétabli, les Athéniens fortifièrent le cap Sunium et prirent les mesures nécessaires pour que de pareilles tentatives ne pussent se renouveler. Néanmoins, telles avaient été les ruines accumulées qu'à partir de cette époque les mines du Laurium ne furent plus exploitées comme par le passé ; elles déclinèrent et finirent par être abandonnées : l'avarice, semble-t-il, avait été terrorisée.

Les produits des mines revenaient à l'État ou aux particuliers, suivant les cas. Les grandes mines étaient à l'État qui les administrait et les exploitait directement : c'était une de ses principales sources de revenus. Mais il y avait aussi des mines qui étaient des propriétés privées. Celles du Laurium avaient été divisées en lots que l'État affermait à des particuliers (1). Les travaux d'exploitation étaient alors exécutés par des esclaves appartenant à ces entrepreneurs privés. Un certain Nicias, fils de Niceratos, occupait, pour son seul compte, mille ouvriers, loués par lui à Sosias de Thrace, et il retirait de chacun, comme bénéfice net, une obole par jour (2). Xénophon propose que la ville d'Athènes emploie aux mines 10.000 esclaves au minimum, qui lui rapporteraient annuellement cent talents.

A Rome, l'État ou l'empereur était détenteur des mines les plus importantes; tantôt il les exploitait directement, tantôt il les affermait, ou même il les aliénait complètement au profit de particuliers (3).

A peine est-il besoin de remarquer que toutes les mines que nous avons énumérées n'ont pas été exploitées simultanément. Il en est qui se trouvaient déjà fermées et mortes de consomption lorsque d'autres furent découvertes; et quand on considère l'histoire du monde dans son ensemble, ne semble-t-il pas, en vérité, que la baguette magique d'une fée prudente et sage veille à ne désigner

(1) Xénophon, *Revenus*, ch. IV. — Cf. Schœmann, *Antiquités grecques*, t. I, p. 510; — Rangabé, *du Laurium*, dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Acad. des Insc. et B.-Lettres*, t. VIII, 1874, 2e part., p. 312.

(2) Xénophon, *Revenus*, ch. IV, 14.

(3) Pour les développements que comporterait ce sujet, voir J. Marquardt, *de l'Organisation financière chez les Romains*, p. 317-319 et 326 à 328.

de nouveaux gisements à l'humanité toujours inassouvie, qu'au fur et à mesure de l'épuisement des anciens? C'est qu'en effet les mines d'or et d'argent, à cause du rôle monétaire de ces métaux, ne sont pas, au point de vue des bénéfices qu'elles procurent, comparables aux mines d'autres produits quelconques. Pour le fer, le plomb, le cuivre, la houille, il y a un cours variable, un marché sur lequel ces marchandises doivent arriver; si elles sont trop abondantes, si leur débouché vient à être fermé, si la concurrence se développe, leur prix baisse, l'entrepreneur de la mine voit ses profits diminuer, le placement de ses produits peut devenir difficile; s'il se trouve en perte, il est forcé d'abandonner la mine ou d'attendre, à ses risques et périls, le retour des heureux jours. Tout autre est la situation du producteur du métal monétaire. Comme il a la faculté de convertir en numéraire *à cours forcé* tout le métal qu'il extrait de sa mine, il a toujours un écoulement assuré pour ses produits; il n'y a ni hausse ni baisse pour ses pièces de vingt francs, quel que soit le nombre qu'il en fasse frapper. Le propriétaire de la mine a donc un intérêt immédiat et direct à lui faire rendre le plus possible, sans crainte d'encombrer le marché, sans redouter jamais aucune concurrence. « Le producteur d'une marchandise quelconque, dit Henri Cernuschi (1), ne connaît son compte de profits et pertes que quand il a réalisé en or, c'est-à-dire vendu sa marchandise pour de la monnaie. Le producteur d'or produit lui-même directement de la monnaie. Sa réalisation est toute faite. S'il a tiré de la mine plus de kilogrammes d'or qu'il n'en a dépensé pour les extraire, il est en bénéfice; s'il en a tiré moins, il est en perte, et tout est dit. Il ne consulte aucune mercuriale, il ne va pas au marché, il va directement à l'État qui est tenu de lui transformer son métal en numéraire à cours forcé... Quelle que soit la quantité produite, l'or entre de plein droit dans la circulation. Tous les grammes d'or nouveau sont exactement pareils à tous les grammes d'or ancien. Tous ont la même puissance. Le métal ancien ne peut barrer le passage au métal nouveau. » Xénophon, au commencement

(1) H. Cernuschi, *Anatomie de la monnaie*, p. 12.

du quatrième siècle avant notre ère, formulait déjà les mêmes lois en ces termes curieux à rappeler : « Moins on a de mineurs et de chercheurs, dit-il, moins aussi, selon moi, on trouve de richesses, tandis qu'avec plus de bras, on extrait beaucoup plus de minerai. Aussi, est-ce la seule entreprise où l'on ne craigne pas de prodiguer le nombre des travailleurs. Tous les cultivateurs vous diront au juste combien il leur faut de paires de bœufs, combien de journaliers pour leur terrain; et si l'un d'eux a plus que le nombre suffisant, ils calculent qu'ils sont en perte : mais dans les travaux d'extraction des métaux précieux, tout le monde dit qu'il a besoin d'ouvriers. En effet, il n'en est pas ici comme des ouvriers en cuivre: quand les ouvrages en cuivre se vendent à vil prix, les ouvriers en cuivre sont ruinés; j'en dirai autant des ouvriers en fer. Et, de même, quand il y a beaucoup de blé et de vin, ces denrées se vendent à vil prix, la culture ne rapporte rien, de telle sorte que nombre de gens laissent là la terre pour se faire trafiquants, brocanteurs, usuriers. Mais plus le minerai produit et plus l'argent donne, plus on voit de gens se porter vers ce métier. Et en effet, quand on a fait l'acquisition du matériel nécessaire à un ménage, on n'achète plus rien en plus; mais l'argent, jamais personne n'en possède assez pour n'en vouloir pas davantage : à ce point que ceux qui en ont beaucoup trouvent autant de plaisir à enfouir leur superflu qu'à en user. Il y a plus : quand les villes fleurissent, c'est alors qu'on a le plus besoin d'argent; les hommes veulent se mettre en dépense pour avoir de belles armes, de bons chevaux, des maisons, un mobilier splendide; les femmes ont l'esprit tourné vers les riches étoffes, les parures d'or. Une ville, au contraire, est-elle atteinte par la famine ou par la guerre, comme la terre alors est beaucoup moins cultivée, il faut du numéraire pour les vivres et pour les alliés... Toutes ces explications reviennent à dire que nous devons envoyer résolument aux mines une grande quantité d'ouvriers, que nous devons résolument y fouiller, certains que le minerai ne nous manquera pas, et que jamais l'argent ne perdra de son prix. L'État, du reste, en a ainsi jugé longtemps avec moi. Il accorde les privilèges de citoyens à

tout étranger qui veut faire des fouilles dans les mines » (1).

L'épuisement rapide des mines de métal-monnaie, telle est la conséquence forcée de ces principes. Ils expliquent la famélique ardeur des chercheurs d'or, l'aveugle empressement de la foule dès qu'on lui signale un gisement nouveau, les audacieux mensonges forgés pour abuser de sa crédulité. Les producteurs d'or ne sauraient être jamais à l'état de compétition, puisque le cours forcé est assuré à tous leurs produits indistinctement et d'où qu'ils viennent. Ils ne peuvent avoir intérêt à se liguer pour élever la valeur du noble métal, ni pour l'accaparer, puisqu'ils vendront toujours le kilogramme d'or à peu près le même prix et qu'il n'y aura ni hausse ni baisse bien appréciable. Ils ne travaillent ni en rivaux, ni en collaborateurs : ils deviennent plus ou moins riches, suivant que la mine rend plus ou moins chaque jour, les frais d'extraction une fois payés. Ils ne courent aucun risque et ne sauraient être victimes des fluctuations du marché : ils n'ont qu'à s'arrêter, dès que la mine ne produit pas assez d'or pour qu'il leur en reste après qu'ils ont payé leurs ouvriers.

Ainsi, quoi qu'en ait dit récemment un aimable académicien, ce n'est pas faire un grand acte de courage que de prendre des actions dans les mines d'or; au contraire, il faut être courageux pour n'en pas prendre. Toute la question se résume à ne pas se laisser aller au rêve fantastique du roi Midas, ou croire aux chimériques conceptions des alchimistes. Gardez-vous surtout de vous jeter dans les bras de spéculateurs, plus dangereux que les alchimistes, dont le but caché est d'exploiter les naïfs bien plutôt que les mines. Le difficile est, pour nous, dans la pratique, d'avoir des informations sûres et de choisir les mines à rendement rémunérateur; mais, on l'a dit souvent : un spéculateur habile annoncerait l'exploitation de mines d'or dans la lune, qu'il se trouverait des hommes, — courageux cette fois, — pour acheter des actions.

(*A suivre.*) E. Babelon.

(1) Xénophon, *Revenus*, chap. IV.

UNE ENQUÊTE SOCIALE

SUR LA GRÈVE DE CARMAUX

I

AVANT LA GRÈVE

1. — LES CAUSES LOCALES DE L'INDUSTRIE VERRIÈRE ET L'ACTION CRÉATRICE DES PATRONS.

C'est à l'existence des mines que l'on doit la création de la verrerie de Carmaux. A une époque, où l'écoulement du charbon se faisait difficilement, on cherchait à employer le charbon *sur place,* à créer des verreries, des hauts fourneaux, des forges. Aujourd'hui cette raison n'existe plus; le charbon voyage à prix réduit et les verreries s'occupent beaucoup moins des nécessités de la fabrication que des facilités de débouchés pour leurs produits. Aussi voit-on des verreries nombreuses se créer à Marseille, à Bordeaux, à Aubervilliers, loin des mines de charbon, mais près des centres de consommation.

La découverte des mines de Carmaux remonterait à quatre siècles, d'après les documents authentiques ; mais à six cents ans d'après les évaluations des ingénieurs, si l'on tient compte du grand nombre de caves, de puits et de fouilles que l'on remarque dans le bassin Carmausin. On compte plus de 300 fouilles ou caves, et plus de 200 puits.

C'est aux affleurements des veines qui surgissent le long du petit

ruisseau, le *Céron*, que l'on doit la découverte des mines. Au début, la houille fut extraite de la façon suivante : on exploitait au moyen d'excavations, qu'on pratiquait à l'affleurement des veines et qui suivaient leur inclinaison. Le charbon était emporté dans des sacs. Pendant longtemps cette extraction suffit à la consommation de la contrée. Il n'y avait pas d'autres débouchés. Par la suite, la nécessité ayant rendu nos charbonniers plus industrieux, ils creusèrent des puits *ronds*, d'un diamètre de quatre pieds, dans les endroits où le grès était à découvert et garantissait contre l'éboulement du sol. Quoique les puits fussent perpendiculaires, on continua à se servir de sacs ; mais on descendit et remonta les sacs de charbon au moyen de treuils. On les portait ensuite à dos d'âne jusqu'à Albi et Gaillac. Ce n'est qu'au dix-septième siècle que l'on employa les puits *carrés*, de la même dimension que les puits ronds, en les creusant toutefois aux endroits où il y avait très peu de terre à enlever pour arriver au rocher. Mais le commerce augmentant sans cesse, on accrut la facilité de débit de la mine en élargissant les puits, auxquels on donna la forme de carré *long*, et l'on soutint les terres au moyen de planches. Les simples treuils furent abandonnés pour des paires de roues garnies d'échelons et jointes par un essieu qui traversait l'orifice du puits. Des hommes, par leur poids, les faisaient mouvoir en montant les échelons, et le câble destiné à élever et à descendre les charges s'enroulait ou se déroulait ainsi sur l'essieu. Au lieu du sac on employa la barrique pour monter le charbon et épuiser les eaux de la mine. Malheureusement, l'ignorance où se trouvaient les explorateurs les forçaient à abandonner l'exploitation du filon au moindre obstacle, par exemple, dès qu'ils rencontraient des étranglements de veines.

A l'époque la plus ancienne à laquelle permettent de remonter les renseignements certains sur le rendement de la mine, l'extraction était de 1.300 à 2.000 quintaux de houille par an. Quand le commerce se fut étendu à Albi et Gaillac, on extrayait 20.000 quintaux. L'État voyant que les mines pouvaient lui devenir une ressource précieuse, rendit en 1744 une loi, d'après laquelle aucun particulier ne pouvait les exploiter sans en avoir obtenu

l'autorisation de M. l'Intendant. C'est à la suite et en exécution de cette loi qu'un M. de Solages obtint, en 1752, la concession des mines de Carmaux. Il avait acquis en Flandre et dans le pays de Liège des connaissances très sérieuses pour le travail des mines. Il élargit l'exploitation de la mine en pratiquant des fosses de six pieds de largeur, en ne s'arrêtant pas aux veines superficielles, et en allant chercher à des profondeurs de 120 à 130 mètres les belles veines que l'on exploite encore aujourd'hui. Ces fosses furent revêtues de madriers de 6 à 7 pouces d'équarissage, garnis par derrière d'une couche de ciment d'un pied d'épaisseur pour empêcher la filtration des eaux que laissent passer les bancs de sable traversés. On monta une machine dite à molette, mue par des chevaux et élevant le charbon de 100 à 150 mètres de profondeur, dans deux grandes barriques dont l'une descend pendant que l'autre monte. M. de Solages ne fit percer que neuf fosses nouvelles et l'extraction fut de 30.000 quintaux par an, jusqu'à la Révolution.

En 1826, la mine donnait un revenu de 84.467 fr. 29, avec 164.700 hectolitres de charbon; en 1834, un revenu de 100.351 fr. 48, avec 205.500 hectolitres; en 1849, le revenu était de 201.293 fr. 60; en 1851, de 371.211 fr. 31; en 1855, de 551.237 fr. 30. C'était l'époque où le commerce du charbon s'étendait par le développement des routes, la création des chemins de fer et les inventions de la fabrication à la houille.

Le 7 mars 1856, une société en commandite fut formée par les concessionnaires de Carmaux, pour l'exploitation simultanée de la houille, du chemin de fer de Carmaux à Albi (concédé le 4 mars 1854), de la forge des Avalats et d'autres immeubles dépendant de l'entreprise. Le 16 septembre de la même année, cette société fit une demande tendant à obtenir l'autorisation de se constituer en société anonyme. L'ensemble de ces entreprises donnait à ce moment-là un produit annuel de 650 à 700.000 francs. L'autorisation fut accordée, et la société nouvelle, connue communément sous le nom de Maniel père, entra en possession de l'affaire le 5 juin 1856, avec un capital nominal fixé à 17.400.000 francs, représenté par 116.000 actions de 150 francs chacune.

C'était donc le chevalier de Solages qui, en 1752, avait implanté l'industrie minière dans le pays, apportant là tous les procédés d'extraction que la Belgique mettait en pratique. C'était le chevalier de Solages qui devait aussi y créer l'industrie de la métallurgie et du verre, en traitant à la houille, à Saint-Juéry, les minerais que les Pyrénées-Orientales traitaient au charbon de bois, et en faisant dans le village de Blaye des *campagnes* (1) de fours, où il fabriquait de 200 à 250.000 bouteilles par an. Il construisait un four et il le faisait servir jusqu'à *usure* complète; puis, la *campagne* étant terminée, il attendait que la production fût épuisée pour recommencer une nouvelle *campagne*. Cet usage se perpétua dans la famille de Solages jusqu'en 1856, époque où M. Rességuier entra en scène.

La riche région vinicole qui entoure Carmaux et se continue vers Toulouse et Gaillac était extrêmement favorable à l'industrie du verre. Pour la petite quantité de bouteilles fabriquées alors, l'écoulement se faisait très facilement. On comprend que plus tard, l'écoulement se faisant jusqu'à Bordeaux et jusque dans le Gard, l'usine devait être augmentée dans des proportions considérables. La situation était donc merveilleuse, et jusqu'à ce jour Carmaux lui doit sa richesse et son succès, que n'était venu combattre aucune concurrence.

Le véritable créateur de l'industrie verrière dans le pays Carmausin est M. Rességuier. La verrerie à un seul four et exploité par *campagnes*, que les Solages avaient bâtie se trouvait dans leur propre château, à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'orangerie, et elle ne produisait que peu de bouteilles. Les mines de charbon intéressaient bien davantage la famille de Solages que cette verrerie, qui était d'un maigre rapport.

M. Rességuier n'était pas l'ouvrier verrier que nous a montré M. Leygues, ministre de l'Intérieur, à la tribune de la Chambre, ce n'était pas davantage ce petit employé du marquis de Solages, à qui, d'après M. Bernard Lazare, le marquis aurait concédé sa

(1) On appelle *campagne* d'un four le temps pendant lequel il peut être employé. Ce temps écoulé, lorsque les silices qui entrent dans sa construction commencent à être attaqués par les alcalins de la matière fusible, on dit que le four est *usé*.

verrerie une fois les mines de Carmaux découvertes. M. Rességuier, originaire de l'Hérault, était tout simplement un marchand de bouteilles, installé à Toulouse, et qui achetait la production qui lui était nécessaire à la verrerie du Bousquet d'Orb. Ayant eu à souffrir de la concurrence que lui faisaient d'autres marchands de Toulouse qui s'approvisionnaient à Carmaux, il vint à Carmaux et y acheta toute la production. Puis, ses voyages devenant fréquents pour la surveillance de la fabrication de ses produits, il prit à ferme la verrerie, en 1856, et en construisit une autre à proximité de la gare que la Compagnie des mines venait de faire construire. C'était en 1862. M. Rességuier fit d'abord une halle et construisit successivement un, deux, trois, quatre fours dits *à pots* et à huit ouvreaux chacun. Enfin, après avoir payé les avances faites et comprenant qu'il pouvait avoir des débouchés pour une production plus considérable, il s'agrandit et construisit, en 1875, une nouvelle halle et deux autres fours à pots. Il marcha ainsi jusqu'en 1884, faisant 32 à 33.000 bouteilles *par jour*. A ce moment, les progrès de la verrerie avaient été tels qu'on ne pouvait pas se promettre de continuer longtemps la marche avec les fours à pots, il fallait recourir aux procédés nouveaux de fusion dans des fours *à cuve ou à bassin*, à l'aide de combustibles préalablement transformés en gaz.

Dans le four à pots, le verre en fusion se trouve dans des creusets. La nuit, le four est chauffé et les creusets remplis, on travaille seulement la journée, jusqu'à ce que le pot soit épuisé. Dans le four à cuve ou à bassin, au contraire, tout l'intérieur du four est rempli de matières entretenues à l'état liquide par un torrent de gaz enflammé qui traverse le four. Là, jamais d'arrêt, si ce n'est l'arrêt du dimanche pour faire alterner les équipes, ou encore le grand arrêt quasi annuel, *le four mort*, nécessaire à la réparation du four qui, au bout de six, sept, huit mois, est *usé*, par suite de l'énorme température qui y est entretenue et de l'attaque de la brique réfractaire par les alcalins nécessaires comme fondants. Le four à pots n'est plus en usage que dans les verreries où se fabrique l'article pharmaceutique ou liquoriste en verre extra-blanc, ainsi que les carafes, le gobelet. Avec

le four à bassin, en effet, le verre a une tendance à verdir par un séjour trop prolongé dans le bassin. Dans ces fours, la matière à fondre est enfournée, à intervalles réguliers, par quantités fixées à l'avance, dans une ouverture opposée aux ouvreaux où les ouvriers viennent cueillir le verre. De temps à autre, d'heure en heure en général, on change la direction du courant du gaz (1); les ouvriers sont avertis par des coups répétés frappés sur une tôle, et ils se tiennent à l'écart; s'ils s'approchaient des ouvreaux à ces moments-là, ils auraient la figure brûlée par le gaz enflammé, dont le courant interrompu un instant s'échappe par les bouches de travail.

M. Rességuier songea à demander à la forme d'une Société anonyme les moyens de faire cette transformation. Successivement sept fours à bassin furent construits et, de ce fait, la production put atteindre 80.000 bouteilles par jour. En 1891, la Société prit à ferme l'usine du Bousquet d'Orb arrêtée depuis cinq ans, où elle construisit des fours du nouveau type; ce qui lui permit d'atteindre une production totale de 100.000 bouteilles par jour. Tel est l'historique succinct de l'industrie verrière à Carmaux, qui, en moins de quarante ans, a passé de 200.000 bouteilles *par an* à 30 millions, grâce à M. Rességuier (2).

(1) Ce changement a pour but d'éviter toute perte de calorique, en faisant réchauffer l'air nécessaire à la combustion du gaz, par son passage dans les tuyaux que, l'heure précédente, le gaz chaud a traversés.

(2) Voici la note qui fut publiée par M. Rességuier, en 1884, lors de cette transformation.

VERRERIES DE CARMAUX,

Société anonyme au capital de 3.700.000 *francs.*

Les verreries de Carmaux, créées il y a vingt ans pour la fabrication des bouteilles, sont arrivées, dans ce court intervalle de temps, à produire dix millions de bouteilles par an; à les placer sur les marchés, jusque-là occupés par les Verreries de la Loire, du Nord et du Bordelais: à prendre, par conséquent, rang parmi les plus importantes de France. Mais leur prospérité ne doit point s'arrêter là; placées au centre d'une région qui consomme 60 millions de bouteilles par an, elles sont appelées à un plus grand développement. C'est dans le but de doubler le chiffre de fabrication actuel, que M. Rességuier a le projet de mettre son usine en actions parce que sa fortune propre ne peut plus suffire au développement si considérable de son entreprise, et que la vitalité de l'affaire sera bien plus grande si, au lieu de reposer uniquement sur les ressources d'un seul, elle s'appuie sur les capitaux de plusieurs. Pour apprécier la nature de l'affaire que l'on propose, il convient d'examiner: 1° le passé des Verreries

En même temps que M. Rességuier faisait sa société anonyme, M. Ed. de Planet, ingénieur civil, vice-président de la Chambre

de Carmaux, 2° leurs ressources pour l'avenir, 3° les conditions de production présentes et à venir.

PASSÉ DE L'USINE.

L'usine de Carmaux date de 1862 ; sur un terrain, qui est à peu près le quart de la superficie actuelle, un four fut d'abord construit. Les bénéfices qu'il donna permirent bientôt d'en construire un second, puis, successivement, avec les autres ressources de l'entreprise, le nombre en fut porté à quatre ; en même temps, des magasins étaient bâtis, des ateliers accessoires installés. Ainsi outillée, l'Usine pouvait fournir six millions de bouteilles. Mais étant donnés les débouchés ouverts, il fallait produire davantage. Les bénéfices de l'affaire avaient été considérables ; on se décida à les consacrer à son développement. Alors de nouveaux terrains furent achetés, les broyages transformés, les forges et les poteries agrandies, les moteurs à vapeur remplacés par de plus puissants, de façon à répondre à une production de vingt millions de bouteilles, et deux nouveaux fours furent construits en même temps que de sérieuses améliorations étaient apportées à ceux qui existaient déjà.

Ainsi transformée et agrandie, l'Usine a nécessité une dépense supérieure à 2 millions de francs ; les bénéfices qu'elle a donnés en vingt ans ont seuls permis d'accomplir cette œuvre.

RESSOURCES DE L'USINE.

Ce passé est une garantie de l'avenir. Car cette prospérité a deux causes principales, inhérentes à sa situation :

1° Les facilités d'écoulement sur un marché qui consomme 60 millions de bouteilles par an, dans des conditions telles que les concurrents ont à payer en moyenne, de 1 fr. 50 à 2 francs de plus de transport par cent bouteilles, à cause de la distance ;

2° La facilité de s'approvisionner en bon charbon, dans des conditions avantageuses ; en effet, les mines de Carmaux, avec leur gisement exceptionnellement riche se trouvent au centre d'une région privée de toute grande industrie ; elles n'ont pas de débouchés faciles pour cette qualité de combustible que les grandes usines et tout particulièrement les verreries peuvent employer avec avantage. L'administration des mines, avec son expérience éprouvée des affaires, l'a si bien compris, qu'elle a toujours prêté son puissant appui aux verreries de Carmaux, parce qu'elle savait qu'à leur développement était attaché un sérieux intérêt et c'est dans ce même but que, dernièrement, pour favoriser encore les projets de M. Rességuier, remaniant ses traités avec lui, la société s'engageait à lui livrer jusqu'à concurrence de 32,000 *tonnes de charbon par an, pendant douze années, à des prix variant entre* 9 *fr.* 50 *et* 11 *francs avec une moyenne de* 10 *fr.* 50 *rendu à l'Usine, en même temps qu'elle s'interdisait le droit, dans le département du Tarn et les départements limitrophes, de livrer le combustible à des industries similaires à moins de* 2 *fr.* 50 *plus cher pris sur le carreau des mines.*

Pour apprécier les avantages de cette situation, au point de vue qui nous intéresse, il suffit de remarquer que les verreries concurrentes de la Loire et du Nord paient des charbons moins bons (la supériorité des gisements de Carmaux est incontestée) à des prix plus élevés.

CONDITIONS DE PRODUCTION.

Or, pour réaliser ce projet de production double, il suffit, tous les ateliers nécessaires étant déjà disposés, de transformer les fours actuels à chauffe directe en fours

de commerce de Toulouse, recevait mission de présenter un rapport sur les verreries de Carmaux.

Il s'agissait d'indiquer les facilités de transport et les avantages de Carmaux sur les usines concurrentes sous ce rapport. Un double tableau, reproduit ci-contre, les faisait ressortir.

De ce tableau statistique dressé avec une rigoureuse exactitude, écrit M. de Planet, il résulte que, dans le rayon d'action de l'u-

à gaz d'un rendement plus considérable et de construire deux nouveaux fours à travail continu. Alors, eu égard aux avantages d'une grande production, à l'économie de combustible qui résulte de ce système de fours, à la diminution de dépenses qui résulte de la substitution, par des procédés particuliers, opérée déjà depuis plusieurs mois, du sel marin au sulfate de soude, le coût des bouteilles ne dépassera pas 8 francs par cent, et comme on est sûrement à l'abri de toute concurrence en vendant les bouteilles 11 francs, on peut être certain d'un bénéfice minimum de 3 francs par cent; admettre même 2 fr. 50 pour 20 millions de bouteilles, le bénéfice net ne sera pas au-dessous de 500.000 francs. Ce chiffre est la vraie caractéristique de l'affaire.

Dans ces conditions, M. Rességuier, faisant appel aux capitaux, propose la combinaison suivante :

1° Constitution d'une Société au capital, de 3.700.000 francs par actions de 500 francs.

2° Apport de la Verrerie dans la Société pour une somme de 2.800.000 francs, savoir : 1° 2.000.000 pour la valeur matérielle des terrains, des constructions, de l'outillage, des produits finis et des approvisionnements qui s'y trouvent. 2° 800.000 francs pour la valeur industrielle de l'Usine et le traité de charbon.

Cette somme de 2.800.000 francs sera payée à M. Rességuier par 300.000 en espèces dans les délais à déterminer et 2.500.000 francs en actions.

3° Émission de 2.400 actions payables par parts successives, à des échéances à déterminer, produisant 1.200.000 francs.

Cette somme est destinée à couvrir les frais de transformation des fours anciens, de construction des fours nouveaux nécessaires pour atteindre la production de 20.000.000 de bouteilles, à fournir le capital de roulement, et à payer les charges de constitution de la Société, et à servir à M. Rességuier les 300.000 francs en espèces qu'il réclame.

4° M. Rességuier, à titre de garantie, s'engage à laisser pendant trois ans dans les caisses de la Société 800.000 francs d'actions destinées à garantir un revenu de 7 % aux capitaux étrangers engagés dans l'entreprise. A l'expiration de ce temps, si le total des dividendes versés ne correspondait pas à un intérêt moyen annuel de 7 %, on réduirait le capital social par annulation d'autant d'actions qu'il serait nécessaire pour le ramener à ce chiffre. Il est bon de remarquer que l'intérêt de 7 % sera garanti par la seule production annuelle pendant tout le temps qu'il faudra pour édifier les nouvelles constructions.

M. Rességuier, du reste, tient cette clause de garantie comme de nulle charge pour lui. En effet, les prévisions sont pour un revenu net minimum de 500.000 francs à partager entre toutes les actions, soit 12 à 14 %.

P. S. — Nous devons observer qu'en adoptant le chauffage au gaz on ne dépensera pas plus d'un kilog. de charbon par bouteille, ce qui est déjà supérieur de un quart à la consommation de ces fours en Angleterre et en Allemagne; on aura donc, avec 32.000 tonnes de charbon par année, une production de 32 millions de bouteilles.

VILLES, DÉPOT.	Consommation — Nombre de bouteilles.	Transport de Carmaux par 1,000 kil.	Transport de la Loire.	Transport du Nord.
Carmaux, Castres, Revel	200.000	8 50	38 54	.. ..
Bordeaux	40.000.000	15 »	38 04	22 55
Cognac	12.000.000	27 50	47 50	11 25
Libourne	1.000.000	18 70	38 04	17 05
Eaux-Bonnes	1.500.000	32 »	60 75	.. ..
Capvern		26 70	47 59	.. ..
Saint-Girons, Aulus		18 45	44 65	.. ..
Limoux, Alet		15 15	42 05	.. ..
Toulouse	1.500.000	8 50	33 50	.. ..
Agen	300.000	14 40	37 04	.. ..
Montauban	100.000	11 55	33 50	.. ..
Tarbes	100.000	30 45	54 60	.. ..
Bayonne et Dax	100.000	44 50	59 95	.. ..
Carcassonne	300.000	11 25	31 51	.. ..
Béziers	250.000	17 »	26 21	.. ..
Narbonne	250.000	16 05	28 11	.. ..
Perpignan et Rivesaltes	200.000	25 »	37 06	.. ..
Cerbère, Espagne	500.000	25 »	37 06	.. ..
Cette, Afrique	500.000	17 »	28 10	.. ..
Cahors	200.000	22 90	37 04	.. ..
Villeneuve-sur-Lot	100.000	18 50	37 04	.. ..
Périgueux	100.000	19 80	37 04	.. ..
Rodez	100.000	21 60	37 »	.. ..
Tulle	50.000	22 80	38 54	.. ..
Decazeville	50.000	16 30	32 14	.. ..
Brive, Bergerac	100.000	19 20	37 04	.. ..
Albi	50.000	4 »	30 04	.. ..
Condom	100.000	23 05	45 29	.. ..
La Réole, Langon, Cadillac ..	600.000	15 »	38 04	.. ..
Figeac	50.000	15 »	29 54	.. ..

VILLES, DÉPOT.	Avantages de Carmaux sur la Loire.	Avantages de Carmaux sur le Nord.	Différence par 100 bouteilles sur la Loire.	Différence par 100 bouteilles sur le Nord.
Carmaux, Castres, Revel	30 04	.. ..	2 15	.. ..
Bordeaux	23 04	22 55	1 72	1 70
Cognac	20 »	11 25	1 50	0 85
Libourne	19 34	17 05	1 45	1 25
Eaux-Bonnes	28 75	.. ..	1 90	.. ..
Capvern	20 80	.. ..	1 55	.. .
Saint-Girons, Aulus	26 20	.. ..	1 95	.. ..
Limoux, Alet	26 90	.. ..	2 »	.. ..
Toulouse	25 »	.. ..	1 87	.. ..
Agen	22 64	.. ..	1 70	.. ..
Montauban	21 35	.. ..	1 65	.. ..
Tarbes	24 15	.. ..	1 80	.. ..
Bayonne et Dax	15 35	.. ..	1 15	.. ..
Carcassonne	20 26	.. ..	1 50	.. ..
Béziers	9 21	.. ..	0 70	.. ..
Narbonne	12 06	.. ..	0 90	.. ..
Perpignan et Rivesaltes	12 06	.. ..	0 90	.. ..
Cerbère, Espagne	12 06	.. ..	0 90	.. ..
Cette, Afrique	11 10	.. ..	0 90	.. ..
Cahors	14 14	.. ..	1 05	.. ..
Villeneuve-sur-Lot	18 54	.. ..	1 40	.. ..
Périgueux	17 21	.. ..	1 30	.. ..
Rodez	16 40	.. ..	1 23	.. ..
Tulle	15 74	.. ..	1 18	.. ..
Decazeville	15 84	.. ..	1 18	.. ..
Brive, Bergerac	17 24	.. ..	1 90	.. ..
Albi	26 04	.. ..	1 95	.. ..
Condom	22 24	.. ..	1 65	.. ..
La Réole, Langon, Cadillac..	23 01	.. ..	1 72	.. ..
Figeac	14 54	.. ..	1 09	.. ..

sine, il se consomme annuellement 60 millions de bouteilles et que les tarifs de transports, eu égard à la différence des distances des verreries du Nord et de la Loire, établissent en faveur de ses produits un avantage de 1 fr. 50 à 2 francs par cent de bouteilles.

Dans ces conditions dont l'importance ne saurait échapper à personne, et comme les produits de Carmaux sont universellement appréciés, l'écoulement de 20 millions de bouteilles ne peut manquer d'être assuré; il est d'autant plus certain, que les concurrents ne vendent aujourd'hui, le plus souvent, que là où, par suite de sa production restreinte, Carmaux veut bien leur laisser une place libre sur le marché. »

M. de Planet aborde ensuite la question du prix de revient : ici encore, « il fait appel à l'éloquence des chiffres » pour mettre en pleine lumière la modicité du prix de revient.

Le coût des bouteilles, avait déjà dit M. Rességuier, ne dépassera pas 8 francs par 100 ; et comme on est sûrement à l'abri de toute concurrence en vendant les bouteilles 11 francs, on peut être certain d'un bénéfice minimum de 3 francs par 100 ; admettre même 2 fr. 50 : pour 20 millions de bouteilles, le bénéfice net ne sera pas au-dessous de 500.000 francs ».

Les calculs de l'ingénieur vont démontrer l'exactitude du prix de revient que M. Rességuier indique et qui doit donner à l'usine de Carmaux un bénéfice minimum de 500.000 francs.

Le prix de revient maximum de cent bouteilles pour l'année 1882, écrit M. de Planet, est ressorti à 9,90 par cent bouteilles pour une fabrication de dix millions de ces bouteilles. Mais avec une production double et les améliorations apportées à l'usine, quatre causes principales de diminution vont intervenir :

1° *Diminution sur le combustible.* En transformant les fours actuels en fours plus grands et en adoptant le chauffage au gaz avec du charbon à 10 fr. 50 la tonne, on ne dépensera pas plus de 100 kilos par cent de bouteilles; la dépense descendra de 2 fr. 37 à 1 fr. 65 par cent de bouteilles. D'où économie de 1 fr. 32.

2° *Diminution sur le personnel des fours et sur le personnel auxiliaire.* Les fours étant plus grands et consommant moins de charbon, il est facile de comprendre que le personnel de fonte

coûtera moins cher; d'un autre côté, la production croissant, le personnel des ateliers et les manœuvres incomplètement occupés jusqu'ici rendront davantage et grèveront d'autant moins le prix de revient. Il y a donc, de ce chef, une économie de 0 fr. 422 par cent de bouteilles.

3° *Diminution sur les fondants.* On est parvenu à substituer dans l'usine au sulfate de soude riche employé dans la composition du verre, une partie de sel marin. Cette substitution est particulièrement avantageuse à cause de la proximité de la mer et d'un tarif spécial très bas pour le transport des sels. Elle fait tomber le prix du fondant de 8 fr. 20 à 6 fr., et réalise ainsi une économie de 0 fr. 20 par cent bouteilles.

4° *Diminution sur les frais généraux.* Enfin, les frais généraux, qui entrent aujourd'hui pour 1 fr. 09 dans la composition du prix de revient de cent bouteilles, doivent, par le fait de la production double, tomber à 0 fr. 75, car l'entretien des machines et de l'usine, les frais de l'administration, etc., resteront à peu près les mêmes; et quant à l'entretien des fours, les frais n'augmenteront dans aucun cas proportionnellement à la production par suite de leur plus grand rendement. Il y aura donc là encore une économie de 0 fr. 34 par cent de bouteilles.

Ces économies partielles réunies représentent une diminution de 2 fr. 28 sur le prix actuel, qui est de 9 fr. 90; il s'ensuit que le prix de revient futur par cent bouteilles sera de 7 fr. 62. Mais majorons ce chiffre et portons-le à 8 francs; la marge relative aux bénéfices restera encore bien large, ainsi qu'on va le voir.

En effet, pendant l'année 1882, les bouteilles ont été vendues à 13 francs le cent, ce qui établit un écart de 3 fr. 10 entre le prix de revient et le prix de vente.

L'usine de Carmaux aurait donc, en 1882, sur la vente de dix millions de bouteilles, réalisé un bénéfice de 310.000 francs.

Mais une production double permet d'admettre, sans conteste, comme on vient de le voir, un prix de revient de 8 francs par cent bouteilles. Il en résulte que la Société future des verreries de Carmaux serait en possession d'un moyen sûr de rester maîtresse du marché, car si au lieu de vendre le cent de bouteilles à 13 francs, elle

les livrait à 11 francs seulement, elle arrêterait immédiatement la vente des verreries concurrentes, tout en réalisant un bénéfice de 3 francs par cent bouteilles, ce qui revient à dire que, sur vingt millions de bouteilles, le bénéfice atteindrait le chiffre de 600.000 francs.

Quand les verreries de Carmaux auront été, par l'application des procédés modernes de chauffage au gaz et la transformation de leurs fours, mises sur un pied d'égalité avec les verreries de la Loire et du Nord, à la concurrence desquelles les frais de transport et la cherté du charbon opposent, au profit de Carmaux, une barrière infranchissable, Carmaux aura, en quelque sorte, le monopole de la vente sur un vaste marché et, alors, l'intérêt des capitaux engagés dans l'entreprise pourra, s'il ne le dépasse pas, atteindre le taux de 12 à 14 %, résultat irréfutablement démontré par les données exactement exposées dans cette étude.

Cette question des tarifs a été très vivement discutée. Il importe d'indiquer ceci. Toute compagnie de chemin de fer tâche tout d'abord de favoriser les grandes industries qui sont sur son réseau. Carmaux était une des premières verreries établies sur le réseau du Midi et des tarifs de faveur lui furent concédés. Mais comme ces tarifs partent de Carmaux, que Carmaux est tête de ligne et que aucune autre verrerie ne peut *faire passer ses produits par Carmaux*, il s'ensuit que la verrerie de M. Rességuier est seule à pouvoir profiter des tarifs de faveur (1).

Depuis que l'usine avait été créée sous cette forme nouvelle, les affaires de la verrerie allaient admirablement, les rapports entre patrons et ouvriers étaient peu tendus, les salaires atteignaient de plus hauts chiffres que nulle part ailleurs et M. Rességuier avait réussi à concentrer autour de lui des équipes d'élite, *quant au métier* du moins.

(1) J'ai laissé exprès de côté, dans toute cette étude, la verrerie du Bousquet d'Orb, fort peu importante (elle n'a que deux fours), et n'appartenant pas à la société des verreries de Carmaux, mais louée seulement par elle pour une période de temps qui doit expirer dans une dizaine d'années.

II. — LA POPULATION DES MINEURS ET DES VERRIERS ET L'ORGANISATION DU TRAVAIL DE LA VERRERIE.

La ville de Carmaux se ressent de son origine. Créée pour l'industrie le long de voies tracées au cordeau et se coupant à angle droit, elle aligne dans ces rues des maisons noires et basses. Comme dans tous les centres houillers, le sol et l'air sont eux-mêmes noirs et poussiéreux. Tout y respire la tristesse et la misère. La ville compte 9.000 âmes, et il y a, en comprenant les six ou huit auberges, 131 cafés, débits de vin, cabarets souvent servis par des filles dont le peu de vertu sert d'enseigne à la maison.

Deux catégories d'ouvriers bien distinctes se trouvent dans le pays : les uns, paysans indigènes ou descendus de la Montagne Noire, habitués au dur et ingrat travail de la terre, aiment leur métier de mineur, moins fatigant et plus rémunérateur. Est-il du reste si terrible ce métier de mineur dans ces spacieuses et hautes galeries de Carmaux, d'où la crainte du terrible grisou est bannie et où la ventilation est tellement puissante qu'on souffre parfois de la fraîcheur apportée par ce courant d'air ininterrompu? Sans craindre ni la gelée, ni le dégel, ni les chaleurs brûlantes de l'été, cet homme, habitué auparavant à peiner toute une journée sur la terre, ne travaille que huit heures et gagne 5 fr. 50. Aussi prend-il plutôt un métayer pour cultiver son petit domaine rural abandonné et se contente-t-il de bêcher son jardin de ville pendant les après-midi que la mine laisse libres.

Mais quelle différence entre lui, pauvre campagnard nullement dégrossi, peu soucieux des aises de l'existence, et le citadin instruit et fier de son intelligence qu'est le verrier! Il gagne la moitié du salaire du verrier et fait toute sa subsistance d'un porc acheté à la Saint-Martin et des pommes de terre que produit son jardin, tandis que, pour le verrier, le marché n'est pas assez bien approvisionné en poulets de choix, en dindes et en oies grasses, et en primeurs.

Aussi le mineur a-t-il une admiration profonde et une déférence

absolue pour le verrier, mais à ces sentiments ne vient se mêler aucune basse jalousie. C'est d'abord la constatation de son infériorité; puis, le mineur n'a pas tardé à s'apercevoir que la verrerie donnait à sa femme, à sa fille, ou à son garçon, d'utiles débouchés pour exercer leur activité. Les femmes de verrier ne font rien, à de très rares exceptions près, et, comme l'usine a besoin de femmes pour les travaux faciles et peu rémunérés de la vannerie, du triage et de l'emballage des bouteilles, la femme du mineur ou sa fille trouve là une occupation. Le fils peut être porteur d'abord, puis devenir apprenti ou « gamin », et suivre la filière, pour arriver au grade de chef d'équipe ou de souffleur de bouteilles. Il n'y a donc pas d'hostilité entre la verrerie et la mine.

C'est dans ces dernières années seulement, que l'esprit religieux a subi un mouvement dégressif au profit de l'impiété et de l'immoralité. Toutefois il semblerait que, depuis cinq ou six mois, il y ait une amélioration, un retour à la pratique des devoirs religieux. L'assistance aux offices du dimanche est plus nombreuse. Est-ce là l'effet de cette réaction ou de ce dégoût qui se produit souvent après les excès? C'est possible. Quoiqu'il en soit, ces gens n'ont pas perdu la foi, bien qu'elle ait baissé sensiblement chez eux. Ils l'ont, et ils tiennent à la conserver; mais actuellement elle est, chez la plupart, à l'état latent. Le respect humain, qui joue ici un grand rôle, lui a créé cette pénible condition. Nous verrons par quelle circonstance l'ouvrier verrier à Carmaux est devenu généralement mauvais. Ce sont des ouvriers verriers venus du dehors qui ont importé à Carmaux les idées d'impiété et de révolte et qui ont provoqué les désordres de ces dernières années. L'ouvrier mineur, originaire du pays, timide et méfiant par nature, n'est pas assez instruit ni assez fort de caractère pour se bien défendre contre les lazzis des verriers, qui le trouvent trop renfermé dans son intérieur, trop puritain, et le plaisantent. Le mineur refoule alors la foi dans le fond de son cœur, sans toutefois l'abdiquer. Il veut l'enseignement religieux pour ses enfants. Les écoles des Frères et des Sœurs ne comptent pas moins de 1.000 à 1.200 élèves. Le mineur tient à faire bénir son mariage par le prêtre, il veut que sa femme fréquente l'église et que ses enfants

soient baptisés. En danger, il veut recevoir les secours de l'Église. S'il néglige certains devoirs religieux, c'est surtout par respect humain. Bon nombre assistent à la messe le dimanche et les jours de fêtes. Quant à l'ouvrier verrier, c'est, le plus souvent, un matérialiste et un jouisseur. C'est lui qui a attiré à Carmaux des troupes d'acteurs; c'est lui qui a poussé à la création des casinos.

La physionomie matérielle et morale de la population carmausine nous étant ainsi connue d'une manière générale, appliquons-nous à étudier l'organisation particulière de la verrerie, qui est l'objet de notre enquête.

La verrerie Sainte-Clotilde n'est pas une usine moderne, comparable, par exemple à celle de M. Deriard à Rive-de-Gier (1). Les bâtiments sont distribués de-ci de-là, sans ordre, sans aucun lien entre eux. De cette mauvaise distribution proviennent de grosses pertes de temps.

On ne fait à Carmaux que des bouteilles. L'usine compte sept fours, dont deux à 7 bouches, un à 8, trois à 9, et un à 3 (ce dernier ne servant que pour les verres vivement colorés). Sur ce chiffre de sept fours, six au plus sont en même temps utilisés, l'un d'eux étant toujours en réparation. Les fours durent sept ou huit mois; ceux où l'on ne fait que du verre extra-clair sont usés au bout de quatre ou cinq mois. L'usine fait en général fondre du verre extra-clair dans un four neuf, et finit par du verre complètement noir, dès que les briques du four ont commencé à être attaquées par le mordant des fondants employés (2).

Le four est une grosse bâtisse en briques réfractaires dans laquelle, grâce à une chaleur énorme, le sable, la chaux et même des pierres, des basaltes et des cailloux, auxquels on ajoute un mélange chimique, un fondant, se vitrifient. La période pendant laquelle on répare le four, lorsqu'il est *usé*, c'est-à-dire lorsque les briques sont attaquées par les matières alcalines qui

(1) Anciennement verrerie Richarme.

(2) A Marseille, où on se sert de sables submergés par la mer, on n'a pour ainsi dire pas besoin d'employer de fondants, et les fours durent parfois jusqu'à quinze mois.

servent de fondant, cette période, qui prive le verrier de son travail, s'appelle *le four mort*. Elle est d'environ un mois chaque année. Un four contient en moyenne 13.000 k. de matière servant à la composition du verre et que l'on nomme la matière première.

Le four a plusieurs bouches, par où se puise le verre (1). Chaque bouche ou, comme on dit, chaque *ouvreau* est muni d'un *flotteur*, ou vase en terre réfractaire, qui navigue sur la matière en fusion, et disposé de façon que cette matière y pénètre. C'est dans le *flotteur* que le *gamin*, un des servants du souffleur, prend avec la *canne* le verre nécessaire à la confection d'une bouteille. Cette *cueillette* opérée, il pose au-dessus d'un baquet la canne qu'il asperge d'eau froide pour pouvoir la tenir pendant qu'il la tourne entre ses mains, ce qu'il fait afin de conserver la forme arrondie de la bulle qu'il a cueillie et d'en refroidir légèrement la partie extérieure. Le rôle du gamin se borne à *cueillir* dans le *flotteur* la quantité voulue de verre en fusion pour une bouteille et à refroidir la *canne* à l'aide d'aspersions.

Le *grand garçon*, une autre servant du souffleur, prend alors la canne et, après avoir tassé la bulle de verre, il souffle cette dernière pour lui donner une première forme; il fait ce qu'en terme du métier on nomme la *paraison*.

Le *souffleur* enfin prend la bulle ainsi dégrossie et la place dans *le moule* à bouteille contre les parois duquel le *porteur* a glissé deux *pailles*, c'est-à-dire deux petites lamelles de bois extrêmement minces. D'un coup de pied sur la *pédale gauche*, le *souffleur* ferme le moule et en soufflant pendant trente secondes il fait tourner la canne dans ses doigts. Ce mouvement giratoire imprimé à la bouteille est favorisé par le brûlage des pailles, qui évite tout contact du verre en fusion avec les parois du moule. Le souffleur presse ensuite sur la *pédale droite* du

(1) A Saint-Etienne, Saint-Romain, Rive-de-Gier, les fours sont à bien plus grand nombre de bouches, et par conséquent de *places* de souffleur, qu'à Carmaux. Les fours de la verrerie Richarme ont 14 places. On a grand avantage à donner le plus grand nombre de bouches à chaque four, car le personnel *accessoire*, qui ne fait pas la bouteille mais la manipule ensuite, est à peu près le même pour un four à 14 places que pour un four à 9 places.

moule et forme ainsi le fond de la bouteille, appelé *piqûre* ou *boudine* en terme de métier.

Son moule étant ensuite ouvert, il porte la bouteille, toujours adhérente à la *canne*, sur le *cachet* ou pierre réfractaire munie d'une lame de fer; il tape d'un coup sec sur cette lame le goulot de la bouteille qui se détache de la canne. Il prend alors la bouteille par le fond avec le *sabot*, sorte de pince à quatre branches; il la porte devant la bouche du four et verse sur le goulot un filet de verre en fusion, qu'il prend dans le flotteur avec une baguette longue de 1 mètre 50 et appelée *cordeline*. Ce filet de verre ajouté au goulot va servir à faire la *bague*, l'orifice de la bouteille. Pour cela, le verrier tenant toujours la bouteille dans le *sabot*, s'assied à son *banc*, pose le *sabot* sur les bras du *banc*, passe un *fer* dans le goulot de la bouteille et en tournant façonne la bague. La bouteille est finie. Le souffleur remet alors sabot et bouteille au *porteur*. Depuis la cueillette du verre en fusion par le *gamin* dans le *flotteur* jusqu'à la remise de la bouteille finie au *porteur*, il s'est écoulé trois quarts de minutes au maximum.

Le système que nous avons décrit pour la formation de la *bague* s'appelle le système à la française, tel qu'on le pratique à Bordeaux par exemple et dans une partie de l'usine de Carmaux. Il a un certain avantage parce que les arêtes de la bague étant vives, on peut plus facilement ficeler les bouchons que l'on adapte à ces bouteilles. Les bouteilles de limonade gazeuse, de cidre mousseux doivent être fabriquées de préférence avec ce procédé. Il en est tout autrement pour les bouteilles d'eaux minérales qui doivent être « capsulées ». Pour celles-là, au contraire, le système à *l'allemande*, ou à *la prussienne*, doit être préféré. Et c'est pour cela que Rive-de-Gier, Saint-Romain le Puy, Saint-Galmier, toutes les verreries du massif central qui fabriquent surtout pour les sources d'eaux minérales, l'emploient de préférence. Dans ce système la bague n'est pas ajoutée, elle est formée par le refoulement du goulot chauffé à blanc et *imprimée* avec le *fer à embouchure*. Les arêtes sont beaucoup plus planes et plus régulières. De plus, dans ce système, le *grand garçon* fait la *paraison*

sur un bloc de fonte, ce qui donne au verre un poli plus parfait. Le système à la française a cet inconvénient que le souffleur est obligé de verser son verre en fusion pour faire la bague, à une certaine distance, à la distance de sa *cordeline*, car ce travail, comme nous l'avons dit, se fait à la bouche même du four. Il lui faut donc une très bonne vue, et souvent sa vue s'affaiblit à cette lumière éclatante. On voit parfois des *souffleurs* obligés de redevenir *grands garçons* à cause de leur vue qui s'est affaiblie et qui les empêche de placer exactement la bague.

La bouteille terminée, le porteur va en courant la porter au *four à recuire*, où elle est disposée par un *arrangeur* sur des plates-formes en tôle, dites *ferasses*, que l'on fait glisser lentement dans le four à l'aide d'un treuil. Les *fours à recuire*, que l'on devrait plutôt nommer des fours à décuire, ont une longueur de 23 mètres sur 1 mètre 50 de large. Exposées d'abord à un feu très vif, les bouteilles apportées, qui sont encore à l'état incandescent, glissent peu à peu par l'effet du treuil loin du foyer et se rapprochent ainsi par degrés de la température extérieure. La *recuisson*, cette opération qui a pour objet de faire passer graduellement la bouteille d'une température à une autre, dure huit heures! Si on n'usait pas de ces ménagements, la bouteille craquerait, par un refroidissement trop brusque.

Après la cuisson, des femmes, dites *ferassières*, procèdent à l'attribution des bouteilles à chaque équipe. Cette opération s'effectue grâce à la marque à la craie faite par le porteur de chaque équipe, au moment où la bouteille lui est remise par le souffleur pour la porter au four. Les bouteilles, ainsi réparties dans des cages en claire-voie, sont portées par les *rouleurs* sous les hangars, où les *receveurs* procèdent au tri, qui consiste à *rebuter* ou à accepter les bouteilles. Cette opération est très importante, puisque d'elle dépend le salaire du verrier, salaire qui n'est connu de l'intéressé que douze heures après sa journée. Aussi est-elle confiée à d'anciens ouvriers verriers, dignes de toute confiance.

III. — LE SYNDICAT DES OUVRIERS VERRIERS.

Si l'on veut sérieusement apprécier la grève de Carmaux, ses causes, ses origines et ses phases, il est nécessaire de s'inquiéter tout d'abord de la composition du syndicat des ouvriers verriers, de ses idées et de ses rapports avec la Direction de l'usine. L'histoire du syndicat de Carmaux est courte, mais intéressante.

En 1883 se forma le premier syndicat parmi les verriers de Carmaux. Son existence fut des plus éphémères, et le patron eut vite raison de cet essai d'une organisation que la loi ne reconnaissait pas encore. Les Carmausins étaient, du reste, en ce temps-là des gens fort tranquilles, que la grande lutte entre le patronat et le salariat intéressait médiocrement; nous avons dit plus haut la satisfaction qu'ils avaient de leurs salaires et leurs bons rapports avec le patron. Il fallut que M. Rességuier eût la funeste idée d'aller recruter ailleurs les éléments de désordre qui manquaient à Carmaux, pour que Carmaux devînt la citadelle du socialisme révolutionnaire.

En 1887, une grève ayant éclaté à Montluçon, M. Rességuier en profita pour embaucher là d'excellents ouvriers. Les Montluçonnais ont la réputation d'être de très habiles verriers. Malheureusement pour le Directeur de Carmaux, ils ne s'en tiennent pas là et ils sont aussi justement renommés pour être d'habiles propagandistes de l'idée révolutionnaire. Dans toutes les grèves de verriers, on rencontrera toujours des Montluçonnais parmi les meneurs les plus intelligents et les plus exaltés. De ce point M. Rességuier ne s'inquiéta pas tout d'abord. Il ne s'inquiéta pas davantage du dépit qu'il causait aux patrons de Montluçon, en leur enlevant leurs meilleurs ouvriers; mais pour les décider à venir chez lui, il fut obligé de les payer plus cher. Et c'est de là que provient la majoration des salaires de Carmaux.

Dès 1888, les Montluçonnais embauchés à Carmaux s'essayèrent à former un syndicat. Un four était entièrement desservi par des Montluçonnais qui, naturellement étaient syndiqués entre eux

pour la plupart. M. Rességuier arrêta ce four et en renvoya une soixantaine, sans vouloir cependant avouer que l'arrêt de ce four n'était motivé que par son désir de briser le syndicat. En effet, syndiqués et non syndiqués furent victimes de la même mesure; mais à ces derniers on donna l'argent du voyage et une somme suffisante pour vivre quelque temps loin de la verrerie, l'effervescence passée, ils devaient venir reprendre leurs postes. Un des plus emballés parmi les meneurs était Aucouturier. Comme il ne se trouvait point parmi les équipes du four dont on avait licencié le personnel, la direction profita de ce qu'il allait faire ses vingt-huit jours pour lui faire entendre qu'à son retour le four serait *usé* et que ce n'était pas la peine qu'il revînt. Aucouturier répondit qu'il voyait parfaitement à quels mobiles obéissait M. Rességuier; il voulait briser le syndicat; mais *c'était déjà chose faite*. « Eh bien, n'en parlons plus, répondit M. Rességuier, serrez-moi la main. » Et en effet, après quelque temps passé à Bordeaux, Aucouturier revint à Carmaux et put reprendre sa place à l'usine.

Enfin, la troisième tentative de création syndicale eut lieu en 1890. — Un acte de solidarité fut secrètement signé par les verriers dont les convictions socialistes n'étaient pas douteuses, et l'on décida que cette nouvelle constitution ne serait divulguée que lorsqu'elle aurait récolté les signatures d'un grand nombre de verriers. Mais M. Rességuier fut mis au courant de ces conciliabules et il résolut, usant du procédé dont il s'était déjà servi en 1888, de licencier le personnel de tout un four, le four n° 5, où se trouvaient réunis comme par hasard les ouvriers les plus turbulents de la verrerie. Cependant, avant de prendre cette mesure, il donna 50 francs à un ouvrier pour faire boire ses camarades et tâcher de les dissuader de former un syndicat. Peine perdue. Il licencia alors le four et fit appeler l'un après l'autre tous les ouvriers qui y étaient occupés. Seul, Aucouturier ne répond pas à l'appel de M. Rességuier. Il était monté ce jour-là à Saint-Benoît, petit village de la banlieue de Carmaux. En rentrant le soir, assez tard, il trouva devant la porte de l'usine le chef de fabrication, M. Boubal, qui l'informa que M. Rességuier l'avait fait

réclamer et qu'il l'attendait dans son bureau, avec son gendre, M. Moffre, directeur en titre de la Verrerie. « Le personnel se conduit très mal à mon endroit, lui dit M. Rességuier; puis il fait de mauvais travail et la production ne s'écoule pas. » Aucouturier défendit ses camarades et l'idée syndicale : « Que craint donc M. Rességuier d'un syndicat qui n'est créé que pour réclamer l'unification des salaires? A Carmaux, les salaires sont plus élevés que partout ailleurs. Ce relèvement des salaires ne doit donc pas nuire à Carmaux, mais au contraire lui être profitable, puisqu'il est nuisible aux usines concurrentes. » M. Rességuier se contenta de répondre : « S'il en est ainsi, si tel est votre seul but, revenez demain avec plusieurs de vos camarades. Nous nous entendrons. »

Aucouturier réunit une cinquantaine de verriers qui firent choix d'une délégation. M. Rességuier dit à cette délégation qu'il s'était opposé à la création d'un syndicat, parce qu'il n'en existait pas dans les autres verreries, mais que, du moment que le syndicat n'était pas institué contre sa direction, il n'avait aucun motif à ne pas le tolérer et même à ne pas le favoriser. « Si vous avez besoin d'argent, ajouta-t-il, je mets ma bourse à votre disposition, car votre syndicat ne doit pas être bien riche ».

Et, par le fait, les ouvriers allèrent deux fois puiser à cette bourse. Chaque fois, ils reçurent 500 francs. La première somme donnée servit à organiser une tournée de propagande. La seconde fut utilisée pour la préparation de la grève générale de la verrerie en 1891, grève qui fut très utile à l'usine de Carmaux en lui permettant d'écouler un stock important de plusieurs millions de bouteilles.

Cette grève générale avait pour but d'unifier les salaires, c'est-à-dire de les hausser aux taux les plus élevés, tels que ceux qui étaient payés à Carmaux. Au Congrès corporatif de Lyon de 1891, il avait été décidé que le 6 octobre au matin une délégation présenterait au patron de chaque usine un tarif uniforme. Les considérants de cette réclamation étaient basés sur la substitution des fours à cuve, ou à bassins, aux fours à pots, d'où résultait, pour l'usine, au dire des ouvriers, une économie des

deux tiers du prix de revient. Quarante-deux verreries s'arrêtèrent tout d'abord; mais, dans le Nord, la pression des patrons fut si forte, en raison des conditions dans lesquelles se trouvaient constitués les engagements, que les ouvriers ne purent y résister et que, dans un intervalle de deux à huit jours, ils reprirent tous le travail. Ils étaient en effet logés à l'usine et avaient des contrats signés et des cautionnements déposés. Les grévistes de Rive-de-Gier, Montluçon, Megecoste, Saint-Galmier, Decize, Bordeaux et Carmaux tinrent bon. Mais à Carmaux la lutte entre le patronat et le salariat fut des plus courtoises, pour ne pas dire des plus familiales. Tout se bornait à de légères réclamations, faciles à accorder. On réclamait la *casse des rebuts*, c'est-à-dire que les bouteilles qu'on ne payait pas aux ouvriers pour malfaçon ne fussent pas vendues, mais cassées; on demandait encore la paye par quinzaine et enfin le chauffage, qui avait été supprimé aux nouveaux embauchés, et que les ouvriers voulaient pour tout chef de famille, ce chef de famille fût-il un fils de veuve ou de parents infirmes, ou un aîné d'orphelins. Tout cela était obtenu de M. Rességuier, heureux de voir cette grève bienfaisante donner à ses magasins encombrés l'occasion de se vider. Patron et syndicat tombèrent d'accord aussi pour supprimer les primes de quantités et en reverser le montant sur le salaire des fabrications les moins payées. L'un devait équivaloir à l'autre d'après M. Rességuier; mais s'il se trouvait qu'il y eût bénéfice pour le patron dans ce virement d'application des fonds, il était entendu que le bénéfice serait versé au bureau de bienfaisance (1).

La grève générale se termina donc à Carmaux, comme elle avait commencé..., en famille.

Mais on voit assez que cette entente entre la direction et le syndicat n'était que de circonstance. Les intérêts se trouvaient accidentellement d'accord. L'institution syndicale, telle qu'elle

(1) Voici l'explication de ces primes de quantités : lorsqu'une équipe produisait 600 bouteilles, — *cognac* ou *bordelaises*, — (et pour arriver à ce chiffre, vu le nombre considérable de pièces que l'on rebutait alors, il fallait en produire près de 700), une prime était donnée à l'équipe. Cette prime de 5 francs était partagée entre le souffleur qui recevait 2 fr. 50, le grand garçon qui avait 1 fr. 50 et le gamin à qui revenait 1 franc.

était comprise par les meneurs, n'en demeurait pas moins redoutable.

Nulle part le syndicat n'est aussi puissant, nulle part son influence n'est aussi considérable que dans l'industrie verrière.

On admet généralement dans les verreries que le souffleur est chef de son équipe. Et l'on a raison. Les ouvriers sont extrêmement sévères entre eux et ils usent largement, pour ne pas dire qu'ils abusent, de l'autorité qu'on leur donne sur leurs camarades. L'équipe se compose du souffleur, du grand garçon et du gamin, et, par extension, du porteur. Mais le porteur n'est qu'un serviteur peu habile et dont le travail est pour ainsi dire machinal : prendre les cannes encore chaudes et attendre qu'elle se refroidissent pour enlever le verre figé, qui est à leur extrémité, porter au four à recuire, au moyen des sabots où leur fond s'emboîte, les bouteilles terminées et rapporter les cannes refroidies, telle est toute son occupation. Il se tient au bas de l'estrade, pendant que, sur l'estrade, près de l'ouvreau du four, *sur la place*, selon le terme de métier, travaille l'équipe proprement dite; il n'en est que le serviteur. Et si, au moment des *poses*, ou repos (1), on ne le faisait monter quelques instants sur l'estrade pour prendre la fonction du gamin pendant que le gamin prend celle du grand garçon et le grand garçon celle du souffleur, le porteur resterait toute sa vie porteur et pourrait être facilement remplacé par le premier enfant un peu dégourdi que l'on enrôlerait au hasard. A proprement parler, l'équipe ne se compose donc que des trois ouvriers qui se tiennent sur l'estrade et dont la combinaison et la concordance d'efforts produit une bouteille, depuis le puisage du verre dans le bassin jusqu'au sertissage du goulot.

Or, cette équipe est solidaire. C'est à elle, prise en bloc, que le nombre des bouteilles réussies est compté, et que le nombre des rebuts est soustrait. Sur cette somme commune chacun

(1) La journée est, en principe, de 8 heures; mais dans ce temps sont comprises deux *poses* de 20 minutes chacune. Pendant les *poses*, l'ouvrier de poste inférieur, dans l'équipe, s'évertue, pour sa satisfaction personnelle, à faire le travail de l'ouvrier qui lui est immédiatement supérieur. C'est une manière d'étudier et d'exercer ses aptitudes à monter en grade.

est payé suivant son grade, le souffleur 1 fr. 80 par cent de bouteilles, par exemple, le grand garçon 1 fr. et le gamin 0 fr. 65. Comme la moyenne de la fabrication est de 550 bouteilles par jour pour une équipe, on voit que le souffleur peut gagner dans sa journée qui est de 7 heures 20 minutes, 9 fr. 90, le grand garçon 5 fr. 50, et le gamin de 3 fr. 35 à 3 fr. 40.

Mais si le gamin n'est pas assez rapide dans son travail, si le grand garçon, par sa lenteur, laisse le verre prendre trop de consistance, autant de bouteilles manquées, autant de rebuts : c'est grâce à cette solidarité que les syndicats verriers sont devenus si puissants. Là, en effet, le syndicat est, de fait, obligatoire. Que le grand garçon refuse de se syndiquer, le souffleur ira immédiatement trouver le patron et lui dira que son grand garçon est un mauvais ouvrier et qu'il ne peut continuer à travailler avec lui. Le patron n'hésitera pas à donner satisfaction au souffleur; il sait que s'il s'obstinait à lui refuser cette satisfaction, le travail de l'équipe s'en ressentirait; il n'essaiera même pas de placer le garçon ailleurs, pas plus que le garçon lui-même n'hésitera à s'en aller. Il ne trouverait pas un seul souffleur dans l'usine qui voulût l'employer. Le grand garçon quittera donc le pays, croyant qu'ailleurs les tyrannies syndicales n'existent pas ou que du moins elles lui feront grâce. C'est une erreur qu'il ne tardera pas à perdre, et, de guerre lasse, *il se syndiquera*. C'est ainsi que l'on peut expliquer que, sur 12.000 verriers en France, il y a 10.000 syndiqués. Et encore les 2.000 qui ne sont pas syndiqués le sont-ils peut-être secrètement pour la plupart; ou bien ce sont parfois des « renégats » indignes de pénétrer dans un syndicat, ou encore des étrangers, des Allemands, ou des Italiens, comme ceux qu'emploie l'usine Richarme, à Rive-de-Gier.

D'autre part, il existe une certaine tolérance dans la discipline des verreries. Le verrier s'absente facilement et ne doit compte à personne de ces absences; il ne vient à son travail que lorsqu'il y est disposé, son absence n'étant pas préjudiciable à a bonne marche de l'usine. Il y a toujours, dans les équipes des ouvriers tout prêts à remplacer les manquants. Or, le syndicat a

profité de cette discipline large de l'usine pour tâcher d'y opposer la sienne. La direction que le patron semblait abandonner à l'initiative de ses chefs d'équipe, le syndicat a tenté de l'accaparer. Ce ne fut plus alors la vigilance intéressée du chef d'équipe qui s'exerça sur le travail de l'usine, mais le despotisme jaloux de la chambre syndicale.

Autre cause de l'influence prise par le syndicat. L'ouvrier verrier qui ne travaille effectivement que 7 h. 20 par jour a beaucoup de temps libre qu'il emploie au café à parler politique et à lire les journaux les plus révolutionnaires. Il n'est pas comme le mineur de Carmaux qui a sa maisonnette et un enclos où il fait du jardinage. Le verrier est un citadin, habitant en général près de l'usine, parce qu'un long trajet pendant les froides nuits d'hiver n'aurait rien d'attrayant, ni de propice à la santé. Il est rare de rencontrer un verrier propriétaire de la maison qu'il occupe. Il n'est pas « chez lui », il loge « en appartement ». Et sa seule, son unique distraction, pourrait-on dire, est le café. On comprend que des ouvriers de ce genre font de merveilleux politiciens, discutant sur tout et à tout propos, s'exerçant à la parole et en abusant. Ajoutons à cela que le verrier est forcé, à cause de la chaleur brûlante de la bouche du four près de laquelle il travaille, de beaucoup boire et de relever ou de remplacer l'eau (qui du reste est très mauvaise à Carmaux) par de l'alcool, du pippermint et du café. Et puis, comme sa profession, qui n'exige pas un travail musculaire énorme, nécessite en revanche un travail fatigant, énervant, exaspérant par sa rapidité, il se trouve que le verrier quitte sa *place* avec le seul désir de rester assis à une table de café, buvant et discourant. Quelquefois il ira bien à la pêche à la ligne, mais les longues promenades l'effraient. *Rester tranquille* est tout son désir, *boire* est un besoin, *discuter* un plaisir. Ne croyez pas cependant qu'il profitera de ses longs loisirs pour s'instruire; non, il est trop énervé pour faire un travail suivi. Le verrier ne connaît pas les questions qui devraient l'intéresser par-dessus toutes, les questions professionnelles; il ne se rend pas compte de la marche de l'usine, de la situation financière de son patron,

ni des revendications raisonnables qu'il pourrait formuler.

Veut-on savoir quelle est la grande distraction hebdomadaire des verriers de Carmaux? Chaque dimanche, à midi, commence un repos de seize heures, en vertu d'un *roulement*, dont le but est de ne pas faire travailler toujours de nuit la même brigade. Pendant ce repos, tous les ouvriers de l'usine Sainte-Clotilde sont donc libres en même temps, et le syndicat en profite pour les assembler en réunion plénière. Ces réunions sont fréquentées par tous les verriers, qui viennent passer toute leur après-midi de chaque dimanche à pérorer sur leurs intérêts professionnels, mais surtout à parler politique. On pourrait compter ceux qui font défaut à ces bruyantes réunions, même au milieu de l'été, lorsque la verdure des grands bois voisins engagerait ces ouvriers anémiés à aller respirer l'air plus pur de la campagne.

C'est ainsi que le syndicat est tout-puissant, et les verriers sont sous ce rapport très solidement constitués. Aussi les grèves qui éclatent dans les centres industriels où se trouvent des verreries, ont-elles toujours été encouragées, soutenues et dirigées par les verriers. Je ne citerai pour exemple que la grève des métallurgistes de Rive-de-Gier et la grève des mineurs de Carmaux.

Le syndicat des ouvriers est, en lui-même, une institution nécessaire dans l'état actuel du travail de la grande industrie. Le patron ne peut plus connaître et traiter selon le besoin de chacun ses ouvriers pris isolément, et il est omnipotent contre chacun d'eux pris en particulier : l'équilibre est rompu en sa faveur. Il faut donc que les ouvriers puissent opposer à la force patronale la force de leurs intérêts réunis et de leurs justes revendications professionnelles. Jamais, par exemple, un ouvrier isolé n'aurait obtenu à Carmaux les modifications relatives à la question des *rebuts*. Le syndicat malheureusement, quand il est organisé par des meneurs, ne se soucie pas d'être un instrument d'accord et d'entente. Les ouvriers en usent comme d'une arme, et ils s'en servent comme des enfants maladroits et turbulents, blessant le patron à tout propos, déchaînant la grève sans raison, menaçant, exigeant et refusant d'admettre l'autorité directrice de l'usine. A ce jeu, ils lassent toute bonne volonté, et

les patrons répondent à ces menaces par des exécutions et par une haine farouche de l'idée syndicale. Ils n'ont du reste dans le cas donné que deux partis à prendre : ou laisser entièrement méconnaître leur autorité, ou l'imposer au contraire en réduisant à néant l'autorité adverse. Dans l'atelier de verrerie, où la tolérance est grande, le syndicat a vite pris le plus grand ascendant sur les ouvriers. Il a voulu tout diriger à son gré, jusqu'au jour où le patron s'est enfin révolté et l'a brisé.

Je me rappelle le mot que me rapportait M. Martel, fondé de pouvoir de M. Deriard, à la verrerie Richarme, à Rive-de-Gier : « Les ouvriers ne cessaient de dire aux contremaîtres : « Vous nous renverriez bien, si vous l'osiez ; mais vous savez trop bien que, si vous le faisiez, *les outils tomberaient.* » Et M. Vinay, administrateur de la Verrerie aux verriers, l'un des plus exaltés meneurs de grèves de Rive-de-Gier, me disait au même sujet : « Nous en étions arrivés au point que, dans l'usine, *le patron ne pouvait plus rien et le syndicat était tout.* » Et il ajoutait cette pénible confidence : « Avant d'être patron, je ne savais pas que cela fût ainsi ; mais maintenant je vois bien qu'il faut une direction et de la discipline ; sans quoi une usine est perdue. »

Il faut dire que le taux des salaires, qui est toujours la grande question, est des plus difficiles à établir chez les ouvriers verriers, car il faut tenir compte des époques de *four mort* et des chômages provenant de l'usine ou résultant des fatigues et maladies de l'ouvrier. — Que l'on interroge le patron ou que l'on interroge les ouvriers, on obtient des résultats entièrement différents. Et encore faut-il mettre en balance, pour l'établissement de ce taux de salaires, l'époque de l'année à laquelle on se trouve, car la production est beaucoup plus active l'hiver que l'été, où à la chaleur du four vient se joindre la lourdeur de la température et où les indispositions sont plus fréquentes. Un bon souffleur, avons-nous dit, doit faire 550 bouteilles bordelaises, c'est-à-dire en réalité 600, parce qu'il faut déduire 6 % pour la garniture, soit 39 (1) et une dizaine de rebuts. Ces 550 bordelaises lui sont payées,

(1) Le garniture dont il est question pour l'établissement du nombre des pièces à compter à l'ouvrier se composait de 6 bouteilles par cent, que l'ouvrier devait laisser

nous l'avons vu 1 fr. 80 le cent, soit 9 fr. 90. Voilà son salaire de la journée. Le grand garçon, comme nous le savons, étant payé 1 franc par cent bordelaises, gagnera 5 fr. 50; et le gamin, étant payé 0 fr. 65, gagnera 3 fr. 60. Sans doute; mais combien le souffleur, par exemple, aura-t-il au bout de son mois, et au bout de son année? De combien sera la durée du *four mort?* Combien de jours, somme toute, travaillera-t-il par mois? Je crois que l'on peut affirmer qu'en prenant la moyenne de l'année, le verrier travaille 21 ou 22 journées par mois. Ce qui donnerait pour un bon souffleur un minimum de salaire de 200 francs par mois et de 2.400 francs par an. Du reste, comme les grévistes avaient prétendu que le souffleur le mieux payé n'avait jamais dépassé une moyenne de 180 francs par mois, M. Rességuier fit dresser un petit tableau des salaires des principaux meneurs de la grève pour les premiers mois de l'année 1895. Le voici :

Nombre de journées écoulées, 182; durée du travail, 7 h. 20.

M. Charpentier : 127 journées sur 182; — moyenne par journée de travail : 9 fr. 39, moyenne par mois : 198 fr. 57; — gain 1.191 fr. 45.

M. Louis Gund : 142 journées; — moyenne par journée : 9 fr. 87, par mois : 233 fr. 56; — gain : 1.401 fr. 35.

M. Aucouturier : 133 journées; — moyenne par journée : 10 fr. 04, par mois : 222 fr. 30; — gain : 1.333 fr. 85.

M. Louis Charrier : 157 journées; — moyenne par journée : 9 fr. 82, par mois : 257 francs; — gain 1.542 fr. 10.

M. Billon : 126 journées; — moyenne par journée : 9 fr. 04, par mois : 190 francs; — gain : 1.140 fr. 05.

M. Émile Renard : 142 journées; — moyenne par journée : 9 fr. 30, par mois : 219 fr. 90; — gain : 1.319 fr. 40.

M. Baudot : 104 journées; — moyenne par journée : 8 fr. 88, par mois : 154 fr. 05; — gain : 924 fr. 35.

à l'usine. Cet abandon provenait-il des risques de casse, plus nombreux autrefois qu'aujourd'hui, des bouteilles emballées dans des *cadres*, alors qu'aujourd'hui elles sont la plupart du temps emballées dans le wagon lui-même? Voulait-on par cet excédent de 6 % arriver à donner un compte à peu près exact à l'acheteur? C'est ce qui est probable. Aujourd'hui cette manière d'agir n'avait plus de raison d'être. Avec les nouveaux tarifs, après la grève dernière, la garniture a été supprimée.

Outre des salaires très élevés, plus élevés que dans n'importe quelle autre usine, les verriers de Carmaux avaient une buvette, qui est un véritable économat, renfermant toutes sortes de marchandises, sandales, vêtements, chemises, épicerie, vendant un petit peu plus cher qu'ailleurs certains objets, mais faisant servir tous les bénéfices au paiement du médecin et des médicaments, auxquels les verriers sont obligés d'avoir souvent recours. Cette buvette fait 120.000 francs d'affaires par an et 10.000 francs de bénéfices. La commission de la buvette est nommée par les ouvriers au bulletin secret, mais la présidence est acquise au directeur de l'usine. Aucouturier me disait que les ouvriers chargés de la mission de surveillance étaient trop fatigués pour s'en occuper utilement; mais quel autre moyen aurait-on pour permettre au personnel de se rendre compte de la gestion de cet économat?

Les salaires sont donc plus élevés, ou du moins étaient plus élevés avant la grève, à Carmaux qu'ailleurs. Cette surélévation provenait en grande partie des embauchages qu'avait faits M. Rességuier des meilleurs ouvriers dans tous les centres de fabrication et à Montluçon surtout. Comme Carmaux est un lieu industriel peu attrayant, le directeur de la verrerie avait dû faire des sacrifices pour y attirer ce personnel d'élite. Mais cette surélévation n'était pourtant pas de 100.000 francs par an, comme le soutenait M. Rességuier. Elle était d'un peu plus de 3 % des salaires. Les salaires sont de 90.000 francs par mois pour tout le personnel de la verrerie. La majoration au bout de l'an serait donc d'un peu plus de 32.000 francs, si on ne remarquait que cette majoration ne s'appliquait qu'aux salaires des verriers proprement dits et surtout des souffleurs, et non à tous les salaires de similaires et employés de l'usine. En indiquant 30.000 francs comme majoration, nous sommes donc au delà de la vérité.

On reproche aux verriers leur amour de la bonne chère, leurs achats de primeurs, et de paniers de fraises à 2 fr. 50, et de dindes, et d'oies grasses. Peut-on reprocher cela à des malheureux dont le travail dans le feu épuise l'appétit, qui, en été, lorsqu'ils prennent le travail à quatre heures du matin, n'ont

pas soufflé 10 bouteilles qu'ils sont pris de vomissements de bile? S'ils n'ont rien qui excite un peu leur appétit, en changeant leur ordinaire, que mangeront-ils? Ils ne peuvent cependant pas se contenter du porc frais et des pommes de terre quotidiennes qui suffisent au mineur, fatigué par son travail, mais non écœuré.

Voici les prix des denrées courantes : les pommes de terre coûtent 90 centimes le boisseau, un paquet de trois poireaux 5 centimes, un chou 30 centimes. La volaille, de 50 à 60 centimes la livre. En 1884, on avait une paire de poulets de 5 livres pour 1 fr. 75; mais tout a fortement augmenté à mesure que s'accroissait l'agglomération ouvrière; tandis qu'à Albi, où les grèves ont *perdu* l'industrie de la chapellerie, vivres et loyers ont considérablement baissé et sont aujourd'hui, malgré la différence de population et d'importance, moins élevés qu'à Carmaux. Une paire de poulets de 6 livres se vend de 3 francs à 3 fr. 50; une dinde de 9 livres, 5 fr. 50; un canard, 60 centimes la livre brute; une oie 1 franc la livre (en général la grève des verriers avait légèrement fait baisser le prix de certaines denrées chères et avait fait tomber la livre d'oie grasse à 80 centimes). Pour la viande de boucherie, il y a une différence de 10 centimes entre les morceaux de choix et les autres. Les côtelettes coûtent 1 franc la livre; le gigot, 1 fr. 10; les bons morceaux du veau, 85 ou 90 centimes; la poitrine et les autres morceaux, 80 centimes; la poitrine de mouton, 80 centimes également. Le beurre coûte 1 fr. 40 ou 1 fr. 50, il n'est pas fabriqué dans le pays; le beurre fin de Bretagne se vend 1 fr. 80; la douzaine d'œufs, 60, 70, 80 centimes, quelquefois 1 franc; le vin, qui valait de 25 à 28 francs l'hectolitre, a été augmenté cette année, et il se paie de 30 à 35 francs; le droit d'entrée est de 1 fr. 25 par hectolitre.

Si nous prenons comme exemple la famille du plus fougueux membre du syndicat de résistance, Aucouturier, famille composée d'un père, verrier lui-même, de deux sœurs, du ménage et d'un enfant, nous verrons que le budget mensuel comporte 50 francs de viande de boucherie, 23 à 27 francs de pain, 30 à 32 francs de vin, 40 à 48 francs pour les diverses choses achetées aux quatre

marchés du mois. Cent trente-cinq litres de vin leur durent trente-deux ou trente-trois jours.

Mais à cela il faut ajouter les autres boissons, qui sont une grosse dépense. La proximité d'une bouche de four d'où s'échappe une chaleur insupportable, oblige à beaucoup boire. L'eau que la femme porte à son mari, *sur sa place,* est coupée de pippermint. La femme porte en général trois cruches d'eau et la dépense s'élève chaque fois à 30 centimes de cette liqueur de menthe poivrée. De plus, si le souffleur désire une tasse de café, il ne la prendra jamais à la buvette sans réclamer en même temps deux autres tasses pour son grand garçon et son gamin.

Le blanchissage est moins dispendieux : 1 fr. 50 ou 2 francs par personne et par mois, tel est le taux de l'abonnement. La famille dont je viens de parler paie un abonnement mensuel de 9 fr. 50 et doit fournir pour 25 francs environ de savon par trimestre. On peut aussi traiter *au tas*, c'est-à-dire au paquet ; la blanchisseuse soulève le paquet et fait son prix : c'est 1 franc ou 1 fr. 25, s'il n'y a que pour une journée de travail. On traite peu au détail ; dans ce cas, une chemise blanche se paie 10 ou 15 cent.

Les logements sont cotés de 12 à 18 francs par mois, suivant le nombre des pièces et aussi la proximité de l'usine, ce qu'explique le désir de repos que manifestent avant tout les verriers. Tous les impôts sont à la charge des propriétaires. Le locataire paie un mois d'avance et prévient un mois avant de quitter son logement. Les logements de deux pièces se louent de 12 à 14 francs ; de 3 pièces, 16 francs ; de 4 pièces, 18 francs. Les verriers reçoivent une indemnité de logement de 5 francs par mois. Dans plusieurs centres de verreries, les ouvriers sont en effet logés à l'usine aux frais du patron. Le chauffage est aussi fourni par l'usine, mais le verrier doit payer le camionnage, et il lui est retenu pour cela 2 francs par mois, soit 6 francs par trimestre, car un tombereau de charbon (12 hectolitres) lui est fourni tous les trimestres. Si cette quantité ne suffit pas, il peut en réclamer et on lui fait payer 12 francs les 12 hectolitres.

Pour terminer sur cette question des syndicats et des salaires, disons que le syndicat exerce même son influence sur la *limita-*

tion des salaires. Il est interdit à tout ouvrier de fabriquer plus de bouteilles que le nombre indiqué par le syndicat ; et, aux congrès des verriers, on entend des discussions assez vives entre les différentes usines qui se reprochent une fabrication trop intensive. Dans le congrès de 1895, nous en avons l'écho : délégué Grandjean demande pourquoi la verrerie de Pont-de-Vivaux produit 620 bouteilles (par journée de verrier), tandis que l'usine qu'il représente n'en produit que 580. Bonnardel indique que son usine ne fait pas 500 bouteilles. Charpentier demande au congrès de voter une réduction successive et de protester contre la surproduction. Bertrand explique la manière dont le patron de Pont-de-Vivaux veut organiser le travail; celui-ci propose à ses meilleurs ouvriers des places doubles et il promet pour le début un traitement mensuel de 250 francs; mais une fois la chose acceptée par les ouvriers, les 250 ne tarderaient pas à descendre à 200 et peut-être à moins, et les verriers se trouveraient avoir le même salaire qu'aujourd'hui, tout en ayant un double travail et en privant leurs camarades de la faculté de gagner leur vie. Aussi le congrès déclare-t-il traîtres à leurs camarades et dignes du mépris de tous, ceux qui accepteraient les conditions patronales. L'intérêt du patron est de fabriquer le plus de marchandises possible, dans le même temps donné. Que le travail soit abondant ou non, son four chauffe avec la même ardeur, entraîne les mêmes frais. L'intérêt de chaque ouvrier pris individuellement serait aussi de produire le plus possible. Mais l'intérêt de *la collectivité* est de limiter la production. Le syndicat joue pour elle le rôle d'un volant modérateur. On a vu que, malgré la production réglée, à Carmaux les souffleurs trouvaient encore le moyen de gagner des journées de 9 à 10 francs. Mais arrivé à la limite marquée par le syndicat, le verrier s'arrête, car tout ce qu'il gagne à partir de ce moment doit revenir à la caisse du syndicat, et le souffleur se soucie fort peu de grossir cette caisse au profit des paresseux et des incapables de sa corporation.

Nous venons de voir l'action habituelle du syndicat. Il nous faut voir maintenant ce qui s'est fait pendant la grève.

(*A suivre.*) L. DE SEILHAC

LES

CONDITIONS DE L'ÉPARGNE

EN FRANCE

II

LES INSTITUTIONS AUXILIAIRES DE L'ÉPARGNE (1)

Dans un premier article, nous avons étudié la constitution et l'emploi de l'épargne, en France, et nous avons vu que ces deux phénomènes sont influencés par des causes sociales.

Mais, en dehors de ces causes, l'épargne est plus ou moins facilitée par plusieurs institutions dont il nous faut parler.

I. — LES CAISSES D'ÉPARGNE.

L'historique des Caisses d'épargne est un exemple frappant de notre tendance à tout rapporter à l'État, à augmenter les attributions du pouvoir central sous toutes les formes, tant il est vrai que plusieurs siècles de centralisation sont un lourd fardeau pour une race.

Les phases diverses que traversa l'institution des Caisses d'épargne reflètent, comme un miroir fidèle, les dispositions sociales de la race française, et mettent en évidence la convergence de ce double courant : d'un côté l'État toujours disposé à augmenter ses

(1) Voir la précédente livraison.

fonctions, et de l'autre les citoyens toujours heureux de confier à l'État le soin de gérer leurs intérêts particuliers.

Il n'est peut-être pas superflu de constater en passant que la première idée des institutions d'épargne n'est pas due à notre siècle : « Le Français Hugues Delestre publia, en 1611, un ouvrage complètement oublié aujourd'hui, dont la trace fut trouvée en Angleterre par M. de Malarce, et qui avait pour titre : « *Le premier plan du Mont-de-piété français consacré à Dieu*, présenté à la Reyne régente, mère du Roy et du Royaume, par Hugues Delestre, docteur ès droit, conseiller de Sa Majesté, lieutenant civil en son siège civil de Langres » (1).

C'est en 1818 seulement que fut établie à Paris la première Caisse d'épargne. Les statuts, passés devant Me Colin de Saint-Menge, furent approuvés par l'ordonnance royale du 29 juillet 1818 et la forme adoptée fut celle d'une société anonyme, quoique, — dit l'ordonnance du roi, — « toute idée de profit pour les fondateurs en soit écartée ».

La Caisse d'épargne de Paris était une institution nouvelle qui recueillait les épargnes de ceux qui voulaient bien les lui confier, et qui servait à ses déposants un intérêt de leur argent. L'article 9 des statuts fixe cet intérêt à 5 %.

Quel placement s'offrait aux fondateurs, pour retirer des fonds qui leur étaient confiés un intérêt rémunérateur?

A ce moment-là on sortait de l'épopée napoléonienne, le commerce et l'industrie n'étaient pas très prospères, la situation générale n'était pas raffermie, et, heureuse aubaine, les emprunts émis par le gouvernement en rente 5 % l'étaient à des taux très bas, 52 fr. 50 à 67 francs, ce qui représentait un intérêt de 8 à 9 %.

Comment les fondateurs de la Caisse d'épargne de Paris auraient-ils pu résister au double désir de faire acte de patriotisme, puisqu'ils contribuaient à consolider le crédit de la France, et de faire en même temps un placement sûr et avantageux? Ce n'est donc pas par suite d'une timidité « regrettable » que les administra-

(1) *Dictionnaire des finances*, v° Épargne.

teurs de la Caisse d'épargne de Paris employèrent en rentes sur l'État les fonds qui leur étaient confiés (1).

L'exemple de Paris fut suivi par la province et des Caisses d'épargne furent créées à Bordeaux et à Metz en 1819, à Rouen en 1820, à Marseille, Nantes, Troyes et Brest en 1821, au Havre et à Lyon en 1822 et à Reims en 1823.

A ce moment-là, le Conseil d'État ayant exigé par deux avis des 7 et 14 mai 1823 la constitution de ressources suffisantes avant d'autoriser la création de Caisses d'épargne, il se produisit une interruption de cinq années pendant lesquelles aucune Caisse ne fut créée.

Les conseils municipaux intervinrent alors, et l'on vit surgir 134 Caisses nouvelles en sept ans. La communauté s'était déjà substituée à l'initiative individuelle.

La question de l'emploi des fonds avait fait son apparition, et c'est autour de ce point très important que s'agiteront tous les projets de modification des Caisses d'épargne.

Au début, les Caisses se contentaient d'acheter à leurs déposants, dès que le montant de leurs versements le permettait, un titre de rente de 5 %, immatriculé au nom du titulaire du livret. La masse des sommes insuffisantes pour acheter 50 francs de rentes était convertie en titres immatriculés au nom de la Caisse d'épargne.

On remarqua avec raison que les déposants ayant droit au remboursement en argent de leurs fonds déposés, les Caisses, en cas d'affluence anormale de demandes, de remboursement, pourraient être exposées à vendre obligatoirement des rentes à des prix inférieurs au prix d'achat, et subir de ce fait

(1) « A l'origine, les Caisses d'épargne pouvaient conserver la liberté de leurs placements; ce n'est que par une timidité regrettable de leurs administrateurs, par leur manque d'initiative et la crainte de la responsabilité, que l'État a été conduit à cette concentration formidable de capitaux entre ses mains. Si les administrateurs primitifs des Caisses d'épargne avaient apporté à leur gestion le sentiment d'initiative généreuse qui les avait conduits à leur création, on eût pu voir, comme en Allemagne, en Belgique et en Italie, les Caisses d'épargne servir aux besoins de la localité, et l'épargne, par la diversité et l'éparpillement de ses emplois, ne pas constituer les dangers publics que sa centralisation amène en France. » (*Projet de loi sur les Caisses d'épargne, Rapport de M. Aynard.* — Ch. des députés, 27 mai 1891.)

des pertes sensibles. C'est pour obvier à cet inconvénient que, sur la proposition de M. Benjamin Delessert, l'un des fondateurs et administrateurs de la Caisse d'épargne de Paris et membre de la Chambre des députés, la loi de finances de 1822 abaissa à 10 francs le minimum de rentes susceptibles d'être inscrites au grand-livre de la dette publique, minimum qui était fixé à 50 francs par la loi du 26 août 1793.

Ce n'était qu'un palliatif, les déposants étaient toujours exposés à subir les fluctuations des cours de la rente, et les valeurs achetées pour eux pouvaient produire à la vente une somme inférieure au capital économisé.

C'est alors que le reproche de M. Aynard, que j'ai cité plus haut en note, commença à se justifier. Les administrateurs de Caisses d'épargne, se sentant impuissants à faire produire aux fonds qui leur étaient confiés un intérêt rémunérateur tout en conservant la faculté de faire face aux demandes de remboursements, eurent l'idée d'employer les bons offices de l'État. « Il y a une science des Caisses d'épargne, » a dit M. Léon Say; ceux qui avaient mission de gérer les fonds des Caisses d'épargne montrèrent la plus complète ignorance de cette science.

La Caisse d'épargne de Paris demanda au ministre des finances de consentir à ce que le Trésor reçût ses fonds, ainsi que ceux des autres Caisses d'épargne, en compte-courant, à un intérêt déterminé.

Le ministre acquiesça à cette demande et, le 3 juin 1829, une ordonnance fut rendue, sanctionnée bientôt par la loi de finances du 2 août, qui porte, article 7 : « Le Ministre des finances est autorisé à faire recevoir en compte-courant au Trésor royal les sommes qui seront déposées par les Caisses d'épargne d'après les règles établies par les ordonnances royales. »

Ce n'était donc qu'une simple autorisation accordée, mais toutes les Caisses d'épargne, sauf celles de Marseille, s'empressèrent de verser au Trésor leurs fonds disponibles. C'est de cette époque que date la liaison intime entre l'État et les Caisses d'épargne. Si l'État n'avait pas accordé aux Caisses d'épargne la faculté de verser leurs fonds au Trésor, peut-être l'initiative des

administrateurs eût-elle été surexcitée, et verrions-nous maintenant fleurir en France, comme ailleurs, le régime du libre emploi des fonds déposés et les Caisses d'épargne « servir de soutien et de moteur aux œuvres d'intérêt local ». Mais, dans ce cas, comme dans bien d'autres, la tendance de l'État à accroître ses attributions était en complète harmonie avec les dispositions répandues en France, d'éviter les responsabilités et de s'en rapporter à l'Administration dès que l'occasion se présente.

L'exemple de la Caisse de Marseille, lorsque survint la révolution de 1830, montra bien que le secours de l'État, même en temps de crise, n'est pas indispensable. « La Caisse de Marseille, qui s'était refusée, dit M. Laurent (1), à profiter du bénéfice de l'ordonnance du 3 juin 1829, et qui avait voulu conserver le libre emploi, ne fut sauvée de la ruine que par le concours de la Chambre de commerce et de plusieurs banquiers qui lui firent des avances considérables. »

La seule différence est que les autres Caisses furent sauvées à ce moment critique par le concours de l'État; elles auraient pu, imitant la Caisse de Marseille, traverser la crise à l'aide des ressources locales ou régionales. « Aussi, ajoute M. Laurent, la Caisse de Marseille s'empressa-t-elle d'abandonner le système du libre emploi, pour verser ses fonds en compte courant au Trésor à l'exemple des autres Caisses, qui, par ce moyen, avaient pu traverser *sans peine* cette crise difficile (2) ! » Toute la question des Caisses d'épargne gît dans ces deux mots : *sans peine!* On veut bien en France faire de la philanthropie, mais sans dérangement de ses habitudes, sans aucun effort personnel. Et d'ailleurs l'État n'est-il pas là !

L'État, accordant son concours aux Caisses d'épargne pour l'emploi des fonds déposés, fut tenté de s'immiscer dans leur organisation intérieure. La loi du 5 juin 1835, que l'on regarde avec raison comme la loi organique des Caisses d'épargne, et qui établit, même pour les rapports des Caisses avec les déposants,

(1) *Les Caisses d'épargne et de prévoyance depuis leur origine jusqu'à nos jours*, par H. Laurent, t. I, p. 6.

(2) M. Laurent, *op. cit.*

des règles qui, jusqu'alors, n'avaient fait l'objet que de dispositions statutaires, fut la conséquence logique de l'ordonnance de juin 1829. Dès l'instant que le Trésor gérait les fonds des Caisses d'épargne, il était naturel qu'il s'enquît de leur organisation intérieure, et qu'au besoin il réglementât les conditions dans lesquelles fonctionnaient ces institutions; les Caisses d'épargne tombaient complètement sous la dépendance de l'État.

Les dépôts prirent un essor considérable et, au 31 décembre 1836, on comptait 227 Caisses ayant 96.576.851 francs en compte-courant. L'esprit public ratifiait donc l'intervention du Trésor. Mais le Trésor ne pouvant disposer qu'en vertu d'une loi des fonds qui lui étaient confiés, vit grandir, en même temps que le montant des dépôts, l'embarras de faire fructifier les sommes qui lui étaient déposées. La loi du 31 mars 1837 ajouta à l'organisme un rouage de plus, qui dispensait les administrateurs des Caisses de faire valoir les fonds de leurs commettants. La Caisse des dépôts et consignations fut chargée, dit l'article 1er, « de recevoir et d'administrer, sous la garantie du Trésor public et sous la surveillance de la commission instituée par l'article 99 de la loi du 28 avril 1816, les fonds que les Caisses d'épargne et de prévoyance ont été admises à placer en compte courant au Trésor, conformément à l'article 2 de la loi du 5 juin 1835. » L'ordonnance du 25 août 1837 transféra au nom de la Caisse des dépôts et consignations des rentes 4 %, jusqu'à la somme de 98.830.975 francs, représentant le capital dû par le Trésor aux Caisses d'épargne.

Il n'y avait rien de changé malgré les apparences, sinon que la Caisse des dépôts était substituée en partie au Trésor, puisque l'article 2 de la loi du 31 mars 1837 reconnaissait à la Caisse des dépôts et consignations « la faculté de placer au Trésor public, à l'intérêt de 4 % par an, soit en bons royaux à échéance fixe, les fonds provenant des Caisses d'épargne et de prévoyance ». Cette ingérence d'un nouvel intermédiaire refroidit cependant l'ardeur des déposants, tant il est vrai que ceux-ci considèrent l'État comme offrant seul une sécurité à leurs épargnes! Cette loi fut donc accueillie avec une certaine méfiance, qui provoqua de la part des déposants un accroissement de demandes en rem-

boursement (1). Cependant la Caisse des dépôts et consignations peut bien être considérée comme une succursale du Trésor.

Après cette hésitation les fonds recommencèrent à affluer nombreux, et la Caisse des dépôts, ne pouvant donner à cette accumulation de capitaux un emploi productif d'un intérêt équivalent à celui qu'elle servait aux Caisses d'épargne, augmenta ses versements en compte courant au Trésor.

Le dérivatif de la loi de 1837 n'était plus efficace, et le gouvernement dut chercher un moyen de diminuer les inconvénients qui résultaient pour lui du montant de plus en plus considérable de capitaux remboursables à vue. L'État en fut réduit à mettre des obstacles au développement de l'épargne, et l'on vit apparaître la loi du 22 juillet 1845, qui interdit aux déposants de posséder plus d'un livret, qui réduisit le maximum des dépôts à 2.000 francs, le montant des versements à 100 francs, et autorisa les remboursements dans des délais proportionnés à leur importance.

Les événements de 1848 vinrent montrer que la timidité des administrateurs des Caisses d'épargne avait fait endosser à l'État une responsabilité très grande en cas de crise politique. Le décret du 7 mars 1848 déclara placer les Caisses d'épargne sous la garantie de la loyauté nationale, et porta à 5 % l'intérêt qui leur était alloué; mais, deux jours après, un autre décret prenait les mesures suivantes : les livrets de 100 francs et au-dessous devaient être, sur la demande des déposants, remboursés en numéraire. Les dépôts supérieurs à 100 francs seraient remboursés pour 100 francs en numéraire et, pour le surplus, moitié en bons du Trésor à 4 mois d'échéance, s'il s'agissait de dépôts de 101 francs à 1.000 francs, et à six mois, s'il s'agissait de dépôts au-dessus de 1.000 francs; l'autre moitié, en rente 5 % au pair. (Le cours de 5 % étant inférieur à 70 francs; c'était une perte de 30 %.) Différents décrets accordèrent des compensations aux porteurs de livrets qui avaient été lésés; ces compensations imposèrent à l'État des sacrifices considérables qui ne s'élevèrent pas à moins de 140 millions.

Les contribuables payèrent donc les frais de cette erreur éco-

(1) *Traité de l'Administration des Caisses d'épargne*, par Paul Wallet.

nomique, qui consiste à confier à l'État la gestion des fonds des caisses d'épagne.

La loi du 30 juin 1851 s'empressa de diminuer encore la limite d'accumulation des sommes versées à chaque compte, la fixa à 1.000 francs et abaissa le taux de l'intérêt bonifié aux Caisses d'épargne. En 1859, le ministre des finances proposa même d'abaisser le maximum du crédit de chaque livret à 600 francs et de réduire de 300 à 100 francs le maximum des versements hebdomadaires. Cette proposition, qui n'eut pas l'appui du ministre du commerce, fut abandonnée.

L'État faisait donc des tentatives incessantes pour diminuer l'apport au Trésor de l'épargne publique.

Les événements de 1870-71 produisirent sur les Caisses d'épargne des effets moins désastreux que la crise de 1848. Le gouvernement de la Défense nationale rendit, le 17 septembre 1870, un décret qui limitait à 50 francs par livret le remboursement, qui devait être provisoirement acquitté en espèces, et pour le surplus, il offrit des bons du Trésor à trois mois d'échéance et portant 5% d'intérêt, du jour de la demande.

Les remboursements s'élevèrent à 244.739.890 francs en 1870 ; à 118.149.581 en 1871 et à 179.710.663 en 1872, soit plus d'un demi-milliard (1) en trois ans, au moment où l'État avait le plus besoin de ses ressources.

La loi du 9 avril 1881, qui créa la Caisse nationale d'épargne, éleva le maximum des dépôts à 2.000 francs et en permit le versement en une seule fois, ne peut s'expliquer que par un besoin que l'État avait de se procurer des ressources sans recourir à un emprunt public ; elle n'était pas faite en vue de favoriser le développement de l'épargne ; car, ainsi que le remarque M. Aynard dans son Rapport, « il n'y avait point lieu de stimuler l'épargne, elle se développait d'elle-même et de la plus large manière ».

(1) Non compris les remboursements par voie d'achats de rentes, effectués pour participation à l'emprunt du 21 juin 1871 et qui firent sortir des Caisses d'épargne 62.569.206 francs, plus 18.620.480 francs employés la même année à des achats de rentes opérées sur la demande des déposants. Ces sommes servirent à l'acquisition de 136.053 inscriptions représentant 4.831.011 francs de rente et appartenant à 122.744 titulaires.

Plus tard, un projet de loi, voté par la Chambre des députés et modifié par le Sénat, abaissa le maximum des versements à 1.500.

Il ressort donc que, depuis l'ordonnance de 1829, qui autorisait les Caisses d'épargne à déposer leurs disponibilités au Trésor, toutes les mesures législatives ont été prises au détriment des intérêts des déposants et en vue d'atténuer la responsabilité que cette faculté faisait encourir à l'État. Il n'y a d'exception que pour la loi du 9 avril 1881, et encore peut-on dire que cette loi a été rendue pour grossir les disponibilités du Trésor (1), sans tenir compte de ce qui pouvait advenir plus tard. On a sacrifié l'avenir au présent. Aussi, le solde dû aux déposants atteint-il près de quatre milliards (2), et le cours de la rente 3% oscille-t-il entre 102 et 103, pendant que les régions agricoles se meurent d'anémie faute de capitaux.

Dans la discussion du projet de loi concernant les Caisses d'épargne, nous avons vu, ces temps derniers, se manifester au Parlement des regrets sur l'état actuel des Caisses, situation qui ne permet pas d'agir en toute liberté et de faire les réformes nécessaires (3).

(1) M. Hubbard. — « Voilà pourquoi, depuis 1885, un certain nombre de mes collègues et moi, avions demandé que l'État s'occupât des Caisses d'épargne, ne se contentât pas du *statu quo* et ne restât pas dans la situation financière qui lui est faite actuellement; situation qui a pu *présenter certains avantages au point de vue des lois budgétaires,* mais qui, aujourd'hui, est pleine de périls. » (Chambre des députés, 21 mars 1892.)

(2) Solde dû aux déposants le 31 décembre 1893 :

Caisses d'épargne ordinaires..	3.140.261.867.27
Caisse nationale d'épargne.....	610.793.190.29
Total.....	3.751.055.787.56

(3) M. Aynard, Rapporteur. — « Si nous nous étions trouvés au moment où l'on organisait ces Caisses d'épargne, si nous avions opéré, pour ainsi dire, comme sur une table rase, il y a plusieurs idées de l'honorable M. Hubbard qui nous eussent paru excellentes. » (Chambre des députés, 24 mai 1892.)

M. Rouvier, ministre des finances. — « Si nous étions à l'origine de l'institution des Caisses d'épargne, si nous avions à rechercher quelles sont les meilleurs conditions dans lesquelles elles devront fonctionner, l'on pourrait dire : Mieux vaut que l'État n'intervienne pas, qu'il ne fasse pas le métier de collecteur d'épargnes. » (Chambre des députés, 23 mai 1892.)

M. Bisseuil. — « Si les Caisses d'épargne n'existaient pas, si notre organisation actuelle était à refaire, ah! oui, je comprends qu'on pût créer de toutes pièces un système de Caisses spéciales, absolument libres, comme elles fonctionnent dans certains pays où elles prospèrent. » (Sénat, 17 mai 1894.)

Ces regrets sont certainement superflus : si les Caisses d'épargne étaient à créer, on n'agirait pas autrement qu'on l'a fait jusqu'à ce jour. Tout y invite : la centralisation administrative qui fait regarder l'État, en raison des attributions aussi nombreuses que variées qui lui sont dévolues, comme le souverain dispensateur de toutes les améliorations sociales ; l'éducation, la formation communautaire qui pousse à compter, pour vaincre les difficultés de la vie, sur la famille, sur le groupe, sur l'État plutôt que sur soi-même, et qui porte à rechercher des situations stables et tranquilles dans lesquelles l'audace s'émousse et l'intelligence s'endort. Si nous étions au début des Caisses d'épargne, nous en verrions les administrateurs, habitués à vivoter de leur petite existence calme, ne pas se mettre martel en tête pour faire fructifier les épargnes de leurs commettants, et s'en référer à l'État du soin de gérer les capitaux amassés. Ils borneraient leur rôle à celui qu'ils ont actuellement, c'est-à-dire à être de simples collecteurs.

Il est pourtant curieux de remarquer que les Caisses d'épargne n'étaient pas obligées de déposer leurs fonds en compte-courant au Trésor, c'était une simple faculté qui leur avait été accordée. En effet, la loi de finances du 2 août 1829, qui sanctionne l'ordonnance du 3 juin de la même année, porte, article 7 : « Le Ministre des finances est autorisé à faire recevoir en compte-courant au Trésor royal les sommes qui seront déposées par les Caisses d'épargne d'après les règles établies par les ordonnances royales. » De même l'article 2 de la loi du 5 juin 1835 : « Les Caisses d'épargne autorisées par ordonnances royales sont admises à verser leurs fonds en compte-courant au Trésorier public. » La loi du 31 mars 1837 emploie dans son article 1er les mêmes termes et ne parle pas d'obligation : « La Caisse des dépôts et consignations sera chargée à l'avenir de recevoir et d'administrer, sous la garantie du Trésor public et sous la surveillance de la commission instituée par l'article 99 de la loi du 28 avril 1816, les fonds que les Caisses d'épargne et de prévoyance ont été admises à placer en compte-courant au Trésor, conformément à l'article 2 de la loi du 25 juin 1835. » Nous ne

voyons apparaître la contrainte que dans le *décret* du 15 avril 1852, art. 10 : « Les fonds reçus par les Caisses d'épargne *doivent* être immédiatement versés à la Caisse des dépôts et consignations ou à ses préposés. » Or les lois ne peuvent être modifiées par un décret, et aucune loi n'imposait le versement *obligatoire* à la Caisse des dépôts et consignations. Bien plus, la loi du 9 avril 1881, qui crée la Caisse d'épargne postale, semble clairement laisser aux Caisses d'épargne ordinaires la liberté de l'emploi de leurs fonds. Nous lisons, article 2 : « Les fonds de la Caisse d'épargne postale seront versés à la Caisse des dépôts et consignations », et article 21 : « Les paragraphes 2 et 3 de l'article 3, 4 et 5 de l'article 6, les articles 8, 9, 12 et 13, le dernier paragraphe de l'article 14 et l'article 20 sont applicables aux Caisses ordinaires. » Il n'est pas fait mention de l'article 2, ce qui laisse supposer qu'il n'est pas applicable aux Caisses ordinaires.

Le versement obligatoire est seulement prévu par la loi sur les Caisses d'épargne du 20 juillet 1895, et l'exposé des motifs de ce projet de loi présenté par MM. J. Roche, ministre du commerce et Rouvier, ministre des finances, fait bien ressortir que jusqu'alors les Caisses d'épargne n'étaient pas légalement tenues de verser leurs fonds à la Caisse des dépôts et consignations : « Nous avons cru devoir consacrer par la loi l'obligation qui, pour les administrateurs des Caisses d'épargne résultait seulement du *décret* du 15 avril 1852 (1). » Et M. Aynard, rapporteur de la même loi, est plus précis encore, il dit : « Transformation en obligation absolue pour les Caisses d'épargne privées de verser leurs fonds à la Caisse des dépôts et consignations, ce qui n'était jusqu'à présent qu'une faculté réglée par le décret du 15 avril 1852 » (2). C'est donc le fait qui impose le texte. Cette concentration de capitaux entre les mains de l'État, ce sont les administrateurs des Caisses d'épargne qui l'ont eux-mêmes inventée ; comment ne pas supposer que si nous étions au début des Caisses d'épargne, l'emploi actuel des fonds serait le

(1) Exposé des motifs.
(2) *Journal officiel*, du 28 mai 1891.

seul auquel on aurait recours? Cette timidité éclate au grand jour chaque fois que l'occasion se présente : un congrès composé de délégués des Caisses d'épargne s'assembla à Paris pour examiner la question du libre emploi des fonds des déposants; ce congrès tint quatre séances, les 4, 8, 9 et 10 décembre 1890, et, à la majorité de 153 voix contre 29, la liberté d'emploi fut repoussée » (1). Devant ce peu d'initiative, comment s'attendre à ce que l'État institue pour les Caisses d'épargne un régime différent de celui qui existe actuellement?

Les Caisses d'épargne sont devenues, par suite de l'absence d'éducation financière chez leurs administrateurs, des instruments suffisants pour colliger l'épargne, mais inférieurs pour répandre, au lieu même de formation de ces Caisses, les avantages sociaux que produirait là l'emploi judicieux des capitaux épargnés. Logiquement, une Caisse d'épargne devrait être, pour les capitaux soustraits momentanément à la consommation individuelle, un organe de concentration qui faciliterait leur utilisation par des collectivités productrices privées. L'organisation actuelle montre qu'il en est tout autrement.

Cette organisation ne pouvait être différente :

D'abord, l'organisation politique de la France, qui concentre entre les mains de l'État un trop grand nombre d'attributions, l'oblige, par là même, à annihiler la vie locale ou régionale, et à s'immiscer dans le fonctionnement de l'initiative individuelle;

Ensuite, notre éducation sociale, qui, en raison des pouvoirs excessifs de l'État, nous porte à compter plus sur lui que sur nous-mêmes, engourdit notre intelligence et atrophie notre énergie.

(*A suivre.*) A. Froment.

(1) Laurent, *op. cit.*, t. I, p. 102.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

QUESTIONS DU JOUR

LA LÉGISLATION OUVRIÈRE EN ANGLETERRE

The Labour Problem, by Geoffrey Drage, M. P. (London, Smith, Elder et Cº, 1896.)

Les lois votées au cours de ce siècle en Angleterre sur les questions ouvrières et la réglementation du régime industriel forment un ensemble considérable, au milieu duquel il n'est pas toujours facile de se reconnaître. M. Geoffrey Drage, un jeune membre du Parlement anglais, secrétaire de la Commission Royale du Travail aujourd'hui dissoute, a entrepris d'en présenter un tableau à la fois complet et raisonné dans un ouvrage qu'il intitule : *The Labour Problem*, le problème du Travail. Assurément, M. Drage n'entend pas renfermer dans des textes de lois une question aussi vaste, et le titre exact de son livre devrait être : « Le problème du Travail dans ses rapports avec la législation ». Dès les premières lignes d'une courte préface, il nous en avertit d'ailleurs : « Le présent volume, dit-il, traite le problème du travail au point de vue du législateur professionnel » (*practical legislator*); en d'autres termes, il donne l'état de la législation existante et des réformes proposées, mais avec l'expérience

d'un homme préoccupé depuis longtemps de ces sujets, très mêlé aux hommes et aux choses, capable, par conséquent, d'apporter à la connaissance livresque des documents législatifs l'interprétation tirée des faits qui l'éclaire et la vivifie.

Aussi M. Drage a-t-il bien soin de prémunir son lecteur contre l'idée que les réformes s'obtiennent purement et simplement par la loi, et il place en tête de son ouvrage une introduction intitulée : *Self help as the dominant principle in the english social organisation*, « l'initiative privée considérée comme le principe dominant de l'organisation sociale anglaise ». Nous n'insisterons pas sur les idées contenues dans ce préambule, elles sont familières aux lecteurs de la *Science sociale*. L'introduction se termine d'ailleurs par cette citation française empruntée à M. Henri de Tourville : « L'Angleterre est avant tout et pardessus tout une grande école d'hommes. Mais l'homme qu'elle cultive n'est pas cet homme qu'on mène, qu'on groupe, qu'on encadre et qu'on asservit; c'est celui qui est rendu libre, capable par lui-même et responsable. »

Comment, dans un pays où l'homme a reçu cette éducation supérieure, où l'initiative privée est surexcitée à un tel degré, a-t-il fallu recourir à tant de lois pour la réglementation du travail industriel? Comment s'explique ce contraste apparent entre la vigueur des énergies individuelles et la complication des textes?

C'est que l'œuvre législative n'est pas une œuvre à part, mais comme l'aboutissement et la consécration des efforts privés. Toutes les mesures votées au Parlement ont fait, pendant de longues années parfois, l'objet d'une agitation sérieuse, puissamment organisée; elles ont été préparées et mises au point dans de nombreux *meetings*, dans d'interminables articles, dans de courts *tracts*, l'opinion publique a été saisie, consultée, de mille manières avant que la question ne se posât devant les Chambres. Dans ces conditions l'intervention des pouvoirs publics perd en grande partie le caractère de contrainte et d'arbitraire que nous lui connaissons en France; elle n'est plus que la mise en mouvement de forces créées et groupées par l'initiative d'une majorité de citoyens.

Peut-être cette distinction paraîtra-t-elle à quelques-uns bien subtile. Dans nos pays de suffrage populaire, l'autorité publique n'est-elle pas toujours, dira-t-on, une délégation de la majorité des citoyens? Sans doute, mais il y a loin d'une délégation générale donnée une fois pour toute une législature et s'étendant aux objets les plus divers, il y a loin de cette délégation générale à l'indication précise d'une agitation durable et importante qui fait avancer la solution pratique d'un problème défini. Voici, par exemple, la question de la journée obligatoire de huit heures; jusqu'ici, comme on le sait, aucune loi n'est venue réglementer la matière. La Chambre des Communes avait adopté en deuxième lecture le bill des huit heures dans les mines, mais un amendement sur l'option locale ayant été introduit et voté, les auteurs du projet le retirèrent, et la question en demeura là. La loi n'a donc encore rien décidé, rien imposé, et cependant que d'essais tentés par l'initiative privée pour étudier la réforme dans différentes industries! que de discussions approfondies sur ce sujet dans les Unions! A Salford, près de Manchester, une maison de constructions mécaniques électriques dirigée par MM. Malher and C° a établi la journée de huit heures l'an dernier et paraît s'en trouver bien. A Manchester aussi, MM. Spence, fabricants de produits chimiques, ont passé d'un seul coup de la journée de travail de neuf heures et demie à la journée de huit heures. Ils se déclarent extrêmement satisfaits. Dans les ateliers de Woolwich, qui dépendent de l'État, la tentative de la journée de huit heures a été également couronnée de succès. D'autre part, j'ai vu certains mineurs d'Écosse rebelles à l'adoption de la journée de huit heures qu'ils avaient essayée pendant quelque temps, qu'une circonstance fortuite avait fait momentanément abandonner, mais à laquelle ils refusaient de revenir. Dans le même sens, les mineurs du Durham et du Northumberland, qui travaillent eux-mêmes moins de huit heures par jour, persistent à laisser dans la mine pendant neuf heures au moins les jeunes ouvriers qui chargent les bennes et les conduisent à l'entrée du puits. Au contraire, les mineurs des comtés du centre et, d'une manière générale, l'ensemble des mineurs, se déclarent en faveur du *legal*

eight hours day. Je ne reviendrai pas sur leurs discussions, qui ont eu un énorme retentissement dans le monde du travail et que tout le monde connaît; j'indique seulement qu'elles facilitent, comme les essais cités plus haut, la tâche du législateur, qu'elles lui évitent la dangereuse nécessité de faire appel aux ressources de son imagination, qu'elles lui laissent, au surplus, le rôle de régulateur et d'arbitre qui est vraiment le sien. C'est bien ainsi que l'entendait M. Gladstone, lorsque recevant, il y a trois ans, les délégués mineurs partisans de la limitation obligatoire, il leur disait avec une finesse narquoise : « Êtes-vous bien sûrs d'avoir une notable majorité avec vous? Si vraiment la presque totalité de vos camarades est de votre avis, je considère que vous avez moralement droit à ce que la loi consacre vos vœux; mais si une fraction importante s'oppose à votre projet, nous devons tenir compte de son opposition. » Le législateur anglais est généralement en mesure d'apprécier ainsi les forces respectives des différents courants d'opinions, parce que ces courants existent réellement, qu'ils agissent. Les intérêts publics ne sont plus cette abstraction vague et détachée de la vie de chacun que régissent des individus spécialement commis à cet office, des fonctionnaires ou des politiciens; ce sont des intérêts privés communs à certaines catégories de citoyens qui s'associent pour les défendre dans un sens ou dans un autre. Et l'homme qui fait la loi peut se rendre compte des divers éléments en présence desquels il se trouve, bref, l'énergie des activités individuelles et des groupements volontaires de la vie privée forme la base solide et ferme des contraintes de la vie publique.

Dans ces conditions, le métier d'homme politique prend une ampleur et une hauteur que nous ne soupçonnons plus guère. Il ne s'agit plus d'imposer des conditions dures aux vaincus et de distribuer des places aux vainqueurs des luttes politiques; il s'agit de connaître, par conséquent d'étudier, les forces sociales qui se manifestent, d'assurer le libre jeu de toutes, de donner à celles qui ont fait leurs preuves une sorte de consécration lorsqu'elles ont appris à agir sans blesser les intérêts opposés, d'observer les autres pour éviter qu'elles deviennent tyranniques.

Cela est possible, comme nous le disions tout à l'heure, parce que ces différentes forces ne demeurent pas à l'état latent, et cela est nécessaire parce qu'elles renversent quiconque ne tient pas compte d'elles. De cette façon, les hommes politiques guidés par des mobiles intéressés sont obligés aux mêmes scrupules vis-à-vis d'elles que les plus préoccupés de leur responsabilité.

Sur cette question de la journée de huit heures, M. Drage établit ainsi le bilan de la situation. Tout d'abord, il ne peut pas être question d'imposer partout et à tout le monde la journée de huit heures. Un pareil projet, même restreint à l'Angleterre, est en dehors du cadre de l'action législative (*Outside the range of practical politics*); autrement dit, il ne peut pas être question de légiférer d'une manière générale sur un sujet que des expériences complètes n'ont pas préalablement débrouillé. Reste donc à examiner quelles mesures partielles il serait possible de prendre là où le terrain est préparé. M. Tom Mann, proposait à la Commission Royale du Travail de rendre la journée de huit heures ou, plus exactement, la semaine de quarante-huit heures, obligatoire dans tous les métiers et dans tous les districts où trois cinquièmes des ouvriers se déclareraient en faveur de cette mesure. Une autorité locale désignée par la loi serait simplement chargée de vérifier la sincérité et l'exactitude des votes, et une fois cela fait, elle homologuerait en quelque sorte la décision des ouvriers, proclamant l'obligation si la proportion des deux tiers des électeurs était acquise au projet, la repoussant dans le cas contraire. Le Conseil (*Town Council, County Council, Local Board* quelconque) chargé de ce soin n'aurait donc aucun pouvoir discrétionnaire et les patrons, chose assez bizarre, ne seraient même pas consultés. Cependant, lorsque des circonstances particulières se présenteraient, un comité local, composé cette fois d'ouvriers et de patrons, aurait mission de permettre des exceptions à la règle, à titre temporaire. M. Tom Mann ne s'est pas beaucoup préoccupé, on le voit, de l'avis des patrons et les sacrifie avec une désinvolture qui indique le parti pris. C'est un grave tort à tous points de vue, car une réforme aussi importante que celle des huit heures ne pourra jamais s'accomplir effi-

cacement sans la participation effective et volontaire des chefs d'usine. Si elle se présente à eux comme une contrainte injustifiée, comme une entreprise tyrannique, ils ont entre les mains des moyens d'opposition qui la feront échouer. Et alors, où sera le profit de les avoir systématiquement mis de côté? La première condition de succès, c'est de les prendre pour collaborateurs. Autre observation : le plan de M. Tom Mann pourrait être appliqué, en ce qui concerne les ouvriers, dans les métiers organisés, c'est-à-dire dans ceux qui possédant des organes représentatifs sérieux, des Trade-Unions, sont capables de donner un avis, d'émettre un vote qui exprime sincèrement et réellement une opinion bien assise; il est absolument inapplicable là où aucun groupement ne s'est formé. Dans les métiers dépourvus de syndicats, en effet, les intérêts syndicaux, les intérêts de groupes n'existent qu'en puissance, ils ne sont pas définis, connus; on ne les a pas discutés et examinés; enfin, ils n'ont pas de représentation. La consultation d'ouvriers appartenant à ces métiers donnerait des résultats de hasard, comme il arrive pour les consultations électorales adressées à des catégories de citoyens sans esprit public et sans éducation politique. Matériellement même, on peut se demander comment des ouvriers sans lien entre eux et sans aucune discipline arriveraient à dresser leurs listes électorales et à recueillir leurs votes. M. Tom Mann les charge de cette besogne à laquelle des ouvriers syndiqués sont en effet parfaitement aptes ; mais comment feront les autres?

M. Sidney Webb remédie à ces inconvénients en donnant aux pouvoirs publics la charge de fixer le maximum d'heures de travail admis dans chaque industrie. Il indique que cette décision serait entourée des plus grandes précautions, précédée par des enquêtes complètes, etc. Étant données les habitudes administratives de l'Angleterre, je veux bien croire que l'arbitraire aurait peu de part aux mesures prises, mais que diraient les métiers organisés? Imagine-t-on les textiles du Lancashire attendant d'un fonctionnaire du *Board of Trade* une décision sur leurs intérêts professionnels? M. Tom Mann supposait tous les ouvriers capables, M. Webb les traite tous en incapables. Mieux

vaut encore la première erreur; elle est moins préjudiciable.

Quant à l'option locale proposée par M. Tom Mann, M. Sidney Webb fait remarquer avec raison qu'elle n'est applicable que dans les industries secondaires où la concurrence reste localisée, par exemple dans l'organisation de certains moyens de transports, tels que les tramways, ou dans les magasins de détail; elle causerait un préjudice aux patrons condamnés aux heures courtes dans les branches de travail où la concurrence se fait sentir sur une sphère plus vaste, c'est-à-dire dans la grande industrie.

On voit par là combien les partisans théoriques de la journée obligatoire de huit heures sont loin d'être d'accord entre eux. M. Drage le fait remarquer et conclut à la « nécessité d'un appel à l'expérience », d'un supplément d'enquête. Sauf pour les mines de houille où l'entente est faite dans la plupart des districts, où une seule opposition sérieuse, celle du Durham et du Northumberland, repose uniquement sur le travail des enfants, où, par conséquent, une mesure législative pourrait peut-être intervenir promptement, les autres industries ne sont pas encore mûres pour une réforme générale. Les quelques essais tentés jusqu'ici ne paraissent pas concluants. Chez les mécaniciens, par exemple, le succès de MM. Allan et Malher, de Salford, tient, dit-on, à des circonstances particulières. La maison fabrique des engins électriques délicats, d'un prix élevé; elle paie ses ouvriers très cher; elle représente, par conséquent, un cas exceptionnel. Dès lors, on ne peut qu'encourager les patrons entreprenants qui risquent à leurs frais des expériences coûteuses de journées courtes. C'est à eux, en fin de compte, que revient la tâche d'éclairer l'opinion et de préparer les voies à une réforme dont tout le monde s'accorde à souhaiter l'heureux résultat, mais qu'il serait fou de rendre obligatoire au nom de la loi avant que les intéressés ne l'aient rendue possible.

La responsabilité des Patrons en cas d'accidents a déjà fait l'objet de mesures législatives en Angleterre. Actuellement, la matière est régie par l'*Employers' Liability Act* de 1880, mais, — et c'est là un trait assez fréquent dans la législation

anglaise, — cet *act* n'a qu'un caractère provisoire. Il a été voté une première fois pour une durée de sept ans, périodiquement renouvelé depuis, sans que jamais on l'ait transformé en loi définitive. Il y a là comme un scrupule des pouvoirs publics à porter la main sur l'arche sainte de l'initiative privée; si les circonstances les obligent à intervenir, ils le font avec d'infinies précautions, avec une louable méfiance d'eux-mêmes, avec la crainte de dépasser le but et de créer des contraintes durables pour remédier à des maux temporaires. En plus, on peut modifier des lois ainsi faites sans porter atteinte d'une façon grave aux intérêts engagés, on peut profiter des leçons de l'expérience; ce sont des lois d'essai.

La *Common law* anglaise, le droit commun, rend tout individu responsable de sa propre négligence ou de la négligence de son agent, à moins toutefois que la victime de cette négligence ne travaille en commun avec son auteur. Par exemple, si un ouvrier d'usine cause un dommage par sa faute à un visiteur, à une personne quelconque étrangère à l'usine, le patron est tenu pour responsable; si, au contraire, il blesse un de ses camarades, le patron n'est pas responsable. Telle est la doctrine du *Common employment*, de l'emploi en commun; elle a été battue en brèche dans une certaine mesure par l'*act* de 1880. Celui-ci a introduit en effet cinq exceptions à la règle générale, il a reconnu cinq cas dans lesquels le patron est considéré comme responsable vis-à-vis de ses ouvriers en dépit de « l'emploi en commun » : 1° lorsque l'accident est dû à un défaut dans l'outillage; 2° lorsqu'il s'est produit par la négligence d'un contre-maître ou surveillant; 3° lorsque la négligence est imputable à un individu au service du patron dont la victime devait accepter et a suivi en fait la direction au moment de son accident; 4° lorsque l'accident est dû à l'observation d'un règlement d'usine ou d'un ordre particulier donné par un délégué du patron; 5° enfin, lorsque l'accident est causé par la négligence d'un employé chargé d'un signal ou préposé à la conduite d'une locomotive ou d'un train.

Lorsque cet *act* fut passé, les patrons en redoutèrent beaucoup les conséquences et les ouvriers y virent pour eux une sauve-

garde. En fait, il a produit, directement du moins, beaucoup moins de résultats qu'on n'en attendait. Un dixième seulement des accidents survenus dans les usines tombe sous le coup de la loi. De plus, dans le cas où l'ouvrier peut trouver dans l'*act* la base de sa réclamation, il lui faut faire la preuve de circonstances difficiles à établir. Enfin la procédure est longue, coûteuse, compliquée et absolument inapplicable aux accidents de peu de gravité pour lesquels on ne pourrait jamais obtenir qu'une compensation légère en échange de nombreuses démarches et de frais très lourds. Dans son Mémoire à la Commission Royale du travail, Sir Frederick Pollock estime qu'au point de vue juridique, l'*act* de 1880 n'a pas donné satisfaction aux intéressés, et il ajoute cette remarque profondément juste : « Dans des matières concernant des classes nombreuses de citoyens, il ne suffit pas que la loi soit juste, il faut qu'elle le paraisse. Cet *act* est conçu d'une manière si compliquée que, même si ses clauses étaient parfaitement justes, leur justice ne pourrait être rendue claire que très difficilement pour tout autre que pour un homme de loi. »

Malgré cela, l'*act* de 1880 a eu un effet : il a porté un premier coup à la doctrine du *Common employment* derrière laquelle les patrons avaient pris coutume de s'abriter commodément; il les a prévenus que le droit commun ancien n'était plus applicable aux circonstances toutes nouvelles créées par l'industrie actuelle avec son machinisme aveugle et les dangers qui en résultent. Il leur a fait également sentir que, dans le monde du travail comme ailleurs, l'esprit moderne se refusait à reconnaître la validité des engagements trop onéreux contractés par des faibles, et que le fait d'avoir accepté un travail dangereux pour gagner sa vie ne pouvait pas fermer tout recours à un ouvrier victime d'un accident professionnel. En plus, l'*act* soumettait les patrons à des risques de poursuites particulièrement désagréables pour eux. Aussi se créa-t-il bientôt en Angleterre une série de combinaisons d'assurances pour leur permettre de se garantir contre ces risques. Les compagnies déjà existantes offrirent aux patrons de les assurer, moyennant un supplément de prime, contre les responsabilités encourues par

eux sous le nouveau régime. Parmi les nouvelles sociétés on distingue surtout *The Employers : Liability Assurance Association*, qui a deux sortes de polices : l'une concerne le patron seul et le met simplement à l'abri des cinq risques établis par l'*act ;* l'autre présente un caractère particulier : elle assure les ouvriers contre toute espèce d'accidents professionnels sans distinction ; le patron acquitte entièrement la prime, mais se couvre dans une certaine proportion par des prélèvements sur les salaires. En d'autres termes, le patron et les ouvriers s'entendent pour remédier aux conséquences des accidents.

Cette combinaison est un résultat indirect de l'*act* de 1880. Elle a été suivie de plusieurs autres, par exemple, l'Assurance mutuelle établie par l'Association des patrons métallurgistes, celles des métiers du bâtiment, l'Assurance des houillères du Durham et Northumberland, etc. Il faut donc reconnaître qu'un mouvement marqué s'est produit à la suite de l'*act*.

On a aussi cherché à échapper aux responsabilités créées par lui, en faisant signer d'avance aux ouvriers une sorte de compromis général dans lequel, moyennant certains avantages, ils renonçaient à toute action contre le patron du chef de cet *act*. C'est la clause bien connue sous le nom de *contract-out* (contrat en dehors), stipulation assez étrange au point de vue juridique, mais que certaines entreprises ont fait accepter sans peine à cause des sacrifices matériels qu'elles se sont imposés à son occasion. La Compagnie de chemin de fer *London and North-Western*, la grande usine Armstrong, ont établi ce système pour leurs ouvriers, et ceux-ci y paraissent attachés. Néanmoins, les Congrès des Trade-Unions n'ont pas cessé de protester depuis plusieurs années contre le *contract-out*, faisant valoir que chacun devait être protégé contre sa propre imprévoyance et qu'il était fou pour un ouvrier de s'exposer volontairement à des risques à l'abri desquels la loi l'avait placé. Un mouvement d'opinion se déclara dans ce sens et aboutit au *bill* présenté sous le ministère Gladstone, en 1893, par M. Asquith.

Le bill de 1893 repoussait *absolument* la doctrine du *Common employment* et interdisait formellement tout *contract out*. C'était,

en somme, la traduction exacte des vœux unanimement exprimés depuis plusieurs années par tous les corps représentant la classe ouvrière, l'aboutissement normal de leur agitation. Là encore, le terrain de l'action publique avait été préparé par les efforts privés, et l'essai infructueux de l'*act* de 1880 avait démontré l'insuffisance des mesures timides et partielles alors adoptées. On peut mesurer le chemin parcouru pendant ces treize ans par ce fait que la Chambre des Lords elle-même, citadelle du conservatisme sous toutes ses formes, acceptait en 1893 l'abolition radicale de toute exception tirée du *Common employment*. Mais l'interdiction du *contract out* votée par la Chambre des Communes soulevait des oppositions très vives. Un amendement au bill fut introduit, qui ménageait la liberté des ouvriers et leur laissait à certaines conditions le choix entre le nouveau droit commun créé par la loi et les conventions particulières qu'il pouvaient faire avec leurs patrons. Là où une majorité des deux tiers se trouvait parmi les ouvriers en faveur du *contract out*, elle pouvait, non pas l'imposer à la minorité, toujours libre de se mettre sous la protection pure et simple de la loi, mais le maintenir en ce qui la concernait. Au point de vue de la liberté individuelle, la combinaison était d'une correction absolue, mais le but poursuivi avec tant d'ardeur et de persévérance par les associations ouvrières ne se trouvait pas atteint, et l'amendement des Lords tua le bill. On voulait en effet une réglementation générale protectrice de la sécurité des ouvriers, tant contre les patrons que contre eux-mêmes; ce n'était pas l'esprit d'antagonisme qui poussait les travailleurs à faire supporter aux capitalistes les risques de l'accident professionnel, c'était un désir général de diminuer ces accidents qui poussait à l'adoption d'une mesure de contrainte, comme il arrive pour une question de salubrité publique.

On a beaucoup dit que cette tendance à la réglementation marquait les progrès du socialisme en Angleterre. Cela est vrai dans un sens, mais à la façon dont on entend généralement le socialisme, il y a là une confusion. Si le socialisme consiste dans l'augmentation des lois générales, il est certain que le socialisme

progresse au fur et à mesure que prennent naissance des intérêts généraux, de plus en plus nombreux à notre époque. Mais si le socialisme consiste, comme on le comprend trop souvent en France, à écraser l'initiative privée sous le poids de l'action publique, l'Angleterre ne me paraît pas le moins du monde menacée de ce danger. Quand on parle de doctrines étatistes, de socialisme d'État, il faut toujours distinguer avec soin entre les pays qui réellement se gouvernent eux-mêmes et ceux qui, sous une constitution nominale quelconque, ne sont pas capables de se gouverner. Dans les premiers, l'État est en réalité une représentation des particuliers, l'intérêt public est la résultante des intérêts privés ; dans les seconds, l'État est un maître, bon tyran ou mauvais tyran, mais un tyran, et, qu'il le veuille ou non, que le souverain soit libéral ou autoritaire, il fait du socialisme.

Aussi n'y a-t-il pas lieu, croyons-nous, de verser des larmes sur l'affaiblissement de l'énergie individuelle quand une réforme quelconque, — législative ou non, peu importe, — est obtenue par l'action des intéressés eux-mêmes, au prix d'efforts vigoureux, persévérants et raisonnés, avec l'appui efficace de groupements volontaires puissants. L'arsenal des lois anglaises sur l'inspection des fabriques, sur le travail des femmes et des enfants, sur l'exercice du droit de grève, etc., que M. Drage passe en revue dans son ouvrage, est en quelque sorte l'inventaire des résultats acquis par les associations ouvrières anglaises. Ces résultats doivent être portés à l'actif de l'initiative privée. Il serait souverainement injuste de les faire figurer à son passif, et de balancer l'opération au profit du socialisme. D'une manière plus générale, il faudrait, — c'est bien le moins, — renoncer à juger les phénomènes sociaux sur une simple étiquette. Je reconnais que cette méthode est commode, qu'elle est rapide, qu'elle dispense de réflexion, mais précisément à cause de cela elle n'est pas scientifique et elle engendre la confusion au lieu de faire la lumière.

Paul de Rousiers.

LA GÉOGRAPHIE SOCIALE

DE LA FRANCE

II

LES RÉGIONS DES PRODUCTIONS ARBORESCENTES (1)

Nous avons déterminé, dans leurs limites générales et dans leurs traits les plus caractéristiques, les régions de la France où le travail et par conséquent les phénomènes sociaux se présentent sous la forme la plus simple : ce sont les régions pastorales. Elles comprennent nos trois grands massifs montagneux : les Alpes, les Pyrénées le Massif central.

Le groupe qui se rapproche le plus de celui-là, par le caractère de simplicité sociale, est celui des Productions arborescentes.

On appelle Productions arborescentes les produits annuels de l'arbre : fruits, fleurs, feuilles, bourgeons, résine, etc., qui entrent dans la consommation de l'homme ou des animaux au service de l'homme. A ce genre appartiennent chez nous les produits du châtaignier, du noyer, du pommier, du poirier, du prunier, de l'abricotier, du pêcher, du mûrier, de l'olivier, de l'amandier, de l'oranger, de la vigne, etc...

Les productions arborescentes sont parfois spontanées et ne requièrent aucun travail préalable. Elles ne donnent lieu alors qu'à un travail de simple récolte, qu'on appelle la Cueillette.

(1) Voir la livraison précédente.

Bien que la cueillette soit une opération plus simple que celle du pâturage, elle est placée après celui-ci dans la nomenclature ou classification des méthodes de travail, parce que là où elle est l'unique ou presque unique ressource de la population, elle ne crée pas de type social prospère : elle ne crée qu'un type social très *défectueux,* qui ne résout pas la question essentielle du bien-être et de l'harmonie. D'ailleurs, les productions arborescentes spontanées ne fournissent d'ordinaire qu'un moyen *accessoire* d'existence et par conséquent ne créent pas à elles seules un type social : c'est une autre raison de les rejeter après l'art pastoral (1).

Quand les productions arborescentes ne sont plus simplement spontanées et deviennent l'objet d'une culture, on peut dire en général que cette culture est, de toutes, la plus rapprochée des travaux de simple récolte, parce que le travail préalable qu'elle exige est ordinairement assez peu de chose; dans le cas même où ce travail se complique, il est encore la plupart du temps moins pénible, plus attrayant, que celui de la Culture proprement dite, c'est-à-dire de la culture des céréales et des plantes fourragères ou industrielles.

Ainsi, nos régions de Productions arborescentes se placent méthodiquement entre celles de nos Pâturages et de nos Cultures.

Parmi ces régions de productions arborescentes, il y a lieu de distinguer. Un grand nombre, certainement, seront à déterminer par nos futurs collaborateurs; mais, dès à présent, nous allons en signaler quatre :

1° *La région du châtaignier et du noyer:*

2° *La région des arbres fruitiers du climat tempéré,* tels que le prunier, l'abricotier, le cerisier, le poirier, le pommier, le pêcher, etc.;

(1) Après le Pâturage et avant la Cueillette, la Nomenclature mentionne la Pêche côtière, la Chasse et la Pêche fluviale. Mais la Chasse et la Pêche fluviale ne caractérisent plus aucun groupe de population en France, et cela depuis l'âge historique. Quant à la Pêche côtière, qui n'est pas du type fameux de la Norwège, elle n'est pratiquée en France que par des familles tellement influencées par la formation et les conditions d'existence de la population avoisinante à l'intérieur des terres, qu'il nous paraît préférable, au moins dans cet exposé général et sommaire, de les étudier seulement à propos des régions contiguës aux rivages de l'Atlantique et de la Manche.

3° *La région des arbres fruitiers du climat méridional,* tels que l'olivier, le mûrier, l'amandier, etc ;

4° *La région de la vigne.*

Nous suivrons dans notre étude cet ordre, qui correspond, de région en région, à la diminution graduelle de l'art pastoral et à l'augmentation progressive des productions arborescentes.

I. — LA RÉGION DU CHATAIGNIER ET DU NOYER.

Cette région est la première que l'on rencontre quand on descend des hauts pâturages des Alpes, des Pyrénées, ou du Massif central. La zone du châtaignier forme autour de ces trois massifs comme une couronne, à l'altitude moyenne d'environ 500 mètres ; elle se rattache donc à la région de l'art pastoral aussi bien au point de vue géographique qu'au point de vue social. Quant au noyer, il est souvent associé au châtaignier, ou bien il lui succède dans la zone contiguë. Il y aurait lieu, dans les travaux ultérieurs, à distinguer plus nettement ces deux espèces l'une de l'autre.

L'influence sociale du noyer étant moins étendue et moins profonde, par conséquent moins immédiatement constatable, nous porterons surtout notre attention sur le châtaignier.

Un voyageur qui tournerait autour du Massif central, à l'altitude moyenne que nous venons d'indiquer, suivrait presque constamment la zone du châtaignier. A l'Ouest, il le rencontrerait dans le Limousin et le Périgord ; au Sud-Ouest, dans le Quercy ; au Sud et à l'Est, dans les Cévennes et le Vivarais. De ce dernier point, il pourrait presque l'apercevoir, de l'autre côté de la vallée du Rhône, sur les pentes des Alpes, où il occupe la même altitude. De même encore sur les pentes des Pyrénées.

On peut donc dire que le châtaignier caractérise surtout les pentes montagneuses de nos trois grands massifs.

« Le granit et le châtaignier, dit Arthur Young, nous apparaissent à la fois à notre entrée dans le Limousin. Les châtaigniers s'étendent sur les champs et donnent la nourriture au pauvre... Le feuillage du châtaignier donne aux collines la même verdure que

l'herbe des prairies aux vallons (1). » Une large bande passant par la Haute-Vienne, la Corrèze, la Dordogne (c'est-à-dire le Limousin et le Périgord) contient 500.000 hectares de châtaigneraies, sans compter les arbres isolés. « Le Périgord est, avec le bas Limousin, la région des châtaigniers. Le seul département de la Dordogne en possède 100.000 hectares. Plus d'un canton du haut Périgord en est tout couvert et n'offre à l'œil qu'une forêt continue (2). » Cette contrée est également « le pays préféré des noyers. Le noyer et le châtaignier vont souvent ensemble. On évalue à plus d'un million de francs le produit brut annuel des noyers dans la Dordogne (3). » Ils sont aussi très nombreux dans le Lot (4). En continuant vers le Sud, nous rencontrons le Quercy

(1) *Voyage en France,* t. I, p. 26, 30.

(2) L. de Lavergne, *Économie rurale de la France*, p. 392.

(3) *Ibid.*, p. 393.

(4) Le journal *le Temps* décrivait récemment en ces termes la « fête des noix, qui se célèbre à Gourdon, dans le Lot : « Pan, pan... pan, pan... C'est surtout pendant les chaudes journées du mois d'août ou du mois de juillet que l'on entend, dans les rues de Gourdon, petite sous-préfecture du Midi, ce bruit régulier et point monotone. Les sons se suivent, pressés et rapides, si rapides qu'on pourrait à peine les compter. Ils vont vite, ils vont vite; ils volent. Ce sont les « dénoisilleuses », les femmes qui cassent les noix, pendant que d'autres les sortent de leur enveloppe ainsi brisée et que d'autres font le triage : mettent d'un côté le bon fruit, de l'autre le mauvais. Pendant l'hiver, les « dénoisilleuses » restent dans la maison, auprès d'un bon feu. A la lueur fumeuse du « calel », elles racontent de vieilles histoires de rois et de bergères, d'ogres et de loups-garous, de sorciers et de sorcières. Mais, dès qu'arrive la belle saison, que le soleil met le nez à la fenêtre, elles sortent devant la porte de la maison. Et, pendant l'été, elles cherchent un petit coin à l'ombre, un coin bien frais dans quelque ruelle étroite. Elles se réunissent par petits groupes. Elles sont généralement trois ou quatre. Et il fait beau les voir alors, les « dénoisilleuses ». Elles ont sur les genoux une pierre plate. Elles mettent la noix sur cette pierre et la cassent avec un petit maillet (*lo maluquo*), puis laissent retomber le maillet sur la pierre pendant qu'elles s'apprêtent à casser une autre noix. Et *lo maluquo,* frappant la noix et la pierre, produit le bruit que l'on entend. Les « dénoisilleuses » sont généralement vieilles et leur main tremble un peu en posant la noix sur la pierre. Elles sont nombreuses à Gourdon, car les noix sont la principale et presque la seule ressource du pays. Or, le 5 janvier dernier, les « dénoisilleuses » étaient en fête. Une animation extraordinaire régnait dans la petite ville de Gourdon, d'habitude si calme, si tranquille. Dans les rues et sur les places des gens affairés passaient en courant, parlant haut et gesticulant, bien qu'embarrassés par les « maluques » et les sacs, les corbeilles et les pierres plates qu'ils portaient. Un concours de cassage de noix avait lieu le jour même. Des prix en nature et en espèces devaient être distribués. La cour de l'ancienne école des Frères, où devaient se réunir les « dénoisilleuses », avait été pour la circonstance ornée de drapeaux, de guirlandes en buis et de guirlandes en papier. Au milieu de la cour, était une table divisée en compartiments : un pour chaque dé-

(département du Lot), dont les montagnes sont à une hauteur moyenne de 400 mètres; le châtaignier (avec la vigne) y couvrent plus de 80.000 hectares (1).

La zone du châtaignier se continue le long des Cévennes et des montagnes du Vivarais. Dans cette dernière contrée, les châtaigniers donnent même des fruits d'une qualité supérieure, connus sous le nom des marrons de Lyon, car c'est vers cette ville qu'on les expédie pour les exporter. Les noyers sont également abondants et donnent lieu à une importante production d'huile.

C'est la pauvreté du sol de ces pentes montagneuses qui explique l'abondance du châtaignier; sur un sol infécond, qui, sans lui, ne porterait que des fougères et des bruyères, il crée une abondante nourriture pour l'homme. Aussi, dans toutes les parties de cette zone où on a réussi à améliorer le sol par l'introduction d'engrais commerciaux, on arrache le châtaignier pour lui substituer la culture des céréales et des plantes fourragères.

Le châtaignier est donc, par excellence, l'arbre des montagnes stériles, pourvu que le climat ne soit pas trop froid et trop sujet aux gelées printanières. C'est ce qui explique pourquoi cet arbre ne se trouve pas à une altitude plus élevée. En somme, il est repoussé des régions plus hautes par le froid et des régions plus basses par la culture. C'est ainsi qu'il est circonscrit aux pentes des trois grands massifs et à leur rayon de montagnes secondaires, le long desquelles il se développe en cordon autour des

noisilleuse. A une heure, les concurrentes arrivaient. L'une d'elles portait une grande branche de laurier, ornée de rubans aux diverses couleurs; derrière elle, marchaient un joueur de vielle et un joueur de musette, puis venaient les autres concurrentes. Aussitôt les « dénoisilleuses » prennent la place qu'on leur indique, et l'on met à côté d'elles les noix qu'elles auront à casser. Le président du jury se place à une extrémité de la table, monte sur une chaise. Il tient dans une main une pierre à casser les noix, dans l'autre une « maluque ». Les « dénoisilleuses » attendent le signal pour commencer leur travail. Une noix sur la pierre, la « maluque » prête à s'abaisser, elles prêtent l'oreille. Le président du jury élève les bras et pan, pan, pan, frappe trois coups. Aussitôt « maluques » de frapper, de frapper. On les voit s'abaisser et se relever, rapides. Le bruit qu'elles font sur les noix et les pierres ressemble au bruit de la grêle sur les vitres. L'héroïne de la journée, celle qui a gagné le premier prix, est promenée par la ville. Elle porte le laurier aux rubans multicolores. Les autres concurrentes l'accompagnent et toutes se rendent au banquet que leur offrent les organisateurs de la fête. »

(1) L. de Lavergne, *Économie rurale de la France*, p. 303.

hauts sommets, toujours à une altitude sensiblement égale. Et si on ne le rencontre pas sur les pentes septentrionales du massif central, c'est parce que, à la même altitude, ou bien les froids du printemps sont trop vifs, ou bien la culture est plus profitable.

J'ai eu l'occasion de séjourner, à plusieurs reprises, dans une partie du Limousin où le châtaignier, bien que refoulé de jour en jour par la culture, résiste encore sur certains points. A la suite d'un de ces séjours, j'ai publié dans la Revue un article où j'ai essayé de caractériser les effets sociaux du châtaignier. Je me permets d'y renvoyer le lecteur (1), et je me borne à relever seulement les traits les plus utiles à retenir.

J'ai dit que, par suite de la zone qu'il occupe, le châtaignier se trouve généralement associé à l'art pastoral, qui domine au-dessus de lui, et à la culture, qui domine au-dessous. Mais, par sa nature même, il tend plutôt à accentuer les effets de l'art pastoral que ceux de la culture.

Cela résulte de la nature même du *Travail*, comme on va le voir :

1° Le produit du châtaignier n'exige pas de travail préalable : le seul travail consiste à recueillir le fruit. C'est un point de ressemblance avec l'herbe, dont la croissance ne requiert du pasteur aucun soin préparatoire. L'exploitation du châtaignier ne développe pas plus que celle de l'herbe l'effort et l'initiative.

2° Le produit du châtaignier favorise le travail de récolte en communauté. Les individus plus capables, ou plus travailleurs, ou plus prévoyants, n'ont, dans l'exploitation de ce produit, aucune supériorité fondamentale sur les autres, puisque cette production toute spontanée n'est pas en proportion de la capacité, du travail préalable, ou de la prévoyance; ils ne sont donc pas portés, de ce chef, à sortir de la communauté pour s'établir en simple ménage et à leur compte. Bien plus, pour la récolte et pour le pelage quotidien de la châtaigne, — ce qui est la grosse affaire, ce qui est presque toute l'affaire, — les femmes, les vieil-

(1) La *Science sociale* : « Voyage social autour d'un château en Limousin », t. IV, p. 293 et suiv.

lards, les enfants sont aussi utiles que les hommes faits, car ce travail ne nécessite aucune dépense de force.

La châtaigne est, pour ces populations, un produit de premier ordre : elle joue le rôle d'une céréale; elle remplace le pain. Et c'est un pain qu'on obtient sans culture, qui ne nécessite ni labours, ni semailles, ni fauchage, ni battage. La châtaigne est consommée soit bouillie, soit sous forme de farine, soit séchée et blanchie, ce qui permet de la conserver comme le blé. « En Limouzin, écrivait Scaliger au seizième siècle, on mange du pain de castagne, qui est fort bon, mais qui enfle fort. »

La châtaigne cependant, comme le blé, doit être annexée à un corps gras pour donner une alimentation suffisante. Ces populations ont à leur disposition deux corps gras : 1° le lait sous sa forme naturelle, ou transformé en fromages; il est fourni par l'art pastoral qui, bien que déclinant, donne encore sur ces pentes un produit parfois important; 2° le porc, qui est libéralement nourri par la châtaigne, car ce fruit est très favorable à l'engraissement de cet animal. Reclus constate qu'on élève quantité de porcs dans le Limousin et dans le Périgord.

Voilà qui complète singulièrement l'importance de la châtaigne : grâce à elle, on a à la fois un succédané des céréales et un corps gras : le pain et la viande.

On comprend que ces populations ne soient pas très incitées à chercher un autre produit alimentaire au moyen d'un travail plus intense. Elles y sont d'autant moins poussées, que le fruit du châtaignier ne se prêtant au développement ni de l'industrie ni du commerce, ces deux débouchés leur sont fermés. La châtaigne, en effet, n'est pas susceptible de transformation industrielle. D'autre part, elle est un produit de trop faible valeur et trop peu recherché (sauf la variété des marrons) pour fournir un article d'exportation; en dehors de la zone du châtaignier, on lui préfère de beaucoup le blé.

L'influence communautaire du châtaignier se manifeste non seulement dans le Travail, mais dans la constitution de la *Propriété* et de la *Famille,* et dans les relations du *Voisinage.*

Évidemment, nous ne trouvons plus ici la *Propriété* col-

lective du sol, parce que l'institution de la propriété personnelle a été introduite de temps immémorial dans l'ensemble des trois massifs montagneux, par l'usage partiel de la culture et des pâturages d'hiver, et parce que le châtaignier ne se refuse pas, comme l'herbe des sommets neigeux, à une appropriation individuelle. Mais l'influence des produits spontanés du châtaignier ne se manifeste pas moins par une notion assez confuse de la propriété. Ainsi, dans les environs de Rochechouart, on voit assez ordinairement un certain nombre de très honnêtes gens s'en aller, un panier sous le bras, pour faire leur provision de châtaignes sur les terres des voisins. Ce maraudage est si bien entré dans les mœurs qu'on me citait un propriétaire qui ne pouvait se donner le plaisir bien légitime de manger les fruits d'une châtaigneraie un peu éloignée de son habitation. Un autre trait, qui a une étroite analogie avec celui-là, est le développement extraordinaire de la mendicité. La mendicité est la dernière manière de vivre de la communauté. Ici, elle a presque les proportions d'une institution régulière. J'ai cité un cas dont j'ai été témoin. Un jour, en revenant au logis, à la campagne, nous trouvons à la porte, assis sur un banc, deux pauvres. Ils s'approchent de la maîtresse de la maison, la saluent, lui demandent des nouvelles de sa santé, de celle de ses enfants : ils les « trouvent grandis », disent-ils. A leur tour, ils lui donnent des nouvelles de sa belle-sœur, chez laquelle ils sont allés la veille demander l'aumône; ils lui parlent des autres membres de sa famille qui habitent Rochechouart. Ils lui disent ce dont ils ont besoin : l'un désirerait une veste, la sienne est hors de service ; l'autre, auquel on donne une paire de chaussures et je ne sais plus quoi, refuse l'argent; il dit que ce serait trop pour une fois. A Rochechouart, où les châtaigniers sont beaucoup plus abondants, les mendiants sont plus nombreux et reviennent plus fréquemment. On m'a affirmé qu'on en reçoit de dix à quinze chaque jour, dans les maisons bourgeoises; ils entrent comme chez eux, s'informent de la famille. On les connaît par leur nom, on sait d'où ils viennent; beaucoup viennent de la commune de Saint-Matthieu, où les châtaigniers sont encore plus abondants qu'à Rochechouart.

Dans cette dernière ville, la mendicité a une extension assez curieuse : les familles aisées s'empruntent fréquemment les objets qu'elles n'ont pas. Il y a, par exemple, une certaine poissonnière qui faisait, il y a quelques années, le tour de la ville.

Avec de telles manières de concevoir l'usage des choses, il n'est pas extraordinaire de rencontrer, çà et là, dans ces régions, la *Famille* sous le régime de la communauté. J'ai vu une de ces familles appliquées à la culture en métayage, à Pressignac; elle comprenait le père, la mère, et cinq enfants, dont deux mariés et établis au foyer avec leurs enfants : en tout, trois ménages, et treize personnes. J'en ai vu une autre, dans la commune de Saint-Maurice, comprenant également trois ménages, plus le grand-père et deux enfants célibataires. On m'a assuré que ces faits de communauté étaient encore fréquents et qu'ils constituaient autrefois le type général.

Dans ces familles, la communauté proprement dite est réduite aux choses utilisées en nature (comme l'habitation, les ustensiles de ménage, etc.), et aux produits consommés en nature par tous les membres réunis au foyer. Les bénéfices, au contraire, sont partagés également chaque année, mais suivant un mode bien communautaire : ils sont partagés, non par ménage, mais par tête, par *têtée*, selon l'expression du pays. Tout membre de la famille, homme ou femme, âgé de plus de quatorze ans, forme une têtée et compte pour une part. Un enfant de quatorze ans se trouve donc sur le pied d'égalité avec les hommes dans la force de l'âge. Voilà un petit fait qui suffit à montrer que l'idée de l'égalité communautaire domine encore les esprits. Mais elle ne répond plus aux nécessités créées par le travail croissant de la culture, qui, exigeant plus d'effort, porte chacun à réclamer un salaire proportionné à son travail. Aussi les communautés du Limousin vont-elles se dissolvant de jour en jour. Elles ne seront bientôt plus qu'un souvenir.

Autres faits de tradition communautaire familiale, que j'ai signalés autrefois : l'extension et l'importance de la parenté, la facilité à se traiter de cousins, l'importance attachée aux généalogies. On m'a cité, à Rochechouart, un dîner de mariage où les

convives ont été placés strictement suivant le degré de parenté et non suivant l'âge. Il en est de même pour les enterrements : un assistant qui prendrait un autre place que celle qui correspond à son rang dans la famille commettrait une faute lourde. A Confolens, où l'influence du châtaignier se fait moins sentir, on est moins observateur de ces règles. Aussi les habitants de Rochechouart disent-ils qu'à Confolens les enterrements se font « sans ordre ». Les lettres de décès témoignent des mêmes préoccupations; elles sont très développées, on y fait figurer tous ses parents et alliés jusqu'à un degré invraisemblable. La moindre omission serait très grave; on se rend compte que ce dénombrement de la parenté est un acte de la plus haute importance. Un jour, un jeune homme parlait légèrement devant moi d'une personne du voisinage; sa mère l'arrêta aussitôt par ces mots : « Tu oublies que nous sommes parents; » et elle lui établit, point par point, une parenté à la mode de Bretagne : on sait que la Bretagne est aussi un pays fortement communautaire.

Le *Voisinage*, encore, présente un trait communautaire assez caractéristique : les habitations sont très rarement isolées au milieu des domaines; elles sont presque toujours réunies par groupes, au moins dans la région que j'ai pu parcourir. Chaque commune se compose d'un groupe plus important, qu'on appelle le bourg, et des groupes secondaires ou hameaux. On dirait que les familles ont horreur de l'isolement. Beaucoup de grands propriétaires, au lieu de résider sur leurs terres, aiment mieux habiter dans les petites villes de la région, d'où ils surveillent leurs domaines au prix de voyages incessants.

Après tout ce que nous venons de dire, on peut prévoir que l'exploitation du châtaignier ne favorise pas l'*Expansion de la race*, parce qu'elle ne développe, dans la population, ni les aptitudes agricoles, ni les aptitudes industrielles, ni les aptitudes commerciales. L'esprit d'initiative, déjà comprimé par la formation communautaire, ne trouve pas d'excitation par la perspective d'entreprendre au dehors ces diverses professions. A ce point de vue, le type est nettement en recul par rapport à l'Auvergnat, dont nous avons vu l'expansion dans le commerce de

brocantage. « Le bas Limousin, aujourd'hui département de la Corrèze (où les châtaigniers sont en plus grand nombre), reste tout entier en arrière. Aucune grande industrie n'a pu encore se développer (1). » Depuis que Léonce de Lavergne écrivait ces lignes, la situation ne s'est pas notablement modifiée : « L'industrie corrézienne, dit Vivien de Saint-Martin, est assez peu développée. » Le principal établissement est la manufacture d'armes de Tulle; mais c'est une industrie d'État, qui a été créée par une initiative étrangère au pays. L'industrie de la porcelaine à Limoges a également un caractère accidentel : elle est due à la découverte des plus beaux gisements connus de kaolin. Son influence est d'ailleurs circonscrite à la région de Limoges, où elle a développé à la fois la richesse et une certaine initiative qui ont imprimé un réel essor à l'agriculture.

Mais, ailleurs, le Limousin et l'émigrant limousin ressemblent encore, par bien des points, au portrait-charge qu'en a tracé Molière. Cet émigrant va généralement se perdre dans des emplois subordonnés, qui n'exigent ni capitaux ni initiative. Quant à la classe supérieure, elle se répand surtout dans deux professions qui présentent des conditions analogues : l'armée et l'administration.

La population qui bénéficie du châtaignier ne trouve donc pas, en général, d'issue large au dehors : elle s'y élève, s'y enrichit rarement. Aussi ne remarque-t-on, dans la classe supérieure, aucune recherche du confortable; la classe inférieure vit misérablement, se contentant d'une habitation et d'une nourriture également rudimentaires. Ce qui fait dire à Léonce de Lavergne qu'on n'y rencontre que de pauvres villages fort semblables à ceux de la Kabylie (2).

Mais, je le répète, cet état de choses se modifie dans ces régions à mesure que le châtaignier est remplacé par l'élevage ou par la culture pratiqués d'une façon intelligente et lucrative : ce qui suffirait à démontrer l'influence du châtaignier. On aurait, au milieu de ces transformations graduelles, bien des variétés

(1) L. de Lavergne, *Économie rurale de la France*, p. 386.
(2) *Loc. cit.*, p. 387.

nouvelles à déterminer et à classer. Il y aurait aussi à mieux définir que je ne viens de le faire la zone exacte où le châtaignier maintient encore sa domination.

II. — LA RÉGION DES ARBRES FRUITIERS DU CLIMAT TEMPÉRÉ.

Cette région ne se présente pas, comme la précédente, sous l'aspect d'une zone à peu près continue, mais sous une forme sporadique, c'est-à-dire par petites portions de territoire faisant enclaves. Quoi qu'il en soit, on peut dire que c'est à mi-côte des vallées, sur le flanc des coteaux que les arbres fruitiers se multiplient et prospèrent davantage.

Ce qui fait des coteaux le *Lieu* par excellence des arbres fruitiers, c'est leur disposition très favorable à la réception et à la réverbération des rayons solaires. Si les arbres fruitiers peuvent souvent s'accommoder d'un sol médiocre à cause du développement de leurs racines qui leur permet d'aller largement chercher leur nourriture, ils exigent au contraire beaucoup de chaleur pour amener leurs fruits à complète maturité. C'est pour cela que, dans les endroits où le sol n'est pas en pente, on établit souvent les arbres fruitiers en espalier, le long d'un mur.

Les variétés du climat tempéré sont nombreuses : ce sont le pommier, l'abricotier, le cerisier, le poirier, le pommier, le pêcher, le groseiller, le noisetier, etc., etc.

Le plus souvent, ces espèces sont cultivées dans les vergers contigus à chaque habitation rurale et fournissent tout simplement un article de consommation domestique. Dans ce cas, leur exploitation ne détermine pas de conséquences sociales facilement appréciables. Si elles introduisent plus de variété dans le dessert de la famille, elles n'exercent pas une grande influence sur ses moyens ou sur son mode d'existence, et nous n'aurions pas, dès lors, à nous en occuper ici.

Mais ces productions arborescentes ne sont pas toujours limitées à ce rôle modeste quoique agréable. Dans bien des endroits, la production des fruits est tellement abondante qu'elle cons-

titue, pour les familles, une ressource importante et parfois même la ressource principale.

Par exemple, pour les pommes à cidre, on connaît la célébrité de certains crus de Normandie et de Bretagne. Beaucoup de coteaux du Maine, de l'Anjou, du Poitou, de la Limagne sont célèbres pour l'excellence de leurs pommes à couteau et de leurs poires. A Montreuil, dans certaines parties des environs de Paris, du Châlonnais, du Périgord, les pêches sont renommées et donnent lieu à un important commerce. Les prunes de Seine-et-Oise, des Deux-Sèvres, du Lot-et-Garonne, du Tarn-et-Garonne atteignent une valeur commerciale de plus de quinze millions de francs. Les prunes mirabelles de Lorraine sont connues. Nous pourrions citer également les abricots du Bourbonnais, de l'Auvergne, de l'Agénois, du Lyonnais, de la Provence; les cerises de Montmorency, du Laonnais, du littoral de la Manche, etc., etc.

Mais ces fruits ne sont pas toujours consommés frais; souvent ils sont séchés et fournissent alors un élément non seulement de commerce, mais encore de fabrication. Des populations nombreuses vivent de la fabrication des pommes tapées de Châtellerault et de Saumur; des pâtes d'abricots de la Limagne d'Auvergne; des prunes d'Agen; des pruneaux de Tours, etc., etc. (1). Enfin, on sait qu'il s'est créé, dans les environs d'Angers, une industrie importante de pépinières d'arbres fruitiers. Certaines de ces plantations couvrent jusqu'à 50 hectares et donnent lieu à un commerce considérable.

Quand la production atteint ces proportions, elle constitue bien un élément essentiel des moyens d'existence, et il faut en tenir compte dans une classification du travail et des types sociaux.

Pour déterminer des variétés, il faudrait distinguer et caractériser les régions où les arbres fruitiers trouvent des conditions particulièrement favorables et fournissent aux populations une ressource importante. Il y aurait à rechercher les causes et les conséquences de cette culture, les particularités qu'elle présente, en ayant soin de noter les différences culturales et sociales

(1) E. Levasseur, *la France et ses colonies*, t. II, p. 108.

qui sont propres à chacune des espèces cultivées. Il serait alors possible d'établir un classement entre ces espèces et ces régions.

Je ne puis donner ici cette étude, mais les observateurs qui voudraient l'entreprendre pour une de ces régions, pourraient procéder par comparaison avec le type que nous avons décrit précédemment et avec celui dont nous allons parler. Les arbres fruitiers du climat tempéré paraissent en effet donner un type social intermédiaire entre la région du châtaignier et du noyer, d'une part, et la région des arbres fruitiers du climat méridional, d'autre part.

III. — LA RÉGION DES ARBRES FRUITIERS DU CLIMAT MÉRIDIONAL.

Sous le climat méridional, les arbres fruitiers ne se présentent plus d'une manière aussi sporadique; ils sont une production commune, souvent dominante, qui s'étend notablement sur l'ensemble du territoire. Le Midi, — et nous allons indiquer de quel Midi il s'agit, — est essentiellement la région des arbres fruitiers. C'est donc là qu'il est le plus important et le plus facile de saisir les caractères essentiels de ce genre de productions.

La région du châtaignier et du noyer ne donne guère en abondance que ces deux espèces; la région fruitière du climat tempéré donne déjà une grande variété d'espèces, mais qui ne constituent un produit lucratif et principal que sur certains points privilégiés; la région fruitière du climat méridional donne non seulement une variété encore plus grande d'espèces, mais elle les donne à peu près sur toute l'étendue du territoire. C'est donc ici que le type atteint son plus haut degré d'intensité.

Le *Lieu* dont il s'agit est assez bien délimité : c'est la partie moyenne et basse du tronçon de la vallée du Rhône qui va de Lyon à la mer. Cette région, qui produit d'ailleurs toutes les espèces du climat tempéré, produit en outre des espèces nouvelles très importantes dont les principales sont, dans la partie moyenne, le mûrier; dans la partie basse, le figuier, l'amandier, mais surtout l'olivier.

Il serait important de mieux distinguer que je ne puis le faire actuellement la région du mûrier de celle où domine l'olivier. La région du mûrier tend vers Lyon, où s'est établie l'industrie riche et magnifique de la soie. La région de l'olivier tend vers Marseille, où fleurit l'industrie et le commerce non moins importants de l'huilerie et de la savonnerie. On mesurera la valeur de ces deux seules productions arborescentes, si on calcule les pertes énormes que leur disparition causeraient à ces deux grandes villes. Voilà qui laisse bien loin en arrière les plus belles productions fruitières de la zone tempérée.

La partie moyenne et basse de la vallée du Rhône descendant sur le Midi est admirablement disposée pour la production des arbres fruitiers :

1° Le climat est favorable : c'est le climat méridional, et nous avons dit que les fruits ont surtout besoin de chaleur pour arriver à maturité. Le climat de la Provence est particulièrement chaud, non seulement à cause de la latitude, mais à cause de l'exposition au Sud.

2° La disposition du sol est favorable. Cette vallée réunit ensemble des vallées secondaires dont les versants s'étagent en *coteaux* très élevés, puisqu'ils forment les dernières pentes soit des Alpes soit du Massif central. Ils présentent donc aux rayons solaires une surface inclinée considérable. Là où les coteaux sont trop rapides, les habitants ont établi des terrasses pour soutenir la terre, qui tend toujours à glisser vers la vallée : ils connaissent le prix de ces coteaux si bien disposés par la nature pour la culture des arbres fruitiers. « Au sortir de Sauve, dans le Gard, dit Arthur Young, j'ai été frappé de voir un grand amas de rochers enclos et plantés avec un soin industrieux, chaque interstice porte un mûrier, un olivier, un amandier, un pêcher ou quelques pieds de vignes répandus çà et là. »

3° Le faible rendement de la culture favorise les productions arborescentes. Le sol est trop sec pour la culture. Le froment ne donne qu'un produit insuffisant; il ne talle pas comme dans le Nord, faute d'humidité. Seuls, les arbres fruitiers peuvent braver cette sécheresse, grâce à la profondeur de leurs racines.

Il n'est donc pas étonnant que l'exploitation des arbres à fruits constitue souvent le *travail principal,* et la ressource la plus importante. Cela est surtout vrai dans la région où domine l'olivier.

L'olivier est un arbre précieux : il fournit l'huile, et une huile de qualité incontestablement supérieure.

Pour les populations du Midi, l'huile remplace le beurre et la graisse. Elle est donc la base même de l'alimentation, ce qu'on exprime exactement par l'expression connue : « la cuisine à l'huile ».

Mais l'olivier concourt encore à l'alimentation par son fruit lui-même. Ce fruit n'est pas, pour le paysan du Midi, un simple « hors d'œuvre », comme pour l'homme du Nord, il est un article essentiel de la nourriture et constitue souvent l'élément principal du repas. C'est d'ailleurs, à cause de la présence de l'huile, un fruit très nourrissant et qui porte, en outre, à manger beaucoup de pain.

Enfin l'huile est un produit riche. Elle est l'objet d'un commerce considérable et, jusqu'à ces dernières années, très rémunérateur. L'élévation de son prix tient à ce que la zone de production de l'olivier est relativement restreinte, puisqu'elle n'embrasse guère que le territoire de la Méditerranée. En dehors de cette zone, on ne trouve que des succédanés très inférieurs. Et comme l'huile est aussi facile à transporter qu'à conserver, elle constitue un excellent article de commerce.

Voilà donc un arbre, qui, à lui seul, donne un produit très important. Mais n'oublions pas qu'il est accompagné ici de presque toutes les variétés d'arbres fruitiers signalés dans la zone tempérée et, de plus, des variétés nombreuses propres au Midi. « Dans le Var, sur un espace de quelques mètres, on voit en même temps des arbres fruitiers, des oliviers, des mûriers, des blés, des légumes, des vignes, des fleurs... La culture des fruits a pris une véritable importance, surtout depuis l'ouverture des chemins de fer. Tout le monde connaît les excellentes prunes de Brignolles. Les figues sont si abondantes qu'on s'en servait pour engraisser les porcs. La plupart de ces fruits se vendent

secs; mais on peut de plus en plus les expédier à l'état frais. Hyères exportait autrefois beaucoup d'oranges; depuis une maladie qui a fait périr la plupart des orangers, on les remplace par des pêchers; tel propriétaire vend aujourd'hui pour 25.000 francs de pêches par an... Le Var occupe, avec l'arrondissement d'Aix, dans les Bouches-du-Rhône, le premier rang pour la culture de l'olivier. Cet arbre précieux y couvre environ 50.000 hectares dont la plupart seraient sans lui tout à fait improductifs, car il vient dans des terres arides peu propres à toute autre végétation. On ne peut pas en estimer le produit brut à moins de 200 francs par hectare. Les vignes y ont beaucoup d'étendue et donnent de bons vins. C'est le seul point de notre sol où l'on puisse cultiver avec succès le jujubier et le câprier... Parmi les cultures spéciales qu'autorise le climat de la Provence, il faut citer l'amandier; l'imprudence proverbiale de cet arbre qui ouvre ses fleurs avant la fin de l'hiver, n'a que peu de dangers sur la côte de la Méditerranée, où les gelées sont rares; on en plante des champs entiers qui donnent jusqu'à 500 francs de revenu par hectare (1). »

Cette abondance d'arbres fruitiers contribue à éloigner les populations du Midi des travaux pénibles exigeant l'effort des bras. On comprend qu'elles préfèrent cette exploitation facile, cette sorte de cueillette, aux rudes travaux de la culture, qui, d'ailleurs, sont ici particulièrement ingrats. C'est pour ainsi dire à l'ombre de ses arbres fruitiers, que s'est formé, à la longue et de siècle en siècle, le type du Méridional indolent, ami des longs loisirs, du doux *far niente*, de la sieste, des plaisirs bruyants, et ennemi de la contrainte pénible et des durs labeurs.

En même temps, l'exploitation de ces arbres fruitiers à produit riche a eu pour effet de développer, chez le Méridional du Sud-Est, l'aptitude au commerce : commerce de l'huile et du savon, commerce des amandes qui jouent un si grand rôle dans l'art du confiseur et du pâtissier, commerce des figues et des autres

(1) Léonce de Lavergne, *Économie rurale de la Provence*, p. 270, 271, 264.

fruits spéciaux au Midi. Mais, même pour les espèces qui se trouvent également dans la zone tempérée, le Midi a, depuis les chemins de fer, un avantage très notable au point de vue du commerce : ses fruits arrivent sur le marché un mois au moins avant ceux des pays plus au Nord, et ils s'y vendent comme « primeurs », par conséquent à des prix beaucoup plus élevés.

L'aptitude au commerce a été d'ailleurs développée, chez nos populations méridionales, par leur origine historique. A ce propos, je rappelle que l'état social d'un peuple est généralement influencé au plus haut degré par deux facteurs principaux : 1° le Travail actuel auquel se livre la population, 2° le Travail auquel elle s'est livrée dans ses habitats antérieurs et qui lui a imprimé des habitudes profondes et persistantes.

L'état social est, pour une grande part, la résultante de ces deux facteurs : l'un actuel, l'autre historique. On saisit ainsi le lien étroit qui unit la Science sociale à l'histoire, ce qui, du même coup, apporte à cette dernière une méthode et des vues entièrement nouvelles.

Le bassin inférieur du Rhône, — plus particulièrement la Provence, — a été peuplé en partie et, en tout cas, dominé par des populations venues, à travers la Méditerranée, des rivages de l'Asie Mineure, de la Grèce ou de l'Italie. Marseille a été bien nommée « la porte de l'Orient ». Ainsi que je l'ai exposé ailleurs (1), dans toute la région méditerranéenne, les deux travaux dominants sont l'exploitation des arbres fruitiers, et le commerce. On connaît assez la splendeur des villes commerçantes de l'antiquité et l'aptitude commerciale des Grecs et des Levantins actuels. Les émigrants qui vinrent s'établir en Provence avaient donc déjà la double formation de gens adonnés à la cueillette des fruits et au commerce. Les conditions de vie qu'ils trouvèrent en Provence s'adaptaient exactement à ces deux aptitudes et ne purent que les fortifier. Le type n'eut donc pas à se modifier, il put continuer à évoluer suivant la même formule sociale. Il était précédemment inapte à tout travail assidu et pé-

(1) Voir, dans la *Science sociale,* les articles sur les *types sociaux du bassin de la Méditerranée,* t. XVII et suivants.

nible et il se rencontra que la Provence n'exigeait pas ce genre du travail. Ainsi, au point de vue du Travail, le présent continue fort exactement le passé. On va voir qu'il en est sensiblement de même au point de vue de la *Propriété*.

La Provence et le Comtat d'Avignon (car c'est là que le type est le plus pur et le plus intense) sont essentiellement des pays de *Petite Propriété*. La culture des arbres fruitiers développe la petite propriété, parce qu'elle n'exige ni grande main-d'œuvre, ni grands capitaux, ni connaissances supérieures. La taille des arbres à fruits constitue en effet une science élémentaire que chacun peut apprendre rapidement. Et, de plus, dans un pays aussi favorable à la production des fruits, on peut obtenir un produit important sur un petit espace.

On sait d'ailleurs que la féodalité ne s'est jamais profondément implantée dans le Midi, où dominait l'influence latine. D'ailleurs la culture arborescente ne pouvait pas donner beaucoup d'action au seigneur féodal comme chef d'atelier agricole, parce qu'elle n'exige pas les ressources et la direction d'un grand patron.

C'est ainsi que le Midi méditerranéen est resté, en somme, une république de petits propriétaires, plus ou moins oisifs, se complaisant dans une vie facile, et sans ce développement de hiérarchie sociale qui caractérise plus particulièrement le Nord.

Cet état de choses a réagi sur la *Famille* : la vie facile a maintenu la communauté et l'a rendue agréable.

Dans le Midi, la vie est facile d'abord par cette abondance de productions presque spontanées; ensuite, parce que ces productions trouvent un débouché avantageux au moyen du commerce; enfin, parce que les besoins sont peu nombreux sous un climat aussi doux : on sent moins le besoin d'une habitation confortable et d'une nourriture substantielle. Avec quelques olives et une gousse d'ail, un Méridional peut, le cas échéant, faire un repas suffisamment réconfortant.

Or la vie facile est une condition essentielle au maintien de la communauté. Les individualités actives et travailleuses ne consentent à partager le résultat de leur travail avec les membres moins actifs, qu'autant que le travail n'est pas trop intense. Sinon

elles trouvent plus avantageux de s'établir à leur compte : elles sortent de la communauté et la dissolvent par le fait même. Telle est la raison pour laquelle la communauté familiale ne prend naissance que chez les populations vivant de la Simple Récolte, et ne se maintient que parmi les populations peu avancées dans la voie du travail, par exemple, en Orient.

Au moment de la Révolution, la communauté patriarcale était encore intacte en Provence. « Le chef de maison *gouvernait sa parenté tout entière; il convoquait ses enfants* dans les affaires importantes et *tenait conseil avec eux*. Les délibérations prises étaient gardées dans un Livre de raison, véritable charte de la famille, où l'on inscrivait la généalogie, les titres, les inventaires des meubles, les limites des propriétés. Le père signait les divers articles et, à son défaut, le fils aîné seul était investi de ce droit » (1).

Cette persistance de la communauté familiale se traduisait souvent par l'habitude de rester dans l'indivision. Dans une de ces communautés, « il n'y avait jamais eu d'acte constatant ou établissant les droits des membres des diverses familles sur les biens patrimoniaux. Il fut reconnu qu'en vertu du testament paternel, et même *sans testament*, le fils aîné était investi de la totalité de la succession, que les puînés *avaient vécu et continuaient à vivre en communauté avec lui*, enfin que les filles se *bornaient presque toujours* à demander le trousseau constitué par contrat de mariage (2). »

Ainsi, l'aîné, « l'héritier », n'est, en somme, que le représentant de la communauté, le continuateur de l'autorité du chef de famille; les autres enfants restent unis à lui, au moins par un droit commun sur le bien paternel et par l'autorité effective qu'exerce sur eux « l'ancien », si respecté dans toutes les familles patriarcales.

Nous ne trouvons pas ici, comme dans la formation particulariste, cet empressement extraordinaire et irrésistible des enfants à aller s'établir en dehors de la famille, au loin, avec leurs seules

(1) *Ouvriers des Deux Mondes*, t. III, p. 126.
(2) *Ibid.*, p. 129, 130.

forces, à leurs risques et périls; mais au contraire la tendance à rester groupés le plus possible, à s'appuyer les uns sur les autres, à laisser en commun tout ce qu'il est possible de laisser en commun, afin de mieux s'assurer contre les hasards et les difficultés de l'existence.

Ainsi l'habitude ou, tout au moins, la tradition de la communauté vient se combiner avec le développement des productions arborescentes pour dissuader le Méridional de l'effort intense et soutenu.

Cette formation se manifeste nettement dans les relations de *Voisinage* : elle tend à les développer extraordinairement et à leur donner un grand attrait. Le Méridional a besoin de plaisirs extérieurs et bruyants; il a le goût des réunions et l'horreur de l'isolement. Il aime à se trouver en société, à causer. Dans ces familles qui comptaient autrefois, et souvent encore aujourd'hui, plusieurs ménages au même foyer, on était toujours nombreux à table, à la promenade, à la veillée. De plus, on se réunissait fréquemment aux membres de la famille établis dans le voisinage, et ils n'étaient jamais bien loin, car les gens de communauté, lorsqu'ils essaiment, aiment à essaimer au plus près.

Aujourd'hui, les communautés, en Provence, sont de plus en plus réduites, mais l'esprit communautaire persiste, ainsi que je l'ai dit, et quand on ne peut plus se réunir entre parents, on se réunit entre voisins le plus souvent possible.

Ainsi s'est développé, chez le Méridional, le besoin de parler et de parler haut pour communiquer, au milieu des réunions habituellement nombreuses, ses impressions multiples et vives. On a dit que le Méridional avait besoin de parler pour penser; il est certain qu'il trouve tout au moins dans la parole un excitant puissant et souvent nécessaire. Cette vie au dehors et en commun a encore développé le besoin d'exagérer, si remarquable chez les populations du Midi : on exagère pour attirer l'attention, pour se faire écouter, au milieu de tous ces gens qui parlent à la fois et qui parlent haut.

Ainsi, à partir du point de départ que nous avons posé, — la formation communautaire et la cueillette, — on voit se dessiner

peu à peu les traits caractéristiques de la race; ils en sortent comme l'effet de la cause.

Parmi ces traits caractéristiques, il faut mentionner le développement extraordinaire de la *Vie publique*.

La vie municipale est bien plus ancienne et fut bien plus intense dans le Midi que dans le Nord : c'était la vie du forum, la vie des anciennes ville de la Grèce.

Le Méridional est naturellement un urbain invétéré ; il vit dans des villes ou dans de gros villages, d'où il peut aller, en se promenant, visiter ses arbres fruitiers et en faire la récolte. La culture proprement dite est, pour lui, une affaire si secondaire!

Dans ces centres, où le régime féodal, — qui était une organisation *rurale* des pouvoirs publics, — ne s'est jamais établi, les habitants s'administraient eux-mêmes et se réunissaient, à tout propos et hors de propos, pour la gestion de leurs affaires communes. Tous les chefs de familles s'assemblaient, soit dans l'église, soit sur le champ de *foire*, et délibéraient en commun. Je trouve mentionnée une de ces assemblées qui fut tenue, en 1312, dans la toute petite ville de Manosque : quatre mille personnes étaient présentes.

« Un grand nombre de chartes provençales attestent l'ancienneté des Parlements, ou conseils généraux, en plein exercice depuis le treizième siècle; nommant à la pluralité des voix les syndics ou consuls, les conseillers de ville, les auditeurs des comptes chargés de surveiller les opérations du trésorier de la communauté, les maîtres de la police, le médecin, etc.; votant les impositions avec une telle souveraineté que toute levée de deniers y était réputée illégale, si elle n'était consentie par *l'assemblée des chefs de famille* (2). »

« La Provence, dit un auteur provençal du siècle dernier, est dans une position à part, à cause de la force qu'ont les communautés. L'institution des Conseils est ancienne ; il est établi dans les esprits que chaque citoyen doit à sa patrie une contribution de peines et de soins, comme aussi que chaque citoyen doit à

(1) *Hist. de la commune de Manosque*, par M. Damax-Arbaud.
(2) *Ouvriers des Deux Mondes*, t. III, p. 121.

son tour participer aux honneurs de la magistrature (1). »

En somme, ce régime municipal procède directement du régime familial : ce n'est qu'une communauté plus étendue, mais c'est toujours une communauté.

On peut penser quelles dissensions agitaient ces petites républiques, où tout le monde prenait part directement au gouvernement. L'illustre Portalis en fait l'aveu, dans un discours prononcé en 1780, au sein d'une de ces assemblées : « L'influence qu'a chaque père de famille dans l'administration publique entraîne quelquefois des partis, des divisions, des cabales; mais elle fait aussi que l'on trouve des hommes, des citoyens, des administrateurs même dans la dernière classe des sujets. »

Un exercice aussi direct de la souveraineté, une vie aussi mouvementée attiraient les populations dans les agglomérations, grandes ou petites. C'était là que tout le monde voulait vivre. « Il n'est personne, dit un vieil auteur provençal, qui ne s'estime plus heureux dans ces petites républiques qu'ailleurs. Ce sentiment est trop général pour n'être pas fondé sur des vérités. Ce qui ne serait qu'illusion ne peut si bien et si longtemps tromper les yeux (2). »

On comprend combien cette existence sur la place publique devait augmenter encore l'incurable inaptitude au travail si profondément enfoncée dans la race par les diverses causes que nous venons d'énumérer.

Encore aujourd'hui, on sait quelle est, dans le Midi, l'ardeur des passions politiques. On est « blanc », ou on est « rouge », et on l'est à l'extrême, on l'est jusqu'à la lutte violente. C'est bien là le triomphe de l'esprit de clan. Cette passion politique s'explique par l'idée que chaque clan se fait du pouvoir; il le considère comme un moyen d'existence; on vit du pouvoir aussi simplement, aussi effrontément qu'un artisan vit de son métier. C'est le régime de la *politique alimentaire* dans toute sa splendeur;

(1) *Réflexions importantes sur l'état présent des communautés de campagne en Provence*, etc., Avignon, 1772.

(2) *Ibid.*

c'est encore une sorte de cueillette, qui ne demande pas plus d'effort que l'autre et qui est souvent plus productive. Aussi est-ce dans le Midi qu'est née et que se pratique avec le plus de cynisme la théorie des *frères et amis* que chaque parti doit caser après le triomphe. S'emparer du pouvoir, le détenir est donc une affaire de première importance.

On va d'après cela s'expliquer facilement le mode d'*Expansion* de ce type social. C'est vers les administrations publiques, et plus spécialement vers la politique, que l'émigrant provençal se dirige de préférence, et c'est là qu'il réussit supérieurement, grâce aux aptitudes spéciales développées en lui par le milieu natal.

La première de ces aptitudes est la facilité d'élocution. Cela ne saurait surprendre chez des urbains dont la vie se passe au dehors, en conversations et en réunions. Et leur élocution n'est pas seulement abondante, elle brille en outre par la clarté. La clarté est une des qualités d'esprit de la race. Elle dérive directement de la nécessité d'agir constamment sur les autres par la parole, dans un état social où la vie publique tient plus de place que la vie privée. Pour agir sur les autres, la première condition c'est de se faire entendre.

Cette aptitude à la clarté est encore augmentée par la faible propension du Méridional à la réflexion. Il parle d'abondance, de premier mouvement, sans peser ses paroles. C'est là une tendance encore développée par l'habitude de la conversation et de la discussion au milieu de groupes nombreux. Les esprits profonds, les esprits réfléchis, ceux qui sont habitués à l'analyse, manquent ordinairement de clarté dans l'exposition, parce qu'ils sont portés à faire passer leurs auditeurs par la série des raisonnements, des tâtonnements, qu'ils ont dû parcourir eux-mêmes. Les esprits superficiels, au contraire, n'étant pas embarrassés de ce lourd bagage, n'apercevant que le sommet, ne retenant que la quintescence des choses, que ce qui est immédiatement accessible à tout le monde comme à eux-mêmes, ces esprits, dis-je, sont immédiatement et facilement intelligibles. Leur élocution coule comme une eau transparente.

L'éloquence de M. Thiers est un des spécimens les plus remar-

quables en ce genre; on sait que « l'illustre homme d'État » pouvait, en une conversation, s'assimiler les connaissances des gens avec lesquels il causait : militaires, gens de loi, diplomates, industriels, commerçants, etc. Il était capable de traduire ensuite leurs idées avec une limpidité parfaite, mais acquise, en partie, au détriment du fond.

L'éloquence du Méridional n'est pas seulement abondante et claire, elle est, en outre, tour à tour, familière et théâtrale. Le caractère familier et bon enfant est un des traits de cette race qui n'a pas subi la superposition d'une classe supérieure de naissance, et chez laquelle les distinctions de classes n'ont jamais été profondes. Quant au caractère théâtral, il provient directement de la facilité à l'émotion, combinée avec l'habitude de l'exagération dont nous avons signalé plus haut les causes. A la tribune, comme dans la vie ordinaire, on exagère ses poses, on exagère ses gestes, on exagère sa voix, on exagère ses idées. Et l'émotion qu'éprouve l'orateur (car il se grise de ses propres paroles) fait paraître cette exagération si naturelle qu'on y est pris soi-même, qu'on est entraîné par ces diables d'orateurs du Midi.

Si Thiers fournit un spécimen de la manière familière, Gambetta peut offrir un bon exemple de la manière théâtrale. On sait comment, avec des mots, il a réussi à conduire la France, à l'entraîner, à la soulever. Quand on a voulu lui élever un monument sur la place du Carrousel, à Paris, on a eu la malheureuse idée de graver sur le socle quelques-unes de ses phrases les plus célèbres. Le passant qui les lit a peine à comprendre aujourd'hui qu'elles aient pu produire tant d'effet, car elles sont vides d'idées et sonnent creux. C'est qu'il leur manque maintenant le geste large, la pose théâtrale, la voix tonnante, c'est-à-dire ce qui faisait surtout leur valeur et leur puissance. Lorsqu'elles n'ont plus cela, elles tombent à plat. Qui relit, qui pourrait relire aujourd'hui les discours de Gambetta? L'ami qui les a publiés a joué à sa mémoire un bien vilain tour. On n'est jamais trahi que par les siens.

Le Méridional possède enfin une dernière aptitude qui contribue puissamment à son succès politique : il a, au plus haut degré,

l'art d'attacher les gens à sa fortune, de se faire des amis. Il fait cela sans effort, comme une chose toute naturelle, par la simple application du procédé propre aux pays de clans.

La politique de clan ne groupe pas les gens en vue d'un intérêt public, mais en vue d'un intérêt privé, l'intérêt qu'a chacun à s'assurer pour soi-même, pour sa famille, pour ses amis, des moyens d'existence. C'est ce que nous avons nommé la politique alimentaire. Cette politique n'est pas nouvelle dans l'humanité, mais ce qui distingue le Méridional, et d'une façon plus générale les populations du bassin de la Méditerranée, les pays latins et grecs, où domine le régime de la cueillette, c'est l'habitude de pratiquer cette politique en grand, presque à la façon d'un principe indiscutable, comme une chose toute naturelle et, pour tout dire, d'une manière cynique : c'est bien le système de la curée politique.

On reconnaîtra, car je ne veux parler que des morts qui appartiennent à l'histoire, qu'une des grandes forces politiques de Gambetta, par exemple, a été la générosité splendide avec laquelle il a su partager entre ses amis, entre les gens attachés à sa fortune, à son clan, toutes les places et toutes les faveurs du budget. On suit volontiers un chef aussi magnifique. Le langage a bien traduit cet attachement pour un homme et non pour une idée, en désignant ce groupe de politiciens sous le nom de « Gambettistes : ils appartenaient avant tout au clan de Gambetta. N'est-ce pas d'ailleurs Gambetta qui a poussé le cri fameux : « La République aux républicains! » Cela signifiait clairement : « Les places, les faveurs, le budget à nous et à nos amis; » cela signifiait que le clan vainqueur entendait vivre du pouvoir. Le culte, — le mot est exact, — que les amis de Gambetta ont conservé pour sa mémoire s'explique en grande partie par la curée politique qu'il a si largement ouverte. Il est évident que cette manière de pratiquer la politique donne une force immense aux politiciens du Midi.

Les scandales parlementaires qui ont éclaté dans ces dernières années ont été l'explosion et comme l'épilogue de cette politique alimentaire, ou de cette cueillette politique.

Telles sont les diverses aptitudes qui poussent le Méridional vers la politique et qui lui donnent de grandes chances de succès, quand la politique prend le dessus dans un pays. Et, de fait, les Méridionaux sont les grands meneurs de la politique actuelle en France. Dans les divers Ministères, ils forment la majorité et le plus souvent occupent les premiers rôles, parce qu'ils savent mieux que les autres manier la parole et se créer des clients. C'est eux qui ont le mieux conservé la tradition de la vieille *clientèle* romaine, qui créait des proconsuls et au besoin... des empereurs. C'est ainsi que le Midi a de nouveau « conquis la Gaule ».

Cette main-mise des Méridionaux sur la politique a eu une conséquence, qui se lie étroitement à celle que nous venons d'indiquer : elle a fait pénétrer plus à fond dans l'esprit français la théorie méridionale, ou communautaire, de l'omnipotence de l'État, de l'État chargé de faire le bonheur de tous, de l'État-Providence. Et ce n'est pas d'aujourd'hui que le Midi pousse la France dans cette voie. La royauté a commencé, mais on sait qu'elle a été surtout encouragée et aidée par les légistes..., et les légistes étaient du Midi. Ils avaient mis au service de la royauté le droit du Midi, le Droit romain, le droit césarien, qui repose sur ce principe : *Quod principi placuit legis habet vigorem*, « Ce qui a plu au prince a force de loi » : *Princeps ab omnibus legibus solutus*, « Le prince n'est lié par aucune loi ». Et le titre IV du Digeste ajoute : « Le peuple a remis entre les mains du prince tous ses pouvoirs, toute sa puissance. »

L'œuvre des légistes a préparé les voies à un autre Méridional, Bonaparte, le grand architecte de notre édifice politique actuel ; il a fait de la France le plus pur chef-d'œuvre de la centralisation administrative et de la bureaucratie. Sous ce régime, une grande partie de la nation vit sur le budget, c'est-à-dire aux frais de la communauté. La voilà bien toujours la politique alimentaire.

Par cette invasion des Méridionaux, la France s'est trouvée rejetée vers le régime politique des peuples à formation patriarcale, vers le régime politique des peuples de l'Orient, qui est caractérisé par le développement exagéré des pouvoirs publics et par la compression de l'initiative privée.

Du même coup, les Méridionaux ont développé chez nous l'influence exagérée des politiciens, des orateurs, des gens adonnés aux professions libérales, aux dépens des représentants des professions essentielles, l'agriculture, l'industrie, le commerce. Ils nous ont rendus plus impressionnables, plus portés à la phraséologie sonore et creuse, et nous n'en avions pas besoin! Ils nous ont inculqué la plupart des défauts de leur race, sans leurs qualités, car les qualités sont moins facilement communiquables.

Et n'est-ce pas une merveille que toutes ces conséquences si considérables aient pour point de départ et cause première le développement extraordinaire des productions arborescentes dans le Midi? Tout sort de là : la vie facile, l'éloignement pour les travaux pénibles, pour la vie rurale, la résidence urbaine avec de longs loisirs, l'amour de la vie au dehors, sur la place publique, les habitudes de communautés invétérées, et, finalement, la conception de la toute-puissance de l'État, qui est comme un grand arbre dont chacun doit pouvoir librement cueillir les fruits.

Supprimez par la pensée cette facilité extraordinaire de vie, voilà le Méridional obligé de se livrer à un travail plus pénible et plus intense, de s'habituer à l'effort, de passer moins de temps en causeries, en réunions, en flâneries; il perd, par le fait même, ses traditionnelles habitudes de communauté et acquiert l'aptitude à l'action personnelle en dehors d'un groupe ou d'un clan; il arrive, dès lors, à compter moins sur ce groupe et plus sur lui-même; il devient un autre homme, moins brillant, il est vrai, mais plus énergique, plus maître de lui, moins capable des petites choses de la politique, mais plus capable des grandes choses de la vie pratique, par lesquelles, somme toute, on transforme le monde et on établit définitivement la prédominance d'un type social.

On voit qu'il n'est pas indifférent de cultiver ou de ne pas cultiver l'olivier!

Nous pouvons mesurer maintenant la gradation qui existe entre les trois types des productions arborescentes dont je viens de dessiner les caractères généraux.

Le type dû au châtaignier et au noyer laisse à peine apercevoir les premières conséquences propres à la cueillette, parce qu'il est encore trop engagé, d'un côté dans l'art pastoral, de l'autre dans la culture : c'est le type élémentaire.

Le type dû aux arbres fruitiers de climat tempéré est déjà plus accusé à cause de la variété des espèces arborescentes, mais il est encore très atténué par le fait qu'il ne se présente guère qu'à l'état sporadique, noyé par conséquent au milieu d'une série très variée de types sociaux différents, qui influent sur lui et le déforment.

Avec *le type dû aux arbres fruitiers de climat méridional*, nous sommes enfin en présence de toutes les conséquences qui découlent de la cueillette, parce que, ici, ce genre de travail se manifeste sur une vaste surface continue et qu'il est réellement dominant. Aussi est-ce là que nous avons surtout essayé de saisir et de caractériser les traits essentiels des populations de ce groupe.

Je dis les traits essentiels, car pour pousser à fond la connaissance de ce groupe de populations, il faudrait, d'une part, circonscrire l'observation à des régions plus restreintes et formant chacune une unité bien définie ; il faudrait, d'autre part, déterminer séparément les conditions d'exploitation et les conséquences sociales de chacune des diverses espèces arborescentes. C'est par une série d'analyses méthodiques et distinctes que l'on arrivera à saisir toutes les données du problème.

Je le signale à tous ceux de nos lecteurs qui peuvent observer dans leur voisinage quelque spécimen de ce genre.

Mais nous n'en avons pas fini avec les régions des cultures arborescentes : après le groupe des arbres fruitiers, nous avons à examiner celui de la vigne. Le type du vigneron diffère sensiblement de ceux que nous venons d'étudier et doit, pour cette raison, être examiné à part.

C'est ce que nous ferons dans le prochain article.

Edmond Demolins.

(*La suite au prochain numéro.*)

LE PORTIQUE DE ZÉNON

ET LES JARDINS D'ÉPICURE

Les deux termes « d'épicurien » et de « stoïcien »ont complètement passé dans la langue. On les applique, sans rattachement à aucun système philosophique, à une double catégorie d'individus. Nous disons à dessein « double catégorie », car les deux épithètes peuvent très bien s'appliquer successivement au même homme. Quand on traite quelqu'un d'épicurien, c'est qu'on se le représente enclin au plaisir. Quand on l'appelle stoïcien, c'est qu'on veut marquer son affectation d'impassibilité dans la souffrance. On ne songe pas à se demander si la même personne, en certains cas, ne pourrait pas être qualifiée tantôt de l'un, tantôt de l'autre de ces deux titres, selon qu'elle se trouve face à face avec le plaisir ou avec la douleur.

Pour les philosophes, les deux termes ont un sens plus complet et réveillent tout un cortège d'idées accessoires. Ils désignent deux sectes spéciales qui ont fleuri côte à côte en Grèce, puis à Rome, et qui professaient un ensemble coordonné de doctrines, non seulement sur la morale, mais encore sur le système du monde et sur les facultés de l'esprit. C'est en Grèce, naturellement, que les deux écoles ont pris naissance, et deux mots sont restés pour rappeler à la postérité le point précis de leurs berceaux. Grande a été la vogue des « Jardins » d'Épicure, et le « Portique » (στοὰ) où enseignait Zénon a donné leur nom aux stoïciens.

Ces deux berceaux nous frappent tout d'abord par leur rapport étroit avec les mœurs de la société méditerranéenne. Tous deux évoquent l'image de cette vie en plein air que menaient et

mènent encore les habitants de ce littoral particulièrement favorisé par le climat. Mais tous deux, en même temps, entraînent l'idée de vie urbaine, et de vie urbaine agrémentée, luxueuse. Les portiques et les jardins sont deux ornements de la cité.

Nous ne voulons pas donner à notre observation plus de portée qu'elle n'en mérite. On peut y voir librement une coïncidence, un symbole ou une signification sociale. Toujours est-il que le genre de vie mené autour des portiques et des jardins suppose la présence des deux éléments sociaux que nous avons reconnus nécessaires à la production des grandes œuvres intellectuelles : la *richesse* et le *loisir*.

Il y a eu et il y aura bien des stoïciens, bien des épicuriens après Zénon et Épicure. De même, il a dû exister, longtemps avant ces deux philosophes, une multitude d'hommes qui auraient mérité, dans le sens où nous les prenons aujourd'hui, les qualifications d'épicuriens et de stoïciens. Ils vivaient stoïquement ou épicuriennement. Seulement, leur état social ne les portait pas à écrire ce qu'ils faisaient, à remarquer la manière dont ils réglaient leur vie pour la traduire en préceptes. Voyez Hector, voyez Pâris : deux types qui ont dû être vus, puisqu'ils ont été chantés. D'autres civilisations ont d'ailleurs produit des maximes qui rivaliseraient avec celles des Grecs. Confucius est stoïcien non moins qu'Épictète, si l'on ne considère que les avis pratiques. L'infériorité du Chinois consiste en ce que son bagage ne se compose précisément que d'avis pratiques. Pas de système par-dessous, pas de théorie, pas d'échafaudage spéculatif qui les soutienne. C'est que nous sommes chez des patriarcaux petites gens, chez des empiriques, au lieu que le « Jardin », le « Portique » abritaient des indépendants, des amateurs, de beaux raisonneurs.

Nous avons tâché de décrire, depuis les Sages ioniens jusqu'à Aristote (1), l'évolution de la philosophie grecque dans ses rapports avec les phénomènes sociaux qui lui servaient de support. Au point où nous en sommes arrivés, des subdivisions assez

(1) V. *Science sociale*, livraisons de mai, juillet, septembre, octobre, novembre, décembre 1895, mars et mai 1896.

nombreuses s'établissent dans cette philosophie. Pendant que les écoles d'Aristote et de Platon se perpétuent en vertu d'une sorte d'impulsion acquise, d'autres écoles moins connues, issues d'autres disciples de Socrate, se créent leur petit coin et disparaissent au bout d'un certain temps. Parmi ces écoles, deux attirent notre attention : celle d'Aristippe de Cyrène, dite l'école cyrénaïque, et celle d'Antisthènes de Sinope, dite l'école « cynique ». La première prêche déjà le plaisir, l'autre la vertu, chacune en se réclamant de Socrate, et chacune avec une forte dose d'exagération. Puis, une sorte de métamorphose s'opère. Les deux écoles, cynique et cyrénaïque, rentrent dans leur coque, et deux chrysalides s'en échappent, deux autres écoles plus complètes, mieux outillées, pleines de vie et destinées à jeter le plus vif éclat : ce sont l'école épicurienne et l'école stoïcienne.

A quels faits nouveaux répondent ces groupements nouveaux? C'est ce que nous allons essayer d'établir.

I. — LES PETITES GENS DANS LA PHILOSOPHIE.

Nous avons vu que la confrérie pythagoricienne était composée d'aristocrates, que les sophistes avaient pour clients les jeunes gens riches, que Socrate avait pour auditeurs assidus des éphèbes « de bonne famille ». La philosophie, alors, n'exerce évidemment un attrait décisif que sur les hautes classes. La foule reste indifférente ou hostile, plutôt hostile qu'indifférente, comme Pythagore et Socrate en font l'épreuve à leurs dépens.

Après la conquête macédonienne, nous constatons au contraire un élargissement sensible de l'auditoire qui se groupe autour des philosophes. Tous les historiens s'accordent à dire que leurs cours sont suivis par une multitude de gens. « Les disciples et amis d'Épicure étaient si nombreux, dit Diogène de Laërte, que des villes entières n'eussent pu les contenir. » Même en faisant la part de l'exagération, cette assertion demeure significative. Les stoïciens, concurrents des épicuriens, provoquaient également une grande affluence.

Ce qui prouve cette affluence, c'est la *popularité* qui environne les philosophes d'alors, gens de moindre envergure cependant que les grands génies de la génération précédente (1). Suivant les biographes, Épicure, de tous les philosophes antiques, aurait été « le plus aimé ». Plutarque parle d'un certain Colutès qui lui embrasse les genoux et veut l'adorer. Sa vie coule tranquille et douce à Athènes, sans la moindre taquinerie du pouvoir. Les jardins d'Académus, où enseignait Platon, portaient cette inscription : « Nul n'entre ici s'il n'est géomètre ». Les jardins d'Épicure portent celle-ci : « Passant, tu peux rester ici, la volupté seule y donne des lois ». Platon conviait l'élite, Épicure convoque la foule. Non moins grande est la popularité de Zénon. Il meurt entouré d'hommages. Les Athéniens lui votent un tombeau dans le Céramique, ainsi qu'une couronne d'or. Ils proclament que, par ses enseignements à la jeunesse, il a bien mérité de la patrie. Quel changement depuis Socrate! Le jardinier Cléanthe, qui habite loin de là, s'arrange pour « dépêcher » son ouvrage la nuit, et, chaque jour, vient écouter Zénon à Athènes. Ce même jardinier devient après Zénon le chef de l'école, et le poète comique Sosithée ayant osé se moquer de lui, — comme Aristophane s'était moqué de Socrate, — les Athéniens réclament avec fureur l'expulsion du poète. Plus tard, l'ancien esclave Épictète voit autour de lui, à Nicopolis, un cercle nombreux , et la pauvre lampe de terre dont il s'éclairait dans ses nuits est rachetée trois mille drachmes, comme une relique, par un de ses admirateurs. Car l'admiration des petites gens n'a pas fait disparaître celle des riches. Lucrèce, patricien romain, est un fanatique d'Épicure, et Ptolémée Philadelphe, roi d'Égypte, fait recueillir par ses ambassadeurs les leçons de Zénon.

Il est nécessaire, pour apprécier nos deux écoles au point de vue social, de se représenter cette vogue extraordinaire, cette admiration véhémente, cette influence attractive de la philoso-

(1) « Le stoïcisme est une doctrine en quelque sorte impersonnelle, anonyme, élaborée par des esprits de second ordre et sur laquelle l'ombre d'aucun grand nom ne s'étend. » (Montargis, *Introduction au Manuel d'Épictète.*)

phie qui paraît avoir atteint à ce moment son maximum d'intensité.

Comment s'expliquer l'élargissement de la sphère d'action du philosophe? Par trois causes au moins, nous semble-t-il.

La première cause nous paraît être l'influence normale des exemples venus d'en haut. On sait que, dans toute société, les classes inférieures s'attachent à imiter les classes supérieures. On peut en voir de nombreux exemples autour de soi. Les mœurs vont de haut en bas. On cherche à s'habiller, à manger, à s'amuser, à s'instruire même comme ceux que l'on voit ou que l'on devine au-dessus de soi. Cette pénétration descendante des mœurs est lente parfois, mais elle finit par triompher des résistances traditionnelles. Pour n'en citer qu'un exemple, la plèbe romaine, au temps de Cicéron, voyait d'un mauvais œil la langue grecque, parlée par les riches Romains. Deux siècles après, du haut en bas de la société romaine, le grec faisait fureur.

Les « petites gens » de la Grèce ont donc vu longtemps les jeunes gens d'élite se grouper autour de philosophes, à qui suffisait un petit cénacle. On a reconnu là une mode distinguée, et chacun l'a adoptée dans la mesure de ses moyens et de ses loisirs.

Mais deux autres causes plus particulières et plus pressantes poussaient du côté de la philosophie les masses bourgeoises (1), à savoir : *la décadence de la religion mythologique et l'abaissement politique de la Cité.*

Issue d'un état social antérieur, plus simple, plus naïf, plus agricole, ou plus aventureusement guerrier, la religion grecque ne correspond plus à l'état social du quatrième siècle et des siècles suivants. Elle a déjà reçu plusieurs brèches. Les Ioniens, les Sophistes, Socrate, Platon, Aristote, chacun à sa manière, en ont éclairé les imperfections, et le scepticisme s'est répandu : l'époque de Zénon et d'Épicure est aussi celle de Pyrrhon. Des hautes classes, ce scepticisme gagne naturellement les classes

(1) Nous disons « masses bourgeoises » plutôt que « masses populaires », pour ne pas exagérer la situation. Les esclaves, la plèbe paysanne demeurent, sauf exceptions, en dehors de tout courant intellectuel.

moyennes, et toute la vie en est ébranlée. La conscience humaine est une faculté spontanée, dont la formation requiert des soins. Ces soins, c'est généralement la religion qui y pourvoit; c'est son rôle normal. Comme ce rôle correspond à un besoin, la religion ne peut le laisser échapper sans que quelque autre organisme prenne sa place. Ainsi, de nos jours, les incroyants, qui repousseraient toute suggestion d'origine religieuse, ne peuvent néanmoins se passer de formation de conscience, et ils vont la chercher, soit chez les philosophes, soit plutôt chez les romanciers et les auteurs dramatiques dont l'œuvre est teintée de philosophie. Un phénomène analogue s'est produit en Grèce. Cet enthousiasme, cette adoration pour les philosophes ne peut provenir que de ce que ces philosophes ont su trouver, par un moyen d'action profond et intime, le chemin du cœur, et de ce qu'ils ont des baumes souverains ou prétendus tels pour les blessures de l'âme. Ce rôle d'éducateur de la conscience, déjà visible chez Socrate, s'accentue après lui de plus en plus, à ce point qu'il finit par dominer tout le reste. C'est le temps où « à mesure que la morale s'élève, dit M. Martha, la religion déchoit, parce que la mythologie, créée par des imaginations dans l'enfance, ne répond plus aux besoins nouveaux des intelligences cultivées » (1). On doit dire, plus exactement : A mesure que la religion tombait, la philosophie prenait plus d'importance. Tout le terrain que perdait le paganisme était acquis à l'influence des philosophes.

Il paraît en outre que la conquête de l'Asie, pendant qu'elle développait de l'autre côté de la mer l'influence commerciale et intellectuelle de l'hellénisme, avait, par contre-coup, introduit en Grèce certaines superstitions asiatiques. Les Grecs cultivés luttèrent contre ces importations, et la campagne d'Épicure contre la superstition a pu fort bien se ressentir de cet état d'esprit.

Mais la grande conséquence de la conquête macédonienne a été sans contredit *l'affaiblissement de l'importance politique de la Cité.*

(1) *Le Poème de Lucrèce*, p. 47.

Avant la conquête, la Cité grecque était un *petit État*. Ses magistrats concentraient entre leurs mains tous les pouvoirs qui, dans nos États modernes, se trouvent répartis entre les corps municipaux et le pouvoir central. La Cité levait des armées, équipait des flottes, envoyait ou recevait des ambassadeurs. On conçoit la fascination qu'exerçait alors sur les esprits la situation de politicien. La Grèce conquise, cette fascination n'avait plus sa raison d'être. Sans doute le pouvoir municipal trouvait encore des amateurs, — il en a partout, — mais il était naturel que de nombreux citoyens, peu séduits par la perspective de régler en maîtres des questions de police ou de voirie, fissent bon marché d'ambitions qui rapportaient désormais si peu de gloire. C'est ce qu'observe d'ailleurs M. Martha : « Les citoyens, rejetés dans la vie privée, dépensèrent leur activité dans les plaisirs. La gloire militaire ne les tentait plus depuis qu'il n'y avait plus de patrie; l'éloquence n'était plus un art utile et puissant qui menait aux honneurs et au pouvoir... (1) ».

Or, on peut se rejeter vers la vie privée de plusieurs manières. Dans les sociétés énergiques, entreprenantes, on peut, en quelque sorte, retomber sur le sol et s'adonner à la culture, aux métiers lucratifs. Tel est le type de Cincinnatus retournant à la charrue après sa dictature. Mais ce type, qui est celui de l'ancien Romain, n'était nullement celui du Grec. En quoi consistera donc, pour le Grec, que nous connaissons, le retour vers la vie privée? Dans une simple *transposition des bavardages urbains*. Au lieu de tant parler politique, comme autrefois, on parlera philosophie et surtout morale, puisque la première chose est à la mode, et que la seconde, comme nous l'avons vu, répond au besoin général des consciences. Le détachement de la politique, prêché par Socrate à une élite, et encore avec certaines exceptions, deviendra le fait d'une catégorie de citoyens beaucoup plus nombreuse. L'épicuréisme et le stoïcisme, en définitive, détournent à leur profit une grande force intellectuelle naguère canalisée par la politique. Les mêmes cerveaux qui cherchaient des

(1) *Le Poème de Lucrèce*, p. 2.

combinaisons pour faire le bonheur de la Cité, vont en chercher avec une égale ardeur pour réaliser le bonheur de l'homme dans la vague et abstraite cité du genre humain (1).

Ces divers faits constatés, mettons brièvement en relief le fond essentiel des doctrines épicurienne et stoïcienne et voyons comment celles-ci s'accordent avec ceux-là.

Nous distinguerons les caractères communs aux deux écoles et ceux par lesquels elles semblent, au contraire, s'opposer violemment l'une à l'autre.

II. — LA PHILOSOPHIE PRATIQUE. — L'ATARAXIE.

On s'est plu de tout temps à opposer l'épicuréisme au stoïcisme, comme on oppose, sur les affiches électorales, les termes de « république » et de « monarchie ». Par suite de notre éducation, les premiers mots, comme les deux autres, éveillent l'idée d'antipodes, de choses antipathiques et inconciliables. Il n'en est rien cependant.

L'épicuréisme et le stoïcisme se ressemblent tout d'abord par leur *caractère pratique*, et c'est justement parce qu'on les trouve tous les deux ensemble sur ce terrain qu'on a l'idée de les opposer l'un à l'autre. Les deux doctrines conservent bien un bagage exclusivement spéculatif, plus ou moins emprunté aux écoles précédentes, comme la théorie des atomes, prise par Épicure à Démocrite, ou celle du feu âme du monde, transmise d'Héraclite aux stoïciens; mais ce sont là, pour ainsi dire, les bagatelles de la porte. Elles servent à nous montrer que nos Grecs sont toujours des Grecs, que les causes analysées par nous à propos des Ioniens continuent à agir dans la période suivante; mais enfin le *clou* du système n'est pas là. La question qui se pose est celle du « mode d'existence ». C'est là ce qui inté-

(1) Cicéron est le seul moraliste stoïcien qui conseille au sage de s'occuper de politique, mais Cicéron, sur ce point, s'écarte nettement du stoïcisme pour se rapprocher de Platon. Il est d'ailleurs fortement influencé en cela par sa situation privilégiée de politicien.

resse le plus le vulgaire, et nous avons constaté que les masses, à ce point de vue, ont réellement besoin de conseils. Comment arranger sa vie en ce monde? Comment faire marcher d'accord le bonheur et la vertu, l'instinct du bien et l'amour de ses aises? Est-ce la vertu qui se ramène au bonheur? Est-ce le bonheur qui se ramène à la vertu? Les deux écoles ont cela de commun qu'elles reconnaissent l'identité de ces deux choses. Tâchez d'être heureux, dit l'une, mais vous êtes prévenu qu'on ne peut l'être qu'en étant vertueux. Soyez vertueux, dit l'autre, et vous verrez que, par là même, vous serez heureux. Différence immense, disent les philosophes. Différence minime, nous semble-t-il.

Observons qu'il n'est pas question des « *moyens* d'existence ». Épicuriens et stoïciens s'accordent encore là-dessus pour dire qu'il ne faut pas les développer au delà du strict nécessaire. A ce point de vue, leur enseignement n'a rien de pratique; il est nul : il s'abstient. Il fallait d'ailleurs une société comme la leur, sobre sous un ciel heureux, vivant de rien ou d'un rien, pour permettre à nos philosophes de parler vertu et bonheur à de petites gens sans faire la moindre allusion aux moyens qu'on doit employer pour gagner sa vie.

A côté de cette lacune, signalons-en une autre, qui nous montre le chemin parcouru depuis Socrate et Platon. L'idée de beauté, nous l'avons vu, occupe une large place chez ces deux philosophes, et même chez Aristote, qui fait des agréments physiques une des conditions du bonheur. Or, cette idée s'atténue sensiblement dans les doctrines épicurienne et stoïcienne. Épictète met même en garde ses disciples contre les séductions mensongères de la beauté. Zénon se déclarait, dit-on, ennemi des arts libéraux. Lucrèce, tout poète qu'il est, vise systématiquement à un certain prosaïsme. Tout plaisir de l'ouïe ou de la vue est d'ailleurs ramené par les épicuriens à une satisfaction purement sensuelle, comme celles des autres sens. L'impression définitive est que, malgré les exceptions brillantes qui émergent, le niveau artistique des cénacles philosophants a sérieusement baissé. A quoi attribuer ce phénomène, sinon à

l'admission des masses dans ces cénacles? Tout Grec, dira-t-on, avait pourtant quelque sens esthétique. C'est vrai, mais autre chose est l'amour du beau dans l'âme populaire et ce même amour dans des âmes choisies et raffinées comme celles des personnages du *Banquet*. Il y a ici une question de degré. Du reste, on dirait, un peu partout, que le sentiment de l'art perd en force ce qu'il gagne en étendue. On peint aujourd'hui en France beaucoup plus qu'on ne peignait en Italie du temps de Raphaël. Où sont les Raphaëls de notre époque? Ainsi la doctrine du beau, une fois échappée du cénacle platonicien et diffusée à travers les masses, devait perdre nécessairement de sa consistance et de son éclat.

Pour nous résumer, avec le stoïcisme et l'épicuréisme, nous sommes toujours dans la théorie, si l'on veut, puisque toute philosophie est théorie, mais dans une théorie plus à la portée du vulgaire, dans une théorie où il est question de choses courantes et journalières, et qui se rapporte d'une façon très étroite à la pratique de la vie. Une certaine allure *terre à terre* ne messied pas à une philosophie de ce genre. Reste à savoir de quelle manière elle prétend diriger ce mode d'existence dont elle se préoccupe avant tout.

L'épicuréisme et le stoïcisme orientent également l'homme vers l'*apathie*, vers l'*ataraxie*.

Ces deux mots, à peu près synonymes, signifient, on le sait, *absence de souffrance, absence de trouble*. Les Latins les traduisaient par *indolentia*, qui a donné en français *indolence*. On voit tout de suite, par ces seuls mots, le genre de vie que le sage, épicurien ou stoïcien, est invité à embrasser. Le sage, selon Épicure, ne recherche pas « les biens que nous ne pourrions mettre à l'abri des autres hommes » ; et le sage, selon Épictète, « n'entreprend aucune lutte où il a quelque chance d'être battu ». « Envoie-moi du fromage de Cythère, dit Épicure écrivant à un de ses amis, afin que je puisse faire grande chère quand je voudrai. » Épictète possédait pour tout bien un lit, une paillasse et une lampe de terre. Sa porte s'étant détériorée, il ne la fit pas réparer, « parce qu'il ne craignait pas les vo-

leurs ». Épicure, nous dit Plutarque, mettait le souverain bien « en un profond repos, comme en un port couvert de tous les vents et de toutes les vagues du monde ». Les stoïciens prêchent également la retraite, le détachement, l'indifférence. « Ne demande jamais, dit encore Épictète, que les choses soient comme tu les veux ; tâche de les vouloir comme elles sont, et sans peine tu couleras ta vie. » Ce même Épictète ne veut pas que l'on s'efforce de corriger les hommes vicieux, parce que les efforts auxquels il faut se livrer pour cela troubleraient la tranquillité du sage ; et Lucrèce, le poète épicurien, n'a qu'un grand cri de mépris égoïste pour tous ces mortels qui s'agitent :

O miseras hominum mentes! o pectora cæca!...

C'est Lucrèce qui a vanté, en termes éloquents, ces « temples sereins », *templa serena*, où se réfugie le sage. On connaît les vœux modestes et champêtres d'Horace, autre épicurien : une petite villa, de l'ombrage, des roses, du bon vin : « Couronnons-nous de roses avant qu'elles soient flétries ». C'est l'hymne de l'imprévoyance ; mais non moins imprévoyants sont les stoïciens. Fatalistes, ils attachent une grande importance aux présages, et raillent ceux qui prétendent conjurer le sort. Puisque l'oracle a décidé, à quoi bon agir?

On connaît le tableau du Poussin, *Diogène jetant son écuelle*. Le philosophe cynique, précurseur des stoïciens, a cru faire merveille en ne gardant avec lui, pour boire aux fontaines, qu'une écuelle de bois. Passant au bord d'une rivière, il aperçoit un berger qui puise de l'eau dans le creux de sa main. Indigné contre lui-même, il jette son écuelle, luxe inutile, et se désaltère à la façon du berger. Où serait notre confortable actuel, si tous les inventeurs avaient pensé comme Diogène?

De même Épicure : « Du pain et de l'eau, dit-il, suffisent au sage ». Du pain et de l'eau seulement, c'est un peu absolu. Parions que le sage Épicure, même en ne dépensant qu'un as par jour, devait bien ajouter à ce menu quelques olives, quelques figues, ou quelques tranches de melon. Des milliers de braves gens, épicuriens sans le savoir, trouvent de nos jours

encore, sous le ciel bleu de la Grèce et de l'Italie, le moyen d'être heureux sans réclamer davantage.

Et quand vient la douleur? On s'y résigne. On ne fait pas de trop grands efforts pour la chasser. L'épicurien devient alors stoïcien tout naturellement. De même qu'il « s'abstenait » facilement, il « supporte » sans trop de mauvaise grâce. Le stoïcisme, au fond, est une méthode intellectuelle pour soulager la douleur. Il a pour but de détourner autant que possible de son mal l'imagination de celui qui souffre, en le pénétrant de cette idée que sa souffrance est « extérieure à lui ». Du reste, l'horreur instinctive de l'homme pour la douleur se retrouve au terme des deux doctrines. Toutes deux, en cas de grands malheurs, aboutissent uniformément au suicide. Déjà un philosophe cyrénaïque, Hégésias, avait mérité le surnom de Πεισιθάνατος (qui persuade la mort). En fait, nous voyons des hommes illustres, dans les deux camps, attenter à leur vie. Pétrone est épicurien, Sénèque est stoïcien. Tous deux s'ouvrent les veines, genre de mort élégant et peu douloureux, à ce qu'on assure, bien approprié à la tournure d'esprit de ceux qui y avaient recours.

Ce phénomène du suicide, qu'on le remarque, est toujours relativement anormal. Le suicide est antipathique à la nature humaine et ne se présente, dans toute société, qu'à l'état d'exception. On se rappelle avec quelle sévérité Socrate le condamnait. Épicure, personnellement, le déconseillait, et Cicéron, à peu près stoïcien dans sa morale, ne le tolère que dans les grandes occasions. Toutefois, il est des états sociaux où ces exceptions peuvent devenir moins rares. C'est ce qui arrive lorsqu'un grand développement intellectuel coïncide avec des croyances faibles ou nulles relativement à la vie future, et que l'individu ainsi conformé se trouve plongé dans une cruelle douleur. Or, ni l'épicuréisme, ni le stoïcisme ne professaient l'immortalité de l'âme. Socrate et Platon, en rejetant les superstitions populaires, avaient su justement retenir la croyance en Dieu et à la vie future; et Cicéron, platonicien à ce point de vue, prend rang à côté d'eux. Épicure, au contraire, en détruisant la superstition, laisse vide la place qu'elle occupait dans les

âmes; et Zénon s'en tient, de son côté, au vieux matérialisme ionien de l'école d'Éphèse. Le Dieu des stoïciens n'apparaît que comme l'âme vague du monde, comme un feu central où l'âme humaine, étincelle détachée, va se replonger et se perdre après la mort. Les dieux d'Épicure sont des fantômes aériens, formés d'atomes mobiles, êtres souverainement heureux en ce qu'ils ne s'occupent de rien, ce qui est le comble de la félicité. Tout ainsi ramène l'homme au seul intérêt de cette vie. Au delà, il n'entrevoit rien que le néant ou ce qui ressemble fort à l'anéantissement : c'est l'*ataraxie*, l'*apathie* suprême, et plusieurs, trop tourmentés dans cette vie, s'y jettent comme dans l'éternel repos.

Bien que pratiqué par les deux sectes, le suicide, devant l'histoire, est plutôt la propriété des stoïciens. Ceci nous amène à considérer les *différences* qui ont amené cette même histoire à creuser un abîme artificiel entre épicuriens et stoïciens.

III. — MOLLESSE ÉPICURIENNE ET COURAGE STOÏCIEN.

Ce qui a donné un cachet spécial à chacune de ces deux écoles, c'est, d'un côté, la recherche excessive des plaisirs par de nombreux disciples d'Épicure; de l'autre, le courage tout particulier déployé par de nombreux stoïciens en face de la douleur.

L'épicurien qui recherche trop avidement les plaisirs s'écarte par là même des préceptes d'Épicure. Ce dernier divisait les désirs en trois classes : 1° désirs naturels et nécessaires; par exemple, assouvir sa faim, étancher sa soif; 2° désirs naturels, mais non nécessaires; par exemple, manger des mets recherchés; 3° désirs qui ne sont ni naturels, ni nécessaires. Le philosophe reléguait toutes les actions immorales dans cette troisième catégorie. D'après lui, il fallait contenter la première classe de désirs, bannir la troisième, et s'affranchir autant que possible de la seconde. On conçoit cependant que la pente était trop facile. Si le Midi, pour prendre l'exemple de la table, est

le pays des gens sobres, il est aussi celui des gens gourmands, et cette contradiction s'explique. La richesse produit assez souvent, dans les familles qui y parviennent d'une façon ou d'une autre, le désir d'un bien-être supérieur; et les loisirs nombreux dont on jouit alors plus que jamais favorisant singulièrement la recherche des jouissances exquises, délicates, savamment apprêtées, on devient naturellement expert dans l'art d'accommoder repas, récréations, fêtes, et toute espèce de plaisirs. Or, dans quelle société voyons-nous se développer le type de l'épicurien jouisseur? Dans la société romaine, au moment où la conquête de l'Orient augmente, dans des proportions énormes, la richesse et les loisirs des conquérants. Les proconsuls et leurs clients, enrichis des dépouilles des provinces, ne pouvaient vivre de pain et d'olives, et boire l'eau courante dans le creux de leur main. Ces gens-là n'adoptent de la morale épicurienne que la théorie générale du plaisir, qu'ils interprètent ensuite à leur manière. La plus exquise recherche préside à la table, au vêtement, au logement. On a le type de Lucullus, le fin mangeur, de Pline le Jeune, l'homme enchanté de sa splendide villa, de Cicéron lui-même, qui ne dédaignait certes pas les aises et les commodités de la vie; voire du stoïcien Sénèque, stoïcien cousu d'or, qui avait des centaines d'esclaves à son service et ne faisait très probablement pas de mauvais dîners.

Notons que l'épicuréisme, à Rome comme en Grèce, coïncide avec l'affaiblissement de la Cité. « Cette doctrine funeste, dit M. Martha, détruisit surtout l'activité civique. Elle apprit d'abord aux Grecs, puis aux Romains à se désintéresser des affaires publiques; elle les offrit en proie à tous les despotismes (1). » M. Martha ne s'aperçoit pas que c'est précisément parce que beaucoup de Romains déjà, par le progrès du régime proconsulaire appliqué à la Ville elle-même, ne trouvent plus leur occupation dans la direction patriotique de la Cité et dans les charges effectives de la République, qu'ils se rabattent sur la philosophie, et sur une philosophie appropriée à leur situation actuelle.

(1) *Le Poème de Lucrèce*, p. 241.

Mais ces mêmes Romains, qui ont accueilli avec faveur l'épicuréisme, parce qu'ils sont riches et oisifs, s'adapteront non moins logiquement au stoïcisme, parce que, s'il est vrai qu'ils ont perdu leur rôle de citoyens, ils ont conservé celui de soldats. Rome, maîtresse du monde, ne le tient que par la force, et, toute liberté disparue, la carrière des armes demeure celle des honneurs et du pouvoir.

Il y a dans tout stoïcien quelque chose de militaire; et tout vrai militaire, en certaines circonstances, mérite l'épithète de stoïcien.

D'excellents stoïciens avant la lettre, ce sont les Spartiates. On se rappelle l'histoire du petit garçon qui se laissait, sans mot dire, mordre le flanc par un renard. On connaît encore le dialogue entre la femme spartiate et le messager : « Quelles nouvelles de la bataille? — Femme, tes cinq fils sont morts. — Ce n'est pas cela que je te demande; Sparte est-elle victorieuse? — Oui. — Allons au temple rendre grâce aux dieux. »

Le trait est terrible, mais n'a rien que de vraisemblable. L'histoire de Lacédémone en fournit bien d'autres. Tout, à Sparte, était artificiellement combiné pour produire les meilleurs soldats du monde. Seulement les Spartiates n'étaient ni écrivains ni parleurs. Ils n'ont pas traduit leurs mœurs en enseignement philosophique. D'autres devaient le faire pour eux. L'éducation militaire, à Sparte et partout, développe spécialement l'endurance physique, le point d'honneur, le courage et l'affectation du courage, l'horreur de paraître poltron, la discipline exacte et patiente, la brièveté saisissante des paroles. Tous ces traits, qu'on relève chez le Spartiate, chez le Romain, chez le chevalier du moyen âge, chez le Turc envahisseur, chez le Castillan conquistador, se retrouvent chez le stoïcien, agrémentés seulement de l'esprit de système. Nous admirons nos troupiers lorsque, immobiles durant quelque longue cérémonie, ils reçoivent la pluie sur le dos. Tel stoïcien s'amusera à recevoir la pluie sans y être forcé, pour montrer à la galerie qu'il a un haut degré de patience. Car le stoïcien, qu'on nous passe une expression triviale mais juste, est un être essentiellement « poseur ». Surtout dans une société où l'on vit beaucoup en plein air, au dehors,

en public, cette secrète vanité peut se donner libre carrière. « Antisthènes, disait déjà Socrate, je vois ton orgueil à travers les trous de ton manteau. » Diogène, allant un jour chez Platon, salissait à plaisir, de ses pieds boueux, les riches tapis du philosophe. « Je foule aux pieds le faste de Platon. — Oui, mais par une autre espèce de faste, » répondit son hôte. Comme le *miles gloriosus,* l'équivalent du *matamore* des Espagnols, se vante d'avoir tué beaucoup d'ennemis, le stoïcien se fait fort de vaincre beaucoup de passions et de supporter beaucoup de souffrances. A force de le dire, il y réussit d'ailleurs assez souvent, parce qu'il a attiré sur lui l'attention. Tel un guerrier monte plus bravement à l'assaut lorsqu'il sent braqués sur lui les yeux de toute une armée.

Indépendamment de Sparte, on sait que la plupart des cités grecques apportaient un soin extrême à la formation militaire des jeunes gens. Une fois la Grèce pacifiée et l'Asie conquise, il y a là une force disponible, qui peut se retourner d'un autre côté. Des hommes qui auraient été de vaillants hoplites en cas de guerre, deviennent des lutteurs moraux. Épictète compare la formation de l'apprenti philosophe à celle de l'athlète. L'obéissance au destin est une sorte de consigne. Le sage parle peu, comme Léonidas sous les armes. La vie est une lutte olympique entre le sage et la douleur. Et il ne faut pas qu'il soit dit qu'on ait le dessous. Le philosophe Posidonius, professant devant Pompée, était pris de terribles accès de goutte, et s'écriait : « O douleur! tu as beau faire, je n'avouerai jamais que tu sois un mal! » Et Pompée était pour lui un digne auditeur. Le stoïcisme devait avoir à Rome de plus illustres représentants qu'en Grèce. « Il faut remarquer en général, dit M. Martha, que toute sentence morale, dès qu'elle passe par une bouche vraiment romaine, prend un certain accent stoïque. On rencontre partout à Rome, dans les lois, dans les traditions domestiques et nationales, une sorte de stoïcisme naturel et spontané bien antérieur à la doctrine de Zénon (1). » Remarque juste, et qui aurait été plus

(1) *Le Poème de Lucrèce*, p. 202.

complète si le savant professeur avait aperçu la relation évidente qui existe entre la formation militaire, source d'endurance et de courage, et une doctrine qui fait de l'endurance et du courage la vertu par excellence, l'essence même du bonheur.

Dans la pratique et dans les faits saillants de l'histoire, le stoïcien se présente donc sous les traits d'un homme courageux, l'épicurien sous ceux d'un homme voluptueux et indolent. Mais rappelons-nous que ces divers caractères sont généralement fort conciliables. Le Turc est profondément apathique, ce qui ne l'empêche pas de se comporter admirablement sur le champ de bataille. Combien de nos officiers traînent indolemment dans les cafés leur vie de garnison, qui se battraient en héros au premier combat! L'épicuréisme lui-même n'a garde d'oublier le courage parmi les vertus, et enseigne qu'il faut savoir affronter la douleur lorsqu'elle peut être le prix d'un plaisir. Telle maxime pourrait être attribuée indifféremment à un auteur épicurien ou à un défenseur du Portique. Sénèque cite Épicure à tout moment. Nous croyons donc avoir eu quelques raisons de mettre dans le même sac nos deux doctrines (1). Elles dérivent, somme toute, de la même formation sociale. Elles s'adaptent harmonieusement au milieu qui les a vues naître. Elles ont pu, à un moment donné, procurer une somme de bonheur appréciable à ceux qui les ont suivies. Nous n'avons pas ici à les réfuter au point de vue philosophique, tâche qui a été remplie mille fois. Constatons seulement, au point de vue social, qu'elles n'avaient rien qui pût sérieusement élever l'individu ni la race. L'épicuréisme mal entendu est évidemment corrupteur. L'épicuréisme théorique, — celui d'Épicure, — tend à immobiliser la société en détournant l'homme de toute initiative, de tout désir de gain, de toute invention utile. Le stoïcisme, malgré son vernis

(1) Voici encore une judicieuse observation de M. Montargis : « L'ascétisme stoïcien trouvait dans la pratique certains tempéraments, parfois même exagérés. Les biens physiques étant ἀδιάφορα (indifférents), il s'ensuit qu'il nous est loisible de les rechercher ou de ne point les rechercher. Il y avait dans l'école tout un parti qui était loin de faire aussi bon marché qu'Épictète ou Marc-Aurèle des commodités de la vie. Le troisième livre du *De Officiis* est plein de discussions stoïciennes en vérité peu édifiantes, et l'on connaît ce mot de Chrysippe, que « le sage ferait trois culbutes pour un talent ». (Introduction au *Manuel* d'Épictète.)

plus honorable, ne développe qu'un certain genre d'effort, celui qui sert à supporter la souffrance ou à réprimer tout au moins les manifestations extérieures qu'elle amène ordinairement. C'est là une qualité qui attire l'admiration, mais qui, de sa nature, n'en est pas moins stérile; mieux vaut pour la société un homme qui travaille à diminuer les chances de maladie, qu'un homme qui se charge de les supporter toutes sans la moindre plainte, et, sous ce prétexte, se croirait perdu d'honneur s'il faisait un pas pour les éviter.

De ces deux états d'esprit, celui qui appartient plus particulièrement au stoïcien est de nos jours beaucoup moins répandu, beaucoup moins caractéristique dans la région spéciale où nous avons vu fleurir les disciples de Zénon. Cela tient à ce que, par suite des événements historiques, les aptitudes guerrières ont sensiblement diminué chez les habitants de la Grèce et de l'Italie. Il ne reste du stoïcisme, parmi eux, que les points communs avec l'épicuréisme, et voilà pourquoi c'est ce deuxième état d'esprit qui caractérise le mieux, aujourd'hui surtout, les populations méditerranéennes, heureuses de vivre sur un rivage où, presque sans travail, abondent les productions arborescentes et où, d'autre part, le climat restreint beaucoup plus que dans le Nord les besoins physiques. Des catastrophes, des épidémies, et aussi, ce qui est plus grave, des influences industrielles et commerciales dues au développement supérieur des autres nations viennent de temps en temps troubler cette quiétude; mais, dans l'ensemble, la vague philosophie de toutes ces bonnes gens reflète assez bien, sans qu'ils s'en doutent, la pensée du sage qui, serein, tranquille, à l'ombre délicieuse de ses jardins, démontrait, selon toutes les règles de l'art, les douceurs du *far niente* et représentait comme exceptionnellement délicieux, grâce à cet assaisonnement, le plaisir de joindre un morceau de fromage à un croûton de pain.

Avec de telles maximes, une race produit des esprits agréables, intéressants, déliés, délicats; mais elle ne pousse personne *en avant,* et le progrès se fait sans elle.

G. d'Azambuja.

UNE ENQUÊTE SOCIALE

SUR LA GRÈVE DE CARMAUX

II

PENDANT LA GRÈVE (1)

I. — CAUSES DU CONFLIT.

Depuis quelques mois, les rapports étaient des plus tendus entre la Direction de l'usine de Carmaux et les membres du Syndicat ouvrier, souvent beaux parleurs, tous convaincus que la révolution sociale allait éclater dans peu de temps, dans peu de jours peut-être, et estimant que toutes les concessions qu'on pouvait, en attendant, arracher au patron n'étaient qu'un prélèvement sur l'avenir, autant de pris sur l'ennemi. Le patron, c'était bien l'ennemi en vertu du principe ; mais comme, en fait, ce patron était M. Rességuier, — qui, de son bureau de Toulouse, dirigeait véritablement les usines de Carmaux et du Bousquet d'Orb, — et que M. Rességuier avait conservé la réputation d'un bon patron, accueillant aux ouvriers et payant de bons salaires, la haine n'était pas montée jusqu'à lui. Son gendre, ancien élève de l'École polytechnique, directeur visible et en titre de l'usine à Carmaux, M. Gustave Moffre, était lui-même épargné. Dans les ordres qu'il donnait, les réprimandes qu'il adressait, les punitions qu'il infligeait, il se retranchait toujours derrière l'autorité de M. Rességuier. Mais il n'en était pas de même pour le frère de M. Moffre,

(1) Voyez le premier article à la livraison précédente, p. 77.

le directeur, pour M. Léonce Moffre, qui, sans avoir à l'usine des fonctions bien définies, se trouvait le plus souvent en contact avec les ouvriers. En dehors de l'aversion que lui avaient vouée les ouvriers pour son métier « d'adjudant » de la verrerie, de « chien du quartier », la brutalité parfois trop vive de ses propos irraisonnés n'avait pas eu précisément pour effet de le rendre sympathique au personnel. Grand et fort, véritable hercule, très aimable au demeurant, mais très vif et très brusque, il n'hésitait pas à répondre souvent par des menaces aux menaces que lui adressaient des ouvriers pris de boisson. A un verrier qui lui disait qu'un jour il faudrait descendre ensemble dans la rue, il avait répondu qu'il y descendrait d'autant plus volontiers qu'il n'avait ni femme ni enfants, qu'il n'avait que sa peau à défendre, et qu'il viserait par conséquent beaucoup mieux. Lui et son frère avaient un jour chassé toutes les équipes d'un four et personne n'avait soufflé mot. M. Léonce Moffre avait ainsi le tort de se placer sur le même terrain que ses ouvriers et de ne pas craindre assez de se commettre en paroles et en actes, s'imaginant impressionner son personnel par la manifestation de sa force physique. Le patron ne doit jamais, à notre avis, se mettre au niveau de ses subordonnés, ce n'est pas par assauts de mauvais propos et par luttes corps à corps, mais par l'intelligence et par la fermeté, qu'il peut les dominer.

Le Syndicat de Carmaux, au lieu de s'occuper par-dessus tout de ses intérêts corporatifs, ne pensait guère qu'aux élections prochaines, aux vexations et aux marques d'irrespect qu'il pourrait infliger aux deux Messieurs Moffre. On eût dit qu'il s'ingéniait à chercher noise à la direction, puisqu'il n'avait rien à prétendre au sujet des salaires et des conditions du travail, les salaires étant, dans les verreries de Carmaux, plus élevés et les conditions plus favorables que nulle part ailleurs. L'esprit révolutionnaire pratiqué pour lui-même était, il faut le dire, la note essentielle et dominante de ce syndicat dont les origines remontaient à l'arrivée des ouvriers Montluçonnais (1), et cet esprit dictait les réso-

(1) Voir la livraison précédente, p. 95 et suiv.

lutions les plus insensées. Baudot se vantait d'empêcher tout ouvrier qui lui déplaisait de rentrer à l'usine. Il fallait, pour trouver du travail à la verrerie, recevoir l'investiture du Comité, « qui entendait mater le patron » et le réduire à merci.

Tout le monde était prêt au combat.

Mais ce qui est le plus à noter, c'est que du côté même du patron, les raisons ne manquaient pas pour désirer la grève. Si nous voulions énumérer ces raisons par ordre, d'après leur importance, nous commencerions par la question du stock de marchandises qui encombraient les magasins.

Si ce stock énorme de bouteilles, qui atteignait près de six millions de pièces, n'eût pas existé, non seulement M. Rességuier n'aurait pas désiré la grève, mais il n'aurait pas pu l'accepter d'abord et l'imposer ensuite à son personnel. Ce stock augmentait tous les ans, de ce fait que les importations de l'Amérique du Sud, qui enlevaient chaque année 16 ou 1.800.000 bouteilles avaient complètement cessé, et que la dépression générale ressentie dans toutes les affaires avait fini par atteindre aussi la verrerie. Six millions de bouteilles en magasin, c'était de quoi vivre quatre mois de grève, en écoulant de 14 à 1.500.000 bouteilles, par mois. Ce laps de temps semblait d'ailleurs suffisant pour rendre les ouvriers plus traitables et les amener au besoin à accepter une réduction des salaires, qui, comme nous l'avons dit, étaient plus élevés à Carmaux que dans les autres verreries.

Le second motif qui portait M. Rességuier à désirer la grève était précisément un certain espoir de baisser les salaires. Dès le mois de mai 1895, M. Rességuier avait cru rencontrer l'occasion d'une grève qui lui aurait permis de faire cette opération. D'un coup et sans crier gare, il avait supprimé *la casse des rebuts*.

Ici quelques mots d'explication sont nécessaires.

Avant la grève générale de la verrerie en 1891, les bouteilles rebutées n'étaient pas payées à l'ouvrier, qui se plaignait de les voir charger sur les wagons avec les autres bouteilles et vendues au même prix. La grève de 1891 fit obtenir aux verriers la casse

des rebuts. Le résultat ne se fit pas attendre. Au lieu de 30 rebuts qui étaient auparavant comptés en moyenne dans la journée d'un ouvrier, sur 600 bouteilles environ qu'il fabriquait, on ne trouva plus qu'une moyenne de 8 à 10 rebuts, et cela s'explique facilement. Toutes les bouteilles rebutées devant être impitoyablement cassées, le dommage était désormais pour le patron le même que pour l'ouvrier; *les choisisseurs* se montraient donc fort larges et les rebuts étaient réduits à leur minimum, au grand avantage des verriers. M. Rességuier feignit de trouver la combinaison trop peu favorable à ses ouvriers, et il essaya de le leur faire admettre par l'arrangement et le calcul suivants : « Nous ne casserons plus les rebuts, mais nous vous paierons à moitié prix ceux qui seront vendables. — Eh! répliquèrent les ouvriers, si on nous compte comme rebuts la moitié de notre production? — N'ayez pas cette inquiétude, répondit M. Rességuier. Pour qu'il ne puisse y avoir aucun abus, nous fixerons le maximum des rebuts à 25. S'il y en a de plus de 25, ils seront tous cassés; ce sera comme dans le régime actuel. S'il y en a moins, on fera un second choix et tous ceux qui seront vendables vous seront payés à moitié prix. Vous y avez tout avantage. Car si, par exemple, vos 25 rebuts sont vendables comme second choix, puisque je vous les paierai à moitié prix, c'est-à-dire sur le pied de 2 francs le 100, ce sera 50 centimes que vous y gagnerez et que vous n'auriez pas sous le régime pur et simple de la casse. » Le sophisme était évident, quoique bien présenté. En effet, sous le régime de la casse, l'intérêt du patron, comme de l'ouvrier, était de réduire les rebuts, si bien qu'ils étaient tombés, nous venons de le voir, d'une moyenne de 30 à une moyenne de 10. Mais, sous le régime que proposait M. Rességuier, l'intérêt du patron aurait été, au contraire, d'élever autant que possible les rebuts au maximum admis de 25, parce qu'au second choix il aurait eu, en supposant toujours une dizaine de bouteilles inacceptables, une moyenne de 15 bouteilles vendables, qu'il aurait payées moitié prix à l'ouvrier au lieu de lui en payer le prix entier. C'était une perte claire pour l'ouvrier, bien loin que ce fût pour lui un bénéfice. Les verriers de Carmaux ne s'y

méprirent pas (1), et ils furent sur le point de se mettre en grève plutôt que de subir les funestes présents de M. Rességuier.

(1) La correspondance publique échangée sur cette question entre M. Rességuier et le Syndicat n'est pas sans intérêt :

1° Lettre de M. Rességuier au Directeur de la *Dépêche :*

« 12 mai 1895.

« .... Quand nous avons accepté de casser les rebuts, il était entendu que les verreries concurrentes les casseraient aussi; et non seulement la plupart ne les cassent pas, mais les retiennent à leur profit, sans rien payer aux ouvriers. De plus, elles font un deuxième choix qu'elles paient 30 % de moins que le premier choix.

« Les verreries de Carmaux ne font qu'un choix, et elles offrent de payer les rebuts à moitié prix. Et cependant il serait juste de les retenir sans rien payer, voici pourquoi :

« On entend par rebut une bouteille faillie par l'ouvrier. Est-ce que lorsque la bouteille a été faillie, la verrerie n'a pas dépensé la composition, le charbon, l'usure des fours, de l'outillage; est-ce qu'elle n'a pas eu à payer la main-d'œuvre de toutes ces manipulations?

« Il y a donc un préjudice incontestable pour la verrerie, occasionné par l'ouvrier; c'est donc lui qui devrait en supporter les conséquences.

« Eh bien, malgré cela, nous offrons de payer moitié prix les bouteilles qu'il a manquées.

« J'ajoute que je me fais fort de prouver qu'il y a plutôt profit que perte pour les ouvriers.

« Je prouverai aussi que les verreries de Carmaux paient par an à leurs ouvriers une somme de cent mille francs de salaires, de plus qu'elles ne paieraient si elles appliquaient les tarifs et conditions des verreries concurrentes.

« Eug. Rességuier. »

2° Réponse des ouvriers au Directeur de la *Dépêche :*

« ... M. Rességuier allègue comme argument que lorsque la bouteille a été faillie, la verrerie a dépensé la composition, le charbon, l'usure des fours, de l'outillage, et qu'elle paie toutes ces manipulations. Il n'en est rien. L'ouvrier n'est pas payé pour la bouteille faillie, et il n'y a jamais perte de matière, puisque la bouteille de rebut est refondue. En outre les rebuts proviennent, non seulement de la faute de l'ouvrier, mais bien souvent aussi de la défectuosité de la matière, ou de la mauvaise cuisson. Dans ce cas, la fatigue de l'ouvrier n'est jamais rétribuée. Pourquoi la verrerie le serait-elle?

« M. Rességuier accepterait le tarif des verreries concurrentes. Cela lui est peut-être possible, puisqu'il a les matières premières sur place et à bas prix. Mais nous, qui ne sommes pas pour des conflits inutiles, nous estimons qu'avec les tarifs actuels, *les ouvriers étant contents* et la verrerie réalisant de gros bénéfices, il n'y a pas lieu de les modifier.

« Le Syndicat. »

3° Lettre de M. Rességuier du 24 mai. Elle se trouve, plus bas, dans le corps de l'article.

4° Réponse des ouvriers au Directeur de la *Dépêche :*

« Dans sa lettre du 26 courant, parue dans la *Dépêche*, M. Rességuier cherche tout simplement à égarer l'opinion publique, au sujet de la diminution qu'il veut nous imposer.

« Dans cette lettre extraordinaire, M. Rességuier dit que sa proposition sera pour

Néanmoins la grève, qui, comme nous l'avons dit, n'aurait pas déplu à M. Rességuier, n'éclata pas. Les ouvriers flairèrent un piège, et voici le texte de l'ordre du jour qui fut adopté par leur Syndicat :

Les Chambres syndicales des verriers de Carmaux et du Bousquet-d'Orb, réunies en assemblée générale les 26 et 27 juin 1895, après avoir étudié minutieusement la proposition de M. Rességuier,

Reconnaissant qu'elle est, non seulement une diminution de salaire que rien n'a justifiée, mais encore une voie ouverte à tous les abus et à toutes les iniquités,

Pour ces motifs, les deux Chambres syndicales protestent contre l'attitude agressive de M. Rességuier qui, violant ses promesses et les engagements qu'il avait contractés envers ses ouvriers, cherche en ce moment à les acculer à une grève, en leur imposant une diminution de salaire fort habilement déguisée.

D'autre part, considérant la mauvaise situation créée aux travailleurs du verre par la coalition patronale,

nous une augmentation. Dans ce cas les lecteurs de la *Dépêche* seront obligés de constater que les ouvriers verriers de Carmaux sont des travailleurs extraordinaires, comme on n'en trouve pas ailleurs, puisque, comprenant la crise qui sévit en ce moment sur l'industrie du verre, *ils se refusent énergiquement à accepter l'augmentation que leur patron vient leur accorder.*

« Ce que la plupart des personnes étrangères à la verrerie ignorent, c'est qu'avant la grève de 1891 les rebuts (c'est-à-dire les bouteilles invendables) n'étaient pas payés à l'ouvrier. Le patron choisissait ces *rebuts* comme il lui plaisait, et il arrivait quelquefois que leur nombre atteignait le chiffre incroyable de 450.

« Pour la fabrication de ces bouteilles rebutées, l'ouvrier n'avait rien gagné; mais, le patron, lui, les vendait au mieux de ses intérêts, la plupart du temps autant que les bouteilles bonnes.

« Depuis la grève de 1891, il n'en est plus ainsi; les *rebuts* sont cassés et la moyenne des bouteilles faillies n'est plus aujourd'hui que de 15 par ouvrier.

« Aujourd'hui M. Rességuier veut bien que l'on continue comme par le passé à casser les bouteilles invendables, mais ce qu'il veut aussi, c'est créer une nouvelle catégorie de *rebuts* dite REBUTS REVENDABLES, que l'on ne casserait plus, et pour lesquels l'ouvrier ne toucherait que 50 % du prix de fabrication.

« Il faut que M. Rességuier nous suppose bien naïfs pour chercher à nous convaincre qu'il découle une élévation de salaire de sa proposition.

« Mais admettons pour un instant que nous soyons dans l'erreur. Notre devoir est tout tracé.

« Notre patron ne veut que notre intérêt; nous devons avoir à cœur de lui montrer combien nous sommes touchés par les sentiments d'affection dont il se dit animé à notre égard. Pour bien le lui prouver, nous ne lui demandons qu'une chose, c'est de nous laisser dans le *statu quo.* — Nous comprenons trop bien la portée des choses, et nous ne voulons pas que, par ces temps de crise que nous traversons, notre patron fasse encore pour nous de nouveaux et coûteux sacrifices.

« Le Syndicat des verriers de Carmaux. »

Décident de subir provisoirement cet état de choses tout en se réservant pour l'avenir.

Les Chambres syndicales décident, en outre, que, à l'avenir, des mesures seront prises pour signaler à la presse honnête les abus ou provocations dont les ouvriers verriers auront à souffrir.

C'est au cours de cette discussion sur la question des rebuts, que M. Rességuier avait très catégoriquement déclaré sa résolution de profiter de la première grève pour revenir, ce qui était plus grave, sur l'accord établi quant aux salaires et pour les abaisser. Il avait ainsi jeté les jalons d'un plan qu'il trouvera à développer plus tard. Il avait, à ce sujet, publié la lettre suivante dans le journal de Toulouse. *la Dépêche :*

Toulouse, le 24 mai 1895.

Monsieur le Directeur de la *Dépêche*,

Je n'aurais pas voulu avoir à vous écrire de nouveau, mais je dois répondre ces quelques lignes à la lettre du Syndicat des verriers de Carmaux, publiée dans votre numéro du 21 courant.

Je vous prie de les publier dans votre édition du Tarn.

Je passe sous silence les appréciations dont je suis l'objet. Mon unique but est d'éclairer une fois de plus l'opinion et de rétablir les faits tels qu'ils sont.

Il est dit dans cette lettre :

« Au cours de notre entretien avec la commission, notre patron a laissé « échapper cet aveu : Arrêtez, vous nous ferez plaisir. »

Je regrette que les délégués aient ainsi inexactement rapporté, en l'écourtant, notre conversation. Ils auraient dû au moins rappeler les points essentiels de tout notre entretien; ils ont cru ne pas devoir le faire, je vais le faire pour eux.

Je leur ai dit, à plusieurs reprises, pour qu'il ne puisse pas y avoir d'erreur : « Si je ne consultais que notre intérêt, je vous verrais cesser le travail avec plaisir, car, ce jour-là, vous me feriez économiser les 100.000 fr. de salaires que nous vous payons tous les ans en plus de ceux que paient nos concurrents. Je tiens à ce que vous sachiez bien que si le travail cesse, la verrerie sera fermée, tout le personnel sera licencié. Le jour où le travail reprendra, nous engagerons alors suivant nos besoins, et nos tarifs seront basés sur les plus élevés des autres verreries pour des marchandises semblables aux nôtres, mais, bien entendu, sans majoration aucune. »

Je leur ai démontré que ne pas casser les rebuts ne leur occasionne aucun préjudice et que je veux conserver ces rebuts uniquement pour maintenir, tant que je le pourrai, les tarifs supérieurs que nous leur payons.

Pourquoi, si les ouvriers ne sont pas satisfaits, ne produisent-ils pas un tarif

des verreries concurrentes du moment où nous l'acceptons et que nous voulons le leur majorer de 3 % ?

Je leur fais encore cette proposition. Mais si le travail est suspendu, je ne pourrai, ainsi que je l'ai déjà dit, maintenir cette majoration. Si les ouvriers ne veulent pas accepter cette proposition, c'est qu'ils aiment mieux les tarifs que nous pratiquons.

Dans cette situation, si le travail cesse, les ouvriers sont fixés sur ce qui les attend. Ils n'auront donc qu'à s'en prendre à eux-mêmes.

Veuillez agréer, monsieur le Directeur, mes salutations bien distinguées.

L'Administrateur délégué,

E. Rességuier.

Cette lettre du 24 mai, M. Rességuier s'y référera souvent quand, trois mois plus tard, éclatera la grève, et il ne cessera de répéter à ses ouvriers qu'ils avaient été dûment prévenus de ce qui les attendait.

La grève était tellement attendue à ce moment-là, qu'à l'assemblée générale des actionnaires au mois de mai, on en avait parlé comme d'un événement très probable, mais en constatant qu'on avait des munitions pour longtemps et que, par conséquent, il ne fallait pas s'en émouvoir, au contraire. Le stock écoulé, la grève finie, et, ajoutons-le d'après la lettre M. de Rességuier, le salaire ramené au taux de celui des autres verreries, on reprenait la fabrication au moment où les vendanges se terminant donnent une recrudescence au travail du verrier. Par l'adroite concession que les ouvriers firent sur la question de la casse des rebuts, les espérances de M. Rességuier furent déçues, et la grève n'éclata qu'au mois d'août.

Le troisième motif qui faisait que la Direction ne répugnait pas à la grève, était le désir de briser le Syndicat et d'expulser de l'usine les meneurs audacieux. On pensait que, quand les ouvriers, lassés de chômer, reviendraient au travail, il serait facile de n'admettre que ceux qu'on voudrait et aux conditions de discipline qu'on jugerait bon de leur imposer.

Une des lettres publiques adressées par le Syndicat à M. Rességuier au cours de la discussion sur la casse des rebuts, vise ce point en l'encadrant de déclamations révolutionnaires, qui

font assez voir par quel esprit faux et mal avisé le Syndicat gâtait la cause intéressante des verriers :

Carmaux, 19 mai 1895.

Monsieur le Directeur de la *Dépêche*,

C'est définitivement arrêté, malgré les promesses de toute sorte qu'il avait faites à ses ouvriers, assez naïfs pour ajouter foi à ses bonnes paroles, M. Rességuier, jaloux sans doute des lauriers conquis par l'officier Dériard, a mis son personnel en demeure d'accepter ce que dans son langage mielleux il appelle une augmentation, et cela à partir du 1er juin prochain.

Au cours de son entretien avec la commission syndicale, notre bienveillant patron a laissé échapper cet aveu : « Arrêtez et vous me ferez plaisir. » Ne concorde-t-il pas bien avec le langage qu'il nous tenait, il n'y a pas encore bien longtemps, et qui était celui-ci : « Je considère mes ouvriers comme mes enfants; je suis et serai toujours pour eux un vrai père de famille; jamais, au grand jamais, je le jure, un conflit ne viendra de nous. »

O logique bourgeoise, voilà bien de tes coups!

Aujourd'hui, nous voilà définitivement fixés sur la valeur de la touchante sollicitude de M. Rességuier pour ceux qu'il nomme ses enfants autant que de ses belles déclarations.

Dans un but qui apparaît clairement à tous les ouvriers conscients, M. Rességuier veut détruire notre organisation syndicale qui le gêne considérablement. Il ne tend à rien moins qu'à nous ramener au bon vieux temps, c'est-à-dire à l'époque où il suffisait d'avoir déplu à l'un des méchants petits valets du maître pour que la noire misère fût notre partage.

C'est ainsi que nos patrons nous récompensent. Nos enfants sont réduits à l'état de squelettes; la mort fait les ravages les plus terribles parmi nous. De tout cela, nos patrons si bienveillants, disent-ils, ne se soucient guère; pourvu qu'ils encaissent de gros bénéfices, ils sont satisfaits. Plus tard, quand ils en auront le temps, ils s'occuperont du sort de leurs ouvriers; plus tard aussi, ils songeront à ce qu'il a fallu de sueur et de souffrance à ces derniers pour leur donner le luxe et les jouissances de toute sorte dont ils sont environnés. Pour l'instant, ils n'ont point le loisir de s'occuper de questions aussi mesquines pour eux. Encaisser, encaisser tout le temps, c'est tout ce qu'ils demandent.

Voilà pourquoi au moment même où, à l'exposition de Bordeaux, tout le monde admire et loue les produits des verreries de Carmaux, M. Rességuier veut récompenser ses ouvriers en les mettant dans l'obligation ou bien de se plier à ses exigences ou bien d'avoir à mourir de faim.

Au public d'apprécier les procédés de ce si bon papa.

Le Syndicat des ouvriers verriers.

Aux avantages que le patron pouvait trouver dans la grève, ajoutons le désir qu'avait l'administration publique de débarrasser le département du Tarn de la candidature Jaurès. La grève ne pouvait être que favorable à la Direction, elle se terminerait donc d'une façon désastreuse pour les ouvriers ou plus exactement pour les socialistes; car les ouvriers étaient tellement confondus avec les défenseurs des idées socialistes, qu'atteindre les uns, c'était frapper à mort les autres.

De toutes les causes que nous avons énumérées, nous voulons retenir comme la plus importante, comme celle qui pouvait avoir le plus d'influence sur la question de la grève, l'existence d'un stock considérable qui gênait le bon fonctionnement de l'usine et dont on voulait se débarrasser. La grève soutenue du côté du patron avec cette ressource, permettait en même temps de faire un nettoyage complet des éléments de désordre dans l'usine Rességuier et de l'élément socialiste dans le département du Tarn.

II. — HISTORIQUE DE LA GRÈVE.

Carmaux se trouvait depuis quelque temps dans une situation tout exceptionnelle. Le maire, M. Mazens, était à lui seul tout son conseil municipal (1). Adjoint de Calvignac, il fut nommé par

(1) Les séances du Conseil municipal sont des plus curieuses. En voici un compte rendu :

« Pour la plupart des questions inscrites à l'ordre du jour, dit le maire, si le conseil veut, nous pouvons, les examiner rapidement et en avoir vite fini. » Personne ne répond. M. le Maire prend alors les comptes de gestion et le compte administratif : il demande au conseil s'il entend que lecture en soit donnée article par article, ou bien chapitre par chapitre, ou bien encore en donnant le chiffre total des recettes et le détail des dépenses. Aucun membre du conseil ne bouge. M. le Maire met alors sa première proposition aux voix; pas une main ne se lève, pas plus que pour la deuxième et que pour la troisième. Le public approuve l'attitude prise par les conseillers et on ne se gêne pas pour le dire à haute voix dans le fond de la salle. Ce que voyant, M. le Maire dit : « Je constate le refus du conseil municipal de voter sur ces questions. Ces comptes seront approuvés tout de même. »

A d'autres séances, les conseillers municipaux ne viennent même pas. M. le Maire fait alors un appel devant les banquettes vides et il ajoute : « Le nombre des conseillers municipaux en exercice n'étant pas en majorité pour délibérer, je déclare la séance levée. »

ses camarades, maire intérimaire pendant tout le temps que Calvignac resterait suspendu de ses fonctions. Lorsque Calvignac voulut reprendre son écharpe, Mazens se refusa à la lui rendre; de là de violentes altercations, de là un procès intenté par Mazens à Baudot et Calvignac qui l'avaient grossièrement insulté, puis une condamnation entraînant l'inéligibilité de Calvignac et de Baudot, et enfin, comme couronnement de l'affaire, l'élection au conseil d'arrondissement du verrier Baudot.

Baudot, depuis longtemps déjà, en prenait fort à son aise avec les règlements de l'usine. Averti à une dernière absence faite sans autorisation qu'une récidive le ferait expulser de l'usine, il s'était contenté de hausser les épaules, ne croyant sans doute pas à une telle mesure de rigueur. Jamais en effet le renvoi n'avait été la peine disciplinaire correspondant à une absence injustifiée. Le renvoi n'est prononcé que dans des circonstances graves, et il est facile de prouver que l'absence d'un verrier ne porte aucun préjudice à la bonne marche de l'usine... Tout y est prévu pour le remplacement des manquants, et non sans raison, car non seulement les maladies et surtout les malaises sont fréquents chez les verriers, mais encore ils éprouvent de temps à autre le désir de se reposer. Leurs salaires élevés le leur permettent et leur travail énervant le justifie.

Il se trouve, dans la loge du concierge de l'usine, un cahier portant deux colonnes. La première où doivent s'inscrire les verriers manquant au travail, la seconde où ils doivent s'inscrire comme rentrant après une absence. Ainsi un ouvrier veut-il s'absenter, se sent-il fatigué, il lui suffit d'entrer dans la loge du concierge et de « se porter » dans la colonne des manquants. Pour reprendre le travail, il sera tenu de venir se réinscrire dans la colonne des rentrants.

Pendant la nuit, c'est aussi simple. Comme il y a 8 heures de travail pour chaque brigade (on appelle brigade l'ensemble des équipes travaillant aux mêmes heures) dont 7 heures 20 minutes (1) de travail effectif, il est nécessaire, pour rendre l'expli-

(1) Sur les 8 heures de travail, sont pris deux repos de 20 minutes chacun.

cation plus claire, de donner les heures d'entrée au travail des différentes brigades. La première brigade prend son tour à 4 heures du matin, la deuxième à midi et la troisième à 8 heures du soir. Ceux qui doivent prendre le travail à 4 heures du matin sont réveillés par un *appeleur*, qui traverse la ville, hèle de la rue chaque ouvrier et attend que chacun lui ait répondu. Si parfois l'ouvrier lui répond : « Je suis fatigué, je n'y vais pas », *l'appeleur* a sur sa liste dix noms de souffleurs, dix noms de grands garçons et dix noms de gamins, qui forment la brigade de relai et ne travaillent que lorsqu'il y a des absents; pour remplacer l'ouvrier manquant, il n'a donc qu'à appeler le premier relayeur de sa liste, dont la catégorie correspond à celle du verrier qui fait défaut. Et le relayeur continuera à remplacer l'absent, tant que ce dernier ne sera pas venu se faire réinscrire comme rentrant, 24 heures avant de pouvoir reprendre sa place à l'usine.

Comme on le voit, rien de plus normal, rien de moins préjudiciable au travail de l'usine, qu'une absence, justifiée ou non, d'un ouvrier. En admettant même qu'une absence injustifiée doive être punie, il n'était nul besoin de recourir à une punition aussi exorbitante et peu en rapport avec la faute commise, surtout si l'on considère que ce renvoi allait fatalement amener une grève, c'est-à-dire une catastrophe dont patron et ouvriers ressentiraient pendant longtemps les conséquences douloureuses. Si la Direction avait voulu éviter la grève, il est bien certain qu'elle se serait gardée d'inaugurer une législation nouvelle à l'égard d'un ouvrier en vue, avec lequel plus qu'avec tout autre ses camarades devaient se solidariser en raison de sa condamnation politique et de sa toute récente élection.

Dans la nuit du 18 au 19 juillet, Baudot, appelé par l'avertisseur, répondait une première fois : « J'y vais ». Rappelé une seconde fois, alors que son absence avait été constatée à la verrerie, il avait dit : « Je suis fatigué, je n'y vais pas. » Et immédiatement, avec le système des relais, il avait été remplacé.

Le mardi 30 juillet, Baudot se présente à l'usine. Sur l'avis qui lui est donné qu'il ne fait plus partie du personnel de l'usine, il

va prévenir le Syndicat, qui convoque pour le soir même une assemblée, où est nommée une délégation chargée d'aller demander la réintégration de Baudot.

Le mercredi matin, la délégation se rend à l'usine. M. Gustave Moffre descend dans la loge du concierge et dit à cette délégation : « Nous ne voulons plus recevoir de commissions syndicales, le Syndicat ayant été incorrect avec nous, » faisant allusion à certaines conditions fixées par la Direction et inexactement rapportées par une commission au Syndicat, quand il fut question de la casse des rebuts, au mois de mai 1895. Devant ce refus de la recevoir, la délégation demanda une suspension du travail pour le soir à 2 heures, afin d'organiser une réunion générale de tous les verriers : « Ce n'est pas à dire que nous quittons le travail », ajoute un ouvrier.

A deux heures, tous les ouvriers se réunissent et décident une nouvelle tentative, cette fois-ci auprès de M. Léonce Moffre. On lui remet, pour le Directeur, une lettre dont voici le texte : « La Chambre syndicale des ouvriers de Carmaux, réunie en assemblée générale le 31 juillet 1895, a décidé à l'unanimité la cessation du travail, si le camarade Baudot n'était pas réintégré à l'usine. Elle a décidé en outre de vous donner le temps nécessaire pour laisser (*sic*) les bassins, si vous le jugiez utile. Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir par écrit votre décision. »

M. Moffre ne voit dans cette demande de vider les bassins qu'un moyen de gagner du temps et de consulter M. Jaurès. Il refuse donc et il répond : « Je vous accuse réception de votre lettre. La décision prise à l'égard de Baudot est irrévocable, et il importe peu que les bassins soient vidés. L'usine reste ouverte pour ceux qui voudront venir travailler. »

En présence de cette lettre, la commission déclare, au nom du Syndicat, que le travail ne serait pas repris le soir à 8 heures.

Le 1er août cependant, M. Jaurès, prévenu par dépêche, est arrivé à Carmaux. Il est fort perplexe et ne cache pas ses inquiétudes sur les conséquences de cette grève déclarée à la lé-

gère. Il sait que l'industrie du verre traverse une crise pénible et qu'un stock considérable de bouteilles, dans les magasins de l'usine, peut permettre à la Direction un long chômage. Il va trouver M. Gustave Moffre : « Les ouvriers, lui dit-il, étaient prêts à se soumettre à un règlement plus sévère, mais ils se révoltaient contre la rétroactivité de ce nouveau règlement. »

Le 2 août, un vendredi, les ouvriers se réunissent et réclament l'arbitrage. Au bout de trois jours arrive une lettre de M. Rességuier, le refusant sèchement.

Le lundi 5 août, nouvelle réunion des ouvriers, qui décident, sur les instances réitérées de M. Jaurès, de reprendre le travail en acceptant le renvoi de Baudot.

Ils se rendent donc à l'usine, où ils trouvent M. Boubal, chef de fabrication. Celui-ci venait justement de recevoir une affiche à faire placarder. Cette affiche donnait aux ouvriers le conseil quelque peu ironique d'aller chercher fortune ailleurs, alors qu'il n'y a que quelques centres verriers en France et que, dans ces quelques centres, il y avait déjà surabondance de bras inemployés. « On ne pouvait prévoir, disait l'avis, quand ni dans quelles conditions la réouverture aurait lieu. » M. Boubal croit devoir considérer cet avis comme non avenu, puisque les ouvriers acceptent les conditions patronales. « A la bonne heure, dit-il, il vaut mieux que ça se termine ainsi. » Les ouvriers, croyant toute difficulté aplanie, télégraphient à M. Rességuier : « Nous avons décidé à l'unanimité de reprendre le travail aux conditions fixées par vous. Nous ferons vivre sur nos salaires Pelletier et Baudot. » Et M. Rességuier répond par dépêche : « Toulouse, 6 août soir : Grève ayant été déclarée sans motif, me tiens à l'affiche de ce jour. Verrons, moment venu, dans quelles conditions travail pourra reprendre. »

Ici se termine la première grève, la grève ouvrière ; la grève patronale commence.

Si M. Rességuier avait voulu éviter la grève, quand les ouvriers, renonçant à faire rentrer à l'usine Pelletier et Baudot, se déclaraient prêts à reprendre le travail, il lui eût été fa-

cile de rallumer immédiatement ses fours encore chauds et que le refus de M. Moffre avait d'ailleurs seul empêché d'entretenir.

S'il avait seulement voulu opérer une réduction des salaires ou chasser quelques ouvriers, il l'aurait dit, en imposant ses conditions pour la rentrée des verriers à l'usine.

Mais non, disait-on, il ne veut pas rouvrir immédiatement son usine, il se soucie peu de mettre à la porte quelques ouvriers turbulents. Il reste à dessein dans le vague et se garde d'exposer nettement ses conditions, non plus que d'indiquer la date de réouverture de sa verrerie.

Voici son laconique et sévère avis, affiché le 7 août à la porte de l'usine :

« Les ouvriers des verreries de Carmaux ayant quitté le travail sans motif, l'usine est fermée par ce fait.

« La Société, dans leur intérêt, croit devoir les avertir qu'elle ne peut prévoir quand et dans quelles conditions la réouverture aura lieu.

« A chacun, par conséquent, de prendre tel parti qui lui convient. »

Et cependant, quelques jours auparavant, le 31 juillet, M. Moffre écrivait à ses ouvriers : « La décision prise à l'égard de Baudot est irrévocable. L'usine reste ouverte pour ceux qui voudront venir travailler. »

Dans son entrevue avec le préfet, la veille du jour même où l'affiche comminatoire fut placardée, M. Moffre disait : « La Compagnie n'entend, — pas plus aujourd'hui que jamais, — témoigner à aucun des ouvriers la moindre animosité, et elle est prête à fournir du travail à ceux d'entre eux qui lui en demanderont. »

Enfin M. Rességuier lui-même, dans sa lettre de refus d'arbitrage, écrivait : « Je plains bien sincèrement ceux qui subissent une grève à laquelle ils sont étrangers et qu'ils auraient bien voulu éviter. A cela nous ne pouvons rien. »

Ainsi, l'usine était ouverte aux ouvriers, lorsque ne voulant pas abandonner Baudot, ils refusaient d'y entrer. Ils abandonnent Baudot et veulent rentrer, et l'usine est fermée! Cela ne

pouvait-il pas laisser supposer que la Direction de la verrerie tenait sa grève et ne voulait pas la laisser échapper? Elle n'indique même pas les conditions auxquelles l'usine pourra faire sa réouverture. Il faut d'abord que le stock s'écoule; on verra ensuite.

Il y a donc ici par le fait deux grèves : une qui venait de se terminer par l'acceptation du renvoi de Baudot; une seconde, qui commençait par le refus de rouvrir l'usine aux ouvriers demandant à y rentrer. La première grève avait pu se terminer par un accord, puisqu'elle avait eu une raison d'être, un motif réel. Mais la seconde ne peut se terminer que par une capitulation, les ouvriers devant s'en remettre à la générosité de leur maître pour l'ensemble des conditions qu'on refuse de leur faire connaître immédiatement.

Dans toute cette grève, le rôle de M. Rességuier fut des plus simples. Il ne cessa de se dérober à toute demande d'arbitrage et d'invoquer l'ingratitude de ses ouvriers. Voici quelles étaient les explications que donnait son Journal *le Télégramme,* au sujet de leur attitude :

Les feuilles socialistes ont voulu donner ironiquement à M. Rességuier le nom de « père des verriers ». C'est là un titre qu'il mériterait assurément si l'on considère les nombreux avantages dont bénéficient ses ouvriers. Nous en avons donné une preuve hier en ce qui concerne les salaires, en citant la moyenne du gain quotidien des membres de la commission du Syndicat, 10 francs par jour. Il y a plus. Le tarif qui a cours à la verrerie de Carmaux est à ce point plus élevé que celui des usines similaires, que les verriers ont repoussé l'offre du Conseil d'administration de majorer de 3 % le tarif de l'usine de France qu'ils jugeraient la plus favorisée.

Les salaires obtenus ainsi eussent été encore inférieurs de beaucoup à ce qu'ils sont. Les verriers de Carmaux ont demandé à conserver leur fructueux tarif.

Quant à la durée du travail, elle est réduite dans des proportions très considérables. Alors que, dans un grand nombre d'usines, la journée est de dix heures, elle ne dépasse jamais, à Carmaux, sept heures un quart. Les dimanches, les fours sont arrêtés pendant seize heures. Dans aucune autre verrerie ils ne chôment plus de huit heures.

Ces avantages ont paru suffisants aux verriers, puisqu'ils ont pu limiter leur production. Le souffleur qui gagne plus de 10 francs par jour doit verser l'excédent dans la caisse du Syndicat. Qu'une grève éclate en quelque

verrerie, et les verriers de Carmaux peuvent, sans s'imposer aucun sacrifice, venir efficacement en aide à leurs camarades.

Pendant tout le temps qu'a duré la grève de Rive-de-Gier, une retenue de 8 % a été pratiquée sur tous les salaires, sans préjudice des versements ordinaires du Syndicat.

Une imposition extraordinaire de 27 francs par tête a pu encore être subie, pour subventionner les *verreries aux verriers*.

Nous demandons quels autres verriers ont pu supporter de pareilles charges. Ceux de Carmaux ne s'en sont pas même ressentis.

Et encore, indépendamment des salaires surélevés, il y a les gratifications : l'allocation de 4.800 kil. de charbon et l'indemnité de loyer de 60 francs par ménage.

Et l'économat? Dans quelle usine est-il établi sur le même principe? Partout les bénéfices de l'économat retournent dans la caisse de la Société. A Carmaux, au contraire, ils assurent le fonctionnement de la caisse de secours et la verrerie de Carmaux est la seule qui possède une caisse de secours. Cette institution assure aux verriers et à leurs familles la gratuité des remèdes et des soins médicaux et distribue aux malades des allocations d'argent. Et à qui ressortissent le fonctionnement, les frais d'administration et de gestion de la caisse de secours? A l'usine!

Assurément, si une grève devait éclater quelque part, ce n'était pas à la verrerie de Carmaux.

Si les ouvriers d'une usine avaient le droit de s'élever en face de leurs patrons et de leur causer volontairement des préjudices graves, ce n'étaient pas les verriers de Carmaux.

Les sacrifices que s'imposait la Société et qu'on aurait cru de nature à provoquer chez les ouvriers la confiance et le zèle au travail, ils les ont reconnus en retournant contre la Société elle-même les armes qu'elle leur donnait. La situation devenait intenable. Sous le futile prétexte d'organisation syndicale, tous les ordres de la direction étaient discutés, la moindre mesure rencontrait une résistance systématique, le conseil d'administration se heurtait sans cesse à un mauvais vouloir absolu qui n'avait d'autre but que de diminuer son autorité, au point que le Syndicat put traiter un jour avec lui de puissance à puissance.

Un exemple entre mille; l'année dernière, pendant le temps des *fours-morts*, où une partie du personnel de l'usine chômait pour permettre la réparation des fours, il fut défendu à tous ceux qui auraient pu être utilisés pour remplacer des malades ou des absents, d'accepter du travail à la Verrerie. Celle-ci manquait de bras, et devant les portes se promenaient des ouvriers oisifs. Ils n'auraient pas mieux demandé que de travailler, mais c'eût été sortir les administrateurs d'embarras.

Cette année, l'interdit a été moins rigoureux, mais le Syndicat n'en a pas moins permis le travail qu'à des heures déterminées.

On cherchait noise à ceux dont le carnet de cotisation n'était pas à jour; on les menaçait de leur interdire tout travail, de leur défendre tout avancement, et d'ailleurs, pour l'avancement, il n'était pas utile, comme on pour-

rait le croire, de contenter le patron, mais d'être *persona grata* auprès de la commission du Syndicat.

L'influence patronale, chaque jour battue en brèche, menaçait de devenir un vain mot et l'on sentait le jour prochain où le rôle de la Société se serait borné à assumer les responsabilités et à payer.

L'affaire Pelletier-Baudot est le dernier et décisif assaut du Syndicat. Sur ses injonctions la Société a dû arrêter le travail de l'usine.

Or, une verrerie n'est point comme une machine dont on peut suspendre le fonctionnement sans grand dommage.

Pour la remettre en complète activité, il ne faut pas moins de quinze jours et la dépense occasionnée est considérable.

Or, la question qui se pose aujourd'hui est celle-ci : ou la Société restera maîtresse à la verrerie, ou le syndicat prendra le pas sur elle et lui dictera ses ordres. Si la Société se rend, elle demeurera à jamais prisonnière d'un syndicat tyrannique, et non seulement sa bonne tenue, mais son fonctionnement même sera menacé.

Eh bien, il n'est pas un homme de bonne foi qui, en présence de la situation unique faite par l'administration à ses verriers, en présence de ce désintéressement louable qui lui a fait élever ses tarifs de salaires au-dessus des tarifs des autres verreries, en présence surtout de la sollicitude de la Direction, il n'est pas un homme de bonne foi, disons-nous, qui blâmera la Société de prendre aujourd'hui toutes les précautions et toutes les mesures possibles pour faire respecter son autorité.

Si le personnel de l'usine, qui savait à quoi il s'exposait, a souffert du dommage qu'il a fait subir à la Société, il faut espérer que la leçon lui sera profitable et qu'aucun caprice nouveau ne viendra troubler, désormais, l'exploitation rationnelle de la Verrerie.

J'ai eu plusieurs fois l'occasion de voir M. Rességuier. Il m'a toujours fait l'effet d'un homme très obstiné, à qui son entêtement a gagné une fortune. Il se serait plutôt laissé ruiner que de céder à ses ouvriers. Il désirait qu' « ils en prissent à leur aise » et qu'après ce conflit aigu on lui laissât un peu de tranquillité.

Tous cependant dans le conseil d'administration ne partageaient pas les idées du président du Conseil. Le vice-président, ancien président du tribunal de commerce, ancien maire de Toulouse, homme d'une haute et large intelligence, d'un sens très droit et d'esprit très libéral, M. Sirven, ne crut pas devoir se solidariser avec M. Rességuier. Il l'abandonna, non point dès le début de la grève, car il craignait que cette rupture éclatante pût être attribuée à certains dissentiments politiques sur-

venus entre lui et M. Rességuier au moment des dernières élections municipales de janvier; il hésita longtemps et ne se décida qu'après avoir pris avis de gros actionnaires des verreries et lorsque le président du Conseil s'entêta à refuser obstinément tout arbitrage et se déclara prêt à assumer la lourde responsabilité de cette terrible grève.

Avant même de se décider, M. Sirven provoqua auprès de M. Rességuier une démarche d'un personnage important, qui avait une grande influence sur lui. Cette démarche resta infructueuse. M. Sirven écrivit alors sa lettre de démission, qui devait, à son sens, servir à provoquer une assemblée générale des actionnaires, lesquels se connaissent à peu près tous. Il n'en fut rien. Au lieu d'être communiquée aux actionnaires, cette lettre fut divulguée à quelques journalistes, et huit jours après, les journaux de Toulouse la publiaient.

Quels furent les résultats de l'attitude prise par M. Rességuier au point de vue des intérêts de la cause patronale dont il se prétendit le champion? Je suis en mesure de dire que de grands industriels ont sévèrement jugé cette attitude en elle-même et l'ont trouvée très compromettante pour eux. Ils déploraient la prétention bien malheureuse qu'avait M. Rességuier d'incarner le patronat, et ils s'en expliquaient, les uns avec fermeté, les autres avec vivacité.

Le quartier général de la grève était l'hôtel Malaterre, où descendaient les socialistes de marque appelés à Carmaux pour défendre la grève et où siégeait le Comité de résistance. C'était là aussi que prenaient pension les gendarmes casernés dans la verrerie. De l'hôtel on avait un observatoire d'où, à toute heure de jour et de nuit, l'entrée de l'usine était surveillée.

Si la ville est loin d'être gaie en temps ordinaire, en temps de grève elle est plus que maussade. Chaque arrivée de train, — c'était la distraction de la journée, — était impatiemment attendue par les grévistes massés derrière la grille du café de l'hôtel Malaterre, pendant que des gendarmes, revolver à la ceinture, longeaient cette grille en bougonnant et roulant des

yeux menaçants. Dans la rue de la gare, qui est la grande artère de Carmaux et des deux côtés de laquelle se regardent l'hôtel et la verrerie, des gendarmes bottés et armés circulaient deux par deux, interdisant tout rassemblement et même les regards indiscrets aux fenêtres de l'hôtel Malaterre. Parfois ils faisaient fermer les fenêtres, d'autres fois ils faisaient circuler dans le couloir intérieur de l'hôtel. Un brave commis-voyageur, qui avait la figure collée aux vitres de la fenêtre de la salle à manger, vit un gendarme traverser la rue et lui indiquer du geste qu'il ferait mieux d'aller employer ailleurs sa curiosité. J'ai été témoin de tous ces petits faits.

Du côté des ouvriers, il y avait la même suspicion contre le patron. A côté de la villa de M. Gustave Moffre et dominant sur elle, se trouvait un petit chalet. Il avait été bâti pour forcer M. Moffre à acheter à gros prix le terrain sur lequel on l'a construit, achat auquel M. le Directeur de la verrerie s'était obstinément refusé. Ce chalet avait été loué par les grévistes au propriétaire, qui ne demandait pas mieux que de jouer un mauvais tour à son récalcitrant voisin, et de là, *le château des rebuts* (ainsi qu'on appelle plaisamment le modeste et laid pavillon directorial) était l'objet d'une surveillance taquine et incessante. Mme Moffre conviait-elle quelques personnes à dîner dans sa villa, immédiatement des barytons et des ténors grévistes, juchés sur le balcon du chalet, entonnaient la Carmagnole.

Et cependant les Carmausins sont en général loin d'être méchants et exaltés. Lorsqu'on leur demandait à qui ils en voulaient le plus, ils étaient fort embarrassés. Était-ce à M. Rességuier, à M. Gustave ou à M. Léonce Moffre? Ils n'en savaient rien. Contre aucun personnellement leur haine n'était bien violente. M. Rességuier était un « jésuite » et M. Léonce un brutal, et à cela se bornaient leurs récriminations. Pour être violents dans leurs proclamations, ils se forçaient. Leur indignation n'était pas naturelle, et je m'étonnais de les trouver si peu aigris.

Deux épisodes sont venus s'ajouter à la grève : l'un est le procès Aucouturier, qui fit du bruit à cause des paroles violentes attribuées au procureur de la République, dans son réquisitoire;

l'autre est l'attentat contre M. Rességuier. Nous ne parlerons pas du rôle de M. le préfet Doux, dont nous avons expliqué la partialité un peu vive par le sens politique qu'avaient su donner à la grève les politiciens socialistes appelés à Carmaux et l'esprit révolutionnaire des ouvriers de la verrerie (1).

Le réquisitoire de M. le procureur de la République fut en effet violent. Désignant M. Jaurès, qui assistait aux débats, il s'était écrié : « C'est cet homme, messieurs les juges, qui pervertit les esprits par ses idées malsaines, et, sans doute, par sa présence ici, présage des outrages futurs, il a tenté d'exercer sur vous une pression déloyale. Vous résisterez, nous résisterons. Le monde même en s'écroulant ne nous effraiera pas : *Impavidum ferient ruinæ*. Et, suivant une autre parole célèbre, les injures de cet homme n'arriveront pas à la hauteur de notre mépris. »

Ces paroles, auxquelles nous n'avions pas voulu croire et que nous attribuions à l'imagination fertile de M. Jaurès, ont été réellement prononcées. Les témoignages que nous avons reçus à ce sujet ne peuvent être récusés.

L'attentat contre M. Rességuier fut mis en doute par presque tous les Carmausins. Les uns nous disaient bien qu'on avait entendu comme un coup de bâton donné sur une cuirasse, les autres avaient vu comme une fusée qui aurait brûlé par terre. Un gamin se vanta d'avoir jeté une pierre contre le patron de la verrerie. Bref, on clabauda fort dans le peuple et on parla ironiquement de ce fameux attentat. Cependant il avait eu lieu. Nous avons recueilli les témoignages de M. Rességuier et de M. Moffre, qui sont des hommes fort honorables, incapables d'une pareille invention. Leurs adversaires eux-mêmes conviennent de cette tentative criminelle, et ils ont imaginé de l'attribuer à la police, à « l'ignoble Cordel », disent-ils.

Voici la déclaration que m'a faite M. Moffre : « Nous revenions, mon beau-père et moi, à l'usine, pour assister à la rentrée du relai

(1) Les charges qui eurent lieu dans les rues de Carmaux furent niées par certains journaux. Les gendarmes ne dégainèrent pas, il est vrai, mais ils parcoururent les rues au grand trot, escaladant les étroits trottoirs et affolant la population. Comme ils n'avaient pas « sabre au clair », on put nier qu'il y avait eu charge au sens propre du mot.

de huit heures. Je regardais machinalement nos deux ombres qui étaient très longues, lorsque je vis subitement une troisième ombre s'avancer derrière nous très rapidement. Je tournai instinctivement la tête et je vis très distinctement le canon d'un revolver à la hauteur du lobe de l'oreille de M. Rességuier, puis immédiatement j'aperçus la flamme; mais ni mon beau-père ni moi n'avons entendu la détonation. Je pris mon revolver à la main et me mis à poursuivre l'assassin, en criant : « Arrêtez-le! A l'assassin! » Je le regardais le mieux possible dans l'obscurité et je le détaillais aussi bien que je le pouvais, pour le reconnaître si je ne parvenais pas à l'atteindre. Je n'osais tirer de peur d'atteindre les personnes très nombreuses qui se trouvaient dans la rue et dont aucune ne se dérangeait pour arrêter l'homme que je poursuivais. Je le suivais à sept mètres. M. Rességuier s'était écrié après le coup : « Le misérable! » Ainsi l'attentat a eu lieu, il ne peut être douteux. Faut-il voir dans cet acte la mauvaise plaisanterie d'un jeune homme exalté, mais n'osant aller jusqu'au bout, jusqu'au crime? C'est ce qui me paraît le plus vraisemblable.

M. Moffre s'étant retourné très brusquement, l'assaillant, qui était de petite taille, a dû se précipiter vers M. Rességuier pour avoir le temps de tirer ce coup de revolver avant d'être saisi par M. Moffre. Dans sa précipitation, il a dû heurter son poing contre l'épaule de M. Rességuier, qui est très grand. C'est ce qui explique que l'on trouva sur l'épaule de celui-ci deux ecchymoses, l'une correspondant au poing qui l'avait frappé, l'autre à la gâchette tranchante d'un revolver sans pontet ou à l'extrémité du canon de ce revolver, qui avait produit sur le veston une déchirure à angle droit.

On fit des perquisitions chez Guilhen, qui était soupçonné d'être l'auteur de l'attentat. On lui demanda s'il portait quelquefois un chapeau; il répondit que non. Cette question avait une certaine importance, parce que l'assassin portait un chapeau et que les habitants de Carmaux sont en général coiffés de casquettes marines ou de bérets. On lui demanda d'ouvrir un placard. Il s'y refusa, en répondant que ce placard ne renfermait que du linge

sale. Le commissaire insista et on trouva un tas de linge sale couvert de poussière, sur lequel se trouvait un chapeau, placé depuis peu, puisqu'il n'était pas poudreux. En continuant les perquisitions, le commissaire eut la curiosité de savoir qui demeurait sur le même palier. Il poussa une porte et entra dans une chambre où était une femme. Elle dit qu'elle était la cousine de Guilhen. On fouilla la chambre et on trouva dans un tiroir un revolver qu'elle déclara être le revolver de son cousin, alors que Guilhen avait affirmé n'avoir pas de revolver. Mais cette arme fut examinée par un armurier de Toulouse, et on dut reconnaître qu'elle n'avait pas servi depuis fort longtemps. Le ministère Bourgeois donna ordre d'élargir Guilhen.

Dans le cours de cette malheureuse grève, les intérêts des ouvriers syndiqués furent plus que piétrement défendus par le Comité de résistance, qui n'était composé que des membres les plus influents et les plus turbulents du syndicat. Excité par les politiciens accourus à Carmaux et incapable d'une juste appréciation des intérêts corporatifs qu'il avait charge de défendre, ce Comité ne sut que laisser les « renégats » de Rive-de-Gier venir prendre la place des malheureux que son intolérance condamnait à poursuivre la grève et à s'enfoncer dans la misère.

Lorsque M. Rességuier, sur l'invitation du gouvernement, et jugeant sans doute le temps venu, ralluma un à un ses fours, le Comité de la grève s'obstina à empêcher les ouvriers de rentrer à l'usine. A l'entendre, il ne rentrait du dehors que des enfants et des vieillards; on n'embauchait que des « cheminots », qui jouaient au palet pendant que les gendarmes étaient obligés de souffler eux-mêmes les bouteilles. Quand la fumée était sortie des hautes cheminées de l'usine, on avait dit que c'était une comédie, un feu de paille allumé pour effrayer les Carmausins et leur faire croire à la reprise du travail. « Ainsi, écrivait M. Jaurès, ils peuvent tant qu'ils voudront, en signe de bravade, ou pour tromper les ouvriers, faire fumer leurs fours. Les ouvriers se moquent de cette comédie; car ce qu'il faut à ce mauvais patron, pour triompher, ce n'est pas de la fumée, ce sont des hommes, et il

n'en a pas. » Et cependant, ni M. Jaurès ni le Comité de résistance ne pouvaient ignorer, car le citoyen Vinay les avait prévenus, que Rive-de-Gier était remplie d'ouvriers verriers sans travail, dans la plus noire misère depuis de longs mois, et qui ne demandaient qu'à être embauchés, n'importe où, à n'importe quelles conditions, pour ne pas être réduits à mourir de faim.

Lorsque ces Ripagériens (1) arrivèrent, ils trouvèrent sur toute leur route, à tous les embranchements de lignes, des délégués du Comité chargés de les faire renoncer à leur voyage. A Rive-de-Gier, à Toulouse, à Tessonnières, à Castres, à Albi, des membres influents du Syndicat avaient été envoyés, avec mission d'empêcher les convois de nouveaux embauchés d'arriver jusqu'à Carmaux.

J'ai vu entre autres deux Ripagériens embauchés à Carmaux. L'un, ancien secrétaire de Fédération, me disait combien les ouvriers de Carmaux avaient eu tort de laisser prendre leur place par des étrangers. Et il ajoutait : « Ah! ils n'ont pas vu quelle misère il y a à Rive-de-Gier! — Heureusement pour nous, fit le second verrier! — Que voulez-vous, Monsieur, reprit le premier en souriant tristement, et en montrant son compagnon, à connaître la faim on devient égoïste. »

Les Ripagériens arrivés à Carmaux étaient traités de « renégats » et une feuille régionale les désignait ainsi : « Toute cette racaille, abattue sur notre ville comme une bande de tard-venus, profite de la complaisance des autorités et de l'impunité qui la couvre, pour commettre toutes sortes de méfaits. »

Cependant ces Ripagériens regrettaient de voir leurs camarades de Carmaux ainsi abusés. Ils avaient passé, eux aussi, par ces phases d'espoirs sans fondement et de promesses menteuses. Ils demandèrent une entrevue aux Carmausins. Ce fut un député socialiste qu'ils trouvèrent, et qui essaya de les amener eux-mêmes au parti de la grève.

Cette demande fut interprétée de la façon suivante : « Le patron, le préfet, le procureur, les juges, les policiers de tout aca-

(1) C'est le nom qu'on donne aux gens de Rive-de-Gier.

bit ont fait de leur mieux pour le succès des projets de M. Leygues. Ils continuent leurs efforts, en se faisant aider de quelques-uns des renégats, qu'ils laissent sortir de la verrerie pour aller ici et là, dans les cafés et les domiciles privés, conseiller aux grévistes d'abandonner leurs camarades et de rentrer à l'usine, où ce bon M. Rességuier leur tend encore les bras. Les grévistes restent sourds à ces charitables sollicitations et les traitent avec le mépris qu'elles méritent. »

Au lieu de tromper ainsi les ouvriers et de les empêcher de rentrer à l'usine, où des étrangers arrivaient en nombre suffisant pour faire marcher les fours, il fallait ou permettre aux ouvriers de rentrer et faire fructifier l'idée de la verrerie aux verriers au profit de ceux que M. Rességuier chassait de son usine, ou, si l'on voulait résister jusqu'au bout, commanditer la Verrerie aux Verriers de Rive-de-Gier, qui aurait pu occuper tous les verriers sans travail de cette ville. Mais ce n'était pas au moment où cette verrerie éteignait l'un après l'autre tous ses fours, qu'il fallait défier le patron de trouver des bras inemployés. C'était là, de la part des ouvriers de Carmaux, ou plutôt de leurs meneurs, une véritable folie.

On avait donc commencé par dire que le feu allumé dans les fours n'était qu'un feu de paille « pour faire de la fumée et tromper les grévistes ». Quand des « renégats » arrivèrent, — et on ne pouvait nier ces arrivages, car toute la population avait les yeux anxieusement fixés sur la gare, — on prétendit que c'étaient là gens fort aptes à vider les bouteilles, mais non à les faire. Enfin, lorsqu'on vit que des bouteilles étaient réellement fabriquées, — et là encore il était difficile de nier leur embarquement à la gare, — on soutint qu'elles avaient été soufflées par les gendarmes!

Mais voici que toutes ces explications cessent d'avoir créance. On sait qu'il y a des ouvriers à l'usine et même de bons ouvriers. La Direction fait donner les chiffres de la fabrication. Les meneurs de la grève ont alors recours aux promesses les plus illusoires. Justement, le ministère Leygues vient d'être renversé et remplacé par le ministère Bourgeois. « L'état de votre caisse,

dit-on aux grévistes, vous permet de ne pas montrer d'impatience, ce dont profiteraient vos adversaires pour vous accabler. Les distributions de secours, qui vont être faites, vous permettront d'attendre que M. Rességuier se lasse de dépenser follement son argent; cela ne saurait tarder. » Et encore : « Prenez patience quarante-huit heures, vous verrez alors effectivement si le gouvernement, qui a presque formellement promis de faire cesser la grève, est bien digne de la confiance qu'a mise en lui tout le pays républicain. »

Aussi les grévistes que l'on rencontre vous disent-ils textuellement : « Nous ne pouvons pas perdre; nous gagnerons! Les anciens ouvriers rentreront dans l'usine pour en chasser les renégats. Si M. Rességuier se faisait trop tirer l'oreille, le gouvernement donnerait au Syndicat l'argent nécessaire pour créer une verrerie concurrente. »

Cependant trois fours étaient garnis de leur personnel recruté à Rive-de-Gier, le quatrième four, allumé depuis une dizaine de jours, allait être prêt à marcher, et les ouvriers de Carmaux ne se décidaient pas à rentrer. M. Moffre, le mardi 19 novembre, m'avait dit qu'il lui était impossible d'attendre davantage et qu'il allait partir le samedi suivant pour embaucher à Rive-de-Gier. Je fis part de cette conversation aux membres du Comité de résistance, qui ne voulurent pas la prendre au sérieux. Heureusement, le lendemain, je recevais une lettre du sympathique et distingué directeur de la *Dépêche* de Toulouse; M. Sans me demandait en toute sincérité quelle était la situation à l'intérieur de l'usine. Je la lui indiquai très nettement et, dès le jour suivant, une lettre de M. Sans décidait le Comité à voter la reprise du travail.

On a parlé des embauchés trompés, attirés à Carmaux par surprise et par mensonge. Il ne sera pas sans utilité de raconter l'histoire entière d'un de ces malheureux soi-disant trompés par M. Moffre, lors de leur embauchage, et qui se sont empressés de faire adhésion à la cause de la grève. L'histoire est édifiante et vaut d'être rapportée.

Le 31 octobre, M. Moffre recevait du verrier Montsainjean la lettre suivante :

Pont-du-Château, le 29 octobre 1895.

Monsieur,

Sais avec chagrin que j'ai quitter Carmaux mais voyians que mes moyens ne me permetter pas de rester à rien faire je suis venue travailler avec un Oncle que j'ai à Pont du Chateau en attendant que vous rouvriés l'usine. Mayant aperçue que vous ralumié les fours je suis à vos ordres si vous voulez avoir la bontée de me rembauché comme ouvrier; vous devez connaître mon travail et ma conduite, JE SUIS PRÊT A REVENIR TRAVAILLIÉ, selement se qui me cause beaucoup de tourment sais mon voyage, si sété un effet de votre bontée de menvoyiez quelques petites choses vous me feriez grand plaisir, car jai ma femme et mon enfant avec moi, en attendant de vous lire recevez Monsieur mes salutation en pressé de votre serviteur dévoué

Simon MONTSAINJEAN,

à Pont du-Château (Puy-de-Dôme).

Veuilliez messieurs faire attention à ma lettre et bonne accueille?

Voici la réponse du directeur de la verrerie :

Carmaux, le 31 octobre 1895.

Monsieur Montsainjean (Simon), à Pont-du-Château,

J'ai reçu votre lettre du 29 octobre. Vous devez être au courant, par les journaux, de la situation de la verrerie de Carmaux : il y a deux fours en marche, le 3 et le 5; le 6 est rallumé et marchera dans la semaine. Votre frère Pistoulet travaille, vos beaux-frères Gouin aussi, ainsi que Desmons, les Privet, Ballay, Philippe, etc., etc.

Puisque vous voulez venir, je vous envoie cinquante francs pour faire votre voyage avec votre femme et votre enfant. Je sais que vous êtes un bon ouvrier et je vous promets, si vous voulez la tenir, une *place* en *petites* au four n° 6. Soyez ici mardi ou mercredi prochain. Accusez-moi réception de ma lettre à cause de l'argent, dès l'avoir reçue, et dites-moi si je peux compter sur vous.

Veuillez agréer l'expression de mes salutations.

G. MOFFRE.

Montsainjean accuse réception de la somme.

Pont-du-Château, le 3 nov. 1895.

Monsieur,

Je répond de suite à votre lettre dater du 31 octobre pour vous dirent que

je seré à Carmaux pour la fin de la semaine, *jai recut largent que vous mavez envoyez*, je vous remercie beaucoup.

A bientôt votre serviteur dévoué.

MONTSAINJEAN Simon,

à Pont-du-Château (Puy-de-Dôme).

Montsainjean arrive le 9 à Carmaux, mais il se laisse entraîner par les grévistes. M. Moffre ne le voyant pas arriver lui envoie, à la date du 11, la lettre suivante recommandée :

Monsieur Montsainjean, à Pont-du-Château,

Vous nous avez demandé du travail, par lettre du 29 octobre; nous vous avons répondu par lettre du 31 octobre. Vous avez accepté nos conditions et, pour vous mettre en mesure de faire votre voyage, nous vous avons envoyé 50 francs. Vous n'êtes pas venu : je suis donc délié de tout engagement vis-à-vis de vous et vous préviens que si, par retour du courrier, je n'ai pas reçu les 50 francs que je vous ai envoyés, je dépose une plainte en escroquerie entre les mains de M. le procureur de la République.

Veuillez agréer, Monsieur, nos empressées salutations.

G. MOFFRE.

Pendant que la lettre du directeur de la verrerie est dirigée sur Pont-du-Château, le verrier Montsainjean prend la parole à une séance du Comité de la grève, dont voici le compte rendu officiel :

A la réunion du mercredi 13 novembre, Gérault-Richard parle du voyage de M. Rességuier à Paris et de l'entretien que Jaurès doit avoir avec le ministre de l'intérieur.

A mains levées et à la majorité on refuse la parole à Teisseire qui est revenu au Comité après s'être fait inscrire à la Verrerie et que l'on considère comme renégat.

Baudot père demande, à cette occasion, que tous les noms des renégats soient affichés et déclare qu'il se réserve de les encadrer.

Lecture est donnée de la liste complète des rénégats.

Montsainjean, à qui on demande pourquoi il est venu à Carmaux, répond : *Le patron m'a écrit de venir. En arrivant je croyais que tout le monde travaillait ici. Quand j'ai vu ce qui se passait, je n'ai pas été à l'usine et je n'irai pas.*

M. Moffre est informé de ce qui s'est passé au Comité de la grève, comme il était d'ailleurs informé de tout ce qui s'y passait,

et il reçoit presque en même temps une nouvelle et dernière lettre du farouche gréviste :

Carmaux, le 14 novembre 1895.

Monsieur,

Je vous anonce mon arivé à Carmaux par la présante. Si je ne vien pas vous trouver mois même soit parseque je me suis blesser à une jambe et dans les reins au Travail que je fesait 2 jours apprès vous à voir répondu que je venait.

Et comme je suis dans linposibilité de travailler je reste isi pour finir de me rétablir et je profite des secours que long me donne au Comité de la Grève.

Aussitôt que je serai géri vous pouvez conter sur mois.

Veuiliez me tenir cette lettre en secré car je leur et pas dit que je venait pour travailler a seul fin de toucher des secour qui me permétra de me rétablir.

Veuliez Agréé Monsieur mes respects,

MONTSAINJEAN Simon.

A cette lettre M. Moffre ne répondit pas ; mais il fit prier le verrier Montsainjean d'avoir à lui rembourser l'argent avancé pour son voyage.

Comme on le voit, parmi les embauchés repentants, qui revenaient au Comité de la Grève, et prétendaient qu'ils avaient été trompés, il y en avait quelques-uns de peu convaincus.

Comment, du reste, loin de Carmaux, auraient-ils pu ignorer ce qui s'y passait, alors que tous les journaux étaient remplis du récit de ces tristes événements?

La seule chose qui eut bien fonctionné du côté des grévistes, c'était la distribution des secours pendant la suspension du travail. Cette distribution s'était faite d'une façon rationnelle. Elle avait été réglée par l'affiche dont nous donnons le texte :

DISTRIBUTION DE SECOURS.

Camarades,

Le Comité de défense, d'accord avec l'assemblée générale des verriers et similaires, a décidé de faire une première répartition des fonds provenant des

généreuses souscriptions qui nous ont été envoyées pour soutenir la lutte contre notre affameur.

En principe, toutes les victimes de la cessation du travail ont droit à prendre part à cette répartition.

Mais, pour répondre à l'élan de solidarité et d'esprit de sacrifice qui se manifeste d'une façon si éclatante dans tout le prolétariat, le Comité fait appel à toutes les générosités. Il espère que les camarades qui ont pu se procurer du travail ou bien qui, par eux-mêmes ou par leur famille, disposent de quelques ressources, auront à cœur d'abandonner leur quote-part à la caisse de la grève.

Des listes seront dressées sur lesquelles seront inscrits les noms des camarades qui donneront une pareille preuve de dévouement.

La répartition sera faite dans les conditions suivantes :

Art. 1. — Les chefs de famille, c'est-à-dire les mariés, les femmes veuves ayant des enfants, les aînés d'orphelins ou d'enfants de père infirme, les garçons en pension vivant en dehors de leur famille, auront droit à une part.

Art. 2. — Les femmes veuves ayant des enfants qui travaillent, les garçons non chefs de famille, âgés de plus de seize ans, recevront une demi-part.

Art. 3. — Les jeunes gens au-dessus de seize ans dont le père travaille au dehors de la verrerie, les jeunes gens au-dessous de seize ans, les femmes ou filles qui travaillaient au moment de la cessation de travail, toucheront un quart de part.

Art. 4. — Tout chef de famille ayant à sa charge des enfants qui ne travaillent pas, recevra une allocation de 15 c. par franc et par tête d'enfant.

Art. 5. — Les ouvriers qui ont quitté Carmaux avec toute leur famille n'auront droit à aucun secours. Pour ceux dont la famille est encore à Carmaux, il sera attribué une demi-part à la femme, en outre de l'allocation fixée pour les enfants ne travaillant pas à la verrerie.

Art. 6. — Toutes les victimes de la cessation du travail qui désirent participer à la répartition des secours sont invitées à se présenter à la commission chargée de recevoir les inscriptions et qui siégera à la Chambre syndicale des mineurs, rue Victor-Hugo, 10, mardi 10 septembre et mercredi 11 septembre, de 8 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 5 heures du soir.

Chacun devra être porteur de son livret d'ouvrier, et aussi de celui du Syndicat.

A Carmaux, le 9 septembre 1895.

Pour le Comité et par ordre :

Le président, Gervier ; le secrétaire, M. Gidel ; le trésorier, M. Charpentier.

A chaque distribution, qui se fit en moyenne chaque quinzaine, il fut donné environ 16.000 francs. On donnait 20 francs par chef de famille, que ce chef de famille fût souffleur, grand garçon ou

gamin; puis 3 francs par tête d'enfant. Un enfant seul touchait 5 francs; et au-dessus de seize ans, 10 francs.

En plus des cinq cents verriers proprement dits qui se trouvaient en grève, il fallait compter trois cent cinquante-deux similaires, parmi lesquels cent cinquante-sept femmes (1). Voici à peu près le dénombrement de ces similaires : 70 pour la fonte, renfourneurs et rouleurs de charbon, neuf magasiniers ou surveillants de la fabrication, dix-huit forgerons, quinze ajusteurs, douze menuisiers, quatre pileurs de pierre, seize préposés au mélange de la composition, treize maçons ou femmes manœuvres, trois gardes, quatre charretiers, vingt hommes manœuvres, douze rouleurs de bouteilles, dix-sept receveurs de bouteilles, seize femmes pour dépoter les bouteilles, quatre empileuses, vingt-cinq terrassières, deux graveuses, vingt préposées à l'entretien de la cour, quinze affectées au chargement des wagons et vingt-sept employées à la vannerie, sous la direction d'un homme. Sur les cent quatre-vingt-quinze hommes, cent quarante étaient syndiqués. Les femmes, elles aussi, avaient formé un syndicat; mais lorsqu'elles virent qu'il leur fallait toujours verser des cotisations, elles résolurent de le dissoudre.

Un grand nombre des similaires rentra à l'usine à mesure que les fours s'allumaient. Quelques verriers osèrent même braver l'interdit du Comité de résistance. Bref, lorsque les grévistes en masse déposèrent les armes, ils n'étaient plus, verriers ou similaires, que cinq cent soixante-douze, parmi lesquels quatre-vingt-douze porteurs, c'est-à-dire des enfants. Il n'y eut donc en réalité que quatre cent quatre-vingts grévistes sur la liste de ceux qui demandèrent à reprendre le travail, liste qui fut portée à M. Moffre par Renard, Salles et Olmières.

M. Moffre leur répondit individuellement, après les avoir classés par catégories, les uns devant être immédiatement employés, les autres dans un avenir prochain, certains à une époque si indéterminée qu'on ne pouvait l'indiquer, les derniers enfin étaient froidement remerciés.

(1) On appelle *similaires* les gens qui, sans fabriquer le verre, sont employés à la verrerie pour toutes sortes de manipulations.

Voici, à titre de document, les quatre modèles épistolaires répondant à ces quatre cas :

Les lettres de la catégorie A sont ainsi libellées :

Monsieur,

J'ai reçu votre demande d'embauchage. J'ai l'intention de vous accepter dès la mise en marche du four 2, c'est-à-dire vers mercredi.

Je vous prie de vous présenter demain, lundi, porteur de votre livret de famille, au bureau de la verrerie, de huit heures à neuf heures du matin.

Veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations empressées.

G. Moffre.

Le texte des lettres de la catégorie B est conçu comme suit :

Monsieur,

Nous avons reçu votre demande d'embauchage à notre usine de Carmaux.

Nous ne pourrons vous donner du travail au moment de la mise en train du four n° 2, mais vous pouvez compter que nous vous appellerons à nos premiers besoins.

Veuillez, etc.

Les lettres de la catégorie C sont ainsi rédigées :

Monsieur,

Nous avons reçu votre demande d'embauchage à notre usine de Carmaux.

Nous ne pouvons vous donner du travail pour le moment, et nous ne pouvons pas davantage vous dire à quelle époque il nous sera possible de vous employer.

Veuillez, etc.

Enfin voici la teneur de celles de la catégorie D :

Monsieur,

Nous avons reçu votre demande d'embauchage à notre usine de Carmaux.

Nous avons le regret de vous faire connaître que vous ne devez pas espérer faire partie, à l'avenir, de notre personnel.

Veuillez, etc.

Nous donnons les noms des malheureux exécutés de cette dernière catégorie, au nombre de vingt-deux :

Aucouturier, Charpentier, Gidel aîné; Louis Renoux, Gidel cadet, Michon,

Gaudin aîné, Gaudin jeune, Boyanique, Ricord, Soustelle, Biscons, Belin, Gardet. Renoux jeune, Geugnot aîné, Geugnot jeune, Gagne, ouvriers verriers, et Olmière, Martin, Sable, Milhau, similaires.

Devant le piteux désastre de cette grève qui devait finir, à entendre M. Jaurès, de façon triomphale, M. Yves Guyot écrivait dans le *Siècle :* « M. Jaurès, ne pouvant nier la demande de réintégration dans la verrerie par les grévistes de Carmaux, l'explique de la manière suivante : « Et voilà pourquoi, dès hier les ou-« vriers de Carmaux, pour obliger M. Rességuier à préciser le « nom et le nombre de ceux qu'il ne veut pas reprendre, et dont « la Verrerie ouvrière sera le salut, se sont offerts tous ensemble « pour la reprise du travail.

« C'est le plan de défense qui s'accomplit. » Cette dernière phrase rappelle « la retraite en bon ordre » de si triste mémoire, mais en la dépassant de beaucoup. Les grévistes demandent à rentrer parce qu'ils sont à bout et qu'ils connaissent enfin la vanité de toutes les promesses faites par M. Jaurès et autres députés socialistes, de toutes les affirmations, répétées par eux, de la capitulation de M. Rességuier. Ils voient que le ministère Bourgeois n'a pas plus assuré leur triomphe que le ministère Ribot. Ils se résignent. « C'est le plan de défense qui s'accomplit », s'écrie M. Jaurès. C'est décidément une grande force que l'aplomb? »

(*A suivre.*) L. de Seilhac.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

QUESTIONS DU JOUR

AU

CONGRÈS SOCIALISTE INTERNATIONAL

DE LONDRES

Était-ce l'effet de ce titre imposant : « congrès international des travailleurs socialistes et des chambres syndicales ouvrières »? Était-ce le souvenir du congrès international des mineurs, auquel j'avais assisté l'année dernière à Paris, et où la discussion n'avait pas été sans intérêt, tout en roulant souvent sur des propositions absurdes? Je ne saurais trop le dire, mais je croyais qu'en allant au congrès de Londres j'assisterais à quelque chose de sérieux et d'important. Des questions essentielles, comme la question agraire, comme la question de l'action économique et industrielle, étaient inscrites au programme, et je me félicitais de pouvoir examiner de près comment elles seraient discutées et dans quel sens elles seraient résolues par les « délégués du prolétariat international ».

Or, il me faut reconnaître que mon attente a été déçue. On a beaucoup discuté au congrès de Londres, mais fort peu sur ces questions sérieuses. Les haines personnelles et les dissentiments de parti se sont donné libre cours. A cela sont venues se joindre les tentatives réitérées des Social-démocrates or-

thodoxes pour dominer tout le congrès et en exclure quiconque « ne pensait pas exactement comme eux », tentatives que leurs adversaires ont énergiquement combattues. Le résultat a été de dépenser en pure perte la moitié des séances et de ne pas laisser le temps matériel de discuter les choses sérieuses. Il est vrai que la plupart des délégués venaient avec une opinion faite sur toutes les questions et ne prêtaient même pas attention aux arguments de leurs adversaires, et que beaucoup d'autres faisaient preuve d'une grande indifférence pour tout ce qui n'était pas une attaque contre un parti ou contre des individus déterminés.

J'ignore si le brave socialiste qui, la veille de l'ouverture du congrès, déclarait, devant moi, que ce parlement des travailleurs était quelque chose de bien plus grand que le Parlement de Westminster, a changé d'avis après coup; mais toutes les personnes présentes au congrès, qui n'ont pas un intérêt déterminé à se dire satisfaites, reconnaissent que ç'a été une vraie comédie. C'est là une opinion à laquelle je me rallie, pour ma part, entièrement; et je suis porté à croire que mes lecteurs seront de cet avis, après avoir parcouru l'exposé impartial des faits que je vais essayer de leur présenter.

I

Au congrès de la Haye, tenu en septembre 1872, la vieille association internationale des travailleurs, « l'Internationale », comme on l'appelait d'habitude, se scinda en deux grandes fractions ennemies ; les autoritaires conduits par Karl Marx, et les libertaires ou anarchistes dont le plus marquant était Bakounine. Marx, devenu tout-puissant, fit voter que l'association transférerait à New-York le siège de son conseil général; mais cette manœuvre ne la sauva pas; les défections se multiplièrent, et bientôt l'Internationale cessa d'exister.

Après le congrès de la Haye, bon nombre de congrès *nationaux* furent organisés par les socialistes de différents pays. C'est

ainsi qu'en France eurent lieu : en octobre 1879, le congrès de Marseille où, pour la première fois, la majorité des délégués se déclara nettement socialiste ; en 1880, le congrès du Havre, où se fit la scission entre modérés et avancés, et où ces derniers se constituèrent en « Parti ouvrier français » ; en 1882, le congrès de Saint-Étienne, où se fit une nouvelle scission entre Possibilistes et Guesdistes, etc., etc. En Allemagne, je citerai seulement le congrès de Gotha, en mai 1875, où les Lassalliens et les Marxistes fusionnèrent pour former le « parti ouvrier social-démocrate ».

Mais, depuis 1872 jusqu'en 1889, il n'y eut pas de congrès socialiste vraiment international, à moins qu'on ne veuille accorder ce titre au congrès de Gand (septembre 1877), où fut tentée une fusion entre socialistes et anarchistes.

En 1887, dit M. l'abbé Winterer (1), le congrès des trade unions, réuni à Swansea, adopta la proposition de convoquer l'année suivante à Londres, un congrès de délégués des associations ouvrières de l'Europe. Le *comité parlementaire* des trade unions, qui fut chargé de préparer le congrès, décida qu'on n'y admettrait que les délégués *directs* d'associations ouvrières. Par cette décision, les chefs parlementaires du socialisme allemand se trouvaient écartés... Ce congrès, auquel l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse et l'Amérique ne furent pas représentées, eut lieu en novembre 1888. On y décida, entre autres, qu'un comité ouvrier serait organisé dans chacune des nations représentées et qu'un congrès international se tiendrait tous les ans dans l'un des pays adhérents. Le premier de ces congrès internationaux devait avoir lieu à Paris en 1889 ; l'organisation en fut confiée aux possibilistes, qui à ce moment n'étaient pas encore divisés en Broussistes (fédération des travailleurs socialistes de France) et Allemanistes (parti ouvrier socialiste révolutionnaire français) (2).

(1) *Le Socialisme contemporain*, par l'abbé Winterer, 2e édition, 1894 ; Paris, librairie Victor Lecoffre. — Ce livre est excellent au point de vue de la documentation, mais je fais toutes mes réserves au point de vue de l'interprétation des faits.

(2) Le lecteur qui désire des renseignements sur les divers partis socialistes fran-

Armés de ce mandat, les possibilistes se mirent à l'œuvre, et prirent bien soin d'exclure leurs ennemis jurés, les Marxistes. Ce fut en vain que ceux-ci essayèrent d'obtenir leur admission au congrès; les possibilistes s'y refusèrent obstinément. Il ne restait aux Marxistes d'autre ressource que celle d'organiser un congrès à eux; et c'est pourquoi l'on vit à Paris, en juillet 1889, deux congrès socialistes internationaux, le congrès possibiliste, où 14 nationalités étaient représentées par 612 délégués, 521 français et 91 étrangers; et le congrès marxiste, où siégeaient 381 délégués, 201 Français et 180 étrangers, parmi ceux-ci 82 Allemands. Dans ces deux congrès, on vota, entre autres, une résolution tendant à faire, le 1er mai, dans tous les pays, une manifestation en faveur de la journée de huit heures.

A Bruxelles, en 1891, il n'y eut qu'un seul congrès, où assistèrent à la fois les possibilistes, divisés en deux fractions hostiles, et les Marxistes, toujours fortement disciplinés. Aussi l'influence marxiste fut-elle prépondérante parmi les 360 délégués présents. Les mandats purement anarchistes furent rejetés, la Pologne eut une représentation séparée, l'antisémitisme fut condamné. De même fut rejetée la proposition du Hollandais Domela Nieuwenhuis, portant que « les socialistes répondraient à toute déclaration de guerre par une déclaration de grève générale ».

Le troisième congrès, celui de Zurich, en août 1893, réunit 338 délégués, dont 117 Suisses, 98 Allemands, 65 Anglais, etc. Les Marxistes jouèrent à Zurich un rôle plus prédominant encore qu'à Bruxelles. Le buste de Marx occupait la place d'honneur au-dessus du bureau, et son ancien collaborateur, Frédéric Engels, était présent. La délégation française, très réduite à cause des élections législatives qui avaient lieu chez nous le 20 août, ne comprenait que 41 membres; mais bon nombre d'entre eux se signalèrent, ainsi que les délégués hollandais, par une vive opposition à l'autoritarisme des Marxistes, et entre

çais ne peut faire mieux que de lire la brochure de M. L. de Seilhac : *le Monde socialiste*; Armand Colin, éditeur à Paris. — Il existe aussi un livre de M. Mermeix, intitulé *la France socialiste*. Cet ouvrage est très intéressant, mais ne va que jusqu'en 1886.

autres, de la trinité allemande, Bebel, Liebknecht et Singer. Les anarchistes non délégués de syndicats furent de nouveau expulsés; la proposition des Hollandais, de proclamer la grève générale en cas d'une déclaration de guerre, fut de nouveau repoussée, et le congrès affirma la nécessité de la conquête des pouvoirs publics par le prolétariat. Il fut voté que le prochain congrès aurait lieu à Londres en 1896, et aussi que, pour l'admission des délégués, on se conformerait à la résolution suivante :

« *Toutes les chambres syndicales ouvrières seront admises au congrès, et aussi les partis et organisations socialistes qui reconnaissent la nécessité de l'organisation des travailleurs et de l'action politique. Par action politique, on entend que les organisations des travailleurs cherchent, autant que possible, à employer ou à conquérir le droit politique et le mécanisme de la législation, pour amener ainsi le triomphe des intérêts du prolétariat et la conquête du pouvoir politique* ».

Le second paragraphe de cette résolution avait été ajouté, sur l'avis de Bebel, qu'il fallait définir clairement ce qu'entendait le congrès par ces mots « action politique ».

II

La mission d'organiser chaque congrès international est fort raisonnablement confiée aux associations ouvrières et socialistes du pays dans lequel il a été décidé de se réunir. Ces associations nomment un comité qui fait les convocations, enregistre les vœux et propositions des groupes socialistes, et règle les divers détails du congrès : heures de séance, temps accordé aux orateurs, choix de la salle, fêtes et manifestations publiques, etc.

Le congrès de Londres, ainsi du reste que les congrès précédents, n'était pas seulement un congrès de sociétés socialistes. Les syndicats ouvriers y étaient admis; et, comme en Angleterre les socialistes sont en très petit nombre, alors que les trade unionistes réellement affiliés, c'est-à-dire payant régulièrement leur cotisation, sont plus d'un million, les membres du comité organisateur du congrès furent désignés par les deux princi-

pales sociétés socialistes anglaises, la *Social Democratic Federation* et l'*Independent Labour Party*, et par le comité parlementaire des trade unions. Sur les 12 membres de ce comité, 6 appartenaient au comité parlementaire ; ce sont : J.-M. Jack (des métallurgistes de Glasgow), Edward Cowey (des mineurs du Yorkshire), James Mawdsley (des ouvriers de l'industrie cotonnière de Manchester), William Inskip (des cordonniers de Leicester), J.-H. Wilson, M. P. (des marins et chauffeurs), et William Thorne (des gaziers de Londres; ce dernier est également membre de la *Social Democratic Federation*). Les 6 autres membres étaient : Tom Mann (président de l'Union des ouvriers des docks et secrétaire général de l'*Independent Labour Party*), W.-C. Steadman (des constructeurs de chalands, membre du conseil de comté de Londres), Henry Quelch (directeur de *Justice*, l'organe officiel de la *Social Democratic Federation*), Edward Aveling, l'un des gendres de Karl Marx, Adolphe Smith, et J. Chandler.

Je crois, pour ma part, que la présence dans ce comité de tant des chefs des trade unionistes avait fortement contribué à la bonne organisation du congrès. Car c'est un fait reconnu, que le règlement provisoire du congrès et les arrangements faits en vue des fêtes, des réceptions et de la grande manifestation de Hyde-Park, étaient excellents. Le comité avait également fait imprimer une longue liste d'hôtels, de pensions, de *lodgings*, de restaurants et de cafés, avec l'indication des prix; sage mesure qui a été d'un grand secours aux délégués étrangers.

Mais, à l'exemple du comité organisateur, quelques délégués, ou plutôt de futurs délégués, s'étaient, eux aussi, mis en campagne longtemps à l'avance; je veux parler des anarchistes. Bon nombre d'entre eux, à Bruxelles et à Zurich, avaient été exclus par leurs sections respectives, puis expulsés du congrès; ils avaient alors organisé un congrès séparé; mais ils étaient décidés à lutter énergiquement pour que les choses ne se passassent point de la même façon à Londres. « Dès le mois de juillet 1895, lit-on dans *les Temps nouveaux* (1), sous la signature de Kropot-

(1) *Les Temps nouveaux*, 1re année, n° 14, du 3 au 9 août 1895.

kine, les compagnons du groupe la *Freedom*, de Londres, renforcés de quelques amis, s'étaient réunis pour discuter s'il y avait lieu de prendre part au congrès... En Angleterre comme un peu partout, il y a des compagnons anarchistes *qui font partie de groupements ouvriers, et qui peuvent être envoyés par leurs unions de métier* afin de discuter toutes les parties du programme du congrès au point de vue anarchiste. Les groupements en question ne peuvent pas assister les bras croisés à l'escamotage du mouvement ouvrier qui se fait en ce moment par les politiciens;... et ils tiennent à s'entendre avec les anarchistes d'autres pays sur ce qu'il y aurait à faire pour imprégner les unions ouvrières d'idées anarchistes et faire sortir les retardataires de leurs vieilles ornières. » Les quelques lignes précédentes de Kropotkine montrent la porte par laquelle les anarchistes pouvaient forcer l'entrée du congrès. Ce moyen était aussi simple qu'efficace; il n'y avait qu'à se faire mandater par un syndicat, ou un *trade-council,* ou une Bourse du travail. Délégués de groupes *politiques,* les anarchistes eussent été facilement exclus, parce qu'on pouvait prétendre, — avec certaine raison, — que, pour donner leurs pouvoirs à des anarchistes, les groupes en question devaient être antiparlementaires, c'est-à-dire opposés à la « conquête du mécanisme de la législation », à la « conquête du pouvoir politique ». Or, le lecteur se rappelle que, d'après la résolution de Zurich, seuls « les partis et organisations socialistes qui reconnaissaient la nécessité de l'action politique » étaient admis. Au contraire, les trade unions étaient admises sans conditions, par suite elles pouvaient donner à qui elles voulaient mandat de les représenter. En effet, si on avait imposé à leurs délégués une profession de foi socialiste, la grande majorité des trade unionistes anglais eussent refusé de prendre part au congrès. Pour deux raisons, les socialistes, tant continentaux qu'anglais, tenaient beaucoup à ce que les trade unions fussent représentées. La première raison, c'est que si les trade unions se fussent abstenues, l'Angleterre n'eût eu à présenter que trois sociétés socialistes : la *Fabian Society,* qui compte bien 900 membres, la *Social Democratic Federation,* qui en a environ 3.000 et

l'*Independent Labour Party*, dont le chiffre d'adhérents n'est pas connu d'une façon précise, mais dont les 28 candidats aux dernières élections législatives ont réuni 44.321 voix. La présence des trade unionistes faisait illusion pour le bon public bourgeois du continent, toujours prêt à s'effrayer du « spectre rouge » ; grâce à elle, les socialistes continentaux peuvent répéter que les trade unions, « les *nouvelles* trade unions », viennent au socialisme. Et cette première raison a été avouée par certains socialistes. C'est ainsi que M. Jaurès écrivait dans le *Matin* du 31 juillet :

« En effet, en Angleterre, le mouvement socialiste est à peine naissant et faible encore; au contraire, le mouvement corporatif est très ancien et puissant. Les trade unions viennent bien au socialisme, mais avec lenteur et défiance : et le congrès siégeant à Londres aurait perdu beaucoup de sa force anglaise s'il n'avait pas compris, avec les éléments politiques socialistes, les éléments corporatifs. »

La seconde raison, qui influençait surtout les socialistes anglais, était d'ordre bien plus pratique : c'était la question financière. Si les trade unions ne prenaient pas part au congrès, il n'y avait pas un centime à attendre d'elles; or, chacun savait que les frais du congrès monteraient à une forte somme. Il fallait donc se montrer coulant pour les trade unions anglaises, et, comme on ne pouvait imposer un règlement d'exception aux syndicats ouvriers du continent, il s'ensuivait que les anarchistes mandatés par eux pouvaient en toute sécurité se moquer de la résolution de Zurich, et des social-démocrates de tous pays qui l'avaient élaborée.

Car il est évident, surtout pour quiconque a vu les choses de près, que la vieille lutte entre les autoritaires et les libertaires, qui avait amené la dissolution de l'Internationale en 1872, s'est reproduite à Londres. Les anarchistes ne sont que la fraction la plus avancée du parti révolutionnaire que les Marxistes ont quitté plus ou moins ouvertement, parti révolutionnaire qui en France est représenté par les Allemanistes, et qui, faisant prédominer l'action économique sur l'action politique oppose comme tactique à la conquête des pouvoirs publics la grève générale,

moyen presque infaillible, d'après eux, d'amener la révolution (1). Les autoritaires actuellement sont représentés par les Marxistes, plus connus en France sous le nom de Guesdistes, et désignés partout ailleurs par l'étiquette de social-démocrates. Assez forts dans notre pays, ils sont tout-puissants en Allemagne; et, en Suisse, en Belgique, en Autriche et en Italie, ils peuvent rallier la grande majorité des socialistes parlementaires.

Ce que voulaient les Marxistes, c'était avoir d'avance une majorité certaine dans le congrès. A cet effet, ils avaient su faire entrer dans le comité organisateur des « hommes de confiance », — pour parler à la façon des socialistes allemands : — Edward Aveling, gendre de Marx, et commentateur du *Capital,* Adolphe Smith, H. Quelech et W. Thorne, ces trois derniers membres influents de la *Social-Democratic Federation,* qui est presque aussi marxiste que la *Sozial Demokratie* allemande elle-même. Ils étaient donc sûrs que leurs intérêts seraient bien servis, et que ceux de leurs adversaires seraient au contraire battus en brèche par tous les moyens possibles. Nous verrons plus loin que M. Aveling et ses amis n'ont pas manqué à leur mission.

De plus, les Marxistes avaient dans leur jeu un atout merveilleux : le vote par nationalités. Il est évident que les organisations ouvrières et socialistes du pays dans lequel se tient le congrès peuvent envoyer, — les frais étant pour elles beaucoup moindres, — bien plus de délégués que les organisations des autres pays. Donc, si le vote par tête était seul employé, il se pourrait qu'un seul pays fît équilibre à tous les autres, et même les dominât. Pour obvier à cet inconvénient, le vote par nationalités est admis, et il suffit qu'un délégué demande cette forme de votation pour que le président du congrès soit obligé de se conformer à son désir. Or, quand on vote par nationalités, les Marxistes ont infailliblement la majorité, voici pourquoi : c'est

(1) Voir la brochure : *Qu'est-ce que la grève générale?* par Henri Girard et Fernand Pelloutier, Librairie socialiste, 51, rue Saint-Sauveur, Paris. Ces deux écrivains sont en faveur de la grève générale. L'opinion contraire est soutenue dans l'ouvrage de M. Gabriel Deville, député : *Principes socialistes*, pages 191 à 202, V. Giard et Brière, éditeurs, à Paris, 1896.

que, en Bulgarie, en Roumanie, en Serbie, en Russie, en Suède, les socialistes organisés, peu nombreux du reste, ne jurent que par Marx. Ajoutez-y l'Allemagne, sanctuaire de l'orthodoxie, et vous aurez six nationalités (1) votant au doigt et à l'œil suivant les ordres de Bebel, Liebknecht et Singer. Mais ce n'est pas tout : l'Autriche-Hongrie, au lieu de former une seule nationalité, a été divisée en trois : 1° l'Autriche, 2° la Hongrie, 3° la Bohême. Enfin la Pologne, depuis le congrès de Bruxelles, a été constituée en nationalité indépendante. Inutile de dire que les social-démocrates de ces divers pays savent toujours s'arranger pour envoyer autant de délégués qu'il en faut pour avoir la majorité dans leurs délégations respectives.

De plus, au congrès de Londres, les Marxistes avaient encore deux nationalités votant aveuglément suivant leurs désirs. La première était l'Australie, que représentait M. Edward Aveling, dont j'ai déjà parlé : M. Aveling avait reçu le mandat de la *Social Democratic Federation of New South Wales*. La seconde nationalité était l'Espagne. Dans ce pays, les social-démocrates ne sont qu'un nombre infime, les antiparlementaires et anarchistes étant au contraire relativement nombreux. Dans tous les congrès de l'ancienne Internationale, et en particulier au congrès de la Haye, la délégation espagnole avait fait une violente opposition à Marx. Au congrès de Gand, en 1877, les Espagnols marchèrent constamment avec la Fédération jurassienne contre les Marxistes. Depuis lors, les choses n'ont pas changé, et, sans l'attentat de Barcelone, la délégation espagnole aurait été nettement antiparlementaire. Mais, à la suite de cet attentat, — explosion d'une bombe de dynamite au milieu d'une procession, — la police mit la main sur tous les anarchistes qu'elle put découvrir ; les autres s'enfuirent, et les associations ouvrières espagnoles, beaucoup plus politiques que professionnelles, ayant été « persécutées », ne purent envoyer qu'un seul délégué, et furent obligées de mandater un anarchiste italien habitant Londres, Enrico Malatesta. Les social-démocrates, au contraire, ne

(1) Cinq seulement d'entre elles étaient représentées à Londres, le délégué serbe n'ayant pu arriver à temps.

furent pas inquiétés, et envoyèrent au congrès plusieurs délégués, entre autres M. Pablo Iglesias.

Dans ces conditions, les Marxistes étaient certains de remporter la victoire, puisque sur 21 nationalités qui devaient prendre part au congrès, ils en avaient 12 à leur dévotion (1), Mais, en gens prudents qui savent que deux sûretés valent mieux qu'une, ils firent choisir pour traducteurs, par le comité d'organisation, — où, comme je l'ai montré, ils avaient une grande influence, — des social-démocrates éprouvés : pour la traduction du français en anglais, et de l'anglais en français, Adolphe Smith, membre de la Social Democratic Federation ; et, pour la traduction de l'allemand en anglais, et de l'anglais en allemand, Mme Marx-Aveling, la fille du *Maître* lui-même. De sorte que, les discours des adversaires étant à la merci des traducteurs, ceux-ci pouvaient facilement les expurger et en changer le sens. Je me hâte de leur rendre ce témoignage qu'ils n'y ont pas manqué.

Mais, afin de ne rien négliger, et pour mieux montrer encore que, dans la société collectiviste, sous le régime de la « dictature du prolétariat », les dictateurs penseront à tout, le comité d'organisation « *oublia* » d'insérer dans l'ordre officiel (brochure imprimée contenant le texte de toutes les motions faites par les divers groupes socialistes) les propositions envoyées par la fédération des Bourses du travail de France et des Colonies, et par le parti ouvrier socialiste révolutionnaire français (Allemanistes) (2). Ces deux organisations avaient envoyé des vœux en faveur de la *grève générale*, contre laquelle les Marxistes se sont énergiquement prononcés. Grâce à cet *oubli*, et conformément au règlement provisoire élaboré par le comité organisateur, la question de la grève générale ne

(1) Le délégué serbe n'ayant pu arriver jusqu'à Londres, il n'y eut que 20 nationalités représentées, mais les Marxistes disposaient quand même du vote de 11 nationalités.

(2) Pour les détails sur le parti allemaniste, je renvoie le lecteur à la brochure de M. de Seilhac : *le Monde socialiste,* pp. 9-23. Quant à la fédération des Bourses du travail, elle représente, paraît-il, 45 Bourses, plusieurs centaines de syndicats, et plus de 150.000? ouvriers syndiqués.

pouvait être mise à l'ordre du jour du congrès. C'était ce que désiraient les Marxistes, qui semblent ne pas même admettre la discussion d'une idée condamnée par eux, et qui voulaient transformer le congrès en une simple « chambre d'enregistrement » des articles de leur programme. C'est là un premier *oubli;* nous en trouverons encore plusieurs autres.

Enfin, il faut encore mentionner la campagne de conférences que Liebknecht alla faire en Grande-Bretagne au commencement de juillet. La social-démocratie fut représentée comme le seul socialisme digne de ce nom; les indépendants furent invités à entrer dans le droit chemin du Marxisme, et les anarchistes furent excommuniés et dénoncés avec d'autant plus de colère que beaucoup d'entre eux sont des renégats, c'est-à-dire des Marxistes désabusés.

Mais ces conférences n'eurent pas tout le succès désiré. Si la *Social Democratic Federation*, c'est-à-dire les Marxistes anglais, applaudit les déclarations de Liebknecht, la majorité des membres de l'*Independent Labour Party,* avec leur président Keir-Hardie et leur secrétaire général Tom Mann en première ligne, se prononcèrent formellement contre toute exclusion. Or, j'ai rappelé plus haut que l'*Independent Labour Party* est de beaucoup la plus importante des organisations socialistes anglaises.

De leur côté, les anarchistes, aidés en France par les Allemanistes, continuaient à lutter énergiquement contre les social-démocrates. Déjà, l'année dernière, un des leurs, M. Hamon, avait publié sa *Psychologie de l'anarchiste-socialiste* (1), titre qui, par l'accouplement des deux derniers mots, avait soulevé les protestations des socialistes parlementaires et des répliques violentes de la part des anarchistes. En février et en mars 1896, le même auteur publia, dans la revue belge, *la Société nouvelle*, deux articles ayant pour but de démontrer, avec grand renfort de citations empruntées à des écrivains des deux partis, que l'anarchisme, — le communisme-anarchisme, —

(1) J'ai donné un compte rendu de cet ouvrage dans le *Mouvement social* d'avril 1896.

n'était qu'une variété du socialisme, tout comme la social-démocratie elle-même. Ces deux articles eurent une très large publicité, car ils furent traduits en plusieurs langues et reproduits par diverses revues étrangères, entre autres par la *Free Review* de Londres. M. Hamon annonçait que, puisque les anarchistes étaient, eux aussi, des socialistes, ils avaient le droit de siéger au congrès de Londres, et qu'ils revendiqueraient ce droit. Inutile de dire que cette prétention mettait les socialistes parlementaires de très mauvaise humeur. A ce sujet, un article assez amusant est celui de M. Georges Renard, directeur de la *Revue socialiste*. Sachant bien que les anarchistes, mandatés par des syndicats, ne pourraient être exclus, M. Renard essayait de les prendre par l'amour-propre : « Il me semble, écrivait-il dans *la Revue socialiste*, que, si j'étais anarchiste, j'aurais la fierté de ne pas vouloir me raccrocher de force à un parti qui par trois fois m'aurait dit : Vous n'êtes pas des nôtres; passez au large (1)! » Mais les anarchistes n'étaient pas assez sots pour laisser ainsi la place libre à leurs adversaires. Et la raison qu'ils donnaient pour justifier leur participation au congrès était la suivante : « Si le congrès s'annonçait comme un congrès de la démocratie sociale, écrivait Kropotkine dans l'article des *Temps nouveaux* que j'ai déjà cité, les anarchistes n'iraient évidemment pas... Mais le congrès est annoncé comme un congrès *ouvrier universel*. » C'est pourquoi, sans la moindre vergogne, les anarchistes français se firent mandater par des syndicats; ainsi le directeur du journal anarchiste *la Sociale*, M. Émile Pouget, avait à lui seul trois mandats bien en règle.

En dernier lieu, il faut mentionner une manœuvre des anarchistes qui aurait pu leur donner des résultats, si elle eût été poussée à fond. Quelques jours seulement avant l'ouverture du congrès, le « camarade » Pouget, dont je viens de parler, publia une brochure intitulée *Variations Guesdistes*, dans laquelle il racontait toutes les palinodies des Marxistes français :

(1) « Le socialisme séparé de l'anarchisme » : *Revue socialiste*, juillet 1896.

Jules Guesde, l'ancien anarchiste, détracteur du suffrage universel, et, pour ce, excommunié par Marx; — Gabriel Deville, « sous-Guesde », qui prêchait jadis « l'impuissance de toutes les méthodes pacifiques »; — Lafargue, qui, pour mieux faire l'éloge de Guesde, traitait Lassalle de « pourri » (1). Venu à Londres avec un ballot d'exemplaires de cette brochure, Émile Pouget prit soin d'en faire distribuer à tous les délégués. Mais, il n'avait pas eu le temps de la faire traduire en anglais ou n'y avait pas songé; par suite, sa brochure est restée lettre morte pour la presque unanimité des délégués de la Grande-Bretagne, les seuls à peu près qu'elle eût pu influencer.

J'ai mis le lecteur au courant de la plupart des intrigues, — je n'ai pas la prétention de les avoir toutes énumérées, — mises en œuvre par les Marxistes avant le congrès de Londres. J'ai montré également comment les anarchistes ont tenté de se défendre. J'en arrive maintenant à l'exposé des faits qui ont signalé les séances générales du Congrès, et les séances particulières de quelques-unes de ses Commissions.

III

La première séance du congrès était annoncée pour le lundi 27 juillet, à 11 heures du matin; mais, la veille, dans l'après-midi, devait avoir lieu à Hyde-Park une grande manifestation en faveur de la paix internationale. Suivant l'habitude anglaise, les manifestants — trade unionistes, et socialistes — se rendirent à Hyde-Park en un immense cortège entremêlé de chars allégoriques, de cyclistes, de cavaliers, etc. Les énormes bannières des trade unions, ayant au moins douze mètres carrés et portées chacune par deux robustes gaillards qui pliaient sous le poids, flottaient au vent; et sept à huit musiques de cuivres, faisant un bruit infernal, jouaient plus ou moins faux des airs populaires,

(1) Je recommande vivement la lecture de cette brochure, composée à l'aide de documents maintenant introuvables, tels que le *Catéchisme socialiste* de Jules Guesde, et la collection du journal guesdiste *l'Égalité*.

surtout la *Marseillaise*, rabaissée au rang d'hymne de ralliement des *avancés* de tous pays. Il y avait là quinze à vingt mille manifestants. Dans Hyde-Park, douze charrettes avaient été disposées pour servir de tribunes aux harangues; une cinquantaine d'orateurs y figurèrent, tant anglais qu'étrangers. Parmi eux se trouvaient tous les grands hommes de la social-democratic : Liebknecht, Bebel, Singer, le Dr Adler (de Vienne), Hyndman, Guesde, Millerand, Vandervelde, Iglesias, Jaurès, Edward Aveling, Mme Marx-Aveling, etc. Mais, par un singulier hasard, le comité organisateur avait *oublié* d'inviter à prendre la parole les représentants des socialistes étrangers non inféodés à la coterie marxiste. Et, comme l'un d'eux, M. Eugène Guérard, secrétaire général du syndicat des ouvriers de chemins de fer français, demandait à parler, lui aussi, il lui fut répondu que c'était impossible, parce que seuls devaient parler les orateurs désignés à l'avance. De même, aucun des Allemanistes, qui pourtant comptent, (peut-être vaudrait-il mieux dire « comptaient », depuis la scission des Faillettistes), 5 députés à la Chambre française, n'avait été invité.

Le cortège ne faisait qu'entrer à Hyde-Park, quand commença à tomber une pluie fine qui bientôt devint torrentielle. Les assistants s'enfuirent à toutes jambes, et ce fut devant quelques centaines d'auditeurs trempés et crottés comme des barbets, — j'en sais quelque chose, — mais retenus par la curiosité de voir tous les grands chefs du socialisme, que fut mise aux voix la résolution en faveur de la paix. Cette résolution, qui bien entendu fut déclarée adoptée, est conçue dans le plus pur esprit marxiste. Elle déclare que : « le seul ennemi des travailleurs des différentes nationalités est l'ennemi commun : la classe des propriétaires et des capitalistes... » Elle contient aussi le « cliché » d'usage en faveur de la socialisation des moyens de production, de distribution et d'échange, — de l'établissement de la journée de 8 heures, — de la nécessité de la conquête des pouvoirs publics. Je ne voudrais pas oublier de noter que cette déclaration se prononçait en faveur du règlement des « disputes entre nationalités » au moyen de l'arbitrage. Nous verrons bientôt que, le

jour où on lui a demandé de se prononcer en faveur de l'arbitrage entre les États-Unis et l'Angleterre, le congrès a voté contre.

Une lettre très intéressante du Révérend F. Herbert Stead, *warden* du *settlement* de Walworth, a été envoyée au *Daily Chronicle* et publiée dans le numéro du 25 juillet 1896. On y lit ce qui suit : « Dans l'aimable lettre que m'adressèrent, il y a quelques semaines, les promoteurs de la démonstration de Hyde-Park, pour inviter à y prendre part les ouvriers en rapport avec notre *settlement*, on m'assurait expressément que l'intention des promoteurs était d'unir les ouvriers londoniens de toutes les sectes et de tous les partis dans un grand mouvement en faveur de la paix internationale. Croyant comprendre que ce mouvement serait catholique, au sens étymologique du mot, les membres de notre association résolurent d'y adhérer, moi-même je fis mon possible pour aider dans notre district au succès de la manifestation... Et maintenant que la résolution a été publiée, on constate qu'elle est telle que seuls les socialistes extrêmes, — et encore pas tous, — peuvent la voter. Ce matin même, un leader socialiste très en vue admettait devant moi que les propositions socialistes de la résolution étaient très loin d'avoir pour elles la généralité des trade unions de Londres, et qu'elles n'étaient pas acceptées par beaucoup des milliers de travailleurs sur la présence desquels on comptait à Hyde-Park. Ces propositions, disait-il, étaient insérées dans un but de propagande. On avoue donc que cette résolution, au lieu d'exprimer l'opinion des travailleurs de toutes les nuances d'opinion, n'est que le manifeste d'un parti, d'une secte... On ne nous avait pas invités à aller à Hyde-Park pour déclarer que la classe capitaliste et propriétaire est le seul ennemi de la classe ouvrière,... mais pour manifester en faveur de la paix internationale. Je regrette que les apparences semblent indiquer une tentative pour exploiter le désir universel de la paix dans les intérêts du socialisme, qu'on reconnaît n'être désiré que par une fraction... »

Cette lettre n'a pas besoin de commentaire ; mais il faut mentionner que, à l'exception de J.-H. Wilson, député de Middlesbo-

rough et délégué des marins et chauffeurs, aucun des *leaders* des trade unions importantes n'était là. En particulier, MM. Jack, Chandler, Cowey, Mawdsley et Inskip, tous membres du comité organisateur, brillaient par leur absence. Il est clair qu'ils n'avaient pas voulu se prêter à cette manœuvre, qui consistait à annoncer une manifestion en faveur de la paix, et à présenter à la dernière heure un ordre du jour farci de déclamations aussi ridicules que social-démocrates. Mais il est regrettable qu'ils se soient abstenus, simplement, au lieu de protester avec énergie.

Je ne fais que mentionner la réception offerte ce même dimanche soir, au Horse-Shoe Hotel, par le comité d'organisation, aux délégués anglais et étrangers. Je n'ai pas l'intention d'insister non plus sur la réunion générale des délégués français *antiparlementaires*, c'est-à-dire antimarxistes, qui eut lieu le dimanche également, à l'issue de la manifestation de Hyde-Park. Je n'ai pu assister à cette réunion, d'ailleurs privée, qui eut lieu dans le local du Club national italien; mais un délégué m'a raconté qu'il ne s'y est passé rien de bien important, sinon que l'attention des délégués présents a été attirée sur l'article 11 du règlement provisoire. Cet article était ainsi conçu : « *Aucun amendement au règlement* (il ne s'agit pas du règlement provisoire, mais du règlement en vigueur à Zurich) *ou aux dispositions de l'ordre du jour ne sera accepté après lundi.* » Cet article 11 était un véritable traquenard imaginé par les Marxistes pour étouffer la discussion. En effet, le règlement de Zurich refusait l'entrée du congrès aux délégués des groupes anarchistes. Mais, à l'ordre du jour du congrès, il y avait un premier paragraphe contenant sept amendements au règlement; quatre d'entre eux modifiaient le règlement de Zurich précisément sur ce point délicat, et ouvraient la porte aux détracteurs de la conquête des pouvoirs publics. Mentionnons que, sur ces quatre amendements, il y en avait un présenté par le groupe de Reading, de la *Social Democratic Federation*. Or le lundi 27 juillet, jour de l'ouverture du congrès, la séance ne devait commencer qu'à 11 heures du matin pour finir à 1 heure de

l'après-midi. Le discours de bienvenue du président, les réponses des vice-présidents, la lecture prévue des lettres et télégrammes de félicitations ou d'excuses, les annonces de toutes sortes, les traductions, les retards certains, tout cela devait prendre du temps, et deux heures sont vite passées! De plus, il n'y avait pas de séance générale dans l'après-midi. Donc si, à la séance du lundi matin, on n'arrivait pas à soulever la question du règlement de Zurich et on ne demandait pas sa revision, il était, par ce seul fait, maintenu en vigueur et ne pouvait même plus être discuté. C'était bien en effet la discussion à laquelle s'opposaient les Marxistes, sous prétexte d'économiser le temps du congrès; car avec le vote par nationalités, ils étaient sûrs de faire admettre à nouveau le règlement de Zurich.

Donc, à la réunion des antiparlementaires français, on décida de soulever la question des amendements au règlement, et l'on se sépara en se donnant rendez-vous pour le lendemain matin au local réservé à la section française.

IV

Le lendemain, lundi 27 juillet, les délégués des diverses nationalités devaient se réunir à 9 heures du matin dans les locaux désignés à cet effet, afin de : 1° élire un président et un secrétaire de nationalité; 2° vérifier les mandats de leurs délégués et faire pour le comité organisateur un rapport sur la composition de leur délégation ; 3° élire deux délégués de chaque nationalité pour prendre place au bureau; 4° élire deux membres de chaque nationalité pour faire partie de chacune des commissions qui devaient examiner les groupes de propositions inscrites à l'ordre du jour.

Je signale dès maintenant que ces propositions ou vœux avaient été divisés en huit groupes : 1° amendements au règlement (de Zurich), 2° question agraire, 3° action politique, 4° action économique et industrielle, 5° question de la guerre, 6° question de l'éducation et du développement physique, 7° organisation, 8° questions diverses.

La délégation française, — la seule, avec la délégation anglaise, que j'aie l'intention de suivre de près dans cet article, et qui du reste est la plus intéressante parce que c'est dans son sein qu'était concentrée la lutte entre Marxistes et antimarxistes, — avait son lieu de réunion dans le bâtiment même du *Queen's Hall*, où le congrès devait tenir ses séances générales. Parmi les délégués les plus connus, citons : du côté des Marxistes, Millerand, Guesde, Rouanet, Viviani, Gérault-Richard, Gabriel Deville, députés ; Delory, maire de Lille, Paul Lafargue, Salembier, maire de Calais, R. Lavigne, de Bordeaux (1) ; — du côté des Blanquistes : E. Vaillant, Sembat, députés ; Turot et Dubreuilh, rédacteurs à *la Petite République ;* — parmi les Allemanistes, Groussier, Toussaint, Fabérot, députés ; Faillet, conseiller municipal de Paris, Allemane, Eugène Guérard, secrétaire du syndicat des ouvriers de chemins de fer ; — parmi les anarchistes, Tortelier, Fernand Pelloutier, secrétaire général de la Fédération des Bourses indépendantes du travail, Émile Pouget, directeur de *la Sociale*, A. Hamon, Enrico Malatesta, le fameux anarchiste italien qui était mandaté par le syndicat des métallurgistes d'Amiens. Citons encore quelques délégués qu'on ne peut ranger dans aucun de ces trois partis : Paul Brousse, chef des possibilistes *Broussistes,* Victor Dalle, Georges Renard, directeur de la *Revue socialiste* (2), et enfin trois *conservateurs*, pour employer l'expression des Marxistes : M. Keüfer, l'éminent organisateur de la Fédération du Livre, M. Vaquette, délégué de la Société de Résistance des ouvriers imprimeurs lithographes de Paris, qui appartiennent, eux aussi, à cette fédération, et M. Fagnot, délégué du cercle des Prolétaires positivistes de Paris.

La section française était à peine réunie, qu'une discussion violente éclatait. Il s'agissait de la vérification des mandats, et, pour opérer ce travail, la délégation avait nommé une commission dont faisait partie M. Gabriel Deville. Furieux de ce que,

(1) Jaurès et Millerand, au congrès de Londres, ont si bien joué le rôle d'instruments entre les mains de M. Jules Guesde, que je les range sans hésitation avec les Marxistes. J'en dirai autant de MM. Rouanet et Viviani.

(2) M. Georges Renard a néanmoins toujours voté avec les Marxistes.

« sous le couvert de mandats syndicaux », des anarchistes eussent le droit de siéger au congrès, M. Deville essaya, à l'aide d'un *truc* ingénieux, de les faire expulser. Le lecteur se rappelle la déclaration de Zurich, dont je vais d'ailleurs citer à nouveau la première phrase : *Toutes les chambres syndicales ouvrières seront admises au congrès, et aussi les partis et organisations socialistes qui reconnaissent la nécessité de l'organisation des travailleurs et de l'action politique.*

M. Deville prétendit que dans le texte de cette déclaration il s'était glissé une faute d'impression, et qu'il ne devrait pas y avoir de virgule après les mots « seront admises au congrès ». « Supprimez cette virgule, qui est de trop, dit M. Deville, et alors les délégués des syndicats devront déclarer, eux aussi, qu'ils « reconnaissent la nécessité de l'action politique ». Toute personne impartiale reconnaîtra que pour interpréter un texte de pareille façon il faut avoir l'esprit remarquablement subtil. Malheureusement pour M. Deville, le texte anglais de la résolution de Zurich comporte non seulement une virgule, mais un point et virgule; de plus, ses collègues eurent le mauvais goût de trouver que, même avec une simple virgule, le texte était très clair, et qu'il n'y avait pas lieu d'imposer une confession publique de parlementarisme aux délégués des syndicats. Vexé de voir rater son *truc*, — je ne trouve pas d'autre mot pour rendre ma pensée, — M. Deville quitta la commission; mais celle-ci, sans s'émouvoir, continua ses travaux, et finit par déclarer que tous les délégués étaient en règle, sauf quatre députés, MM. Millerand, Jaurès, Gérault-Richard et Viviani.

Ces quatre députés, dit M. Georges Renard dans la *Revue socialiste* (1), quoique ayant sur eux des mandats parfaitement réguliers, voulurent faire trancher par la section française cette question de principe : *Une circonscription électorale qui a nommé un député socialiste ne peut-elle être considérée comme équivalente à un groupe politique ou à un syndicat qui peut compter parfois quelques personnes seulement, et le mandat qu'elle donne*

(1) « *Le Congrès international de Londres* », dans la *Revue socialiste* du mois d'août 1896.

à son élu ne comporte-t-il pas le droit et même le devoir de la représenter dans un congrès socialiste international?

Il me semble bien qu'entre venir au congrès comme député socialiste, ou y venir comme délégué du groupe des députés socialistes français, il n'y a pas au fond grande différence (1). Mais, au point de vue de la forme, il n'en était pas de même. Bon nombre de délégués s'élevèrent avec force, dit le « camarade » Pouget dans *la Sociale* (2), contre « la prétention rigolotte de Jaurès, Millerand, etc., qui affirmaient que leur mandat de député, de même qu'il leur permet de voyager « à l'œil », les autorise à entrer comme délégués à un congrès ouvrier... « A ce compte-là, ajoute M. Pouget, il n'y a pas de raison pour que tous les députés de la Chambre anglaise ne s'amènent au congrès, et, un de ces quatre matins, sous prétexte qu'ils sont députés, de Mun et Wilson pourraient vouloir entrer. »

Une discussion très vive et très longue commença. Enfin la proposition suivante fut faite : Admettre provisoirement les quatre députés, mais les inviter à demander à leurs groupes un mandat régulier. Ce mandat, nous avons vu que, d'après M. Renard, ils l'avaient en poche. On vota sur cette proposition qui fut repoussée par 60 voix contre 49. Le sens donné à ce vote admettait les députés sans les obliger à déposer un mandat. Comme le résultat de ce vote pourrait surprendre par la suite, il est nécessaire de mentionner qu'un certain nombre d'antimarxistes, et non des moindres, tels que MM. Hamon et Pelloutier, votèrent pour l'admission, ne voulant, dirent-ils, exclure personne. Mais les Guesdistes, ignorant sans doute ce détail, crurent qu'ils avaient la majorité dans la délégation française. « Illico, dit encore M. Pouget, Deville rappelle que la délégation a à statuer sur la fameuse déclaration de Zurich, et il demande qu'on pose la question à tous les délégués aussi bien des syndicats que des groupes d'études sociales, et que ceux qui se déclareront contre

(1) Le mandat que déposèrent, MM. Millerand et Viviani, dit le journal anglais *Justice*, leur venait du groupe socialiste de la Chambre. M. Jaurès avait un mandat des socialistes de Carmaux. Quant à M. Gérault-Richard, je n'ai pas de renseignements à son sujet.

(2) N° 65, du 2 au 7 août 1896.

la conquête des pouvoirs publics et le parlementarisme soient exclus ». Mais la déclaration de Zurich fut repoussée par 54 voix contre 48; « par conséquent, tous les délégués furent admis, sans avoir à se confesser. »

V

De leur côté, les délégués anglais s'étaient réunis dans une salle à eux réservée, — moyennant finances bien entendu, — à l'Hôtel de Ville du district de Saint-Martin. Ils étaient au nombre de 475, dont 185 délégués par des trade unions, 118 par la Social Democratic Federation, 120 par l'Independent Labour Party, 22 par la Fabian Society, 27 par des organisations socialistes indépendantes, et 3 par des *Églises du travail* (Labour Churches). J'ai mentionné plus haut les forces respectives de ces divers partis; le lecteur voit donc sans peine que les trade unions avaient en moyenne un délégué pour 5.500 adhérents, alors que la Social Democratic Federation en avait un pour 25 membres environ, et l'Independent Labour Party un pour 250 membres au maximum.

Du reste, un socialiste anglais, M. Bernard Shaw, l'un des membres les plus en vue de la *Fabian Society*, nous dit ce qu'il faut penser de ces mandats et de leurs possesseurs. « Pour dire les choses brutalement, écrivait-il dans le journal radical *The Star* (1), n'importe quel fumiste (*fool*) qui désire un siège au congrès international, n'a guère qu'à le demander pour l'obtenir. Ceci peut sembler exagéré, mais ne l'est pas. J'assiste moi-même au congrès comme délégué d'un groupe d'une douzaine ou peut-être de 20 personnes que je n'ai jamais vues, qui ne m'ont jamais vu, et qui habitent un pays que je n'ai pas visité depuis vingt ans (M. Shaw était délégué des Fabiens de Dublin). Je n'ai pas la moindre idée de ce que peuvent être leurs opinions. Je sais seulement qu'ils acceptent une formule socialiste, égale-

(1) *The Star*, n° du 30 juillet 1896. — M. Bernard Shaw signait dans ce journal : « Le socialiste spécial du *Star* ».

ment acceptée par des individus dont les idées, sur toutes les questions d'application pratique, sont aussi contraires aux miennes, — et même en fait bien davantage, — que les idées de M. Balfour le sont à celles de Sir William Harcourt. Ils ne m'ont pas donné d'instructions et, *l'eussent-ils fait, je ne m'y serais conformé que si elles m'eussent paru judicieuses*. Et cependant, si l'on considère les mandats qu'on apporte dans les congrès, ma qualité de délégué socialiste repose sur quelque chose d'exceptionnellement solide, au lieu de reposer sur quelque chose d'exceptionnellement creux. Il suffit en effet qu'une demi-douzaine de jeunes gens aient été convertis (*caught*) par un discours ou une brochure socialiste, et se soient constitués en une « branche » de la Fédération sociale démocratique, ou du Parti indépendant du Travail, ou en une société fabienne locale, pour qu'ils aient le droit d'envoyer l'un d'entre eux au congrès; et, si le manque d'argent les en empêche, ils peuvent déléguer n'importe quel habitant de Londres qui, désirant un mandat, leur offre de les représenter. Il y a assez de délégués de cette sorte dans la section anglaise pour faire pencher la balance dans chaque vote important (1). »

Les choses allèrent vite dans la section anglaise. Sur la proposition de M. Aveling, on s'occupa d'abord de la résolution de Zurich, qui, le lecteur s'en souvient, excluait les antiparlementaires. Un délégué écossais, M. Shaw-Maxwell, membre et premier secrétaire général de l'*Independent Labour Party*, parla en faveur de cette résolution. Tom Mann au contraire, qui a succédé à M. Shaw-Maxwell comme secrétaire général du parti, s'éleva fortement contre la résolution, déclarant que, s'il s'agissait d'anarchistes-individualistes, tous seraient d'accord pour les exclure, mais que les anarchistes-communistes avaient le droit d'être représentés.

On passa au vote, et la résolution de Zurich fut acceptée par 223 voix contre 104. La grande majorité des trade unionistes,

(1) C'est ainsi qu'une société socialiste du Berkshire avait envoyé deux de ses membres au congrès. Or ladite société se composait de quatre personnes. Dans ces conditions la section anglaise trouva que deux délégués étaient vraiment trop et ne valida qu'un seul d'entre eux.

et la Social Democratic Federation presque à l'unanimité votèrent en effet pour la résolution, ainsi que quelques dissidents de l'Independent Labour Party.

VI

Le 27 juillet, à 11 heures du matin, la grande salle du *Queen's Hall* était remplie des délégués des 21 nations représentées. Aux tables réservées à la presse étaient assis une soixantaine de journalistes anglais et étrangers. Dans les galeries ouvertes au public, — moyennant un shilling pour une journée ou trois shillings pour toute la durée du congrès, — il n'y avait que très peu de monde, 200 à 250 personnes au plus, et jamais ce chiffre n'a été dépassé. Le congrès, du reste, bien qu'il eût son lieu de réunion dans un quartier de Londres très central et très animé, est passé presque inaperçu; il me semble qu'il n'a pas excité à Londres la moindre curiosité.

Onze heures étaient passées depuis longtemps et la délégation française était encore à se disputer dans son local, quand, en désespoir de cause, le président du comité parlementaire des trade unions, M. Cowey, que le comité organisateur avait choisi pour présider cette première réunion, déclare la séance ouverte. Naturellement, M. Cowey prononça un discours de bienvenue aux délégués étrangers. M. Singer répondit au nom des Allemands, M. Vandervelde au nom des Belges et des Français, et, comme la délégation française venait enfin d'entrer dans la salle, M. Vaillant, député de Paris, prononça également quelques mots. Puis, après la lecture des lettres et télégrammes de félicitations, envoyés d'un peu partout, M. Cowey rappela aux délégués le fameux article 11 du règlement provisoire que j'ai cité plus haut. Aussitôt un délégué anglais, M. Parnell (des ébénistes de Londres), proposa que l'examen du règlement de Zurich fût remis au matin suivant, c'est-à-dire au mardi, et cette proposition fut *secondée* suivant les règles scrupuleusement observées en

Angleterre, par M. Eugène Guérard (ouvriers des chemins de fer français.) De nouveau M. Cowey fit observer qu'il allait mettre aux voix l'article 11, et que, s'il était adopté, tous les amendements inscrits à l'ordre du jour du congrès tomberaient par ce seul fait, et que le règlement de Zurich resterait en vigueur. Aussitôt un tumulte indescriptible commença. On s'insulta dans quinze à vingt langues; quelques coups furent échangés. Grimpé sur une table, un délégué hollandais, Chrétien Cornelissen, le lieutenant de Domela Nieuwenhuis, harangua l'assistance en anglais, en français et en allemand. De la galerie réservée au public, quelques anarchistes venus en amateurs montraient le poing aux Allemands, et faisaient un bruit fantastique. Enfin, tandis que M. Cowey, aux applaudissements de M. Singer et des Allemands, disait qu'il recourrait à la police, si c'était nécessaire, pour expulser les perturbateurs, — mais dans ce cas, il eût fallu expulser la moitié des délégués, — le propriétaire du *Queen's Hall* fit prévenir que, si ce tumulte continuait, il refuserait de louer sa salle les jours suivants. M. Cowey prit alors le parti le plus sage, et même le seul sage : il leva la séance, et ajourna le congrès au mardi matin.

Rendons cette justice aux délégués français et hollandais, qu'ils se distinguèrent tout particulièrement par leur attitude violente.

Bien qu'il n'y eût pas de séance générale dans l'après-midi du lundi, les délégués de chaque nationalité ne manquaient cependant pas tout à fait de besogne, puisqu'il leur fallait nommer deux des leurs pour chacune des huit commissions chargées d'étudier les huit groupes de propositions inscrites à l'ordre du jour. Et même, suivant la remarque de quelques délégués, ce devait être une rude besogne pour certaines nationalités comme la Bulgarie et l'Australie, qui n'avaient chacune qu'un seul représentant.

A deux heures et demie, la section française se réunit de nouveau, et la discussion recommença plus violente que jamais sur l'article 11. Les Marxistes essayèrent une troisième fois de faire voter l'exclusion des délégués qui n'acceptaient pas le

parlementarisme et la conquête des pouvoirs publics. Après quelques mots de M. Lavaud, secrétaire général du parti allemaniste, déclarant que lui et ses amis étaient en faveur de l'admission de tous les délégués, M. Jaurès prit la parole. Son discours peut se résumer en quelques mots. Protestant d'abord de sa loyauté (*rires ironiques, cris de :* Oh! oh!), il ajoute que des syndicats réactionnaires pourraient se faire représenter au congrès, puisque leurs délégués n'auraient pas à déclarer leurs opinions. Il insiste donc pour qu'on n'admette que les délégués partisans de la conquête des pouvoirs publics. Quant aux anarchistes, déclare-t-il en s'enflammant, ils ne se glissent dans le mouvement syndical que pour le détruire. M. Allemane répond à M. Jaurès qu'il ne croit pas, ni ses amis non plus, que les travailleurs puissent s'émanciper au moyen du parlementarisme. Le « compagnon » Tortelier lui succède, et attaquant violemment M. Jaurès, il déclare que, depuis dix ans, il est syndiqué, et que les syndiqués se sont aperçus que les politiciens se servent d'eux comme de marchepied. La discussion continue longtemps. MM. Jules Guesde et Gabriel Deville prennent la parole en faveur de l'article 11, et persistent à soutenir, malgré l'avis contraire du président de la section française, M. Vaillant, que, si cet article est voté, les antiparlementaires doivent être exclus. A Jules Guesde répond M. Fabérot, dont le discours est une très vive attaque contre les Marxistes en général, et Guesde en particulier. Enfin, on vote par appel nominal et on annonce que l'article 11 est adopté par 55 voix contre 53. Les Guesdistes triomphent, mais leurs adversaires demandent qu'on procède à une contre-épreuve, et cette fois l'article 11 est repoussé par 57 voix contre 56. Un des Guesdistes siégeant au bureau avait « oublié » de faire entrer en compte plusieurs votes.

Les Guesdistes se regardent tout surpris; puis l'un d'eux, M. Salembier, maire de Calais, invite la minorité à se retirer « pour aviser ». Les Guesdistes se lèvent et quittent la salle au milieu des applaudissements d'une partie de la majorité. Les Blanquistes, bien qu'ayant voté pour l'article 11, sans lui donner, il est vrai, une signification exclusiviste, restent avec la majorité.

M. Vaillant, leur chef, dont la conduite dans toute cette affaire me semble avoir été absolument correcte, tente vainement de retenir les Guesdistes en leur montrant que, puisqu'ils ont accepté de soumettre la question à un vote, ils doivent accepter ce vote. Voyant qu'il n'y a rien à faire, il déclare que la séance continue quand même, et l'on passe à la nomination des membres des diverses commissions. La majorité restée en séance décide, « dans un esprit de tolérance », de nommer dans chacune des commissions un membre de la minorité et, dans la prévision de refus de leur part, de désigner des suppléants choisis dans la majorité. Comme la gaieté française ne perd jamais ses droits, on saisit l'occasion pour faire quelques bonnes farces. C'est ainsi qu'on nomme membres de la commission de la *question agraire* M. Jules Guesde et M. Allemane, qui sont à couteau tiré. A la commission de l'*action politique*, on envoie siéger le « compagnon » Tortelier, anarchiste militant : « Merveilleux paradoxe », dit M. Jaurès dans *le Matin* du 31 juillet. Non, simple plaisanterie.

Un dernier incident mérite d'être rapporté. Mais je laisse la parole à M. Eugène Guérard, qui, dans son journal *le Réveil des Travailleurs de la Voie ferrée* (1), a publié de longs extraits de son rapport sur le congrès de Londres : « Un second incident, dit-il, nous laissa une singulière impression. Au moment où la minorité se retirait, le citoyen Dormoy, maire de Montluçon, tenta d'enlever, par la violence, les mandats de tous les délégués qui se trouvaient sur le bureau. Ce procédé brutal indique bien qu'à ce moment déjà la décision de la minorité était prise et qu'elle se retirait, *non pour aviser*, mais pour se séparer définitivement de l'élément syndical... »

VII

Le mardi matin, c'est le député social-démocrate allemand, Singer, qui, à la requête du comité du règlement (*Standing*

(1) 5e année, no 197. — 17 août 1896.

Orders Committee), préside la séance. Le lecteur verra plus loin quel service ce comité, plus ou moins confondu avec le comité organisateur, et par conséquent tout à la dévotion des Marxistes, a rendu à ses amis, en désignant Singer. Le vice-président anglais est Keir-Hardie, et le vice-président français Eugène Guérard.

Je cite de nouveau le rapport de M. E. Guérard. « Singer déclare tout d'abord que l'on continue purement et simplement la discussion de la veille sur l'article 11, mais que, pour ne pas perdre de temps, *le bureau a décidé* que deux orateurs parleraient pour, et deux contre. Le citoyen Jaurès est l'un des orateurs *désignés* par le bureau; il est l'objet d'une longue ovation; son discours se résume en cette phrase : « Nous sommes animés d'un large esprit de tolérance; *c'est pour cela* que nous demandons le maintien de l'article 11 du règlement. » Évidemment cette contradiction fut enveloppée dans d'habiles périphrases, mais elle n'eut pas le don de convaincre le Congrès (1). Ici encore, nous relevons une incorrection : c'est au nom de la délégation française que Jaurès paraissait prendre la parole, alors que la majorité de la France était d'un avis opposé à celui qu'il exprimait ».

A Jaurès répond Tom Mann, qui déclare qu'il n'est pas anarchiste, mais collectiviste et partisan de l'action parlementaire, mais que néanmoins il est opposé à l'exclusion de ceux qui ne pensent pas comme lui. Puis le leader de la *Social-Democratic Federation*, « le prophète Hyndman, fut aperçu sur une chaise levant un bras en l'air, comme Moïse quand il subjugua les Amalécites. Hyndman voulait voir faire de la besogne. Il était plein de tolérance en ce qui concernait l'anarchiste lui-même; en vérité, il l'aimait, mais les anarchistes n'avaient aucun scrupule à troubler et forcer à se dissoudre n'importe quelle réunion

(1) Le lecteur pourrait croire à la partialité de M. Guérard; mais voici ce que dit Bernard Shaw dans *The Star* du 29 juillet : « Jaurès commence par déclarer que les sentiments de tolérance qui font vibrer toute sa personne, le forcent à se lever; et il ajoute comme conséquence inévitable et logique de ces sentiments, qu'il invite le Congrès à maintenir énergiquement la résolution de Zurich, — en un mot, à ne tolérer les anarchistes sous aucun prétexte. »

qui ne marchait pas à leur gré. Ils étaient absolument opposés à toutes les méthodes que voulait employer la *Social Democratic Federation*. Comment dès lors pourrait-on arriver à quelque chose en conférant avec eux? » (1). Enfin Domela Nieuwenhuis vint parler, lui aussi, contre l'article 11. « Son discours, dit Bernard Shaw dans *The Star* du 29 juillet, est la critique la plus intelligente que nous ayons encore eue de la composition absolument anormale de ce congrès. Il a convaincu le congrès de Zurich de contradiction sur contradiction, en ce qui concerne l'admission des délégués, et il a montré que la seconde phrase de la résolution de Zurich, votée sous prétexte de clarté, est absolument incompatible avec la première. »

Enfin M. Singer déclare qu'on va voter par nationalités. Dix-sept nationalités se prononcent *pour;* la France et la Hollande seules votent *contre;* l'Italie, divisée en deux fractions égales, reste neutre.

Dans l'après-midi, on passe à la lecture des rapports des diverses délégations, rapports concernant le nombre de délégués, la vérification de leurs mandats, etc. C'est d'abord le tour de l'Allemagne : 46 délégués ont été admis, et 6 ont été exclus comme anarchistes. L'un des exclus, M. Landauer, directeur du journal anarchiste berlinois *Der Sozialist,* et renégat du Marxisme, a la parole pour s'expliquer. Comme il parle en allemand, il faut qu'on traduise son discours en anglais et en français. « Si les simples soldats de la *Social Democratic Federation*, dit encore M. Shaw dans *The Star* du 29 juillet, avaient compris ses périodes passionnées, ils se seraient séparés de leurs chefs et se seraient tous ralliés autour de lui. Heureusement, il fallait qu'on leur traduisît son discours; et Mme Marx Aveling s'arrangea pour leur transmettre les idées de Laudauer en faisant disparaître toutes les traces du poison révolutionnaire qui infectait son discours. Mme Marx-Aveling imitait en cela l'exemple du traducteur français qui a donné aux anarchistes une très

(1) Supplément du n° 112 (1er août 1896) du « *Labour Leader* », le journal de Keir-Hardie. J'ai tenu à le citer pour montrer les sentiments fraternels dont les socialistes anglais sont animés les uns envers les autres.

pauvre mesure. » On vote rapidement; le rapport allemand est adopté, et les anarchistes exclus. Le rapport anglais est adopté sans discussion, ainsi que celui de la Belgique. Puis vient le tour des États-Unis, dont le rapport est, est signé par un Irlandais, M. Macguire, et un Français, M. Lucien Sanial. Les délégués américains étaient au nombre de 7, mais ils ont jugé bon d'exclure un des leurs qui représente une association de cochers de New-York, lesquels ont le malheur d'être propriétaires de leurs fiacres, et sont pour cette raison traités de « bourgeois ». Le délégué en question proteste; M. Bernard Shaw proteste également et « rappelle au congrès que lui-même, comme la plupart des membres du bureau, et un nombre considérable des délégués, appartiennent à la bourgeoisie. » Grâce à cette intervention, le congrès vote par une large majorité l'admission du délégué américain. Les Suisses annoncent qu'ils ont accepté 12 mandats, et exclu 2 anarchistes. L'unique délégué roumain présente son rapport, et se certifie en règle. Les 4 délégués bulgares eux aussi sont en règle. C'est M. Georges Plechanoff qui présente le rapport de la section russe. Il annonce que sur 9 délégués, 8 ont reçu leurs mandats d'organisations politiques formées et existant en Russie même; quant au neuvième, il est exclu comme anarchiste. Or, ce délégué explique qu'il est partisan de la conquête des pouvoirs publics, mais que néanmoins il est opposé à l'exclusion des antiparlementaires; c'est pour ce motif que M. Plechanoff, Marxiste intransigeant et autoritaire à tous crins, l'a fait exclure.

Puis on passe à la France, mais ici nous laissons de nouveau la parole à M. Eugène Guérard, qui, je le rappelle, était vice-président français ce jour-là. « Le Congrès venait d'accepter le délégué américain... en le décorant du titre de représentant d'une société coopérative.

« Le tour de la France est déjà passé; cependant, le président Singer est informé qu'elle est prête à donner son compte rendu; mais la citoyenne Marx-Aveling se penche à son oreille et lui dit en allemand de s'arranger pour que le rapport vienne tout à la fin de la séance pour éviter une discussion.

« Par deux fois, je rappelle au président que la France est prête, mais il me répond que l'on épuise d'abord les petites nationalités.

« On passe à la Suisse, puis à la Russie, et pendant ce temps, nous assistons à des conciliabules entre Millerand, Gabriel Deville, et les leaders étrangers, Liebknecht, Enrico Ferri, Vandervelde, etc.

« Liebknecht vient alors nous demander de ne pas soulever d'incidents : il serait déplorable, dit-il, que nos amis Millerand et Jaurès ne soient pas admis, et il ne faut pas que votre rapport entraîne un débat. Je l'informe que le rapporteur de la France se bornera à dire que tous les mandats, sans exception, ont été validés, au nombre de cent vingt-trois, et que, faisant preuve de la plus large tolérance, nous avons admis tous les délégués, *même ceux qui n'avaient pas de mandat.*

« Nouveaux conciliabules ; on est inquiet, car on éprouve de la résistance du côté des leaders de l'Angleterre, très formalistes, de la Belgique et d'autres nationalités, qui ne voudront pas accepter le rapport de la France, présenté dans ces conditions.

« Le vote à mains levées ne donnera certainement pas la majorité, car les Anglais, qui sont en grand nombre, n'entendront pas raison.

« On peut se rattraper au moyen du vote par nationalités ; on est sûr de l'Australie (représentée par Aveling tout seul) ; on peut enlever le vote des nations (?) tchèque, hongroise, ainsi que de la Bohême, la Roumanie, la Serbie, etc... qui, chacune, sont représentées par un ou deux délégués dévoués. Mais, à part l'Allemagne qui vote tout ce qu'on veut, comment voteront toutes les autres nations? Le résultat est vraiment trop douteux ; il faut gagner du temps, retarder et remettre au lendemain la discussion du rapport de la France...

« Il est six heures moins vingt! — Vous n'aurez pas le temps de lire votre rapport, nous dit le président.

« Mais j'insiste, et le citoyen Ferdinand Guérard, rapporteur de la commission de vérification des pouvoirs, a la parole.

« Son rapport soulève un tumulte indescriptible ; les Anglais protestent avec violence.

« On demande les noms. — Jaurès, Millerand, Viviani (1), répond le rapporteur de la France. — Tous les délégués ici sont égaux, clament les Anglais; pas de privilèges pour les députés.

« La parole est donné au citoyen Jaurès; il sera sans doute assez habile pour enlever le vote. « Nous avions, dit-il, en sub-« tance, et nous pouvions produire des mandats, mais, quand on « est élu socialiste, on a davantage le droit de venir dans un « Congrès que lorsqu'on est mandaté par un Syndicat composé « de quatre ou cinq personnes. »

« Le citoyen Lansbury, délégué anglais, propose d'accepter le rapport de la France, à l'exception des trois délégués non mandatés.

« Les social demokrates voient la partie perdue; Millerand veut parler, mais la majorité des congressistes, debout, réclame le vote immédiat.

« Le président Singer rétablit le silence avec peine. On vote par nationalités; le président affirme que ce vote n'a pas donné de résultat; il ajoute que d'après les explications de la délégation française (lisez minorité), qui s'est partagée en deux groupes, il faut que la deuxième fraction ait le droit de se constituer en nationalité distincte de la première.

« Le tumulte redouble, et le président lève la séance, sans qu'une décision soit prise. On espère pouvoir, dans la soirée, gagner quelques leaders, et obtenir, le lendemain, un vote favorable. Aussi, pour donner le temps de convaincre les récalcitrants, le président déclare que la matinée du mercredi sera consacrée aux commissions. »

VIII

Le mercredi matin, c'est un Marxiste anglais, M. Hyndman, qui préside. Le comité du règlement a vraiment songé à tout ce qui pouvait faire plaisir à Bebel, Liebknecht, Singer, Guesde,

(1) Dans l'intervalle, M. Gérault-Richard avait déposé un mandat.

Adler et autres social-démocrates. On reprend la discussion de l'admission des députés français : M. Hyndman déclare que ces messieurs lui ont fait voir des mandats, et propose que le Congrès décide sur leur validité. Mais M. Keir-Hardie veillait. Il dit qu'il serait dangereux de traiter les députés d'une autre façon que les autres délégués, et rappelant le règlement, il demande que l'examen de ces mandats soit renvoyé à la section française. Son avis l'emporte, et sa proposition est adoptée à une grande majorité, les Allemands seuls votant contre. Or, comme la majorité française a décidé de n'exclure personne, les députés sont certains d'être admis; mais les Guesdistes, une fois de plus, viennent de subir un échec.

Puis la section polonaise présente son rapport. Sur quinze délégués, elle en a exclu un, comme vendu à la police. Les sept délégués autrichiens sont en règle. Le rapport de la Bohême soulève un vaste éclat de rire. Cette nationalité n'est représentée que par deux délégués; après entente, l'un des deux s'est chargé de faire le rapport, et il en profite pour déclarer que le mandat de l'autre n'est pas en règle. Le congrès lui donne raison. A la section hongroise, trois mandats ont été acceptés; le quatrième a été refusé, parce qu'il émane du parti *national* social-démocrate hongrois; le rapport déclare avec mépris que des *nationaux* n'ont rien à faire dans un congrès socialiste. Le congrès, qui est fatigué, approuve ce rapport, comme les autres, pour en finir. Les Danois ont accepté sept mandats, et ont refusé celui d'un anarchiste envoyé par le « Club de la Tolérance » de Copenhague. Les deux délégués suédois sont en règle.

Puis c'est le tour de l'Italie, dont le rapport est présenté par le professeur Enrico Ferri. M. Ferri dit que le parti socialiste italien a envoyé dix délégués; ceux-ci, en arrivant à Londres, ont eu la surprise de trouver dix anarchistes munis de mandats. Les dix socialistes ont admis trois des anarchistes, qui ont des mandats syndicaux, mais refusent d'admettre les sept autres, parmi lesquels se trouve Louise Michel, qui représente les étudiants de Brescia. Un de ces anarchistes monte à la tribune et veut prendre la parole, mais M. Hyndman la lui refuse avec

tant de fermeté que l'anarchiste tout décontenancé quitte la tribune sans même protester bien fort, et le rapport italien est voté par le congrès. A la section espagnole, M. Iglesias, grand chef du Marxisme en ce pays, a fait exclure l'anarchiste italien Malatesta, qui avait reçu mandat, — à ce qu'il prétend du moins. — de plusieurs syndicats espagnols. M. Iglesias déclare que « ses amis et lui ne veulent avoir à ce congrès que des gens partageant entièrement *toutes* leurs opinions ». Après quelques mots de Malatesta, le rapport espagnol est voté. Le délégué portugais se déclare en règle. La Hollande vient en dernier lieu. Chrétien Cornelissen, qui présente le rapport, dit que la délégation hollandaise est presque entièrement antiparlementaire et communiste-révolutionnaire, mais qu'elle n'a pas voulu exclure les parlementaires. Après quelque bruit, le rapport hollandais est finalement adopté.

Enfin, on arrive à une autre question qui soulève un tapage énorme : celle de l'autorisation que demandent les 47 Guesdistes dissidents de se séparer de la section française pour former une section à part.

Le lundi soir, après leur défaite sur l'article 11, les Guesdistes, qui s'étaient retirés « pour aviser », avaient fabriqué un manifeste « Aux Socialistes », que le lecteur pourra trouver en entier dans *la Petite République* portant la date du 30 juillet, et dans *la Revue socialiste* d'août 1896. J'en cite quelques extraits qui permettent de se rendre compte que MM. Guesde, Millerand, Jaurès, Deville et leurs amis y ont travesti la vérité d'une façon complète :

« Citoyens,

« Hier, dans une réunion préparatoire de la section française du congrès de Londres, le socialisme a été mis en échec.

« Par 57 voix contre 56, une coalition de conservateurs comme Keüfer et d'anarchistes comme Malatesta a déclaré que les travailleurs pouvaient et devaient renoncer à l'action politique.

« Ce serait l'abdication de la France socialiste et de la classe ouvrière, et dès aujourd'hui nous dénonçons cette manœuvre réactionnaire et ce péril.

. . . . . .

« Les gouvernementaux doivent médire de l'action politique des travailleurs; c'est leur rôle.

« Que les anarchistes, à couvert de quelques mandats syndicaux, tentent de désorganiser le socialisme et de rejeter le prolétariat en plein chaos, c'est encore leur rôle.

« Mais nous serions coupables si nous paraissions accepter, même un moment, ce désarmement de la France ouvrière, cet abandon du prolétariat socialiste et révolutionnaire.

« C'est pourquoi nous sommes sortis de la section française, comme nous sortirions demain du congrès international lui-même, si, par impossible, en ne maintenant pas l'action politique nécessaire, on livrait le socialisme à l'ennemi. »

Je me borne à faire remarquer que les 57 voix se sont prononcées non contre l'action politique, mais contre l'article 11 interprété par les Guesdistes, et M. Deville en particulier, comme imposant aux délégués, porteurs de mandats syndicaux, une déclaration d'adhésion au parlementarisme.

A peine le président Hyndman venait-il de donner connaissance au congrès de la demande des Guesdistes que M. Bernard Shaw, délégué des Fabiens de Dublin, demande qu'on passe à l'ordre du jour. M. Hyndman explique que si cette proposition est votée, les Guesdistes vont quitter le congrès. M. Millerand demande la parole. Mais un Anglais proteste et demande si un délégué dont le mandat n'a pas encore été validé, — le lecteur se rappelle que l'examen des mandats des députés français venait d'être renvoyé à la section française, — a le droit de prendre la parole. M. Hyndman, très embarrassé, décide que M. Millerand ne parlera pas. Les antiparlementaires applaudissent à tout rompre; les Guesdistes sont furieux, mais M. Singer est là; très colère, il fait un petit discours dans lequel il affirme qu'une nationalité n'a pas le droit d'imposer ses idées aux autres (ceci est pour les Anglais). Nouveau tumulte, dans lequel M. Paul Lafargue se distingue. Enfin, M. Hyndman a l'idée de mettre aux voix la question de savoir si M. Millerand aura la parole, et déclare que le congrès s'est prononcé pour l'affirmative. Debout

sur sa chaise, très calme et maître de lui, la voix nette et incisive, le geste sobre et précis, M. Millerand fait une réelle impression. Quant à son discours, l'immense majorité des délégués n'y comprend rien, puisqu'il parle en français, mais voyant les Guesdistes applaudir, les Allemands applaudissent de confiance, et les social-démocrates de tous pays crient bravo en quinze langues différentes. M. Millerand ne fait que répéter en d'autres termes ce que dit le manifeste cité plus haut ; il répète que si le congrès veut les obliger à siéger côte à côte avec les anarchistes, les socialistes français, — lisez Guesdistes, — n'auront plus qu'à partir. A Millerand répond le député socialiste belge, Vandervelde. Il montre combien la demande des Guesdistes présente de dangers ; si elle est votée, dit-il, il n'y a aucune raison pour que les anarchistes exclus ne réclament pas, eux aussi, le droit de former des sections séparées ; aussi, malgré toute son amitié pour ses coreligionnaires de France, il se voit obligé de voter contre leur proposition. Les Guesdistes furieux interrompent sans cesse Vandervelde : « Vous nous trahissez », lui crie M. Paul Lafargue. « Jésuite, jésuite », hurle M. Raymond Lavigne (de Bordeaux). Le vacarme est à son comble. Enfin, M. Hyndman met la question aux voix, par nationalités, bien entendu ; 5 nations seulement votent *contre :* l'Angleterre, la France (c'est-à-dire la majorité antimarxiste), la Belgique, la Hollande et l'Italie ; 15 nations accordent aux Guesdistes de former une nation séparée. 4 de ces 15 nations n'ont qu'un seul délégué, les autres, sauf la Suisse et l'Allemagne, en ont de 2 à 15. Inutile de faire remarquer aussi que les nations créées spécialement en vue du Marxisme ont voté *pour*, comme un seul homme. La séance est levée au milieu de protestations furibondes.

IX

Nous avons maintenant manifeste contre manifeste. La « délégation française régulière » a fabriqué, elle aussi, une « Déclaration aux camarades du congrès. » Ce manifeste, signé par

M. Vaillant, député de Paris, et M. Eugène Guérard, rétablit dans leur exactitude les faits remarquablement falsifiés par M. Millerand et ses amis. Le jeudi matin, on en distribue le texte français, avec la traduction anglaise, à tous les délégués. Puis, dès l'ouverture de la séance, M. Vaillant, et ensuite M. Allemane, montent à la tribune pour réfuter le discours prononcé la veille par Millerand. De plus, ils font observer que, pour plaire aux Guesdistes, le congrès a violé le règlement, puisque, d'après le fameux article 11 lui-même, « aucune modification au règlement ne pouvait être faite après le lundi 27 juillet ». Mais le congrès, visiblement fatigué de toutes les discussions des jours précédents, écoute à peine.

On arrive enfin à la partie sérieuse du Congrès : les rapports des commissions. Je dois faire observer que l'article 11 ayant été voté, et le règlement de Zurich restant par suite en vigueur, la première commission, celle des *Amendements au règlement* de Zurich n'a pas eu à se réunir. C'est donc à la commission de la *Question agraire* de déposer son rapport, et M. Vandervelde en commence la lecture. Je me garderai bien de le reproduire, non plus du reste que les rapports des autres commissions. Le lecteur qui tiendrait à les parcourir les trouvera, entre autres, dans le numéro d'août de *la Revue socialiste*.

De tous ces rapports, en effet, il n'y en a qu'un seul qui avait été fait sérieusement, c'est celui de la 6e commission, celle de l'*Éducation et développement physique*, qui avait eu le bon sens de choisir pour son président M. Sidney Webb, membre du conseil du comité de Londres, dont il préside le comité d'éducation professionnelle, M. Webb est encore bien connu pour ses brochures publiées par la *Fabian Society* et son *Histoire du Trade-Unionisme* écrite en collaboration avec sa femme, Mrs Beatrice Webb, née Potter. Le rapport de la 6e commission est dû presque uniquement à M. Webb, et je ne crois pas que ses propositions aient été beaucoup discutées. Le travail des commissions était du reste assez difficile à faire, car, les commissions n'étant point pourvues d'interprètes, il était à peu près impossible de se faire comprendre les uns aux autres et de discuter

quoi que ce soit. Ceci du reste a grandement facilité la besogne aux Marxistes. En effet, comme chaque nationalité envoyait, lorsque le nombre de ses membres le lui permettait, 2 délégués à chaque commission, les Marxistes avaient la majorité dans toutes les commissions qu'ils voulaient. Alors, comme on ne pouvait discuter sans interprètes, quelques Marxistes, — et c'est un délégué français qui m'a raconté tout cela, — proposaient de nommer une sous-commission; bien entendu, leur proposition était votée par la majorité, et des hommes sûrs étaient chargés de préparer le rapport. On apportait à la commission le texte original et des traductions plus ou moins exactes, — moins exactes, quand c'était utile — et on votait le rapport sans que les Antimarxistes, ayant tant de bâtons dans les roues, pussent faire grand'chose de plus que de préparer à leur tour un « rapport de la minorité ». Les *résolutions* proposées par chaque commission étaient imprimées en anglais, en français et en allemand, et les délégués en recevaient chacun une copie. Puis, le secrétaire de la commission venait lire son rapport à la tribune, et la discussion s'engageait. Mais la discussion de ces questions sérieuses excitait peu d'intérêt; la majorité des délégués n'y prêtait aucune attention et passait son temps à causer, ou à se promener, ou à aller à la buvette prendre force pale-ale et force whisky. Et, du reste, cela se comprend. « Rester assis toute la journée, écrit M. Bernard Shaw (1), à écouter des gens qui ne font que parler, parler et parler encore, et ne pas entendre, je ne dirai pas une remarque spirituelle ou sage, car c'eût été trop espérer, mais une remarque originale ou sincère, est une trop dure épreuve. Sur toutes les questions, ce sont les vieilles phrases, les vieilles illusions, les vieilles doctrines, les vieilles bravades; c'est la vieille façon de discuter; on ne fait attention ni à la vie réelle, ni aux circonstances présentes... Pas un de ces orateurs n'ose se montrer tel qu'il est, ni envisager la classe ouvrière telle qu'elle est... Après tout, j'aimais mieux le congrès quand il se tenait mal (*when it is misbehaving itself*). »

(1) *The Star*, vendredi, 31 juillet 1896.

J'en reviens au rapport sur la question agraire. On peut le résumer en quelques mots : d'abord il dénonce le capitalisme, et affirme que le socialisme est une panacée infaillible. Puis il avoue que les choses se passent d'une façon si différente dans les divers pays qu'il laisse à chaque nation le soin de décider sur les moyens « d'organiser le prolétariat agricole en lutte de classe contre ses exploiteurs. » Et c'est tout. M. Vandervelde, qui présente ce rapport, déclare bien que tous les délégués sont en faveur de la socialisation du sol; mais, ajoute-t-il, comme dans certains pays, par exemple en France et en Belgique, il y a des millions de petits paysans propriétaires qui ne veulent pas laisser socialiser leurs terres, il faut bien qu'on s'y prenne avec eux d'une autre façon. Un délégué anglais présente le rapport de la minorité, car il y a une minorité composée des deux délégués anglais. Ces deux messieurs demandent la nationalisation des moyens de transports, et des mesures en faveur des ouvriers agricoles sans travail. Puis M. Paul Lafargue, le commentateur et l'un de principaux auteurs du programme agricole du parti ouvrier français (ou guesdiste) déclare que les paysans français viennent au socialisme. Il annonce que, dans la section française, il y a « un délégué phénoménal » : c'est le docteur Delon (de Nîmes), mandaté par la *Fédération socialiste du Gard*. Son mandat est timbré du sceau de la mairie d'une commune rurale (1) dont tout le conseil municipal est socialiste. On traduit le petit speech de Lafargue, mais personne ne paraît très convaincu du succès prochain du socialisme parmi les paysans. Au milieu de l'inattention générale, on propose et rejette quelques amendements, puis le rapport sur la question agraire est adopté.

A ce moment, Domela Nieuwenhuis annonce que la majorité de la section hollandaise quitte le congrès, parce qu'il n'est plus qu'une réunion de la social-democratic. Seuls, deux ou trois Marxistes hollandais restent. La veille encore, ce départ eût peut-être causé quelque impression, mais maintenant

(1) J'ai oublié son nom, mais elle compte, m'a-t-on dit, 90 électeurs.

on est trop fatigué pour s'en émouvoir, et on passe, sans tapage aucun, au rapport de la 3e commission, celle de l'*Action politique*.

Sur cette question, il n'y avait pas moins de quatorze propositions inscrites à l'ordre du jour imprimé du congrès. Une d'elles, faite par la branche de Maidstone de l'Independent Labour Party, demande l'établissement du Referendum dans tous les pays; deux autres, faites par le parti socialiste polonais et la branche de Kensal Town de la Social-Democratic Federation, réclament l'indépendance de la Pologne. C'est un Anglais, M. Georges Lansbury, membre de la Social-Democratic Federation, qui présente le rapport. La commission s'est prononcée en faveur de la conquête du pouvoir politique et du parlementarisme. Elle « déclare que l'émancipation de la femme est inséparable de celle du travailleur, et fait appel aux femmes de tous pays à l'effet de s'organiser politiquement avec les travailleurs ». Elle se déclare encore « en faveur de l'autonomie de toutes les nationalités », condamne la politique coloniale des nations européennes, et « invite les travailleurs de tous les pays à s'unir en un parti distinct de tous les partis bourgeois, et à revendiquer, — s'ils ne l'ont pas, — le suffrage universel de tous les adultes, le droit de vote pour chaque adulte, le scrutin de ballottage, et le droit d'initiative et de Referendum, local et national. » Ce rapport lu, on a à subir un discours du « compagnon » Tortelier qui répudie le parlementarisme, et un autre discours en sens contraire de M. Jaurès. Puis M. Hennessey, délégué des plâtriers de Londres, déclare qu'il ne croit pas au gouvernement par une seule classe, et qu'il connaît pas mal de bourgeois (*middle class men*) dans le Parlement qui méritent autant d'être soutenus que certains candidats ouvriers. M. Seadman, délégué des constructeurs de chalands, et membre du conseil du comté de Londres, appuie M. Hennessey. « On prétend, dit-il, que si un ouvrier se porte comme candidat d'un parti politique quelconque, il est perdu et n'est plus qu'un instrument. C'est faux. Pour moi, je ne vois aucune différence entre un bourgeois

libéral et un bourgeois membre de l'Independent Labour Party ». Aussitôt un membre de ce parti, M. Pete Curran, proteste. Son discours n'est qu'une violente attaque contre les députés ouvriers à la Chambre des Communes. L'un de ceux-ci, M. J.-H. Wilson, demande la parole pour répondre, mais on la lui refuse, et finalement le rapport de la commission est voté à une énorme majorité.

X

Le vendredi matin, le congrès s'ouvre sous la présidence de M. Vaillant. M. Sidney Webb dépose le rapport de la commission de l'*Éducation et développement physique*. Ce rapport déclare : « qu'il est du devoir primordial des pouvoirs publics de chaque pays d'établir un système complet d'éducation, sous le contrôle démocratique public, système allant depuis les kindergarten (jardins d'enfants) jusqu'à l'université, et comprenant un enseignement physique, scientifique, artistique et technique; le tout accessible à chaque citoyen par la gratuité absolue et des bourses d'entretien ». Le rapport proposait aussi certaines mesures pour assurer la protection des enfants employés dans l'industrie. De plus, il proposait encore « que les arrangements scolaires comprissent un repas par jour en commun, ainsi que cela se passe dans les *cantines scolaires*, sans cette distinction entre riches et pauvres propre à exciter l'envie ». Le rapport de M. Webb avait été accepté par la commission, mais M. Keir-Hardie et beaucoup d'autres protestent. Ils s'indignent qu'on parle de bourses d'entretien. M. Webb a déclaré que « si tout le monde était obligé de rester à l'école ou à l'Université jusqu'à 21 ans, on en serait réduit à se nourrir de livres »; par suite, la seule chose pratique, est de défrayer les dépenses de ceux qui sont *capables* de profiter de l'instruction qu'ils reçoivent. « Mais que signifie ce mot *capable?* » dit M. Keir Hardie. Pour lui, il veut que tous les enfants soient mis à la charge de l'État jusqu'à 21 ans. C'est absurde, mais c'est une raison suffisante pour que 14 nations

contre 6 votent l'amendement Keir-Hardie. La France et l'Angleterre sont avec la majorité, l'Allemagne, au contraire, avec l'Autriche et la Belgique, est dans la minorité. Ce sera pour Domela Nieuwenhuis une occasion de plus de montrer que le socialisme allemand devient de plus en plus *petit-bourgeois*. Ensuite, vient le rapport de la commission de l'*Organisation*, peu important du reste. Il est adopté sans la moindre discussion.

Vient alors le tour du rapport de la commission de la *Guerre*, présenté par un Allemand, M. Wurm. Le rapport, résumé fidèle des idées marxistes, déclare que toutes les guerres sont causées par l'avidité des capitalistes qui y voient le moyen de s'enrichir. Il réclame : « 1° la suppression des armées permanentes et l'organisation de la nation armée; 2° l'institution de tribunaux d'arbitrage entre nations; 3° il demande que la décision définitive sur la question de paix ou de guerre soit laissée directement au peuple pour le cas où les gouvernements n'accepteraient pas la sentence arbitrale. »

Un délégué anglais, membre de l'Independent Labour Party, M. Pankhurst, fait voter que la suppression des armées permanentes doit être simultanée en tous pays. Un autre Anglais, M. Belfort Bax, membre de la Social-Democratic Federation, dit qu'il ne serait pas sage de laisser au vote populaire le droit de décider de la guerre ou de la paix, et il cite en exemple la colère qu'avait causée en Grande-Bretagne la conduite de l'empereur allemand lors de l'affaire Jameson. Une déléguée américaine, Mme Stanton-Blatch, propose une résolution disant « que le congrès est heureux qu'un traité d'arbitrage entre l'Angleterre et les États-Unis paraisse pouvoir être prochainement conclu. » Mais un délégué également américain (!), M. Lucien Sanial, déclare que l'arbitrage entre nations est « une blague bourgeoise (*middle-class molasses*) » et que le seul remède à la guerre c'est le socialisme. Un autre délégué américain se lève, et dit que la section américaine ne partage pas les idées de M. Sanial, mais c'est à ce dernier pourtant que le congrès donne raison par une grande majorité. Enfin, le rapport de M. Wurm est adopté, et la séance est levée.

XI

Nous sommes maintenant au samedi matin. C'est la dernière séance du congrès, dont la fin est annoncée pour midi et demi. Le temps presse, et l'on va tout bâcler, car chacun a hâte d'en finir. Depuis jeudi, les trois quarts des trade unionistes ne font plus que de vagues apparitions dans la salle des séances.

M. Molkenbuhr, encore un Allemand, lit le rapport de la commission de l'*Action économique et industrielle*. Sur cette question, il n'y avait pas moins de trente-sept propositions inscrites à l'ordre du jour du congrès. Naturellement le rapport Molkenbuhr est irréprochable quant à l'orthodoxie marxiste. Les deux délégués français, MM. Lavaud et E. Guérard, de la section *régulière* bien entendu, ayant modestement demandé qu'on mît à l'étude pour le prochain congrès la question de la *Grève générale*, voient leur demande refusée. Le long rapport de M. Molkenbuhr demande une législation internationale protectrice du travail, la journée de 8 heures, la suppression du *sweating system*, la liberté complète de coalition et d'association. Il déclare « que l'organisation des ouvriers en syndicat est de première nécessité pour la lutte émancipatrice du prolétariat, » et que les syndicats de tous pays doivent s'occuper de faire adhérer leurs membres étrangers aux syndicats des pays où ils travaillent, pour qu'ils n'acceptent pas un salaire plus bas que les ouvriers indigènes. » Ce rapport est ainsi voté sans discussion, ainsi que plusieurs amendements qui n'en changent pas le sens. Puis le contre-rapport de M. E. Guérard est rejeté par une grande majorité. Le congrès se presse autant qu'il peut.

Le dernier rapport, celui de la commission des *Questions diverses*, ne contient rien qui vaille la peine d'être signalé, sauf l'affirmation qu'il faut supprimer les bureaux de placement et en faire un service public. On vote tout, sans même savoir ce dont il s'agit.

Et maintenant, on a à discuter quelles seront les qualités re-

quises pour être admis comme délégué au prochain congrès. Si le temps n'avait pas manqué, le tapage aurait recommencé de plus belle. Liebknecht, au nom du Comité du règlement, propose : 1° *Que ce soit le comité du règlement qui fasse les invitations pour le prochain congrès;* 2° *Que, seuls soient admis les délégués des groupes socialistes partisans de l'action législative et parlementaire, et les représentants d'organisations purement syndicales, lesquelles, sans s'occuper de politique, déclarent reconnaître la nécessité de l'action législative et parlementaire. Par conséquent,* ajoute la proposition, *les anarchistes sont exclus.*

Un délégué anglais, M. W. Stevenson, délégué des ouvriers du bâtiment de Londres, demande la parole. Il revendique le droit d'exprimer les opinions de ses mandants. (*Cris de* « Non » *de la part des membres de la Social-Democratic Federation.*) M. Stevenson proteste contre cette intolérance, il n'en est pas surpris, car pendant tout le congrès les trade-unionistes anglais ont reçu pareil traitement de la part de leurs collègues de la section britannique. Il ajoute que très peu de bien a été fait en ce qui concerne les intérêts des travailleurs. On a perdu tout son temps à écouter de brillantes dissertations sur les conditions d'une société idéale, aussi éloignée que le millenium. (Applaudissements et grognements.)

Enfin la proposition lue par Liebknecht est mise aux voix et déclarée adoptée (1). Alors le congrès se sépare au chant de la *Marseillaise* et de la *Carmagnole*.

XII

De leur côté, les anarchistes ont tenu, eux aussi, leur congrès. Le mardi soir, 28 juillet, il y a eu grande réunion à l'Hôtel de Ville du district de Holborn. Sous prétexte de souhaiter la bienvenue aux délégués anarchistes et antiparlementaires, les divers orateurs ont tapé ferme sur les social-démocrates. Devant

(1) On vote également que le prochain congrès aura lieu en 1899 dans une ville d'Allemagne, et que si des événements imprévus viennent y mettre obstacle, le congrès se tiendra à Paris en 1900.

3.000 auditeurs environ qui s'entassent dans une salle faite pour en contenir beaucoup moins, Keir-Hardie et Tom Mann qui parlent les premiers déclarent que, bien que n'étant pas anarchistes, ils éprouvent plus de sympathie pour eux que pour les Marxistes. On entend successivement Kropotkine, Élisée Reclus, Bernard Lazare, Louise Michel, Domela Nieuwenhuis et son lieutenant Cornelissen, Landauer, etc. On entend aussi un disciple de Tolstoï, J.-C. Kenworthy, qui est à la fois fervent chrétien et anarchiste convaincu.

Le mercredi soir, la séance tenue à l'Hôtel de Ville du district de Saint-Martin ne présente rien d'intéressant; mais il n'en est pas de même de celle du lendemain soir, où l'on discute la question agraire. Domela Nieuwenhuis rappelle tout d'abord que les Marxistes sont fort gênés par cette question, et cite comme preuve le congrès de Breslau où la social-démocratie allemande s'est à ce propos divisée en deux fractions : la plus nombreuse intransigeante et soutenant qu'il n'y a lieu de rien faire de spécial pour protéger les petits propriétaires ruraux; l'autre, conduite par Liebknecht, Singer et Bebel, préconisant des exceptions en leur faveur. Il y a lieu de rappeler ici que c'est l'avis opportuniste qui a prévalu en France, et qu'au congrès guesdiste de Marseille (septembre 1893) a été élaboré un programme agricole spécial qui explique et justifie cette attitude. Après Domela Nieuwenhuis parle le « camarade » Parsons (1), délégué de la Fédération des chambres syndicales et groupes corporatifs ouvriers de Clichy (Seine); il déclare que la question agraire est secondaire et reprenant les théories de Marx, il soutient qu'on ne pourra gagner les paysans à l'anarchie que lorsqu'il auront été expropriés par la grande propriété. A Parsons répond Émile Pouget, le directeur de *la Sociale*. Il commence par déclarer que « la question agraire est au contraire importante, car il n'y a de révolutions efficaces que celles qui ont l'appui des paysans... Il faut donc faire de la propagande dans les campagnes, ce qui est moins

(1) Il y avait dans la section française une douzaine d'anarchistes connus pour tels : mais un délégué anarchiste, non compris dans ceux-ci, en a compté devant moi jusqu'à 26. Je suis certain en tout cas qu'il y en avait au moins 17 à 18.

difficile qu'on ne suppose, car le paysan est simpliste et ne comprend rien aux grandes théories. D'instinct il est presque anarchiste, car il ne connaît du gouvernement que le gendarme et le percepteur, et il serait heureux d'en être débarrassé. » En causant avec M. Pouget, j'ai pu voir que ses idées sur la question agraire ne diffèrent pas beaucoup de celles des Guesdistes, et comme je lui en faisais la remarque, il en a convenu lui-même. « Ce à quoi je suis opposé, me dit M. Pouget, c'est à l'exploitation de l'homme par l'homme. Le petit paysan qui cultive lui-même avec sa famille son petit lopin de terre n'exploite personne; alors, pourquoi vouloir lui en arracher la jouissance? Car je dis *jouissance* et non propriété; le petit paysan qui cultivera sa terre en jouira, mais n'en aura pas la propriété au sens ordinaire du mot. En résumé, la grande propriété seule sera communisée dès le début; mais je crois que les résultats de l'exploitation communiste seront tellement supérieurs à ceux de l'exploitation individualiste du petit paysan, que celui-ci demandera de lui-même à mettre son lopin de terre avec le reste, parce qu'il y verra son bénéfice. » C'est absolument la théorie Guesdiste, mais je dois dire que certains anarchistes, M. Tortelier et autres, n'admettent pas cette façon de voir et réclament la mise en commun, dès le triomphe de la révolution, de toutes les propriétés rurales sans exception.

Après M. Pouget, parle l'Italien Malatesta, qui conteste la valeur des théories de Marx, et préconise, au lieu du parlementarisme, la grève de l'impôt et la propagande contre l'État.

Les autres réunions anarchistes n'ont présenté aucun intérêt.

XIII

Il me faut maintenant conclure cette longue étude, et dire rapidement quels seront les résultats de ce congrès.

Tout d'abord, quelle a été l'action exercée par les événements que je viens de raconter sur les diverses fractions de l'armée ouvrière et de l'armée socialiste, — deux armées qui ne sont pas confondues, — représentées à Londres?

Pour les trade unionistes anglais, dont la majorité formait un groupe bien distinct, il n'y a pas d'hésitation : ils sont partis colères et dégoûtés. Colères de ce que les autres délégués anglais les aient traités comme une quantité négligeable, et que les socialistes du continent aient eu l'air de dire (1) que leur rôle était fini, et qu'ils devaient faire place au socialisme; dégoûtés de ce que les questions personnelles aient tenu tant de place, et de ce que les questions sérieuses aient été étudiées et discutées en dépit du bon sens. Dès le mercredi soir, M. David Holmes, membre du comité parlementaire des trade unions, disait que « le congrès était une farce internationale ». Aussi est-il fort probable que la plupart des trade unions n'enverront pas de délégués au prochain congrès, bien que la résolution Liebknecht, votée le dernier jour, le leur permette. M. Cowey m'a dit à moi-même que la *Miner's Federation of Great Britain* dont il était délégué, a pour sa part déjà voté de ne pas aller au prochain congrès. Du reste, il faut signaler qu'à Londres certaines unions n'étaient pas représentées. L'*Union nationale* des mineurs du Durham et du Northumberland, qui s'était abstenue d'envoyer des délégués au dernier congrès des trade unions, parce qu'à celui de Norwich des déclarations socialistes avaient été votées, était absente. Les mineurs du South-Wales n'étaient pas là, non plus que le puissant syndicat des mécaniciens (*engineers*), qui a près de 74.000 membres, non plus que les ouvriers des industries textiles et les ouvriers des chemins de fer. Ces quatre syndicats n'étaient représentés qu'indirectement, c'est-à-dire par les membres du comité parlementaire des trade unions.

Quant aux diverses fractions socialistes, le résultat le plus

(1) Témoin le discours de M. Jaurès, le jeudi 30 juillet, dans une réunion publique qui a eu lieu au *Queen's Hall*. M. Jaurès y comparait les *vieilles* trade unions à l'abbaye de Westminster, qui ne contient que des tombeaux. C'était dire qu'il n'y a rien de vivant et d'actif dans les trade unions, opinion contre laquelle s'éleva énergiquement M. J. H. Wilson, M. P., délégué de l'union de marins et chauffeurs. On comprend d'autant moins que M. Jaurès ait pu se laisser entrainer à parler de la sorte que le *chairman* de la réunion était un trade unioniste de marque, M. J. Mawdsley, secrétaire de l'union des ouvriers de l'industrie cotonnière du Lancashire, et membre du comité parlementaire des trade unions.

net du congrès aura été d'exciter encore la haine qu'elles ont les unes pour les autres. Dans la section anglaise, la Social-Democratic Federation et l'Independent Labour Party, se sont combattues à outrance (1). En me parlant d'eux, un délégué trade unioniste de mes amis me citait plaisamment le distique suivant :

« They proved each other orthodox
By socialist kicks and knocks. »

Ce qui veut dire : « Ils se sont prouvé mutuellement leur orthodoxie par des coups de pied et des coups de poing socialistes. » Le lecteur se rappelle une citation du *Labour Leader* que j'ai faite plus haut et qui prouve la vérité de cette affirmation. A qui serait incrédule, je conseille la lecture de *Justice* et du *Labour Leader*. Social-démocrates et « labouristes » indépendants ne se sont entendus que lorsqu'il s'est agi de combattre les trade-unionistes.

Je ne reviendrai pas sur ce qui s'est passé dans la section française. Je crois que le lecteur doit être convaincu que Marxistes et Antimarxistes ont peu de goût les uns pour les autres. La lutte continue encore maintenant en France au moyen d'articles de journaux, de brochures, de conférences, etc., et continuera au congrès syndical qui doit avoir lieu ce mois-ci à Tours.

A Londres, les social-démocrates ont définitivement triomphé, à l'aide, il est vrai, de procédés peu recommandables ; Marx, dont le portrait, entouré de verdure et de fleurs rouges, était placé sur l'estrade réservée au bureau, a dû se réjouir du fond de sa tombe, car sa *famille* et ses *clients* ont régné en maîtres sur le congrès. La résolution qu'a fait voter Liebknecht transformera les prochains congrès en simples réunions des Marxistes de tous pays. Pour être plus certaine de dominer sans discussion, la *Social-Democratic Federation* avait même proposé qu'on n'admît aux prochains congrès que les trade unions et syndicats partisans

(1) Il est intéressant de noter qu'un grand nombre des membres les plus en vue de ces deux associations sont d'origine écossaise ou irlandaise.

de la socialisation de la propriété privée; proposition qui n'a été refusée que parce que les social-démocrates du continent ont intérêt à tâcher d'obtenir la présence des unionistes d'Angleterre.

Les purs révolutionnaires de France et de l'étranger prétendent que la social-démocratie est bien malade, et que les ouvriers socialistes n'ont plus confiance dans les députés qu'ils ont chargés de les représenter. C'est possible. Les socialistes parlementaires ont fait luire de si belles espérances que, comme ils ne peuvent et ne pourront jamais les réaliser, leurs dupes commencent à se fâcher. Mais ces mêmes révolutionnaires purs, par exemple les Allemanistes en France, se trompent fort s'ils espèrent arriver à un résultat quelconque par les moyens violents; la grève générale, leur dernière invention, ne les mènera pas plus loin que pourrait le faire une émeute. Encore faudrait-il qu'elle fût possible.

Je n'hésite pas à déclarer qu'à mon sens les Marxistes ont raison d'être partisans de l'action législative et parlementaire. Le parti socialiste, comme n'importe quel autre parti, peut en effet faire voter des lois utiles, non seulement à la classe ouvrière, mais à toutes les classes de la société. Pour ne citer qu'un exemple, les socialistes revendiquent le droit d'association, — que pour ma part je réclame tout autant qu'eux. Malheureusement ils revendiquent cette liberté nécessaire, avec l'idée de s'en servir pour gêner la liberté des autres. De plus, en prêchant l'intervention de l'État en toutes choses, ils jouent un rôle essentiellement pernicieux qu'on a le devoir de combattre. La journée de 8 heures, par exemple, n'a rien de socialiste; elle représente, sous une forme concrète, la tendance très naturelle qu'ont les ouvriers à augmenter leur bien-être par la diminution de leurs heures de travail. Que les socialistes réclament donc la journée de 8 heures, c'est fort bien; mais en prétendant que l'action législative peut, à elle seule, opérer cette réforme, ils se trompent ou trompent les autres. Le parti socialiste, comme les autres partis, ne verra triompher définitivement les réformes qu'il propose qu'en ce que ces réformes auront de raisonnable et de pratique.

Quant aux anarchistes, il me semble qu'ils évoluent, eux aussi. Non pas qu'ils soient soudainement devenus, comme le dit M. Jaurès dans *la Petite République* du 9 août, partisans de l'organisation syndicale. M. Pouget lui a répondu à ce sujet dans *la Sociale* (1), et a prouvé par des faits que les anarchistes prônent depuis longtemps l'action corporative. Mais, sur la question agraire par exemple, il me semble que, si certains d'entre eux restent intransigeants, d'autres tâchent de se conformer davantage aux nécessités de la réalité.

Enfin, quelle a été l'action que le congrès de Londres a exercée en dehors de ce cercle, restreint en somme, de socialistes et d'anarchistes? La réponse me semble facile : cette action a été nulle. Le congrès a fourni à quelques-uns matière à discussion et à articles de journaux et de revues; il a excité le rire de pas mal d'autres; il a fait gagner quelque argent aux compagnies de chemins de fer, et c'est tout. Le monde continue à marcher comme devant, sans plus se soucier du congrès de Londres que s'il n'avait pas existé.

J. Bailliache.

1) *La Sociale*, 2e année, n° 67. — 16 août 1896. L'article est intitulé *Balivernes guesdistes*.

LA GÉOGRAPHIE SOCIALE

DE LA FRANCE

III

LES RÉGIONS VINICOLES (1)

Le type du vigneron constitue, parmi les populations qui vivent des productions arborescentes, une variété bien tranchée, qu'il importe de mettre à part de toutes les autres.

Il convient de placer cette variété en dernier lieu, parce qu'elle s'éloigne beaucoup plus de la Simple Récolte et de la Communauté et qu'elle se rapproche davantage de la Culture, vers laquelle elle marque une sorte de transition. Par le fait même, elle accentue l'évolution dans le sens d'une plus grande complication sociale.

Nous avons vu que le *Lieu* le plus favorable au développement des productions arborescentes était les *coteaux*. Les surfaces déclives, bien exposées à l'action du soleil, mieux à l'abri de l'humidité qui règne dans le fond des vallées, ou des courants d'air froid qui se font sentir dans les plaines et sur les plateaux, sont particulièrement favorables à la maturité des fruits.

Mais, de toutes les productions arborescentes, c'est encore la

(1) Voir les deux livraisons précédentes.

vigne qui se plaît le mieux sur les coteaux, parce qu'elle exige au plus haut degré une chaleur intense et sèche.

J'ai sous les yeux une carte des zones de la vigne en France (1), les vignobles sont teintés en rose et suivent exactement le tracé des vallées, dont ils couvrent les coteaux. Le territoire de la vigne ne s'étale donc pas sur de larges surfaces, il serpente comme un ruban le long des parties déclives du territoire, où il pénètre par d'innombrables ramifications.

Cependant la vigne ne se rencontre pas sur tous les coteaux de notre pays; elle est éliminée de deux régions :

1° Elle est éliminée des trois massifs montagneux, Alpes, Pyrénées, Massif central, à cause de la rigueur du climat produite par l'altitude.

2° Elle est éliminée de toute la région du Nord, et du Nord-Ouest, depuis la Flandre jusqu'à la Normandie et à la Bretagne, à cause de l'humidité du climat produite par le voisinage du Gulf-Stream. Dans toute cette région, le vin est remplacé soit par la bière, soit par le cidre.

Les deux grands ennemis de la vigne sont donc le froid et l'humidité.

Cependant la vigne ne redoute pas le froid d'une façon absolue; elle supporte assez bien les rigueurs de l'hiver. Elle craint seulement les gelées du printemps, mortelles pour les bourgeons, les pluies et les gelées de l'automne, mortelles pour les fruits.

Quant au sol, la vigne n'est pas exigeante; elle s'accommode des terres les plus médiocres. Elle préfère même les sols calcaires et siliceux, qui sont souvent improductifs pour les autres espèces cultivées.

D'après les exigences climatériques de la vigne, on peut distinguer quatre grandes zones au point de vue de la production du raisin.

1° *La zone méditerranéenne*, chaude et sèche; la vigne s'y développe même en plaine. Les principaux crus sont ceux des coteaux du Rhône, de l'Hérault et du Gard.

(1) Voir *Atlas général*, par P. Foncin, carte 92.

2° *La zone du Sud-Ouest*, très favorable encore; la chaleur y est suffisante et l'humidité tempérée. Les principaux crus sont ceux du Bordelais et de l'Armagnac.

3° *La zone du Centre et de l'Ouest*, moins favorable; la chaleur y est parfois insuffisante et l'humidité parfois trop abondante. Les principaux crus sont ceux des coteaux de la Loire et de la Charente.

4° *La zone de l'Est*, la plus septentrionale; elle est, par le fait même, dans des conditions plus difficiles, car la vigne est exposée aux gelées de mars et d'avril. Mais, par suite de l'éloignement de la mer, l'été est généralement très chaud et l'automne est moins pluvieux que dans le Nord-Ouest. Les principaux crus sont ceux de la Bourgogne, de la Lorraine et de la Champagne.

Il y aurait, en tenant compte des différences climatériques, de la nature du sol, du mode d'exploitation et des conséquences sociales qui en résultent, à déterminer un grand nombre de variétés et de sous-variétés de la vigne. Pour donner une orientation générale à ces travaux ultérieurs, je vais seulement dessiner à grands traits deux variétés extrêmes qui nous fourniront un spécimen, l'une du type le plus simple, l'autre du type le plus compliqué des populations vinicoles.

I. — LE TYPE SIMPLE DES POPULATIONS VINICOLES.

On peut considérer comme appartenant au type le plus simple les populations qui exploitent la vigne principalement en vue de la production du vin et sans opérer la transformation plus compliquée en eau-de-vie.

Mais ce type lui-même peut se subdiviser en variétés nombreuses allant des vignobles qui donnent des produits ordinaires, soit comme qualité, soit comme quantité, et le plus souvent consommés dans le pays, aux vignobles qui donnent, à l'un de ces deux points de vue, des produits de plus en plus supérieurs.

Parmi ces dernières, on peut ranger, d'une part les vignobles du Midi, d'autre part les vignobles du Bordelais, de la Bour-

gogne, de la Champagne; les premiers sont remarquables surtout par l'abondance, les seconds surtout pour la finesse de leurs produits.

Naturellement, les variétés à produits plus ordinaires développent moins la richesse et, par le fait, entraînent de moins grandes complications sociales. Telles sont, par exemple, les variétés des coteaux de l'Allier ou de la Limagne et de la Loire, moins favorisées par les conditions du sol et du climat. Elles peuvent donc nous fournir un spécimen du type le plus simple des populations vinicoles.

D'une façon générale, la Limagne comprend les vallées de l'Allier et de ses affluents entre Langeac (Haute-Loire) et la limite septentrionale du Puy-de-Dôme. Les coteaux, jusqu'à l'altitude de 600 mètres, sont couverts de vignobles, où s'entremêlent les poiriers, les pêchers, les abricotiers. La culture de la vigne est ici assez aléatoire, par suite de l'altitude qui rend trop fréquentes les gelées de printemps ou d'automne. On signale cependant l'existence de la vigne dans la Limagne dès le premier siècle de notre ère.

De la Limagne, la zone des vignes se déroule tout le long des coteaux de l'Allier, presque jusqu'au confluent de cette rivière avec la Loire. Elle reprend ensuite, à partir de l'Orléanais et de la Touraine, sur la double rangée des coteaux de la Loire, jusqu'à Nantes.

Ces vins sont estimables sans être très remarquables. « La fortune de la Touraine est surtout attachée à la vigne. Lorsque les diverses maladies qui l'atteignent sur plusieurs points lui épargnent leurs rigueurs, la vigne seule couvre, par ses bénéfices, l'insuffisance trop fréquente des autres parties du revenu. Aussi toute la préoccupation est-elle portée de ce côté (1). »

« Les coteaux crayeux de la Touraine sont couverts de vignes. Le vignoble de la Loire n'a pas moins de 100.000 hectares, qui se divisent à peu près également entre les deux rives. Le

(1) Baudrillart, *les Populations agricoles de la France*, 2e série, p. 128.

Tourangeau Rabelais a vanté les vins légers de son pays natal. La récolte s'élève annuellement à deux millions d'hectolitres de vin, consommés pour la plupart dans le pays; une partie sert à former d'excellents vinaigres qui s'expédient au dehors (1).

Mais, en Touraine, comme en Limagne, le climat est trop tempéré et, de plus, la vigne est exposée aux gelées de printemps et d'automne par suite de la latitude septentrionale. C'est ce qui limite la production et la maintient dans la catégorie du « type simple ».

Malgré ces inconvénients, les populations n'hésitent pas, partout où cela est possible, à planter de la vigne et à lui donner la préférence sur la culture. Cette préférence tient à quatre causes :

1° *La vigne présente certains caractères de la cueillette.* Une fois plantée, elle continue à produire pendant de longues années. C'est même vers l'âge de vingt-cinq à trente ans qu'elle donne les plus beaux produits. Jusqu'à l'invasion du phylloxéra, elle demandait relativement peu de façons. Encore aujourd'hui, ces façons n'exigent pas, comme pour la culture, un grand déploiement de force et de main-d'œuvre : c'est du jardinage. Les principales façons sont la taille, l'ébourgeonnement, l'effeuillage, le pinçage et le binage. Et ces divers travaux n'occupent guère que pendant quatre mois chaque année : ils laissent donc de longs loisirs.

2° *La vigne donne un produit riche.* Sur le même espace, elle donne un produit très supérieur à celui de la culture; c'est ce qui explique l'attrait qu'elle a toujours exercé sur les populations. Quelle séduction, par exemple, pour les pauvres pasteurs descendus des montagnes d'Auvergne sur les coteaux de la Limagne! Ils sont déjà habitués à vivre de la libéralité de la nature, mais d'une libéralité mesurée, car l'art pastoral n'enrichit pas; et voilà qu'ils trouvent un autre produit, qui, comme l'herbe, se renouvelle de lui-même, mais d'une valeur infini-

(1) L. de Lavergne, *Économie rurale de la France*, p. 179.

ment supérieure! Il est vrai qu'il exige plus de façon, mais la richesse du produit diminue l'effort en soutenant l'ardeur au travail. La vigne rend travailleurs les plus paresseux. Cela explique comment les individus les moins dressés à l'effort sont cependant aptes à entreprendre cette culture. Il y a du mérite à donner une grande somme de travail pour obtenir un petit produit; il n'y en a pas quand il s'agit d'obtenir un produit considérable très supérieur à l'effort exigé. Et tout vigneron est soutenu par l'espoir d'une bonne récolte, de la fameuse récolte qui doit payer en une année plusieurs années de travail. C'est en cela que la vigne ne développe qu'une certaine aptitude au travail : l'aptitude à un travail très rémunérateur. Aussi, dans les pays phylloxérés où les vignes n'ont pu être reconstituées, les vignerons ont tout fait plutôt que de se mettre au travail trop pénible et trop peu rémunérateur de la culture. Le vigneron a une aptitude spéciale, et non générale, au travail.

3° *La vigne est adaptée à la petite culture.* Chacun peut entreprendre cette exploitation par ses seules forces et avec ses seuls moyens. Elle se fait à bras, à la bêche, parce qu'elle donne un gros produit sur un *petit* espace, parce qu'elle exige un travail plus minutieux qu'énergique. Par là, elle est bien adaptée à de petites gens, par conséquent à la masse de la population.

4° *La vigne dispense du patronage cultural.* Elle patronne elle-même, comme l'herbe, comme tous les produits plus ou moins spontanés, qui se reproduisent d'eux-mêmes ou à peu près d'eux-mêmes. On s'appuie sur eux, on compte sur eux, on est, en un mot, patronné par eux. Ils vous soutiennent en dépit de votre imprévoyance et de votre faible ardeur au travail. Le phylloxéra a bien diminué, il est vrai, l'efficacité de ce patronage. Mais c'est là un fait accidentel, tout au moins récent, qui peut modifier le type en certains points, sans changer cependant ses caractères essentiels. Cela est si vrai que l'on rencontre peu de grands patrons dans les pays de vignes : on n'en a pas besoin; on peut s'en passer. Voilà qui contribue encore à faciliter l'accès des populations vers ce genre de culture.

Si les populations arrivent facilement à entreprendre la culture de la vigne, elles sont du moins notablement influencées par cette culture, ainsi que nous allons le constater dans toute la série des phénomènes sociaux.

D'abord, la vigne modifie, d'une manière très caractéristique, les conditions du *Travail*.

1° *La culture de la vigne éloigne des grands groupements de personnel.* — Elle crée presque toujours, nous venons de le voir, de petites exploitations, à personnel réduit. Le simple ménage y suffit ordinairement, puisque le domaine est restreint et cultivé le plus souvent à la bêche. Voilà qui rompt décidément les habitudes du travail en communauté; non seulement il n'est plus nécessaire de s'associer en grand nombre, mais on a intérêt à se séparer. La vigne n'est pas communautaire; elle est individualiste (je ne dis pas particulariste; on verra plus loin la différence). Elle atténue le sentiment de la solidarité : l'individu se sent patronné sans avoir besoin de recourir à l'assistance de la communauté.

2° *La culture de la vigne éloigne des méthodes puissantes et de l'emploi des grands engins.* Par là, cette culture est restée en dehors de la plupart des progrès accomplis grâce au perfectionnement des méthodes et des engins. On sait que la culture des céréales a été renouvelée et a singulièrement progressé par l'emploi de charrues, de herses, de rouleaux plus puissants ou plus perfectionnés; par l'introduction du semoir mécanique, qui économise la semence, permet les semis en lignes et rend par conséquent possibles les sarclages et les binages mécaniques; par l'emploi de faucheuses, de faneuses, de râteaux automatiques, de moissonneuses-lieuses; par le battage à la vapeur; par toute une série d'instruments de ferme, hache-paille, coupe-racines, concasseurs de grains, etc., etc., qui tendent à remplacer de plus en plus le travail des bras par le travail mécanique et à augmenter la puissance de production.

La culture de la vigne est restée en dehors de la plupart de ces progrès, parce que, de sa nature, elle est essentiellement un

travail à la main. Le vigneron se trouve ainsi détourné de toute tendance au perfectionnement des méthodes; il est porté à s'en tenir à la routine traditionnelle et, en somme, cette routine lui suffit à peu près.

3° *La culture de la vigne ne contribue pas au développement de l'industrie.* Elle n'y contribue pas en ce qu'elle n'a pas besoin d'un grand outillage et aussi en ce qu'elle ne fournit pas d'éléments au recrutement de la population ouvrière. Le vigneron répugne au travail de l'usine qu'il trouve à la fois trop dur, trop peu relevé et trop subordonné; un petit propriétaire, habitué à vivre indépendant sur son bien, ne se transforme pas facilement en salarié. Nous verrons plus loin qu'il émigre vers d'autres professions que celles de l'industrie.

La culture de la vigne exerce, sur la forme de la *Propriété,* une action tout aussi caractérisée.

Elle tend à développer exclusivement la *petite propriété*, la très petite propriété. A vrai dire, elle porte à diviser le sol en carrés minuscules puisqu'un tout petit espace suffit à occuper une famille et à la faire vivre. La vigne engendre la culture parcellaire.

Dans la Limagne, « le morcellement de la propriété et des habitations, ainsi que le constate M. F. Roux (1), est porté aux dernières limites. » Les vignerons en arrivent même à remonter dans des paniers la terre que la pluie fait descendre des hauteurs pour se constituer, au flanc des coteaux, des domaines microscopiques.

Pareillement, « les vignobles des coteaux de la Touraine sont divisés à l'infini; les vignerons creusent leurs maisons et leurs chais dans le roc tendre qui porte leurs vignes, et quand la vigne est abondante et de bonne qualité, on vit heureux dans ces modestes tanières; bien peu de terre plantée en vignes suffit au travail et à l'aisance d'une famille » (2).

Il en est de même dans les régions vinicoles de l'Orléanais, où

(1) La *Science sociale*, livr. de février 1894, p. 33 du *Mouvement social.*
(2) L. de Lavergne, *loc. cit.*, p. 179.

les parcelles n'ont parfois que cinq mètres, ou même trois mètres de largeur (1). Le vigneron de l'Orléanais décrit dans les *Ouvriers des Deux Mondes* possède 67 ares 50 centiares de vignes, et ils sont répartis en cinq parcelles, dont trois n'ont que 5, 7 et 8 ares.

Même morcellement du sol dans les régions vinicoles de la Bourgogne, de la Champagne et de la Charente : « En Bourgogne, règnent la petite propriété et la petite culture. La division parcellaire, dont la culture de la vigne est évidemment la cause principale, y est poussée encore plus loin qu'en Champagne (autre pays de vignobles). L'Yonne a trois millions de parcelles; un seul département en a davantage, et il est plus riche et plus fertile : la Charente-Inférieure (toujours pays de vignobles). Il ne faut pas croire que cette extrême division soit d'origine moderne; de tout temps, on s'en est plaint et l'on a cherché les moyens d'y porter remède (2). » Elle est manifestement aussi ancienne que la culture de la vigne. L'auteur de la monographie du *Manœuvre-vigneron de la basse Bourgogne* (3) fait la même constatation. « La propriété est très divisée dans la commune, dit-il. A l'exception de deux domaines, les plus grandes propriétés n'excèdent pas 25 hectares. Il n'y a pas une seule ferme dans la commune; chaque propriétaire exploite son propre bien lui-même, ou aidé de quelques ouvriers journaliers. » Le tableau suivant donnera une idée de ce morcellement; sur 760 propriétés, il y en a :

569	de moins de 1	hect.	occupant une superficie de	175	hect.
75	de 1 à 2	—	—	106	—
61	de 2 à 4	—	—	167	—
24	de 4 à 6	—	—	117	—
20	de 6 à 10	—	—	150	—
7	de 10 à 20	—	—	92	—
4	de 20 à 50	—	—	86	—

(1) *Ouvriers des Deux Mondes*, 2e série, t. II, « Le tailleur de silex et vigneron de l'Orléanais », p. 347.

(2) L. de Lavergne, *loc. cit.*, p. 191.

(3) *Ouvriers des Deux Mondes*, t. IV, ch. XXXII.

Le caractère vinicole est bien accusé par ce fait que, dans cette petite commune, il n'y a pas moins de treize tonneliers.

« Les vignes de la Saintonge sont divisées en innombrables parcelles; ce pays est, avec la plaine du Rhin (elle aussi un pays de vignobles : les « vins du Rhin »), le plus morcelé de France. Les vignerons se disputent le sol à prix d'or. La valeur moyenne des vignobles a triplé depuis 1815, comme la quantité des produits. Ils valent aujourd'hui de 3.000 à 10.000 francs l'hectare. Cette richesse se partage entre un grand nombre de propriétaires aisés, car les cotes de 30 à 300 francs ne sont nulle part aussi nombreuses (1) »

La région vinicole du Rhin suit la loi commune des pays de vignes : « Dans toute l'Alsace, la propriété est très morcelée. L'amour pour la terre en général est proverbial. Quand le vigneron a pu réaliser au bout de l'année un certain bénéfice, fruit de son travail et de ses labeurs, il s'empresse d'acheter une nouvelle vigne... Dans la commune de Ribeauvillé, on compte 894 hectares de propriétés particulières; ils sont partagés en 8.967 parcelles. La contenance moyenne de chaque parcelle est donc de 9 ares 96 centiares! Qu'on s'imagine la perte de temps pour aller d'une pièce à l'autre, surtout quand ces pièces se trouvent aux deux extrémités opposées d'une banlieue (2)! »

Ces citations, qu'il serait si facile de multiplier, suffisent à montrer que la vigne produit naturellement le type de la très petite propriété. Elle rend le sol facilement accessible à tous; chacun peut devenir propriétaire en achetant parcelle par parcelle. Ainsi s'est développé au plus haut degré, parmi ces populations, le sentiment de la propriété du sol. Et comme la vigne, — cette observation est importante. — est répandue sur presque tous les points de la France, s'insinuant le long des mille sinuosités des vallées et des coteaux, elle est une des causes qui ont créé un peu partout ce type de petit propriétaire. On a souvent répété que la France, par opposition à l'Angleterre et à l'Allemagne, était essentiellement un pays de petits propriétaires; il faut

(1) *Ouvriers des Deux Mondes*, t. IV, p. 216.
(2) *Ibid.*, 2e série, t. III, p. 129.

ajouter que c'est en partie à la diffusion de la vigne qu'elle doit ce caractère. En Allemagne, la très petite propriété a été surtout développée dans la région du Rhin, qui est précisément la région vinicole; par contre, en France, la région du Nord et du Nord-Ouest, d'où la vigne est absente, est aussi la région par excellence de la grande propriété.

La vigne différencie également la France des pays situés plus au Sud, dans la région méditerranéenne, par exemple. Ces pays cultivent, il est vrai, la vigne, mais elle est presque partout associée à l'art pastoral qui prédomine dans les montagnes de la Turquie, de la Grèce, de l'Italie centrale et méridionale et de l'Espagne : cette influence considérable de l'art pastoral a pour effet de maintenir davantage, à l'encontre de la vigne, avec les influences communautaires et patriarcales, la propriété en communauté.

Ainsi la vigne a largement contribué à faire, de la France, le pays par excellence de la petite propriété. Mais c'est une petite propriété à vues essentiellement étroites et à tendances routinières, précisément parce que la vigne s'accommode très bien d'une culture à petits moyens et à procédés traditionnels, ainsi que nous venons de l'indiquer et que nous le verrons mieux un peu plus loin.

On peut maintenant pressentir quelle est l'action particulière qu'exerce la vigne sur la constitution de la *Famille* : elle développe spécialement la *famille instable*.

Ce type de famille est le produit naturel de la désagrégation des communautés familiales. Tandis que, sous le régime de la communauté, la tendance est de rester groupés autour du chef de famille, ou de l'héritier associé, ainsi que nous en avons vu tant d'exemples dans les régions de l'art pastoral; sous le régime de la famille instable, les enfants ont une tendance à sortir le plus tôt possible du foyer pour s'établir à part, en simple ménage.

Par là, ce type familial semblerait évoluer vers la famille particulariste, mais il présente par rapport à cette dernière une

différence fondamentale. Tandis que, dans la famille particulariste, les enfants ont été préalablement formés à se suffire à eux-mêmes, et par eux-mêmes, dans n'importe quelle profession, à se retourner dans n'importe quelle situation, à entreprendre avec une égale énergie et souvent avec un égal succès les travaux les plus divers, ceux du colon aussi bien que ceux du fabricant ou du commerçant; dans la famille instable, les enfants ne reçoivent aucune formation énergique. Ils ne sont pas dressés à l'obéissance, au respect de l'autorité paternelle, à l'esprit d'économie, comme dans les familles communautaires, ni à l'initiative individuelle, à l'ardeur au travail, au progrès des méthodes, comme dans les familles particularistes. Ils sortent donc du foyer sans avoir acquis préalablement les aptitudes nécessaires à réussir par soi-même.

Tel est le type de famille que la vigne développe essentiellement, partout où son influence n'est contrebalancée par aucun autre travail. En France, ce type est déjà accusé chez le vigneron de la Limagne, mais il l'est surtout, et au plus haut degré, chez les petits vignerons de la Touraine, chez ceux de la Champagne, de l'Aunis, etc. Je ne crois pas qu'il y ait, dans notre pays, de régions où la famille instable soit plus nettement caractérisée.

Comment la vigne produit-elle ce type de famille?

La vigne désagrège la communauté, par ce fait seul qu'elle permet à chacun, avec ses seuls bras, avec un tout petit capital et sur un tout petit espace, de se créer une exploitation. Et, comme elle donne un produit riche, qu'elle surexcite les plus belles espérances, chacun est poussé irrésistiblement à s'éloigner le plus tôt possible du foyer paternel pour s'établir à son compte.

Cet établissement à part prospère tant que la vigne répond aux espérances que l'on a conçues. Ne perdons pas de vue en effet que la vigne, comme toutes les productions arborescentes, soutient l'individu, le patronne, bien plus qu'elle ne l'incite à se soutenir, à se patronner par lui-même. Cette culture n'a donc pas pour effet de développer chez les individus l'énergie fon-

damentale au travail et l'aptitude radicale à surmonter par soi-même les difficultés. C'est là l'infériorité inhérente à tous les travaux de cueillette. En somme, ici, la vigne se substitue à la communauté pour patronner l'individu. Mais son patronage est plus instable, parce que le produit de la vigne, on ne le sait que trop, est essentiellement aléatoire.

Aussi, quand ce patronage vient à faire défaut, on assiste à la débandade lamentable dont tant de régions de vignobles ont été le théâtre, lorsqu'il s'est agi de préserver les vignes du phylloxéra ou de les reconstituer. On voit alors à quel point est insuffisant, dans ce péril de la vigne, ce petit vigneron sans capitaux, sans grand esprit d'entreprise, sans intelligence des procédés perfectionnés : il s'abandonne lui-même et abandonne à la destruction ce qui était la ressource de sa vie.

C'est en cela que ce type de famille est dit « instable » : il n'est soutenu, il n'est rendu stable, ni par la communauté qui est dissoute, ni par l'initiative individuelle que les travaux de cueillette ne développent pas.

La rupture de la communauté a pour effet de relâcher les liens de famille et de restreindre l'action de l'autorité paternelle ; d'autre part, l'absence d'initiative porte chacun à chercher dans un égoïsme étroit le succès qu'il ne sait pas demander au travail intense et progressif. Ces traits sont bien marqués chez toutes les populations de vignerons :

« Dans la Limagne, le type de la famille instable est devenu normal en vingt-cinq ans. On ne voit presque jamais deux ménages sous le même toit. La condition des vieillards est particulièrement affligeante. Lorsque les enfants sont mariés, ils ont peine à obtenir que l'un d'eux les reçoive à son foyer et prenne à sa charge la culture de leurs biens, à moins d'avantages exceptionnels, qui soulèvent les protestations des futurs héritiers (1). »

Cet affaiblissement des liens de famille, cet abandon des vieux parents, cette âpreté au partage sont encore plus accusés parmi les petits vignerons de la Touraine. J'ai eu l'occasion de

(1) F. Roux, « la Limagne d'Auvergne », dans la *Science sociale*, livraison de février 1894, p. 34 du *Mouvement social*.

faire un séjour dans cette province et j'ai entendu de tous côtés les personnes les plus dignes de foi parler des procédés révoltants, parfois à peine croyables, employés pour amener les parents à partager leurs biens de leur vivant, et l'abandon ou les mauvais traitements dont ils sont ensuite victimes de la part des enfants. Je n'insiste pas, parce que cette variété du type tourangeau sera prochainement décrite dans la *Revue* (1).

La monographie du *Manœuvre-vigneron de l'Aunis* (2) dépeint une situation familiale tout aussi instable. « Les liens de famille se sont relâchés à ce point que les parents n'ont d'affection pour leurs enfants que lorsque ceux-ci sont en bas âge. Ces derniers, de leur côté, perdent, en grandissant, tout sentiment filial; quelques-uns même voient sans regret s'approcher le moment où ils pourront partager le patrimoine, ou cesser de payer la rente viagère à laquelle, le plus souvent, la loi les a contraints. Les parents étalent sans scrupule devant leurs enfants leur aversion et leur méfiance contre les personnes qui tendent à améliorer les mœurs; ils ne cherchent pas non plus à dissimuler leurs propres vices. » La famille spécialement étudiée n'est pas une exception au type courant : « Les parents de l'ouvrier étaient de petits propriétaires-vignerons, dont les mœurs étaient assez relâchées et qui, ne se préoccupant que du bien-être matériel, ne songèrent à procurer à leur fils aucune éducation morale. Aussi celui-ci tomba-t-il bientôt dans des habitudes de débauche, et, dès l'âge de dix-huit ans, il quittait le toit paternel. Désireux de jouir au plus vite de la stabilité des fruits de son travail, il entra comme domestique chez un propriétaire-vigneron et mena joyeuse vie pendant quelques années. Il épousa ensuite la fille de pauvres vignerons, mais reprit bientôt sa vie de désordres. Sa femme en fut tellement affligée, qu'elle tomba malade et mourut. L'ouvrier se remaria. Sa seconde femme, née de petits cultivateurs-vignerons, a contracté, dès son enfance, des habitudes empreintes d'un matérialisme grossier. L'absence,

(1) On peut constater la même désorganisation de la famille chez le vigneron de l'Orléanais. Voir la monographie citée plus haut, p. 347.

(2) *Ouvriers des Deux Mondes*, t. III, p. 210.

chez les deux époux, de tout sentiment moral amena le désordre dans le ménage. Les querelles commencèrent, les coups suivirent et, depuis lors, ils ne cessent de se maltraiter réciproquement : c'est entré dans leurs habitudes (1). » L'auteur de la monographie nous dit ensuite que les deux époux n'ont fait aucune épargne, ne songeant pas à améliorer leur sort et vivant au jour le jour. On peut donc considérer cette famille comme représentant assez exactement le dernier degré de désorganisation sociale auquel tendent certaines populations vinicoles : là, disparaît même la puissance d'économie et d'épargne qui, à défaut de l'ardeur au travail, caractérise du moins le type du paysan. En cela, la déchéance du vigneron se rapproche plus de celle de l'ouvrier que de celle du paysan.

Et, de fait, le *Mode d'Existence* du vigneron explique ce rapprochement : la vigne développe spontanément l'imprévoyance et les habitudes de luxe. Mais c'est un luxe plus voyant que réel, plutôt extérieur que domestique : on tient à briller aux yeux des voisins. Dans les pays de vignes, on peut observer plus ou moins ce que constate M. L. de Lavergne au sujet des habitants de l'Hérault : « Dans l'Hérault, dit-il, on reconnaît les habitants des villages à vignes au luxe que déploient les femmes : elles se couvrent de bijoux (2). »

C'est que la vigne est un produit riche, qui, dans les bonnes années, donne des bénéfices considérables. Naturellement, le vigneron escompte toujours une « bonne année »; il est porté à régler ses dépenses ordinaires d'après ce revenu extraordinaire. Et quand l'habitude de la dépense est prise, il est très difficile de la modifier. Chez le vigneron, la difficulté est d'autant plus grande, que la grosse partie de la récolte est transformée en argent : il n'est donc pas retenu dans la voie de la dépense, comme le petit paysan qui consomme en nature la plupart de ses produits. Les populations qui sont obligées de passer par l'intermédiaire du commerce contractent non seu-

(1) *Ouvriers des Deux Mondes*, t. III, p. 219, 220.
(2) *Loc. cit.*, p. 259.

lement l'habitude de vendre, mais encore celle d'acheter. Et on en arrive facilement à acheter au delà de ses besoins, pour le seul plaisir.

Ces habitudes de dépense et d'imprévoyance mettent souvent les vignerons dans l'impossibilité de faire face aux mauvaises années; et elles sont nombreuses. Ils n'ont pas de réserves comme le paysan, dont l'économie est ordinairement la vertu dominante. Ainsi que le disait ici même M. Laudet, « les vignerons de l'Armagnac, grisés par la fortune subite des bonnes années, ont dépensé à tort et à travers, s'imaginant que l'âge d'or durerait toujours. Une fois les mauvaises années venues, comme ils s'étaient accoutumés à jeter l'argent de droite et de gauche, ils se sont trouvés plus malheureux et plus misérables que d'autres populations, moins favorisées par la nature, mais habituées à mettre de côté et à connaître la valeur de l'argent (1). »

Mais c'est peut-être dans la constitution de la *Vie publique* que l'influence de la vigne produit ses effets les plus caractéristiques et les plus étendus : elle est un des principaux facteurs des tendances *égalitaires* et *démocratiques* en France.

Nous avons déjà vu que la vigne créait spontanément, dans toute une région, le type du petit propriétaire. Le sentiment le plus cher aux petites gens est celui qui leur permet de se considérer comme les égaux de ceux qui les dominent par la fortune. Mais, chez le vigneron, le sentiment de l'égalité se double et s'exagère facilement d'un sentiment d'envie à l'égard de toutes les supériorités qui s'élèvent au-dessus de lui. Il est envieux par suite de la disproportion qui existe entre ses « prétentions » et la réalité (2). C'est un propriétaire qui a des loisirs et auquel

(1) La *Science sociale*, livraison de septembre 1894, p. 204 du *Mouvement social*.

(2) « La boisson et le jeu constituent les deux principales récréations du vigneron de l'Aunis; il passe souvent de longues heures au cabaret à boire et à jouer aux cartes. Le dimanche, on se réunit au cabaret et quand les têtes sont excitées par la boisson, on serait assez tenté de faire une émeute, de se soulever contre les classes supérieures de la société. » (*Ouvriers des Deux Mondes*, « le Manœuvre vigneron de l'Aunis », t. III, p. 219.)

peuvent arriver de bonnes fortunes, par conséquent il a des prétentions, des aspirations au luxe, il a une bonne opinion de lui-même, il se considère comme supérieur au paysan, qui travaille âprement pour un gain toujours modeste. Mais en réalité il est très petit propriétaire, ce qui limite ses bonnes fortunes elles-mêmes; et, par là, se creuse, entre ses prétentions et la réalité un fossé infranchissable. Il en souffre, il est porté à l'envie.

De là à être porté à la critique de ce qui est au-dessus de soi, et, en général, de l'état politique et social, il n'y a qu'un pas, et il est souvent aisément franchi. Le vigneron est enclin à critiquer, il est railleur, il est sarcastique, il voit facilement le côté ridicule des hommes et des choses, car la raillerie est l'arme le plus à la portée des petites gens à grandes prétentions. Chez le vigneron, cet esprit caustique est affiné par les longs loisirs que laisse la culture de la vigne, par l'habitude d'aller fréquemment aux foires et marchés (puisqu'il a des loisirs et qu'il doit tout vendre et tout acheter); il y acquiert l'usage de la conversation et de la répartie. En somme, le vigneron représente au plus haut degré ce qu'on est convenu d'appeler : « l'esprit gaulois », qui est fait à la fois de finesse et de plaisanteries un peu grosses.

Si maintenant on veut bien se rappeler que la vigne est cultivée dans beaucoup de parties de la France; que, dans d'autres, elle était encore cultivée, il y a peu de temps; qu'elle pénètre profondément dans le pays le long des coteaux; que, dans aucun autre pays, elle ne couvre des surfaces aussi étendues, on reconnaîtra une des causes pour lesquelles cet esprit égalitaire et démocratique est plus répandu chez nous que chez nos voisins et plus uniformément admis dans le Midi, le Centre et l'Est, que dans le Nord et le Nord-Ouest, d'où la vigne est absente.

Mais cet état d'esprit n'est pas également accusé dans toutes nos régions de vignes. Il y a certains points où, par suite de circonstances locales, cette conséquence sociale de la culture de la vigne a atteint son maximum d'intensité, par exemple, en Touraine. Ce fait me paraît tenir à deux causes :

1° Les plateaux dont se compose la plus grande partie de la Touraine sont formés d'un sol médiocre, peu profond, qui, pour cette raison, est resté pendant longtemps couvert de forêts et inhabité. Aujourd'hui encore, la forêt y recouvre de vastes étendues, sur lesquelles on se livre à la chasse. La culture s'est donc développée en Touraine plus tard que dans d'autres régions, et la population s'est accumulée d'abord dans les vallées et le long des coteaux, où le produit principal a toujours été la vigne. Les effets de la vigne ont donc été très peu atténués par ceux de la culture des céréales.

2° La Touraine a été, depuis des siècles, le séjour préféré des rois et de la cour, attirés dans ce pays par les vastes forêts si favorables à la chasse. On connaît assez le nombre et le luxe de construction des châteaux de la Touraine. Aujourd'hui rois et seigneurs ont été remplacés par les gros financiers de Paris, qui y viennent en villégiature.

Depuis des siècles, on mène donc joyeuse vie en Touraine.

Ainsi se sont rencontrés, côte à côte, ces gens étrangers au pays, qui représentent tout ce que la France a compté ou compte encore de plus riche, et nos petits vignerons, qui sont toujours portés à dépenser au delà de leurs moyens. On comprend sans peine que leur tendance naturelle à la critique, à la raillerie, à l'opposition ait été encore aigrie et comme exaspérée par ce contraste. Ils ont senti davantage la distance qui séparait leurs prétentions de la réalité.

Un de ces châtelains de Touraine me faisait un jour la confidence des sourdes oppositions, des suspicions, des jalousies qu'il rencontrait parmi cette population et qui dénaturaient ses meilleures intentions. « C'est à se sauver de ce pays, me disait-il. » En parcourant la contrée, j'ai appris que beaucoup de grands propriétaires éprouvent le même sentiment.

Cet esprit de critique est bien caractérisé chez les trois littérateurs tourangeaux les plus célèbres : Rabelais, Paul-Louis Courier et Balzac.

Tous les trois ont vu le monde en laid et l'ont plus ou moins caricaturé et criblé de leurs sarcasmes ; ce sont des railleurs, des

sceptiques et des frondeurs : Rabelais, l'auteur des *Faits et dits du géant Gargantua et de son fils Pantagruel*, roman satirique dirigé contre les moines, les princes, les rois et toute espèce d'autorité politique ou religieuse; Paul-Louis Courier, qui signait du titre de « vigneron » sa célèbre « Pétition à la Chambre des députés pour les villageois que l'on empêche de danser », et qui mania l'ironie et le sarcasme si bien qu'il est resté le roi du pamphlet ; Balzac, enfin, qui intitula son œuvre romantique *La Comédie humaine* et qui, en effet, peignit surtout la société par ses côtés bas et répugnants.

Jules Moineaux, l'auteur des *Tribunaux comiques*, était aussi un Tourangeau. Il s'est fait l'historiographe narquois des tribunaux correctionnels, s'attachant à mettre en relief les gros ridicules des procès courants. Son fils, Georges Courteline, est lui-même un de nos auteurs fantaisistes les plus piquants.

Il me semble également que l'on retrouve, chez un de nos premiers critiques actuels, M. Jules Lemaître, certains caractères qui dérivent de son origine tourangelle : son sens critique si affiné, son scepticisme qui lui fait admirer également Renan et Louis Veuillot ; jusqu'à son horreur pour les voyages (il s'en est vanté), qui est un des traits de ces populations ainsi que nous allons le voir.

On remarque en effet que cette variété de vignerons est douée d'une faible puissance d'*Expansion*. Tout au moins elle ne crée pas de grands courants d'émigration. On peut en indiquer les causes :

1° *La vigne porte la population à s'accumuler sur place.* Aucune culture ne peut faire vivre une population aussi nombreuse sur un aussi petit espace. Nous avons constaté le fait pour les vignerons de l'île de Ré, dont la population est aussi dense que celle du département du Nord (1). L'attrait qu'exerce la vigne contribue à retenir les jeunes gens, qui aiment mieux se disputer sur place les parcelles de terre, que de chercher

(1) Voir dans la précédente livraison, p. 167, du *Mouvement social*.

fortune ailleurs. Et ils peuvent d'autant mieux se créer une petite exploitation que, sous le régime de la famille instable, la natalité est généralement réduite, car on redoute le partage de ces domaines déjà si exigus. On n'a plus besoin d'aller au dehors; dès lors on n'en a plus l'idée. Ainsi la race tend plutôt à se replier sur elle-même, rivée au petit métier et au petit pays, son horizon est borné; elle ne peut donc exercer une grande influence hors de chez elle.

2° *La vigne éloigne des entreprises compliquées.* La culture de la vigne est essentiellement simple : elle se compose de peu d'éléments : travail à la bêche, sur un petit espace et pour un objet unique ; elle comporte peu de transformation du produit : la fabrication du vin est aussi peu compliquée que la culture de la vigne. Le vigneron devient ainsi inapte à tout ce qui n'est pas une entreprise simple. La culture proprement dite, l'industrie, le commerce sont trop compliqués pour lui, et on ne le voit pas émigrer vers ces professions.

3° *La vigne ne développe pas les hautes aptitudes qui permettent de gouverner les choses et les hommes.* Le vigneron a peu de choses à gouverner, puisqu'il se livre à une culture commode, traditionnelle et restreinte. Il a peu d'hommes à gouverner, puisque le personnel est réduit le plus souvent au mari et à la femme. Il n'acquiert donc pas l'aptitude à la direction; aussi est-il plus porté, — comme il arrive dans ce cas, — à la critique qu'à l'action : « la critique est aisée, mais l'art est difficile. » En effet, on ne voit pas que la vigne ait jamais seule engendré de grandes races d'hommes, c'est-à-dire d'hommes capables de prendre l'initiative des grands mouvements de l'humanité, de se mettre à la tête des évolutions économiques, politiques, intellectuelles.

4° *La vigne développe seulement l'émigration vers les professions urbaines.* Le vigneron est plus attiré vers la vie urbaine que vers la vie rurale, par ses tendances au luxe et à la dépense, par ses prétentions demi-bourgeoises, qui lui font dédaigner les emplois manuels. Aussi recherche-t-il de préférence les professions libérales et administratives.

« Dans la Limagne, un cultivateur aisé ambitionne infailliblement pour son fils l'accès des professions libérales ou des emplois publics; sa fille refuse presque toujours un mariage à la campagne (1). » En Touraine, j'ai pu constater la même tendance, qu'un de nos collaborateurs aura d'ailleurs l'occasion de mettre prochainement en évidence.

Les vignerons de la basse Bourgogne « recherchent avant tout l'apparence du luxe. On remarque également chez eux une tendance assez générale à sortir de leur condition. Ils considèrent le travail de la terre comme plus vil que celui d'un métier quelconque; les garçons veulent aller dans les villes pour y apprendre un état. Il en est de même des filles, elles se font couturières. Elles trouvent que le travail des champs est trop fatigant, et qu'il ne se prête pas assez à la toilette et à la coquetterie. Enfin, pour se marier, elles préfèrent les ouvriers de l'industrie aux cultivateurs. Cet état de choses menace sérieusement de priver de bras l'agriculture (1) ».

D'après ces divers traits, on peut calculer exactement l'apport social de cette variété de vigneron dans la formation du caractère national; en dehors du travail très spécial de la vigne, elle ne développe pas la puissance de la race dans le sens de la culture, de l'industrie ou du commerce; le type ne s'élève que dans les professions urbaines ou libérales, et, dans ces dernières, il brille surtout par l'esprit critique. Mais il ne s'agit là que d'une élite très restreinte; en général, le type reste enfermé traditionnellement dans son petit travail et dans son petit domaine, et, par là, il a contribué, dans une très grande mesure, à développer en France le caractère égalitaire et démocratique.

(1) Le *Mouvement social*, t. II, p. 36.

(2) *Ouvriers des Deux Mondes*, « le Manœuvre-vigneron de la basse Bourgogne, » t. IV, p. 234.

II. — LE TYPE COMPLIQUÉ DES POPULATIONS VINICOLES.

J'en parlerai plus brièvement et seulement pour provoquer à ce sujet des observations spéciales.

Parmi les nombreuses variétés de vignerons qui seraient à déterminer, il en est quelques-unes qu'il convient de classer en un groupe à part comme présentant plus de complications, je veux parler des régions où l'on fabrique spécialement l'eau-de-vie, comme la Charente, le Bordelais, l'Armagnac.

Prenons pour type de ce groupe l'Armagnac, que M. René Laudet nous a déjà fait entrevoir par d'utiles indications, auxquelles je renvoie le lecteur (1).

Dans l'Armagnac, les conditions du *Lieu* sont éminemment favorables à la culture de la vigne. D'une façon générale (2), l'Armagnac s'étend dans la région de collines, coupées de *nombreuses vallées*, comprise entre le bassin de la Garonne et celui de l'Adour. Il y a donc là un développement considérable de coteaux, qui, sous le climat méridional, se prêtent admirablement à la maturation du raisin. Aussi, le seul département du Gers possède-t-il plus de 100.000 hectares de vignobles. La vigne y triomphe d'autant plus que l'industrie est peu développée : de tous nos départements, c'est celui qui consomme le moins de houille.

C'est probablement la difficulté de transporter le vin au loin, par suite de l'absence de routes empierrées, compliquée par l'abondance de la récolte, qui a amené autrefois ces populations à fabriquer de l'eau-de-vie, la célèbre eau-de-vie, dite « Armagnac ». Six à neuf barriques de vin se réduisent à une seule barrique d'eau-de-vie, ce qui constitue une grande économie de transports.

(1) Voir la *Science sociale*, livraisons d'août et de septembre 1894, dans le *Mouvement social*.

(2) Voir l'article de M. Laudet pour le détail des limites précises, *ibid.*

La substitution de l'eau-de-vie au vin détermine, au point de vue du *Travail* plusieurs conséquences importantes :

1° Le produit requiert un travail surajouté et, par là, acquiert une plus grande valeur : c'est un produit plus riche.

2° La Fabrication, quoique simple encore dans cette opération transformatrice, prend cependant un certain développement, elle devient plus savante, elle exige des alambics, des cornues. Ce travail peut bien encore se faire en petit atelier, mais souvent on a avantage à traiter de grandes quantités à la fois : ce qui tend à développer le grand atelier. C'est ce que l'on observe dans l'Armagnac, où, à côté des petites exploitations qui forment la masse, comme dans le type précédent, on rencontre un certain nombre de grandes exploitations. Les premières distillent au moyen d'alambics ambulants; les secondes possèdent des alambics fixés à demeure. De même, dans l'Aunis, autrefois, chaque propriétaire d'environ 4 hectares de vignes avait un alambic, distillait lui-même son vin et livrait son eau-de-vie au commerce. Depuis une soixantaine d'années, l'art de distiller s'est tellement perfectionné (ceci est bien un trait caractéristique de ce genre de travail) que la plupart des propriétaires ont renoncé à s'en occuper; ils vendent leur vin à des bouilleurs de profession, qui, à l'aide de nouveaux procédés, en élaborent des quantités considérables (1).

3° Le commerce est également plus développé. Le vin, malgré sa valeur déjà notable, doit être expédié en assez grande quantité pour donner de bons bénéfices, et il est, par là, un objet encore lourd et encombrant pour le transport. Avec la distillation, on obtient du même coup une diminution de volume et une augmentation de valeur : double avantage pour le commerce. De plus, ce produit est d'une conservation indéfinie; il s'améliore même en vieillissant, beaucoup mieux que le vin. Aussi le vigneron producteur d'eau-de-vie est-il plus essentiellement commerçant que le simple producteur de vin : ce fait se traduit par un développement des foires et des marchés. Les principaux se tiennent

(1) V. *Ouvriers des Deux Mondes*, t. III, p. 297, « le Manœuvre-vigneron de l'Aunis ».

dans l'Armagnac, à Eauze, à Condom, à Pont-de-Bordes : M. Laudet en a signalé l'importance. Eauze est le point central du pays : les négociants y arrivent du Nord et de l'Est; les propriétaires, surtout du Midi et de l'Ouest.

Au point de vue de la *Propriété*, le type dominant reste toujours la petite propriété : c'est l'effet propre de la vigne. Mais, concurremment, — et voilà le fait nouveau, — on voit se superposer beaucoup plus de grandes propriétés, par suite de l'extension de la fabrication et du commerce. Là est si bien la raison d'être de ces grandes propriétés, que, pour ce qui est de leur culture seulement, elles restent morcelées : elles sont, sous ce rapport, exploitées généralement en métairies d'une étendue très restreinte.

Ce type est donc surélevé, par rapport au précédent : on y rencontre le grand propriétaire, le grand fabricant, le grand commerçant. Nous verrons plus loin les effets de cette surélévation.

Mais pour les comprendre, il faut d'abord nous rendre compte de la constitution de la *Famille*.

Nous avons vu que l'action propre de la vigne est de rompre la communauté, de l'émietter, de la réduire au type de la famille instable. Cette action ne se produit cependant pas dans l'Armagnac : la communauté persiste sous la forme atténuée de la fausse famille-souche :

« L'Armagnac, nous dit M. Laudet, est peut-être la région de France qui lutte avec le plus de ténacité contre le régime successoral du Code civil. On s'ingénie pour échapper au partage égal. L'institution d'un héritier auquel on attribue la quotité disponible est courante dans toutes les classes de la société. C'est l'aîné qui, d'habitude, est avantagé. Cependant le choix du testateur se porte quelquefois sur le cadet, voire même sur la fille au détriment du fils. Avant tout, il faut tendre à éviter le morcellement du domaine paternel... Les frères et sœurs non avantagés continuent à vivre sous le même toit. L'indivision est un état qui plaît... Dans beaucoup de familles, il n'est pas rare de rencontrer le vieux garçon ou la vieille fille, autrement dit

l'oncle ou la tante, qui a fait l'abandon presque intégral de ses droits, pour favoriser l'établissement d'un frère ou d'une sœur et sauvegarder l'intégralité du domaine familial (1) ».

Il est clair que la vigne ne produit pas ici. sur la Famille, son effet ordinaire et naturel. Rien n'est intéressant, dans les sciences, comme de constater une exception à une loi : cette constatation vous met toujours sur la voie d'une découverte.

En effet, nous sommes amenés à rechercher la cause de cette déviation. Dès lors qu'elle n'est pas due au travail actuel, la culture de la vigne, elle doit provenir du travail antérieur auquel se livrait la race, c'est-à-dire de circonstances historiques qui ont préalablement fait passer la famille du pur régime patriarcal à un régime plus résistant, au lieu de l'acheminer à une simple désagrégation des ménages.

La transmission éventuelle des biens à la fille, que signale M. Laudet, est déjà une indication. Nous savons en effet que ce mode de transmission est caractéristique des populations issues des Déserts, et particulièrement des populations arrivées des déserts de l'Afrique dans le Midi de la France, à travers le détroit de Gibraltar et l'Espagne. Les Pyrénéens, anciens Ibères, nous l'avons vu, appartiennent à ce type. Nous sommes donc amenés à penser que le type s'est étendu sur l'Armagnac, ce qui est tout naturel, puisque les coteaux de l'Armagnac terminent la projection centrale des Pyrénées sur la France. L'histoire et la géographie s'accordent pour justifier cette opinion : « La population du département du Gers, dit Reclus, *d'origine ibère*, se trouvait en dehors des grandes voies historiques (ce qui a facilité la conservation du type ancien), car les mouvements des peuples et des armées devaient surtout s'accomplir dans la vallée de la Garonne, de Toulouse à Bordeaux, et le long de la base des Pyrénées. D'ailleurs la disposition même des rangées de collines eût rendu jadis le pays difficile à traverser dans la direction de l'Est à l'Ouest. Il n'était facilement accessible que dans le sens des vallées. Auch, chef-lieu du Gers, porte un

(1) *Loc. cit.*, p. 202-204.

nom basque, qui semble être encore celui des Ausques, ou Eskuaras, qui la fondèrent, sous le nom d'Elliberre (1) ».

Les populations qui sont arrivés en France par cette route de steppes pauvres présentaient deux caractères tout à fait typiques :

1° Elles se livraient non seulement à l'art pastoral, mais de plus, au commerce. Encore aujourd'hui, l'Arabe, le Touareg, le Berbère sont obligés de demander aux transports par caravanes, par conséquent au commerce, le supplément de ressources qu'ils ne trouvent pas dans un art pastoral trop pauvre (2).

2° Chez ces populations, la femme jouissait d'une situation plus élevée, plus indépendante, comme gardienne des entrepôts et des cultures dans les oasis, pendant les longues absences du mari. La filiation s'établissait même par la femme et non par le mari : c'est le matriarcat.

Dans ces deux traits, on voit se formuler en grand l'organisation de famille de l'Armagnac. D'une part, un point fixe, un établissement solide sur le sol, qui est le centre de ralliement de la famille, et qui est aussi bien gardé par la femme que par l'homme. D'autre part, l'envoi au loin d'une partie des membres de la famille, pour aller chercher leur vie dans le commerce et les aventures. L'Armagnac paraît offrir une réduction de ce régime familial. Déjà nous avons vu ce qui regarde le point fixe, l'établissement stable de la famille. L'autre élément n'est pas moins caractérisé : l'émission des émigrants dans le commerce et les aventures. Cette pratique existe à l'état intense, et on s'explique qu'ayant préexisté à l'exploitation de la vigne, elle ait préservé la famille des inconvénients qu'engendre ailleurs ce genre de culture.

Nous avons dit, en effet, que la vigne amenait le partage des biens de la communauté par les facilités qu'elle donne à chaque enfant de se créer et d'exploiter, avec le seul effort de ses bras, un tout petit domaine suffisant pour le faire vivre. Évidemment la vigne tend à agir dans l'Armagnac comme dans la Limagne.

(1) Reclus, *Géographie*, t. II, p. 153, 154.

(2) Voir, dans la *Science sociale*, « Les sociétés issues des Déserts », par Edmond Demolins, t. XV, p. 315 et suiv.

comme en Touraine, comme dans la Charente, la Bourgogne et la Champagne. Seulement, ici, cette tendance a été tenue en échec par une tendance préétablie, procédant du travail antérieur et qui porte les jeunes gens à émigrer au loin, soit temporairement, soit définitivement vers deux sources de bénéfices séduisantes, le commerce et les aventures, au lieu de rester dans le pays pour y exploiter un petit domaine. Ce petit domaine est au-dessous de leur ambition, parce qu'ils se sentent capables de se livrer à un travail plus lucratif, qu'ils estiment du moins devoir être plus lucratif, et qui est, en tout cas, mieux adapté à leur formation traditionnelle.

En fait, les populations qui ont occupé le versant Nord des Pyrénées sont douées d'une extraordinaire puissance d'expansion.

Cette puissance d'expansion est aussi accusée dans la classe inférieure que dans la classe supérieure.

Dans la classe inférieure, elle se traduit par un développement remarquable du *colportage*. L'émigration temporaire en vue du colportage enlève parfois toute la population mâle de certains villages; quelques-uns de ces émigrants vont jusqu'en Allemagne. Comme leurs lointains ancêtres et comme les Touaregs actuels, ils laissent les femmes gardiennes et maîtresses du logis pendant leur absence. Notre ami, le baron d'Encausse, m'a signalé, en particulier, cette extension du colportage pour le Comminges, mais elle caractérise toute la région du Sud-Ouest. « Il y a des villages où il serait difficile de trouver un homme valide à certaines époques de l'année. » Autre trait bien net de cette aptitude au commerce : « Il y a de très nombreux types de voyageurs : on peut dire qu'ils exercent tous les genres de commerce, depuis le simple chiffonnier qui va le sac sur le dos, de porte en porte, recueillir les peaux de lapins ou d'autres objets de même genre, jusqu'au marchand d'étoffes en relation avec les fabriques du Nord, parcourant les marchés de Bordeaux à Nice avec plusieurs voitures qui contiennent sa cargaison. Quelques-uns même restent plusieurs années hors de chez eux (1).

Dans l'ensemble de ces populations pyrénéennes, on remarque

(1) Note communiquée par le baron d'Encausse.

cependant que le colportage est plus restreint là où la vigne est plus développée et plus lucrative, et c'est ce qui arrive dans l'Armagnac; mais la communauté de famille, réduite à la forme que nous avons dite, persiste néanmoins, grâce à la puissance de la tradition qui domine toute cette région et que la vigne elle-même n'a pas encore réussi à abolir.

Dans la classe supérieure, la puissance d'expansion est peut-être encore plus accusée et plus générale. (Tout cela serait d'ailleurs à préciser par des études locales plus approfondies.) Elle se manifeste par le type caractéristique du « cadet de Gascogne », ce cadet fameux, dont d'Artagnan est le type romanesque, dont le type historique nous est fourni par les Armagnacs, par Xaintrailles, Montluc, Henri IV, Bassompierre, Grammont, par les Girondins, par Lannes, Marbot, Martignac, Cassagnac, etc., etc. Les uns, gens d'épée; les autres, gens de plume et de parole; mais, le plus souvent, les uns et les autres maniant à la fois et également bien l'épée, la plume et la parole. Tous plus ou moins portés vers les aventures, mais vers les aventures brillantes, retentissantes, et capables d'y réussir. Encore aujourd'hui, la Gascogne est le plus grand centre de recrutement pour l'armée, le barreau et le journalisme, c'est-à-dire pour les professions où, avec des armes diverses, on bataille et on lutte (1).

Ces « cadets » de haute et moyenne condition, tout comme les colporteurs d'en bas, semblent poussés par un esprit d'aventure implanté depuis des siècles chez ces issus de caravaniers et qui les porte à préférer bien des risques au travail prosaïque et paisible de la culture. On suit comme à la trace cette formation à travers l'Espagne, si éprise, elle aussi, de l'esprit d'aventure et si « hâbleuse ».

Mais, ici, en Gascogne, à l'extrémité de la route suivie par ce groupe de population, le type a rencontré, chez ceux qui ont su le maintenir, une sorte de perfectionnement qui est spécialement dû aux avantages que procure la vigne. Elle a eu pour effet d'affiner le type.

(1) Voir l'article déjà cité de M. René Laudet.

Nous avons constaté et expliqué cette propriété de la vigne, en étudiant le type simple des populations vinicoles, mais ce n'était là, à vrai dire, qu'un affinage au premier degré : la vigne donnait bien, en bas, une sorte de demi-bourgeois, mais envieux et mal dégrossi; en haut, un lettré, mais plus enclin à la critique acérée, à la « gauloiserie », qu'aux grandes idées et aux belles manières. En Gascogne, le type est réellement suraffiné, il prend une grande allure, un réel cachet de distinction, jusque dans les dernières classes de la société.

M. Laudet a bien mis en relief ce caractère : « Nous sommes en présence d'une population à coup sûr intelligente, spirituelle, douée d'une compréhension facile. Il est inutile d'insister sur sa facilité d'élocution. Ce n'est pas pour rien que l'Armagnac est enclavé en Gascogne. Le paysan le plus illettré porte la parole avec une aisance étonnante. Les réunions publiques, en temps d'élection plus que jamais, sont particulièrement brillantes. C'est surtout en comparant cette race affinée, à la physionomie mobile, à la démarche nette et légère, avec le paysan du Nord, de dehors lourds et massifs, sans recherche aucune, que l'on aperçoit la différence des deux races. L'extérieur révèle le caractère (1). »

Sans doute, les précédents historiques ont commencé l'affinage de la race : le pasteur de steppes pauvres, mis en contact, par les transports et le commerce, avec les sédentaires civilisés, est déjà dégrossi. Comparez, par exemple, la distinction si réelle de l'Arabe avec la rudesse du Tartare-Mongol, ce pasteur sans alliage de commerce, et vous saisirez la différence. Il y a une civilisation arabe; il n'y a jamais eu de civilisation tartare au sens policé de ce mot.

Mais l'origine historique n'a donné qu'un fond général commun à tout le groupe. Ici, en Gascogne, dans l'Armagnac, le type est réellemment suraffiné, et cela, il le doit à la vigne.

Et ce n'est plus, comme en Touraine, le type simple de la vigne, mais le type riche avec la fabrication et le commerce

(1) *Loc. cit.*, p. 206.

de l'eau-de-vie. Il en est résulté, nous l'avons vu, des contacts plus fréquents, dans les foires et les marchés, une richesse générale plus grande, enfin la superposition (ceci est très important) d'une classe supérieure ayant des loisirs, imprimant une direction aux esprits et aux habitudes, donnant le ton que chacun s'efforce d'imiter.

« L'Armagnac, dit encore M. Laudet, est un des pays qui compte le plus de foires et de marchés. On s'y rend avec empressement, quelques-uns pour leurs affaires, la plupart pour avoir une occasion de se rencontrer et de bavarder. Dans un pays où le « home » ne joue aucun rôle, ces natures expansives aiment la vie au dehors, sur la place publique ensoleillée. Du printemps à l'automne, ce sont les fêtes locales, si gaies et si pittoresques, qui, avec leurs courses de vaches landaises, attirent la population d'un village à l'autre. Toutes les classes de la société font assaut de toilettes. La mise dénote une élégance spéciale à l'Armagnac. Dans le reste du département, le type n'a plus le même cachet (1). » Cette dernière remarque relève bien ce que la vigne vient ajouter au type général.

La richesse et les loisirs créés, ici, par la vigne, sont bien accusés par la facilité même de sa culture. « Les vignes, favorisées par un beau climat, indemnes de maladies jusque dans ces dernières années, auraient poussé sur les routes, ainsi que me le disait un vieillard (2)! » Une famille de cinq personnes aurait gardé pour sa provision douze barriques de vin. « Vive la prodigalité et le plaisir! »

Voilà qui se différencie du type des petits vignerons de la Limagne ou de la Touraine. Comme chez ces derniers, l'émigrant fuit bien les professions qui exigent l'effort et il recherche les professions libérales. Mais, — et c'est en cela qu'il diffère, — il n'émigre pas dans les emplois ordinaires, il tend à s'élever aux rôles brillants, parce que son vin plus riche lui a donné plus de richesses, plus de loisirs, plus de distinction. Surtout, il n'est pas envieux, pas porté à la critique, à voir le monde en

(1) *Loc. cit.*, p. 206.
(2) *Ibid.*, p. 205.

laid, comme Rabelais, Paul-Louis Courier, ou Balzac. Il le voit en beau, il le voit brillant, parce qu'il ne doute de rien : tous les Gascons ont plus ou moins du sang de d'Artagnan dans les veines.

Et pour déterminer cette différence entre ces deux types de vignerons, il a suffi de faire arriver une de ces populations par une certaine route, puis de faire abonder sur un sol plus favorable, sous un climat plus chaud, un vin plus généreux, enfin, de faire passer ce vin dans un alambic. Ainsi la nature des choses incline-t-elle une race à ceci plutôt qu'à cela, en lui fournissant ceci, ou en lui soustrayant cela. L'homme est libre, en principe, de se placer dans telle condition ou dans telle autre, dans tel milieu ou dans tel autre, mais il faut bien qu'il sente les influences de la condition et du milieu où il se pose, et, la plupart du temps, il y cède.

C'est ce qui crée la diversité des types sociaux et ce qui constitue et justifie la Science sociale.

(*La suite au prochain numéro.*)

Edmond Demolins.

UNE ENQUÊTE SOCIALE

SUR LA GRÈVE DE CARMAUX

III

APRÈS LA GRÈVE (1)

I. — QUESTION DE LA VERRERIE OUVRIÈRE OU DE LA VERRERIE AUX VERRIERS

Pendant que les uns, en petit nombre, réintégraient tristement l'usine avec des salaires abaissés, leurs économies envolées, aussi bien que les illusions qu'ils avaient fondées sur les paroles faciles des députés socialistes; les autres, en grand nombre, voyaient leurs places prises par des étrangers et leur existence même compromise. Pour ceux-là, on fonda une verrerie ouvrière.

Lorsque la grève de Carmaux battait son plein, Rochefort, le premier, lança l'idée d'une verrerie qui devait appartenir aux verriers, comme à Rive-de-Gier, ajoutait-il. Hélas! Rive-de-Gier était d'un décourageant exemple, et l'appel de Rochefort n'eut aucun écho. Où pouvait-on, du reste, trouver le capital suffisant pour « monter » une verrerie capable de rivaliser avec la verrerie de M. Rességuier? Personne ne crut à la possibilité de l'entreprise.

Mais voilà que tout change d'un coup, et que Mme Dembourg

(1) Voir les deux articles précédents, livraisons de juillet et d'août, p. 77 et 180.

donne cent mille francs au directeur de l'*Intransigeant* pour cette œuvre philanthropique. Cet exemple ne va-t-il pas être suivi? Déjà un député de Seine-et-Oise, agent de change radical-socialiste, apporte à son tour quelques milliers de francs, on annonce des versements nouveaux, l'espoir renaît, l'idée de la verrerie coopérative est acceptée, acclamée. La *Petite République* annonce solennellement qu'« il ne reste plus qu'à recueillir les fonds qui sont prêts ».

Cependant, il ne s'agit pas seulement de créer la verrerie, — c'est la tâche la plus aisée, — il faut assurer son avenir et l'écoulement de ses produits. Peut-être M. Jaurès, peu familiarisé avec les questions industrielles, et très ennuyé du reste de la tournure qu'ont prise les événements de Carmaux, n'est-il pas fâché de partager avec d'autres une aussi lourde responsabilité. Bref, il fait appel à tous les gens de bonne volonté, il réunit autour de son œuvre toutes les coopératives de consommation, tous les groupes syndicaux et révolutionnaires de Paris, tout ce qu'en termes pompeux l'on nomme le prolétariat : et le prolétariat sera le patron de la nouvelle verrerie, c'est sous sa responsabilité qu'elle sera construite, sous son contrôle qu'elle sera gérée. Ce ne sera plus une verrerie *aux verriers*, ce sera une verrerie *ouvrière*.

Mais la nouvelle création du prolétariat étant sous la direction des groupes parisiens, et les groupes parisiens étant foncièrement Allemanistes, les Guesdistes s'insurgent. Ils se refusent à accepter l'idée de cette verrerie ouvrière « érigée à la honte du prolétariat », où les ouvriers seront exploités par d'autres ouvriers qui viendront accaparer le bénéfice de leur travail. C'est la négation même de leur chère formule : « A chacun le produit intégral de son travail. » Ils circonviennent le directeur de l'*Intransigeant*, qui finit par se laisser convaincre et abandonne Jaurès et ses syndicats. Le citoyen Valéry s'écrie, à la salle Barrat : « Je suis autorisé à déclarer que Henri Rochefort refuse absolument de verser à la verrerie ouvrière les 100.000 francs qu'il a reçus pour la verrerie de Carmaux. Il ne remettra cette somme aux verriers qu'à la condition que ceux-ci en disposent librement, sans im-

mixtion des autres corporations dans leurs affaires. En un mot, nous triomphons; Rochefort opte pour la verrerie aux verriers. »

Cette communication est accueillie avec enthousiasme et le « comité d'union » décide aussitôt d'offrir ses services aux grévistes pour la constitution de la « verrerie aux verriers ». Voici la lettre qui est aussitôt envoyée au secrétaire du comité de la grève à Carmaux :

Je suis chargé de vous faire connaître, en vous priant de le porter à la connaissance de tous les ouvriers verriers de Carmaux, que les organisations socialistes centrales de Paris, Agglomération parisienne du parti ouvrier français, Ligue intransigeante socialiste, Comité central socialiste révolutionnaire, Fédération républicaine socialiste de la Seine, Fédération nationale des syndicats et groupes corporatifs de France (392 syndicats en province et un grand nombre à Paris), ont formé un comité d'union pour réclamer la « Verrerie aux verriers », uniquement administrée par les verriers de Carmaux eux-mêmes, sans immixtion dans le conseil d'administration d'aucun citoyen pris en dehors d'eux, laissant aux verriers de Carmaux la libre disposition des bénéfices, sachant d'avance que leur honnêteté et leurs principes socialistes leur en dicteront un noble emploi.

Le comité d'union est disposé à mener une vive campagne et à faire tous les efforts nécessaires pour joindre aux cent mille francs de Henri Rochefort, destinés à la verrerie aux verriers, d'autres capitaux importants permettant de compléter cette œuvre.

Le comité se tient à votre disposition, pour vous aider dans ces conditions et, le jour où vous aurez jugé que sa manière de voir est la bonne, il fera appel à toutes les forces socialistes sincères de France pour faire triompher enfin votre cause.

Le comité est absolument décidé à ne rien abandonner des revendications qu'il a formulées pour vous et que je vous ai signalées plus haut.

Rochefort lui-même se mit à traiter dans son journal, d'une façon plutôt désobligeante, les Allemanistes :

Je vois, écrivait-il, que dans des réunions auxquelles je n'ai pas été convoqué, et à la suite de délibérations dans lesquelles je n'ai pas été consulté, un groupe de possibilistes, plus remuant que nombreux, a commencé par déclarer que la somme de 100.000 fr. dont j'avais la disposition, devait servir à la grève générale et à la propagande, c'est-à-dire peut-être à l'achat de nouvelles cannes plombées, les anciennes étant hors d'usage.

Les syndicats possibilistes avaient donc pris la résolution énergique de m'exclure du comité d'organisation de la Verrerie ouvrière, ainsi que les groupes politiques. Cependant, par une condescendance réellement touchante, tout en

me laissant, mes amis et moi, battre la semelle à la porte, ils daignaient accepter nos 100.000 francs.

Ils avaient habilement fixé à 500.000 francs le capital de la Société, qui, le quart en ayant été versé, se trouvait en mesure de fonctionner immédiatement; seulement, les moyens qu'ils avaient imaginés pour trouver les 400.000 francs restant à parfaire étaient étranges : ils se disaient sûrs d'y arriver en faisant payer vingt centimes d'entrée dans toutes les réunions publiques. Ils avaient encore des lots avec des tirages intermittents, et enfin une émission d'actions que, naturellement, tout en apportant le quart du capital, je n'aurais pas plus le droit de contrôler que le reste.

Les braves et confiants verriers du Tarn adhérèrent au début aux statuts de cette société, qui n'en devenait une, qu'à la condition de leur prendre leurs 100.000 francs, pour les faire entrer dans la caisse. Eh bien, je leur affirme, ici, que demain je les leur envoie par l'entremise de la Banque de France où ils sont déposés, et que, dans leur probité et leur candeur, s'ils les versent à leur tour dans la caisse de la société projetée, ils ne les reverront pas plus qu'ils ne verront les 400.000 francs qu'on fait miroiter à leurs yeux troublés.

Ces promesses étaient évidemment si chimériques, qu'un nombre toujours croissant de socialistes sincères, et qui ont d'autres arguments que des cannes plombées, viennent me rendre visite tous les jours pour me supplier de sauver les ouvriers de Carmaux du piège où ils semblent près de tomber.

J'ai eu le premier la pensée de répondre aux menaces du contrefacteur Rességuier, par une concurrence qui ferait des grévistes les égaux de leur ancien patron. C'est à ce but que nous devons tendre et c'est pour ce résultat qu'il nous faut concentrer toutes nos forces. Mais, amasser 100.000 francs pour arracher à la faim la population ouvrière de Carmaux et les voir servir aux élections des anciens souteneurs de Constans, ma foi non!

Malgré ces vives attaques, les partisans de la verrerie ouvrière ne se décourageaient pas. Ils louaient, au prix de 2.800 francs, un local situé, au fond de la cour, 110, rue Vieille-du-Temple, préparaient la lutte d'accord avec les Sociétés coopératives, qu'entraînait à sa suite l'*Égalitaire*, coopérative révolutionnaire, et, le dimanche 24 novembre, les statuts étaient votés.

En voici le sens général :

Le capital initial serait de 500.000 francs, somme indiquée comme suffisante par les verriers de Carmaux; et il serait divisé en 5.000 actions de 100 francs.

Pour réunir ce capital, dont les verriers possédaient déjà le cinquième, une émission d'actions était faite dans le courant de janvier.

Pour les dividendes, la loi créait une grosse difficulté. Toute société licite doit être créée en vue de faire des bénéfices, *qui doivent être partagés*. Il faut donc que les actionnaires recouvrent des dividendes; mais, pour parer à cet inconvénient, qui aurait fait des groupes syndicaux de Paris et des sociétés coopératives autant d'agents capitalistes, prélevant leur dîme sur le travail des verriers de Carmaux, on n'admit que le concours de syndicats et de coopératives, qui s'engageaient à mettre en commun leurs dividendes, pour les affecter à la défense de la cause révolutionnaire.

Les souscripteurs à une action devaient verser 25 francs en souscrivant et le reste au premier appel.

Les actions étaient nominatives et transmissibles, à un prix invariable de cent francs, mais seulement d'un syndicat à un syndicat ou d'une coopérative à une coopérative, pour empêcher les syndicats de prendre une influence prépondérante sur les coopératives, et réciproquement. La Société devait être informée de ces transferts et conserver en tout cas le droit de préemption.

Le conseil d'administration était composé de neuf membres, dont six au moins appartenant au syndicat des verriers et à la verrerie nouvelle. La durée du mandat était de trois ans, et le conseil renouvelable par tiers tous les ans.

Par exception, la durée du premier conseil d'administration n'était que de six mois. Chaque semestre, un état de la situation active et passive de la Société devait être publié.

Les bénéfices réalisés devaient être partagés dans la proportion suivante : 20 % au fonds de réserve, qui pourrait s'élever jusqu'à concurrence de la moitié du capital. Sur le reliquat net, pouvant représenter les bénéfices disponibles, il devait être alloué 60 % aux actionnaires à titre de dividende, et 40 % au personnel (caisses de retraites, de secours, etc.).

Enfin il était décidé que les actionnaires auraient une voix par dizaine d'actions, mais avec cette réserve que, quel que fût le nombre des actions, celui des voix ne dépasserait pas dix. C'est ainsi que le syndicat des verriers de Carmaux, qui plus

tard devait détenir près du tiers des actions, ne devait disposer pourtant que de dix voix en assemblée générale.

Les Carmausins, ajoutait pompeusement le rapport, voulaient, par ces dispositions, affirmer leur désir de n'être que les dépositaires de l'usine prolétarienne.

Ainsi M. Jaurès et les ouvriers de Carmaux s'en remettaient complètement aux groupes allemanistes et aux sociétés coopératives du soin de fonder et d'entretenir leur verrerie. Les 100.000 francs que Rochefort leur avait portés, les verriers les remettraient au comité d'action de la rue Vieille-du-Temple, et Rochefort était chassé de l'organisation et vilipendé par les organisateurs. Le député guesdiste M. Chauvin était forcé de se soumettre, et avec lui les Guesdistes recevaient l'aman de M. Allemane, qui écrivait dans son journal :

Mieux placé que ses coreligionnaires pour juger le mauvais effet de leur campagne contre la « Verrerie ouvrière », et s'apercevant, un peu tard, de leur impuissance vis-à-vis des travailleurs conscients, le citoyen Chauvin, — un de ceux qui n'ont pas eu trop à se plaindre du parti ouvrier socialiste révolutionnaire, — a engagé les membres de sa fraction à abandonner leur besogne d'obstruction et de calomnies. C'est bien.

Quant à ses réserves vis-à-vis de la coopération de production, elles font depuis longtemps partie du bagage socialiste. Puisse sa communication réparer le mal déjà fait à la modeste mais très louable entreprise des Sociétés de consommation et des Syndicats ouvriers, en faveur des verriers de Carmaux.

Nous constatons que le Conseil national marxiste a suivi le mouvement, et que le Comité de la rue Chapon a vécu. En enregistrant ce résultat, nous ne pouvons nous défendre de faire remarquer aux travailleurs que, chaque fois qu'ils le voudront, ils forceront les plus malintentionnés à se rallier à leur façon de voir si, préalablement, ils se sont assurés d'avoir pour eux la logique et la justice.

J. A.

Le Conseil national de la Fédération des syndicats, dont on connaît les attaches guesdistes, se soumettait à son tour et envoyait l'adresse suivante :

Camarades,

Vous connaissez la dernière phase de la lutte soutenue si courageusement par les ouvriers verriers de Carmaux. Il s'agit de remporter quand même une

victoire qui assure à nos amis le respect des droits politiques, qu'ils défendent, et aussi la défense de leurs intérêts corporatifs.

Pour cela, l'idée d'une verrerie ouvrière a été acclamée, et, si nous pouvions nous étonner qu'alors qu'on s'adressait spécialement à l'organisation syndicale et corporative on ait systématiquement oublié l'organisation nationale des syndicats de France, que nous représentons au nom de près de quatre cents syndicats ayant adhéré au congrès de Troyes, nous pensons qu'il faut avant tout considérer l'œuvre utile à accomplir.

Certes, nous aurions préféré qu'à l'origine, pour la constitution de la verrerie de Carmaux, toutes les organisations fussent plus largement convoquées, puisque toutes elles avaient répondu à l'appel des affamés de Carmaux, mais l'œuvre à faire est trop grande et la lutte engagée contre le grand patronat trop pressante, pour que nous nous arrêtions même à de justes susceptibilités.

Les verriers de Carmaux ayant accepté l'organisation qui leur est proposée, notre devoir aujourd'hui est d'en hâter le plus possible la réalisation. Nous invitons donc nos camarades à prendre une part très large à la souscription ouvrière. En retour des sommes recueillies par elle, chaque organisation recevra une somme égale d'actions libérées de la Verrerie.

Il importe que le prolétariat tout entier aide les verriers de Carmaux dans la dernière période de la lutte engagée, comme il les a aidés jusqu'ici, avec un élan et une unanimité admirables, dont les exploiteurs garderont longtemps le souvenir; et, pour cela, nous comptons sur le bon concours de tous les syndicats adhérents à la Fédération nationale des syndicats de France.

Le Conseil national :

E. Pédron, *secrétaire général;* Corgeron, *vice-secrétaire;* J. Grée, *trésorier;* Thiriot, *vice-trésorier;* Kieffer, Philbois, Maitre, Maroillier, Mitis, Victor, *conseillers.*

Et malgré ces soumissions tardives et faites à contre-cœur, M. Chauvin, ses Guesdistes et sa Fédération restaient à la porte du comité d'organisation.

Et M. Allemane triomphait dans le *Parti ouvrier,* et M. Jaurès essayait d'expliquer sa conduite dans la *Petite République :*

L'insuccès presque certain de toutes les Sociétés coopératives de production, écrivait M. Allemane, ne manquera pas de fournir à la bourgeoisie une preuve écrasante, l'occasion de montrer combien le collectivisme est vide, impuissant et impraticable. Sur les 45 Sociétés coopératives que le gouvernement français avait subventionnées en 1849, toutes ont fait faillite, à l'exception d'une seule, celle des lunetiers, laquelle aujourd'hui s'étant adaptée au milieu capitaliste, exploite ses ouvriers comme les autres industriels. Et cependant, en 1849, les conditions étaient bien plus favorables qu'aujourd'hui, car le machinisme et la concentration des capitaux n'avaient pas encore les proportions redoutables qu'ils ont atteintes de nos jours.

Ainsi, dans le domaine économique, la coopération ouvrière paraît définitivement condamnée; les socialistes en ont reconnu depuis longtemps l'inanité et l'impuissance.

Mais, si l'on examine la coopération au point de vue politique, il en est peut-être autrement : l'exemple donné par la Belgique est assez intéressant et instructif à cet égard.

Les premiers essais qu'on y a faits de la coopération dans le domaine économique ont échoué, ou n'ont donné que des résultats peu importants : la politique en était rigoureusement bannie. Au contraire, la coopérative « Vooruit » de Gand, la Maison du Peuple de Bruxelles, et autres Sociétés coopératives calquées sur le même type, se trouvent dans une situation prospère. L'esprit politique y domine, et la lutte de classes y est soutenue dans sa vérité. C'est pourquoi la bourgeoisie, qui avait d'abord regardé d'un œil bienveillant le mouvement coopératif, s'en est détournée et l'a combattu avec acharnement, dès qu'elle s'est aperçue de son véritable caractère.

Si le « Vooruit » a pu résister aux attaques du capitalisme et sortir vainqueur de la lutte, il le doit à l'esprit politique, aux tendances socialistes qui dominaient parmi les prolétaires, leur donnaient la conscience des intérêts de leur classe et des devoirs qui leur sont imposés.

C'est à ce moment, écrit Anseele, que nous avons compris que le but de la coopération n'était pas d'engendrer ou de réveiller des sentiments égoïstes, mais de persuader les prolétaires de la nécessité des réformes sociales et de la transformation de la société dans un sens socialiste. Si, dans la lutte, nous avons pu garder la plupart des membres de la coopérative, c'est qu'elle avait un caractère franchement socialiste, sans que les petits bénéfices qu'on y trouvait pussent l'altérer.

Il n'y a pas de doute que les coopératives ont été en Belgique un des appuis les plus puissants du mouvement socialiste, mais ces Sociétés, où la conscience de classe, le sentiment de solidarité et le dévouement étaient si prononcés, n'étaient plus les coopératives rêvées par les réformateurs et les philanthropes de la bourgeoisie; elles n'étaient qu'un moyen, parmi tant d'autres, pour préparer l'émancipation du prolétariat, quoiqu'elles ne puissent amener la solution de la question sociale.

Or, c'est dans cet esprit que la verrerie ouvrière de Carmaux a été fondée.

Il en sera de la coopération ce que Thiers disait de la République, et dont nous paraphrasons les paroles : « La coopération sera socialiste ou elle ne sera pas ».

Voici maintenant les explications de M. Jaurès :

Pour moi, après avoir eu la certitude que les statuts contenaient les garanties de bien-être et de liberté auxquelles les verriers de Carmaux avaient droit, je leur ai conseillé d'adopter ces statuts et d'adhérer à l'idée de la Verrerie ouvrière.

Je m'y suis décidé par trois raisons : la première, c'est que les verriers eux-mêmes, dans des ordres du jour répétés, avaient indiqué, en termes ex-

près, qu'ils n'entendaient pas s'arroger la propriété exclusive et le bénéfice exclusif du capital que leur remettrait la France ouvrière.

La seconde, c'est que les coopératives surtout n'entendaient donner leur concours à l'œuvre nouvelle qu'à cette condition. Précisément parce qu'elles sont coopératives, elles ne veulent pas être soupçonnées de réduire leur idéal social à la coopération pure et simple, et elles désirent que l'institution de la verrerie, qui va résumer toute une longue et glorieuse lutte du prolétariat, soit marquée d'un caractère socialiste évident. De ce vœu si noble nous devions d'autant plus tenir compte que les coopératives seront une des forces de l'entreprise nouvelle. Elles lui apporteront d'emblée beaucoup d'argent, et, de plus, rien que par les trois cent mille coopérateurs qui, dans le département de la Seine, s'approvisionnent de vin au détail, une large clientèle est assurée à la Verrerie.

Enfin, pourquoi ne le dirais-je pas? je reste convaincu que ce sont les idées les plus grandes qui sont souvent les plus pratiques, car elles émeuvent les volontés, enflamment les esprits d'une généreuse ardeur et multiplient les dévouements.

Or, à cette heure et tant que le régime capitaliste n'est pas aboli jusque dans son principe même, il n'y a pas d'idée plus grande que celle de constituer une usine ouvrière dont les actionnaires seront tous les groupements ouvriers du pays. L'assemblée générale des actionnaires de la Verrerie ouvrière sera en même temps l'assemblée générale du prolétariat, et comme ces actionnaires d'un nouveau genre emploieront les dividendes à une œuvre d'intérêt général, le principe de la propriété commune des travailleurs et de la solidarité ouvrière sera affirmé avec éclat.

Aussi les verriers de Carmaux n'ont pas hésité à entrer dans cette conception et ils sont résolus à s'y tenir.

D'où sont donc venues, depuis une semaine, les difficultés? Elles sont venues de rivalités persistantes des groupements parisiens.

Plusieurs des syndicats qui ont pris à Paris l'initiative des convocations étant allemanistes, d'autres groupements ont témoigné de la méfiance.

Je ne suis suspect en aucune manière d'une tendresse spéciale pour un groupement qui nous a souvent soupçonnés et attaqués, Millerand et moi. Mais il ne suffit vraiment pas qu'il ait part à une œuvre, d'ailleurs bonne, pour que cette œuvre doive être rejetée, quand toutes les garanties nécessaires sont offertes aux autres groupements. Or, comme chaque syndicat pourra concourir à la souscription ouvrière et être représenté à l'assemblée générale, personne ne sera dupe, et le droit de tous est pleinement réservé.

. . . . . .

Dès maintenant, le mécanisme pour la réalisation des fonds est trouvé. Nous nous sommes souvenus qu'une partie notable des fonds, qui avaient été souscrits pour les verriers, avait été procurée par des réunions payantes. Il suffit d'étendre et de régulariser le système. Il sera donc émis pour quatre cent mille francs de billets, à quatre sous le billet; et ces billets seront comme des billets d'abonnement donnant aux porteurs le droit d'assister, sans payer, à toutes les réunions payantes qui pourront être organisées dans une période

donnée par les syndicats et les coopératives ou par les élus qu'elles appelleront.

Dès lors, toute la jurisprudence et tous les précédents nous permettront de distribuer ensuite, les billets étant numérotés, un certain nombre de lots en nature, qui seront pour quelques ménages ouvriers comme un souvenir de la grande lutte soutenue par le prolétariat.

Enfin, si le placement des billets ne suffisait pas, il serait procédé, dès le 15 janvier prochain, à une émission d'actions de 100 francs. Et comme les fonds déjà reçus par les verriers permettent de commencer les travaux tout de suite, la Verrerie sera bientôt une réalité.

Mais il est intéressant de connaître l'opinion des membres mêmes du comité d'action. L'un d'eux, Fernand Pelloutier, l'a excellemment résumée dans un article des *Temps Nouveaux*, à la date du 2 janvier dernier.

On s'expliquera aisément, dit M. Pelloutier, la diversité des opinions suggérées par l'œuvre de la verrerie ouvrière de Carmaux, si l'on observe que le Comité chargé de l'accomplir n'a lui-même que depuis peu la conscience nette de son rôle. Pendant plusieurs semaines, il a eu tant d'obstacles à vaincre, tant de surprises à déjouer et (pourquoi ne pas dire ce que tout le monde soupçonne?) tant d'indélicates manœuvres à éviter, que, ne sachant si ses efforts aboutiraient à un résultat heureux, ni même si les trahisons de la politique ne l'obligeraient pas un jour ou l'autre à se dissoudre, il ne put initier le public à son programme, exposer son but, faire connaître ses moyens d'action. Comme en outre les verriers de Carmaux, sans dénoncer d'ailleurs aucune des promesses faites par eux, évitaient de se prononcer catégoriquement entre le Comité et l'extraordinaire mandataire de Mme Dembourg, le moment vint où l'opinion publique n'eut plus la moindre idée de l'œuvre pour l'accomplissement de laquelle on réclamait son concours.

. . . . . .

Le Comité, en prenant à tâche d'affranchir les verriers de l'exploitation patronale par l'édification d'une Verrerie ouvrière, avait à résoudre cette première question : *La Verrerie sera-t-elle une application nouvelle du système coopératif*, autrement dit : *Les verriers en seront-ils les propriétaires et, par conséquent, les bénéficiaires?*

Sur ce point il n'y eut et il ne pouvait pas y avoir l'ombre d'une hésitation. Le Comité se trouvait composé à la fois d'hommes hostiles à la coopération, parce qu'ils savent qu'en la société présente les améliorations, ne pouvant être que partielles, créent dans le prolétariat une hiérarchie de misère, et que si, par impossible, tout le monde (le système capitaliste subsistant) devenait coopérateur, l'amélioration générale produite par la diminution du prix des choses serait immédiatement neutralisée par un abaissement correspondant du taux des salaires; le Comité comptait, d'autre part, des coopérateurs demeurés convaincus que l'appétit de lucre inspiré par la coopération est un obstacle à la solution révolutionnaire du problème social. Il

déclara donc dès la première heure, et, pour ainsi dire, sans débats, que la future usine de Carmaux ne serait pas une entreprise coopérative, au sens commun du terme. Il aurait été d'ailleurs surprenant que les négateurs du droit de propriété s'employassent à créer un groupe de propriétaires qui, à ce titre, auraient eu des intérêts différents de ceux de leurs anciens compagnons de labeur.

Le Comité résolut donc d'abord de faire de la Verrerie une propriété collective, indivisible et, si ses opérations lui assuraient l'existence, inaliénable. Mais quelle rémunération recevraient les hommes chargés de l'exploiter? Fallait-il et pouvait-on leur appliquer la formule : *A chacun le produit intégral de son travail?* On le pouvait, sans doute, mais alors on créait un groupe de travailleurs privilégiés, que l'élévation de leur gain rapprocherait autant de la classe bourgeoise qu'elle les éloignerait de la classe ouvrière; par suite, on supprimait fatalement un certain nombre d'unités révolutionnaires et (nul ne gagnant qu'un autre ne perde) on aggravait la misère du prolétariat. Alors?... Alors il fallait concilier tout ensemble l'interdiction de créer des privilégiés et l'obligation de montrer à la classe bourgeoise que les ennemis du parasitisme savent honorer le travail en lui attribuant la plus haute rémunération compatible avec les exigences économiques; et c'est ce que fit le Comité en fixant la rémunération du travail des verriers au taux des salaires les plus élevés de l'industrie verrière.

A qui donc ou à quoi seraient affectés les bénéfices de l'exploitation? Iraient-ils grossir l'épargne des actionnaires? Non, car si la crainte d'affaiblir le sentiment révolutionnaire des verriers conduisait le Comité à les frustrer de ces bénéfices, eux qui, en principe, devaient en être les seuls propriétaires, à plus forte raison son refus d'admettre la rente de l'argent devait-il le conduire à refuser au capital la plus minime part des dividendes. La question ne comportait qu'une solution. Comme la Verrerie elle-même, les bénéfices réalisés devaient constituer une propriété collective et, par conséquent, ne pouvaient être affectés qu'à une œuvre collective, d'intérêt évidemment révolutionnaire, et déterminée, non pas par tels ou tels individus, mais par l'ensemble des propriétaires de l'usine.

C'est ici surtout qu'un conflit était à craindre entre les hommes, divers de tempérament et de doctrines, qui composaient le Comité. Il y avait en nombre à peu près égal des partisans et des adversaires également résolus de l'action politique, et en plus grand nombre des ouvriers qui, sans être hostiles à l'action électorale, ont cessé de croire à la possibilité de la révolution sociale par la conquête systématique du pouvoir et ne considèrent les périodes de scrutin que parce qu'elles permettent de placarder des affiches sans timbre et d'organiser des réunions sans frais. Qu'allait entendre le Comité par œuvre d'intérêt révolutionnaire?

Or, dès le début des discussions engagées à ce sujet, les partisans de l'action politique acquirent la conviction (et ce fut pour certains d'entre eux une leçon sérieuse) que personne n'admettrait comme œuvre révolutionnaire la participation aux luttes électorales et ne songerait, par conséquent, à y affecter une part des dividendes de la Verrerie. A la surprise générale, les sociétés

coopératives elles-mêmes déclarèrent que leur concours, comme commanditaires et comme clientes des verriers, restait subordonné à la « condition que les bénéfices éventuels ne pussent en aucun cas, sous aucun prétexte, servir à *fabriquer des députés* ». Dès lors l'élément politicien du Comité avait cause perdue. De l'assentiment même de Jaurès, obligé de faire à mauvaise fortune bon cœur, il fut convenu que « les dividendes seraient consacrés à une œuvre générale d'intérêt *économique* et social déterminée par l'ensemble des organes intéressés ».

Ceci admis, il ne restait plus qu'à assurer la liberté et la protection des verriers : devoir important puisque, faute d'être connu, bien qu'accompli, des amis libertaires ont fait au Comité le grief prématuré de despotisme. Le Comité entendait prouver à l'opinion publique qu'en se déclarant « propriétaire » de l'usine projetée, le prolétariat ne songeait pas à affranchir les verriers d'un joug pour leur en imposer un plus insupportable encore. Il voulait, en outre, que, dans l'intervalle des assemblées générales, les verriers fussent protégés contre l'arbitraire possible des hauts employés de l'usine. Il arrêta donc : 1° que directeur et ingénieurs seraient choisis par les ouvriers eux-mêmes; 2° que le droit de renvoi n'appartiendrait qu'au conseil d'administration; 3° que ce conseil, fixé à neuf membres, serait composé de six membres choisis par les ouvriers parmi les verriers appartenant à la Fédération nationale, et de trois délégués de syndicats et de sociétés coopératives actionnaires nommés par l'assemblée générale; 4° qu'enfin le renvoi par décision du conseil d'administration serait toujours susceptible d'appel devant l'assemblée générale. Peut-on dire, après cela, que les ouvriers de Carmaux n'aient secoué l'exploitation individuelle que pour subir l'exploitation collective?

Ces divers points réglés, le Comité avait à résoudre une seconde question, aussi grave d'ailleurs que la première, puisqu'elle devait en constituer la sanction : *Par quel moyen pouvait-on faire appel à toutes les épargnes sans permettre l'entrée dans le sein de la société d'hommes ou de groupes capables de modifier les statuts dans un esprit contraire à celui des associations ouvrières fondatrices de la Verrerie?*

On conçoit la difficulté qu'il y avait à résoudre ce problème, puisque chacun de ses termes violait la loi de 1867 sur les sociétés. Néanmoins, et après bien des études, le Comité imagina le moyen suivant : ouverture d'une souscription par tickets de 20 centimes, ces tickets donnant à tous les porteurs indistinctement les avantages du billet ordinaire de tombola, mais ne pouvant être convertis en une valeur égale d'actions libérées de la Verrerie qu'au nom de syndicats ou de sociétés coopératives qui s'engageraient à abandonner leur part des dividendes au profit de l'œuvre d'intérêt économique arrêtée par les statuts.

Par ce moyen le Comité, tout en ne repoussant aucun appui, sollicitait surtout la solidarité ouvrière, qu'une émission d'actions aurait écartée, et assurait son œuvre contre la mainmise du capital individuel.

Cette précaution ne parut pas encore suffisante. Comme les sociétés ouvrières (syndicales et coopératives) se renouvellent constamment et que, par suite, l'engagement pris par les fondateurs de la Verrerie de n'employer les

dividendes qu'à une œuvre d'intérêt économique collectivement déterminée pourrait dans l'avenir être violé par leurs successeurs, cet engagement fut inscrit non pas dans les statuts toujours revisables, mais au frontispice du statut général, comme une convention souveraine et définitive. De plus, et dans la crainte que les trafics d'actions pussent un jour éliminer soit les syndicats au profit des coopératives, soit les coopératives au profit des syndicats, le Comité décida que la vente des actions n'aurait jamais lieu que de syndicat à syndicat et de coopérative à coopérative.

Nous avons tenu à reproduire presque en entier cet article, qui emploie une grande force de logique à justifier la façon d'agir du Comité.

On voit que chacun semblait satisfait de la tournure qu'avait prise l'affaire, M. Allemane, M. Jaurès, M. Pelloutier. Les Guesdistes eux-mêmes se soumettaient et acceptaient la chose faite. Seul peut-être M. Rochefort ne devait pas être content. Initiateur de l'idée, fondateur de la verrerie, grâce au don magnifique qu'il avait su obtenir pour les verriers de Carmaux, il « battait la semelle à la porte », suivant sa pittoresque expression.

II. — LA VERRERIE AUX VERRIERS

Si l'on veut se rendre compte des chances de réussite que peut avoir une entreprise aussi importante que celle d'une verrerie aux mains des ouvriers verriers eux-mêmes, il faut étudier les entreprises de ce genre qui déjà existent ou ont existé. La plus célèbre, celle de Rive-de-Gier, a fait une chute lamentable, et nous dirons les raisons de sa catastrophe; une autre, beaucoup plus modeste, presque universellement ignorée, a vu l'avenir s'éclaircir et sa prospérité croître de jour en jour. Heureuses les verreries qui n'ont pas d'histoire!

L'établissement de Rive-de-Gier n'était pas, à proprement parler, une verrerie aux verriers; c'était une verrerie mixte, d'où le patronat ne se trouvait pas définitivement banni : il y subsistait en la personne de deux administrateurs bourgeois, MM. Julliard et Micol, qui faisaient excellent ménage avec deux administra-

teurs ouvriers, nommés par les verriers, MM. Vinay et Bonnet.

Comment cette verrerie en était-elle arrivée à ce régime bâtard? je vais brièvement le raconter.

En 1885, la verrerie de la « Société des Verreries de la Loire et du Rhône », d'où sortaient par millions chaque année les bouteilles de la Grande-Chartreuse, entrait en liquidation. Terrain, constructions et outillage étaient vendus pour le prix de 81.000 francs à MM. Jacquet, Julliard et Micol, qui, étant complètement étrangers à l'industrie du verre, durent s'adjoindre un spécialiste, M. Mille, maître-verrier à Vernaison.

Ils constituèrent alors une Société anonyme, au capital de 300.000 francs, représenté par des actions d'apport, dont chacune était de 500 francs. Un fonds de roulement, également de 300.000 francs, était en même temps créé au moyen d'un emprunt garanti par une hypothèque sur le terrain, les bâtiments et le matériel de la verrerie.

La Société, ainsi constituée, marchait depuis longtemps déjà, avec des fortunes diverses, lorsque, dans les premiers mois de 1894, M. Julliard et Micol, pour se libérer des 81.000 francs, qu'ils devaient à la liquidation de la précédente Société, offrirent de vendre une partie de leurs actions aux ouvriers verriers. Comme on se trouvait en ce moment dans la période la plus aiguë et la plus inquiétante de la grève des verreries Richarme, les ouvriers s'empressèrent de profiter de ces offres, convaincus que cette occurrence était des plus favorables pour conquérir leur émancipation économique.

La grève des verreries Richarme est une des plus importantes que nous puissions étudier ; mais comme de longs développements nous entraîneraient trop loin de notre sujet, nous devons nous contenter d'en donner un rapide historique.

La verrerie Richarme, plus récemment nommée verrerie Dériard (1), est la plus belle et la plus moderne des verreries que nous ayons vues en France. Elle avait, au commencement de 1894, quatre fours allumés, et chaque four avait 14 ouvreaux. Il se

(1) M. Dériard est le neveu et le successeur de M. Richarme, fondateur de la verrerie.

trouvait donc à cette usine *cent soixante-huit places d'ouvriers verriers,* sans tenir compte des brigades de relais.

Le syndicat des ouvriers était puissant, et il s'était empressé de profiter de sa puissance pour... « rendre la vie impossible au patron ». C'étaient à tout instant des défis portés aux contremaîtres. Journellement, des ouvriers qui leur donnaient des sujets de mécontentement leur tenaient ce langage symptomatique : « Vous nous renverriez bien, si vous l'osiez; mais vous savez trop bien qu'alors « tous les outils tomberaient. »

Le prétexte de la rupture, — car je ne crois pas trop m'avancer, en disant que le patron souhaitait la rupture pour se soustraire à la tyrannie syndicale, — le prétexte, dis-je, fut l'admission dans l'usine d'un ouvrier non syndiqué, du nom de Darçon, que les verriers ne voulaient pas admettre à travailler avec eux, parce qu'il n'était pas syndiqué. Darçon était *arrangeur.* Le syndicat décida qu'à la première occasion où ce Darçon serait employé à l'usine, toute la brigade déserterait et la grève serait déclarée. Le syndicat, trop fier de son autorité, espérait ainsi faire plier le patron. Il ne croyait pas à la moindre résistance.

D'autre part, je dois ajouter que, dans une grève précédente, le patron avait admis de n'accepter à son usine que les ouvriers dont l'acceptation ne serait pas contestée par le syndicat. J'ai déjà dit que, dans l'industrie verrière, il y a grand intérêt pour un patron à être d'accord avec son syndicat, et à accepter même des conditions qui semblent porter atteinte à son autorité, mais qui sont en réalité des garanties d'un bon travail et d'une entente féconde entre les deux parties. La verrerie peut difficilement être comparée à un autre genre d'industrie; le travail se fait à la tâche, et seul le travail réussi est payé; il importe donc assez peu qu'il soit fait dans telles ou telles conditions, et le patron n'a qu'à s'occuper du résultat obtenu.

Les ouvriers ne voulaient pas travailler avec Darçon, qui était brutal et querelleur. Ils le soupçonnaient d'appartenir à la police, et ils lui reprochaient d'avoir été placé là pour être l'agent pro-

vocateur de la grève. Par la suite, les événements prouvèrent que c'était un piètre sire. Pourquoi alors maintenir ce Darçon, contre le gré des ouvriers?

Le 16 mars 1894, à quatre heures et demie du matin, un arrangeur syndiqué se dit malade et manqua à son poste. Il a avoué depuis que le sort l'avait désigné pour cela. Il fut remplacé par Darçon, et suivant le mot d'ordre, la brigade entière se retira.

Ce fut le commencement d'une grève qui ne se termina que le 20 septembre 1894. A cette date, un seul four fut allumé, et, encore sur les 42 places de ce four, 20 seulement furent occupées. Le 6 octobre suivant, un autre four, incomplet aussi, fut livré aux ouvriers; presque tous les ouvriers étaient des gens raccolés un peu partout, et on avait même dû en aller chercher dans la Suisse allemande, en Bavière et surtout à Saarbruck, tant les ouvriers de Rive-de-Gier étaient restés tenaces dans leur résistance. Ces Allemands étaient du reste de fort habiles ouvriers, mais habitués au travail de la verrerie par équipes de deux hommes, ils eurent une certaine peine à prendre l'habitude de l'équipe à trois, qui entre autres avantages a celui d'accélérer le mouvement. Sur les 90 Allemands qui furent appelés à cette époque-là, il n'en reste aujourd'hui qu'un nombre extrêmement restreint, car on s'est appliqué à les remplacer peu à peu par les verriers du pays. Mais ceux-là ne se soumirent que le 19 janvier 1895. Il n'y avait plus alors que quatre places à prendre. Soixante-dix grévistes se présentèrent à la fois. Il était trop tard, et leurs places étaient occupées.

C'était au commencement de 1894, c'est-à-dire au commencement de cette grève de la maison Richarme, ou Dériard, que MM. Julliard et Micol avaient proposé aux ouvriers en grève de leur vendre une partie de leurs actions. Les ouvriers acceptèrent donc avec joie ce moyen, qui leur était offert, de se mettre à l'abri de la tyrannie patronale. Peut-être même s'imaginèrent-ils avoir trouvé un procédé pour ruiner, par une redoutable concurrence, l'usine de leur ancien patron? Toujours est-il qu'ils acclamèrent cette proposition de MM. Julliard et Micol. D'abord

l'achat dut être fait par la Fédération des verriers, dont le siège est à Lyon; mais cette Fédération, qui renferme et dirige tous les syndicats verriers de France, n'a pas la personnalité civile et ne peut acquérir. On songea au Syndicat de Rive-de-Gier; mais là encore il y eut une difficulté : le Syndicat ne pouvait représenter qu'une seule personnalité dans les assemblées d'actionnaires de la Verrerie « de la Loire et du Rhône » et chaque personnalité n'avait droit qu'à dix voix, correspondant à cinquante actions. Tout en acquérant 324 actions qui étaient offertes en vente, la Chambre syndicale n'aurait donc obtenu quand même que dix voix, et l'usine serait restée sous l'autorité de MM. Berne, Mille et Poisson, administrateurs de la verrerie, très hostiles à l'introduction de l'élément ouvrier dans l'administration de l'usine, et fort peu satisfaits des propositions que MM. Julliard et Micol avaient faites au Syndicat.

Les ouvriers prirent alors une autre combinaison. Ils désignèrent douze des leurs, entre lesquels ils répartirent les 324 actions. Avec les voix des trois anciens administrateurs, MM. Jacquet, Julliard et Micol, qui gardaient, à eux trois, 45 actions, les ouvriers acquéraient la majorité dans les assemblées d'actionnaires de l'usine. Ces douze associés se nommaient Pierre Vinay, Joseph Bonnet, André Douzet, Michel Balley, Pierre Hervier, Pierre Meunier, Francis Meunier, Charles Moret, Marius Pitiot, Joseph Bacigalupo, Eugène Rey, François Perrin. En même temps les trois premiers de cette liste entrèrent au conseil d'administration, jusqu'au jour où, M. Jacquet se retirant du conseil, le troisième administrateur ouvrier, Douzet, se retira aussi, pour que l'élément ouvrier n'influençât pas l'élément patronal, qui continuait à subsister dans cette étrange organisation. Le Syndicat de Rive-de-Gier ne figurait dans cette combinaison que comme garant solidaire pour le montant intégral de ces douze acquisitions individuelles (1).

(1) Voici quel était le texte exact des conventions.

« Par les présentes, MM. Jacquet, Julliard et Micol vendent, chacun en ce qui les concerne, au prix de 500 fr. l'une, productifs d'intérêts à 5 fr. par an, payables semestriellement à compter d'aujourd'hui, pour être, eux trois, créanciers solidaires du

Mais les actions achetées étaient grevées d'un droit de gage au profit de la Société de la Verrerie, qui se prétendait créancière à l'endroit de MM. Jacquet, Julliard et Micol, pour une somme de 61.441 francs, alors que ces derniers se prétendaient au

prix des actions vendues et supporter tous trois ensemble les insolvabilités éventuelles des acquéreurs ci-dessous,

M. Jacquet :		
1° à M.....	27 actions portant les n°s	108
2° à M.....	27.....	
3° à M.....	27.....	
4° à M.....	27.....	
M. Micol :		
1° à M.....	27.....	108
2° à M.....	27.....	
3° à M.....	27.....	
4° à M.....	27.....	
M. Julliard :		
1° à M.....	27.....	108
2° à M.....	27.....	
3° à M.....	27.....	
4° à M.....	27.....	
		324

« La Chambre syndicale de Rive-de-Gier se porte garant solidaire pour le montant intégral de ces douze acquisitions individuelles pour la somme de 162.000 fr. »

« Les acheteurs auront, pour le paiement, en capital et intérêts, un délai de six ans.

« Il est toutefois formellement stipulé et convenu que, par chaque four en activité de service, deux actions au moins par mois devront être payées, c'est-à-dire que les vendeurs devront recevoir chaque mois le prix de deux actions au moins, si un four a été en activité de service; le prix de quatre actions au moins, si deux fours sont été en activité de service; le prix de six actions si trois fours ont été en activité de service, etc.

« Toutefois, en raison du droit de gage dont les actions sont grevées et de leur dépôt dans les caisses de la Société, il est entendu que les acheteurs ne pourront exiger la livraison de ces actions que lorsque MM. Jacquet, Julliard et Micol les auront dégagées.

« D'ici là, les dividendes afférents à ces actions appartiendront, bien entendu, aux acheteurs, mais seront payés aux vendeurs, en l'acquit des acheteurs, en imputation sur les intérêts par eux dus, et, s'il y a lieu, en imputation sur le prix de leur acquisition.

« En retour des avantages faits par MM. Jacquet, Julliard et Micol à MM..., et pour se reconnaître de la confiance qu'ils leur témoignent, il est stipulé et promis que, MM..., ayant dorénavant la majorité dans les assemblées d'actionnaires et pouvant y dicter par conséquent leur volonté, y prennent l'engagement de nommer MM. Jacquet, Julliard, et Micol, administrateurs, lesquels conserveront un nombre d'actions suffisant pour avoir droit à cette qualité d'administrateurs de la Société des Verreries réunies de la Loire et du Rhône.

« MM. Jacquet, Julliard et Micol seront, bien entendu, soumis aux causes ordinaires de révocation, à charge de leur payer trois mois de traitement. »

contraire créanciers de 128.000, et, toute compensation faite, de 66.559 francs.

D'autre part, le syndicat aurait été fort en peine de payer les actions dont il venait de se rendre acquéreur. Sans compter qu'il n'avait pas en caisse les 81.000 francs qui lui étaient nécessaires pour se libérer, il lui fallait consacrer l'intégralité de ses ressources à secourir les mille grévistes de la maison Richarme.

On voit que la situation était grave.

Les douze ouvriers acheteurs allèrent tout d'abord trouver M. Berne, président du conseil d'administration de la Société, pour lui dire qu'ils n'entendaient rien changer à la situation. Ils déclaraient endosser pleinement la responsabilité de leurs vendeurs. Les actions, jusqu'à ce que le litige fût tranché, devaient rester grevées du droit de gage dont elles paraissaient affectées. De leur côté, MM. Jacquet, Julliard et Micol déclaraient qu'ils n'entendaient pas, le moins du monde, se prévaloir de cette vente pour s'exonérer de leur dette, si cette dette existait. Dans ces conditions, M. Berne ne pouvait refuser de faire le transfert des actions au nom des verriers. Il s'y refusa. « Les actions que vous avez achetées, répondit-il aux ouvriers, sont en gage en nos mains, non à raison de 500 francs, qui est la valeur nominale, mais à raison de 250 francs. Versez 250 francs pour chaque action que vous désirez faire transférer, et le transfert sera fait. » Désireux de participer à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, convoquée pour le 3 juillet 1894 par le président du Conseil et le commissaire-censeur, les douze ouvriers acheteurs, pour aller au plus vite et malgré le côté illégal de la prétention de M. Berne, acceptèrent ses conditions et libérèrent 69 actions, en versant 17.250 francs.

Et alors, le syndicat imposa au personnel des retenues de salaires, et fit appel à toutes les autres verreries, qui envoyèrent d'ailleurs des sommes fort importantes. Mais plusieurs circonstances vinrent mettre en échec la fondation ouvrière. Je vais les énumérer.

Le premier accroc que subit cette entreprise fut la retraite de

M. Mille, directeur de la verrerie, qui renonça à lutter contre les difficultés d'ordre intérieur sans cesse grandissantes. Il céda sa place à l'un des administrateurs ouvriers de la Société et il introduisit, à la date du 18 juillet 1894, devant le tribunal de commerce de Saint-Étienne, une action tendant à faire prononcer la dissolution de la Société. Les conclusions portaient : 1° que le capital social était aux trois quarts dissipé; 2° que le livre de caisse était entaché d'irrégularités; 3° que le conseil d'administration avait entamé toute une série de procès téméraires.

L'installation et l'outillage de l'usine, jadis créés par des industriels qui avaient à faire face aux exigences d'une production colossale, étaient un deuxième obstacle à la bonne marche de l'usine. Ils ne pouvaient être utilement mis en œuvre par des moyens trop limités. Il y avait disproportion entre la machine et l'élément moteur qui l'animait. De plus, cette machine était vieille et n'avait pu être réparée, à travers les mille crises qu'avait supportées la Société. Il fallut dès le début engloutir des sommes considérables dans la réfection d'un four (1); de là aussi, beaucoup de déboires, de sacrifices, de mécomptes, qui ont eu pour conséquences des retards de trois quinzaines dans le payement des salaires.

Pendant que les ouvriers de Rive-de-Gier se voyaient entraînés à des frais sur lesquels ils n'avaient pas compté, des grèves nombreuses qui éclataient dans les autres usines arrêtaient net les souscriptions qui leur étaient promises et leur avaient permis d'envisager l'avenir sans trop de crainte (2). Mais aucune de ces grèves ne leur fut aussi préjudiciable que la grève de Carmaux, qui fit affluer toutes les cotisations du monde ouvrier et surtout des différents verreries vers Carmaux, en les en privant eux-mêmes. On ne pensait plus à Rive-de-Gier, il n'était question que

(1) 40.000 francs.

(2) On avait compté pour la libération des actions sur l'engagement pris par chaque fédéré des syndicats verriers de verser une somme de 27 francs. On tablait sur 6.000 fédérés et on arrivait ainsi au chiffre de 162.000 francs. Par suite des grèves, 1.000 fédérés seulement purent tenir leurs engagements. Carmaux paya régulièrement les cotisations. Si tous les engagements avaient pu être tenus, tout eût été soldé à la fin de 1894.

de Carmaux, et la Verrerie aux verriers se trouvait réduite à ses seules ressources, qui étaient, comme nous l'avons, dit extrêmement limitées.

Il fallait aussi songer aux ouvriers inoccupés de Rive-de-Gier, il fallait les nourrir, leur procurer du travail. On fit quatre brigades au lieu de trois, et les ouvriers ne travaillèrent que six heures. On alluma trois fours. Outre l'ancien personnel des Verreries réunies, on devait occuper le personnel que la grève Richarme laissait sans emploi. De l'augmentation du personnel, plus que triplé, il résulta une production absolument anormale, que l'on put écouler tout d'abord, mais que l'on dut, lorsque la verrerie Richarme eut repris son fonctionnement, mettre en magasin ou vendre à vil prix. Il arriva que les verriers ne travaillèrent plus qu'une quinzaine sur deux. Il s'ensuivit qu'ils perdirent leur dextérité habituelle et produisirent moins, et que les bons ouvriers, dégoûtés, allèrent chercher ailleurs un travail plus rémunérateur et laissèrent la place aux moins bons ouvriers. D'autre part, les frais généraux ne diminuant pas, la situation financière, fortement obérée par les dépenses imprévues du début et par le service d'intérêts de 306.000 francs d'obligations, devint telle que le personnel ouvrier, qui depuis plusieurs mois ne touchait qu'une faible part de salaires, ne reçut plus que quelques bons de pain, de viande ou de comestibles.

Enfin, il faut bien dire que les patrons verriers s'acharnèrent contre cette fondation. Les marchands de bouteilles furent informés par eux qu'ils baissaient leur prix de vente de 2 francs, ce qui le ramenait au prix de revient sur la place de Paris.

A ces difficultés pécuniaires, il faut ajouter les difficultés d'ordre intérieur que nous révèlent les congrès corporatifs, et les vives discussions qui étaient l'écho de ces discussions intestines.

Au congrès de Marseille (1895), Grandjean, de la Fédération des travailleurs du verre, nous apprend que : *à Rive-de-Gier, on travaille quand il fait plaisir; on fait ce qu'on veut.* » Et Bonnardel, délégué de Masnières (Nord) ajoute : « Quand j'ai visité la verrerie de Rive-de-Gier, j'ai constaté *la fausse situation*

créée aux administrateurs. J'ai vu quelques ouvriers leur manquer des égards qui leur sont dus. Cette situation est regrettable. *Nous devons faire quelque chose qui discipline les rapports entre les ouvriers et l'administration.* »

Gelas, qui est ouvrier à la verrerie et y a semé la zizanie, est traité de libertaire et vivement pris à partie. Bertrand s'écrie que « Gelas fait le mouchard ; il a fait la guerre aux administrateurs et aux membres de la Fédération. Il n'est pas étonnant que Dériard lui offre des places. C'est un misérable. » Vinay, qui est la cheville ouvrière de la Verrerie aux verriers, insiste dans le même sens, et il ajoute : « S'il y a eu des moments difficiles, cela tient à notre mauvaise éducation sociale, qui a été faussée au début, c'est ce qui a fait que quelques-uns se sont refusés d'obéir à un égal et ont confondu l'ordre avec l'autoritarisme. *L'autoritarisme, nous n'en voulons pas; mais l'ordre est indispensable pour la réussite de notre entreprise.* » Enfin Baudot, qu'on ne s'attendait guère dans la circonstance à voir prendre la défense de la discipline, conclut aux applaudissements de l'assemblée : « *Il faut une organisation; il est impossible qu'une administration marche sans autorité;* si nous n'avons pas d'organisation, c'est la perte de l'œuvre. »

L'administrateur ouvrier n'est pas respecté par ses camarades, on discute ses ordres, on les plaisante, on le tourne lui-même en ridicule, et il n'ose rien dire. Pendant les quelques jours que j'ai passés à la Verrerie aux verriers, j'ai constamment vu Pierre Vinay abordé par des ouvriers qui lui demandaient brutalement leur paie. L'administrateur de la verrerie s'en tirait comme il pouvait, en leur donnant une partie de ce qu'ils réclamaient, et il essayait d'esquiver les autres qui l'attendaient dans tous les coins de la verrerie. Il était du reste le premier à souffrir de cette pénurie de ressources. On lui avait magnifiquement octroyé 500 francs par mois, au début de l'affaire, alors que l'horizon était sans nuages, et la confiance sans bornes. Il y a bien des mois où Pierre Vinay a dû se contenter de 100 francs et quelquefois de moins que cela, alors que, très habile ouvrier, il aurait pu gagner de très fortes mensualités comme simple ouvrier.

L'expérience de la Verrerie aux verriers a donc misérablement échoué.

L'usine avait commencé à fonctionner le 3 août 1894 avec un seul four; le deuxième four fut allumé le 5 septembre; le troisième, le 10 janvier 1895. Le 6 février, on devait déjà éteindre celui-ci; le 16 novembre, on éteignait le deuxième, et on continuait jusqu'à la fin avec un seul four, dont on ne trouvait même pas à écouler la production.

Les verriers s'étaient au début chargés d'une dette de 162.000 francs. En mai 1895, ils avaient payé 81.000 francs; et le 21 du même mois, sur la menace faite de procéder à la vente des actions qui leur avaient été concédées, la moitié des salaires dus étant impayée, les actionnaires ouvriers signaient des engagements, en vertu desquels ils remettaient en nantissement leurs actions aux ouvriers, à qui ces salaires étaient dus.

Mais malgré toutes ces mesures, malgré le chiffre de ventes qui s'élevait à 60 et 70.000 francs par mois, malgré le désintéressement des administrateurs et des verriers, l'affaire était condamnée. Le 23 juillet 1896, le bilan était déposé, accusant 355.000 francs d'actif et un passif de 510.000 francs, dont un cinquième en salaires arriérés.

Je sais qu'on ne peut se baser sur cet exemple pour prédire l'avenir de la verrerie ouvrière. Il n'y aura ni les dettes du passé, ni ce régime bâtard d'un conseil d'administration mi-bourgeois, mi-ouvrier; mais il y aura bien des difficultés que nous avons vu se produire dans la verrerie de Rive-de-Gier. Il y aura la haine des patrons verriers et une concurrence furieuse de leur part. Mais souhaitons qu'il y ait peu d'indiscipline, et nous pourrions voir alors se faire autour de la verrerie d'Albi un heureux oubli, témoignage de sa paisible prospérité. Si, habilement menée, elle peut au bout de quelques mois se suffire à elle-même, ce sera très bien, elle aura quelque chance de réussir; mais que, pour vivre, elle ne compte que sur elle-même, non sur l'agitation publique. En un mot, il lui faudra, pour sa prospérité, s'adapter à la forme patronale. Si les ouvriers prennent, par exemple, pour directeur M. Juppont, ingénieur

de talent, qui mènera l'affaire avec sa science et son énergie, un succès n'est pas impossible.

Nous allons voir, en effet, par un second exemple, que la forme patronale ou *capitalistique* (!) est un moyen de réussir en pareille occurrence.

Cet exemple est celui de la verrerie de la rue Tréfilerie, à Saint-Étienne.

*
* *

Ce n'est point une verrerie à bouteilles, que la Coopérative de la rue Tréfilerie, qu'on connaît vulgairement sous le nom de « La Tréfilerie » ; ce n'est pas une de ces énormes usines, comparables à celles de M. Rességuier ou de M. Dériard. Les ouvriers ne s'y comptent pas par milliers, ni la mise de fonds par millions. C'est une simple et modeste petite verrerie, où l'on n'emploie que des fours à pots et où on ne fabrique que l'article pharmaceutique et liquoriste. Les ouvriers, qui ont fondé cette modeste, mais florissante coopérative, n'avaient entre eux tous que 16.000 francs. Des listes de souscriptions n'avaient pas été ouvertes pour leur œuvre dans tous les centres industriels, le prolétariat s'en était désintéressé.

C'étaient simplement de malheureux ouvriers chassés des verreries de Lyon, comme meneurs d'une grève. Aujourd'hui ces meneurs sont fortement assagis et leur enthousiasme naïf a été remplacé par le sens très droit de leurs intérêts et le simple désir de succès industriels.

Sous le régime capitaliste, il faut se plier aux lois du régime capitaliste, s'exposer à la concurrence acharnée, essayer d'y vaincre par la probité, l'exactitude des engagements, la bonne exécution des commandes. Et c'est ce programme très pratique, très antirévolutionnaire, qu'a essayé de remplir le directeur-ouvrier de la Coopérative verrière de la rue Tréfilerie et qu'il a rempli avec le plus grand succès.

Cette Société fut constituée en 1891, à la suite de la grève générale de l'industrie verrière, par vingt ouvriers chassés des usines de Lyon. Ils prirent une verrerie tombée à la suite de

mauvaises affaires et abandonnée depuis cinq ans. Le capital constitutif fut porté à 20.000 francs; mais, par le fait, il n'y eut que 16.000 francs versés, par actions de 500 francs. Le Conseil d'administration fut composé de neuf ouvriers. La fabrication commença le 1er août 1891.

Le directeur, qu'on avait pris tout d'abord en dehors de l'usine, fut renvoyé au bout de deux mois, à la veille de la faillite, et remplacé par un ouvrier choisi dans le Conseil, M. Courtot.

Lorsqu'on pénètre dans l'usine, on aperçoit à droite un guichet vitré. On croit s'adresser au concierge de la verrerie : c'est le Directeur qui vous répond, employé à faire les écritures dans un modeste bureau, ayant en face de lui sa femme, qui l'aide pour la comptabilité. M. Courtot, entré en fonctions avec 225 francs d'appointements par mois, est payé à l'heure actuelle 300 francs. Il y a toujours un ouvrier au moins dans l'usine qui gagne plus que lui. Ce système met le directeur à l'abri de la jalousie.

Les débuts de l'affaire furent des plus pénibles. L'usine, fermée depuis sept ou huit ans, n'avait plus de clients. Le Directeur alla faire une tournée à Paris et à Lyon, un ouvrier fut envoyé dans le Midi pour faire connaître la maison. Le premier client fut un marchand de verre en gros de Bordeaux, qui, après avoir suivi toutes les verreries de Rive-de-Gier et ne trouvant pas les conditions qu'il désirait, vint de guerre lasse échouer rue Tréfilerie. Ses conditions furent acceptées et sa commande donna de l'ouvrage pour une année à la moitié d'un four.

Il y eut un ultimatum envoyé par les patrons verriers de Lyon à tous les marchands de matières premières, de n'avoir pas à livrer de marchandises à la nouvelle coopérative. Un seul fournisseur osa résister à l'ultimatum. Sa maison très puissante lui permettait de ne pas tenir compte de cette injonction. Mais toujours, dans les commencements de l'usine, les commandes devaient être accompagnés d'un chèque; on ne faisait aucun crédit à la verrerie naissante.

Enfin, d'autres difficultés provinrent du manque de discipline

de l'usine. Le premier jour, les ouvriers dansaient sur leurs *places*, en disant que maintenant ils n'avaient plus besoin de travailler, qu'ils étaient chez eux. M. Courtot, dès sa prise de possession de la Direction, fut obligé de prononcer deux ou trois renvois. Les autres verriers se tinrent pour avertis; l'ordre fut rétabli.

Voici du reste la suite des inventaires.

Le premier inventaire se traduit par 4 à 5.000 francs de perte.

Le deuxième rachète le premier et se clôt par un bénéfice de 4 à 5.000 francs.

Et maintenant, c'est la série ascendante : le troisième inventaire se termine par 12.000 francs de bénéfice; le quatrième par 18.000 francs; le cinquième par 35.000 francs.

Et aujourd'hui, grâce au soin apporté à la bonne fabrication de la marchandise, grâce à la probité rigoureuse avec laquelle tous les produits sont contrôlés, la petite coopérative de Saint-Étienne voit ses produits préférés, tout en étant payés 25 et quelquefois 50 % plus cher que ceux des usines concurrentes.

Le personnel est de 80 ouvriers, dont 35 actionnaires. Les 45 autres sont gamins ou similaires, et touchent 20 % sur les bénéfices. On compte même augmenter cette part et la porter à 50 %, les 50 % autres devront rester pour le capital-réserve, pour la caisse-accidents, et pour l'intérêt des actions.

Le capital est à l'heure actuelle de 80.000 francs, dont 40.000 francs d'apports nouveaux et 20.000 francs provenant des réserves. Les actionnaires n'ont touché qu'un intérêt de 5 %, et 10 % ont été versés à une caisse mutuelle contre les accidents, fondée dans l'usine.

Le chiffre d'affaires s'élève à 300.000 francs et ne peut pas s'augmenter, à cause de l'exiguïté des bâtiments et du four de l'usine. On est obligé de refuser pour une somme à peu près égale de commandes. Aussi fait-on construire, à côté d'une gare de la banlieue de Lyon, une petite usine qui coûtera 100.000 francs et qui sera le double de celle de Saint-Étienne.

Cette enquête faite sur deux formes connues de Verrerie aux verriers, revenons à celle que créent à Albi les anciens grévistes de Carmaux.

*
* *

Si l'on passe aujourd'hui sur la route d'Albi à Cordes ou sur la voie ferrée d'Albi à Carmaux, on aperçoit un terrain appelé pittoresquement dans l'idiome du pays l'*Escapadou*, sur lequel s'élève la verrerie nouvelle.

Le conseil municipal d'Albi a voté pour elle 25.000 francs, des souscriptions fructueuses sont ouvertes dans la ville et tous les industriels, tous les commerçants, n'envisageant la chose qu'à un point de vue commercial, espèrent que la verrerie sera pour la ville une source de revenus et remplacera avantageusement l'industrie de la chapellerie, presque complètement disparue; aussi versent-ils leur obole dans les sébiles; cependant, par respect pour leurs convictions, ils gardent l'anonymat. Les médecins eux-mêmes, bien que conservateurs, souscrivent afin de ne pas être évincés lorsqu'ils postuleront le titre de médecin de la verrerie.

Les verriers prétendent que leur verrerie sera inaugurée en octobre. En attendant, ils sont installés avec leurs familles à Albi.

La verrerie d'Albi peut-elle réussir? De l'aveu de beaucoup, administrateurs et verriers de Carmaux, membres influents de la Fédération du verre, verriers de la Loire et de Lyon, révolutionnaires et syndicaux modérés, la verrerie *telle qu'elle est constituée*, a de médiocres chances de succès. Je soupçonne même des membres du Comité d'organisation de professer à son endroit le plus doux scepticisme, et j'en sais, qui ne seraient pas autrement fâchés d'un échec qui prouverait, mieux que les plus beaux discours, l'inanité des efforts du prolétariat sous le régime capitaliste.

« Comprenez-vous, Monsieur, le beau résultat! me disait un révolutionnaire, ennemi des demi-mesures; Rességuier a volé leurs salaires à ses ouvriers pendant je ne sais combien d'années, et, afin de se venger de lui, on fait des souscriptions pour bâtir une autre usine. C'est absolument la même chose que si l'on m'avait volé ma montre dans la rue et si j'allais emprunter

cinquante francs à des camarades pour racheter une nouvelle montre, en me disant : « Comme mon voleur va être attrapé ! »

M. Rességuier m'avait dit qu'il ne croyait pas à la construction de l'usine. Les faits ont heureusement démenti ses pessimistes prévisions. Les actionnaires de Carmaux estimaient que l'usine pouvait être bâtie, mais qu'il lui serait impossible de marcher. « Le danger pour nous », ajoutaient-ils avec une certaine inquiétude, « est qu'il se trouve un capitaliste pour racheter et remonter cette affaire, dans une contrée où nous étions seuls et sans concurrents. » Mais il leur semble bien difficile qu'une affaire industrielle puisse réussir, alors qu'un ouvrier renvoyé aurait droit de recourir au Conseil d'administration d'abord, puis à l'Assemblée générale? Ce manque de direction est néfaste. A la petite coopérative de Saint-Étienne, le directeur me disait : « J'ai eu des difficultés au début. Personne ne voulait m'obéir, et j'ai dû commencer par chasser deux ou trois camarades, pour rétablir l'ordre. » Voit-on quelle eût été la situation de ce directeur, que ses anciens camarades ne respectaient pas, s'ils avaient eu recours contre lui, contre ses décisions, à un Conseil d'administration et à une assemblée générale?

Dans de telles conditions, ou bien le directeur serait sérieux, et, après deux renvois prononcés par lui et réformés par les deux ordres d'autorité qui lui seront supérieurs, il donnerait sa démission ; ou bien il s'en moquerait et se soucierait aussi peu de la discipline que de la bonne marche de l'usine.

On a été sur le point de faire la verrerie à Carmaux même. Au point de vue purement économique, entre Albi et Carmaux il n'y avait pas à hésiter. Vie et logement sont à bien meilleur compte à Albi, par suite des grèves qui ont ruiné l'industrie de la chapellerie et rendu la ville trop grande pour ses habitants. L'eau est bonne et en abondance, alors qu'elle est détestable à Carmaux. Le sable est sous la main. Les mines de charbon, de découverte récente (dont M. Marmottan, député du seizième arrondissement de Paris est président du Conseil d'administration et dont l'ingénieur en chef est un ancien ingénieur, congédié, de Carmaux), désirent rivaliser avec les mines de

Carmaux et promettent de fournir du charbon à des prix presque identiques à ceux payés par M. Rességuier, tandis que les mines de Carmaux, outre qu'elles ont pour administrateurs des administrateurs même de la verrerie, c'est-à-dire des ennemis de la nouvelle entreprise, sont engagées par des traités et ne peuvent fournir du charbon à des industries verrières qu'en majorant de 2 fr. 50 par tonne les prix payés par M. Rességuier : d'où une infériorité notable, si la verrerie s'était établie à Carmaux.

Évidemment, s'il s'agissait de faire une œuvre politique, et seulement politique, c'est à Carmaux, en face de l'usine de M. Rességuier, qu'il fallait l'édifier. Qu'importait le côté économique, puisque le prolétariat tout entier s'engageait à soutenir l'affaire?

Mais le mieux semblait être d'installer l'usine dans les environs de Paris. Elle se fût trouvée, à Aubervilliers par exemple, au centre même de la consommation, à portée des Coopératives qui l'avaient fondée et voulaient la soutenir; tandis qu'Albi est bien loin et peut être facilement oublié. Dans deux ans, qui donc pensera à la grève des verriers de Carmaux et à l'usine ouvrière?

Elle n'est déjà pas la seule coopérative ouvrière; nous venons d'en citer deux autres exemples. Elle ne sera surtout pas la seule dans quelques années. Il ne se passe pas un congrès de verriers sans qu'il ne soit question de coopératives à créer. Le Nord désire en fonder, la Champagne en réclame. Albi, pourrait-on dire, est une coopérative à part, fondée d'après une formule nouvelle. Je l'accorde. Mais ne peut-elle être imitée?

Dans quelques années, Albi ne sera plus l'unique objet de toutes les préoccupations prolétariennes, Albi sera détrôné par un nouvel essai de résistance à la « tyrannie patronale ».

Encore une fois, pour qu'elle puisse réussir, il faut qu'elle imite dans sa modestie la petite verrerie stéphanoise, fondée par des ouvriers grévistes, elle aussi, mais par des grévistes qui voulaient vivre et ne se reposaient pas sur les autres du soin de faire marcher leur affaire et de la faire prospérer. Que le directeur soit bien choisi, qu'il puisse faire œuvre de directeur et voie son autorité reconnue et respectée, la verrerie d'Albi aura, elle aussi, son avenir assuré.

Les verriers d'Albi n'ont qu'à faire une comparaison entre les deux exemples que j'ai cités : la verrerie de Rive-de-Gier, qui devait libérer le prolétariat et faire triompher la Révolution, échoue misérablement, et la coopérative de Saint-Étienne, qui ne songe qu'à vivre sans faire de bruit dans le monde, qui ne cherche qu'à faire oublier les haines patronales accumulées contre ses fondateurs, a devant elle un avenir prospère. La sagesse vaut mieux que la forfanterie, la prudence est préférable à une confiance exagérée en soi.

Les verriers d'Albi ont d'abord à assurer leur existence. Cela importe plus, pour l'instant, que la préparation d'une révolution sociale, encore bien lointaine, si l'on entend par là le bouleversement complet de la société. La meilleure révolution sociale, pour eux, est de devenir leurs maîtres et de conduire leurs opérations avec sagesse et par là même avec succès. Ils ont la haine du patron, soit; mais qu'ils perdent cette habitude, puisqu'ils peuvent être eux-mêmes leurs patrons. La haine patronale ne doit pas aller si loin. Et si dans quelques années le prolétariat les a oubliés et les a livrés à eux-mêmes, tant mieux pour eux. S'ils ont la prudence et la sagesse que nous leur souhaitons, s'ils ont le respect de la discipline et l'énergie de vouloir se suffire à eux-mêmes, leur affaire fera peut-être moins de bruit par le monde, elle n'en marchera que plus sûrement. La Révolution se trouvera avoir enfanté contre sa volonté une œuvre féconde et saine, dont le succès fera notre joie.

APPENDICE

STATUTS DE LA COOPÉRATIVE DE SAINT-ÉTIENNE

Objet

Article premier. — Une Société anonyme en participation à capital et personnel variables est formée, sous la dénomination de Verrerie Stéphanoise, entre les soussignés, lesquels déclarent souscrire actuellement pour le nombre d'actions déterminé ci-après, et toutes les personnes qui adhéreront aux présents statuts.

Art. 2. — Le siège social est fixé à Saint-Etienne, *Rue Tréfilerie*, 9.

Art. 3. — La durée de la Société est fixée à douze ans, sauf le cas de dissolution

prévu aux présents statuts, mais elle pourra être prolongée en Assemblée générale par une majorité représentant les deux tiers du Capital social.

La Société ne sera pas dissoute par la retraite, l'interdiction ou la faillite de l'un de ses membres et les ayants-droit de l'interdit ou failli ne pourront s'immiscer dans les affaires de la Société, en exiger le remboursement de l'action ou des actions de l'interdit ou failli, avant la liquidation ou la dissolution de la Société.

La Société ne peut prendre fin que par le vote d'une majorité représentant les trois quarts des actions.

En cas de perte des trois quarts du capital social, la dissolution pourra avoir lieu conformément à l'article 37 de la loi du 24 juillet 1867.

Art. 4. — La Société a pour objet l'entreprise et l'exécution de tous les travaux se rattachant à l'industrie du verre et la vente de ces articles.

Fonds social, Actions, Admissions. Retraites, Exclusions

Art. 5. — Le capital social est fixé à vingt mille francs pour la présente année, et divisé en quarante actions de cinq cents francs, qui seront entièrement libérées par les sociétaires avant le premier janvier 1892.

En raison des admissions, retraits ou exclusions, le capital social variera en plus ou en moins, comme le personnel lui-même, conformément à l'article 49 de la loi du 24 juillet 1867.

Toutefois ce capital ne pourra être réduit au-dessous de la somme de vingt mille francs que forme le capital minimum et irréductible de la Société.

Art. 6. — Les actions sont représentées par une inscription nominative sur les registres de la Société et un certificat de cette inscription signé par le président et deux administrateurs, est délivré à chaque actionnaire. Le montant des actions produira un intérêt annuel de cinq pour cent, payable chaque année aux époques fixées par le Conseil d'Administration.

Art. 7. — Les actions sont nominatives et ne sont ni transmissibles ni négociables. Nul ne peut être actionnaire, s'il n'est accepté comme tel par le Conseil d'Administration.

Art. 8. — La Société admet de nouveaux actionnaires dans les conditions ci-après :

L'actionnaire aspirant ou stagiaire, pour être admis à travailler, soit comme ouvrier, soit comme employé dans la Société, devra subir sur son salaire une retenue mensuelle équivalente à quatre journées de travail, dont le produit sera porté sur les livres de la Société à un compte spécial. Lorsque ce compte s'élèvera à la somme de trois cents francs, le Conseil d'Administration sera appelé dans sa séance la plus proche à voter sur son admission.

Si le Conseil d'Administration refuse l'admission du candidat, son compte de retenue lui sera restitué.

Art. 9. — Tout actionnaire ouvrier a le droit d'aller travailler dans d'autres usines, en prévenant quinze jours d'avance, mais il ne pourra exiger aucun remboursement d'actions avant 12 ans.

Art. 10. — Tout acte de la part d'un sociétaire portant atteinte soit à la considération soit aux intérêts de la Société, pourra entraîner, si le Conseil d'Administration le décide, sa suspension de sociétaire, jusqu'à la prochaine Assemblée générale, laquelle prononcera la radiation ou la réintégration de ce sociétaire.

Art. 11. — En cas d'exclusion d'un sociétaire par l'Assemblée générale, il lui sera remboursé le montant de l'action ou des actions qu'il possède, au prorata des pertes ou bénéfices de la Société.

Toutefois ce remboursement ne pourra avoir lieu que dans le délai d'un an, à partir du jour de l'exclusion.

Administration de la Société

Art. 12. — La Société est administrée par un Conseil de neuf membres, et par les présents statuts, sont nommés administrateurs pour six ans :

MM. Roche (Jean-Baptiste), Fonclare (Achille), Boisnard (Victor), Roche (Marcellin), Roche (Victor), Robert, Roche (Jean), Schild et L. Courtot.

Les Administrateurs déclarent accepter leurs fonctions.

A l'expiration du mandat desdits administrateurs, leurs successeurs seront nommés en Assemblée générale.

Pour être éligible, il faut être âgé de vingt-cinq ans au moins et être actionnaire.

Le Directeur commercial et le Directeur de la fabrication sont de plein droit membres du Conseil d'Administration.

En cas de vacance par décès, démissions ou autres causes, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement jusqu'à la prochaine Assemblée générale, qui procède à l'élection définitive.

Le Conseil nomme parmi ses Membres, un Président et un Secrétaire.

Les fonctions d'Administrateur sont gratuites.

Le Conseil d'Administration, à l'exception du Directeur commercial et du Directeur de la fabrication, est renouvelable par moitié, tous les trois ans.

Les Administrateurs sortants sont désignés par le sort, la première fois ils sont rééligibles.

Le Conseil d'administration a toujours le droit de convoquer l'Assemblée générale.

Tout Membre du Conseil qui, sans excuses valables, s'absentera trois fois consécutives des réunions, sera considéré comme démissionnaire, et il sera pourvu à son remplacement.

Art. 13. — Le Conseil d'Administration se réunit au siège de la Société, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins une fois tous les dix jours.

La présence de six Membres au moins est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des Membres présents ; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Nul ne peut voter par procuration au sein du Conseil.

Art. 14. — Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux, qui sont portés sur un registre tenu au siège de la Société, et signées par tous les Membres ayant pris part à la délibération. Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs, sont certifiés par le Président du Conseil.

Pouvoirs du Conseil

Art. 15. — Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus, pour l'administration des biens et la direction des affaires de la Société, il la représente dans tous les actes civils et judiciaires.

En conséquence, c'est à sa requête et contre lui que doivent être intentées toute les actions judiciaires. Il choisit tous agents et fixe les salaires. Il peut même transiger, compromettre, acheter, vendre, emprunter et hypothéquer, mais pour tous emprunts et hypothèques à contracter, il ne sera autorisé que dans la limite de cinq mille francs. Pour tout emprunt ou affectation hypothécaire dépassant ce chiffre, le Conseil aura besoin de l'autorisation de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Il pourra donner mainlevée de toutes inscriptions, avec ou sans constatation de

paiement. Il arrête les comptes qui doivent être soumis à l'Assemblée générale et propose la répartition des dividendes s'il y a lieu.

Art. 16. — Le Conseil choisit le Directeur de la fabrication et le Directeur de la partie commerciale qui s'occupe des achats, ventes, recouvrements et comptabilité.

Le Conseil peut en outre déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à celui ou à ceux des Membres de la Société qu'il désigne à cet effet.

Les Membres agissant en vertu d'une délégation n'ont à justifier à l'égard des tiers que d'un extrait signé du Président et du Secrétaire de la délibération qui les a autorisés à traiter, laquelle devra spécifier les pouvoirs accordés.

Commission de Surveillance

Art. 17. — Il est nommé chaque année, en Assemblée générale, trois Commissaires chargés de remplir la mission de surveillance prescrite par la loi.

Leurs pouvoirs dureront un an.

Art. 18. — Ils se réunissent au siège de la Société, toutes les fois qu'ils le jugent convenable, notamment pendant le trimestre précédant la réunion annuelle, pour prendre connaissance des livres et examiner les opérations de la Société. Ils vérifient les états trimestriels de la situation active et passive de la Société.

Art. 19. — A la fin de leur exercice annuel, les Commissaires font un rapport à l'Assemblée générale sur la situation de la Société, sur le bilan et sur les comptes présentés par le Conseil.

Ils doivent remettre ce rapport au Conseil, de manière que celui-ci puisse, quinze jours avant la réunion, donner communication, au siège social, à tout requérant, du rapport et du bilan résumant l'inventaire.

Art. 20. — Les Syndicats des Verriers réunis de Lyon et de Saint-Étienne pourront, à l'époque des inventaires, déléguer des Membres pour prendre connaissance des livres et vérifier les états et opérations de la Société. Toutefois les Syndicats précités n'auront cette latitude qu'autant que les deux tiers au moins des ouvriers seront syndiqués et payeront régulièrement leurs cotisations, en se basant sur les principes du Syndicat de Lyon.

Assemblées générales

Art. 21. — Il est tenu chaque année, dans le courant du mois d'août, une Assemblée générale ordinaire de tous les actionnaires.

La réunion a lieu au siège social, ou dans tous autres lieux que le Conseil d'Administration fixera.

En outre, l'Assemblée générale peut être convoquée extraordinairement par le Conseil, soit en cas d'urgence par les Commissaires.

Art. 22. — Tous les Actionnaires ont le droit d'assister à l'Assemblée générale.

Les convocations sont faites par avis adressés individuellement à chaque actionnaire.

Pour les Assemblées extraordinaires, les avis doivent indiquer l'objet de la réunion.

Art. 23. — L'Assemblée générale, tant ordinaire qu'extraordinaire, est régulièrement constituée, lorsque les Membres présents représentent les deux tiers du capital social. Si sur une première convocation cette condition n'est pas remplie, une nouvelle convocation est faite, et l'Assemblée délibère valablement, quel que soit le capital représenté par les actionnaires présents. Cette nouvelle convocation doit avoir lieu à dix jours d'intervalle au moins et les convocations seront faites au moins quatre jours à l'avance.

Art. 24. — Nul ne peut se faire représenter par un mandataire étranger à la Société

Art. 25. — Un Sociétaire n'a qu'une voix délibérative.

Art. 26. — L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration. ou, à son défaut, par un administrateur désigné par le Conseil; les scrutateurs sont choisis par l'Assemblée, le Bureau désigne le Secrétaire.

Art. 27. — Les délibérations sont prises à la majorité des voix des Membres présents, sauf dans le cas de vote sur la dissolution de la Société, prévu sous l'article 37 de la loi du 24 juillet 1867.

Art. 28. — L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration. Il n'y est porté que les propositions émanant du Conseil, ou qui lui ont été communiquées dix jours au moins avant la réunion, avec la signature de cinq Membres au moins de l'Assemblée.

Il ne peut être mis en délibération que les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 29. — L'Assemblée générale entend le rapport des Commissaires sur la situation de la Société, sur le bilan et sur les comptes fournis par les Administrateurs. Elle discute et, s'il y a lieu, approuve les comptes. Elle fixe le dividende à répartir, lorsqu'il y aura lieu de le faire.

Elle nomme les Administrateurs à remplacer et les Commissaires. Elle délibère et statue souverainement sur tous les intérêts de la Société, et confère au Conseil tous les pouvoirs supplémentaires qui seraient reconnus utiles, et sur l'admission et la radiation des Sociétaires.

Art. 30. — Les délibérations de l'Assemblée sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signées des Membres du Bureau.

Une feuille de présence contenant les noms et domiciles des Actionnaires, Membres de l'Assemblée, est certifiée par le Bureau et annexée au procès-verbal pour être communiquée à tout requérant.

Art. 31. — Les copies ou extraits à produire, en justice ou ailleurs, des délibérations de l'Assemblée, sont signés par le Président et un Membre du Conseil.

État de Situation. Inventaire

Art. 32. — L'année sociale commence le 1er janvier pour finir le 31 décembre. Par exception, le premier exercice comprendra le temps écoulé entre la constitution de la Société et le 31 décembre 1891.

Art. 33. — Le Conseil d'Administration dresse chaque trimestre un état sommaire de la situation active et passive de la Société. Cet état est mis à la disposition des commissaires.

Il est en outre établi, à la fin de chaque année sociale, un inventaire contenant l'indication des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes et créances actives et passives de la Société. Cet inventaire est présenté à l'Assemblée générale, et tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège social, ainsi que de la liste des actionnaires.

Partage des bénéfices

Art. 34. — Chaque année, sur la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée générale décidera, s'il y a lieu, la répartition d'une part des bénéfices comme dividende aux actionnaires. L'Assemblée peut en outre décider de convertir les bénéfices en fonds d'amortissement, jusqu'à concurrence de la réalisation du capital social.

Fonds de Réserve

Art. 35. — Le fonds de réserve se compose de l'accumulation des sommes préle-

vées sur les bénéfices annuels en conformité de l'article 34. Il est destiné à faire face aux dépenses extraordinaires et imprévues.

A la dissolution de la Société, le fonds de réserve comme le produit de la liquidation après l'acquittement de toutes les dettes et charges de la Société, sera réparti entre tous les Actionnaires.

Modifications aux Statuts

Art. 36. — L'Assemblée générale peut, sur l'initiative du Conseil, apporter aux présents Statuts des modifications dont l'utilité sera reconnue.

Les résolutions, pour être valables, doivent être votées à la majorité des trois quarts des Membres présents.

Dissolution, Liquidation

Art. 37. — En cas de perte des trois quarts du capital social, les Administrateurs convoquent l'Assemblée générale de tous les actionnaires, à l'effet de statuer sur la question, s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la Société.

Art. 38. — L'Assemblée est régulièrement constituée, lorsque les trois quarts du fonds social sont représentés par les actionnaires présents. Le vote a lieu à la majorité des voix.

Art. 39. — A défaut par le Conseil de réunir l'Assemblée générale en cas de perte des trois quarts du fonds social, la convocation sera faite par les Commissaires.

Art. 40. — Au cas de dissolution de la Société, l'Assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs.

Pendant la liquidation, les pouvoirs de l'Assemblée se constituent comme pendant l'existence de la Société.

Toutes les valeurs de la Société sont réalisées par les liquidateurs, qui ont à cet effet les pouvoirs les plus étendus, et le produit, après le prélèvement des frais de liquidation, en est réparti aux actionnaires. Les liquidateurs peuvent, avec l'autorisation de l'Assemblée, faire apport en vente à une autre Société, des biens, droits et obligations tant actives que passives de la Société.

Dispositions générales

Art. 41. — Un règlement intérieur sera établi par le Conseil d'Administration et la Commission de surveillance réunis. Ce règlement déterminera les fonctions et attributions de chaque sociétaire, en un mot, fixera toutes les questions d'ordre intérieur.

Art. 42. — La présente Société sera définitivement constituée, aussitôt après que l'Assemblée aura nommé les administrateurs et les Commissaires, et que ces derniers auront accepté les fonctions à eux conférées.

Fait et signé à Saint-Étienne, le 22 octobre 1891.

Dont acte.

Léon de Seilhac.

L'OR ET L'ARGENT

DANS L'ANTIQUITÉ

II

LES RAPPORTS DE L'OR A L'ARGENT CHEZ LES ANCIENS (1)

1. — PRÉLIMINAIRES : INSTABILITÉ NATURELLE DU RAPPORT DE L'OR A L'ARGENT

Dans les sociétés simples où l'échange en nature est le principal système de commerce, il ne saurait y avoir de règle imposée à la valeur des choses. Ce sont les convenances individuelles qui fixent le prix des objets échangés; les évaluations varient pour chaque affaire et suivant le bon plaisir et l'aquiescement des deux parties contractantes. Combien de fourrures vaut ce sac de blé? Combien de moutons vaut cet ustensile ou cette arme? ce bœuf est-il l'équivalent de ce cheval ou de ce champ? Une opération consentie n'engage point les parties pour des opérations ultérieures, et nul pouvoir ne vient contraindre qui que ce soit à conclure un marché, à accepter un paiement qui ne lui aurait pas convenu (2).

Il en fut de même dans le régime du bétail-monnaie ou des ustensiles-monnaie. Mais à partir du jour où des sociétés plus

(1) Voir le précédent article, livraison de juillet 1896 ci-dessus, page 37.
(2) J.-B. Say, *Cours complet*, t. I, p. 373.

avancées commencèrent à employer les métaux, concurremment, comme équivalent et commune mesure des échanges, la question précédente se compliqua de celle-ci : quelle est la valeur respective de ces métaux, les uns par rapport aux autres? combien un kilogramme d'or vaut-il de kilogrammes d'électrum, d'argent, de cuivre, de fer, de plomb, et réciproquement? J'achète un cheval, une maison, un champ; j'aurais la faculté de livrer en paiement un poids d'or déterminé; mais l'or me fait défaut; à leur place, mon créancier consent à accepter de l'argent, du fer ou du cuivre. Quel poids de l'un ou de l'autre de ces métaux dois-je considérer comme l'équivalent en valeur, du poids d'or dont je suis débiteur? Et quand l'expérience eut réduit à deux les véritables métaux monétaires, l'or et l'argent, il fallut se demander quel était le rapport de ces deux métaux entre eux, pour solder la même somme, indifféremment avec l'un ou avec l'autre. Telle est l'éternelle question agitée depuis les origines de la civilisation jusqu'à nos jours, et dont l'humanité paraît condamnée par la nature à chercher la solution tant qu'elle vivra, puisque c'est la nature elle-même, nous l'avons vu, qui a investi à la fois les deux métaux nobles des qualités essentielles que doit posséder le signe des échanges et l'étalon des valeurs.

Actuellement, dans nos campagnes, le paysan continue, par tradition, à mesurer souvent les poids à la livre, les longueurs à la lieue, à la toise, au pouce, tandis que dans d'autres cas et parfois sur le même marché, il se sert, pour le même objet, de la méthode moderne, c'est-à-dire du mètre et du kilomètre, du gramme et de ses multiples. Ce double système ou, si l'on veut, ce double étalon, n'est préjudiciable à personne; il n'a pas d'autre inconvénient que de nécessiter un calcul, d'ailleurs peu compliqué, lorsqu'on veut convertir les toises et les lieues en mètres et en kilomètres, les livres en grammes ou en kilogrammes. Il n'y a pas d'erreur possible : cela tient à ce que les unités de longueur ou les unités pondérales sont des mesures abstraites, invariables, fixées pour toujours et sans valeur par elles-mêmes. Puisqu'il n'en est pas ainsi pour l'or et pour l'ar-

gent, qui président conjointement aux échanges dans toutes les sociétés compliquées et sont en même temps des équivalents réels, il faut, de toute nécessité, connaître leur rapport mutuel. Or, il est plus facile, on en conviendra, d'établir combien il y a de mètres dans une toise, ou de grammes dans une livre, que de dire combien il faut de grammes d'argent pour contrebalancer la valeur d'un gramme d'or.

Au surplus, le problème comporte une solution dont l'essence même est d'être mobile et changeante, partout et toujours, en dépit des multiples efforts tentés par les lois pour en assurer la stabilité, et malgré même les qualités qui donnent aux métaux précieux une fixité de valeur plus grande que celle d'aucun autre produit naturel ou manufacturé. Sans doute, comme nous l'avons exposé longuement, l'or et l'argent ne sont pas sujets, — à la différence de toute autre denrée, — à subir brusquement une dépréciation inquiétante ou une plus-value considérable. Des surprises de bourse ne sauraient les atteindre; néanmoins, il suffit de consulter chaque jour la mercuriale pour s'apercevoir que le prix des métaux précieux n'est pas d'une immobilité absolue et qu'en temps normal il gravite autour d'un point central, généralement pris pour base de l'étalon monétaire. En comparant des années éloignées, vous remarquerez que l'amplitude des oscillations est assez sensible et que, tour à tour, un métal renchérit quand l'autre s'avilit, si bien que l'équivalence admise, une première fois, entre les deux métaux n'est plus exacte et demande à être rectifiée sans cesse.

Les causes de ces variations sont multiples; il suffira d'en signaler quelques-unes.

En temps ordinaire, il y a à tenir compte de l'inégalité de la production des deux métaux monétaires. Ils n'augmentent pas parallèlement et simultanément d'une somme équivalente chaque année. Une surproduction ou un ralentissement dans les mines d'or n'est pas contrebalancée toujours par un mouvement similaire dans les mines d'argent. Dès lors, le rapport de valeur des deux métaux sur le marché tend à subir le contre-coup plus ou moins sensible de cette inégalité.

La spéculation peut aussi contribuer à influencer d'une manière plus ou moins factice le marché des métaux précieux. Les opérations des agioteurs ont pour base l'étude de la production annuelle des mines, la diversité des législations monétaires des différents pays, qui favorisent un métal au détriment de l'autre; le degré d'usure des pièces que les manieurs d'or transportent d'un pays où elles ne sont reçues qu'au poids dans un autre où on les accepte pour leur valeur nominale et légale; la différence de l'étalon ou unité monétaire chez divers peuples, les frais de transport et de fonte des métaux; le taux des assurances, des commissions, des droits de douane, des intérêts; le crédit des banques, le degré de confiance qu'inspire la monnaie fiduciaire de tel ou tel pays; des guerres, enfin, des troubles politiques, un ralentissement subit ou une extension rapide des opérations commerciales; la différence de traitement d'une même marchandise sur des marchés différents : telles sont, sommairement indiquées, les causes principales qui concourent à établir une sorte de jeu de bascule, un équilibre instable, dans les rapports respectifs de l'or et de l'argent.

La masse du public ne se rend guère compte des graves inconvénients engendrés fatalement par cette incertitude. Il n'est pas de question qui touche de plus près ses intérêts et qui, pourtant, lui soit plus indifférente. Cela tient, d'une part, à ce que le mouvement en hausse ou en baisse du cours des métaux n'agit pas d'une manière apparente sur la valeur des pièces d'or et d'argent que chacun de nous détient dans son gousset ou son coffre-fort; et puis, dans l'espace de temps que durent la plupart des contrats entre individus, la variation de valeur des métaux n'est pas, en général, assez grande pour modifier les conditions normales du contrat à son échéance. Cela tient enfin à ce que, dans tous les pays, des mesures législatives ont été prises pour mettre, autant que possible, les monnaies à l'abri des fluctuations du marché de l'or ou de l'argent. Le cours forcé imposé par la loi aux monnaies nationales garantit chaque citoyen contre les mécomptes que pourrait entraîner la mobilité du prix des métaux. Il faut tenir état aussi, comme nous l'avons démontré plus

haut (1), du respect instinctif des habitudes reçues dans la circulation monétaire d'un pays déterminé. Mais, en dépit de cette apathie de la foule, il est aisé de démontrer, par des exemples, que la variation de valeur des métaux monétaires est de nature à porter la perturbation dans les relations internationales, et qu'elle peut aboutir même, pour une nation, à l'anéantissement de son commerce extérieur.

Les paragraphes qui suivront celui-ci auront pour but de faire ressortir ces phénomènes économiques pour l'époque grecque et romaine. Ici, nous nous bornerons dans le but de mieux éclairer ce que nous devons dire de l'antiquité, à interroger les temps présents et à leur demander de nous procurer un ou deux exemples topiques de ces commotions sociales.

Les mines d'or découvertes de 1848 à1851, en Australie et dans la Californie, jetèrent sur le marché brusquement une telle quantité de ce métal (200.000 kilogrammes par an, au lieu de 55.000), que sa valeur se trouva dépréciée. Dès lors, pour acheter un kilogramme d'or, il n'était plus nécessaire de payer 15 kil. $^1/_2$ d'argent, suivant l'équivalence fixée pour la monnaie française ; on pouvait l'obtenir pour 15 et même 14 kilogrammes. Notre monnaie d'or avait donc baissé par rapport à notre monnaie d'argent, et sa valeur nominale, en dépit de la loi, était devenue supérieure à sa valeur réelle ou intrinsèque ; l'équilibre était rompu entre la pièce de 5 francs en or et la pièce de 5 francs en argent : celle-ci faisait prime et bénéficiait d'une plus-value dans le commerce extérieur ; aussi, par application du théorème de Gresham (2), elle émigra en masse à l'étranger.

Ce fut l'Inde, dont le commerce se développait alors, qui absorba une grande partie de notre argent, et voici comment se pratiquait cette transfusion métallique. Le banquier qui voulait envoyer de l'argent à Calcutta, à Madras ou à Bombay, se gardait bien d'acheter ce métal à Londres, où avec un kilogramme d'or il n'aurait pu se procurer que 14 kilogrammes d'argent ; il venait s'approvisionner à Paris où, de par la loi française, pour un

(1) Voir *Science sociale*, livraison d'avril 1896, t. XX, p. 301.
(2) « La mauvaise monnaie chasse la bonne. »

kilogramme d'or, il recevait 15 kilogrammes $^1/_2$ d'argent. Et c'est ainsi que plus de deux milliards de nos pièces d'argent furent transportées dans l'Inde où on les convertit en roupies. D'autre part, le gouvernement français avait intérêt à faire monnayer l'or plutôt que l'argent, puisque l'or lui coûtait moins cher, comme à tout autre acheteur : « Aujourd'hui, écrivait le duc de Blacas en 1865, l'argent fait prime, c'est-à-dire que quatre pièce de 5 francs valent un peu plus qu'une pièce de 20 francs en or. Il en résulte que le gouvernement trouve avantageux d'émettre beaucoup d'or et peu d'argent, et que les spéculateurs indigènes et étrangers accaparent les pièces de 5 francs, qui ont en effet presque disparu de nos marchés » (1). Tel est le véritable secret de l'affluence des beaux napoléons d'or sous le second Empire ; de 1853 à 1868, la Monnaie de Paris frappa 5 milliards 740 millions en or, et seulement 368 millions en argent. Nos pièces d'or, devenues, depuis cette époque, si populaires, n'ont été émises en une telle abondance, que parce que le métal dont elles sont faites était alors déprécié dans le commerce.

Pour empêcher la monnaie d'argent d'émigrer, on avait le choix entre deux mesures : suspendre la frappe de l'argent, ou bien changer le titre ou le poids de la monnaie de ce métal. On adopta à la fois, mais partiellement, ces deux moyens : l'émission de la monnaie d'argent fut ralentie dans les proportions que nous venons d'indiquer ; et puis, par une convention conclue entre la France, la Belgique, la Suisse et l'Italie, le 23 décembre 1865, le titre des pièces d'argent, hormis la pièce de 5 francs, fut abaissé de 900/1000 à 835/1000, ce qui enlevait à ces pièces plus de 7 °/° de leur valeur intrinsèque. Il n'y avait plus dès lors grand intérêt pour les spéculateurs à exporter la monnaie nouvelle d'argent.

Tout alla bien pendant quelque temps et la crise monétaire parut conjurée. Mais voilà qu'en 1872, et dans les années suivantes, on découvrit, dans les États-Unis et ailleurs, des mines

(1) Duc de Blacas, dans *l'Histoire de la Monnaie romaine* de Mommsen, t. I, préface, p. xxv, note.

d'argent d'une abondance extrême. Tandis que, d'après les statistiques de Soetbeer, la production de l'argent était, en 1865, de 1.100.000 k., elle atteignait 2.861.000 k. en 1881, et elle dépassait 5.000.000 de k. en 1893. La production de l'or, loin de progresser dans des proportions semblables, diminua même pendant cette période, puisque, de 1851 à 1855, elle était annuellement de 200.000 k., et que, de 1881 à 1885, elle tomba à 149.000 k. De là il résulta que l'or reconquit la place qu'il avait perdue dans la période précédente; pour acheter 1 k. d'or, ce ne fut plus 15 k. d'argent qu'il fallait payer sur le marché, ce fut successivement 16, 18, 20 et jusqu'à 22 k. L'équilibre se trouva rompu de nouveau, mais cette fois en sens inverse : l'or fit prime, et c'est l'argent qui fut déprécié à son tour.

Aussi, qu'arriva-t-il? Des spéculateurs achetèrent des masses énormes de ce métal, à 150 francs le kilogramme, ou meilleur marché encore; et ils portèrent cet argent à la Monnaie de Paris, où, de par la loi française, on était tenu de le convertir en monnaie à titre légal, ou, ce qui est tout un, de leur donner l'équivalent en monnaie d'or, sur la base de la proportion légale 1 à 15 $^1/_2$. Le stock qui leur avait coûté 150 francs leur rendait 200 francs en monnaie; la différence était leur bénéfice net et représentait la perte de l'État. Répétée sur une grande échelle, cette opération pouvait entraîner pour notre pays une véritable catastrophe : c'est pour la prévenir qu'on prit le parti, en 1878, de suspendre la frappe des pièces d'argent, sauf pour la monnaie d'appoint, dont la quantité est légalement limitée et le titre inférieur.

Une autre mesure préservatrice consista à fermer notre frontière aux pièces d'argent étrangères, même à celles qui, comme les monnaies du Chili, du Pérou ou de la République Argentine, ont le même titre, le même poids et le même module que notre pièce de 5 francs. Le public, sans doute, aurait continué sans répugnance à les accepter, puisqu'elles sont semblables aux nôtres et qu'il ne s'aperçoit pas du préjudice qu'elles pourraient lui causer, mais cette inadvertance lui aurait coûté cher. Qu'arriverait-il en effet, si les pièces de 5 francs en argent de l'Amérique

du Sud jouissaient chez nous du privilège de notre pièce de 5 francs en argent, c'est-à-dire si la loi du cours forcé leur attribuait une plus-value factice égale à 5 francs d'or? On frapperait, au Chili, dans la République Argentine et au Pérou, d'énormes quantités de ces pièces qui ne coûteraient au fabricant que 2 fr. 50 (1), et on les exporterait en France pour les échanger contre notre pièce d'or de 5 francs. Nos belles monnaies d'or, suivant la loi de Gresham, s'envoleraient en Amérique, et nous recevrions en retour de l'argent déprécié (2). Un jour viendrait où nous nous apercevrions, mais trop tard, que nous avons été dupes, que nous avons reçu 2 fr. 50 en retour des 5 francs d'or que nous avons donnés, et qu'il ne nous reste plus qu'une monnaie fiduciaire et appauvrie dont l'étranger ne veut pas.

C'est l'application du principe élémentaire formulé plus haut : une monnaie qui a cessé d'être un équivalent réel, parce qu'elle est fabriquée avec un métal dont la valeur commerciale a baissé, ne peut être reçue que pour son poids de métal fin et sa valeur marchande, hors du pays où elle a été émise et où elle a cours forcé. Il importe donc de distinguer la circulation monétaire *internationale*, de la circulation monétaire *intérieure* d'une nation quelconque. Si la loi ou la tradition, dans un pays, peuvent maintenir le cours forcé et une valeur factice à une monnaie qui n'est plus un équivalent réel, rien ne saurait lui faire traverser la frontière pour la même valeur. Et si le cours forcé devait profiter à toute monnaie dépréciée venant de l'étranger, l'État ne serait plus assuré des considérations qu'il tire de sa propre situation monétaire pour maintenir à une partie de son numéraire une valeur fiduciaire.

Ce principe naturel était reconnu dans l'antiquité comme il l'est dans les temps modernes. Chez les Grecs, les monnaies d'une ville n'avaient cours que pour leur poids hors des limites de cette ville. C'est ce que veut exprimer Xénophon dans un passage du fameux traité des *Revenus* : « Dans la plupart des villes autres

(1) La valeur réelle de l'argent est aujourd'hui réduite, en moyenne, à peu près à la moitié de ce qu'elle était encore au milieu du siècle.

(2) Voir *Science sociale*, livraison d'avril 1896, t. XXI, p. 309.

qu'Athènes, dit-il, les marchands étrangers sont forcés de faire le troc de leurs marchandises contre d'autres, parce que les monnaies de ces villes n'ont pas cours au dehors (1) ». Et également chez les Romains, la drachme illyrienne, frappée à Dyrrachium et à Apollonie, qui, vers le troisième siècle avant notre ère, affluait sur le marché de Rome, n'y était reçue que comme une marchandise et n'y avait pas cours légal et obligatoire : *Hic nummus, ex Illyrico advectus, mercis loco tenebatur*, dit Pline; il en était de même de toutes les monnaies grecques que le mouvement commercial transportait jusque dans l'Italie centrale (2). Lorsque les Carthaginois, après avoir été vaincus à Zama, se présentèrent à Rome porteurs du tribut qui leur avait été imposé, ils eurent la prétention de le payer avec leur monnaie nationale en argent, qui contenait un fort alliage de plomb. Mais les questeurs romains, raconte Tite-Live (3), déclarèrent que cet argent n'était pas recevable; on le fit fondre et on trouva un quart de déchet que les Carthaginois durent remplacer par du métal pur, en contractant un emprunt à Rome, séance tenante.

Étant donné qu'une monnaie quelconque ne saurait franchir les frontières du pays où elle circule pour une valeur surfaite, il s'ensuit qu'actuellement, puisque c'est le cas de notre monnaie d'argent, nous sommes contraints de payer en or toutes les marchandises que nous achetons à l'étranger. On va voir combien notre commerce extérieur souffre de cet état de choses.

La crise qui sévit sur notre agriculture, par exemple, vient en partie de là : prenons un pays qui exporte du blé chez nous, la République Argentine, où l'or fait prime de 350 pour 100, ce qui veut dire que ce qu'on appelle 100 francs d'or à Paris vaut 350 francs à la Plata. Quand les Argentins nous vendent du blé à 10 francs l'hectolitre, c'est, pour eux, comme s'ils nous le vendaient en réalité 35 francs, puisque les 10 francs que nous leur donnons en paiement équivalent à 35 francs chez eux. Pour pouvoir lutter

(1) Xénophon, Περὶ πρόσοδων, chap. III, 1... νομίσμασι γὰρ οὐ χρήσιμοις ἔξω χρῶνται.

(2) Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 3, 47; cf. Mæcianus, *de Asse*, § 45 : *Olim victoriatus ut peregrinus nummus loco mercis, ut nunc tetradrachmum et drachma habebatur.*

(3) T.-Live, XXXII, 2.

contre l'affluence du blé américain, il faudrait donc que l'agriculteur français livrât, lui aussi, son blé à 10 francs l'hectolitre, ce qui lui est impossible car il ne peut profiter, comme son concurrent, de la prime de l'or.

Le commerce d'exportation des produits français dans l'Amérique du Sud est non moins directement atteint. Un Argentin veut se faire expédier de Paris, je suppose, des livres pour 100 francs; comme le libraire français ne peut recevoir en paiement la monnaie argentine, qui n'a pas cours chez nous, l'acheteur américain sera obligé de se procurer de l'or, et, pour faire 100 francs d'or, il devra débourser 350 francs d'argent. Il lui faudra donc en réalité, payer ses livres 350 francs, ce qui lui paraîtra un prix exorbitant, et ce qui fait qu'il s'abstiendra. Et, à supposer qu'il achète quand même, ce ne sera pas le libraire français qui bénéficiera de la plus-value de l'or, mais le changeur de La Plata, qui, pour 100 francs d'or, aura reçu 350 francs d'argent ayant cours forcé sur place.

Aujourd'hui, après dix-huit ans, la frappe de notre pièce de 5 francs en argent continue à être suspendue, parce que la valeur de l'argent par rapport à l'or ne s'est pas rapprochée de la proportion de 15 $^1/_2$ à 1, qui est la base de notre système monétaire. Mais cette situation se prolongera-t-elle longtemps? qui pourrait le dire?

Depuis quelques années, de nouvelles mines d'or sont découvertes au Transwaal, en Australie, dans l'Amérique du Sud. De nombreuses compagnies d'exploitation ou de recherches se sont formées; la quantité d'or jeté sur le marché progresse chaque année, dans d'énormes proportions : 1893 fournit un rendement supérieur de 200.000 kilogrammes à celui de 1892. Tous les spéculateurs ont actuellement la fièvre de l'or, au même degré d'intensité que les Égyptiens quand ils poussaient leurs esclaves dans les riches filons des montagnes de l'Éthiopie. Que résultera-t-il, dans quelque temps, de cette recrudescence de l'or? L'équilibre se rétablira-t-il entre les deux nobles métaux, ou l'un des deux, l'argent, est-il définitivement condamné; ou bien encore, leur proportion normale devra-t-elle être fixée sur une autre base

que celle que la loi française a adoptée il y a un siècle ? C'est à ceux qui étudient la crise monétaire actuelle de répondre à ces questions complexes et délicates.

En théorie, on devrait, quand l'or est en baisse, ajouter un peu d'or à chaque pièce de ce métal, pour réparer sa dépréciation proportionnelle. Quand c'est l'argent, l'opération contraire serait nécessaire : il faudrait fabriquer des pièces de ce métal plus lourdes; si la pièce actuelle de 5 francs ne vaut, dit-on, que 2 fr. 50 d'or, donnez-lui le poids d'argent de deux pièces de cinq francs, et ainsi l'équivalence parfaite sera rétablie. Mais, en pratique, de pareilles réformes ne sont pas réalisables dans les États modernes : il n'est pas possible à un grand pays de refondre constamment la moitié de son numéraire circulant, tantôt les pièces d'or, tantôt les pièces d'argent. Outre les frais énormes que de pareilles opérations entraîneraient, puisqu'il faudrait que l'État fournît ce qui manquerait à la valeur réelle des pièces, le plus grand désarroi en résulterait pour le public dans les affaires commerciales journalières, si bien que le remède risquerait d'être pire que le mal. Et pourtant, dans les temps antiques, surtout chez les républiques grecques, c'est à cette mesure radicale qu'on a eu recours pour rendre aux espèces le caractère de monnaie droite, de monnaie réellement équivalente à sa valeur nominale.

Ainsi, les villes d'Asie Mineure qui faisaient partie de l'empire des Achéménides étaient contraintes de recevoir au pair la darique d'or et de régler leur monnaie d'argent sur la valeur de cette pièce. Elles s'appliquèrent, en conséquence, à tailler leurs espèces d'argent de telle sorte que celles-ci pussent s'échanger contre un nombre déterminé et fixe de dariques d'or. Mais, dès qu'une modification considérable survenait dans le rapport des deux métaux, « il fallait nécessairement, comme le dit Fr. Lenormant, en venir à une démonétisation et à une refonte de la monnaie d'un des deux métaux, pour en changer le poids et la remettre, d'après les bases du nouveau cours, en rapport exact de valeur avec celle de l'autre métal (1). » Or, chaque fois qu'un phénomène de ce

(1) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 176-177.

genre se produisit, ce ne fut pas le roi de Perse qui jeta au creuset sa monnaie d'or : elle demeura immuable, et ce furent les villes tributaires qui durent démonétiser leur numéraire blanc. Il était possible à ces petits États, dont les espèces, relativement peu abondantes, ne circulaient guère en dehors du territoire de la capitale, de changer souvent le poids de ces pièces, d'abandonner pour leur taille un système pondéral et d'en adopter un autre, dans le but de donner aux monnaies l'équivalence nécessaire entre leur valeur légale et leur valeur métallique.

Mais, dans les temps modernes, les gouvernements ont dû chercher une autre solution au problème toujours renaissant de la peréquation de l'or et de l'argent. A l'origine du système du *bimétallisme* tel qu'il fut organisé en France, sur la proposition de Gaudin, par la loi du 7 germinal an XI (1803), les pièces de 5 francs en or et de 5 francs en argent étaient équivalentes, aussi bien comme valeur intrinsèque que comme valeur légale. En effet, à l'époque où fut établi ce système, le kilogramme d'argent valait 200 francs; cinq francs représentaient donc exactement la valeur de 25 grammes, poids qui fut donné à la pièce de 5 francs en argent. D'un autre côté, à la même date, le kilogramme d'or valait 3.100 francs; pour 5 francs on achetait ainsi 1 gr. 613, poids qui fut donné à la pièce de 5 francs en or. L'équivalence de valeur des deux pièces de 5 francs était donc parfaite. La pièce d'argent pesant ainsi 25 grammes et la pièce d'or 1 gramme 613, il faut 15 pièces d'or et une demie pour faire équilibre à une pièce d'argent dans les plateaux d'une balance. Mais nous avons constaté que ce rapport de 15 $^1/_2$ à 1, qui est resté la base de notre système monétaire, a été modifié commercialement, et que le péril du bimétallisme réside surtout dans l'application du théorème de Gresham, d'après lequel la mauvaise monnaie chasse la bonne : les pièces d'argent, dépréciées en elles-mêmes et surfaites par le cours forcé, nous restent, pendant que les pièces d'or, qui ont réellement toute leur valeur nominale, passent à l'étranger, l'étranger ne voulant pas, et à bon droit, en recevoir d'autres.

Les Économistes anglais, frappés de l'impossibilité de fixer

entre les deux métaux précieux un rapport qui pût durer, en ont conclu qu'il fallait en adopter un seul comme métal monétaire, le second devant, comme le cuivre, servir seulement pour fabriquer la monnaie d'appoint. Depuis 1816, l'Angleterre est sous ce régime, qu'on appelle *monométallisme;* l'argent, monnaie d'appoint, frappé en quantité restreinte, n'a pas le pouvoir libératoire et il peut être refusé par tout créancier au-dessus de deux livres sterling; la loi a décidé que le *souverain d'or* vaudrait toujours 20 schellings. Actuellement, les pays monométallistes or, comme l'Angleterre et l'Allemagne, se trouvent bien de ce régime, à cause de la plus-value de ce métal. Mais, que cet état de choses vienne à changer, que l'argent reprenne le dessus, et la dépréciation de l'or pourra être très préjudiciable à ces mêmes pays. D'autre part, si le monde entier passait, comme quelques-uns le proposent, au monométallisme or, il serait à craindre que ce métal ne devînt trop rare et ne renchérît dans des proportions extraordinaires : il n'y en aurait plus assez pour alimenter la circulation commerciale. Il faudrait le remplacer, dans d'énormes proportions, par de la monnaie de billon avilie ou de la monnaie fiduciaire : d'où pourraient découler les dangers les plus graves. Bien d'autres inconvénients, que se sont complu à faire ressortir certains auteurs (1), sont inhérents au régime anglais et allemand, et ne feraient qu'empirer s'il était universellement adopté. Bref, dans le système du monométallisme or, on suppose fixe et invariable *la valeur de l'or;* dans le système du bimétallisme, on suppose fixe et invariable *le rapport* des deux métaux monétaires. Dans l'un et l'autre cas, *le principe est nécessairement une erreur,* puisque la valeur des métaux est variable par son essence même. Dès lors, chacun des systèmes est critiquable et entraîne fatalement avec soi des inconvénients. Avant tout, dans cet ordre d'idées, les plus belles conceptions doivent être pratiques et adaptées aux conditions sociales d'un pays ou d'une époque : quelle que soit la solution proposée, il faut se garder de perdre

(1) Voyez surtout E. de Laveleye, *la Monnaie et le bimétallisme international* (Paris, 1891, in 8°).

de vue ce principe fondamental. Comme l'a bien dit M. L. Poinsard : « Le système monétaire de chaque pays devant être en rapport direct avec sa condition sociale et économique, il y a des nations qui ont avantage à pratiquer l'étalon unique d'or, tandis que d'autres doivent préférer l'étalon unique d'argent, ou même combiner les deux systèmes pour avoir un étalon mixte d'or et d'argent » (1).

II. — LES RAPPORTS DE L'OR A L'ARGENT, EN ÉGYPTE, EN ASSYRIE, EN ASIE MINEURE ET EN PERSE.

Le rapport de valeur des métaux précieux a varié dans l'antiquité aussi bien qu'à l'époque moderne, et les Anciens se sont trouvés aux prises avec les difficultés qui nous assiègent. Mais, en même temps et comme à présent, ces variations, — grâce aux qualités inhérentes à la nature des métaux monétaires, — ne se sont manifestées que lentement et elles n'ont eu, sauf à certaines époques de crises passagères, qu'un assez faible développement.

Pour les grands empires de l'Égypte et de la Mésopotamie, les données que nous possédons sur ce point sont des plus incomplètes. Un papyrus hiéroglyphique qui contient cette équation : « *cinq* d'argent font *trois* d'or », a fait croire à Chabas, à Fr. Lenormant et à d'autres savants (2), que, dans l'ancienne Égypte, le rapport de l'un à l'autre métal était comme 3 : 5 ou comme 1 : 1 $^{2}/_{3}$. Quelque invraisemblable que soit cette proportion, elle paraissait explicable par l'extrême abondance de l'or et la rareté de l'argent dans l'empire des Pharaons (3). Elle remettait en mémoire le récit de Strabon concernant certaines

(1) L. Poinsard, *la Question monétaire*, p. 222-223. — Voir du même auteur, *la Crise monétaire*, dans la *Science sociale*, t. XVII, p. 197 (livraison de mars, 1894).

(2) Mariette, *Papyrus de Boulaq*, t. II, pl. III, col. 1, ligne 5 ; Chabas, *Recherches sur les poids et mesures de l'ancienne Égypte*, p. 27 et 37 ; Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 98.

(3) Lepsius, *les Métaux*, p. 17-18.

populations de l'Arabie, chez lesquelles l'or n'aurait valu que trois fois le cuivre et deux fois l'argent (1).

Mais il est probable, suivant l'opinion de M. Michel Soutzo, que, dans le texte précité, il faut entendre non point le rapport proportionnel *entre les valeurs* respectives des deux métaux, mais le rapport *entre les poids* de certains lingots d'or et d'argent; « ce papyrus nous apprend seulement qu'il existait en Égypte des lingots d'or et d'argent taillés de manière à ce que *trois lingots d'or* valussent *cinq lingots d'argent* (2). » Nous ne pourrions être fixés sur la relation de valeur que si nous connaissions les poids des lingots mis ainsi en balance.

Un autre texte épigraphique fournit des données plus précises et tout à fait acceptables : c'est l'inscription de Gebel-Barkal (Napata), dans laquelle 5.120 *peks* en anneaux sont représentés comme pesant 40 *tabnous* (3). M. Bortolotti a démontré que le *pek*, poids de 0 gr. 75 environ, était non pas, ainsi qu'on l'a admis longtemps, une unité pondérale spéciale à la haute Égypte, mais en réalité, *le poids d'or équivalent à un kite d'argent* (4). Comme le kite était la dixième partie du *tabnou* et que le poids de ce dernier est évalué de 90 grammes à 97 gr. 50, on obtiendra le rapport de valeur de l'or à l'argent par le simple calcul suivant :

$$\frac{x}{1} :: \frac{97.50}{0.75} = 13, \text{ ou bien } \frac{x}{1} :: \frac{90}{0.75} = 12.$$

Ainsi, d'après l'inscription de Gebel-Barkal, le rapport de l'or à l'argent était, dans l'ancienne Égypte, comme 1 est à 12 ou 13. Bien qu'on ne puisse préciser davantage et qu'il soit surtout téméraire de tirer d'un texte unique une conclusion générale ap-

(1) Strabon, XVI, p. 662 (Didot). Fr. Lenormant, cite un cas exceptionnel analogue pour l'Inde, consigné dans les lois de Manou (Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 98, note 4).

(2) Michel Soutzo, *Étalons pondéraux primitifs*, p. 5 (Bucarest, 1834, in-4°).

(3) Mariette, dans la *Revue archéologique*, nouv. série, t. XII (1865), p. 176; Lepsius, *les Métaux*, p. 11; Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 100; M. Soutzo, *Étalons pondéraux primitifs*, p. 5.

(4) Bortolotti, *Il cubito egizio primitivo*, t. I, p. 118 et suiv.; Hultsch, *Griech. und römische Metrologie*, p. 379, note 1.

plicable à quinze ou vingt siècles de durée, il est pourtant rationnel de présumer que le rapport de valeur des deux métaux nobles ne s'est guère écarté de cette proportion et qu'il a dû se borner à osciller autour d'elle, puisque nous le trouverons encore en vigueur en Égypte sous la domination des Lagides.

Dans l'Asie sémitique, la proportion était un peu plus élevée. Les documents assyriens du neuvième au septième siècle permettent d'établir que, durant cette période, le rapport de l'or à l'argent était comme 1 : 13 $^1/_3$. L'argent avait donc moins de valeur qu'en Égypte, ce qui est tout naturel puisqu'il y était plus commun. Toutefois, comme l'écart est relativement faible, on doit en induire que les relations commerciales entre l'Égypte et l'Asie avaient une tendance à opérer une sorte de nivellement dans le rapport de valeur des métaux précieux pour les deux pays.

Ce sont les Chaldéens ou les Assyriens qui paraissent avoir, les premiers, en marchands pratiques et avisés, imaginé de tailler l'unité d'or et l'unité d'argent de telle sorte que la première valût un nombre exact de la seconde. Cette combinaison, basée sur le rapport de valeur des métaux, facilite leur usage comme véhicule des échanges et simplifie les calculs dans les transactions journalières. C'est pour obéir à la même préoccupation, que, par exemple, dans le système français, on a fait des pièces de 5 francs en argent, de telle façon que le napoléon de 20 francs vaille exactement quatre de ces pièces. Chez les Chaldéo-Assyriens, la proportion la plus généralement admise étant 1 : 13 $^1/_3$, nous constatons que l'unité pondérale pour l'or était le statère de 8 gr. 40, et l'unité pondérale pour l'argent, le statère de 11 gr. 20 : le lingot d'or de 8 gr. 40 avait la même valeur que dix lingots d'argent de 11 gr. 20, et pouvait s'échanger contre eux.

Essayons sur cette base de tirer parti du poids des plaques d'argent et d'or trouvées par Victor Place, dans les fondations du palais de Sargon à Khorsabad, et conservées aujourd'hui au musée du Louvre. La plaque d'or pèse 167 grammes, c'est-à-dire à peu près exactement 8 statères de 8 gr. 40 ; la plaque d'argent pèse 438 gr. 62, c'est-à-dire à peu près le poids de 40 sta-

tères d'argent (1). Si l'on admet que la plaque d'or valait 5 fois plus que la plaque d'argent, on trouvera que la *ratio* de valeur des deux métaux était comme 1 à 13,10 environ.

Il nous est parvenu un certain nombre de contrats assyriens d'intérêt privé, dans lesquels la relation 13 $^1/_3$ est nettement spécifiée. Sur une vingtaine de documents de ce genre, publiés par George Smith (2), et dans lesquels différentes sommes exprimées en argent doivent, à l'échéance du contrat, être payées en or, il en est onze qui désignent *une mine d'or* comme étant l'équivalent de *dix mines d'argent*. La mine du système pondéral spécial pour l'or pesait environ 505 grammes (statère de 8 gr. 40) ; la mine spéciale pour l'argent, dont il est ici question, était de 672 grammes (statère de 11 gr. 20). Dans l'équation donnée, 6.720 grammes d'argent équivalent à 505 grammes d'or, d'où résulte à peu près exactement le rapport 13 $^1/_3$ entre les deux métaux.

Sur une autre de ces tablettes cunéiformes, 2 mines d'or sont en équivalence avec 10 mines d'argent; mais il est clair qu'il s'agit, dans ce cas, de la double mine d'argent (672×2) de 1.344 grammes, souvent employée dans le commerce et dont il nous est parvenu plusieurs échantillons sous la forme de lions en bronze (3). Ici encore, la proportion 13 $^1/_3$ est respectée entre les deux métaux. Mais nous devons ajouter que d'autres textes paraissent s'éloigner assez sensiblement de cette relation, sans que nous puissions en démêler le motif. Un contrat nous dit que 5 mines d'or égalent 1 talent d'argent; or 5 mines d'or pèsent (505×5) 2.525 grammes; le talent d'argent auquel se rapporte ce compte, ne saurait guère être que le talent de 30.300 grammes; il en découle le rapport 1 à 12, entre les deux métaux,

(1) Vasquez Queipo, *Essai sur les systèmes métriques*, t. I, p. 292; Fr. Hultsch, *Griechische und römische Metrologie*, p. 404.

(2) G. Smith, dans la *Zeitschrift für ægyptische Sprache*, 1872, p. 111 et suiv.; Fr. Hultsch, *Griech. und röm. Metrologie*, p. 402, note. Comparez J. Oppert et J. Menant, *Documents juridiques de l'Assyrie et de la Chaldée*, p. 246.

(3) Voyez le tableau général des poids assyriens conservés dans les musées. Michel Soutzo, *Étalons pondéraux primitifs et lingots monétaires*, p. 6. (Bucarest, 1884, in-4°.)

comme en Égypte. Enfin, un dernier document dit : « 10 mines d'or = 1 talent d'argent », ce qui supposerait l'emploi d'un système pondéral pour l'or qui serait seulement la moitié du précédent. Nous ne connaissons pas assez complètement les usages locaux de telle région, de telle ville, ou de tel marché, aux différentes époques de l'histoire de la Chaldée et de l'Assyrie, pour être à même d'éclaircir les difficultés de détail que nous présente l'étude des systèmes pondéraux de ces contrées.

Quoi qu'il en soit, le rapport de valeur 1 à 13 $^1/_3$ pour l'or et l'argent, à Ninive et à Babylone, paraît bien établi, et nous le verrons rayonner sur toute l'Asie antérieure : il sera adopté par les Lydiens et par les Perses, dans la constitution de leurs systèmes monétaires.

On a vu plus haut (1) que les Lydiens, au témoignage formel d'Hérodote et des monuments, furent les premiers à frapper simultanément des monnaies d'or pur et d'argent pur, taillées suivant une échelle fixe et régulière. En créant son système bimétalliste, dont toutes les pièces en or et en argent sont au même type, Crésus procéda comme on le fit en l'an XI (1803) pour l'établissement du bimétallisme français. Il prit pour base de sa réforme le rapport de valeur des métaux sur le marché, c'est-à-dire considérés à l'état de lingots, à seule fin de donner à sa monnaie un rapport légal conforme au rapport marchand et réel, et de faciliter l'adoption des nouvelles espèces dans les transactions quotidiennes.

Selon toute vraisemblance, ce rapport commercial était 1 à 13 $^1/_3$, comme dans l'Asie sémitique (2). En effet, les premières *créséides* comprennent un statère d'or de 8 gr. 17, et un statère d'argent de 10 gr. 89, avec des divisions parallèlement échelonnées dans les deux métaux. Quatre statères d'or ($8,17 \times 4 = 32,68$) pèsent autant que trois statères d'argent ($10,89 \times 3 = 32,67$); de sorte que tout individu pouvait facile-

(1) Voir *Science sociale*, livraison d'avril 1896. t. XXI, p. 319 et suiv.

(2) G. Radet, *la Lydie au temps des Mermnades*, p. 232. Barclay V. Head, *the Coinage of Lydia and Persia*, p. 20; Hultsch, *Griech und rom. Metrologie*, p. 177 et suiv.

ment vérifier le poids des pièces qui circulaient de main en main. Au point de vue pondéral toutes les divisions de la série d'argent étaient ainsi les $^4/_3$ des divisions de la série d'or correspondantes : le talent d'argent était les $^4/_3$ du talent d'or; la mine, le statère, l'obole d'argent étaient les $^4/_3$ de la mine, du statère, de l'obole d'or; suivant le même calcul, l'hémi-statère d'argent, qui pèse 5 gr. 44, était les $^2/_3$ du statère d'or.

En outre, dans le rapport 13 $^1/_3$, le talent, la mine, le statère ou l'obole d'or valaient respectivement dix talents, dix mines, dix statères ou oboles d'argent. Cette admirable coordination, répondant avec tant de simplicité à tous les besoins, ces nombres ronds, si faciles à graver dans la mémoire et à introduire dans les calculs courants de toute opération commerciale, nous autorisent à considérer comme certaine la *ratio* 13 $^1/_3$ qui les produit. C'est, en effet, un principe auquel ne saurait se soustraire aucun système monétaire sous peine de n'être pas viable : la taille des espèces des deux métaux doit être calculée de telle sorte que l'équivalence entre des pièces d'argent et des pièces d'or puisse être toujours établie en nombres entiers et sans appoint. Les Assyriens, nous l'avons vu, ont reconnu cette loi de *convenance* et de *facilité d'emploi;* les systèmes grecs et romains, aussi bien que les systèmes modernes, la prendront pour base fondamentale.

Mais il ne suffisait pas à Crésus, réformateur habile, de mettre en harmonie les diverses parties de son système monétaire entre elles. Pour que la nouvelle monnaie fût admise et préférée dans les transactions commerciales des Lydiens avec les Grecs, il importait qu'elle fût taillée de manière à ce que ses divisions fussent dans un rapport simple avec les monnaies d'électrum des villes grecques (1). Mais l'électrum naturel que fournissaient les fleuves et les montagnes de la Lydie était d'une grande irrégularité d'alliage. Nous avons vu que, dans la période du monnayage privé, il est des pièces d'électrum qui n'ont pas 5 % d'or sur 95 % d'argent, tandis que d'autres sont de l'or presque pur.

(1) Hultsch, *Métrologie,* p. 180 et suiv.

Du moment que l'alliage variait, le rapport de valeur des monnaies devait être aussi très mobile, aléatoire et laissé à l'appréciation amiable des parties contractantes. Certains statères d'électrum sortis de telle officine portant la marque d'un marchand ou d'un banquier honorablement connu, bénéficiaient, dans leur rapport avec l'or et l'argent, d'une bonne renommée traditionnelle, acceptée sur le marché. Ce fut seulement lorsque les pouvoirs publics des villes grecques de la côte d'Asie Mineure s'emparèrent du droit de monnayage et que celui-ci revêtit un caractère public et officiel, qu'on vit les monnaies d'électrum, dans chaque cité, prendre une couleur assez uniforme, c'est-à-dire que les proportions de leur alliage devinrent plus régulières : il semble qu'on ait pris à tâche de rectifier la nature, ou de n'employer au monnayage que l'électrum qui se présentait dans des conditions à peu près normales. Mais il reste toujours et malgré tout une assez grande inégalité d'alliage et il importe, à ce point de vue, de distinguer avec soin les monnaies d'électrum d'une ville déterminée, de celles d'une autre ville. L'aloi aussi bien que le système pondéral variant d'atelier en atelier, Crésus n'avait qu'un parti à prendre : mettre les divisions de la nouvelle monnaie, que recommandait déjà sa pureté métallique, en harmonie directe et parfaite seulement avec le monnayage d'électrum des villes qui entretenaient avec Sardes les relations commerciales les plus suivies. Parmi ces villes, les unes, comme Phocée et Cyzique, avaient leurs espèces taillées suivant un étalon pondéral qu'on appelle le système phocaïque et dont l'unité est un statère de 16 gr. 34 ; les autres, comme Milet et Éphèse, avaient au contraire le système milésien qui repose sur un statère du poids de 14 gr. 52.

Or, du moment que d'un côté il y avait deux systèmes pour l'électrum, il devenait indispensable à Crésus de créer aussi deux systèmes pour ses monnaies d'or pur, afin que les nouvelles pièces pussent s'échanger sans fractions avec un nombre déterminé de pièces d'électrum, aussi bien à Phocée et à Cyzique, qu'à Éphèse et à Milet.

Le système des créséides d'or comporte effectivement une dou-

ble série de divisions dont la base est, d'une part, la statère d'or pur de 8 gr. 17, et d'autre part, un statère d'or pur de 10 gr. 89. Le rapport de valeur fixé entre l'or et l'électrum était comme 3 : 4 ou comme 1 est à 1 $^4/_3$. De sorte que le statère d'or pur de 10 gr. 89 était l'équivalent exact du statère d'électrum milésien de 14 gr. 52 (1). Le statère d'or pur de 8 gr. 17 était, de son côté, l'équivalent d'une pièce d'électrum de 10 gr. 89; cette dernière étant les $^2/_3$ du statère phocaïque de 16 gr. 34, il fallait par conséquent 3 statères d'or pur de 8 gr. 17 pour équivaloir à 2 statères d'électrum de 16 gr. 34 (2).

Quant au rapport de l'électrum à l'argent, il était comme 1 est à 10, relation sans doute quelque peu approximative et arbitraire, mais qui avait l'avantage de simplifier les calculs (3). Le statère d'or de 10 gr. 89 était l'équivalent de 10 statères d'argent de 10 gr. 89; deux créséides d'or de 8 gr. 17 équivalaient à 15 créséides d'argent de 10 gr. 89. Ainsi, dans le système monétaire de Crésus, l'or est à l'argent comme 1 : 13 $^1/_3$; l'or est à l'électrum comme 1 : 1 $^1/_3$; l'électrum est à l'argent comme 1 : 10 (4).

La frappe des créséides d'or et d'argent cessa avec la chute de l'empire de Crésus, en l'an 548 (5). Plus tard, Darius (521-485), créa la darique d'or et la darique d'argent, cette dernière appelée plus communément sicle médique. Ces deux pièces, frappées en quantités énormes, furent la monnaie du Grand Roi pendant

(1) B. Head, *Historia numorum*, p. 546.

(2) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 188 et suiv.

(3) Hultsch, *Metrologie*, p. 182; G. Radet, *la Lydie au temps des Mermnades*, p. 231 et suiv.; Ridgeway, *The origin of mettallic currency*, p. 294; B. Head, *Catalogue of Ionia* (British Museum), p. xxv et suiv.

(4) On voit par ce que nous venons d'exposer que, pour expliquer les deux séries de créséides d'or, l'une au statère de 8 gr. 17, l'autre au statère de 10 gr. 89, il n'est pas besoin de recourir à l'hypothèse, d'ailleurs absurde, suivant laquelle les pièces d'une série auraient été destinées au commerce avec les Grecs, et les pièces de l'autre série au commerce avec la Phrygie et les pays de l'intérieur de l'Asie Mineure. (Fr. Lenormant, dans l'*Annuaire de la Société de numismatique*, 1874, p. 195; G. Radet, *la Lydie au temps des Mermnades*, p. 234.)

(5) E. Babelon, *les Perses achéménides*, Introd., p. II. C'est à tort que Fr. Lenormant (dans l'*Annuaire*, pour 1874, p. 198) a supposé que la frappe des créséides a continué après Crésus, sous les Perses Cyrus et Cambyse.

toute la durée de l'empire des Achéménides. La darique d'or pèse normalement 8 gr. 40; le sicle médique ou drachme perse, unité de la monnaie d'argent, pèse 5 gr. 60 (1).

La darique valait vingt sicles, de la même façon, nous l'avons vu, que le statère d'or de Crésus, de 8 gr. 17, valait vingt hémi-statères d'argent de 5 gr. 44. Les poids sont changés, mais le rapport reste le même, c'est-à-dire, 1 à 13 $^1/_3$.

On pourrait objecter que ce résultat n'est pas tout à fait conforme au témoignage d'Hérodote qui dit que, dans l'empire de Darius, le rapport de l'or à l'argent était comme 1 à 13 (τὸ δὲ χρυσίον τρισκαίδεκα στάσιον λογιζόμενον) (2). Mais il est possible que l'historien grec ait été mal informé sur ce point, ou qu'il ait voulu simplement donner une indication générale, sans viser à la précision. A l'appui de nos calculs, nous invoquerons le témoignage de Xénophon, qui affirme, de son côté, avec une rigueur mathématique, le rapport 13 $^1/_3$, dans le récit de l'anecdote du devin Silanus d'Ambracie. Arrivé sur les bords de l'Euphrate sans avoir combattu, Cyrus le Jeune, dit Xénophon, « fait alors venir le devin Silanus d'Ambracie et il lui donne trois mille dariques, parce que, onze jours auparavant, le devin lui avait annoncé, pendant qu'il sacrifiait, que le roi ne combattrait pas dans les dix jours suivants. Or, Cyrus lui avait alors répondu : « Il n'y aura pas du tout de combat, s'il n'en survient point dans l'espace de ces dix jours; si donc tu dis vrai, je te promets dix talents. » C'était cet or que Cyrus voulait compter au devin, les dix jours étant expirés (3). Suivant ce récit, 3.000 dariques d'or (un talent) représentaient la valeur de 10 talents d'argent. La darique pesant 8 gr. 40, et le sicle médique 5 gr. 60, 3.000 dariques ou 25.200 grammes d'or correspondaient à 10 talents

(1) Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, t. I, p. 14; E. Babelon, les *Perses achéménides*, Introd., p. IX. Le talent pour l'or pesait 25,200 grammes, et contenait 60 mines ou 3.000 dariques; le talent pour l'argent pesait 33,600 grammes et contenait 6,000 sicles médiques ou drachmes perses.

(2) Hérodote, I, 95; cf. Vasquez Queipo, *Essai sur les systèmes métriques*, t. I, p. 300, et t. II, p. 304; Hultsch, *Griech. und romische Metrologie*, p. 176; G. Radet, *la Lydie au temps des Mermnades*, p. 232.

(3) Xénophon, *Anabase*, VII, 18.

d'argent, ou à 60.000 sicles médiques, ou à 336.000 grammes. D'où il découle que la darique valait 20 sicles, et que la *ratio* de l'or à l'argent était comme 536.000 : 25.200, c'est-à-dire 13 $^1/_3$ (1).

Ainsi, les Perses, aussi bien que les Lydiens, ont cherché, comme le fait ressortir Fr. Lenormant, « à établir un rapport simple et exact entre le numéraire d'or et le numéraire d'argent, taillant les deux métaux de manière que le statère ou didrachme d'or valût 20 drachmes d'argent, l'hémistatère ou drachme d'or, 10; mais, précisément pour y parvenir, on a donné un poids différent à la drachme d'or et à celle d'argent, pour racheter la différence entre le rapport monétaire (:: 1 : 10) et le rapport de valeur effective. La darique ou statère d'or des Perses valait ainsi 20 de leurs drachmes d'argent ou sicles médiques; c'est ce que dit Xénophon (2), et rien de plus, et la différence de poids entre l'unité d'or et l'unité d'argent, dans ce système, tenait à ce que le rapport de valeur des métaux était :: 1 : 13 $^1/_3$ au lieu de :: 1 : 10 (3). »

La darique et le sicle médique ont conservé la même pureté métallique et le même poids jusqu'à la chute de l'empire achéménide, et la valeur proportionnelle des deux métaux subsistait encore sans changement dans toute l'Asie lors de la conquête d'Alexandre. C'est ce qu'on infère, en effet, du récit que fait Arrien de la prise de la forteresse des Sogdiens, en 328. Pour exciter ses soldats à monter à l'assaut, Alexandre « fait publier par un héraut que le premier de tous qui escaladera le rocher recevra une récompense de douze talents; le second, le troisième et tous ceux qui leur succéderont, des récompenses proportionnelles, jusqu'au dernier, qui recevra trois cents dariques (4) ».

(1) Vasquez Queipo, *Systèmes métriques et monétaires des anciens peuples*, t. I, p. 298 et suiv.; Th. Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, t. I, p. 14; Brandis, *Das Munz-Mass-und Gewichtswesen*, p. 67; Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 150; B. Head, *the Coinage of Lydia and Persia*, p. 29; Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1893, p. 7.

(2) Xénophon, *Anabase*, I, 7, 18; le vrai sens de ce passage a été établi pour la première fois par M. Vasquez Queipo, t. I, p. 300.

(3) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 149-150.

(4) Arrien, *Exped. Alex.*, IV, chap. VII; cf. Quinte-Curce, VII, 11, 12.

Il ressort de cette graduation que trois cents dariques équivalent à un talent d'argent; dans un talent d'argent, il y a 6.000 sicles médiques : par conséquent une darique vaut 20 sicles. C'est la proportion que nous avait déjà donnée Xénophon (1).

Ainsi, la *ratio* 13 $^1/_3$, en possession du marché de l'Orient sous les Assyriens, puis chez les Lydiens, fut transmise par ces derniers aux Perses Achéménides qui la conservèrent sans le moindre changement. Elle survécut, en Asie, même à la conquête d'Alexandre, et une pareille immobilité ne s'explique que par le respect de la tradition, respect qui a toujours fait le fond du caractère des Orientaux et qui les rend rebelles à tout changement et à tout progrès.

L'Égypte elle-même garda presque intacts ses anciens errements. Nous avons vu plus haut que sous les Pharaons, le rapport de valeur entre les deux métaux était comme 1 à 13 ou 1 à 12. Malgré le bouleversement de toutes choses, causé par la conquête macédonienne et l'hellénisation de l'Orient, nous constatons que, sous les Ptolémées, la valeur proportionnelle de l'or à l'argent était encore comme 1 : 12 $^1/_2$. En effet, on connaît les grands et beaux médaillons d'or des Lagides et aussi du roi de Syrie Antiochus III, un instant possesseur de la basse Égypte, qui sont du module des tétradrachmes d'argent et pèsent 34 gr. 40, c'est-à-dire le double du tétradrachme attique. Ces pièces d'or sont appelées μναῖον, parce qu'elles valaient *une mine* ou 100 drachmes attiques d'argent (2). En conséquence, nous calculons : 100 drach-

(1) Nicolas de Damas (C. Müller, *Fragm. histor. graec.*, t. III, p. 406) dit, probablement d'après Ctésias, que la darique équivalait à 20 drachmes *attiques;* mais il est très probable que cette équation est le résultat d'une confusion, et qu'au lieu de 20 drachmes *attiques*, on doit comprendre 20 drachmes *perses*, c'est-à-dire 20 sicles médiques, ce qui, en effet, se trouve exact (Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 147, note 3). La même confusion a été faite par Harpocration et par Suidas (F. Lenormant, *op. cit.*, p. 150). Ces auteurs ont assimilé la darique aux statères de Philippe et d'Alexandre, et ils ont transporté dans le passé le rapport de valeur entre l'or et l'argent qui ne fut vrai que postérieurement à Alexandre. (Th. Reinach, *Rev. numism.*, 1893, p. 142.)

(2) Lenormant, *la Monnaie*, t. I, p. 7; E. Babelon, *les Rois de Syrie*, Introd., p. LXXX. La drachme attique ne pèse plus, après Alexandre, que 4 gr. 20 environ.

mes ou une mine pèsent 430 gr.; le rapport de valeur de l'or à l'argent est obtenu par : $\frac{430}{34.40} = 12,50$. « Le monnayage des Lagides d'Égypte, dit justement Fr. Lenormant, la seule parmi les monarchies issues de l'empire d'Alexandre qui ait pendant quelque temps frappé de l'or en abondance, taillait l'or sur le même pied que l'argent, en admettant entre les deux la relation de valeur : 1 : 12 ½; c'est là un fait absolument certain (1) et que l'on peut constater dès l'avènement de Ptolémée Soter (2) ». Le statère d'or des Ptolémées valait 100 drachmes ou une mine d'argent : ὁ δὲ χρυσοῦς στατὴρ μνᾶν ἠδύνατο, dit formellement Pollux (3), et cette proportion correspond au rapport 1 : 12 ½. Le statère d'or, pesant juste deux drachmes d'argent, en valait 25.

Certaines villes de la côte occidentale d'Asie Mineure, qui frappaient déjà des monnaies d'électrum du temps de Crésus, continuèrent à monnayer dans ce métal durant les cinquième et quatrième siècles. L'extension de leur commerce et l'abondance de leur monnayage répandirent les pièces d'électrum dans tout le monde grec, et on les trouve souvent mentionnées chez les auteurs contemporains ou dans les textes épigraphiques. Mais la diversité de l'alliage dans chaque atelier d'émission oblige les intéressés à spécifier si des paiements, des contributions, des amendes doivent être libérés en statères d'électrum de Cyzique, de Lesbos, de Lampsaque, de Chios ou de toute autre ville. La même valeur légale n'est pas reconnue à tous indistinctement, même à poids égal, et l'on ne manque jamais de distinguer les cyzicènes (στατῆρες Κυζικηνοί, χρυσίον Κυζικηνόν), des statères ou des hectés de Lesbos ou de Phocée (ἕκται ou στατῆρες φωκαΐδες, χρυσίον φωκαικόν) qui avaient, comme aloi, une si détestable réputation (4), ou des pen-

(1) Letronne, *Récompense promise à celui qui découvrira deux esclaves, annonce contenue dans un papyrus grec*, p. 11 et 13; Mommsen, *Monnaie romaine*, t. I, p. 54; Brandis, p. 251 et 254.

(2) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 150-151; voyez aussi p. 181.

(3) Pollux, IX, 57.

(4) Hésychius dit : Φωκαΐς· τὸ κάκιστον χρυσίον.

tadrachmies de Chios (1), ou des χρυσοῦ στατῆρες Λαμψακηνοί (2), ou d'autres séries sur lesquelles les τραπεζῖται et les ἀργυραμοιβοί devaient spéculer comme les agioteurs de nos jours.

Les plus populaires des monnaies d'électrum, au quatrième siècle, étaient les cyzicènes. D'après les analyses modernes, la proportion d'or et d'argent qui entre dans le métal de ces pièces varie au moins depuis 60 parties d'or sur 40 parties d'argent jusqu'à 30 parties d'or sur 70 parties d'argent (3). Le statère de Cyzique pèse 16 gr. 20. Malgré les écarts de l'alliage, l'usage avait prévalu, au temps de Xénophon, de recevoir en bloc, dans la circulation commerciale, les cyzicènes de 16 gr. 20 pour une darique d'or de 8 gr. 40 (4). Cette équivalence ressort du rapprochement de divers passages de l'*Anabase* où il est parlé de la solde que recevait l'armée des Dix Mille. Cyrus le Jeune donne habituellement à chaque soldat grec une darique par mois : ce n'est que pour calmer une sédition qu'il porte momentanément cette paye à une darique et demie (5). Les mêmes soldats reçoivent plus tard de Timasion, de Dardanus, un cyzicène par mois au lieu d'une darique (6). Enfin le roi Thrace Seuthès, voulant engager à son service les débris de l'armée des Dix Mille, leur fait offrir de même un cyzicène par mois (7). Il y a donc de très grandes probabilités pour que la darique d'or et le cyzicène d'électrum fussent considérés comme ayant à peu près la même valeur, en dépit de la diversité de l'aloi de cette dernière pièce.

Si le cyzicène était reçu, au moins en Asie Mineure, pour une darique, il équivalait aussi, par conséquent, à 20 sicles médiques. Or, Xénophon nous apprend que le sicle médique était échangé

(1) Xénophon, *Hellen.*, I, 6, 12; Six, dans le *Numismatic Chronicle*, 1890, p. 215 et suiv.

(2) Les *lampsacènes* étaient d'or généralement pur et pesaient environ 8 gr. 45, c'est-à-dire un peu plus que la darique d'or. Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, trad. Blacas, t. I, p. 10.

(3) Greenwell, *Electrum coinage of Cyzicus*, p. 15-16; Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, trad. Blacas, t. I, p. 5, note 5; Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 192 et suiv.

(4) Ridgeway, *The origin of metallic Currency*, p. 343.

(5) Xénophon, *Anabase*, I, 3, 21.

(6) *Ibid.*, V, 6, 23.

(7) *Ibid.*, VII, 3, 10.

contre 7 $^1/_2$ oboles attiques (1), ce qui s'accorde avec le poids des deux pièces, le sicle pesant 5 gr. 60 et l'obole attique ayant encore à peu près son poids originaire de 0 gr. 74. La darique d'or valait donc 151 oboles attiques du 25 $^1/_2$ drachmes, ce qui serait en même temps la valeur du cyzicène à Athènes (2).

D'après le plaidoyer de Démosthène contre Phormion, le cyzicène avait une valeur un peu plus élevée dans les comptoirs de la mer Noire et en particulier à Panticapée : le cyzicène était coté là-bas, dit-il, 28 drachmes attiques : ὁ κυζικηνὸς ἠδύνατο ἐκεῖ εἴκοσι καὶ ὀκτὼ δραχμὰς ἀττικάς (3). Phormion prétendait avoir payé à l'armateur Lampis, sur le marché de Panticapée, la somme de 120 cyzicènes pour s'acquitter d'une dette de 2.600 drachmes. Démosthène démontre la fausseté de cette assertion par son absurdité même : en effet, Phormion, au cours de 28 drachmes, aurait versé en réalité 3.360 drachmes, tandis qu'il n'en devait que 2.600, de son propre aveu (4).

Une inscription d'Olbia, du commencement du quatrième siècle avant notre ère, fixait officiellement pour cette ville le cours légal du statère de Cyzique; malheureusement pour nous, le chiffre d'évaluation est mutilé et l'on ne peut, de ce texte, rien tirer de précis (5). On acquiert toutefois, par ces procès et ces mesures législatives, la certitude que la valeur commerciale des monnaies d'électrum, avec la variété de leur alliage et leur carac-

(1) Xénophon, *Anabase*, I, 5, 7; Vasquez Queipo, *Essai sur les systèmes métriques*, t. I, p. 291; E. Babelon, *les Perses achéménides*, Introd., p. x.

(2) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 195-196.

(3) Démosthène, *Contre Phormion*, chap. 23.

(4) Voyez, au sujet de ce passage du plaidoyer de Démosthène, Vasquez Queipo, *Essai*, t. I, p. 305 et suiv., t. II, p. 320 et suiv.; Mommsen, *Monn. romaine*, t. I, p. 8; Hultsch, *Metrologie*, p. 185; Percy Gardner, dans le *Numismatic Chronicle*, 1887, p. 185, et Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1893, p. 156.

(5) Dittenberger, *Syllloge inscript. græc.* p. 492, n° 354; Latyschew, *Inscr. oræ septentrionalis Euxini*, I, n° 11; Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1893, p. 157-159. Voici le passage de cette inscription avec les restitutions proposées par M. Dittenberger : τὸ δὲ χρυσίον πωλεῖν καὶ ὠνεῖσθ[αι τὸ]ν μὲν στατῆρα τὸν Κυζικηνὸν [ἑνδεκά]το ou [δωδεκά]το ἡμιστατήρο καὶ μήτε ἀξιώτερο[ν μή]τε τιμιώτερον. D'après cette restitution, le cyzicène aurait été échangé légalement contre 11 1/2 ou 12 1/2 (?) statères d'argent d'Olbia. Comme le statère d'argent d'Olbia pèse environ 12 gr. 50, la relation de valeur entre les deux métaux aurait été à Olbia comme 1 : 9 environ.

tère mal défini d'équivalent réel, était une source incessante de difficultés et de malentendus.

Il ne pouvait en être autrement, car toute monnaie faite de deux métaux laisse celui qui s'en sert dans l'incertitude sur la sincérité de l'alliage dont elle est composée; en outre, elle favorise la fraude, car un faussaire a grande facilité à lancer dans la circulation une monnaie dont l'alliage est inférieur à celui que fixe la loi. C'est pourquoi l'électrum n'a fait qu'une apparition sporadique et exceptionnelle dans l'histoire de la monnaie chez les Anciens. Combattu sur le marché par la créséide d'or pur, la darique d'or pur et les statères de Philippe de Macédoine, le cyzicène d'électrum finit par disparaître tout à fait devant l'énorme et universelle diffusion des beaux statères d'Alexandre.

(*A suivre.*)

E. Babelon.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

QUESTIONS DU JOUR

LES PROTESTANTS ANGLO-SAXONS

ET L'ÉGLISE CATHOLIQUE

I

Il est vraiment saisissant de voir, de nos jours, comment des questions, dont la solution semblait devoir être confiée aux générations futures, s'imposent tout à coup à l'opinion surprise et forcent l'attention des penseurs. Il y avait trois cents ans que le schisme d'Henri VIII avait séparé de la chaire de Pierre la grande race anglo-saxonne, et, rien ne semblait annoncer chez le peuple anglais la pensée même d'un rapprochement avec Rome, quand, aux environs de 1830, quelques clergymen, professeurs à l'Université d'Oxford, se proposèrent d'étudier pour leur propre compte et de faire connaître à leurs coreligionnaires l'Église des premiers siècles et du moyen âge; guidés par Newman et Pusey, ils publièrent, sous le titre de *Traités pour le temps présent* (*Tracts for the times*), une série d'extraits des Pères touchant les points principaux de la doctrine révélée. Ainsi, pensaient-ils, seraient démontrées deux choses importantes : la première, que l'Église catholique s'était écartée de la primitive Église; la seconde, que l'Église anglicane s'en éloignait aussi et que, cette Église étant la leur, ils avaient pour devoir de la

ramener à sa condition première. On sait quel fut le résultat de cette entreprise : le *Tractarian movement* aboutit à la conversion de Newman et d'un bon nombre de ses disciples; et, en dehors d'Oxford, des esprits aussi élevés que le futur cardinal Manning quittèrent l'anglicanisme pour l'Église romaine. Depuis cette époque, un progrès lent, mais continu, de conversions s'est produit en Angleterre, si bien qu'aujourd'hui ce pays, sans parler ni de l'Écosse ni de l'Irlande, compte un million et demi de catholiques, un archevêque et quatorze évêques, deux mille six cent onze prêtres et mille quatre cent vingt-trois églises ou chapelles publiques.

Ce ne fut pas là le seul effet du mouvement d'Oxford. Dans l'intérieur même de l'église anglicane, il détermina une sorte de renouveau et fit reparaître, dans une mesure qui variait suivant les individus et suivant les régions, une partie des croyances abandonnées et surtout des rites répudiés; de là, le nom de *Ritualistes,* qui fut donné aux partisans de cette réforme. On les appela encore *Puséistes,* du nom de leur principal chef, le docteur Pusey, qui avait commencé avec Newman la publication des *Tracts,* mais qui resta toute sa vie sur la limite du catholicisme sans oser la franchir.

Cette double action religieuse avait, dans ses débuts, très vivement frappé les esprits. Mais, comme elle procédait à vrai dire par individualités, on s'y habitua peu à peu et elle cessa d'attirer l'attention publique, portée à ne s'intéresser qu'au mouvement des masses et aux agitations retentissantes. Des événements récents sont venus ressaisir l'opinion, qui méconnaissait la grandeur de l'œuvre accomplie dans le silence, et, en marquant une nouvelle étape, ils ont contraint les esprits à reconnaître qu'elle n'avait pas dû être brusquement franchie en quelques mois.

En 1857, une association fut fondée à Londres sous ce titre : *Association pour la promotion de l'unité de la Chrétienté* (*Association for the promotion of the unity of Christendom*). Le but de cette société était de réunir les membres des églises catholique, grecque et anglicane, dans un commun effort de prières pour

obtenir de Dieu la réunion de ces trois grandes communions chrétiennes. Malheureusement, ce n'est que récemment, et par l'exemple des évêques américains, qu'un certain nombre de catholiques ont commencé à bien voir de quel avantage pouvait être pour l'accroissement de l'Église leur contact avec les hommes loyaux et honnêtes qui ne partagent point leur croyance. Une réponse de la Congrégation du Saint-Office découragea les catholiques d'entrer dans cette association. On comprend à merveille que ce tribunal se soit refusé à favoriser le sentiment, cher à l'anglicanisme, de la similitude ou de la communauté acquise des branches romaine, grecque et anglicane du christianisme. Mais il est à regretter qu'une forme acceptable de relations n'ait pas été instituée à cette occasion, pour que les catholiques pussent mieux connaître les dissidents, se faire mieux connaître d'eux, et dissiper par là même bien des malentendus et des préjugés. Dans ces dernières années, le projet d'union a été repris très énergiquement par lord Halifax, qui a pu, en le faisant, s'appuyer sur un grand nombre de membres de l'*English Church Union,* dont il est le président, et qui ne compte pas moins de 35.237 adhérents, parmi lesquels on compte 4.277 membres du clergé et 26 évêques. Le 14 février 1895, lord Halifax terminait son grand discours de Bristol par ces belles paroles : « Ne craignons pas de le dire franchement, l'union avec Rome est possible, elle est désirable. Déclarons-le sans détour, nous désirons la paix avec Rome de tout notre cœur. »

Le 14 avril suivant, Léon XIII répondait par une Lettre Apostolique aux Anglais et, pour la première fois depuis le schisme, un Pape s'adressait directement à « l'illustre nation anglaise ». On a beaucoup remarqué le ton général d'élévation de cette Lettre, dont chaque ligne manifeste le sentiment d'estime qui anime Léon XIII à l'égard de ce grand peuple ; évidemment le Souverain Pontife connaît et apprécie la valeur singulière de ceux à qui il écrit. D'un autre côté, il est notoire que le Pape a cru devoir prémunir les esprits contre les confusions que pouvait contenir un programme trop sommaire de rapprochement, et, dans cette même Lettre, sous des formes d'ailleurs très ména-

gées, il a rappelé certains points irréductibles de la doctrine catholique que paraissaient continuer à écarter la majorité tout au moins et la portion la plus marquante de l'église anglicane. Dans une encyclique plus récente, Léon XIII, en suivant la même voie, s'est attaché à faire clairement entendre le sens différent auquel semblait être compris de part et d'autre le mode essentiel de l'unité de l'Église. Les Anglicans n'entendaient-ils pas l'unité comme une *union*, comme une fédération de communions, d'ailleurs indépendantes et autonomes, tandis que l'Église l'entend d'une *unité* proprement dite, d'un organisme à point central? On pourrait, *à priori*, se demander s'il n'eût pas été plus diplomatique, plus favorable au rapprochement, de dissimuler d'abord ces dissidences fondamentales et de se borner à échanger de loin un salut de bienveillance mutuelle. Mais, à envisager les besoins les plus sérieux de l'esprit moderne, il faut reconnaître que la netteté des explications et la sûreté des rapports sont éminemment préférables à toutes les habiletés. S'il est vrai qu'en affaires on estime aujourd'hui avec raison que la plus précieuse et la plus féconde des conditions est de savoir, dans les plus brefs délais, avec la plus grande précision et conformément à la plus entière loyauté, ce à quoi on peut s'en tenir de part et d'autre, il est clair que cette manière d'agir est avant tout désirable dans les affaires du genre de celle dont il était ici question ; et ce n'est pas le peuple anglais, avec son tempérament positif, son esprit net et exécutif, qui peut faire au Souverain Pontife un reproche de la façon dont il a traité avec lui.

Il faut appliquer cette réflexion plus encore à la décision que Léon XIII vient de donner sur un point plus spécial et plus immédiat de cette émouvante controverse, sur la question de la validité des ordinations anglicanes. C'était le grand désir des Anglicans qui aspirent au rapprochement en bloc de l'église d'Angleterre et de l'Église catholique romaine, que les ordinations reçues depuis la Réforme par leurs évêques et leurs prêtres fussent trouvées valables par le Souverain Pontife. En vertu de l'idée inexacte qu'ils se faisaient de ce qui est essentiel à l'unité de l'Église, ils paraissaient convaincus que,

si Rome reconnaissait leur clergé pour validement ordonné, rien ne distinguerait plus leur église de l'Église romaine. Léon XIII, après avoir soumis aux études contradictoires les plus minutieuses cette question de validité, qui avait paru à quelques érudits être encore controversable, n'a pas hésité à déclarer toute la vérité sur ce point comme sur les précédents. Il a été reconnu de la manière la plus claire, ce que voici :

Très peu de temps après la consommation du schisme d'Henri VIII (1534), sous le règne d'Édouard VI (1547-1553), le rite des ordinations que suivait l'Église romaine a été changé dans l'église anglicane, et on en a précisément retranché les paroles essentielles au sacrement de l'Ordre. Ce retranchement d'ailleurs avait été fait à dessein, la doctrine anglicane ayant repoussé la croyance au sacrifice de la messe, et par conséquent à un sacerdoce véritable et à un sacrement qui fît à proprement parler des prêtres, des sacrificateurs. Pendant un siècle, le clergé anglican ne reçut d'institution que par cette formule sans valeur sacramentelle, et ainsi tout ce clergé se trouva sans ordination valable. Ce temps écoulé, il reconnut pourtant que la formule de son rituel avait un rapport trop vague, même avec l'institution d'un corps de simples ministres dirigeants, et il y fit une addition à sa manière ; mais cette addition n'était pas assez significative par elle-même pour faire réapparaître dans les ordinations anglicanes une expression suffisante du sacrement de l'Ordre, alors que la croyance continuait à le repousser et que les anciennes radiations, maintenues au rituel, continuaient à protester contre lui. Mais, à supposer même que cette modification eût été suffisante pour exprimer le sacrement, elle venait trop tard : les ordinations ne pouvaient être valides, même avec une formule qui eût été valable, parce qu'elles étaient conférées par des ministres qui n'avaient pas été validement ordonnés et qui n'étaient en réalité que des laïques. Telle est, en abrégé, la décision péremptoire que Léon XIII vient de donner au sujet des ordinations anglicanes.

En qualité de simples observateurs, nous ne pouvons nous empêcher de noter ici un exemple de plus de la sûreté avec

laquelle l'Église maintient son dogme à travers les variations qu'il subit au dehors, à travers les difficultés des controverses les plus subtiles et les plus délicates.

La lettre de Léon XIII se termine par un émouvant et pathétique appel de retour aux membres de l'église anglicane qui cherchent un clergé duquel ils puissent recevoir en vérité « les sacrements magnifiques par lesquels les âmes, purifiées de leurs péchés, rentrent dans l'amitié de Dieu, sont nourries et fortifiées du pain céleste et trouvent les secours les plus puissants pour conquérir la vie éternelle. Mais nous voulons, dit-il, que notre exhortation et nos vœux s'adressent d'une manière toute spéciale à ceux qui sont considérés par leur entourage comme des ministres de la religion. Que ces hommes surpassant les autres, en vertu de leurs fonctions, par la science et l'autorité et qui ont certainement à cœur la gloire de Dieu et le salut des âmes, s'empressent avec ardeur, les premiers, de suivre docilement Dieu qui les appelle et de donner en eux-mêmes un illustre exemple. Certes, c'est avec une joie extraordinaire que l'Église leur mère les recevra, les environnera de ses bontés, de ses attentions, comme il est naturel de le faire avec des hommes qu'une vertu plus généreuse, à travers des difficultés particulièrement ardues, aura fait rentrer dans son sein. »

Comme nous le disions plus haut, le retour en masse de l'église anglicane était bien loin d'être assuré dans le cas où les ordinations de son clergé eussent été trouvées valides. La netteté de la situation actuelle, en dégageant les esprits de toute l'incertitude qui pouvait les tenir en suspens entre deux communions chrétiennes qu'ils voyaient trop confusément, peut n'être pas sans effet pour décider le retour de ceux qui ont souverainement aspiré à la lumière.

Nous ne nous arrêterons pas à discuter ces éventualités diverses, si intéressantes qu'elles soient. Nous nous tiendrons au rôle d'observateurs et nous dirons, — puisque le fait est manifeste et suscite de si marquantes démarches, — quelques-unes des circonstances qui, à notre connaissance particulière, inclinent ainsi une portion notable des Anglais à rechercher l'union avec

Rome, ou celles qui, au contraire, nous ont paru les retenir encore.

II

Les motifs qui poussent les Anglais à rechercher l'union avec Rome sont d'ordres divers. Nous laisserons de côté ceux qui se tirent d'une étude plus complète de la tradition et des dogmes de la primitive Église. Les mêmes raisons purement scientifiques qui ont converti les Newman et les Manning et qui ont ébranlé le Révérend Pusey et le respecté M. Church, opèrent encore d'une manière lente et continue. On conçoit pourtant que ces raisons ne peuvent atteindre qu'une élite intellectuelle, très peu nombreuse parmi les fidèles et même parmi le clergé anglican ; il faut donc chercher ailleurs l'explication du mouvement étendu que l'on constate. Il nous semble la trouver surtout dans les modifications profondes que les inventions modernes et le séjour dans les villes ont apportées à la vie des familles anglaises.

Lorsqu'on passe de France en Angleterre, on fait avec étonnement une double constatation. De ce côté de la Manche, il existe un *personnel religieux,* très nombreux ; à côté des prêtres et des évêques, d'innombrables congrégations s'occupent de maintenir et de répandre les dogmes et les principes moraux de la religion ; d'autre part, la société laïque, prise dans sa masse, exerce peu de prosélytisme religieux, et ses représentants, ses journaux, ses revues se montrent le plus souvent indifférents ou irrévérencieux. Celui qui réfléchit acquiert bien vite la conviction que, sans l'action de ce que nous avons appelé le personnel religieux, toute croyance à une doctrine révélée aurait bien vite disparu.

De l'autre côté de la Manche, au contraire, on est frappé de voir l'intensité du sentiment religieux ; il est difficile de savoir si les individus professent une foi ardente et une conviction très ferme, mais du moins est-il certain que ce sentiment religieux existe réellement au fond du cœur, et chacun dans sa vie pri-

vée et la société dans sa vie collective et publique manifeste sa croyance. Lorsqu'on a fait cette première constatation, on est très surpris d'apprendre que le personnel religieux est loin d'avoir le rôle et la mission qu'il a en France, si l'on excepte quelques sectes protestantes, il n'y a pas d'ordres religieux, aucunes confréries n'enrôlent les hommes ni les femmes, et les clergymen sont plutôt portés par le sentiment religieux de leurs concitoyens qu'ils ne concourent à le soutenir ou à le promouvoir. Puisque chaque homme est pour soi-même le seul interprète autorisé de la Bible, le ministre du culte n'a pas à exposer une doctrine que ses auditeurs seraient obligés d'accepter; et, comme l'église anglicane ne reconnaît ni la présence réelle dans l'Eucharistie, ni la confession auriculaire, il n'a pas charge de ces sacrements : il n'est guère que le président de la réunion hebdomadaire des fidèles.

Pour ce rôle, il n'est pas besoin d'une vocation très spéciale, ni d'une science théologique approfondie. Il paraît qu'un mois passé à « se bourrer », met un jeune homme intelligent en état de surmonter tranquillement les difficultés de l'examen que fait subir l'évêque; et le chanoine Vakeley affirme que, sauf de rares exceptions, il est nécessaire d'apprendre le catéchisme élémentaire aux ministres convertis et qu'il en a rencontré qui ignoraient jusqu'aux vérités fondamentales du christianisme (1). Le zèle religieux peut, il est vrai, suppléer parfois à la science, mais nous ne croyons pas médire de la grande majorité des clergymen anglicans en affirmant que, si tous sont profondément sincères dans leurs croyances, la plupart ne ressentent guère les ardeurs de l'apostolat : on se plaint en Angleterre qu'ils songent surtout à marier leurs filles. Nous avons connu personnellement un jeune homme qui est, depuis, devenu clergyman de l'Église anglicane : c'était un très honnête garçon, mais il apparaissait trop qu'il embrassait la prêtrise comme une autre carrière quelconque : il se mariera et fera un très respectable père de famille.

(1) Le P. Ragey, mariste, *la Crise religieuse en Angleterre*, p. 144 (Paris, Lecoffre, 1896), et *The Dublin Review*, october 1894 : « The conversion of England », by Sydney H. Little.

La théorie et la pratique s'accordent donc en Angleterre pour nous montrer que le clergé protestant ne doit pas être et n'est pas le soutien et le promoteur des croyances religieuses. Ce rôle appartient, en effet, à la famille, et le foyer est le vrai sanctuaire de cette religion. Il n'est personne de nous qui n'ait lu ces poétiques descriptions dans lesquelles l'auteur nous faisait assister à la lecture et au commentaire de la Bible en présence de la famille et des domestiques réunis. Il faut pourtant convenir que ces tableaux charmants ne répondent plus à la réalité actuelle et, à mesure que l'élément saxon étend plus loin son influence émancipatrice, l'emportant définitivement sur l'influence normande ou écossaise, la vie familiale devient de moins en moins favorable au développement de croyances religieuses qui ne s'alimenteraient qu'au foyer. A mesure que l'esprit traditionnel disparaît, diminue aussi cette religion familiale; et, à bien regarder, on s'aperçoit que la foi à une doctrine révélée se reporte sur ce sentiment très net que l'ensemble des vérités et des principes moraux formulés par le Christ est salutaire et profitable pour la bonne direction de la vie : l'homme grandit et s'élève dans la mesure où il conforme sa vie à cet enseignement, il s'amoindrit dans la mesure où il le rejette, donc cet enseignement est bon et il y a lieu de s'y tenir.

Aussi peu soutenu par un clergé insuffisant, et insensiblement transformé dans le ministère de la famille en une simple doctrine morale, le protestantisme anglais cherche ailleurs un point d'appui et subit certainement une crise; le succès du parti conservateur n'empêche pas la question du *desestablishment* de rester à l'ordre du jour, et l'élite qui pense se demande si, dans un avenir encore lointain, la vague détermination des dogmes révélés n'aura pas pour effet de diminuer la précision et la vigueur des principes moraux dont ils étaient le soutien. Si l'on pouvait renouer avec Rome l'ancienne alliance, on retrouverait du même coup un corps de doctrine net et précis, qui mettrait fin à une déplorable anarchie dogmatique; une sève religieuse nouvelle vivifierait des organismes en décadence.

Telle est une des grandes raisons qui poussent le protestan-

tisme anglais à rechercher l'union avec l'Église romaine.

De son côté, le Pape a de puissants motifs de désirer cette fusion. Il n'est aucun homme instruit qui ne constate aujourd'hui la supériorité de la race anglo-saxonne; pendant qu'elle conquiert pacifiquement le monde, les peuples latins maintiennent à peine leurs positions. Une telle constatation ne peut manquer d'éveiller les inquiétudes d'un catholique romain, puisque, à l'heure actuelle, les nations latines fournissent à l'Église romaine la plus grande masse de ses fidèles. Bien plus, ces peuples ne professent pas toujours, pour la doctrine religieuse dont le successeur de Pierre est le gardien, des sentiments d'un complet dévouement, et la nation même qui mérita le titre de Fille aînée de l'Église, ne semble pas disposée à remplir d'ici longtemps les fonctions correspondantes à sa qualité.

Il importe donc d'attirer à l'Église de nouvelles recrues. Nous savons que des légions de missionnaires se consacrent à cette tâche; la parole du Christ est annoncée simultanément aux Chinois et aux Malgaches, aux Japonais, aux Canaques et aux Nègres de l'Afrique, et cette évangélisation universelle n'empêche pas le Pape de chercher à rallier l'Église d'Orient et l'Église schismatique grecque. Nous nous garderons de contester la valeur de ces efforts; aux yeux du croyant, l'âme d'un Indien ou d'un Fahavalo vaut celle d'un Anglo-Saxon. Pourtant, on peut remarquer, en sens inverse, que l'âme d'un Anglo-Saxon vaut celle d'un Indien et que le premier est appelé, grâce à la multiplication de sa race et à sa vigoureuse puissance d'action, à s'étendre dans le monde entier, tandis que l'autre disparaîtra misérablement (1). Faire rentrer dans le giron de l'Église romaine les peuples de langue anglaise serait un acte d'une si

(1) Nous sera-t-il permis d'insinuer qu'on n'attache point assez d'importance à cette considération que devraient toujours avoir présente à l'esprit ceux qui sont à la tête des missions, écoles, fondations et institutions diverses, dont le but commun est de convertir les infidèles ou les hérétiques? Lorsque les ouvriers manquent pour exécuter un travail, il ne s'agit pas de faire tout ce qui est utile et bon, mais ce qui est le plus utile et le meilleur. Rien dans l'action de l'homme ne doit être laissé au hasard ou à la fantaisie : la science n'est superflue nulle part et l'apostolat chrétien doit être éclairé.

extraordinaire importance qu'on ne peut évoquer cette pensée « sans qu'elle fasse passer devant l'esprit comme une vision féerique » : toutes les autres recrues sont un pur jeu d'enfant quand on les compare à celle-là.

Une autre raison rend aussi cette union très désirable. Ce n'est un mystère pour personne que l'Église est, à notre époque, dans une période de transition : pour ne viser que deux points spéciaux, ses relations avec la société laïque ne peuvent se maintenir dans leur forme ancienne, et le droit canonique et la discipline subissent de profondes modifications.

Or, lorsque l'Église attire à elle un Russe, — fût-ce le Tzar, — ou un Japonais, ce nouveau disciple ne l'aide d'aucune manière à trouver la nouvelle solution cherchée; au contraire l'Anglo-Saxon converti réagit aussitôt sur la grande institution à laquelle il s'est attaché, et, sans obéir à aucune théorie, à aucun système préconçu, il invente peu à peu, au hasard de la pratique quotidienne, une organisation satisfaisante. On sait que les choses se sont passées de cette manière aux États-Unis, où s'est formé un droit canonique nouveau qui devient peu à peu le droit canonique classique, et où a été inauguré un système différent de relations entre l'Église et la société civile; désormais il est démontré que les concordats ne sont plus l'unique moyen d'établir ces rapports, et la conclusion d'un traité n'est peut-être pas le plus sûr garant de l'harmonie future.

Enfin les catholiques qui connaissent bien l'Angleterre et qui savent combien est sincère et profond le sentiment moral et religieux qui anime l'esprit d'un grand nombre d'Anglais, rêvent aux merveilleux effets que l'infusion dans ces natures plus vivantes et plus actives ne pourrait manquer de produire.

Pour toutes ces raisons, la réunion de l'église anglicane à l'Église romaine est donc très désirable et il n'est pas suprenant que les deux parties la désirent vivement.

A quelle condition peut-elle être faite et quels obstacles la retardent? Telle est la seconde question que nous voudrions examiner.

III

Il est incontestable qu'une des forces les plus actives pour empêcher l'union va s'amortissant chaque jour : qui dira en effet la masse de préjugés que catholiques et protestants entretenaient réciproquement les uns à l'égard des autres? Aussi longtemps que ces préjugés persistaient, la discorde ne paraissait que trop légitime : heureusement, depuis soixante ans, bien des explications ont été échangées, on a pu se mieux connaître et cela a suffi pour convaincre les catholiques de la loyauté et de l'entière bonne foi de leurs adversaires et pour persuader aux protestants que l'unité de la chrétienté n'était pas synonyme d'universelle servitude sous la domination d'un tyran mitré, lançant successivement les peuples de l'Europe les uns contre les autres, suivant les exigences de son ambition (1).

Si l'on examine la position des protestants anglais, on aperçoit de sérieuses difficultés, ne fût-ce que le caractère indépendant et fier de ce peuple, habitué à ne reconnaître aucune suprématie sur la terre et qui, n'aimant pas à se fier à autrui pour savoir ce qu'il doit penser, n'aimera pas davantage à demander à autrui ce qu'il doit croire. On peut ajouter que trop de personnes sont intéressées au maintien de l'état de choses actuel pour ne pas employer tous les moyens propres à le sauvegarder : pour les membres du clergé notamment, la question de l'union devient vite une question de *bread and butter*, suivant l'expression anglaise (de pain et de beurre), et la lettre de l'archevêque de Cantorbéry ne laisse aucun doute sur ce point. « La confession romaine, disait-il, dans laquelle la chrétienté occidentale trouva, à une époque, son unité, ne s'est pas montrée capable de maintenir sa domination sur les nations qui étaient toutes siennes.

(1) Cette formule nous paraît traduire à peu près exactement les sentiments que professaient, jusque dans ces dernières années, la grande majorité des Anglicans peu éclairés. *Vide infra.*

Maintenant, avec une inconscience flagrante de sa position et de l'histoire de l'église d'Angleterre, elle invite la nation anglaise à se réunir à elle ». Le refus est catégorique et dur.

Il nous sera permis de négliger ces difficultés, pour n'examiner que celles qui peuvent se rencontrer du côté de l'Église romaine et, sur ce point, il n'est pas inutile de dissiper une erreur. Beaucoup de catholiques admettent trop volontiers que la question de l'union est parfaitement simple : « Puisque les Anglais, disent-ils, sont des schismatiques, puisque l'erreur d'Henri VIII est démontrée, ceux qui se sont trompés n'ont qu'à aller rejoindre ceux qui sont restés dans le droit chemin ; une soumission complète est la condition première de cette union et il est clair que Rome ne peut faire aucune concession. »

Ces paroles expriment une idée juste, en tant qu'elles visent l'ensemble des principes moraux et dogmatiques dont l'Église doit être la gardienne vigilante. Pourtant il ne faut pas oublier deux choses : d'abord que l'on a coutume d'inscrire au compte de l'Église et de sa doctrine un grand nombre de théories et de systèmes qui n'ont d'autre appui que l'opinion de certains théologiens, et ensuite que le seul fait de la prééminence, dans la direction de l'Église et dans la grande masse de ses adhérents, de l'esprit romain et latin a favorisé le développement de certaines pratiques, de certaines attitudes et de certaines opinions qui ne font nullement partie intégrante de la religion catholique romaine.

Les lecteurs de cette Revue savent qu'il y a dans la religion catholique deux parties : l'une composée des dogmes et des règles de morale, qui ne saurait varier, l'autre au contraire essentiellement changeante et variable suivant les temps et les lieux : cette dernière, d'origine ecclésiastique, comprend la discipline de l'Église et l'adaptation de ses organes au milieu social dans lequel elle se développe.

Or, sur tous les points compris dans cette deuxième partie, l'Église romaine peut faire à l'Église anglicane de nombreuses et importantes concessions ; cette faculté se transforme pour elle en un devoir, car ces modifications, en même temps qu'elles feront

disparaître les dernières barrières qui arrêtent encore tant d'Anglo-Saxons, réaliseront pour elle-même un très notable progrès.

A l'heure actuelle, les questions dogmatiques, — nous ne parlons pas des principes moraux qui ne sont pas en cause, — tiennent bien peu de place dans le sentiment d'aversion que les Anglais professent à l'égard de la religion romaine : évidemment celle-ci ralliera surtout les hommes qui sont déjà convaincus de la nécessité de faire place dans leur vie à un culte et à une doctrine religieuse, et ces hommes qui souffrent de l'incohérence dogmatique des sectes anglicanes et du peu d'intensité de leur action religieuse sur leurs membres, n'iront pas chicaner l'Église romaine sur tel ou tel dogme spécial : « Vous comprenez bien, nous disait un Anglais, que tous les dogmes reposent directement ou indirectement sur la divinité de Jésus-Christ : celle-ci est la pierre angulaire de l'édifice et la vérité fondamentale : or, nous reconnaissons parfaitement cette divinité, pourquoi irions-nous chicaner sur le reste? ne savons-nous pas que si les dogmes ne se prêtent pas à une démonstration mathématique, ils résistent également à une réfutation scientifique? si je veux bien croire à l'Immaculée Conception de la Mère de Notre-Seigneur, je défie bien qui que ce soit de me démontrer que j'ai tort. »

Il faut donc chercher ailleurs les raisons qui retiennent encore les protestants éloignés de l'Église catholique. Nous en apercevons trois au moins qu'il nous suffira d'exposer aujourd'hui.

On sait que la grande pierre d'achoppement a été jusqu'ici le dogme de la suprématie papale. Le cardinal Vaughan, dans son discours de Bristol, au mois de septembre 1895, a déclaré que nulle autre question de doctrine ou de discipline ne doit être prise en considération et que la reconnaissance de la suprématie, *jure divino*, de l'évêque de Rome sur tous les chrétiens de toutes les nations est la seule chose nécessaire? Un mois plus tard, l'archevêque anglican d'York faisait aussi, de cette question, le thème unique de son discours de Norwich, et il s'attachait à démontrer que cette suprématie, *jure divino*, ne reposait ni sur l'Écriture ni sur la Tradition, et était contraire à la pensée et à la volonté du Christ.

A voir le soin avec lequel sa Grâce conduit la discussion, sans élever jamais d'autres objections que des objections doctrinales, on conclut naturellement que la question de la suprématie papale est purement théorique et que des raisonnements abstraits dictent seuls aux Anglais leur conduite à cet égard. Pourtant, au risque de scandaliser l'archevêque d'York et nombre de protestants, nous croyons que ces raisons ne sont pas les seules qui expliquent l'attitude du clergé et des fidèles anglicans à l'égard du Pape.

Il y a sept années, nous eûmes avec un Anglais qui habitait la petite ville de Lewes, une longue conversation sur le Pape; après que nous lui eûmes exposé de notre mieux la doctrine catholique de l'infaillibilité papale en matière dogmatique et morale, notre interlocuteur reprit : « Tout ce que vous me dites là m'intéresse vivement : vous soutenez que l'infaillibilité papale est le complément indispensable de la venue du Fils de Dieu sur la terre et qu'il y aurait un non-sens à croire que Dieu a résolu d'envoyer son Fils pour fonder une institution religieuse précise, et qu'ensuite il ait abandonné cette institution à elle-même; dans de telles conditions, une doctrine, en elle-même exempte de toute erreur au début, doit nécessairement, si elle est livrée à la seule interprétation humaine, devenir bientôt le jouet des opinions les plus divergentes; à moins d'admettre que Dieu n'ait voulu faire connaître la vérité qu'aux hommes peu nombreux qui ont conversé avec son Fils pendant sa vie terrestre, il serait, selon vous, impossible de comprendre quel peut avoir été le dessein providentiel. Hélas! notre propre expérience ne corrobore que trop bien vos arguments! Mais, voyez-vous, vous êtes un peu trop malins (*a little too sharp*) pour nous. Théoriquement, vous présentez l'évêque de Rome comme ne devant être que le docteur suprême de l'Église donnant dans les seules matières de foi et de mœurs une décision souveraine, mais, en pratique, ses prétentions vont bien au delà, et, de fait, il aspire à une domination universelle. Sans parler de la restauration du pouvoir temporel, — et personne ne peut ici dire où s'arrêterait l'ambition d'un Pape, — la papauté n'a d'autre objectif que

de diriger à son gré les gouvernements et les parlements de tous les pays, de contrôler leurs actes et leur législation et, à la moindre velléité d'indépendance de la part d'un État, elle se hâterait de lui faire déclarer la guerre par les autres. Ne me dites pas que je ressuscite ici des vieilleries usées, que ces anciennes prétentions d'Innocent III et de Boniface VIII sont définitivement abandonnées : aujourd'hui sans doute rien de tout cela n'est à craindre, parce que précisément les grandes nations de l'Europe se sont séparées de l'Église romaine et que celles même qui sont restées fidèles à cette religion, comme la France et l'Italie, se défendent énergiquement; mais si vous supposez un instant la fin de ce que vous appelez les grands schismes de l'Europe, vous verrez bien vite renaître ces prétentions; et, de fait, ne voyez-vous pas cette intervention dans les affaires intérieures de chaque État se produire tous les jours : en Allemagne, à l'occasion du septennat militaire, en Irlande, à l'occasion de la politique autonomiste des Irlandais, en France pour conseiller aux fidèles de se rallier à la forme républicaine. Et encore je parle ici de Léon XIII qui est un homme extraordinaire (*wonderful man*) et libéral : que dirais-je de Pie IX! Oui, je vous le répète, *papal supremacy is war*, la suprématie papale, c'est la guerre. »

Après que cet excellent protestant eut répété plusieurs fois cette phrase qui résumait bien sa pensée, la conversation prit fin. Nous devons reconnaître que notre interlocuteur était particulièrement imbu des vieux préjugés antipapistes, et Lewes est aujourd'hui la seule ville d'Angleterre où, au mois de novembre, à l'anniversaire de la Conspiration des poudres, on brûle encore l'effigie du Pape, avec celle de l'odieux conspirateur Guy Fox. Néanmoins ce langage, malgré ses exagérations, exprime bien la crainte dominante des Anglais. Ceux-ci redoutent beaucoup l'ingérence possible du Pape dans leurs affaires, et cette considération les éloigne singulièrement de la religion catholique (1). Cette

(1) Le même état d'esprit se retrouve, comme on le pense, aux États-Unis, et au cours d'un voyage de « l'autre côté de l'eau », il nous fut donné de constater l'extrême susceptibilité des Américains sur ce point : on sait que l'*American Protective Association*, l'*A. P. A.* comme on l'appelle, exploite avec habileté cette disposition.

appréhension est-elle fondée ou ne l'est-elle pas? Nous ne le rechercherons pas et nous dirons seulement : le Pape, qu'il s'appelle Léon XIII ou autrement, qui voudra rallier autour de la chaire de Pierre les Anglo-Saxons, devra donner sous ce rapport les assurances les plus formelles, et ne laisser échapper aucune occasion de les persuader de sa volonté très nette et très décisive en cette matière.

Les protestants plus spécialement instruits des choses de la religion, — et parmi eux prennent naturellement rang certains membres du clergé et de l'épiscopat anglicans, — ajoutent à cette crainte celle d'un empiétement plus précis encore sur les fonctions des évêques. Nous n'avons ni la compétence pour traiter utilement cette très délicate question, ni le désir de nous risquer sur un terrain aussi glissant : nous nous bornerons ici encore à rapporter les paroles d'un clergyman anglican.

« Oui, disait un jour ce clergyman à un de nos amis, même en admettant la doctrine de l'infaillibilité, nous repousserions de toutes nos forces une immixtion du Pape qui ne tendrait pas assez à se restreindre, dans les actes de juridiction et le gouvernement des évêques. Interrogez parmi les vôtres un chrétien sincère assez âgé pour avoir été témoin de l'histoire de ces cinquante dernières années : il vous dira toujours que, dans son jeune temps, on ne parlait pas sans cesse du Pape comme on le fait aujourd'hui; que son rôle était singulièrement plus modeste et celui des évêques beaucoup plus important : de 1830 à 1870, il y a eu un mouvement continu en faveur de la suprématie papale : ici, comme ailleurs, le développement des moyens de transport est devenu un agent de centralisation, les évêques ont pris l'habitude et au besoin on a su leur imposer l'obligation d'aller chaque année *ad limina apostolorum,* et on organise sans cesse des pèlerinages à Rome à l'occasion d'un anniversaire quelconque : on ne perd aucune occasion de grandir la papauté. En pratique, si vous continuez, les pouvoirs du Pape absorberont bientôt complètement ceux des évêques. »

Ainsi parla ce clergyman. La même pensée et les mêmes craintes ont été récemment exprimées par lord Halifax, dans son

discours aux membres de l'*English Church Union*, réunis en congrès à Norwich. « Ce ne sont pas, disait lord Halifax, le 7 octobre 1895, les prétentions constitutionnelles du Pape à la possession d'une primauté établie par Notre-Seigneur que rejette l'église anglicane, mais l'extension de son pouvoir jusqu'à l'absorption des droits des évêques, réduits à n'être plus que les représentants du Pape. Assurez-nous qu'il n'en est pas ainsi, et, en ce qui concerne la doctrine, dites-nous que la séparation du Pape d'avec l'épiscopat, — que certains ont pensé définie par le concile du Vatican, en sorte que le Pape pourrait se passer de l'épiscopat, — dites-nous que cette doctrine ne fait pas partie intégrante des enseignements de l'Église romaine, ou bien n'est pas revendiquée comme une conséquence nécessaire de la primauté conférée par le Christ, et alors vous aurez fait beaucoup. »

Le cardinal Manning, que cette grave question préoccupait vivement, avait composé sur ce sujet un ouvrage, que ceux qui l'ont lu affirment très remarquable; il était intitulé : *La Charge pastorale, The Pastoral Office*. « Le savant prélat démontrait, en s'appuyant sur les plus fortes autorités, que les évêques tiennent leur juridiction *in actu primo*, et leur charge pastorale et le droit radical de l'exercer, non du Souverain Pontife, mais directement de Notre-Seigneur lui-même. Ils possèdent cette juridiction et cette charge *jure divino* » (1). « On dirait, écrivait le cardinal, qu'un grand nombre d'écrivains ont diminué l'épiscopat, de peur qu'il ne fût un empêchement à la primatie (2). » Malheureusement cet ouvrage fut imprimé exclusivement pour l'usage privé (*printed for private use only*) et les amis du cardinal ont seuls pu le lire.

La toute récente encyclique sur l'unité de l'Église est venue donner en partie satisfaction à cette préoccupation des protestants anglo-saxons, en formulant très nettement la doctrine catholique comme il suit : « Si la puissance de Pierre et de ses successeurs est pleine et souveraine, il ne faut cependant pas croire qu'elle soit seule. Car Celui même qui a établi Pierre fondement

(1) Le Père Ragey, *op. cit.*, p. 202.
(2) *The Pastoral Office*, conclusion, p. 217.

de l'Église « en a choisi douze à qui il a donné le nom d'apôtres ». Comme l'autorité de Pierre se perpétue nécessairement dans le pontife romain, ainsi les Évêques, parce qu'ils sont à la place des Apôtres, ont par héritage la puissance ordinaire de ceux-ci, de sorte que l'ordre des évêques tient nécessairement à la constitution intime de l'Église. Et bien que l'autorité qu'ils possèdent ne soit ni pleine, ni universelle, ni souveraine, *ils ne doivent pas être regardés comme les vicaires des pontifes romains,* car ils ont une puissance qui leur est propre, et c'est en toute vérité qu'ils sont appelés les chefs (*antistites*) ordinaires des peuples qu'ils gouvernent (1). »

Au point de vue doctrinal, ces déclarations sont catégoriques et ces paroles pleines de force. Ce qui reste, c'est à user de telles pratiques de gouvernement qu'on sente, le plus possible, la responsabilité propre et personnelle des évêques, et qu'on tienne par conséquent, d'abord et avant tout, à un mode d'élection qui garantisse l'excellence du choix qu'il faut faire d'eux et leur assure préalablement les sympathies de ceux qu'ils ne sauraient, aujourd'hui moins que jamais, gouverner utilement par l'autoritarisme.

Enfin, j'ai saisi dans l'esprit des Anglo-Saxons une troisième impression qui les tient en garde contre l'Église. Je l'ai entendu formuler un jour comme ceci : « Voyez-vous, Monsieur, ce qui nous déplaît dans votre religion catholique, c'est qu'elle se montre à nous, dans le temps actuel, comme comprise plutôt pour des enfants que pour des hommes. Trop souvent, au lieu de chercher à élever leurs paroissiens à un mode d'action supérieur, vos prêtres et vos évêques paraissent préoccupés surtout de les diriger et de les conduire. Allez en Irlande et au Canada : vous verrez que le recteur de la paroisse dirige même les petites affaires de ses paroissiens, et, loin de les habituer à agir seuls, il veille avec soin à les conduire en tout le plus qu'il peut, etc. »

Pour notre part, chaque fois que nous abordons ce sujet avec un Anglais, nous nous attachons à lui exposer que tout ce qui

(1) Encyclique, *Satis cognitum,* 29 juin 1896.

lui déplaît dans notre religion ne vient pas de cette religion même, mais de ce fait à jamais regrettable que les peuples de race celtique ou latine, c'est-à-dire de formation sociale inférieure, sont restés la portion la plus nombreuse des disciples de cette Église; alors s'est produit ce que nous appellerions la celtisation et la latinisation de la religion catholique, et ainsi s'est trouvée rétrécie en apparence l'institution si large et si grande du Christ. Sans doute la rentrée des Anglo-Saxons dans le giron de l'Église romaine serait le plus sûr moyen d'élargissement de cette Église, et on peut voir par l'exemple des États-Unis quelle action puissante a déjà exercée en ce sens le tempérament sérieux et vigoureux de ces hommes. Rome a déjà ressenti leur bienfaisante influence. Mais il est vrai aussi de dire que l'Église romaine augmenterait singulièrement ses chances de ramener à elle les protestants de langue anglaise, si elle prenait elle-même l'initiative de cette œuvre de rénovation. Elle est profonde et vraie cette parole d'un homme de ce temps, grandement attaché à l'Église : « Un jour, l'Église fera, à sa manière, son protestantisme à elle, et celui-là sera la fin de l'autre. »

***.

LA GÉOGRAPHIE SOCIALE

DE LA FRANCE

IV

LA RÉGION OU SE COMBINENT LES DIVERSES VARIÉTÉS DE LA SIMPLE RÉCOLTE : LE TYPE CORSE (1)

Dans ce travail de mise en ordre et d'explication des diverses régions sociales de la France, nous avons jusqu'ici passé en revue les trois variétés principales de la Simple Récolte : l'*Art pastoral*, dans les Alpes, les Pyrénées et le Massif central; les *Productions arborescentes*, puis la *Vigne*, sur les pentes montagneuses et sur les coteaux qui bordent les vallées.

Il existe cependant une région où ces trois variétés sont si étroitement combinées et amalgamées, qu'on peut y observer en quelque sorte leur synthèse. Par le fait même de cette juxtaposition, les caractères communs à tout le groupe de la Simple Récolte y prennent un relief et une intensité très remarquables.

C'est en Corse que se produit cette combinaison, si précieuse pour l'observateur.

En 1887, j'ai publié dans la Revue un article sur la Corse (2) ; mais, depuis neuf ans, la Science sociale a fait de tels progrès,

(1) Voir les trois livraisons précédentes.

(2) « La question Corse, » livraison de juin 1887, t. III, p. 571 et suiv.

ses formules et ses classifications se sont tellement précisées, qu'il est nécessaire aujourd'hui de revenir sur cette étude et de la mettre au point. En s'y reportant, après la lecture du présent article, on aura sous les yeux tous les éléments de la question.

I

Au point de vue géographique, la Corse est le prolongement méridional des régions que nous avons déjà étudiées. Non seulement elle est la seule terre française au-dessous de la Provence, où nous sommes descendus en partant de nos trois grands massifs montagneux; mais, de plus, elle est, à travers les affaissements de la Méditerranée, une partie méridionale émergeante du système des Alpes, auxquelles les Cévennes appartiennent elles-mêmes comme un rejet au delà du fossé du Rhône. On s'explique, dès lors, que la Corse puisse être la suite naturelle des phénomènes constatés antérieurement dans la région dont cette île n'est, en somme, que le prolongement au delà d'un bras de mer.

Mais elle est plus que cela :

1° Comme elle réunit, dans une *forme abrupte*, les hauteurs des Cévennes et des Alpes et leurs pentes (qui ne sont plus ici étalées et allongées), elle reproduit en raccourci et rapproche les régions précédemment étudiées.

2° Comme elle est située plus au midi, elle accentue encore la production arborescente méridionale.

Quelques indications sur le *Lieu* suffiront pour mettre ces deux faits en évidence.

La Corse n'est, en réalité, qu'un vaste système montagneux (1). « Dans son ensemble, l'intérieur de l'île n'est qu'un labyrinthe de montagnes et de vallées et l'on ne peut se rendre de village à village que par des *scales*, ou sentiers en échelles. La grande route de l'île, celle d'Ajaccio à Bastia, passe à plus de 1.100 mè-

(1) Principaux sommets : Mont Cinto, 2.707 mètres; Rotondo, 2.624; Paglia Orba, 2.525; Cardo, 2.154; d'Oro, 2.391; Incudine, 2.063; col de Vizzavava (route d'Ajaccio à Bastia), 1.145; col de Vergio (chemin du val du Golo au golfe de Porto), 1.532.

tres de hauteur; même les chemins qui longent la côte occidentale, la plus populeuse, ne sont qu'une succession de montées et de descentes contournant les promontoires qui hérissent le littoral. Telle est la raison qui a forcé la Corse à rester en arrière de son île sœur, la Sardaigne, pour la construction des chemins de fer (1).

Aussi la vicinalité est-elle peu étendue : « Si vous exceptez les environs immédiats d'Ajaccio et de Bastia, vous pourrez traverser l'île de part en part, faire cent cinquante kilomètres sans y croiser dix charrettes. C'est qu'il n'y a point de chemins vicinaux pour aborder aux villages; on continue à aller à mulet sur ces belles routes carrossables, comme on allait dans les anciens sentiers, parce que, quand on les quitte, ce sont ces sentiers que l'on retrouve. Il n'y a point d'argent pour construire des chemins (2) ».

Par le fait même de cet étagement abrupt du sol, la Corse présente, à mesure que l'on s'élève du littoral vers l'intérieur, toutes les variétés de climat et, par conséquent, toutes les variétés de productions.

On rencontre d'abord, dans les parties basses, la zone où domine l'olivier, associé aux autres espèces des pays chauds, l'oranger, le citronnier, le cédrat, l'amandier, le mûrier, etc.; puis, sur les coteaux, la vigne, associée à toutes les espèces des pays tempérés; plus haut, sur les pentes montagneuses, le châtaignier; enfin, dans la montagne, les pâturages et les forêts.

Jusqu'à l'altitude de 500 à 600 mètres, les côtes et les collines inférieures ne sortent pas d'un printemps et d'un été perpétuels; elles n'ont rien à envier aux contrées les plus favorisées de la Provence, de l'Espagne, de l'Italie et de l'Algérie. La seconde zone, qui s'élève jusqu'à 1.800 mètres, offre l'alternative régulière des quatre saisons, comme les provinces tempérées de la France continentale, comme la Bourgogne et la Guyenne. Enfin, de 1.800 mètres au sommet des montagnes, c'est la zone froide, assez analogue à celle des Pyrénées et des Alpes.

(1) E. Reclus, *Nouvelle Géogr. univ.*, I, p. 634.
(2) Paul Bourde, *le Temps*, 2 mai 1887.

Mais, ce qui accentue encore les conséquences produites par cette variété de climats et de productions, c'est d'abord qu'elle est concentrée sur une surface relativement restreinte : en quelques heures de marche, on peut en parcourir les divers étages; c'est ensuite, que cette végétation atteint ici, à cause de la latitude, des proportions vraiment extraordinaires.

L'olivier, par exemple, pousse à l'état de forêt; il couvre environ 10.000 hectares et se développe en un arbre magnifique, dont l'olivier de Provence ne peut donner qu'une faible idée. On le trouve jusqu'à la hauteur de 1.160 mètres, c'est-à-dire qu'aucune région habitée de l'île n'en est complètement dépourvue. Tandis qu'en Provence l'olivier donne le maximum de récolte vers l'âge de quarante à cinquante ans, en Corse, son produit peut aller en augmentant jusqu'à l'âge de cent cinquante ans!

Le châtaignier et le noyer prennent également en Corse un développement énorme. Il est peu de contrées où le châtaignier soit plus répandu et où il réussisse mieux. On le rencontre partout, sur les coteaux, sur les montagnes élevées, dans les bas-fonds. Pour les Corses, il remplace le blé. Tandis que, dans le Limousin, on consomme la châtaigne à l'état naturel, ici, on la transforme en farine pour en faire soit du pain, soit une pâte, la *polenta*. « Les châtaignes sont une des principales ressources des bandits et, pendant les diverses guerres civiles et étrangères, elles ont fréquemment permis aux vaincus de continuer longtemps la résistance. Elles sont l'élément le plus important de l'alimentation et dispensent l'indigène, assez nonchalant de sa nature, de labourer péniblement des champs de céréales (1). »

A la variété des climats et des productions végétales vient s'ajouter, par voie de conséquence, la variété des productions animales : elles suivent les productions végétales. La châtaigne nourrit le porc; les pâturages bas et riches nourrissent la vache; les pâturages moyens et pauvres, le mouton; les pâturages élevés ou abrupts, la chèvre.

Nous voilà bien dans le pays par excellence de la Simple Ré-

(1) E. Reclus, *loc. cit.*, p. 636.

colte, de toutes les variétés sans exception de la Simple Récolte : Art pastoral de l'espèce bovine, ovine caprine et porcine; productions arborescentes des pays tempérés et des pays chauds; enfin la vigne, qui produit annuellement en Corse environ 300.000 hectolitres.

II

Ces conditions du Lieu vont influencer directement et profondément les conditions du *Travail*.

La formule du Travail en Corse est facile à saisir : *Le pâturage et la cueillette constituent la ressource fondamentale;* l'agriculture, l'industrie et le commerce sont délaissés et ne se développent pas.

Le Corse demande au troupeau une grande partie de ses moyens d'existence. Chaque famille possède en général des porcs, une vache, quelques moutons et surtout quelques chèvres, que l'on envoie paître, pendant l'été, dans les pâturages situés sur les hauteurs.

« La plupart des habitants se nourrissent de lait de chèvre et de châtaignes, qui s'obtiennent sans travail (1). » L'art pastoral en Corse exige d'autant moins de travail que les animaux restent habituellement dehors : « Chevaux, cochons, troupeaux de toute espèce ne couchent jamais à l'étable; ils naissent, vivent et meurent en plein air, exposés aux rafales et aux neiges sur les montagnes, aussi bien qu'aux orages et aux ardeurs du soleil dans les prairies (2). » Voilà qui supprime, du même coup, les frais d'installation et d'entretien des bâtiments ruraux, et les cultures fourragères pour la nourriture des bestiaux pendant l'hiver. Mais on ne peut ainsi jouir à la fois de la ressource des montagnes et de celle des prairies de la plaine, que parce qu'en Corse la *déclivité brusque du sol* met ces deux régions à *une*

(1) L. de Lavergne, *Économie rurale de la France*, p. 277.

(2) « Les Paysans corses en communauté de Bastélica », *Ouvriers des Deux Mondes*, 2e série, t. II, p. 438.

faible distance l'une de l'autre, ce qui permet aux familles de *se transporter* facilement de l'une à l'autre. Voilà le fait caractéristique, sur lequel j'appelle tout particulièrement l'attention, parce que, en faisant prédominer à la fois le pâturage et la cueillette, il explique le Corse et le différencie nettement de toutes les variétés précédemment étudiées.

On peut en effet définir le Corse : *un demi-nomade de l'art pastoral et de la cueillette.* Vous allez en juger par le tableau que nous trace l'auteur de la monographie des *Paysans corses en communauté de Bastélica :* « Comme celle qui est ici décrite, les familles de paysans qui peuplent Bastélica, ont *double résidence*, pour satisfaire aux doubles conditions de vie que leur impose la nature du pays. Lorsque, le père en tête, une famille descend à la plaine, au mois de septembre ou d'octobre, une charrette louée à un voiturier et attelée de deux mulets transporte les lits, les matelas, les pommes de terre, les marmites du ménage; les chevaux portent sur leur dos le blé nécessaire à l'alimentation et d'autres objets de consommation renfermés dans deux grands sacs en peau de chèvre pendant de chaque côté du bât. Sur la croupe du cheval, on attache un petit enfant en lui passant une longue courroie derrière le dos; ainsi fixé, il mange et dort à son gré tout le long du chemin. Le retour à la montagne (*montanata*) se fait de même. Les hommes vont à pied poussant devant eux le bétail; les femmes portent sur leur tête des paquets ou des corbeilles. Le curé, l'instituteur, le garde champêtre, au mois d'août, accompagnent à la montagne le reste des gens de la plaine qui rentrent chez eux; ils redescendent avec eux au mois d'octobre (1). » Ainsi, ce ne sont pas seulement les familles, c'est la commune tout entière avec ses autorités et ses rouages qui émigrent périodiquement de la montagne à la plaine et réciproquement.

En vue de cette émigration périodique, la famille décrite possède deux habitations, l'une au village de Bastélica, dans la moyenne montagne, et une autre plus petite dans la plaine.

(1) *Loc. cit.*, p. 497.

« D'octobre à mai, la famille habite la plaine et ne s'occupe guère que de l'industrie du bétail. L'un des enfants surveille les porcs à la forêt; un autre laboure les quelques morceaux de terre que l'on possède à la plaine. Le père, la mère et les autres enfants s'emploient à la garde du troupeau. Tous les soirs, le père trait les chèvres (la profession d'éleveur de bétail est tenue en grand honneur) : une partie du lait est, chaque matin, portée à la ville par les filles ou la mère. Une autre partie sert à faire le fromage, appelé *broccio,* qui est porté et distribué aux clients avec le lait; le reste est converti en fromage proprement dit. Autour de la maison située à la plaine, on entretient, pendant l'hiver, un cochon domestique (*mannerino*) et des poules. Au mois de mai, on ramène le tout à la montagne; le porc est conduit en laisse; les volailles sont portées dans des paniers. La famille possède à la plaine quelques oliviers, dont les fruits sont remis au moulin d'un industriel; moyennant rétribution, il en extrait l'huile et la livre à ceux qui lui ont confié le fruit. En mai, se fait la tonte des laines; on les vend en suint, soit aux marchands qui viennent à Ajaccio, soit aux femmes du pays, qui les nettoient, les cardent, les filent au fuseau comme du lin, et en font du drap corse (1). »

Cependant, de ces deux habitations, celle de la montagne est la plus importante, c'est la maison patrimoniale, parce qu'on y jouit de pâturages plus étendus et de châtaigneraies plus abondantes.

J'ai signalé plus haut l'abondance des châtaigniers; leur récolte constitue un des travaux principaux. Elle a lieu du 25 octobre au 20 novembre. « Durant cette période, chaque matin, hommes, femmes et enfants, se répandent dans les châtaigneraies pour ramasser les fruits tombés pendant la nuit. La châtaigne fraîche se mange bouillie à la marmite, ou rôtie. Elle entre dans la nourriture des familles; elle sert à l'alimentation des porcs ou des bestiaux domestiques, cheval, mulet, ou chèvre. Chaque famille emporte son excédent de châtai-

(1) *Loc. cit.*, p. 465.

gnes fraîches ou sèches pour l'échanger contre du blé, dans les pays voisins. La farine de châtaigne ne pourrait être exportée au loin, car cette denrée doit se consommer fraîchement moulue (1). »

Pouvant suffire à ses besoins avec toutes ces productions plus ou moins spontanées, le Corse a un dédain et une aversion profonds pour les travaux plus durs, plus astreignants et plus compliqués de la culture, de l'industrie et du commerce. « L'agriculture corse, dit Paul Bourde, en est encore aux procédés de Virgile. » Elle est plutôt au-dessous, car on laboure généralement le sol à la pioche.

Les céréales occupent à peine 80.000 hectares, et cette surface serait considérablement réduite sans la nécessité d'alimenter la population des villes. De préférence aux céréales, on fait la culture potagère, beaucoup plus facile et qui a, pour la Corse, cet avantage particulier de pouvoir être laissée aux femmes; la pomme de terre et les pois sont le principal objet de ce jardinage.

Il suffit d'ailleurs de voir une commune corse pour comprendre le peu d'importance de la culture. Tandis que les vergers, les arbres à fruits de toutes sortes couvrent tout le territoire à proximité du village, les céréales sont généralement au loin, parfois à plusieurs heures de marche, sur les hauteurs, comme en un lieu d'exil, où l'homme va le moins souvent possible. Et même, à vrai dire, un bon Corse, un vrai Corse, n'y va guère : défricher péniblement la terre est un travail indigne de lui.

Qui donc va y aller? Des étrangers, des Italiens, des Lucquois, c'est-à-dire des gens formés au travail rude dans un autre milieu social, où ne se fait pas sentir l'influence amollissante de l'art pastoral et de la cueillette (2).

« Presque tous les travaux agricoles sont confiés à des journaliers italiens, auxquels on donne le nom de *Lucchesi*, ou

(1) *Loc. cit.*, p. 439.

(2) Ces Lucquois sont, selon toute vraisemblance, des Lombards descendus sur Lucques par la voie traditionnelle de Bologne et Pistoie; ou des Toscans du même type que les Lombards. Les Lombards sont des cultivateurs travailleurs, un peu à la manière des Belges flamands.

« Lucquois », parce qu'ils venaient tous autrefois de la campagne de Lucques ; ces immigrants temporaires, qui sont parfois au nombre de 22.000, font toute la pénible besogne du sarclage et de la moisson, puis s'en retournent dans leur pays avec leur salaire durement gagné, tandis que les propriétaires, appauvris d'autant, *se croisent paresseusement les bras* (1). »

Et, fait caractéristique, non seulement le Corse n'est pas capable de faire ce travail « pénible », mais il méprise le travailleur qui met à sa disposition son énergie et ses bras vigoureux : « Lucquois » est, dans la bouche d'un Corse, un terme de mépris. C'est bien là le dédain de tous les hommes vivant des productions spontanées pour ceux qui cultivent le sol.

En 1867, lors de l'enquête agricole, le gouvernement posa cette question : « Quelles sont les causes qui éloignent la population corse des travaux agricoles? » — « La diffusion de l'instruction et une ambition démesurée, » répondit la Société d'agriculture de Sartène, qui ne pouvait apercevoir la cause première du phénomène.

Au siècle dernier, quelques économistes l'entrevirent plus exactement : ils proposèrent « de faire disparaître les châtaigniers de la Corse, afin d'obliger ainsi les habitants au travail et, pendant deux années, à la fin du dix-huitième siècle, il fut en effet défendu de planter d'autres arbres de cette espèce (2) ».

L'industrie n'est guère plus développée que la culture; « elle est encore, pour ainsi dire, à créer (3). » Les établissements industriels un peu importants sont dirigés par des *étrangers*. La statistique peut donner une idée du caractère de l'industrie corse : elle signale 6.691 établissements industriels et seulement 3.522 ouvriers! soit la *moitié d'un ouvrier* par établissement. Mais, par contre, elle compte 7.881 patrons, c'est-à-dire deux fois plus que d'ouvriers et plus d'un patron par établissement. Tous veulent être chefs, tous veulent commander; aucun ne veut obéir. C'est là un caractère distinctif de la race qu'il faut rete-

(1) E. Reclus, *Nouv. Géogr. univ.*, t. p. 642.
(2) *Ibid.*, p. 636.
(3) P. Joanne, *Dict. de la France*, au mot Corse.

nir et dont nous verrons plus loin les causes et les conséquences. « En Corse, dit un voyageur, tout le monde est directeur, inspecteur, vérificateur, contrôleur et receveur (1). »

Ce faible développement de la culture et de l'industrie maintient nécessairement le commerce dans d'étroites limites. La plupart des produits de la simple récolte sont consommés dans le pays; les autres sont difficilement exportables à cause du mauvais état des routes, ou de l'exploitation défectueuse. C'est ainsi, par exemple, que le traitement trop rudimentaire que l'on fait subir aux olives, leur enlève une partie de leur valeur pour l'exportation.

III

C'est une des lois sociales les mieux établies que l'appropriation du sol (la *Propriété*) est d'autant plus faible, flottante et indécise, que la Simple Récolte est plus développée, et que, par conséquent, le travail est moins intense. La Corse, où l'on rencontre *toute la gamme* des simples récoltes presque sans mélange des autres travaux, confirme cette loi d'une façon éclatante. Être propriétaire, en Corse est bien la situation la moins enviable.

1° Dans chaque commune, le régime de la communauté s'est perpétué sur de vastes espaces (2) : les pâturages et les bois ne sont pas appropriés ou, tout au moins, sont à la disposition de tous. On a dû faire, en 1854, une loi contre le libre parcours et la vaine pâture, mais la coutume a été plus forte que la loi : « L'opposition intéressée des possesseurs de troupeaux appuyée par les partisans des vieux usages, même quand il est difficile de les justifier, entrava les effets de cette loi dans la plupart des districts ruraux montagneux. Les bergers sont demeurés, pendant des siècles, maîtres de toutes les propriétés non closes (3) ».

Les propriétés closes, elle-mêmes, sont souvent exploitées

(1) A. Andrei, *A travers la Corse*, p. 43.
(2) *Paysans Corses en communauté de Bastélica*, loc. cit., p. 440, 441, 462.
(3) *Ibid.*, p. 441.

sous une forme assez communautaire : le sol, d'une part, et les chênes ou châtaigniers d'autre part, appartiennent à des propriétaires différents, ce qui est une source de contestations perpétuelles.

2° La surface couverte par les arbres à fruits, châtaigniers, oliviers, etc., et même par les cultures potagères, n'est généralement pas séparée par des clôtures; c'est de l'appropriation à sa première période. En fait, on laisse volontiers le voisin user de ses produits à soi, quand on n'a pas un intérêt spécial à en user personnellement; sur ce point, le Corse, comme tous les communautaires, est très large.

3° A toutes les époques de l'histoire de la Corse, et jusqu'à ce jour même, le principal moyen d'influence a été de permettre à ses voisins de venir prendre sur ses terres ce dont ils ont besoin. Comme dans la clientèle romaine, chaque patron doit nourrir ses clients; c'est à ce prix que ceux-ci se feront au besoin tuer pour lui.

M. Paul Bourde ayant demandé à un de ces propriétaires corses comment il maintenait son influence, celui-ci lui répondit : « Nous donnons, mon frère et moi, notre vie, et je pourrais presque dire *notre fortune* à nos clients, et nos clients nous donnent leurs voix; tel est notre secret. Nos terres sont louées à une cinquantaine de ménages de colons partiaires, à des conditions *assez douces et dont nous n'exigeons pas toujours la rigoureuse exécution.* Ces cinquante ménages, qui vivent par nous, nous sont *entièrement dévoués.* Voilà bien près de deux cents voix déjà. D'autre part, nous laissons le *sol en friche* pendant un an et souvent deux ans, sur trois; pendant ce temps, *nous laissons librement pâturer.* Nos bois sont, de même, *à l'abandon; y va ramasser, qui veut de nos amis.* Cette tolérance, indispensable à leur genre d'existence, nous attache encore trois cents autres électeurs. Ils forment, avec les premiers, le noyau des fidèles de ceux dont nous sommes sûrs. Jadis, ils nous auraient suivis à la guerre; maintenant, ils nous suivent au scrutin. Ajoutez-y des familles, qui, soit *à cause d'un lien de parenté*, soit *par tradition*, sont habituées à suivre la nôtre et à prendre son mot d'ordre.

La vie individuelle indépendante est inconnue en Corse; c'est une tradition des temps anciens, où *il n'y avait d'autre protection sociale que celle des clans.* Chacun se cherche un patron, doit être d'un clan, afin de pouvoir disposer de l'influence de ce clan dans les moments critiques de sa vie (1). »

Voilà qui nous amène à constater deux autres formes de la communauté, superposées à celle du travail et de la jouissance du sol : la communauté de la Famille et la communauté du Clan.

IV

Nous savons assez, par tout ce qui été dit des types précédents, comment l'art pastoral et la cueillette développent la communauté de la *Famille*. En Corse, où ces deux moyens d'existence se trouvent combinés, la communauté de famille a naturellement persisté.

Dans les parties hautes et centrales de l'île, on constate encore fréquemment la cohabitation de plusieurs ménages collatéraux, et c'est précisément dans ces régions que se sont maintenus avec le plus de pureté les anciennes traditions de la Corse. « C'est au centre de l'île que la race a dû se conserver dans sa pureté primitive; les hommes de Corté et les superbes montagnards de Bastélica surtout se vantent d'être les Corses par excellence (2). » Précisément l'esprit communautaire est bien marqué dans la monographie du *Paysan de Bastélica* (3). « Dans la contrée, dit l'auteur, un homme est estimé autant par le grand nombre de ses fils ou de ses neveux que par le nombre de ses châtaigniers ou de ses porcs. Or le chef de la famille dont je parle, outre son bon sens et ses qualités personnelles, s'appuie sur les fils qu'il a avec lui, sur les gendres qu'il ne manquera pas d'avoir et qui, sauf exception, marcheront avec lui; il s'appuie

(1) Paul Bourde, *En Corse*, p. 10.
(2) E. Reclus, *loc. cit.*, p. 637.
(3) *Loc. cit.*

encore sur plusieurs neveux, fils de ses frères puînés déjà morts et dont il est le tuteur et le guide (1). »

Dans la plus grande partie de l'île, la communauté persiste actuellement sous la forme de la fausse famille-souche. Elle a pour chef ordinairement l'aîné des fils, qui est toujours ou presque toujours avantagé du quart disponible. « Les filles, qui ont été mariées sous le régime dotal, ne réclament que rarement, même lorsque l'égalité que prescrit la loi n'a pas été bien observée. L'amour du nom patronymique, le désir de le perpétuer et, avec lui, l'influence de la famille, sont tels que l'on voit parfois le père de famille faire des ventes simulées, pour permettre ainsi le retour à l'aîné d'immeubles qui, par l'effet d'un partage légal, seraient ou vendus, ou divisés à l'excès (2). » Le chef de famille, qui porte le nom de *padrone*, « jouit d'une grande autorité et sa femme est la première à donner l'exemple de la soumission ».

La fausse famille-souche n'est, en Corse, qu'une déformation récente, produite sous l'influence du continent, des anciennes communautés beaucoup plus nombreuses. On peut en juger par les habitations. Elles sont vastes et comprennent souvent deux étages au-dessus du rez-de-chaussée. Les grands-pères des hommes d'aujourd'hui disaient que, dans leur temps, on voyait souvent, dans chaque maison, plusieurs fils ou filles mariées. On se distribuait le logement par étage, ou sur la longueur. M. Bourde a également été frappé de la grandeur des habitations riches : « J'ai reçu l'hospitalité, à Saint-Florent, chez M. de M..., dit-il. Une grande maison décorée à l'italienne, d'*immenses* salons vides et sonores *faits pour des réunions de clans*. »

Le clan est, en effet, en Corse, le groupement spontané et de combat qui à la fois supplée et s'oppose à l'organisation pacifique et combinée de la *Vie publique*.

La communauté dans le travail et dans la famille ne caractérise pas essentiellement la Corse; elle marque tout au plus

(1) *Loc. cit.*, p. 458.
(2) *Ibid.*, p. 452.

une accentuation des phénomènes constatés dans les types précédents. Avec le clan, au contraire, nous voyons apparaître un phénomène nouveau, de la plus haute importance et qui est bien le trait le plus caractéristique du type social de la Corse.

L'existence du clan en Corse s'explique par la *proximité de la montagne et par la domination qu'elle exerce sur la plaine.*

Dans les types communautaires précédemment étudiés, en Limousin, en Provence, par exemple, la montagne et la plaine forment deux régions distinctes et éloignées l'une de l'autre. L'action de la montagne sur la plaine se manifeste seulement par l'envoi d'émigrants qui viennent chercher des moyens d'existence dans les régions plus basses et qui, peu à peu, finissent par se fondre dans la population.

En Corse, — et c'est là le grand fait nouveau, — la montagne, les vallées et la plaine sont *étroitement contiguës* et, de plus, *entremêlées* d'une façon inextricable. La montagne *surplombe* partout les parties basses du territoire, elle les *domine*. Et cette domination s'exerce non seulement géographiquement, mais socialement : il n'y a pas moyen de la fuir. Tel est le phénomène qui va achever d'expliquer ce type social.

A toutes les époques de l'histoire de la Corse, et de nos jours encore, la montagne a été, pour les habitants de cette île, un *lieu de refuge*, ouvert à tous ceux qui avaient à se soustraire à une action privée ou à une action publique. Les fameux bandits corses sont des aventuriers qui se sauvent des vallées pour aller chercher un refuge dans la montagne. « Gagner le maquis, » est une ressource toujours prête et souvent employée. On estime qu'il y a encore *actuellement* dans le maquis cinq à six cents Corses, une véritable armée.

Mais il faut vivre, dans le maquis. Or, si la haute montagne offre peu de ressources, pour vivre par le travail, elle est du moins, — notez bien ceci, — une excellente citadelle d'où l'on peut tomber à l'improviste sur les populations des terres basses et où l'on peut se réfugier ensuite en bravant toutes les poursuites. Mais ce moyen d'existence n'est possible que grâce au *voisinage immédiat* qui met les populations des vallées à la merci

des bandits de la montagne? Supprimez ce *voisinage* et le type s'évanouit.

Vous pouvez penser que ce genre de vie a pour effet d'imprimer à ces réfugiés un caractère nouveau : elle développe en eux le goût des aventures, l'*esprit guerrier,* mais surtout l'*esprit et les habitudes de la domination.* Ainsi se constituent, face à face, deux groupes de populations : en bas, des populations vivant de l'art pastoral et de la cueillette; au-dessus, des bandits vivant de razzias et de brigandages, et exerçant la domination par la force.

J'ai dit que ces fugitifs du maquis sont nombreux : ils l'étaient bien plus autrefois. D'abord, ils sont attirés par la proximité de la montagne et par les avantages qu'elle offre. Ils se multiplient ensuite en vertu même de leur formation originelle : la cueillette les a plus prédisposés à vivre sur la communauté que par leur travail; et quel plus triomphant moyen de vivre aux dépens de la communauté, et sans travailler, que le métier de brigand?

Mais ce sont des brigands *civilisés :* ceci est tout à fait important à noter. Ils ne sont montagnards et bandits que *par circonstance.* Ils sortent des villes et des villages d'en bas, où ils ont été policés par la vie urbaine et les habitudes de communauté. Ils exercent donc le brigandage non sans une certaine élégance de manières, non sans certaines formes courtoises. Ils sont en révolte contre certains ennemis personnels, mais non contre l'ordre social en général, non contre la civilisation. La civilisation, ils la comprennent, quoiqu'ils en soient sortis et précisément parce qu'ils en sont sortis; ils ne demandent même qu'à en être les chefs.

En effet, ils ont tout ce qu'il faut pour être des chefs : ce sont des civilisés; ils ont l'habitude du commandement, acquise dans l'organisation des coups de main; ils ont la force. En fait, ils sont supérieurs aux paysans d'en bas, au point de vue matériel et mental. Au point de vue matériel, par leurs habitudes guerrières; au point de vue mental, par leur aptitude à commander et à se faire obéir, par la crânerie de leur attitude. Ces bandits, pour devenir les dominateurs de l'île, pour lui fournir ses chefs

de clans, n'ont qu'à rallier à eux leurs parents et leurs amis restés dans les villes et dans les villages, chose d'autant plus facile, que les habitudes de communauté leur créent déjà avec ceux-ci des liens étroits, que cette société repose essentiellement sur les liens de la parenté, et que chacun peut se trouver dans l'obligation de gagner lui-même le maquis.

Par l'autorité quasi souveraine qu'exercent, même actuellement, les bandits corses, on peut juger de la puissance dont ils disposaient autrefois : « Il a un bandit à son service, » est la locution qui donne la plus haute idée de la puissance d'un homme; c'est comme si on disait : Il est au mieux avec un ministre. « La loi étant impuissante, la justice étant méprisée, le bandit les remplace, dit Paul Bourde. Vous nourrissez, payez et protégez un bandit, et le bandit met son fusil à votre disposition. C'est un échange de services. Vous avez un débiteur qui n'est pas pressé de payer, le bandit se chargera de hâter le remboursement; ses arguments sont irrésistibles. Si, au contraire, vous êtes poursuivi par un créancier, le bandit vous procurera des délais. Si vous êtes en contestation pour une propriété, ce qui est si fréquent en Corse, le bandit démontrera à votre adversaire qu'il a tort. Si vous êtes berger et qu'un propriétaire vous conteste le droit de pâturage, le bandit lui fera entendre raison. Si vous êtes propriétaire et que les bergers dévastent vos domaines, le bandit les repoussera. Si votre fille ou votre sœur est trompée, le bandit amènera le séducteur au repentir et à la réparation. Que voulez-vous? ils nous font respecter, avouait naïvement un propriétaire. Le bandit, en un mot, se transforme en une sorte de régulateur social. La crainte qu'il inspire plane au-dessus des villages (1). » Parfois même les bandits sont pensionnés par des communes en témoignage de sympathie (2).

Voilà l'action souveraine qu'exerce encore aujourd'hui le banditisme en Corse, alors qu'il est en décadence, alors que la domination française lui fait, au moyen de ses gendarmes, de

(1) Paul Bourde, *loc. cit.*, p. 210, 211.
(2) *Ibid.*, p. 198.

ses fonctionnaires, de ses tribunaux, une guerre à mort. Jugez par là de la puissance que devaient exercer autrefois ces hommes. Tout naturellement, la population se groupait autour d'eux : ils étaient une pépinière de chefs de clans.

Mais pour constituer des clans, il ne suffit pas qu'il y ait des chefs et des clients; il faut encore que le pays se prête au fonctionnement de cet organisme. Or la Corse est un théâtre naturellement préparé pour le clan. Il n'a jamais existé en Corse d'autorité générale solidement établie. La population y est fractionnée en petits groupes, aussi bien au point de vue géographique qu'au point de vue social.

Au point de vue géographique, nous avons constaté un extraordinaire enchevêtrement de *petites* vallées, *isolées* les unes des autres par de hautes montagnes et formant chacune un petit pays à part. Chaque vallée avait, au moyen âge, son gouvernement particulier, indépendant, autonome. « La population de chaque vallée constituait une *pieve* (*plebs*), groupe à la fois religieux et civil, qui choisissait elle-même son podestat et « les « pères de la commune ». Ceux-ci à leur tour nommaient le « ca- « poral », dont la mission expresse était de défendre les droits du peuple envers et contre tous (1). » Ainsi, les conditions géographiques créent une multitude de petits groupements locaux indépendants.

Au point de vue social, le fractionnement n'est pas moins accusé. J'ai indiqué plus haut le rôle important que jouent, dans l'organisation du pays, les relations de famille. Mais ces relations s'appliquent à bien autre chose qu'à ce qui regarde la vie domestique, parce qu'elles ne sont pas contre-balancées et atténuées par le développement et la viabilité des territoires, par la facilité de groupements plus étendus. C'est donc à elles qu'on recourt à chaque instant; elles sont le grand moyen d'action, le grand refuge des individus.

Dans toutes les tentatives qui ont été faites pour substituer à cet état de division une organisation régulière et générale, la

(1) E. Reclus, *loc. cit.* p. 641.

préoccupation de chacun a été de faire triompher son clan, de le porter au pouvoir. Assurer l'autorité communale à son clan est la grande ambition de tout Corse. Il ne voit dans le régime administratif qu'une occasion offerte de régner en maître absolu et de vivre sur la communauté, au moyen des places, des fonctions et des passe-droits. J'ai montré comment le développement de la cueillette avait donné naissance, en Provence, à la politique alimentaire. En Corse, la loi continue à se vérifier : un plus grand développement de cueillette donne naissance à une pratique encore plus éhontée de la politique alimentaire. C'est en Corse qu'il faut aller si l'on veut savoir jusqu'à quel point une population peut vivre de la politique.

Quand un clan a réussi à s'emparer du pouvoir, il s'y fortifie et s'y maintient par tous les moyens. Il y est le plus souvent arrivé de vive force; il s'y maintient de vive force, comme dans une citadelle. « Un maire doit mourir dans son écharpe! Cet axiome corse veut dire qu'une fois installé dans la mairie, un parti serait bien sot d'en sortir et que tous les moyens sont bons pour y rester. Et la possession du *sugile* (sceau de la mairie) assure de tels avantages qu'il n'est point de risques auxquels on ne s'expose pour l'acquérir ou le conserver. Un sous-préfet morigénait un maire de la montagne condamné à un mois de prison pour une fraude électorale cynique. « Comment avez-« vous pu faire cela, vous? lui demandait-il. — Hé! dit l'au-« tre, que voulez-vous? Ça aurait pu réussir. » Qu'est-ce qu'un mois de prison auprès de quatre ans de pouvoir, de ce pouvoir absolu de vizir, dont parle Blanqui? Et puis, la prison, si l'on est du bon clan, le patron saura bien vous dispenser de la faire. En vérité, on ne risque donc rien, ou l'on croit ne rien risquer, ce qui revient au même. En 1884, on a poursuivi 226 personnes pour délit électoral; 173, en 1885 (et on sait qu'en Corse la plupart des délits électoraux restent à l'abri de toute poursuite). Le récit des élections cassées formerait le plus complet manuel de fraudes électorales qu'on puisse imaginer (1). »

(1) P. Bourde, *loc. cit.*, p. 84.

Et franchement le pouvoir vaut bien tout le mal qu'on se donne pour s'en emparer. On laisse ses amis prendre dans les biens communaux les parties qui sont à leur convenance. On leur donne les adjudications, et, s'ils ne peuvent payer, on leur délivre un certificat d'insolvabilité signé du maire et du receveur municipal, qui est naturellement du clan vainqueur. Mêmes faveurs pour les droits de pacage. « D'après un système de numération original, dix bêtes des amis comptent pour une, tandis qu'une bête des ennemis compte pour dix. En d'autres termes, les amis payent le moins possible et les ennemis le plus possible. On m'a procuré l'état des contributions pour la jouissance des biens communaux de Casamaccioli en 1886 : 34 partisans du maire et 37 adversaires y sont inscrits. Or les 34 partisans du maire sont inscrits à eux tous pour 87 fr. 55 de rétribution, tandis que les 37 adversaires sont inscrits pour 1.002 fr. 60, et cependant on m'assure qu'ils possèdent moins d'animaux (1). »

Et comme ces luttes, ces compétitions, ces spoliations réciproques se produisent sur un tout petit théâtre, au fond d'une étroite vallée entourée par de hautes montagnes, elles s'augmentent, elles s'enveniment, elles s'exaspèrent par le contact perpétuel. On ne peut sortir de sa demeure sans rencontrer face à face un homme de la faction rivale ; les yeux se cherchent, se rencontrent et se lancent la menace, la haine, qui couvent au fond des cœurs. Et entre parents, entre amis, de quoi causer, à ce bout isolé du monde, si ce n'est de ces mêmes haines, qui s'enflamment encore dans ces interminables causeries?

Elles sont en effet interminables, car ces gens-là n'ont rien à faire ; leurs châtaigniers, leurs oliviers, leurs arbres à fruits, si nombreux et si variés, poussent seuls, sans qu'ils aient à s'en occuper; leurs vaches, leurs moutons, leurs chèvres, broutent tout seuls dans la montagne, sous la conduite du berger commun ; quant au rudiment de culture, on s'en est déchargé sur les femmes et sur les « méprisables » Lucquois. « Presque tous les villages ont une belle place, où les habitants passent la meil-

(1) P. Bourde, *loc. cit.*

leure partie de leur vie à « causer politique », se promenant un parti d'un côté un parti de l'autre, sans jamais faire plus d'une dizaine de pas en long ou en large. Cette habitude prudente de tourner sur soi provient sans doute de ce que, en temps d'inimitiés, on prend l'air devant sa porte, sans dépasser le coin de sa maison (1). »

Il n'est pas étonnant, après cela, qu'à un moment donné ces haines, perpétuellement surexcitées par le contact et par l'abus du triomphe, finissent par éclater et par se traduire en actes de vengeance, en terribles *vendetta*.

Au siècle dernier, « la vendetta, qui régnait entre les familles de génération en génération, coûtait chaque année à la Corse un millier de ses enfants; des villages entiers avaient été dépeuplés. En certains endroits, chaque maison de village était devenue une citadelle crénelée, où les hommes se tenaient sans cesse à l'affût, tandis que les femmes, protégées par les mœurs, sortaient librement et vaquaient aux travaux de la campagne. Terribles étaient les cérémonies funèbres, quand on apportait à sa famille le corps d'un parent assassiné. Autour du cadavre, se démenaient les femmes, en agitant les habits rouges de sang, tandis qu'une jeune fille, souvent la sœur du mort, hurlait un cri de haine, un appel furieux à la vengeance. Ces *voceri* du mort sont les plus beaux chants qu'ait produits la poésie populaire de la Corse (2). » La littérature est, elle aussi, un produit de l'état social.

Il se commet en Corse quatre fois plus d'attentats contre les personnes que dans le département de la Seine, où afflue cependant une multitude d'aventuriers et de gens sans aveu. Le chiffre de ces attentats s'explique par ce fait qu'un seul meurtre met en état de vendetta tous les parents de la victime, et, par voie de conséquence, tous les parents de l'agresseur. A la suite de l'inimitié des Rocchini et des Tafani, vingt-quatre membres des deux familles, se sentant menacés, ont gagné le maquis. Cette inimitié a déjà fait onze victimes.

Les deux frères Bellacoscia sont un bon type des rois du ma-

(1) Paul Bourde, *loc. cit.*
(2) E. Reclus, *loc. cit.*, p. 638.

quis à notre époque. Pendant quarante ans, ils ont tenu le maquis. « Ils y ont construit deux maisons, il y élevaient des troupeaux, ils y ont amassé des richesses et ils y ont vécu au milieu de leurs familles, redoutés et respectés de leurs voisins, aussi libres dans leur domaine volé qu'un souverain absolu dans ses États. Ils avaient la conscience de cette sorte de royauté. L'un d'eux s'était fait graver, au pénitencier de Chiavari, où il avait placé un de ses gendres (comme gardien, pas comme détenu), un sceau dont il timbrait ses lettres à l'instar des princes : *L'Indépendant, Jacques Bonelli, dit Bellacoscia* (1). » Toutes les expéditions dirigées contre eux échouèrent; une d'entre elles, composée de cent vingt hommes de ligne et de soixante-dix gendarmes, ne put réussir à s'emparer des deux bandits.

En somme, la politique, en Corse, n'est qu'une autre forme du brigandage et le sentiment national se borne tout simplement à faire triompher le groupe de familles qui constitue le clan dont on fait partie.

Une pareille conception du pouvoir explique comment les luttes se succèdent sans interruption dans toute l'histoire de la Corse. En effet, dès qu'un clan triomphe dans une commune, le clan adverse ne se croit nullement tenu à suivre l'autorité du moment, qui n'est pour lui qu'un ennemi et le pire de tous, un ennemi héréditaire, un ennemi de famille. Aussi, tous les clans vaincus n'ont-ils rien de plus pressé que de se soulever contre les clans vainqueurs et d'offrir leur pays à l'étranger, à condition qu'on les délivre de leurs rivaux. Voilà l'explication des révolutions de la Corse, où l'on voit se succéder le parti d'Octave et de Sextus Pompée, d'Othon et de Vitellius, des Grecs de Byzance et des Goths conduits par Totila, des Lombards et des Francs, de Boniface marquis de Toscane et d'Othon II, empereur d'Allemagne, des Pisans et des Génois, des Aragonais, des Anglais et des Français.

On peut résumer l'histoire entière de la Corse dans le récit suivant : En telle année, on en vint aux armes, pour une raison

(1) P. Bourde, *loc. cit.*

qu'on ne connaît pas bien. Tel personnage, renommé pour le nombre de ses parents, fit alliance avec les Génois (ou avec tout autre peuple étranger), il favorisa leur entrée dans l'île et fut sur le point de triompher grâce à leur concours. Mais, tout à coup, un autre Corse, également puissant par le nombre de ses parents, se déclara contre lui et appela à son aide un autre peuple étranger (les Pisans par exemple). Ici, récit interminable et confus des luttes, embuscades, etc. Après quoi, on en vint à un accord cordial. Mais, l'année suivante, on ne sait pas bien pourquoi, tel nouveau personnage, également puissant par sa parenté, fait un appel héroïque aux armes... La suite comme précédemment, et ainsi de même pendant des siècles, depuis les Romains jusqu'à Paoli.

Aussi, les seuls grands hommes de l'histoire de la Corse sont-ils des hommes de guerre, des chefs de partisans, des chefs de bandes, vivant au milieu des conspirations et des coups de mains, tour à tour affranchissant leur pays et le livrant à l'étranger. Tels sont, par exemple, Sambucuccio, qui, en l'an 1007, mena le soulèvement le plus célèbre des communes ; — Sampiétro, qui, à la tête d'une bande, essaya d'enlever la Corse aux Génois : il fut poignardé en 1567, après avoir assassiné sa femme, pour avoir demandé sa grâce au sénat de Gênes. Son fils et son petit-fils, Alphonse et Jean-Baptiste d'Ornano, furent également des gens d'épée compromis dans des conspirations : le premier continua la lutte contre les Génois; le second, après avoir été impliqué dans la conspiration de Chalais, fut enfermé à Vincennes, où il périt, dit-on, étranglé. Philippe-Antoine d'Ornano, qui appartient à la même famille, fit toutes les campagnes de l'Empire, et fut créé maréchal de France par Napoléon III.

Hyacinthe Paoli, après avoir dirigé, de 1734 à 1739, l'insurrection de ses compatriotes contre les Génois, offrit successivement la Corse au Saint-Père, puis à l'Espagne, qui la refusèrent, et fut vaincu par les Français. Pascal Paoli, son fils, réussit à enlever aux Génois tout l'intérieur de l'île; après la cession faite par Gênes à la France, il souleva ses compatriotes, mais fut contraint de se réfugier en Angleterre; rappelé par l'assemblée na-

tionale avec le titre de lieutenant général de la Corse, il ne tarda pas à rompre avec la Convention, expulsa tous les Français, et... offrit la Corse à l'Angleterre, qui l'accepta. Jacques Abbatucci lutta contre Paoli et les Anglais. Charles Abbatucci, Lucien et Raphael de Casabianca, Sébastiani, Arrighi furent des officiers au service de la France. Il faut bien aussi ranger parmi les hommes célèbres de la Corse, l'assassin Fieschi, ancien berger, qui ne fit qu'appliquer sur le continent les procédés traditionnels de la vendetta corse. Enfin, Bonaparte, dont le caractère et les procédés un peu vifs de gouvernement s'expliquent si bien par son origine.

En dehors de ces agitateurs, la Corse n'a produit qu'un seul homme célèbre, le pape Formose. Or il est curieux de constater que sa destinée a été aussi agitée que celle de ses compatriotes : un de ses successeurs, Étienne VI, l'accusa d'avoir usurpé la tiare, le fit exhumer, traîna en plein concile son cadavre revêtu des habits pontificaux et, après lui avoir fait trancher la tête par le bourreau, le jeta dans le Tibre. Il ne fut réhabilité que par Jean IX. Dans son ensemble, le clergé corse s'est surtout illustré dans les rôles politiques et militaires.

La cueillette, comme moyen d'existence dans la vie privée; le clan, comme organisme dans la vie publique : tels sont les deux termes qui peuvent résumer l'état social de la Corse. C'est cueillette privée ou publique.

Ces deux termes expliquent le mode d'*Expansion* de cette race.

V

La Corse est remarquable par l'action que ses émigrants exercent au dehors.

Nous n'avons pas besoin de dire que ces émigrants ne se dirigent ni vers l'agriculture, ni vers l'industrie, ni vers le commerce; ils n'en ont ni le désir, ni le goût, ni l'aptitude. Le Corse n'émigre pas non plus comme domestique : le milieu que

nous venons de décrire l'a trop habitué au commandement et à l'indépendance et trop peu au travail. Même dans le pays, « les domestiques n'existent pour ainsi dire pas. L'homme qui est pris pour conduire un troupeau est à peu près sur le même pied que les enfants au point de vue des relations privées. A Bastélica, l'opinion publique est si contraire à l'idée de servage, qu'il est pour ainsi dire impossible de trouver une femme qui consente à entrer dans une famille comme domestique à gages (1) ».

Les seuls débouchés de l'émigrant corse sont l'armée, l'administration et certaines professions libérales, en un mot les fonctions qui le rapprochent du pouvoir, qui lui donnent une portion, si minime qu'elle soit, de l'autorité publique. « Ordinairement, l'aîné reste à la tête de la maison patrimoniale et de la famille; un autre fils est destiné à l'armée, un autre aux emplois publics, un autre à l'Église (2) ».

C'est ainsi que les Corses envahissent actuellement l'armée et l'administration : on en compte environ dix mille, ce qui est une proportion énorme pour le chiffre de la population. « Le Trésor a payé l'an dernier dans l'île seulement 3.253 pensions civiles et militaires. Supposer trois personnes en fonctions pour une en retraite n'est point exagéré. Un dépouillement de l'*Annuaire militaire* a donné un total de 815 officiers corses dans l'armée active; et un dépouillement de l'*Annuaire de la gendarmerie*, 402 sous-officiers de la même origine. Toute l'intelligence, toute l'activité de la population s'en vont aux emplois. Le pays est vide. On y voyage des lieues et des lieues à travers les plus belles terres du monde, sur lesquelles les ronces et la brousse poussent plus drues que des toisons (3). »

Dans la seule petite commune de Bastélica, perdue dans la montagne, on comptait « trois capitaines en retraite, plusieurs sous-officiers retraités également, médaillés ou décorés; on y comptait en activité, seize officiers, capitaines, sous-lieutenants

(1) *O. M. loc. cit.* p. 449.
(2) *O. M. loc. cit.* p. 444.
(3) P. Bourde, *loc. cit.*

et lieutenants; un seul, parmi eux, sortait de l'École de Saint-Cyr (1) ».

L'émigrant corse est plus porté que notre Méridional vers les fonctions militaires, parce qu'il y est prédisposé par les perpétuels conflits et par les coups de main de la vie de clan. Comme lui, il est porté vers la politique, mais il la comprend et la pratique autrement.

Nous avons vu (2) que c'est surtout par la parole que le Méridional exerce l'action politique; c'est un orateur né; il a la parole facile, abondante, imagée, entraînante. Mais, au fond, il est un peu naïf et surtout très confiant, il se livre au premier venu et fait de la politique, en quelque sorte à ciel ouvert. C'est en exploitant ces défauts que des adversaires peuvent avoir raison de lui.

Le Corse, lui, n'est ni naïf, ni confiant, ni orateur; il est surtout, et avant tout, conspirateur et homme d'action. Il pratique essentiellement la politique d'intrigues; il excelle à faire de longues combinaisons qui doivent lui livrer ses adversaires et le pouvoir. C'est ainsi que, sur toutes les places publiques de toutes les communes de la Corse, chaque clan combine longuement et avec mystère les ruses qui doivent le faire triompher du clan rival.

Mais lorsque ces ruses échouent, lorsque ces savantes combinaisons sont éventées, le Corse ne se tient pas pour battu. Il a recours alors à sa ressource suprême, à son procédé traditionnel, la violence. Dans la vie privée, c'est le poignard; dans la vie publique, c'est le sabre, c'est le coup d'État.

Pour le Corse, homme de clans guerriers, il n'y a que deux situations possibles : être au pouvoir ou à la révolte.

L'influence politique du Corse s'explique par l'aptitude qu'il a à conduire les hommes et à les attacher à sa cause. En cela, il est supérieur à notre Méridional. Celui-ci, nous l'avons vu, les entraîne par l'éloquence, il les séduit par l'appât de la curée politique, qui est le grand ressort de la politique alimentaire; il se livre lui-même et on se livre à lui.

(1) *O. M.*, *loc. cit.* p. 453.
(2) Voir notre second article, dans la livraison d'août.

Le Corse a moins d'éloquence, il est vrai, parce qu'il est plus fruste, plus montagnard; mais il a beaucoup plus d'ascendant personnel; parce qu'il ne se livre que dans la mesure où il veut bien se livrer. La réserve est une des qualités essentielles du conspirateur, et le Corse a été habitué à conspirer; même quand il ne conspire pas, il a les apparences d'un conspirateur. Accoutumé à vivre au milieu des intrigues de clan, il s'est fait de cette habitude une seconde nature. Contrairement à notre Méridional qui est homme d'inspiration et de premier mouvement, qui s'emballe et qui emballe les autres, lui ne livre rien au hasard, il calcule tout et peut, pendant des années, préparer le succès d'une *combinazione*. Et, tandis que le Méridional aime à se mettre en évidence, le Corse, qui tient plus à la réalité qu'à l'apparence du pouvoir, peut conduire sa *combinazione* en se dissumulant, en restant dans la coulisse, sauf à se montrer au moment décisif. C'est bien toujours le procédé du conspirateur.

A ces qualités de conducteur d'hommes, le Corse joint, comme notre Méridional d'ailleurs, l'habitude de la largesse et de la générosité. Sorti d'un pays de cueillette où la propriété est vague et flottante, où on se fait des clients par des libéralités de tous genres, il sait donner largement de son bien. Il sait, à plus forte raison, distribuer largement le bien de l'État, le jour où il tient une fonction quelconque du pouvoir. C'est là, en politique, une force énorme.

Enfin, le Corse a une dernière force, qui, pour le maniement des factions politiques, le met bien au-dessus du Méridional inconstant et confiant : il est constant et terrible dans ses amitiés et dans ses inimitiés. Ceux qui ont éprouvé une amitié corse, ou une haine corse, savent à quoi s'en tenir. Soutenir ses amis envers et contre tous, à tort ou à raison; se venger de ses ennemis quand même, sont des conditions essentielles pour avoir du prestige, pour maintenir sa situation, comme chef ou comme membre d'un clan. N'oublions pas, en effet, que le clan est fondé uniquement sur la confiance mutuelle que l'on peut avoir les uns vis-à-vis des autres : le clan n'existe plus, si on ne peut compter les uns sur les autres en tout et pour tout.

On le voit, l'influence corse n'est pas plus heureuse que celle qui est exercée par les autres Méridionaux (1). A vrai dire, elle est plus fâcheuse, parce qu'elle introduit dans les mœurs privées et publiques non seulement l'éloignement pour le travail et les professions utiles, l'attrait vers le fonctionnarisme et le militarisme, le développement de l'État autoritaire et centralisateur, mais, de plus, l'appel à la violence comme un dernier et décisif argument.

Ces procédés ne sont pas de ceux qui contribuent à orienter dans le sens de l'avenir, dans le sens des peuples qui représentent aujourd'hui le progrès et la puissance sociale ; ils orientent au contraire vers le régime de l'antiquité, vers le type des anciennes populations du bassin de la Méditerranée.

(*La suite au prochain numéro.*)

Edmond Demolins.

(1) Voir notre second article, dans la livraison d'août.

LE LAMAÏSME

COMMENT LE MILIEU THIBÉTAIN A ÉTÉ FAVORABLE A SON ÉCLOSION (1)

Le lecteur voudra bien se rappeler quels sont les caractères sociaux distinctifs que nous avons reconnu appartenir à la Race Jaune (2).

Ayant, dès l'origine, traversé la zone des steppes asiatiques en suivant les bords irrigables des grands affluents de la mer d'Aral, les familles primitives qui donnèrent naissance à cette race ont reçu, des conditions mêmes qui régissent cet itinéraire, le mode de groupement et l'ensemble du concept social encore en vigueur aujourd'hui chez leurs innombrables descendants. La *solidarité familiale* et *l'indépendance réciproque* des familles, que nous opposons à l'institution de la caste hindoue, sont la base des groupements et de l'idée sociale chez les Jaunes. Aucun corps sacerdotal constitué à part ne s'est formé parmi eux en vue de la la célébration des sacrifices et du maintien des dogmes ; par suite, ferme notion *métaphysique* de la Divinité s'est perdue au sein de la race, et chaque groupe a conservé seulement les notions pré-

(1) Sources : Barthélemy Saint-Hilaire : *le Bouddha*, Paris, Didier, 1866; — Huc (l'abbé), *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie et le Thibet*, 6e édition, Paris, Gaume, 1878; — E. Lamairesse, *l'Empire chinois : le Bouddhisme en Chine et au Thibet*, Paris, Carré, 1894; — Vassilief, *le Bouddhisme* (traduction La Comme), Paris, Durand, 1865; — Malte-Brun, *Géographie universelle*, t. III, Paris, Parent-Desbarres; — E. Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. VI, VII, VIII, Paris, Hachette; — Cotteau, *de Paris au Japon*, Hachette, 1883.

(2) Voir les précédents articles sur le Bouddhisme, dans la *Science sociale*, t. XVIII, livraison d'août 1894, p. 161, et livraison de septembre 1894, p. 245, t. XX, livraison d'octobre 1895, p. 313.

cises d'une morale utilitaire, avec un culte strictement familial.

Ces caractères nous sont très nettement apparus dans la partie agricole et sédentaire de la race jaune, qui est sortie des Cent Familles et a constitué l'Empire Céleste. L'autre branche, la branche pastorale ou faiblement adonnée à la culture, a retenu, elle aussi, le type social originaire, comme elle a conservé les particularités physiques spéciales à la race : tout cet ensemble de traits reliant l'une à l'autre la fraction agricole et la fraction pastorale est le produit de la sélection opérée par les conditions de l'itinéraire primitif, commun à ces deux branches et isolé des itinéraires primitifs qu'ont suivi les autres variétés humaines.

J'ai indiqué le plateau du Pamir comme le lieu de séparation des deux grands rameaux de la race jaune. Tandis que les communautés plus spécialement agricoles se dirigeaient, à travers ces solitudes élevées, d'abord vers la plaine arrosée qui s'étend au pied des *Monts des Ancêtres* (1), puis vers les vallées irrigables des grands fleuves chinois, les communautés plus riches en bétail optaient pour la vie pastorale ou pour les diverses industries dont l'élevage et l'entretien des troupeaux forment la base : elles tendaient à peupler, soit au Nord la « Terre des Herbes », soit vers le Midi les plateaux du Thibet.

I. — LE THIBET PRIMITIF

Au point de vue du contact avec les doctrines du Bouddha qui viennent de l'Inde, le Thibet prime tous les autres pays peuplés par la race jaune. Les Thibétains ont joué, en outre, et jouent encore le rôle le plus important dans la diffusion du Bouddhisme jusqu'aux confins de l'extrême Orient. Il nous importe donc de relever ce qui peut être connu jusqu'à présent sur la région et la société thibétaines, toutes deux d'un difficile accès.

L'exploration du Thibet est loin encore de pouvoir fournir d'amples et complets documents, malgré les efforts courageux et

(1) Monts Célestes ou Thian-Chan.

quelquefois héroïques d'illustres voyageurs. De quelque côté, en effet, que l'on tente d'aborder le plateau thibétain, il y a de graves dangers à courir, des souffrances terribles à supporter, dans la traversée de cols ardus et glacés qui se présentent par séries. Nouer des relations avec les sociétés diverses que l'on peut rencontrer dans ce pays inhospitalier, est peut-être plus difficile encore que d'escalader ses monts neigeux : l'observateur y est constamment épié ; il ne peut échapper un instant à la surveillance perspicace et jalouse exercée par le gouvernement chinois, toujours en éveil pour soustraire à toute influence étrangère les nomades et les caravaniers des grandes steppes, qu'il exploite et dont il a peur.

Malgré ces difficultés, nous pourrons continuer notre étude, et, je l'espère, la mener jusqu'à la fin. Car il ne s'agit point pour nous de tenter une observation complète et approfondie des sociétés thibétaines : nous voulons seulement nous rendre compte de l'influence sociale qu'exercent chez les peuples de la race jaune établis en dehors de l'Empire Céleste, les doctrines et les institutions enfantées par le Bouddhisme.

Mais encore faut-il, pour atteindre ce but, connaître d'une façon générale le théâtre de l'action.

La région désignée sous le nom de Thibet se compose d'un vaste plateau très élevé (1) : le plus élevé de l'Asie, disent quelques auteurs, le « Toit du Monde », disent les habitants des pays qui l'entourent. Ce plateau se décompose en deux parties distinctes :

Le Thibet septentrional forme la partie la plus haute, la plus terriblement balayée par les vents secs et froids ; elle est complètement déboisée, l'herbe seule pouvant croître dans les conditions climatériques propres à ce lieu. Le Thibet du Nord est soumis purement et simplement au régime de la steppe ; la rudesse de la température, la durée des neiges, le manque d'abris,

(1) Altitude moyenne de 3.200 à 3.500 mètres. Voir pour la description du Thibet : Malte-Brun, t. III, p. 241 à 247, etc. ; — Lamairesse, p. 250 et suiv. ; — E. Reclus, t. VII, p. 19 et suiv. ; t. VIII, p. 115 et suiv. ; Huc, — *Voyage en Tartarie et au Thibet*, t. II, p. 260 à 500.

en font même une steppe particulièrement solitaire, un désert entre les déserts : deux faibles tribus pastorales, quelques bandes de brigands, voilà toute sa population. Aussi ne doit-on pas s'étonner d'apprendre que le voyageur, errant au milieu de ces solitudes glacées sans jamais y rencontrer personne, ait recours à l'étoile polaire pour diriger sa marche (1).

Le Thibet méridional, un peu moins élevé, se distingue de la partie Nord par la configuration du sol : il présente un certain nombre de dépressions étroites, abritées contre le vent furieux du plateau et jouissant d'un climat plus doux. Ces sortes d'oasis sont susceptibles de culture : elles produisent quelque peu d'orge, voire même des fruits, mais des fruits qui restent toujours acides. En fin de compte, les produits de la culture tiennent une assez petite place au Thibet; les troupeaux, au contraire, y sont comptés comme la principale richesse. Malgré la longue persistance des neiges, malgré la nature rocheuse du sol et sa déclivité, les quelque dix ou douze familles qui peuplent chaque *oasis* parviennent à conserver un assez grand nombre de moutons, de chèvres à longs poils, et surtout d'yacks ou « bœufs grognants ». Ces familles sont considérées comme appartenant à la race *Bod* ou « scythique (2) », fraction de la race jaune. Sur le pourtour du haut plateau qui tient séparées les unes des autres la Chine, l'Inde et la Perse, et dans des conditions particulièrement rudes, elles ont pu maintenir chez elles l'essence du régime propre aux familles primitives, c'est-à-dire la communauté familiale restreinte, appuyée à la fois sur la culture rudimentaire et l'art pastoral. Les populations de ce type, avec leurs pauvres champs d'orge et leurs bêtes endurcies à toutes les rigueurs, s'étendent par séries continues dans le Karakorum, le pays de Ladak et le Thibet proprement dit, de la base du Pamir aux forêts de l'Indo-Chine (3). Leurs villages, dis-

(1) Le prince Henri d'Orléans, Conférence à la Société astronomique de France. 8 avril 1896.

(2) On sait que le nom de Scythes équivaut la plupart du temps à celui de nomades.

(3) Cf. Reclus, t. VII, p. 19 et suiv., p. 413; t. VIII, p. 102 à 111 : il y a là une indication assez claire de l'itinéraire primitif que l'on peut attribuer à cette fraction de la race jaune.

tants d'environ un jour de marche, jalonnent les routes suivies par les caravanes. De Pékin vers Kachmir et le Turkestan, ou de ces différents points vers l'Inde, on ne peut facilement voyager à travers les hautes montagnes sans avoir recours aux habitants des petits vallons cultivables, à leurs gîtes, à leurs approvisionnements, à leurs bêtes de somme. D'autre part, tout l'ensemble de la situation pousse les villageois vers le métier de transporteurs auxiliaires : d'abord la pauvreté et la rareté du sol cultivable; puis la composition des troupeaux, imposée par le climat. Le yack, l'animal domestique le mieux approprié à ces montagnes glacées, forme l'élément principal de ces troupeaux, et il est parfaitement utilisable comme animal de bât.

Le groupement familial, au Thibet, porte l'empreinte de ces conditions de vie : la pauvreté des ressources, leur fixité ont, comme dans bien des régions montagneuses, tendu à la limitation du nombre des ménages; mais, entre *frères* (1) sans ménages, l'association s'est maintenue à raison de l'art pastoral et du métier de convoyeur (2). De là une forme particulière de groupement répandue dans les chalets thibétains : le frère aîné, l'*ancien*, seul marié, est entouré de ses autres frères, et tous en commun élèvent les enfants d'une seule mère. Ce régime du foyer a été qualifié « polyandrie » par plusieurs voyageurs et géographes (3).

Chaque petite station vit dans l'isolement, bloquée longtemps par les neiges et séparée en toutes saisons, par un long et pénible trajet, des autres vallons habités; les pâturages même qu'elle fréquente ne se rencontrent pas avec ceux des autres villages. Aussi voit-on les familles réunies dans un même poste abrité et cultivable s'organiser en une sorte de petite république, qui reproduit dans son essence les traits du groupement familial. Le village a un chef, un *ancien* (*dheba*), qui, par sa famille et sa situation, ne diffère pas sensiblement de ses adminis-

(1) Ce nom de *frères* doit être pris ici dans le sens oriental, comprenant les cousins et les neveux vivant au même foyer.

(2) La culture, nous l'avons dit, est demeurée l'accessoire, mais elle a déterminé la sédentarité du foyer.

(3) V. Reclus, t. VII, p. 85, etc.; — Malte-Brun, t. III, p. 246, etc.

trés; tous sont pâtres, paysans et convoyeurs à la fois; on ne trouve point parmi eux des chefs de caravanes ou de gros négociants. Ces petits clans montagnards vivent donc sous le pur régime démocratique : c'est ce qu'attestent les assemblées désordonnées des gens des villages, où tous prennent la parole à la fois et où la foule, toujours hésitante parce qu'elle n'est point encadrée, finit par se ranger à l'avis de celui qui crie le plus fort (1).

Le contraste est absolu entre les institutions familiales ou publiques de ces pauvres convoyeurs et celles des puissants chameliers du grand Désert, qui sont, eux aussi, transporteurs par état. Ce contraste doit être attribué d'abord, croyons-nous, à la fixité obligatoire du foyer sur la terre cultivable, et plus encore à ce qui est la cause de cette fixité elle-même, à l'exiguïté des ressources qui maintient toutes les familles au même niveau; cette égalité dans la pauvreté tend à constituer non une société hiérarchisée, mais une démocratie patriarcale, comme on en rencontre de nombreux exemples dans les contrées montagneuses peu fertiles. Mais il y a au contraste que nous signalons une autre raison encore, et cette raison est capitale et considérable, étant donné qu'il s'agit d'une société actuellement appliquée aux *transports*.

La société thibétaine primitive, telle qu'elle se conserve dans les villages que nous venons de décrire, a été constituée sous l'empire des conditions générales régissant la race jaune : solidarité familiale, indépendance réciproque des familles, et enfin *absence de tout corps religieux constitué à part*.

Or, ce dernier organisme est représenté chez les races du Désert d'un façon très puissante par les *Confréries religieuses*, dont l'action a précédé et rendu possible le développement de la société hiérarchisée des chameliers. Sans les confréries, sans leurs relations lointaines et leurs travaux, il n'y aurait eu ni les lignes de caravanes, ni les oasis, ni le commerce, ni la richesse accumulée qu'il produit : tout cela serait resté dans le

(1) V. Huc, dans son voyage de retour du Thibet en Chine (t. II, p. 401, à la fin).

néant, et les familles Berbères, isolées, demi-sauvages, auraient simplement promené leurs troupeaux de chamelles sur leurs sables improductifs (1).

En essaimant peu à peu sur le pourtour du grand plateau glacé, la branche thibétaine de la race jaune a précisément fait, à l'origine, ce qu'auraient fait les familles berbères, si elles avaient été laissées à elles-mêmes dans les ouâdis du Désert brûlant que les prêtres d'Ammon, par leur initiative et leurs travaux, ont convertis en oasis peuplées et commerçantes. Dénués de culte extra-familial, les Thibétains ne pouvaient constituer d'eux-mêmes une de ces vastes associations à base purement religieuse qui, s'adressant à tous les hommes, nouent et multiplient les relations éloignées, et dont la mission comme dépositaires d'une doctrine métaphysique se complète par la diffusion des cultures intellectuelles : ils végétaient dans leurs petits vallons abrités, ignorés et ignorants du reste du monde.

Leurs congénères de la race jaune, en supposant qu'ils les eussent rencontrés sur les points extrêmes de la région, ne pouvaient leur fournir ce qui manque à la race entière : une doctrine religieuse conservée et développée par un corps spécial préposé au culte public. C'est seulement du contact avec une race différente, pourvue de cet organisme religieux, que la société thibétaine pouvait recevoir quelque développement. Cette race extérieure, mais voisine, a été la race hindoue, au sein de laquelle la caste brahmanique, séparée du reste de la société, conserve, avec le sacrifice public, le dépôt des hymnes doctrinales, et s'adonne par état, avec un zèle extraordinaire, au développement de certaines branches des cultures intellectuelles.

Des relations devaient forcément s'établir entre les populations que sépare l'Himalaya. Leurs produits ne sont pas les mêmes, l'avantage des échanges est évident, et les facultés que possédaient comme transporteurs les pâtres thibétains avec leurs yaks étaient à la hauteur de ce que demandaient ces convois à courte

(1) V. dans la *Science sociale :* « L'Égypte ancienne ». t. IX, p. 553 et suiv. (juin 1890).

distance. Il semble probable que la capitale du clan Népâlais des Çakya, auquel appartenait le fondateur du Bouddhisme, a dû son importance au voisinage d'une passe fréquentée. Avant comme après cette époque, d'autres voyageurs que les marchands hindous et leurs charretiers de la race jaune ont traversé les cols et les défilés de la montagne. Un grand nombre de pèlerins partent de la vallée du Gange et se rendent, de temps immémorial, aux sources des fleuves sacrés de l'Inde, réunies en quelque sorte au bord du plateau thibétain (1). Les Biskou, mendiants-ascètes de caste brahmanique, comptent pour une fraction importante parmi ces mystiques voyageurs. On peut voir encore aujourd'hui des Biskou dans les villes et les campagnes de l'Inde : ils sont les héritiers et les continuateurs des « Gymnosophistes » connus des anciens. Parmi ces brahmanes mendiants, les uns sont simplement des gens de caste qui, n'ayant pu se procurer aucune situation capable de les faire vivre, ont recours aux oblations du public : cela ne fait pas perdre caste, c'est au contraire tout à fait dans les traditions et dans les principes. D'autres sont de véritables ascètes, que leur philosophie particulière a conduits à reconnaître l'excellence des vertus de mortification et de renoncement comme moyen de parvenir à une pureté plus parfaite. Or, dans la pensée des Brahmanes, le premier degré à franchir pour aborder la voie de la perfection, est le pèlerinage aux sources des fleuves sacrés, aux lointaines montagnes traditionnellement vénérées comme le séjour des êtres divins, et tous ces lieux se trouvent à la frontière ou sur le territoire même du Thibet. On comprend très bien que certains de ces Biskou, comptant parmi les plus absorbés dans la recherche de la « pureté », parmi les enthousiastes, je dirai parmi les fanatiques de cette méthode contemplative, aient, leur pèlerinage accompli, franchi la frontière du Thibet : la dureté du climat, l'isolement au milieu d'une race étrangère, l'incertitude même des ressources nécessaires à la vie complétaient pour ces ascètes vagabonds les dernières sévérités du renoncement parfait. Isolés

(1) V. Reclus, t. VIII, p. 156, 160, 211, etc.

ou en bandes, marchant devant eux tant qu'ils trouvèrent quelques oblations à recueillir, ces Brahmines voyageurs pénétrèrent dans le Thibet et bien au delà, sous leur nom hindou de « cramana » (chaman par corruption), c'est-à-dire ascètes, nom que le Bouddha lui-même a porté et sous lequel il est encore chanté dans les cantiques des Lamas (1).

C'est en vain, pourtant, que ces Biskhou émigrants auraient chanté la théogonie du Véda devant les gens de la race jaune, c'est en vain qu'ils auraient offert en leur présence le sacrifice rituel par le feu; mais ils apportaient dans leur bagage contemplatif une idée qui pouvait être comprise en dehors de l'Inde : l'idée de la « pureté » et de l'excellence de l'homme « pur », idée qui se concilie parfaitement avec ce profond respect pour la morale conservé chez la race jaune au milieu du naufrage des notions métaphysiques (2).

Des ascètes qui professent un genre de vie extraordinaire, qui viennent de très loin ou tirent de très loin leurs doctrines et leurs coutumes, sont facilement considérés comme possédant une manière spéciale d'atteindre un degré de pureté inaccessible au vulgaire, et par suite une puissance supérieure, incompréhensible, parce qu'ils semblent avoir pénétré dans une région plus haute, inconnue des autres mortels. Des prestiges plusieurs fois constatés, — mais que je ne me charge pas d'expliquer, — sont venus confirmer la réputation de pouvoir magique et divinatoire attribuée aux « chaman ». Ainsi la voie se trouva ouverte à leur propagande et à leur diffusion. Ils semèrent leurs élèves et leurs descendants non seulement dans le Thibet, mais dans toute la Mongolie, et jusque chez les Mantchou du Nord et les Sibériens (3) : dans ces différents pays, les explorateurs ont rencontré des « chaman » ou prêtres-devins, qu'ils désignent sous les noms de « jongleurs » ou de « magiciens ». Ces singulières épaves de la caste brahmanique hindoue ont conservé sous les cieux éloignés le *moyen d'existence* dévolu à cette caste; l'o-

(1) V. Vassilief, p. 63.
(2) Voir l'article précédent, dans la Revue, t. XVIII, p. 268 et suiv.
(3) Dr Cotteau, *De Paris au Japon*, p. 259, note.

blation fait vivre le « jongleur », comme elle défraye le brahme attaché au temple d'un village hindou et le fakir mendiant des bords du Gange. Ce mode de rétribution est logique et tout indiqué ; mais l'origine brahmanique des « chaman » se traduit en fait d'une manière plus précise : au milieu de la population qui l'entoure, le prêtre-devin reste un étranger, un homme à part des autres hommes : il ne peut communiquer ce degré supérieur de pureté, apanage exclusif de la « caste des Purs » ; il ne convie pas ceux qui l'approchent à s'élever eux-mêmes vers la « pureté » spéciale qui le rend dépositaire du pouvoir magique : cet état supérieur, il le tient de sa naissance et de la possession de certaines connaissances occultes traditionnellement tirées des gloses védantiques. Ses fils lui succéderont, ou il les remplacera en se choisissant un successeur instruit en secret. L'état de « chaman » est *un métier fermé héréditaire* (1).

Tels sont les plus anciens rapports qui s'établirent entre la branche thibétaine de la race jaune et la société védantique, sa voisine. L'esprit de caste y est visible ; et cet esprit fermé ne peut engendrer ce qui relie, ce qui agrège les unes aux autres les familles indépendantes de la race jaune. Ces pratiques secrètes, réservées aux seuls « chamans » et provoquées isolément par ceux qui les consultent, ne peuvent déterminer un groupement social. Ceux qui consultent le même devin ne sont point par ce fait reliés et rattachés les uns aux autres ; leur situation respective est la même que celle des paysans de nos campagnes, clients d'un même « rebouteur » ou d'un même guérisseur de bestiaux (2). Le chamanisme n'est pas un culte qui associe, qui engendre des manifestations en commun, qui institue une hiérarchie et des associations en vue de la célébration de ces rites et de l'avancement religieux en masse. En ce sens, il n'a pas de caractère social. Il est simplement une superstition individuelle

(1) V. « La Société védique », *Science sociale*, t. XV, p. 397 et suiv.

(2) Je ne veux dire aucun mal des « rebouteurs », dont l'habileté rend quelquefois de précieux services ; mais il n'en est pas moins vrai que le métier de « rebouteur », celui de « conjureur de sorts » pour les bestiaux, sont *des métiers fermés héréditaires*.

très largement répandue, et d'autant moins apte à relier les unes aux autres les familles indépendantes de la race jaune, que ses initiateurs sont séparés, par leur origine, par leur concept social, par leur état, de la société qui les entoure.

Ainsi, malgré sa diffusion sur toute la surface du grand plateau central asiatique, le chamanisme, imbu de l'esprit isolant de la caste, n'a pu fournir l'agent de groupement et de lointaine extension nécessaire à l'entreprise des grandes caravanes à travers les pays de la race jaune. Vers l'Est de ce plateau, il n'y avait rien non plus à attendre en ce sens de la société chinoise toute agricole et de son *Ciel* généalogique fermé. A l'Ouest s'étend l'influence des Confréries monothéistes des Déserts, chez qui la doctrine métaphysique l'emporte de beaucoup sur les enseignements moraux. Leur action est, par là, mal adaptée aux habitudes d'esprit et aux dispositions religieuses de la race jaune, surtout des branches thibétaine et pastorale. Il nous faut donc chercher autre part l'élément organisateur capable de rapprocher les unes des autres les hordes nomades éparses dans la grande steppe; de mettre en rapport, à travers les solitudes de la Terre des Herbes, les foyers des trois grandes civilisations asiatiques, entièrement séparés jusque-là; capable enfin de grouper et d'utiliser pour cette œuvre immense les petites communautés des convoyeurs thibétains, blotties dans leurs vallons abrités, comme des nids de passereaux, sous les rebords du « Toit du monde ».

II. — LE CULTE LAMAÏQUE.

Nous avons étudié le Bouddhisme dans ses origines, et il nous est apparu *à cette première époque de son existence* comme un pur système philosophique. Il fut la conception d'un ascète à l'esprit élevé, nourri des subtilités et des abstractions familières aux écoles brahmaniques, mais délivré par les circonstances, par le milieu social qui l'entourait, de cet étroit préjugé de caste qui restreint l'action morale et doctrinale des Brahmanes aux

seuls territoires occupés par la race hindoue. Pendant la vie de son fondateur, le Bouddhisme ne peut être considéré que comme une *école* : ce n'est pas un *culte*. Çakya-Mouni proscrit les sacrifices, apanage de la caste brahmanique, et poursuit de ses invectives les sacrificateurs (1). Des disciples, à la vérité, se groupent autour de lui, et il leur impose certaines règles de vie remarquables par leur austérité; mais les haillons dont chacun d'eux doit se vêtir à l'exemple du maître, ont la même signification et la même portée que le fameux « manteau de philosophe » dans l'antiquité classique. L'avenir du Bouddhisme n'était point renfermé dans ces prescriptions renouvelées des gymnosophistes et qui ne se présentaient que comme une vieille pratique bien connue aux Biskhou dont tout le désir était de trouver une voie nouvelle pour arriver à la vraie « pureté » et à l'immuable sagesse.

Un tout autre fait dessinait l'avenir dès les premières prédications du Bouddha : c'est parmi les *marchands*, les gens de la caste hindoue des Vaïcias, que ses enseignements prennent d'abord faveur; et à peine l'ascète himalayen, méditant sur la douleur, le déclin et la mort, croit-il s'être mis en possession de la sagesse intégrale, qu'il fait aussitôt « tourner la roue de la Loi » pour les convoyeurs des pays du Nord, pour *deux frères associés,* conduisant leurs chargements à travers les montagnes (2). Le Bouddha en personne, au cours de son existence terrestre, n'a pas franchi les frontières de l'Inde, mais sa doctrine, grâce à la condensation qu'il en fit sous la forme populaire des « Quatre Vérités », traversa rapidement tous les défilés ardus qui coupent l'Himalaya entre l'Hindou-Kousch et le pays de Sikkim.

Les Vaïcias hindous, éclairés par cette prédication simplifiée de la « Pure Sagesse », convertissaient avec facilité leurs convoyeurs et leurs correspondants de la race jaune : car, à la différence de la doctrine brahmanique, la doctrine bouddhique, la *Bonne Loi*, s'accordait au fond admirablement avec l'état d'esprit et les aspirations de cette race, qui, en laissant s'oblitérer les no-

(1) V. Barth. Saint-Hilaire, *Vie du Bouddha*, p. 43.
(2) V. la *Science sociale*, « Le Bouddhisme, » t. XVIII, p. 175.

tions de la Divinité, avait conservé l'amour de la loi morale. Au grand Bouddha, Çakya-Mouni, succéda comme chef d'école son cousin Amitaba ; à celui-ci, son fils Padmapani, l'auteur du *Lotus de la Bonne Loi* et de la formule célèbre : *Om mani padme oum*, que récitent continuellement les Lamas et les dévots bouddhistes du Thibet. Padmapani est appelé *patron du Thibet* (1) : c'est lui qui a présidé à la fondation du Lamaïsme, et, par là, dirigé les destinées du pays vers un état tout différent du premier.

A dater de Padmapani (2), la région occupée par la race thibétaine, comprenant non seulement le Thibet proprement dit, mais toute la déclivité du grand plateau asiatique vers le Sud et l'Est, fut rapidement occupée par les *communautés bouddhiques*. Ce développement si prompt d'une institution nouvelle semble au premier abord étonnant, lorsqu'il s'agit d'une contrée dans laquelle la limitation et l'exiguïté des ressources ont imposé aux populations un régime familial singulier, évidemment basé sur la nécessité de limiter le nombre des foyers. Mais c'est précisément ce mode particulier de groupement en famille, décrit plus haut et qualifié « polyandric », qui procure aux communautés bouddhiques un recrutement facile et nombreux. Déjà formés à l'obéissance, à la vie en commun sous la présidence de l'aîné marié, vivant pauvrement, gardant le célibat, les frères cadets des familles thibétaines ont bien peu de chose à faire pour se plier à la discipline imposée par le Bouddha à ses compagnons. En échange de ce petit effort, ils reçoivent de l'institut lamaïque deux avantages : d'abord, une direction morale plus précise, plus assurée, vers cette « pureté » morale que leur race a toujours vénérée et considérée comme son idéal ; en second lieu, une solution, conforme aux ressources de leur esprit, des questions que tout homme se pose sur le grand problème de la vie et de la mort ; l'espoir d'un repos parfait et sans fin. C'est là, en effet, le résumé de la doctrine qui découle des « Quatre Vérités ».

(1) V. Lamairesse, p. 265.

(2) Padmapani était le *neveu à la mode de Bretagne* de Çakya-Mouni : son action sur le Thibet, supposant déjà une masse considérable de sectateurs du Bouddha dans ce pays, se place donc à une époque rapprochée de celle du fondateur du bouddhisme.

Nous nous expliquons donc aisément l'extension des lamaseries dans la région du Thibet, et l'afflux dans leur sein d'une part réellement très importante de la population : en fait, aucune autre race ne fournit aux instituts cénobitiques dans une aussi grande proportion que la race thibétaine (1).

Mais, si ces lamaseries étaient restées simplement des centres d'enseignement philosophique, deux choses demeureraient pour nous incompréhensibles : leur durée déjà longue à travers les siècles, et le rôle social important qui leur incombe. Or, il n'en a pas été ainsi; le Lamaïsme n'est pas resté une *école,* comme le fut le Bouddhisme du vivant de son fondateur; le Lamaïsme est rapidement devenu un *culte* dans toute la force du terme. Déjà la seule importance numérique des Lamas doit nous le faire pressentir, car une école philosophique ne saurait, par le simple exposé d'un système, toucher la masse du corps social; elle n'y réussirait pas, particulièrement chez la race jaune dont la formation première justifie les tendances fort éloignées de la métaphysique; elle y réussirait moins encore parmi les pâtres thibétains que le Bouddha lui-même, jugeant en philosophe, qualifiait de « gens stupides et lourds, muets comme leurs moutons, incapables de distinguer le bon enseignement du mauvais » (2). Mais il faut dire que, sous la forme des « Quatre Vérités », forme la plus anciennement employée dans la prédication (3), la doctrine du grand ascète se présentait dépouillée de tout appareil philosophique et accessible même aux « gens stupides et lourds » de la race thibétaine. Rien n'est moins abstrait, en effet, que ces quatre vérités : 1° la douleur existe; 2° elle est liée à l'existence actuelle des hommes; 3° on n'est affranchi de la douleur que par le « Nirvâna » ou renoncement parfait; 4° *il y a un chemin pour parvenir au Nirvâna.* C'est cette dernière énonciation pratique qui contient en germe toute une série d'exercices nouveaux, soit de rite, soit de morale : elle est la base du

(1) V. Lamairesse, p. 377, pour le Thibet, p. 352, 353, 381, etc., pour les autres pays lamaïques.

(2) Barth. Saint-Hilaire, *Vie du Bouddha,* p. 51.

(3) V. Vassilief, p. 65, 93, etc.

culte lamaïque. Les deux premières de ces « Quatre Vérités » sont évidentes et incontestables, la troisième peut être comprise par la masse dans un sens moralement élevé et assez simple, mais la quatrième, qui est une parole d'espoir, capte immédiatement l'attention des auditeurs.

Oui, il existe une voie pour aller du mal vers le bien, de l'imparfait vers le parfait. Chaque homme sent en son cœur cette fondamentale espérance, dont toutes les doctrines et toutes les liturgies renferment l'expression. Tendre au bien, rechercher sa propre élévation morale, c'est professer clairement cette croyance, qu'il y a une voie conduisant de l'imperfection vers la perfection.

Seulement, la voie est ardue entre l'imparfait et le parfait ; et quelle que soit la base doctrinale adoptée, il faut un moyen pour la franchir. Les systèmes brahmaniques, par exemple, font intervenir le Sacrifice comme moyen de réparation et de purification, comme trait d'union entre l'essence pure et l'essence impure. Tout imprégné qu'il fût de la philosophie tirée des Védas, Çakya-Mouni a rejeté le sacrifice; il devait le rejeter, puisque sa conception à lui mettait à la place de l'essence divine, le Nirvâna ; mais la voie qui mène de la douleur au Nirvâna demeurait ainsi sans secours pour aider à la parcourir. Or, voici le pont philosophique suspendu par le Bouddha sur cet hiatus de sa doctrine : Le vrai sage, dépouillé en esprit de tout ce qui est composé, et entré dans le Nirvâna, se trouve affranchi du désir de toute forme contingente. Un seul désir peut l'animer et l'anime en effet, le désir du Nirvâna ; et, ce désir satisfait pour lui-même, il le reporte sur les autres composés encore embarrassés dans leurs formes diverses, pérégrinant à travers leurs décompositions et leurs naissances successives. Ce désir du Nirvâna, chez celui qui est arrivé au but, ne peut s'appliquer à l'amélioration, à *l'augmentation* de cet état incommutable ; il s'applique donc à son *extension*, c'est-à-dire à l'arrivée des autres êtres au même état. C'est ce que le Bouddha exprime en disant : « Ma loi est un bienfait pour tous : *après avoir atteint l'intelligence suprême*, je rassemblerai les êtres vivants : je leur montrerai la porte la plus sûre de l'immortalité ; je leur donnerai le beau rayon de la

pure sagesse, l'œil de la loi sans tache et sans corruption (1). »

Le Bouddha Amitaba, cousin et successeur de Çakya-Mouni, avait beau jeu pour développer, en l'honneur du grand ascète parvenu à la possession de la pure sagesse et de l'état définitif, cette théorie miséricordieuse. Son fils Padmapani précisa et vulgarisa, dans son livre *Mani Komboun,* cette interprétation de la dernière des « Quatre Vérités », interprétation qui donne la médiation du Bouddha comme le moyen de parvenir au bienheureux état définitif. La race thibétaine devait accepter facilement la notion *concrète* du Bouddha médiateur.

Tout ce qui concerne une médiation positive comme moyen de tendre de l'imparfait vers le parfait constitue évidemment la partie principale, essentielle, d'un culte. L'existence de cette partie pratique différencie une religion d'avec un système philosophique. Aussi est-ce bien par la vulgarisation du Bouddha personnel médiateur, que Padmapani fonda le culte lamaïque, et devint *le patron du Thibet* (2).

Le Lamaïsme a donc rempli la première des conditions qui, d'un système doctrinal, d'une *école*, tendent à faire sortir un *culte* produisant des effets sociaux : *l'objet du culte est personnellement déterminé*, c'est le Bouddha-médiateur, désireux de l'extension du Nirvâna et secourable pour ceux qui ont recours à lui. Il y a plus : par le développement même de la théorie assez subtile déjà exposée, le Lamaïsme multiplie les objets de son culte : les ascètes célèbres deviennent chez lui *Bodhisatva,* presque Bouddhas; et, comme tels, ils sont animés de très peu de désirs, sauf celui de l'extension du Nirvâna. Ces Bodhisatva, mus par ce désir, suscitent en certains lieux et en certains temps des *composés* dans lesquels ils revivent, pour l'édification et le salut de « tous les êtres vivants ». Ainsi le Dalaï-Lama de Lhassa, chef suprême du Lamaïsme, passe pour l'incarnation du patron du Thibet, Padmapani. De même, le chef de la grande lamaserie de l'arrière-Thibet est considéré comme représentant

(1) Barth. Saint-Hilaire, *Le Bouddha,* p. 11, etc.
(2) V. Lamairesse, p. 355, note.

le Bouddha Amitaba; le Guison-Temba ou Bouddha vivant du Grand-Kouren, en Mongolie, est tenu également pour suscité par un célèbre Bodhisava. Au-dessous d'eux, beaucoup de supérieurs de lamaseries sont reconnus comme *chutuktu* ou « deux fois nés ». C'est toujours la même idée : tous ces *composés*, à des degrés divers, doivent leur formation à des « rayons de lumière » miséricordieusement émis par des personnages arrivés à un renoncement plus ou moins absolu (1).

Je n'entrerai pas dans le détail des cérémonies du culte lamaïque (2); il convient seulement d'observer qu'elles sont nombreuses, publiques, revêtant souvent la forme de pèlerinage, en un mot, qu'*elles intéressent la société tout entière*, satisfaisant ainsi à une condition que doit remplir un culte pour prendre rang et influence au milieu des faits sociaux. Quant à la *hiérarchie*, nous venons d'en apercevoir l'origine dans les Incarnés ou *chubilgan*. Mais tout cet ensemble, doctrine, rites, hiérarchie, ne pourrait se conserver et exercer son influence, s'il ne reposait sur de *vastes et solides associations* : les lamaseries ou communautés de lamas.

Les lamaseries ont succédé aux petites communautés de *chrawaka*, ou « auditeurs », qui, dans le principe, se sont formées autour de Çakya-Mouni (3), lorsqu'il jouait simplement le rôle de chef d'école. Mais les lamas, groupés, eux aussi, autour de leurs supérieurs « incarnés », soumis de groupe à groupe à la hiérarchie des différentes « incarnations », ne sont plus seulement des disciples écoutant un enseignement et conformant leur genre de vie aux instructions données par l'ascète illustre qui les guide vers la perfection; ils sont en outre des *prêtres* chargés de célébrer les rites cultuels, et, surtout, de répandre parmi le peuple la participation aux miséricordes bouddhiques. Par là, ils créent entre les petites communautés indépendantes de la race thibétaine, entre les hordes éparses et autonomes de la steppe, le premier rapport, le premier lien qui soit capable de les unir :

(1) V. Lamairesse, p. 315 et suiv., 349, 356, etc.
(2) *Ibid.*, p. 387 à 400; Huc, *passim*.
(3) Vassilief, p. 26.

le lien d'un culte commun, englobant tous ces groupements jusqu'alors dispersés et séparés. En unissant les âmes dans la même croyance, les mêmes pratiques et la même espérance, le Lamaïsme constitue à l'état de « frères » (1) tous les individus précédemment cantonnés dans leurs milieux restreints et fermés; il forme un seul et vaste corps social de toutes ces sociétés exiguës et divergentes.

En résumé, nous savons que ce régime religieux et social tout à la fois n'a pu s'intaller au milieu de la race hindoue, d'une part, à cause de la fraternité plus étroite, réelle, et matérielle, qui unit entre eux les gens d'une même caste dans un métier fermé héréditaire; d'autre part, à cause des traditions religieusement conservées qui séparent les castes en les superposant.

Nous savons qu'il n'a pu obtenir autre chose que des adhésions de bouche et des hommages de convenance de la part des cultivateurs chinois, auxquels l'agglomération sur leurs territoires arrosés, le voisinage, la nécessité des grands travaux de canalisation ont donné comme lien entre eux la Piété Filiale envers les ancêtres communs à tous, que représente l'Empereur.

A l'inverse, sur le haut plateau de l'Asie, la portion nomade ou peu agricole de la race jaune offrait une table rase en matière de traditions religieuses : là, le Lamaïsme a pu s'établir à l'aise, il a pu répandre au loin ses communautés recrutées abondamment par les cadets du Thibet « polyandrique ». Prenant la place vide, il est devenu lui-même la tradition sous ce « morceau du ciel » : et la fraternité qu'il a consacrée y est devenue la base des rapports sociaux entre les hommes.

Par quels moyens les associations lamaïques ont elles développé ces rapports, jusqu'où se sont-elles avancées, quelles sont les conséquences de leur expansion? C'est ce que nous examinerons prochainement.

(*A suivre.*) A. DE PRÉVILLE.

(1) « Tous les hommes sont frères » : c'est l'exclamation que l'étranger entend partout sur son passage dans les pays lamaïques. C'est par cette salutation que le rusé Chinois aborde sur les marchés qui avoisinent la Steppe, le bon Mongol qu'il veut attirer dans ses filets.

L'OR ET L'ARGENT

DANS L'ANTIQUITÉ

II

LES RAPPORTS DE L'OR ET DE L'ARGENT CHEZ LES ANCIENS (1)

III. — DANS LA GRÈCE D'EUROPE.

Avant la réforme de Phidon, l'or était beaucoup plus rare dans la Grèce d'Europe que dans les contrées asiatiques que nous avons parcourues. Il devait aussi y être plus cher. En effet, il paraît certain qu'au moment de la création de la monnaie d'Égine au type de la tortue, le rapport de l'or à l'argent était comme 1 est à 15 (2). Guidé par la recherche de la commodité et du côté pratique qui inspira Crésus, Phidon prit soin aussi d'établir son système monétaire de telle sorte que dix pièces fussent l'équivalent d'un statère d'or ou d'un lingot du poids d'un statère. Il est probable, au surplus, que cette équivalence de valeur existait déjà, en fait, dans la circulation commerciale avant Phidon, et que le réformateur argien ne fit que l'appliquer à la taille de sa nouvelle monnaie. Quoi qu'il en soit, supposons que la relation de l'or à la monnaie d'argent

(1) Voir la livraison précédente.
(2) Ridgeway, *The origin of metallic currency*, p. 307.

éginétique soit comme 1 est à 15, nous aboutissons à la combinaison suivante :

Le statère d'or asiatique, monnayé ou non, de 8 gr. 40, qui est d'origine chaldéo-assyrienne et que l'Orient connaissait de toute antiquité, valait à Égine, dans notre hypothèse, 15 fois son poids d'argent fin, ou 126 grammes. Le poids du statère d'argent phidonien étant de 12 gr. 60, on voit que le statère d'or de 8 gr. 40 équivalait à 10 statères d'argent : ce compte, en chiffres ronds, nous porte à croire que la relation de 1 à 15 est bien celle qui existait en Grèce à l'époque de Phidon. Ce taux élevé de l'or n'a pas lieu de nous surprendre dans un pays où l'argent et le fer avaient été jusque-là l'intermédiaire ordinaire des échanges et où l'or était d'importation étrangère.

Bientôt, à partir du septième siècle, l'extension du mouvement colonial des Grecs et leurs relations commerciales de plus en plus actives avec les régions asiatiques, amenèrent sur les bords occidentaux de la mer Égée, l'or et l'électrum en grande abondance. Si les villes de cette contrée, comme Égine, Athènes, Chalcis, Érétrie et d'autres centres importants de trafic, ne frappèrent pas de monnaie d'or ou d'électrum, il n'en est pas moins certain que ces deux métaux entrèrent, à titre de monnaie étrangère, acceptée par tous, dans la circulation courante de ces villes; qu'elles y eurent cours légal pendant de longs siècles, et qu'elles y alimentaient les grandes opérations commerciales autant sinon plus que l'argent; tous les témoignages en font foi : les historiens, les orateurs, les poètes, les inscriptions, les trouvailles. Les créséides d'or, les dariques d'or, les lampsacènes, les cyzicènes, les hectés phocéennes étaient aussi populaires dans l'Attique et dans tout le Péloponnèse, que les *philippes* de Macédoine, les *bœufs* de l'Eubée, les *chouettes* (γλαῦκες) d'Athènes, les *tortues* χελῶναι) d'Égine, les *poulains* (πῶλοι) de Corinthe, les *boucliers* de Boétie.

Le type constant des dariques d'or leur avait fait donner chez les Grecs, qui en étaient si amoureux, le surnom d'*archers* (τοξόται, *sagittarii*), et l'on connait bien le jeu de mots cruel que fit Agésilas revenant d'Asie malgré lui, rappelé par les Grecs

que l'or du grand Roi avait corrompus : le roi de Sparte disait spirituellement à ses amis qu'il avait été chassé d'Asie par trente mille *archers* (1).

La diffusion de l'or asiatique dans la Grèce propre, la découverte de nouvelles mines, la fondation, par les Milésiens, de Panticapée qui, dès la fin du sixième siècle, devint la capitale grecque de tout le bassin septentrional du Pont-Euxin grâce à la richesse des mines d'or qu'elle exploitait : telles sont les raisons principales qui firent baisser le prix de l'or sur les marchés de l'Eubée, d'Égine, d'Athènes ou de Corinthe. Xénophon, nous l'avons vu, en fait la remarque avant la fin du cinquième siècle (2). Aussi, la *ratio* 1 à 15 entre l'or et l'argent fléchit graduellement, pour descendre à proportion de 1 à 14 que nous trouvons en pleine possession du marché d'Athènes au temps de Phidias et de Périclès.

Des fragments des comptes de la construction ou de l'embellissement du Parthénon vont, en effet, nous permettre de constater cette lente évolution économique, si bien justifiée par les événements que nous venons de rappeler sommairement.

Le plus ancien, qui date de l'an 438 av. J.-C. environ, est le compte des *épistates* chargés de fournir les matériaux dont Phidias devait composer sa Minerve chryséléphantine (3). Le passage, malheureusement mutilé, qui nous intéresse est ainsi conçu :

« Or acheté : poids, 6 talents 1609 (?) drachmes et 5 oboles. — Prix de cet or, 87 talents 4652 drachmes. »

Il y a, sur le chiffre 1609, remarquent les commentateurs, une légère incertitude provenant de la mutilation de la pierre ; mais les lectures extrêmes ne peuvent varier qu'entre 1508 et 1709, et cette hésitation n'est pas de nature à altérer sensiblement nos

(1) Plutarque, *Artaxerxès*, 20 ; Xénophon, *Hellén.*, IV, 2 ; cf. E. Babelon, *les Perses achéménides*, Introd., p. VII.

(2) Xénophon, *Revenus*, IV, 10 ; cf. ci-dessus, p. 241.

(3) *Corp. inscr. att.*, IV, 1, 3 (supplément du t. I), n° 298 bis, p. 146 ; P. Foucart, dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XIII (1889), p. 171-173 ; Th. Reinach, dans la *Revue numismatique* 1893, p. 13. Dans les calculs qui suivent, nous comptons le talent attique à 25.800 gr., le statère ou didrachme à 8 gr. 60, la drachme à 4 gr. 30, l'obole à 0 gr. 72.

calculs. Le poids de l'or était d'environ 37.600 drachmes d'or estimées 52.6652 drachmes d'argent, d'où il résulte que vers l'année 438, le rapport de l'or à l'argent, sur le marché d'Athènes, était comme 1 à 14.

Cette *ratio*, 1 à 14, se trouve confirmée par un autre fragment de comptes, daté de l'archontat de Cratès (434-433 av. J.-C.), qui contient l'état des matériaux précieux revendus après que Phidias eut achevé son œuvre (1). On lit dans un passage mutilé :

« Or vendu : poids, [98] drachmes; prix, 1.372 drachmes. »

Le chiffre des drachmes d'or que nous avons restitué entre crochets est incomplet sur le marbre, à cause d'une érosion; mais, d'après les éléments qui en subsistent, on ne peut hésiter, pour le rétablir, qu'entre un nombre compris depuis 80 jusqu'à 99. Or, en appliquant à ce petit problème épigraphique le rapport 1 à 14, on voit qu'il faut restituer le chiffre 97. Le rapport 13 $^1/_3$, qui avait alors cours dans tout l'Orient, ne saurait convenir ici, car il nous ferait dépasser le chiffre de 100 drachmes, résultat matériellement impossible (2).

La guerre du Péloponnèse (431 à 404) paraît avoir provoqué en Grèce une crise économique à la faveur de laquelle la valeur de l'or baissa rapidement, à tel point que la *ratio* orientale 1 à 13 $^1/_3$ se trouva atteinte et même dépassée sur le marché d'A-

(1) *Corp. inscr. attic.*, t. I, p. 158, n° 300-301 b; Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1893, p. 15; Hultsch, *Griech. und röm.*, *Metrologie*, p. 238.

(2) Un vers du poète comique Cratès (mort vers 430 av. J.-C.), tiré de sa comédie de *Lamia*, et conservé par Pollux, a été l'objet d'interprétations diverses au point de vue du rapport de l'or à l'argent. Le voici : Ἡμίεκτόν ἐστι χρυσοῦ, μανθάνεις, οκτὼ ὀβολοί. Mommsen, (*Monn. rom.*, I, 78) propose de considérer l'ἡμίεκτόν comme un ἡμιοβόλιον; mais une pareille pièce d'or n'a jamais été frappée à Athènes. Fr. Lenormant (*la Monnaie dans l'antiquité*, I, 152) croit qu'il faut entendre par cet ἡμίεκτον d'or une monnaie d'électrum, de Cyzique ou de Phocée, qui aurait été en réalité un *myshemihecton*. Meineke (édit. de Pollux, *Fragm.* IV, 3), auquel se rallie M. Th. Reinach (*Revue numism.*, 1893, p. 142 à 145), regarde l'ἡμίεκτον comme une mesure de capacité, sens qui ne me paraît pas applicable au vers de Cratès. Remarquons que le poids de 8 oboles d'or, dans le système de la darique, était de (0,70 × 8) 5 gr. 60, c'est-à-dire le poids exact du sicle médique d'argent. Il nous paraît donc probable que Cratès a simplement voulu faire une comparaison pondérale; il appelle ἡμίεκτόν le sicle médique qui est, en réalité, un hémi-statère d'argent, et il dit que cette pièce a le même poids que 8 oboles d'or, ce qui est la vérité. Dès lors, cette comparaison pondérale ne peut nous être d'aucun secours pour la détermination de la valeur proportionnelle des deux métaux.

thènes. Au cours de cette longue guerre, les Perses furent amenés à s'immiscer plus étroitement encore qu'auparavant dans les affaires intérieures de la Grèce. Le grand Roi achetait à prix d'or et sans compter l'alliance de Sparte ou de telle autre ville ; il prodiguait ses dariques aux généraux grecs ; les mercenaires grecs qui formaient la majeure partie de ses armées rentraient chez eux chargés de l'or achéménide. Devenu de plus en plus commun, le métal jaune se trouva, par là même, déprécié, au bénéfice de son concurrent.

Un événement politique des plus graves vint, en outre, contribuer à faire renchérir l'argent ; ce fut le long siège d'Athènes, pendant lequel les communications de la ville avec les mines du Laurium se trouvèrent interceptées. La source de métal blanc où les Athéniens étaient habitués à puiser, au fur et à mesure de leurs besoins, leur fut soudain fermée. Alors, pour faire face aux nécessités du siège et payer les troupes, il fallut faire argent de tout, et quand la réserve métallique de l'opisthodome du Parthénon, amassée par Périclès, eut été épuisée, en 408-407, sous la l'archontat d'Antigène, on alla jusqu'à faire fondre, pour les convertir en monnaies, huit des dix statues de Victoires en or qui ornaient l'entrée du temple de Minerve. J'ai démontré dans un autre travail, que ce fut la seule circonstance dans laquelle Athènes monnaya l'or, avant son alliance avec Mithridate (1). Ne pouvant plus frapper des *chouettes* d'argent, et réduits à se procurer une monnaie obsidionale, les Athéniens émirent, avec le produit de la fonte des Victoires et d'autres trésors, des statères d'or d'un style médiocre, dont il nous est parvenu un certain nombre d'exemplaires. Ils donnèrent à ce statère d'or, non pas le poids de la darique (8 gr. 40), mais le poids de leur propre drachme d'argent, c'est-à-dire 8 gr. 60.

Le rapport adopté pour la taille de cette monnaie d'or par rapport à la monnaie d'argent, qui continuait à circuler, dut être conforme au rapport commercial admis sur le marché d'Athènes à cette époque. « On dut s'arranger en sorte que non seulement

(1) E. Babelon dans la *Revue des Études grecques*, t. II, 1889, p. 124 à 148, et *Mélanges numismatiques*, t. II, p. 177 à 201.

le statère, mais encore toutes les subdivisions pussent s'échanger, sans aucune soulte, contre un nombre rond de pièces d'argent de l'ancien système. Si maintenant l'on remarque que le statère d'or attique pèse 2 drachmes et qu'il se subdivise en demi-statères, quart, sixièmes et douzièmes, on sera tout naturellement conduit à admettre que la valeur du statère avait été fixée à 24 drachmes d'argent, ce qui mettait les pièces divisionnaires à 12, 8, 6 et 4 drachmes l'une. La *ratio* qui résulte de ces équivalences est 13 à 1 (1). » Ainsi, à vingt ans de distance, nous sommes loin du rapport 1 à 14 et même du rapport 1 à 13 $^1/_3$ qui continuait à régner dans tout l'Orient.

La disette de l'argent avait fait renchérir la monnaie blanche ; l'or n'était qu'un métal déprécié. Dans cette crise, Athènes vit, à son détriment, les effets du théorème de Gresham : la monnaie d'argent, c'est-à-dire la bonne monnaie, se fit rare dans la circulation, tandis que la monnaie fabriquée avec le métal avili, l'or, devint plus répandue. Aristophane signale ce phénomène dont il ne comprenait sans doute pas bien la cause ou la portée économique, lorsqu'il dit dans les *Grenouilles* (vers 718) : « Dans notre république, les mauvais citoyens sont préférés au bons, *de même que la mauvaise monnaie circule, alors que la bonne se cache*. »

Des textes littéraires de la première moitié du quatorzième siècle nous fournissent la preuve que la dépréciation de l'or persista toujours après la crise qui l'avait provoquée, le stock de métal jaune qui circulait en Grèce ne faisant que s'accroître chaque jour davantage, avec l'expansion du commerce et l'exploitation de mines nouvelles.

Dans le dialogue *Hipparque*, attribué à Platon (2), la *ratio* 1 à 12 entre l'or et l'argent est formellement indiquée comme étant celle qui régnait à Athènes dans le premier quart du quatrième siècle (3). On y lit en effet le dialogue suivant :

(1) Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1893, p. 146.

(2) Ce dialogue est plus probablement l'œuvre de Simon de Mégare. (Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1893, p. 17.)

(3) Vasquez Queipo, *op. cit.*, t. I, p. 171, et t. II, p. 303; Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 157.

« Socrate. — Si quelqu'un donne un certain poids d'or pour un poids double d'argent, fait-il une bonne ou une mauvaise affaire?

« Hipparque. — Une mauvaise affaire, Socrate, car, au lieu de *douze fois* le poids de son or, on ne lui en rend que le double (1). »

Dans un plaidoyer de Lysias (2), écrit vers 389, on trouve l'énumération des biens laissés par Conon, mort à Cypre peu auparavant; elle est ainsi présentée : « Il a légué à Athéna et à Apollon de Delphes, sous forme d'ex-voto, une somme de 5.000 statères; à son neveu qui administrait ses biens à Cypre, *environ* 10.000 drachmes; à son frère, trois talents; le reste, soit 17 talents, il l'a laissé à son fils. Le total de ces sommes s'élève à *environ* 40 talents. » Plusieurs savants se sont efforcés vainement, suivant nous, de tirer parti de ce passage pour établir la valeur proportionnelle de l'or et de l'argent à Athènes, vers 389 (3). Une grande incertitude règne dans les chiffres fournis par Lysias, à cause des mots ὡς et περὶ, *environ*, qui, à deux reprises, viennent affirmer qu'il ne s'agit pour l'orateur que d'une évaluation approximative (4). En second lieu, il ne faut pas oublier que Conon est mort à Cypre où se trouvait une partie de ses biens. L'orateur compte-t-il en poids attiques ou en poids cypriotes, c'est-à-dire perses comme le prouvent les monnaies de l'île de cette époque? Du moment que le discours est prononcé à Athènes, nous devons présumer plutôt qu'il compte suivant le système athénien, puisqu'il ne nous dit pas le contraire. Dans ce cas, les 5.000 statères d'or attiques pèsent (5.000 × 8 gr. 60) 43.000 grammes; le total de la fortune s'élève ainsi, à environ (40 × 25.800) 1.032.000 grammes.

(1) Ἀντὶ δωδεκαστασίου γὰρ διστάσιον αὐτῷ καθίσταται τὸ χρυσίον (Ps. Platon, *Hipparque*, p. 231 D. (p. 560 de l'éd. Didot); cf. Th. Reinach, *loc. cit.*, p. 18.

(2) Lysias, *De bonis Aristophanis*, ch. 39-40 (p. 183 de l'éd. Didot).

(3) Brandis. p. 85; Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 147; Hultsch, *Métrologie*, p. 237; Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1873, p. 16-17.

(4) ...Ἔδωκεν ὡς μυρίας δραχμάς ... τούτων δὲ κεφάλαιον γίγνεται περὶ τετταράκοντα τάλαντα. (Lysias, *loc. cit.*)

10.000 drachmes attiques	= 43.000	grammes.
3 talents attiques . . .	= 77.400	—
17 talents attiques . . .	= 438.600	—
Total.	559.000	—

En retranchant 559.000 de 1.032.000, nous obtenons 473.000 grammes d'argent qui représentent la valeur proportionnelle des 5.000 statères d'or, d'où nous avons $\frac{473.000}{43.000} = 11$. Mais, je le répète, ce résultat doit être considéré comme approximatif et vraisemblablement très au-dessous de la réalité.

Nous ne saurions, pour des motifs du même ordre, tirer grand parti, dans la question qui nous occupe, de textes épigraphiques dans lesquels on a voulu trouver des éclaircissements précis qu'ils ne comportent point. Il s'agit, en premier lieu, d'un inventaire des trésoriers du Parthénon, dont la date est fixée à l'an 398-397, et qui énumère des ex-voto offerts à la déesse. L'une de ces offrandes consiste en « une couronne d'olivier en or, consacrée par la ville, en l'honneur de la victoire du citharède : poids 85 drachmes (1) ». Nous savons, par de nombreux décrets qui nous sont parvenus, que les couronnes de ce genre offertes par le peuple athénien valaient approximativement 500 ou 1.000 drachmes d'argent. Mais nous ne connaissons pas le prix de la main-d'œuvre pour la confection de ces couronnes. Dans l'hypothèse où la couronne dont parle notre inscription aurait valu 1.000 drachmes d'argent net, son poids d'or étant de 85 drachmes, la *ratio* de valeur entre les deux métaux aurait été de $\frac{1.000}{85} = 11,70$.

Ce résultat ne doit pas être très éloigné de la réalité, car d'après une autre inscription, l'orateur Lycurgue, au cours des douze années de son administration financière (338 à 326 avant J.-C.), acheta pour le compte de la ville, de l'or au cours de 22 drachmes 5 $^1/_2$ oboles le statère d'or de poids attique. Comme le statère d'or pesait 8 gr. 60 et la drachme d'argent 4 gr. 30, les calculs nous conduisent au rapport 1 à 11,45 entre les deux métaux.

Un troisième document est un fragment de comptes de l'administration de Lycurgue qui contient l'énumération de couronnes d'or analogues à celles dont nous avons parlé tout à l'heure :

« Couronne votée par le peuple athénien aux... Poids, 48 statères.

« Deux couronnes votées à Alexandre. Poids, 97 $^1/_2$ statères.

« Couronnes votées à Tisamène de Péanée. Poids, 49 $^3/_4$ statères.

« Couronne votée à Nausiclès. Poids, 100 statères (1). »

En nous démontrant que le poids des couronnes offertes par le peuple athénien n'était pas rigoureusement fixé à 50 et à 100 statères, ce fragment interdit d'en établir la valeur à 500 et 1.000 drachmes d'argent, et de conclure, par conséquent, au rapport 1 à 10, qu'il semble indiquer, mais qui serait en contradiction formelle avec les autres témoignages athéniens contemporains, que nous avons énumérés. Cependant, comme nous l'allons bientôt constater, la *ratio* 1 à 10 ne devait pas tarder à être la règle générale pour la Grèce tout entière (2).

A Panticapée, sur le Bosphore Cimmérien, qui était le grand marché de l'or provenant des mines de l'Oural, le rapport des deux métaux paraît avoir été comme 1 à 11,70. En effet, on frappe dans cette ville, au milieu du quatrième siècle, des statères d'or d'une rare beauté, du poids de 9 gr. 05, des tétradrachmes d'argent de 15 gr. 13 et des drachmes de 3 gr. 18 (3). Avec la *ratio* 1 à 11,70, il fallait exactement 7 tétradrachmes ou 28 drachmes d'argent pour équivaloir à un statère d'or (4).

Ce fut, d'après Diodore, en 356, que Philippe de Macédoine, fondant la ville de Philippes pour l'exploitation des mines d'or

(1) Στέφανος θαλλοῦ χρυσοῦς, ὃν ἡ πόλις ἀνέθηκεν τὰ νικητήρια τοῦ κιθαρῳδοῦ, σταθμὸν τούτου ΓΔΔΔΓ. (*Corp. inscr. attic.*, II, 2, n° 652, ligne 36; Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1893, p. 165.)

(2) *Corp. inscr. græc.*, n° 157; Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 147; Hultsch, *Griech. und röm. Metrologie*, p. 238-239.

(3) *Corp. inscr. attic.*, II, 2, n° 741, fragm. *fg.*; Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1893, p. 20.

(4) Fr. Lenormant prétend qu'à Panticapée, à cause de l'abondance de l'or, la *ratio* était de 1 à 10 environ. (Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 151-152.)

du Pangée, inaugura la frappe de ses beaux statères. A partir de ce moment, le système monétaire de Philippe comprit, pour pièces principales, un statère d'or pesant 2 drachmes attiques, c'est-à-dire 8 gr. 62 environ, 1 drachme d'argent du poids dit phénicien, de 3 gr. 62, et 1 tétradrachme d'argent du même système, pesant 14 gr. 48. Quel était le rapport de ces pièces? On admet généralement que le monnayage de Philippe de Macédoine est fondé sur la proportion 1 à 12 $^1/_2$ (1); mais rien n'est moins prouvé. Aussi a-t-on, récemment, essayé de démontrer que la *ratio* du bimétallisme de Philippe est comme 1 à 10 (2). Cette hypothèse est encore moins vraisemblable que la première, à cause de la relation admise sur le marché d'Athènes à l'époque contemporaine. Mieux vaut chercher, suivant nous, à se rapprocher du taux marchand de l'or que payaient les Athéniens. Si nous admettons, par exemple, que, dans le monnayage de Philippe, l'or était à l'argent comme 1 est à 11,75, on reconnaîtra qu'il fallait 28 drachmes de 3 gr. 62 ou 7 tétradrachmes de 14 gr. 48, pour équivaloir à un statère de 8 gr. 62. Cette concordance par nombres entiers et sans fractions est un important argument en faveur de notre hypothèse.

Les mines d'or de la Thrace et de la Macédoine étaient loin d'être épuisées et elles continuaient à déverser sur la Grèce leurs abondantes richesses, lorsque survinrent les rapides conquêtes d'Alexandre. Nous l'avons vu plus haut, le conquérant trouva en Orient des trésors métalliques énormes; il mit la main sur les réserves en or accumulées dans les palais de Darius, notamment à Suse et à Persépolis. Cet or, sous la forme monnayée ou en lingots, prit le chemin de la Grèce où il vint s'ajouter au métal du Bermion et du Pangée. Il en résulta pour l'or une dépréciation presque soudaine, qui modifia sa valeur proportionnelle par rapport à l'argent et la fit tomber à un taux très inférieur à celui qu'elle avait en Asie.

Les monnaies d'Alexandre sont taillées suivant le rapport métallique 1 à 10. Le statère d'or pèse 8 gr. 60; la drachme

(1) Brandis, p. 251; Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 148.
(2) Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1893, p. 146 et suiv.

d'argent en est la moitié, c'est-à-dire environ 4 gr. 30; le tétradrachme est de 17 gr. 20 : c'est le système attique tel qu'il existait à Athènes même, au moment où parut Alexandre. Il fallait 20 drachmes ou 5 tétradrachmes pour équivaloir à un statère d'or, de la même façon que, dans l'empire perse, il fallait 20 sicles médiques pour correspondre à la darique d'or. Nous constatons ce rapport 1 : 10, à Athènes, dès l'an 306-305, sous l'archontat de Corœbos, dans un compte financier où on lit :

« Argent d'Alexandre : 80 talents de bon aloi; plus 18.000 statères d'or. — Total : 140 talents (1). »

D'après ces données, les 18.000 statères d'or valent 60 talents d'argent (140 — 80), c'est-à-dire 360.000 drachmes; par conséquent, un statère d'or vaut 20 drachmes d'argent et le rapport de valeur des deux métaux est comme 1 à 10.

Ce rapport 1 à 10 persista après Alexandre en Grèce et en Asie Mineure et il se trouvait encore en vigueur dans ces contrées au moment de l'arrivée des Romains (2). Nous en avons des preuves nombreuses. Le poète comique Ménandre (+ 292), dans sa comédie du *Dépôt*, faisait dire à un père qui se plaignait des prodigalités de son fils : « Malheureux, tu m'as dépensé la valeur d'un talent d'or que je tenais en réserve. » Et plus loin, faisant allusion à la même somme : « Ce joli garçon n'a pas mangé moins de dix talents d'argent (3). » Ainsi un talent d'or est l'équivalent de dix talents d'argent.

Un lexicographe alexandrin, Polémarque, cité par Hésychius, écrit de même :

« Le χρυσοῦς chez les auteurs athéniens désigne un poids d'or de 2 drachmes; la drachme d'or vaut 10 drachmes d'argent, cinq χρυσοῖ équivalent à une mine (4). »

Dans le septième des mimes d'Hérondas découverts il y a peu

(1) *Corp. Inscr. attic.* II, n° 237; *addenda*, p. 508; Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1893, p. 22.

(2) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 148.

(3) Pollux, IX, 76; Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 148; Th. Reinach, dans la *Revue numism.*, 1893, p. 23.

(4) Hésychius, v. χρυσοῦς; Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 148 et p. 149, note 2.

d'années et qui datent du temps de Ptolémée Évergète (247-222 av. J.-C.), le cordonnier Cerdon demande tour à tour pour une paire de sandales une mine d'argent et cinq statères (1). C'est exactement l'équivalence affirmée par Polémarque et qui repose sur la proportion de valeur 1 à 10.

Par le traité que les Romains, en 189 avant J.-C., imposent aux Étoliens vaincus, ces derniers s'engagent à payer, soit en monnaie attique, soit en monnaie équivalente, une contribution de guerre de 200 talents attiques (2). Ils auront la faculté de livrer un tiers de la somme en pièces d'or, en comptant *une mine d'or* comme équivalent à 10 *mines d'argent* (τῶν δέκα μνῶν ἀργυρίου, χρυσίου μνᾶν διδόντες) (3).

C'est encore le rapport 1 à 10, enfin, que Dion Cassius signale chez les Grecs, en disant que la pièce d'or s'échangeait en Grèce contre 20 drachmes (4) : *le didrachme* attique, nous l'avons vu, pesait le même poids que le statère d'or.

IV. — EN SICILE ET EN ITALIE

Pendant de longs siècles, en Italie et en Sicile, le cuivre ou le bronze demeura la base exclusive des opérations commerciales, l'intermédiaire obligé des échanges et de toutes les évaluations de prix. Nous avons assisté au développement et aux transformations successives des lingots de ce métal qui, étalonnés suivant les graduations des systèmes pondéraux indigènes, en arrivèrent presque insensiblement à la forme monétaire (5). L'or et l'argent n'étaient que des marchandises recherchées pour leur rareté et leurs qualités, et apportées par le

(1) Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1893, p. 23-24; cf. p. 141, note.

(2) Polybe, XXII, 15, 8; Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, t. II, p. 113; Vasquez Queipo, *Essai*, t. II, p. 332; F. Lenormant; *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 148-149 et 166; Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1893, p. 25-26.

(3) Polybe, *loc. cit.*; cf. Tite-Live, XXXVIII, 11 : *pro argento si aurum dare mallent, darent convenit, dum pro argenteis decem unus aureus valeret*. L'*argenteus* est le didrachme d'argent, dont le poids est le même que celui du statère d'or.

(4) Dion Cassius, cité par Zonaras, *Annal.*, X, p. 540 (éd. de Bonn); voyez aussi Hésychius, v° δραχμὴ χρυσίου ; Suidas, v° δραχμή.

(5) Voyez ci-dessus, p. 87 et suiv.

commerce extérieur sous la forme de lingots, de bijoux ou de monnaies étrangères : on les pesait avec les poids usités pour le bronze et on les évaluait en prenant ce dernier métal comme étalon (1).

La base de ces pesées était la livre (λίτρα, *libra*, as), qui, à Rome, dépassait un peu 327 grammes; la livre ou *litra* était divisée par douzièmes et la fraction la plus infime était l'*uncia* (οὐγκία, once), la douzième partie de la *litra*. La *litra* d'argent était le poids de ce métal dont la valeur marchande correspondait à celle d'une *litra* de bronze.

L'arrivée des colons grecs en Italie et en Sicile ne pouvait manquer de modifier cet état primitif des choses, en apportant sur le marché l'or et l'argent en quantité : le prix courant de ces métaux subit le contre-coup direct de cette affluence inusitée.

Cumes, fondée bien avant le huitième siècle, sur la baie de Naples, par des Eubéens qui lui donnèrent le nom de l'une des villes de leur île originaire, était restée longtemps le seul comptoir grec en Italie. Mais, vers la fin du huitième siècle, d'autres Eubéens, ceux de la ville de Chalcis, se mirent en mouvement pour les régions occidentales et vinrent fonder les villes sœurs de Zancle et de Rhégium, l'une sur la côte de la Sicile, l'autre sur la côte de l'Italie. Naxos, Catane, Syracuse, Leontini au pied de l'Etna, Himera, sur la côte septentrionale de la Sicile, complètent avec d'autres factoreries moins importantes la zone des colonies corinthiennes et chalcidiennes dont la grande île se trouva enveloppée dès le septième siècle.

Dans le même temps, la Grande-Grèce se peuplait surtout de colonies achéennes et doriennes. C'étaient, entre autres, Sybaris fondée en 720 et son heureuse rivale Crotone, bâtie dix ans plus tard, toutes deux sur le grand golfe que devait bientôt commander la cité dorienne de Tarente, dont les Parthéniens de Lacédémone jetèrent les fondements en 707. Toutes ces villes essaimèrent rapidement à leur tour, tandis que des Ioniens, des Samiens et des Phocéens créaient des comptoirs rivaux dans leur voisinage. Les Étrusques recevaient de deux

(1) Michel Soutzo. *Introduction à l'étude des monnaies de l'Italie antique*, 1re part. p. 27. (Paris, 1887, in 8°.)

côtés l'afflux commercial de la Grèce, sur la mer Tyrhénienne à Populonia et sur la mer Adriatique, à Hatria. Bref, il n'y avait pas un golfe, pas une crique des côtes de Sicile ou d'Italie, où un navire pût aborder, qui ne fût le siège d'une colonie grecque; l'opulence de ces villes dès le début du sixième siècle, et l'extraordinaire développement de leur commerce extérieur sont attestés par l'abondance de leur monnayage autant que par les traditions littéraires. Mais ce monnayage est grec et non pas italique ou sicéliote : il nous fait toucher du doigt la preuve que, partout, les immigrants transportèrent avec eux les us et coutumes de la mère patrie, et, notamment, pour nous restreindre étroitement à l'objet de nos recherches, le système pondéral et la taille de leurs espèces.

C'est par là que les multiples étalons monétaires de la Grèce et de l'Asie mineure furent introduits dans la Sicile et l'Italie, où ils vinrent côtoyer les systèmes indigènes, puis s'amalgamer avec eux. On comptait en talents, statères, drachmes et oboles en même temps qu'en *litræ* et en onces. Dans les villes grecques même, par une sorte d'action en retour, les systèmes autochtones s'introduisirent, et à côté de l'obole grecque on monnaya la *litra* italique ou sicéliote. Dans la taille de l'or et de l'argent, dans les marques de valeur inscrites parfois dans le champ des pièces d'or, d'argent, de bronze de l'Étrurie, de la Grande-Grèce, de la Sicile, nous constatons tantôt le rapport à la *litra* indigène prise comme étalon, tantôt le rapport à un étalon d'origine grecque. De là des obscurités et des difficultés quasi inextricables dans l'étude des systèmes monétaires de la Sicile et de l'Italie avant la domination romaine (1).

Cette diversité de poids et de mesures n'est pas de nature à faciliter les recherches sur la valeur respective des métaux monétaires; loin de là, elle constitue un obstacle presque insurmontable, si l'on en juge par la vanité des efforts qui, jusqu'ici, ont été tentés par les esprits les plus éminents. Tout ce qu'on peut présumer, c'est que les relations commerciales,

(1) Michel Soutzo, *op. cit.*, 1re part., p. 33 et suiv.

incessantes, quotidiennes, des Grecs de Sicile et d'Italie avec ceux de Corcyre, de Corinthe, d'Athènes, de Phocée, de Milet, de Cyrène, ont dû égaliser et niveler la valeur de l'or et de l'argent sur le marché de tous les grands ports méditerranéens. Quelques renseignements littéraires, malheureusement trop rares, confirment cette induction.

D'après Aristote (1), le statère d'argent corinthien qui pesait le même poids que le didrachme attique primitif, c'est-à-dire 8 gr. 70, était appelé, en Sicile où il circulait abondamment, du nom de δεκάλιτρος στατήρ, parce qu'il avait exactement le poids de 10 *litræ;* d'où il appert que la *litra* sicilienne d'argent pesait 0 gr. 87. Cette indication est confirmée par la présence, dans le monnayage des villes siciliennes, de nombreuses petites pièces d'argent, qu'on ne doit pas confondre avec les oboles, et qui pèsent normalement 0 gr. 87 : ce sont des *litræ*.

La *litra* d'argent se trouvait correspondre à la cinquième partie de la drachme attique de 4 gr. 35, tandis que l'obole en est naturellement la sixième partie. Pour distinguer l'une de l'autre ces deux petites pièces, qui auraient pu se confondre dans la manipulation quotidienne, on avait soin de leur donner des types différents. C'est ainsi que dans la série syracusaine, par exemple, tandis que la *litra* correspond à cette description :

ΣΥΡΑ. Tête de femme, de profil. ℞. Pieuvre.

L'obole contemporaine est la suivante :

Tête de femme. ℞. ΣΥΡΑ. Roue.

A Tarente, nous citerons les *litræ* qui ont, au droit, un coquillage marin, tandis que le revers représente une tête d'Héraclès ou Taras sur le dauphin; les oboles de la même ville, ont, au contraire, pour types, une tête de femme, un canthare, un bucrane. Parfois la *litra*, au moins à Syracuse, porte le chiffre XII, qui indique qu'elle vaut 12 onces. Il est à peine besoin d'ajouter qu'il existe, en grande quantité, des pièces qui sont des multiples ou des divisions de la *litra*.

Parmi ces multiples, les plus considérables sont les grands dé-

(1) Aristote. *fragm.* 476 et 510, dans Pollux, IV, 174, et IX, 188; cf. Hultsch, *op. cit.*, p. 660.

cadrachmes de Syracuse, les chefs-d'œuvre de la numismatique grecque, signés d'artistes de génie, comme Cimon et Événète, et qui pèsent 43 gr. 50. Diodore de Sicile désigne ces admirables médailles du nom de πεντηκοντάλιτρα (50 *litræ*) (1), ce qui achève de nous démontrer que le poids normal de la *litra* d'argent était bien 0 gr. 87 ou 0 gr. 86. Les Grecs qualifiaient généralement la *litra* d'argent du nom de νόμος, νοῦμμος, d'où les Latins ont fait *nummus*, en appliquant, à leur tour, ce terme à leur propre unité monétaire.

La *litra* d'or pesait le même poids que la *litra* d'argent. On l'a monnayée rarement; il en existe pourtant des échantillons à Tarente où elle se distingue par ses types de l'obole d'or. En voici la description :

Tête d'Héraclès. ℞. ΤΑΡΑΣ. Taras sur le Dauphin. Or; poids, 0 gr. 87.

L'obole d'or a les types suivants :

Tête d'une déesse ceinte d'un diadème. ℞. ΤΑΡΑΝ (τινων). Canthare. Or; poids, 0 gr. 75.

Le statère d'or de 8 gr. 70 valait 10 *litræ* d'or, de la même façon que la statère d'argent ou didrachme corinthien de 8 gr. 70 valait 10 *litræ* d'argent. Combien fallait-il donc de *litræ*, de statères, de talents d'argent pour équivaloir, en valeur, à une *litra*, à un statère, à un talent d'or du même poids?

Certains auteurs admettent, sans preuve bien positive, qu'au quatrième siècle avant notre ère, l'or était à l'argent, en Étrurie et en Sicile, comme 1 à 15 (2). Cette proportion est pareille à celle que nous avons reconnue dans la Grèce propre, au temps de Phidon; d'après elle, le tétradrachme d'argent de poids attique (17 gr. 46) était représenté en or par une pièce de 1 gr. 164, et le didrachme d'argent par une petite pièce de 0 gr. 582; ce résultat,

(1) Diod. Sic., XI, 26 : « Cette monnaie, dit Diodore, valait dix drachmes attiques, et les Siciliens, à cause de son poids, la nommèrent *pentecontalitron*. »

(2) Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, t. I, p. 131; Barclay V. Head, *History of the coinage of Syracuse*, p. 17; Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 162; Hulstch, *Métrologie*, p. 667; W. Deecke, *Etruskische Forschungen*, t. II, p. 71; Ottfried Muller, *Die Etrusker*, nouv. édit. par W. Deecke, t. I, p. 393; Michel Soutzo, *Introduction à l'étude des monnaies de l'Italie antique*, 1re partie, p. 26.

remarque M. Mommsen, correspond exactement au poids réel des pièces que nous possédons. Le même savant s'efforce de justifier cette théorie en l'appliquant aux monnaies d'or de la Sicile et de l'Italie méridionale. « Les pièces de Syracuse ayant pour type la tête de Diane Sotira, Hercule ou la lyre, valent en argent 120, 100 ou 32 *litræ* fortes, celles d'Agathocle, 100 *litræ*. Les didrachmes d'or de Pyrrhus, les drachmes d'or du même prince, d'Hicétas, et du Bruttium, ainsi que les trioboles d'or du Bruttium devront être considérées comme des pièces valant 150 *litræ*, la moitié et le quart de cette valeur. »

De son côté, M. Michel Soutzo inclinerait à croire que le rapport de valeur de l'or à l'argent, en Italie, était comme 1 à 16, parce que « c'est la relation qui se prête le mieux à l'interprétation des monnaies italiques ».

Une autre théorie a été récemment proposée par M. Th. Reinach (1), au moins en ce qui concerne la Sicile : elle conclut à la relation 1 : 12, et s'appuie sur une monnaie d'or syracusaine de l'époque de Timoléon (344 av. J.-C.) qui répond à la description suivante :

ΖΕΥΣ ΕΛΕΥΘΕΡΙΟΣ. Tête de Zeus Eleutherios, laurée, de profil à gauche. ℞. ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ. Pégase au galop, à droite; dans le champ, trois globules disposés en triangle. Poids, 2 gr. 12 à 2 gr. 15.

Après avoir fait remarquer que tous les exemplaires connus de cette pièce sont en or, et non en électrum, comme on l'avait cru généralement, M. Th. Reinach pense que « les trois globules disposés en triangle sont une marque de valeur qui a été correctement interprétée par M. Head comme signifiant *trois statères de Corinthe* ». Cette pièce précieuse nous donnerait donc son évaluation par rapport aux pièces d'argent qui étaient le plus couramment employées dans le commerce de la Sicile. A cette époque, le statère de Corinthe, qui avait perdu un peu de son poids originaire, pesait environ 8 gr. 60. Si la pièce d'or de 2 gr. 15 vaut 25 gr. 80 d'argent (3 × 8,60), nous aurons la relation de l'or à

(1) *Revue numismatique*, 1895, p. 497 et 500.

l'argent à Syracuse au milieu du quatrième siècle par la simple opération suivante : $\frac{25,80}{2,15} = 12$.

Il y a dans ce raisonnement une large part de d'hypothèse qui repose sur l'appréciation du métal et surtout sur le sens attribué aux trois globules. Toutefois, ce qui lui donne une grande vraisemblance, c'est que le rapport de 1 à 12 est celui-là même qui existait entre les deux métaux à Athènes, à la même époque.

La relation duodécimale s'accorde assez bien avec la taille des monnaies d'or et d'argent. La pièce d'or de Syracuse, qui pèse 2 gr. 85 à 2 gr. 90, est l'équivalent de deux tétradrachmes ou de quatre didrachmes corinthiens au Pégase (πῶλοι). La pièce d'or de 3 gr. 80 vaut huit Pégases d'argent ou quatre tétradrachmes; celle de 4 gr. 60 vaut 6 Pégases ou trois tétradrachmes. Le statère d'or de 8 gr. 70 qu'on frappe à Syracuse sous le règne d'Agathocle et sous l'hégémonie de Pyrrhus, à Tarente et dans le Bruttium, équivaut à 12 Pégases (1). On voit ainsi que la relation *douzième* s'est maintenue après Alexandre dans le bassin occidental de la Méditerranée comme en Égypte et à Carthage, alors que dans la Grèce propre et en Asie Mineure on avait adopté le rapport de 1 à 10.

C'est vers l'an de Rome 486 (268 av. J.-C.), quatre ans après la prise de Tarente et quatre ans avant la première guerre punique, que furent frappés, à Rome, les premiers deniers d'argent de la République (2). A la même époque on inaugura l'émission des monnaies de bronze dont la pièce étalon est un as *triental*, c'est-à-dire pesant non plus une livre, mais seulement le tiers de la livre romaine, environ 109 grammes. Il fut interdit en même temps à toutes les contrées de l'Italie soumises à l'autorité romaine de fabriquer de la monnaie d'argent : c'était le cours forcé pour les produits de l'atelier du Capitole.

(1) Vasquez Queipo (*op. cit.*, t. II, p. 327 et suiv.) s'est efforcé d'établir que à Syracuse, sous Agathocle et ses successeurs, le rapport de l'or à l'argent était comme 1 : 13.

(2) Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 3, 44; cf. Hultsch, *Griech. und rom. Metrologie*, p. 277; E. Babelon, *les Monnaies de la Républ. romaine*, t. I, p. XVIII.

Les types, le style et le poids des premiers deniers de la République romaine trahissent, au premier coup d'œil, une imitation grecque, et il est manifeste que les Romains cherchèrent, dans un but purement commercial, à imiter les drachmes de la Grande-Grèce, de poids attique, qui alimentaient le commerce de l'Italie centrale.

Le denier de la République romaine, dont la marque de valeur est X (10 as), pèse 4 gr. 55, et il est $^1/_{72e}$ de la livre. Il en fut ainsi jusqu'après les désastres subis par les Romains à la Trébie et au lac de Trasimène, lorsqu'Annibal ayant franchi les Apennins, marchait sur Rome. A cette époque, c'est-à-dire en 217 ou 216 avant J.-C., pour faire face aux nécessités du moment en réduisant effectivement la solde des troupes, tout en lui conservant nominalement le même chiffre, la loi Flaminia institua l'as oncial, c'est-à-dire que la monnaie de bronze fut désormais taillée sur le pied d'un as pesant seulement une once (27 grammes), et le denier d'argent fut dorénavant $^1/_{84e}$ de la livre et non plus $^1/_{72e}$; au lieu de 4 gr. 55, il ne pesa désormais que 3 gr. 90. Ce poids fut respecté jusque sous Néron (1).

L'or était plus rare dans l'Italie centrale que dans la Grèce, en Orient et en Sicile, ou même dans le Sud de l'Italie. Cependant, dès le troisième siècle avant notre ère, l'or, sous forme de lingots ou de pièces étrangères, circulait à Rome en assez grande abondance pour qu'on pût établir sur l'affranchissement des esclaves un impôt de 5 % qui se payait en or (*aurum vicescinarium*) (2). Malgré tout, la rareté de l'or chez les Romains nous est attestée par les monnaies d'or mêmes que les généraux romains frappèrent dans le midi de l'Italie, principalement à Capoue, avant l'an 211, en vertu de la loi Flaminia. Ces pièces bien connues, du poids de 1, 2 et 3 scrupules (1 gr. 13, 2 gr. 26, 3 gr. 39), ont des marques de valeur correspondant à 20, 40 et 60 sesterces. Elles étaient donc taillées sur le pied d'un rapport 1 : 17,143 (3).

(1) Mommsen, *Hist. de la monn. romaine,* t. II, p. 22 et suiv.

(2) Tite-Live, VII, 16, 7; XXXVII, 10, 11; Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité,* t. I, p. 161.

(3) Mommsen, t. II, p. 113; Fr. Lenormant, *op. cit.*, t. I, p. 165; E. Babelon, *Monn. de la Républ. romaine,* t. I, p. 25. M. Soutzo pense que les marques de valeur de ces pièces d'or se rapportent non pas à des sesterces d'argent, mais à des unités de

La relation 1 à 17, constatée par ces calculs, est en outre confirmée par un passage de Pline se rapportant à l'an 217, qui atteste qu'un scrupule d'or (1 gr. 14) valait 20 sesterces d'argent (19 gr. 45) : cette équation conduit aussi au rapport 1 à 17 environ (1).

Vers l'an 150 avant notre ère, la découverte des mines d'or du Norique, nous le savons déjà, jeta sur le marché une telle masse de ce métal, que son prix baissa soudain d'un tiers (2). C'est, en effet, à partir de cette époque que nous voyons s'établir à Rome le rapport 1 : 11,91 entre l'or et l'argent : d'après cette proportion attestée par Tite-Live (3), la livre d'argent valait 4.000 sesterces ou 1.000 deniers (4).

Au mps de la dictature de Sylla, époque où furent frappées les premières monnaies d'or dans l'atelier du Capitole, le rapport 1 : 11 était encore la règle officielle sur le marché de Rome (5) ; mais sous Jules César, la quantité d'or rapportée de la Gaule après la conquête de cette province fut telle, que la livre d'or ne valut plus que 3.000 sesterces : d'où il résulta que la proportion de valeur des deux métaux tomba à 1 : 8,93 : *unde factum*, dit Suétone, *ut auro abundaret ternisque milibus nummum in libras promercale per Italiam provinciasque divenderet* (6).

A la fin de la République, le *denarius aureus* pesait légalement, d'après Pline, $^1/_{40e}$ de la livre romaine, ou 8 gr. 185 (7) ; mais les *aurei* d'Auguste et de ses successeurs immédiats ne dépassent guère 7 gr. 90. Sous Néron, le poids légal fut réduit à $^1/_{45e}$ de

bronze, comme les marques de valeur sur les pièces d'or étrusques et sur le denier d'argent romain. (Michel Soutzo, *Introduction à l'étude des monnaies de l'Italie antique*, 1re part., p. 41.)

(1) M. Soutzo, *op. cit.*, p. 56.

(2) Strabon, IV, 6, 12, d'après Polybe ; cf. Ridgeway, *The origin of metallic currency*, p. 338 ; Fr. Lenormant, *la Monnaie*, t. I, p. 166 ; voyez aussi ci-dessus, p. 273.

(3) Tite-Live, XXXVII, 55.

(4) Mommsen, t. II, p. 111 ; Fr. Lenormant, t. I, p. 165-166.

(5) *Ibid.* t. II, p. 118.

(6) Suétone, *Cæsar*, 54 ; Mommsen, t. II, p. 112-113 ; Fr. Lenormant, t. I, p. 166.

(7) Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 3, 47 ; Mommsen, *Hist. de la monn. romaine*, t. III, p. III, p. 19 et suiv.

livre ou 7 gr. 28 (1). De 11, 91 le rapport monétaire fut abaissé à 10,31, puis sous Trajan à 9, 375 (2).

En même temps, le denier d'argent de 3 gr. 90 fut réduit à 3 gr. 41, ou $^1/_{96e}$ de la livre, et l'aloi en fut sensiblement altéré; en arrivant à Septime Sévère, on constate que la pièce d'argent n'est que du billon, qui contient plus de la moitié de son poids de cuivre. Le denier resta jusqu'à la fin de l'empire, sauf de courts intervalles de réhabilitation, tout à fait déprécié et discrédité; il devint une monnaie fiduciaire et d'appoint, et nous en parlerons plus loin à ce nouveau point de vue.

C'est l'or qui, dans le monnayage romain, à partir du troisième siècle de notre ère, prend la place essentielle et exclusive : il est la seule monnaie *réelle*. Après avoir altéré de plus en plus l'aloi du denier d'argent, à tel point qu'il ne contenait pas même 5 % de métal fin, l'État romain eut recours à une audacieuse banqueroute : il refusa d'admettre cette monnaie dépréciée dans les caisses publiques, et un décret, qu'on rapporte au temps d'Élagabale, ordonna que tous les impôts fussent payés en or (3). C'est à peu près comme si aujourd'hui le gouvernement français refusait d'admettre dans ses caisses toute notre monnaie d'argent, sous prétexte que sa valeur réelle n'est plus en rapport avec sa valeur nominale. On ne cessa point, pour cela, de compter en deniers et en sesterces, comme nous continuons de compter en francs, et comme en Angleterre on compte toujours en livres et schillings d'argent : mais c'était énoncer une valeur purement nominale, et le mot *denier* signifiait moins la pièce d'argent de ce nom, que $^1/_{25e}$ *d'aureus* (4).

L'or, au contraire, demeura toujours d'une pureté métallique absolue; ce qu'on modifia, ce qu'on altéra arbitrairement, ce fut non pas le titre de l'*aureus*, mais son poids, qui devint extrêmement variable; les pesées que nous pouvons vérifier aujourd'hui nous plongent dans l'étonnement par leur irrégularité et elles suf-

(1) Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 3, 17.
(2) Mommsen, t. III, p. 42 et suiv.
(3) *Ibid.*, t. III, p. 142.
(4) *Ibid.*, t. III, p. 45.

firaient, à défaut des témoignages littéraires, pour démontrer que tout paiement un peu important se réglait à l'aide de la balance.

Sous Caracalla, le poids officiel de l'*aureus* fut réduit à 6 gr. 55 ou à $^1/_{50e}$ de la livre, mais les pesées effectives sont tantôt au-dessous, tantôt au-dessus de la légalité. On aboutissait donc à la démonétisation virtuelle de l'or : « La monnaie d'or cessa d'être considérée comme monnaie; les pièces n'étaient plus regardées que comme des fragments de lingots estampillés à l'effigie impériale et ne pouvaient être acceptées dans le commerce que la balance à la main (1). »

Constantin le Grand voulut remédier à ce désordre; en 312, il publia un édit fixant la taille de l'*aureus* à $^1/_{72e}$ de la livre ou 4 gr. 55, et ce poids demeura le poids normal de la pièce d'or principale jusqu'à la chute de l'empire byzantin (2). Mais, en dépit de ces mesures administratives, l'irrégularité de la taille de la monnaie d'or persista jusqu'à la fin; les *aurei* n'étaient guère que des fragments de lingots arrondis, estampillés à l'effigie impériale qui en garantissait l'aloi, mais non plus le poids : nul n'était obligé de les compter pour leur valeur nominale, et l'on en était presque revenu au système primitif où les lingots qui circulaient dans le commerce étaient marqués d'un timbre ou d'un poinçon. « Nous savons positivement que sous le règne de Constantin, tous les paiements en or se faisaient au poids, et d'autre part, qu'on acceptait en payement et au poids les lingots d'or régulièrement contrôlés. Le gouvernement avait fabriqué et déposé, dans les principales villes, des étalons particuliers, pour faciliter le contrôle du poids des pièces d'or (*exagia solidi*), et des employés spéciaux devaient procéder à ce contrôle sur la demande des particuliers (3). »

A la réflexion, ceci n'a rien qui doive beaucoup nous étonner; le grand commerce, aujourd'hui encore, s'accommode facilement du paiement en lingots, et, dans toutes les maisons de banque ou les caisses de l'État, on met la monnaie en rouleaux

(1) Mommsen, *op. cit.*, t. III, p. 61 et suiv.; Fr. Lenormant, t. I, p. 185.
(2) *Ibid.*, *op. cit.*, t. III, p. 64-65.
(3) *Ibid.*, t. III, p. 157.

qu'on pèse à chaque opération. Cette mode est plus expéditive que celle qui consiste à énumérer les pièces. Les petites transactions seules pouvaient se trouver incommodées de l'obligation de recourir à la balance. L'altération métallique du denier d'argent fit qu'il n'y eut plus de proportion fixe entre la valeur des monnaies d'or et d'argent : il n'y avait donc guère d'inconvénient à ne se pas conformer au poids officiel pour la frappe de l'*aureus*.

Lorsque, sous Dioclétien et sous Constantin, on recommença à émettre des monnaies d'argent d'un métal assez pur, la *ratio* des deux métaux fut fixée 1 : 13,88 (1), probablement en conformité avec la proportion admise alors sur le marché; le denier fut $^1/_{72e}$ de la livre d'argent et pesa normalement 4 gr. 55; on lui donna le nom de *miliarense* parce qu'il valait un millième de la livre d'or; le sou d'or (*solidus aureus*) ou la $^1/_{72e}$ partie de la livre d'or était l'équivalent de 13 $^8/_9$ *miliarensia* (2).

Les commotions politiques du dernier siècle de l'Empire jetèrent de nouveau le trouble dans la valeur proportionnelle des métaux nobles; sous Julien l'Apostat, elle était comme 1 à 14 $^2/_3$ (3). Exceptionnellement nous la trouvons fixée comme 1 à 18 dans un rescrit de Théodose le Jeune de l'an 422 (4). Le code de Justinien revient à la *ratio* 1 : 14,40, qui paraît avoir été la règle ordinaire dans l'empire byzantin.

A travers cette longue revue de témoignages, qui est si curieuse dans la question du rapport des deux métaux précieux, on ne laisse pas que de voir à quel point l'état social se traduit dans chacune des variations de ce rapport.

Ernest Babelon.

(1) Mommsen, t. III, p. 154.
(2) *Ibid.*, t. III, p. 81-82.
(3) Ammien Marcellin, XX, 4, 18.
(4) Code Theodos., VIII, 4, 27; cf. Mommsen, t. III, p. 155; Fr. Lenormant, t. I, p. 167; Fr. Hultsch, *Griech. und röm. Metrologie*, p. 173.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

QUESTIONS DU JOUR

LA CRISE COLONIALE

EN ESPAGNE

Depuis bien des mois les journaux nous apportent chaque jour des nouvelles de la lutte engagée à Cuba entre des armées espagnoles nombreuses et des bandes d'insurgés qui réussissent à se maintenir en face de leurs adversaires, souvent même à pénétrer jusqu'aux portes de la capitale, siège du gouvernement, centre de la puissance métropolitaine. Voici maintenant que les Philippines sont troublées à leur tour par une insurrection également fort grave. Que sont, dans ces colonies, les insurgés, pourquoi ont-ils pris les armes, quelles causes font durer autant leur résistance, malgré les efforts considérables de l'Espagne? Voilà autant de questions qui ne sont pas sans intérêt, et dont la solution peut servir d'exemple et d'avertissement à d'autres nations colonisatrices, ou du moins maîtresses d'établissements coloniaux.

I. — LA COLONISATION ESPAGNOLE.

La domination espagnole à Cuba et dans les Philippines ne date pas d'hier. Cuba fut visitée par les premières expéditions ibériques. Les Philippines furent occupées vers 1550. Ainsi, de-

puis plus de trois cent cinquante ans, la race a pu s'établir à son aise dans ces riches possessions, pour les mettre en valeur et en tirer fortune et puissance. Après un si long espace de temps, il paraît singulier au premier abord qu'elle n'en soit encore arrivée qu'à récolter la guerre civile. L'étonnement cesse quand on connaît les procédés employés de tout temps par nos voisins d'outre-Pyrénées pour administrer leurs colonies.

On se souvient qu'à l'époque où Colomb lança l'Espagne dans la voie des expéditions lointaines, ce pays se trouvait dans une situation très spéciale. Après des siècles de luttes incessantes, elle avait enfin réussi à chasser les Mores et à recouvrer tout son territoire : les grandes guerres européennes du quinzième siècle avaient occupé un certain temps les nombreux militaires formés par les circonstances de ces époques tourmentées. Mais au début du seizième siècle, une assez longue trêve les laissa tout à coup sans emploi. C'est ainsi qu'un bon nombre d'aventuriers se trouvèrent disponibles pour tenter la fortune dans les contrées nouvellement découvertes, dont la fabuleuse richesse en or et en argent faisait l'objet de toutes les conversations. On connaît les chefs de ces expéditions fameuses, qui donnèrent à l'Espagne tout un continent; les Cortez, les Pizarre, les Almagro, les Valdivia et tant d'autres véritables flibustiers qui partaient à la tête de quelque centaines d'hommes pour conquérir et surtout pour piller des empires. Un historien espagnol, R. S. Pereira, caractérise ainsi les troupes de partisans qui se sont alors ruées sur le Nouveau Monde : « Le recrutement des expéditions espagnoles se faisait parmi les reîtres que les guerres de Flandre ou d'Italie laissaient sans emploi, parmi les gentilshommes ruinés, les fils de famille en quête d'aventures, les mariniers, les forçats, en un mot parmi des gens pour la plupart sans aveu ».

Il est aisé d'imaginer quels procédés d'administration de pareilles gens pouvaient pratiquer. La population indigène fut par eux réduite en esclavage, écrasée de travaux, décimée, presque détruite. Le peu qui resta forma un fonds de population misérable, ignorante, méprisée et haineuse. Un certain nombre de métis vint bientôt composer entre les Espagnols et les In-

diens une classe intermédiaire, dédaignant les uns, dédaignée par les autres. D'autre part, la métropole ne tarda guère à expédier aux colonies une quantité de fonctionnaires, nommés pour vivre aux dépens des finances locales, et qui, en arrivant parmi les créoles, ne manquaient pas de se considérer comme appartenant à une race bien supérieure à tout ce qui se trouvait en Amérique par le fait de la naissance. Il se forma ainsi une série de castes ennemies les unes des autres, profondément jalouses des avantages qui pouvaient échoir à l'une d'elles, et absolument inconciliables pour la raison que voici.

Aucune des deux races superposées en Amérique n'était en état de prendre et de garder la direction des métiers ou travaux productifs. Les indigènes étaient, ou des guerriers comme les Aztèques du Mexique, ou des petits paysans conduits par une sorte de mandarinat comme les Incas du Pérou. Les royaumes guerriers tombèrent au premier choc pour ne plus se relever; au Pérou, les mandarins firent place aux Espagnols et les paysans furent durement exploités au lieu de vivre comme jadis sous une direction quasi paternelle. Voilà toute la différence. Quant aux aventuriers de la conquête et à leurs descendants, il est évident qu'ils ne pouvaient être de bien bons patrons, et nous avons dit déjà ce que leur suprématie coûta aux malheureux Indiens. Ceux de leurs compatriotes qui vinrent dans la suite aux colonies étaient en grande majorité ou des négociants, ou des fonctionnaires, qui n'avaient qu'un but : s'enrichir au plus vite pour retourner dans la métropole; ils n'entendaient pas former là des établissements durables et bien organisés. Du reste, parmi ces gens, l'oisiveté était considérée, comme en Espagne même, à l'égal d'un signe de noblesse, et chacun s'efforçait de se classer au rang des oisifs pour se relever aux yeux de tous et aux siens propres.

Ces quelques indications, que nous pourrions appuyer sur de nombreux témoignages historiques si elles n'étaient dans la mémoire de tous nos lecteurs, expliquent la stagnation des colonies espagnoles tant qu'elles restèrent dans la dépendance du gouvernement de Madrid. Celui-ci ne les considérait d'ailleurs

que comme une source de revenus exploitable à merci, et comme un déversoir pour le trop-plein de ses fonctionnaires. Cela ne fit qu'augmenter avec le temps, si bien qu'à partir d'un certain moment il suffit d'être créole pour se voir écarter de toutes les fonctions publiques, même coloniales. Si encore elles avaient été occupées par des hommes capables et intègres, le mal eût été moindre. Mais voici comment, d'après l'historien Gervinus, les choses se passaient à cet égard, au siècle dernier, dans toute l'Amérique espagnole : « A la fin du dix-huitième siècle, afin de confier, autant que possible à des Espagnols toutes les fonctions publiques, on faisait à Madrid la nomination de tous les fonctionnaires aux emplois inférieurs et même aux places les plus infimes, ce qui autrefois avait été fait par vice-roi et par les conseils communaux... On vit arriver en Amérique un grand nombre d'aventuriers affamés qui comptaient abuser de leurs fonctions pour s'enrichir. Des hommes accessibles à toute corruption pénétrèrent alors jusque dans les cours suprêmes. » De plus, la métropole s'arrangea pour monopoliser le commerce de ses colonies, si bien que tous les articles d'Europe y étaient rares et chers, et que tout débouché était encore fermé aux créoles dans cette direction.

Ainsi, non seulement les Américains se voyaient privés de ces emplois qui auraient si bien fait leur affaire, et cela au profit de gens qui les méprisaient hautement, mais encore ils faisaient tous les frais de l'enrichissement rapide de cette nuée de parasites, toujours affamés et sans cesse renouvelés et augmentés. Il n'en faut pas davantage pour expliquer la désaffection profonde des créoles et leur désir d'indépendance, désir qui se réalisa, pour la plus grande partie de l'Amérique, dès les premières années du dix-neuvième siècle.

Tels ont été les caractères généraux de la colonisation espagnole.

II. — CUBA ET LES PHILIPPINES.

Cuba, la « Perle des Antilles », est une île qui mesure 1.150 kilomètres de longueur sur 170 de large, avec une superficie de 120.000 kilomètres carrés, y compris les îlots qui en dépendent. Elle se compose d'un noyau montagneux assez élevé, frais et salubre en toutes saisons, bordé de plaines côtières chaudes et insalubres pendant la saison des pluies, relativement tempérées et saines durant le reste de l'année. Le sol est d'une fertilité remarquable : il produit en abondance la canne à sucre, le caféier, et les autres plantes utiles des pays tropicaux. Dans la montagne, se trouvent des forêts et des pâturages, ainsi que des gîtes métallifères assez riches. On voit que le fonds ne manque pas, et que le travail peut avoir là de riches éléments d'activité.

Quand les Espagnols s'établirent à Cuba, ils y trouvèrent un groupe de Peaux-Rouges évalué approximativement à deux cent mille individus. Ces gens vivaient de peu et ne travaillaient guère. Soumis sans transition au dur esclavage imposé par les conquérants, ils ne tardèrent pas à disparaître. La destruction fut si complète, que les derniers survivants furent transportés en Espagne à titre de curiosité. Un siècle suffit à cette œuvre de mort. Privés de main-d'œuvre, les créoles importèrent des noirs africains, dont l'esclavage n'a pris fin qu'en 1880. Les aborigènes avaient laissé derrière eux de nombreux métis, auxquels se sont joints des sangs-mêlés du type noir en nombre au moins égal. En outre, on a fait venir depuis vingt-cinq ans un certain nombre d'Asiatiques, de telle sorte que sur une population totale de 1.530.000 âmes, on compte au moins cinq cent mille hommes de couleur. Le surplus, outre les femmes du même type, comprend plusieurs centaines de milliers de créoles à peau blanche, sortis pour la plupart d'une souche espagnole, quelques milliers de fonctionnaires, de soldats et de négociants venus de la métropole, enfin une certaine quantité d'étrangers, surtout des *Yankees*, les États-Unis étant fort voisins de l'île.

Les siècles ont passé sur cette population mélangée sans modifier sensiblement ses idées et surtout ses préjugés. Comme autrefois ou à peu près, l'Espagnol se considère comme un être à part, bien supérieur à tout ce qui l'entoure. C'est un gentilhomme au milieu d'une foule de manants. De son côté, le créole blanc regarde avec un mépris non dissimulé tout ce qui porte la marque du sang mêlé, et à, plus forte raison, tout ce qui est de race noire, jaune ou rouge. Enfin le métis se place bien au-dessus de la race de couleur dont il est sorti. Cet esprit de caste entretient parmi les Cubains des ferments de jalousie, de rancune et de haine qui les empêchèrent toujours de former un peuple tranquille et uni. De plus, ce peuple ne sera jamais adonné au travail, parce que toute occupation matérielle est considérée par lui comme avilissante. Or, on peut le dire en toute assurance, car c'est là une loi providentielle et inflexible, malheur aux peuples qui méprisent le travail, condition essentielle du progrès de l'humanité.

Nous remarquons donc que la population de Cuba, prise en elle-même, présente déjà des conditions d'infériorité graves. Ajoutons que la métropole a tout fait pour accentuer encore cette infériorité. Elle a toujours considéré Cuba comme un champ d'exploitation offert à ses exigences illimitées. Elle n'a jamais cessé d'envoyer dans l'île une nuée de fonctionnaires métropolitains, faméliques et sans scrupules. Les impôts ont été de tout temps écrasants pour les Cubains. Jusqu'en 1765, le commerce a été réservé aux seuls Espagnols : il fut alors permis aux créoles de l'exercer, mais avec l'Espagne seulement. Après la guerre coloniale du début du siècle, on affecta, pour ne pas pousser les Cubains à la révolte, de leur accorder la liberté générale du commerce, mais cette liberté fut en réalité réduite à néant par le jeu des tarifs, des prohibitions et des gênes administratives. C'est en 1890 seulement que les créoles ont obtenu quelques adoucissements à ce régime d'exploitation brutal et barbare, mais à quel prix? C'est ce que nous verrons bientôt. Au point de vue des libertés civiles et politiques, de la garantie des biens et des personnes, la situation n'était pas meilleure, cela va de soi.

On emprisonnait, on déportait, sur de simples soupçons et sans autre forme de procès, des centaines d'individus. En un mot, l'arbitraire le plus complet présidait aux destinées de l'île. Le résultat de ce régime a été aussi mauvais qu'on peut le supposer à la simple réflexion.

En effet, la malheureuse Cuba a été désolée périodiquement par de redoutables insurrections. Depuis le début du dix-huitième siècle, il ne s'est jamais écoulé une période de vingt ans sans que des bandes armées tinssent la campagne contre les forces d'occupation. Quelques-unes de ces insurrections ont été terribles et ont duré des années. Nous citerons seulement celles de 1844 à 1848, de 1850 à 1852, surtout celle de 1868 à 1878, qui coûta à l'Espagne cinq cents millions et 90.000 hommes, et fut étouffée bien plus par l'intrigue, la trahison et les concessions que par la force. Ces concessions n'ont du reste pas été réalisées en entier, les réformes les plus utiles sont demeurées à l'état de promesses, ou bien n'ont été réalisées que pour la forme. Aussi les abus n'ont pas tardé à renaître, ou, pour parler plus juste, ils n'ont jamais cessé d'exister, au moins pour la plupart, et il ne faut pas chercher ailleurs la cause essentielle de la révolte actuelle.

Quant aux Philippines, elles sont au pouvoir des Espagnols depuis 1521. C'est un des nombreux archipels de la Malaisie, dont les 1.300 îles ou îlots mesurent ensemble près de 300.000 kil. carrés. La population est estimée à plus de 9.500.000 âmes, et elle est composée de la manière suivante. D'abord un grand nombre de Malais, ensuite des Dayaks en partie sédentaires et en partie nomades, qui paraissent être des fugitifs chassés du continent asiatique à une époque inconnue, mais en tout cas fort ancienne, si bien qu'ils n'ont pas participé à la civilisation chinoise, pas plus du reste que les Mongols du plateau central ou les sauvages des forêts de la Chine méridionale. Après cela viennent les Chinois, proscrits par la loi, mais tolérés à prix d'or par l'administration locale. Puis, des Espagnols créoles ou immigrés, enfin de nombreux métis; il va sans dire que l'Espagnol dédaigne profondément tout ce qui n'a pas la peau

blanche, que le métis ne peut souffrir le Chinois, et que tous s'accordent pour mépriser Malais et Dayaks. Ici, comme partout dans les colonies ibériques, nous retrouvons donc cette fatale inimitié entre les races, qui s'oppose à la formation de peuples homogènes et paisibles. D'autre part, si les conquérants travaillent peu, les autres ne font guère plus, bien que l'archipel soit merveilleusement doué par la nature. Le climat est chaud et malsain pour l'Européen, mais l'indigène en souffre assez peu. Le sol est d'une grande fertilité : il donne en abondance le riz, le coton et toutes les productions tropicales, notamment les bois les plus précieux. Mais on tire de tout cela un assez médiocre parti. L'indigène est mou et lent, il n'est soutenu et dirigé par personne, on peut même dire qu'il est exploité par tout le monde : par le fisc, par les fonctionnaires et les juges, par les chefs de tribu ou de district, par les négociants européens ou chinois qui lui achètent sa récolte. Ceux-ci ne font que du commerce, et il en est de même des Européens étrangers établis dans les villes.

Les procédés coloniaux de l'Espagne ont produit aux Philippines les mêmes résultats qu'à Cuba. Des insurrections fréquentes ont été suscitées par le poids exagéré des taxes, l'âpreté des fonctionnaires, le défaut de sécurité et de justice. En dernier lieu, et pour faire face aux dépenses de Cuba, on a doublé les taxes payables en argent par ces pauvres cultivateurs indigènes, qui tirent déjà si peu de chose de leur travail. D'autre part, des mesures arbitraires dirigées contre des sociétés plus ou moins secrètes, introduites dans l'archipel par des déportés Espagnols, ont obligé un certain nombre de métis et de créoles à se réfugier dans les montagnes (1). Ils ont formé le noyau d'une insurrection qui paraît assez étendue pour causer à la métropole de sérieux embarras. Les troupes elles-mêmes, composées surtout de recrues indigènes maigrement payées et assez

(1) Ces Espagnols déportés aux Philippines pour faits politiques sympathisaient si peu au fond avec la population créole, qu'ils s'empressèrent de fermer leurs loges dès que les Cubains demandèrent à en faire partie. On voit par cet exemple à quel point est poussée l'antipathie de race dans les colonies espagnoles. Les créoles et les métis prirent alors le parti de fonder eux-mêmes des loges maçonniques.

mal traitées, ont fait en grande partie cause commune avec les rebelles, qui demandent la séparation, c'est-à-dire l'indépendance, tout comme les révoltés cubains. Voyons ce que cela peut donner finalement.

III. — LES CHANCES DE L'INSURRECTION.

En présence des insurrections de Cuba et des Philippines, l'Espagne a toujours fait de grands efforts pour conserver sa position. Elle a englouti dans ces expéditions sans cesse renaissantes, des dizaines de milliers d'hommes et des centaines de millions. Il est sûr que l'amour-propre national ne permet guère à un grand pays d'abandonner des colonies aussi importantes, et cela en cédant aux efforts d'une révolte. Mais ce motif ne suffit pas pour expliquer la constance de la métropole; elle a évacué autrefois des possessions bien plus importantes, dont elle tirait de grands revenus et des profits immenses. Or, dans le cas présent, les soulèvements périodiques des îles lui coûtent certainement plus qu'elles ne lui rapportent, au moins en ce qui concerne le trésor public. Quant aux fonctionnaires, leur position est très différente. Les colonies font vivre et enrichissent une foule d'employés, de militaires, de traitants, de fournisseurs, sans parler d'un clergé séculier et régulier fort nombreux. Enfin, quelques puissantes maisons profitent largement des privilèges réservés encore aujourd'hui au commerce métropolitain. Il existe par là dans la péninsule un groupe considérable d'intérêts égoïstes, qui perdraient énormément par l'abandon de Cuba et des Philippines. Comme ce groupe tient de très près au gouvernement et exerce sur ses décisions une influence immédiate et sans contre-poids, toutes les forces vives de l'Espagne sont employées sans aucun ménagement à conserver à cette bande de parasites le champ qu'elle s'entend si bien à exploiter. Sa jeunesse est décimée par un climat meurtrier et par une guerre sans merci, ses finances sont épuisées par des années d'énormes sacrifices qui ne seront jamais compensés, en

un mot, le pays est réduit à l'impuissance en Europe par le fait de ses dépendances, et tout cela pour le seul avantage d'une camarilla avide et sans scrupules. Celle-ci compte que la soumission des îles n'est qu'une affaire de temps, que bientôt elle pourra reprendre le cours de ses exactions, aussi poursuit-elle imperturbablement sa politique de ruine et de mort, sans se soucier le moins du monde des suites qu'elle aura pour le pays.

Quant aux colonies, si leur révolte est pour ainsi dire excusée par le traitement dont elles sont les pitoyables objets, elle n'est pas justifiée par leur aptitude à se gouverner avec une pleine autonomie. Nous avons indiqué les traits qui forment la physionomie de ces populations sans cohésion et sans organisation propre. A Cuba, c'est la mésintelligence et la turbulence des insurgés qui ont toujours fait le plus clair des succès de la métropole. Leurs chefs ne tardent pas à se jalouser, à se disputer et à se trahir réciproquement. Ils n'admettent aucune discipline, agissent sans accord préalable, et finissent par se vendre les uns les autres. Si par l'effet de circonstances extérieures la révolution venait à triompher à Cuba, l'île ne tarderait guère à tomber entre les mains des *yankees*, qui la guettent avec une convoitise mal dissimulée. D'ailleurs il faut bien convenir que cette annexion vaudrait mieux pour le pays que toute autre solution, car seule une race forte peut maintenir la paix et organiser la prospérité au sein d'une telle population. Mais l'heure de l'annexion ne paraît pas encore venue. Les Américains du Nord redoutent plutôt l'accession de ces populations faibles et turbulentes, qui leur créent des embarras intérieurs sans compensation suffisante. Il est donc probable qu'ils laisseront encore cette fois l'insurrection s'user et l'Espagne reprendre le cours de son exploitation à Cuba.

Aux Philippines, la situation est très analogue à quelques nuances près. Ici, un régime autonome serait encore plus difficile à organiser qu'à Cuba, à cause de la barbarie qui règne chez un bon nombre de tribus indigènes, et du caractère tout à fait hétérogène de la population. Aussi verrait-on probablement

l'archipel, en cas d'abandon par l'Espagne, se diviser en morceaux que les Anglais, les Français, les Hollandais, les Japonais se hâteraient de recueillir. Il n'y a pas là les éléments nécessaires pour former des États dignes de ce nom. C'est pour cela que l'Espagne restera très probablement en possession, tout en combattant presque sans cesse pour se maintenir, et cela pour la plus grande satisfaction de quelques milliers d'individus que la séparation priverait de leur principal moyen d'existence.

Noël Dasproni.

LA GÉOGRAPHIE SOCIALE

DE LA FRANCE

V

LA RÉGION DE LA PETITE CULTURE EN PETITE PROPRIÉTÉ ISSUE DE LA COMMUNAUTÉ PASTORALE (1)

I. — LE LIEU ET LES CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE CETTE RÉGION.

Nous avons déterminé et caractérisé jusqu'ici les diverses régions où domine la Simple Récolte : Art pastoral, Productions arborescentes, Vigne. C'est là que l'homme rencontre le plus de facilités naturelles pour vivre : la part de la nature est plus grande que celle du travail.

Il n'en est plus de même dans les régions où nous allons maintenant pénétrer. Il faut dire adieu aux longs loisirs et au doux *far niente*, car, avec la culture, la part du travail est décidément plus grande que celle de la nature. La nature ne vous apporte plus la récolte en quelque sorte toute servie ; il s'agit de la préparer, de la confier au sol, de la faire germer par toute une série de travaux longs, compliqués, pénibles, aléatoires et qui doivent se renouveler chaque année. L'homme ne peut plus vivre qu'au prix d'un grand effort, lorsqu'il passe des Travaux

(1) Voir les quatre livraisons précédentes.

simples aux Travaux compliqués, c'est-à-dire à la Culture, à la Fabrication et aux Transports.

La Culture est le plus simple des Travaux compliqués et la petite culture en petite propriété est le type le plus simple de la culture (1). Nous devons donc l'examiner en premier lieu.

I

Nous avons vu qu'il y a un *Lieu* par excellence pour l'art pastoral, la Montagne, et un autre pour les productions arborescentes et la vigne, le Coteau.

Il y a, de même, un Lieu par excellence pour la Petite Culture en Petite Propriété : c'est *la Vallée*.

La plupart du temps, quand on parcourt une vallée qui ne s'étend pas en plaine et dont la concavité est nettement prononcée, on constate que les cultures et les propriétés y sont réduites et divisées par petits domaines. C'est qu'en effet la vallée est éminemment favorable à l'installation de petites gens. Ils y trouvent une variété de ressources qui ne se rencontrent pas sur les grandes surfaces planes et qui sont une aide puissante pour des familles qui disposent de faibles moyens.

1° *Le fond de la vallée* est ordinairement une ligne de prairies, irriguées au moyen des eaux d'une rivière. Voilà une première ressource : l'herbe.

2° *Les pentes basses* de la vallée, qui longent les prairies, sont le plus souvent formées d'alluvions fertiles, déposées par les eaux et qui constituent par excellence un sol arable. Voilà une seconde ressource : la culture facile et productive.

3° Sur *les coteaux*, nous l'avons vu, se développent, dans les conditions les plus favorables, les diverses productions arborescentes. Voilà une troisième ressource : la cueillette.

4° Enfin, *au-dessus des coteaux*, à la lisière des plateaux qui les dominent et qui forment la ligne de faîte de la vallée, il

(1) Voir l'explication et la justification de cette gradation dans la *Science sociale :* E. Demolins, *La Culture, pourquoi elle forme la première division des sociétés compliquées*, t. III, et R. Pinot, *Cours de méthode*, t. XI et suiv.

existe souvent et il existait presque toujours autrefois, des bois ou même des forêts. Voilà une quatrième ressource : le bois pour la construction, le chauffage et la fabrication.

Vous remarquerez que, sur ces quatre ressources, il y en a trois qui sont plus ou moins spontanées et qui n'exigent par conséquent qu'un travail de récolte. On comprend que, dans ces conditions, de petites gens puissent se mettre plus facilement à la culture.

Ils ne rencontrent pas d'ailleurs la concurrence de la grande propriété, car ce sol est trop étroit, trop accidenté, trop en pente, pour la grande culture, qui recherche, au contraire, les vastes surfaces planes.

Ces facilités d'établissement et de vie nous expliquent pourquoi les vallées ont été occupées avant les plateaux et dès l'antiquité la plus reculée. Dans beaucoup de nos provinces, les plateaux sont encore aujourd'hui en partie recouverts de forêts; il y a deux ou trois siècles, ils l'étaient bien davantage. On ne les a entamés par la culture que graduellement et depuis une époque relativement récente.

On peut dire que les vallées ont été les premières routes suivies par l'humanité et, pendant longtemps, les seules fréquentées. Elles jouent, dans le monde social, le rôle des artères dans le corps humain.

Dans le passé, le courant humain, refoulé de proche en proche par les nouveaux arrivants, a généralement *remonté* les vallées, allant de la vallée basse vers la vallée haute et, de là, dans la montagne.

Dans le présent, nous assistons au mouvement inverse; nous voyons le courant d'émigration se faire en *descendant* les vallées, de la montagne vers les parties basses, des sommets intransformables, où les moyens d'existence sont limités, vers les fonds cultivables où la population peut s'accumuler.

Mais si, à la montée comme à la descente, les populations ont surtout suivi les vallées, elles n'ont pas suivi exactement les mêmes parties de la vallée, ou du moins, elles ne les ont pas suivies de la même manière.

Dans le passé, les émigrants, plus formés à la vie pastorale et à la simple récolte qu'au travail pénible de la culture, tiraient surtout leur existence des parties herbues de la vallée, et des fruits de la cueillette ; ils restaient, en somme, autant pasteurs que cultivateurs. C'est ainsi, par exemple, que nous apparaissent nos ancêtres, les Celtes, au temps de César. Ils trouvaient dans les vallées un milieu admirablement approprié à leur genre de vie : dans le fond, l'herbe pour leurs troupeaux de bœufs ; dans le haut, à la lisière des bois, les glands pour leurs troupeaux de porcs, car nous savons que le Celte pratiquait ce double élevage (1). Aussi César nous dit-il expressément que « la plupart des Gaulois » (*plerumque*) établissaient leurs demeures « dans le voisinage des *forêts* et des *fleuves* » (2). Cela désigne bien les vallées, où ils trouvaient, le long des « fleuves », des pâturages pour leurs bestiaux et, sur les hauteurs, formant lisières, des « forêts » pour leurs porcs.

Dans le présent, les émigrants qui descendent de la montagne ne trouvent plus dans la vallée, comme autrefois, le sol vacant. Tout l'espace est occupé, et l'étendue de la simple récolte a été singulièrement limitée par la culture envahissante. Ils sont donc bien obligés, eux aussi, de demander à la culture, leur principal moyen d'existence. Le travail « d'extraction », qui était autrefois l'accessoire, est devenu maintenant le principal.

Ainsi, sur la même route, les populations ont pratiqué deux manières de vivre différentes, car la vallée se prête également à l'une et à l'autre.

Mais si les vallées sont le lieu le plus naturel de la Petite Culture, elles présentent des variétés distinctes suivant qu'elles ont été occupées par des populations formées antérieurement à tel travail ou à tel autre.

A ce point de vue, les vallées des trois grands bassins du Rhône, de la Garonne et de la Loire doivent former un groupe à

(1) Voir, dans la *Science sociale*, « Les Celtes », par H. de Tourville et Edmond Demolins, t. XI, mai et juin 1891.

(2) *Commentaires*, VI, 30.

part (1). Ce qui les distingue des vallées françaises de l'Est, de l'Ouest et du Nord, c'est qu'elles ont été peuplées par des populations plus profondément influencées par la communauté *pastorale*.

Si je puis m'exprimer ainsi, ces vallées ont reçu cette influence pastorale *par les deux bouts*.

Dans le passé, elles ont été occupées par des émigrants issus de la communauté pastorale : Riverains de la Méditerranée, dans le bassin du Rhône ; Ibères, dans le bassin de la Garonne ; Celtes du Danube, dans le bassin de la Loire et plus ou moins encore dans les deux autres bassins. Or, nous savons, par nos études antérieures, que les riverains de la Méditerranée avaient été formés à la communauté pastorale dans les montagnes de l'Asie Mineure, de la Grèce et de l'Italie ; les Ibères, dans les steppes de l'Afrique septentrionale et sur les plateaux herbus de l'Espagne ; les Celtes du Danube, dans les steppes qui, à l'embouchure de ce fleuve, couvrent la Russie méridionale ; et nous savons qu'au moment de leur établissement en Gaule ils se ressentaient tous encore de cette formation. A mesure que de nouveaux arrivants s'engageaient sur la route naturelle des vallées, ils poussaient devant eux ceux qui les précédaient, et ils les forçaient à remonter plus haut dans la vallée.

Ceux-ci n'étaient pas portés à s'égarer à droite ou à gauche, car, des deux côtés, sur les plateaux, qui bordaient la vallée, ils rencontraient la forêt immense, la forêt vierge, qui ne leur fournissait pas des moyens d'existence facile et qu'ils n'avaient d'ailleurs ni le goût ni le moyen de défricher. J'ai dit que le défrichement des plateaux n'avait eu lieu qu'à une époque relativement récente et que, sur beaucoup de points, il n'est même pas encore commencé. Il fut l'œuvre, soit des moines, soit de quelques grands propriétaires Gallo-Romains, Francs ou Visigoths, c'est-à-dire de gens disposant de ressources considérables et d'une capacité supérieure. Dans les pays neufs, les grands

(1) Il faut naturellement rattacher à ce groupe les petits bassins intermédiaires, comme ceux du Var, de l'Hérault, de l'Adour, de la Charente, etc., qui se trouvent dans les mêmes conditions géographiques et sociales.

massifs forestiers sont toujours entamés en dernier lieu et seulement lorsque les vallées et les régions facilement accessibles ont été défrichées; c'est ce que l'on a pu constater récemment en Amérique et actuellement en Afrique et à Madagascar. Les faits actuels doivent toujours nous aider à comprendre les faits du passé.

Ces émigrants avaient d'ailleurs une autre raison directe et bien séduisante, pour suivre les cours d'eau : en effet, les vallées ne sont pas seulement des routes naturelles faciles, à séductions variées, elles sont de plus des *routes herbues*. Les fonds des vallées forment, en quelque sorte, des rubans de steppes, qui se déroulent le long des deux rives des cours d'eau, sous l'influence de la fraîcheur constante et de l'irrigation périodique.

Le grand fait qui apparaît alors, c'est que les vallées sont comme un *prolongement allongé des grandes steppes* et qu'elles établissent entre ces dernières une sorte de trait d'union. Et, pour nous en tenir à la région où nous avons posé notre observation actuelle, ces vallées herbues ont mis en communication les grandes steppes du bassin de la Méditerranée, de l'Afrique ou de l'Espagne et de la Russie méridionale avec les pâturages des Alpes, des Pyrénées et du Massif central. C'est ainsi que des populations formées à la vie pastorale et à l'état social qui en résulte dans des régions extra-européennes, ont pu arriver jusqu'au sommet des montagnes de notre Occident, non seulement avec la formation ainsi acquise, mais en poussant devant elles une partie de leurs troupeaux à travers nos sols forestiers. Tout cela, parce que le monde est sillonné d'étroites routes herbues.

Voilà donc nos émigrants arrivés, sans transformations fondamentales, jusqu'aux pâturages de nos trois grands massifs montagneux.

Nous avons vu précédemment comment ils continuent à y vivre de l'art pastoral et comment ils expédient périodiquement au dehors, sous forme d'émigrants, le trop-plein de leur population. C'est là le *mouvement actuel de descente ou de retour*. Ces émigrants refont, en sens inverse, le chemin parcouru par leurs ancêtres. Mais, — et j'appelle l'attention sur ce point, — ces

Alpins, ces Pyrénéens, ces Auvergnats, ces Caussenards, etc., ont pu conserver, *grâce à la vie pastorale de ces montagnes*, les caractères sociaux essentiels des populations de pasteurs : ils redescendent donc de ces hauteurs sans avoir perdu la formation communautaire pastorale originaire. Elle s'est seulement diversifiée suivant les conditions diverses imposées par chacune de ces montagnes, ainsi que nous l'avons indiqué.

On peut donc se représenter la vaste région située au Sud de la Loire comme incessamment sillonnée, dans le passé, de bas en haut, dans le présent, de haut en bas, par ces populations à formation communautaire pastorale, si bien que le caractère communautaire prédomine encore aujourd'hui dans tout le Midi et le centre de la France. Au fond, c'est l'existence de ces massifs montagneux et herbus qui différencie la « France du Midi » de la « France du Nord ».

Si maintenant nous tenons compte des conditions de lieu et des conditions historiques que nous venons d'indiquer, nous allons nous expliquer comment s'est constitué, en général, le *Travail* de la Culture dans ces Vallées.

II

Les facilités et les ressources variées qu'offrent les vallées devaient attirer particulièrement des populations que l'influence de la vie pastorale n'avaient pas prédisposées au travail pénible et à l'initiative, et qui possédaient peu de capitaux.

Ces vallées leur offraient d'ailleurs le moyen de s'appuyer encore, au moins en partie, sur la simple récolte, grâce aux pâturages des bas-fonds, aux productions arborescentes des coteaux et aux ressources forestières des sommets, sans parler de la pêche fluviale, qui pouvait être, çà et là, une ressource aussi facile qu'agréable. Elles trouvaient là un biais commode pour aborder un travail nouveau et plus dur sans lâcher complètement le travail ancien. Quand on connaît quelle est, dans l'humanité, la puissance et la ténacité des habitudes, on comprend

la séduction que devaient exercer les vallées sur les populations du Midi et du Centre.

L'inconvénient de cette situation si favorable, c'est que les gens sont peu stimulés au travail; ils continuent trop à compter sur la libéralité de la nature. En fait, ces populations sont généralement restées dans un état plus primitif que celles des plateaux. Elles ignorent les progrès des méthodes, les efforts et les grandes entreprises. Leur énergie physique effective, et surtout leur énergie intellectuelle, leur hardiesse de volonté sont très peu poussées, très peu excitées, très peu entretenues. Aussi se trouvent-elles très surprises, très prises au dépourvu, très incapables de se retourner, le jour où les ressources faciles sur lesquelles elles comptaient viennent à leur manquer.

Cette culture minuscule, dépourvue des moyens qui peuvent seuls aujourd'hui majorer le revenu de la terre, serait elle-même une ressource perdue, elle ne fournirait pas l'intérêt de son capital, et tout, sauf l'herbe des bas-fonds, serait ainsi arrivé à sa fin, si on n'avait vu, par bonheur, apparaître, dans les régions contiguës à ces vallées un phénomène qui donne à l'exploitation de la terre une forme à la fois plus étendue et plus puissante : il s'agit de l'exploitation du sol par la grande propriété.

Fort heureusement, la grande propriété a fait sentir son action, en fournissant à ces populations confinées dans la petite culture un travail accessoire qu'elles étaient incapables de constituer elles-mêmes. Elles sont venues faire des journées de travail sur les grands domaines, particulièrement à l'époque des moissons. Elles ont fourni des ouvriers à demeure à ces vastes entreprises. Elles ont trouvé à s'approprier des terres nouvelles que le voisinage de ces installations puissantes rendaient exploitables.

On peut, après cela, définir les caractères de cette petite culture : elle est faite par de petites gens, avec de petits moyens, une petite intelligence et peu d'ouvriers, aussi donne-t-elle peu de résultats et ces caractères-là sont très marqués dans la culture du Centre et du Midi, parce que les effets propres à la vallée sont encore exagérés par l'origine pastorale des populations.

Cette origine fait également sentir ses effets sur la *Propriété*.

J'ai dit que les vallées de cette partie de la France plongeaient en quelque sorte par leurs deux extrémités dans des régions de pâturages, ce qui a eu pour effet de maintenir ces populations dans les traditions de la communauté pastorale. Or, on sait assez que les issus de communauté ne créent qu'une seule forme d'appropriation du sol : *la petite propriété*. Comment feraient-ils autrement? Ils sont sans grandes ressources, car la communauté n'excite pas l'ardeur au travail; sans grande initiative, car la communauté la comprime; sans hiérarchisation de familles patronales et de familles subordonnées, car le propre de la communauté est de maintenir l'égalité, non seulement entre les familles, mais encore au sein de chaque famille : on partage également les produits du travail. Encore aujourd'hui, en France, l'esprit égalitaire est bien plus développé dans le Midi que dans le Nord; les distances entre les classes y sont moins grandes.

Et comme, d'autre part, — nous l'avons dit, — les vallées sont naturellement adaptées à des exploitations réduites, ces populations se sont mises naturellement au régime de la culture en petite propriété, auquel elles étaient préparées à la fois par les conditions du Lieu et par leur formation sociale.

Mais si, dans les vallées, le sol cultivable est exploité sous le régime de la petite propriété, il n'en est généralement pas de même des bois et des prairies, dont nous avons signalé la présence et la situation respective.

Les bois étant une production spontanée ont d'abord été exploités en communauté par l'ensemble des habitants qui allaient plus ou moins librement y faire pâturer leurs animaux, ou y couper le bois dont ils avaient besoin. Cette communauté a même persisté dans certaines localités où cette partie du sol est restée jusqu'à ce jour à l'état de « biens communaux ».

Mais dans la plupart des localités, elle n'a pas tardé à passer du régime de la communauté à celui de la grande propriété. Cette évolution s'explique par ce fait que la communauté des habitants n'a pas su user avec modération de ce produit qui exige, pour être conservé, le souci des années à venir et éloignées, et qu'elle tendait à détruire par une exploitation inconsi-

dérée. On sait assez que l'exploitation commune est, de sa nature, beaucoup plus une exploitation de jouisseurs que de producteurs. Aussi les bois ont-ils été réclamés par des gens puissants comme une nature de biens qui exigeait l'administration de propriétaires entendus et capables de se faire respecter. La perspective de la chasse poussait d'ailleurs ces personnages à mettre la main sur ces territoires.

Peu à peu cette propriété des forêts est devenue tout à fait exclusive; elle a admis de moins en moins les prélèvements qu'elle avait d'abord tolérés dans une certaine mesure de la part des petites gens. Mais du moins ces derniers ont bénéficié de l'organisation d'un travail rétribué, très peu difficile, auquel tout le monde peut se rendre apte, celui de bûcheron.

Enfin, le temps est venu où ces bois ont été rasés et défrichés. Et voilà une ressource disparue pour ces petites populations trop peu avisées.

Les prairies du fond de la vallée ont généralement mieux résisté que les sommets boisés à la mise en culture, parce que leur sol très humide est plus avantageusement exploité pour la production de l'herbe, que pour toute culture. Elles ont également mieux résisté à l'appropriation, parce que l'herbe, nous le savons suffisamment, n'exigeant aucune prévoyance et se renouvellant d'elle-même annuellement, s'accommode très bien de l'exploitation imprévoyante de la communauté. Aussi les prairies sont-elles, bien plus fréquemment que les bois, restées à l'état de « biens communaux ». Ailleurs, elles ont été appropriées, mais avec la servitude d'un droit de parcours pour les bestiaux de toute la commune, par exemple, après la première coupe. C'est là encore de la communauté partielle et intermittente.

Ces prairies sont ainsi la grande et souvent la dernière ressource des habitants des vallées. Et il est bien à noter qu'elles les stimulent peu au travail. Cette persistance partielle de la communauté au fond de ces vallées est comme un témoignage de la manière dont ces populations sont arrivées et se sont installées sur le sol. Manifestement, elles sont arrivées en bandes,

et, suivant leur tradition, ont exploité en commun tout ce qui pouvait s'accommoder de ce mode de propriété, c'est-à-dire les bois et l'herbe; mais l'herbe a, par sa nature, mieux résisté à l'appropriation que les bois.

Ainsi, dans les vallées dont nous parlons, le domaine, par suite de la variété et de la disposition des sols, n'est pas aggloméré, il n'est pas tout entier sous le même mode de possession : d'un côté, se trouve la prairie plus ou moins communale; d'un autre côté, le bois du grand propriétaire; entre les deux, les terres cultivables partagées en petites parcelles, parce qu'on dispose de peu de capitaux, qu'on ne peut acheter que par petites portions et qu'on se les dispute. Voilà qui facilite singulièrement les divisions de domaine, les partages après décès, les ventes au détail. Rien n'est plus facile que de liquider périodiquement, en tout ou en partie, ces terres ainsi réduites et morcelées d'avance. Ainsi s'expliquent les partages plus fréquents, les mutations plus rapides et l'instabilité plus grande que l'on constate dans les vallées.

C'est en effet, dans les vallées, que s'accuse le plus la désorganisation de la communauté *familiale*. Si, absolument parlant, la culture s'accommode, bien qu'à des degrés divers, de toutes les formes de famille, du moins elle tend à restreindre les communautés que l'art pastoral au contraire crée et fortifie. Cette action de la culture s'explique par ce fait que, le travail devenant plus intense, les individus travailleurs et capables aiment mieux s'établir à leur compte que de continuer à partager les bénéfices qui proviennent surtout de leur travail personnel. Si l'art pastoral est naturellement communautaire, la culture est plus volontiers individualiste.

Mais c'est surtout dans les vallées que se produit la désagrégation de la communauté. Elle y est accélérée par la facilité de la culture, de la vente et du partage de ces domaines déjà morcelés par la configuration du sol. A ce point de vue, la vallée tend à détruire ce qu'a fait la montagne; elle fait passer les familles du type de la communauté à celui de la famille instable.

Les vallées sont donc le principal théâtre de la banqueroute communautaire, sauf cependant en ce qui concerne la *communauté publique,* ou extra-familiale.

La communauté publique s'est mieux maintenue dans les vallées que sur les plateaux; elle s'y est substituée à la communauté familiale détruite. Cette évolution s'est produite sous l'influence de trois causes :

1° *Les prairies communes nécessitent des règlements administratifs.* Du moment que ces prairies sont livrées à la jouissance commune, les droits d'usage doivent être réglementés. Il faut fixer l'époque où les familles auront le droit d'y envoyer leurs bestiaux, le nombre que chacune pourra envoyer, et, s'il y a lieu, la redevance qu'elle aura à payer. Il faut en outre juger les contestations qui se produisent nécessairement entre tous les ayants-droit. Voilà une porte largement et fréquemment ouverte à l'ingérance administrative, soit de l'autorité municipale, soit de l'autorité judiciaire.

2° *Les cultures morcelées avec jachère et libre parcours nécessitent une police commune.* Le morcellement des domaines et la multiplicité des parcelles obligent souvent à adopter, pour toute la commune, un assolement uniforme, afin de faciliter, sans dommage pour les récoltes, l'accès dans chacune des parcelles. Voilà, pour l'autorité communale une nouvelle cause d'ingérance. Cet assolement est souvent triennal avec jachère sur laquelle on autorise le libre parcours des animaux. Et, ici, la police et les règlements municipaux ont de nouveau à intervenir. On comprend combien cette intervention doit être incessante et minutieuse, puisqu'il ne s'agit pas seulement de faire régner l'ordre et de pourvoir aux intérêts généraux, mais de régler les conditions mêmes du travail, de veiller aux moyens d'existence des familles, d'intervenir, par conséquent, dans les questions les plus délicates de la vie privée. La direction des moyens d'existence passe ainsi de la famille aux pouvoirs publics.

3° *Ces petits propriétaires ont besoin du patronage de la collectivité publique.* Lorsqu'il y a, dans une région, quelques grands propriétaires, les familles de condition modeste peuvent

se grouper autour d'eux, pour en obtenir du travail et un patronage. Mais, dans les vallées, où s'accumulent les petits propriétaires et d'où les grands propriétaires sont généralement absents, ce travail et ce patronage manquent à la fois. Il faut donc se retourner encore une fois vers l'autorité publique qui peut, seule, jouer ici le rôle du patron. Malheureusement, elle n'est qu'un patron factice, artificiel, car elle ne dispose, en somme, que des ressources prélevées sur les habitants eux-mêmes. Ce patronage est d'ailleurs d'autant plus insuffisant que les besoins sont ici plus considérables, puisque l'ensemble de la population est composé de familles disposant de moyens d'existence très réduits.

On doit distinguer maintenant l'action très différente qu'ont exercée, dans cette région du Centre et du Midi, les montagnes et les vallées.

Dans les montagnes, la communauté familiale a prédominé sur la communauté publique; dans les vallées, la communauté publique a prédominé sur la communauté familiale presque complètement désagrégée et le plus souvent dissoute.

Si les vallées de la zone pastorale présentent les caractères généraux que nous venons de décrire, elles offrent, d'autre part, des différences particulières, qu'il nous faut maintenant faire ressortir, par leur comparaison. C'est ce que nous verrons dans un prochain article, en étudiant et en différenciant les trois grandes variétés de cette zone : les vallées du bassin du Rhône; les vallées du bassin de la Garonne; les vallées du bassin de la Loire.

Edmond Demolins.

(La suite au prochain numéro.)

UNE FLEUR DE SERRE CHAUDE

LA PHILOSOPHIE SOUS LES ROMAINS

Il ne suffit pas qu'une race lettrée soit en contact avec une race illettrée pour que celle-ci, dans le domaine des cultures intellectuelles, se mette à l'école de celle-là. Il faut encore que la race illettrée satisfasse aux deux conditions que nous avons signalées ailleurs : posséder une classe riche, et une classe riche qui jouisse de suffisants loisirs. Les Grecs ont été en contact avec les Scythes qui étaient pauvres; ils ont été en contact avec les Phéniciens et les Carthaginois, où l'activité commerciale dévorait tous les instants. Ni les uns ni les autres n'ont emprunté à la Grèce sa littérature.

Les Romains, vers l'époque où ils s'annexent le monde grec, font précisément des progrès dans le sens de la richesse et dans le sens du loisir.

Ils font des progrès dans le sens de la richesse, par la conquête de pays riches et le partage d'un opulent butin entre les principales familles. Ce butin tombe dans les mains des généraux par la guerre, dans les mains des proconsuls par l'administration, dans les mains de leurs amis par les libéralités entre vifs et les testaments. On sait que ces derniers étaient fort en honneur, et que l'on y inscrivait parfois de très nombreux légataires.

Les Romains font des progrès dans le sens du loisir, parce que

cette richesse facilement obtenue, — sorte de *production spontanée,* — éloigne beaucoup de riches familles du travail agricole et que, même en tenant compte des travaux imposés aux riches Romains par la politique ou par la guerre, la somme des *temps libres,* passés à Rome ou dans de somptueuses villas à proximité de la capitale, demeure encore fort respectable.

Les Romains, race de paysans guerriers, n'ont produit par eux-mêmes ni littérature ni philosophie. Mais nous voyons qu'ils sont aptes, au contact du monde hellénique, à accueillir hospitalièrement les cultures intellectuelles développées dans un milieu plus propice.

Ils y sont aptes *d'une certaine façon* et *dans une certaine mesure*, parce que, somme toute, leur formation originelle ne se prête qu'imparfaitement à cette évolution. Le proconsul enrichi, ami des raffinements de tout genre, ne peut s'empêcher d'être le descendant d'un rude et farouche propriétaire, pour qui l'art et les idées sont chose suspecte. Grattez un Verrès, vous trouverez un Caton.

Les deux types sont moins dissemblables qu'on ne pense. Verrès, qui s'arrange pour moissonner à son profit tout le blé de Sicile, — voir le *De re frumentaria*, — traite un peu les statues de cette province à la façon de ses sacs de blé, — voir le *De Signis.*

C'est un amateur, si l'on veut, mais un amateur goulu, l'exploiteur pratique et rapace d'un champ où il pousse des objets d'art.

D'autre part, au-dessous de cette élite enrichie, subsiste une masse populaire peu sympathique dans le début à toutes les importations scientifiques, littéraires ou artistiques de la Grèce, et dont une fraction, seulement, se laisse gagner partiellement, et à la longue, par l'exemple des patriciens et des enrichis.

« En général, dit M. Martha, les Romains étaient moins exclusifs que les Grecs : ils n'eurent jamais le goût de la pure spéculation qui seule donne à l'esprit la rigueur logique et une sorte de foi jalouse. Leur caractère pratique s'accordait volontiers de toutes les pensées salutaires, sans s'inquiéter de leur origine. En

philosophie, comme à la guerre, ils empruntaient à l'ennemi les armes dont ils avaient reconnu le bon usage (1). »

Ce préambule était nécessaire pour préparer l'entrée en scène des types que nous allons observer. Laissons donc les cultures intellectuelles en général, et attachons-nous au phénomène qui fait l'objet de notre étude : l'importation de la philosophie.

Type essentiellement grec, et même ionien, comme nous l'avons démontré, le philosophe s'introduit à Rome, — si l'on nous permet l'expression, — à la manière d'un *ouvrier d'art*, ou encore d'un *fournisseur* spécial, tenant un article de luxe, un bibelot intellectuel à la dispositions des amateurs opulents.

I. — LE FOURNISSEUR D'IDÉES.

Représentons-nous un riche Romain de l'époque de César, ayant accompli son *cursus honorum*, et se retirant « après fortune faite ». Si cet homme a fait campagne en Orient, ou administré une province dans ces régions, il en a rapporté des objets d'art, de l'argent, des recettes nouvelles pour l'alimentation, parfois quelque fruit nouveau. Ayant « de quoi », il cherche à monter sa maison avec luxe. Il ne se refuse rien, ni comme matériel ni comme personnel. Il aura en Italie des villas disposées d'étape en étape, de manière à pouvoir voyager sans coucher hors de chez lui. Il aura des pièces nombreuses et ornées, des galeries, des salles de bains, des bibliothèques, parce que tout cela fait partie intégrante d'un train de vie somptueux. Ce n'est pas que le propriétaire soit toujours grand liseur; mais cela pose un homme d'avoir, dans leurs petites cases, beaucoup de manuscrits bien calligraphiés, bien roulés et bien ficelés. « Que me font, dit Sénèque, ces bibliothèques, ces livres innombrables, dont le maître pourrait à peine lire les titres s'il y consacrait toute sa vie (2) ? »

De même, un riche Romain bien appris sait s'environner de tout un monde choisi d'esclaves, d'affranchis, de parasites, de

(1) *Les Moralistes sous l'empire romain*, p. 11.
(2) *De tranquillitate animi*, IX.

commensaux, qui lui rendent chacun leurs services. La race des précepteurs et des philosophes rentre précisément dans une ou dans plusieurs de ces catégories. Sur le marché d'esclaves, on achetait un pédagogue comme un cuisinier ; on acheta un philosophe comme un pédagogue. D'autres vinrent librement de Grèce à Rome, comme on vient dans une ville où l'on a la chance de bien placer sa marchandise ou de trouver à bien se placer soi-même. Le luxe romain pense à tout. On tient non seulement à avoir bonne table et bon gîte, mais à se ménager, aux jours d'embarras ou d'épreuves, de bons conseils, de persuasives *consolations*. La maison prend, parmi les philosophes, un conseiller, un consolateur attitré, comme on prend un médecin ou un pédicure. Cette fonction, dans certaines familles, revêt même d'un titre spécial celui qui l'exerce : le titre de *monitor*. Sénèque est moins le précepteur que le *moniteur* de Néron. Nerva, Hadrien, Antonin et les empereurs réputés sages, ont des philosophes parmi leurs *comites*. En résumé, le philosophe, — grec en général, — est pour le riche Romain un « domestique » dans le sens où l'on prenait ce mot au dix-septième siècle, ou même dans le sens actuel, domestique d'un ordre plus relevé et chargé de fonctions particulièrement délicates.

De là un certain éclat jeté par un genre de production philosophique très curieux, celui des « Consolations ». C'est un article qui contribue au bien-être. Les millionnaires d'alors veulent, non seulement être nourris et vêtus, mais consolés pour leur argent. Et cette pratique devait être bien générale, puisque Dion reproche à ses contemporains d'avoir recours aux philosophes, de les « faire venir » lorsque l'affliction tombe sur eux, et de les oublier trop facilement aux jours de bonheur.

Comme nous l'avons dit ailleurs (1), c'est dans l'affaiblissement des croyances religieuses qu'il faut chercher l'explication de ce singulier phénomène.

Chez les hommes de foi, la tristesse redouble l'intensité du sentiment religieux et c'est dans la religion qu'ils se consolent. Quand

(1) *Science sociale*, août 1896.

la foi n'existe plus, quand le culte officiel, — comme l'était alors le polythéisme, — est en contradiction avec les lumières de la classe lettrée, la religion ne peut plus remplir ce rôle, et comme le besoin de consolation n'en subsiste pas moins. on le satisfait comme on peut. Quand Livie, femme d'Auguste, perd son fils Drusus, elle demande des consolations au philosophe Aréus, consolateur officiel de la famille impériale.

Les noms de ces philosophes, on le conçoit, sont restés généralement obscurs. Nul ne connaît plus Euphratès, Sextus, Attale, Photin, Démétrius, Metronax, Appianus Pictor, Sotion. La reconnaissance de Perse a sauvé Cornutus. Notons, entre parenthèses, que plusieurs de ces noms en *us* dissimulent d'autres noms qui sont les vrais. Des affranchis grecs, africains, orientaux, prenaient le nom de leurs maîtres au moment où ceux-ci les affranchissaient (1). Nous ne parlons pas ici d'Épictète. C'est un type tout à fait à part, qui se rattache par son genre de vie et son mode d'enseignement à celui de l'ancien philosophe grec, et qui, d'ailleurs, enseigna longtemps en Épire. Épictète est un Socrate emmené à Rome malgré lui et qui y garda fidèlement toutes les allures socratiques.

Déduction faite de quelques anomalies, la philosophie nous apparaît à Rome entre les mains de Grecs, et ces Grecs se trouvent rivés en général, par des liens de domesticité ou de clientèle, à de riches familles romaines qui considèrent la philosophie comme un luxe intellectuel.

Mais ces Romains, à leur tour, ont-il subi l'influence des maîtres grecs au point de fournir eux-mêmes d'éminents philosophes? Si cela est, dans quelle mesure se sont-il laissé influencer et dans quels genres de philosophes doivent-ils être classés?

Un fait qui frappe tout d'abord, lorsqu'on réunit par la pensée tous les Romains célèbres qui se sont fait un nom dans la philosophie, c'est que ces Romains n'ont pas été exclusivement philosophes. Ils ont été en même temps *autre chose*. La philosophie

(1) C'est le cas pour Cornutus, esclave affranchi, originaire de Leptis, ville de fondation carthaginoise, mais dont le nom est très grec. Cornutus était le *monitor* de Perse et le commensal de sa famille.

est pour eux le *métier accessoire*, rarement peut-être le *métier principal*, mais jamais le métier unique. C'est peut-être la seule branche intellectuelle dans laquelle Rome n'a pas fourni des génies originaux. Des Romains ont attaché leur nom à de grands poèmes; aucun n'a attaché le sien à une grande conception métaphysique ou morale. C'est qu'il y a, pour une race de cultivateurs enrichis, un plus grand effort à faire pour imaginer des systèmes que pour façonner de beaux vers. Virgile pouvait être poète exclusivement sans trouver autour de lui l'état social où vivait Homère; mais Sénèque aurait eu besoin, pour être complètement philosophe, de rentrer tout entier dans la peau d'un Grec.

Nous pouvons répartir en deux petits groupes les principaux philosophes romains. Mettons d'un côté deux poètes ardemment épris de philosophie, et qui ont consacré leurs vers à faire triompher un système déjà existant. Nous verrons ensuite trois politiciens qui ont dû à une forte éducation philosophique un redoublement d'influence et un rayonnement tout particulier dont ils ont ébloui leur entourage.

II. — DEUX POÈTES PHILOSOPHES.

Lucrèce et Perse, les deux grands poètes philosophes de Rome, appartiennent à la catégorie des Romains « rentiers », pour ainsi dire. Ils sont de ceux qui ont mieux aimé vivre à l'écart, bourgeoisement, au sein des loisirs, que de disputer à des rivaux des magistratures ou des places lucratives. Cet éloignement est systématique. Le poète épicurien en fait, comme le poète stoïcien, une question de principe, et affiche pour les honneurs un tragique et souverain mépris. Tous deux sont de noble naissance et ont reçu l'éducation la plus distinguée. Lucrèce, à l'instar de beaucoup de fils de famille, est allé en Grèce étudier les belles-lettres et la philosophie. Il y a entendu Zénon l'épicurien et s'est pris d'un beau feu pour le système d'Épicure. Perse, figure sérieuse et maladive, n'est pas sorti du cercle de la famille,

mais l'oracle de cette famille est le stoïcien Cornutus, et le jeune Perse, compagnon assidu de son *monitor*, s'enthousiasme de la doctrine du Portique. Car c'est là un trait commun de Lucrèce et de Perse : tous deux sont des enthousiastes, de jeunes disciples naïvement enflammés pour le système que leur milieu les a mis à même de mieux connaître, et qui, dans leur zèle d'interpréter des maximes qui leur sont chères, négligent totalement d'ajouter ou de retrancher quoi que ce soit aux idées dont ils ont été imprégnés. Ces hardis champions de la raison humaine sont avant tout des porte-parole, des copistes, des esprits absolument inclinés devant une autorité humaine. Combien de fougueux rationalistes se sont trouvés depuis dans le même cas!

Ces jeunes gens riches, initiés par une savante éducation à toutes les merveilles de la Grèce, ont tout appris simultanément. On les a formés à la poésie en même temps qu'à la philosophie. Cette éducation, — luxe intellectuel d'importation étrangère, ne l'oublions pas, — les a mis à même, non d'inventer eux-mêmes des doctrines, comme un de ces Ioniens dont la formation se prêtait si naturellement à ces essors subtils de la pensée, mais de *comprendre* et de *s'éprendre*, d'admirer dans un lointain déjà mystérieux l'œuvre des philosophes grecs, de concevoir comme une glorieuse mission celle de défendre les conceptions de ces derniers et de mettre au service d'un tel dessein cet art merveilleux de la versification grecque, dont la langue latine, depuis peu de temps, s'était assimilé les procédés. Lucrèce et Perse voient avec raison, dans une occupation de ce genre, le moyen d'utiliser les loisirs de leur opulente existence, de la rendre même laborieuse à un certain point de vue, et de substituer aux rudes efforts déployés par leurs ancêtres dans la direction de grands domaines agricoles, des efforts non moins vigoureux pour faire passer dans la langue latine les finesses et les abstractions des penseurs grecs. « Je n'ignore pas, dit Lucrèce à son ami Memmius, qu'il est difficile d'éclairer en vers latins les obscures découvertes des Grecs; surtout quand une foule de sujets ne se peuvent traiter que par des mots nouveaux, à cause de la disette de notre langue et de la nouveauté des choses...

Je me résigne à veiller durant les nuits sereines, et à chercher par quels termes, par quels chants enfin il m'est possible de déployer devant ton âme une vive lumière, de te dévoiler dans ses profondeurs le système du monde (1). » Ces « forts en version », ces écoliers d'élite adorent la gymnastique intellectuelle. Ils philosophent dans leur cabinet, lentement, en ciselant les mots, en concentrant, par un travail acharné, beaucoup de sens en peu de termes. On connaît le jugement de Boileau sur Perse :

> Perse, en ses vers obscurs, mais serrés et pressants,
> Affecta d'enfermer moins de mots que de sens.

Une des caractéristiques de cette philosophie à la romaine, en effet, c'est d'être exclusivement *écrite*. On laisse aux Grecs l'enseignement oral, né sur l'*agora* de la petite cité ionienne. Le Romain n'aime à philosopher qu'avec les gens qui ne sont pas là. On raisonne beaucoup par lettres. Prose ou vers, les ouvrages sont recopiés par des esclaves et distribués çà et là aux amateurs dignes de les goûter. Lucrèce et Perse auraient cru déroger très certainement s'ils étaient allés, dans les rues ou dans un jardin ouvert, raccoler des auditeurs de bonne volonté et les catéchiser en se promenant; Platon pourtant le faisait, et Platon a été le plus endurci des aristocrates. Encore une différence à noter entre l'état social des cités grecques et celui de la Rome de César.

Lucrèce a été surtout un vulgarisateur et Perse un censeur. L'un se propose de faire connaître l'épicuréisme au plus grand nombre de gens possible; l'autre de flétrir, au nom du stoïcisme dont il se réclame, la conduite des gens vicieux. Ces deux buts se ressemblent par leur caractère pratique. Parmi les diverses parties de la philosophie, c'est la morale qui frappe surtout le Romain. Même quand il s'occupe d'autre chose, il subordonne tout à ce point de vue préféré. La morale, nous l'avons vu d'ailleurs dans notre dernier article, s'était développée depuis Socrate, surtout chez les Épicuriens et les Stoïciens, plus qu'aucune

(1) *De Natura rerum*, liv. IV, v. 1115.

autre branche de la science philosophique. Ce sont ces deux écoles qui tiennent le plus de place en Grèce au moment où les Romains y pénètrent, et c'est précisément vers elles que le Romain, fils de paysan, impropre aux conceptions purement spéculatives, se sent le plus attiré.

L'attrait d'une doctrine sur des hommes pratiques, intelligents d'ailleurs, est d'autant plus vif que cette doctrine se traduit immédiatement par des actes dans la vie quotidienne. Tel est le cas de l'épicuréisme, en faveur de qui Lucrèce mène la plus ardente et la plus vigoureuse campagne; tel est celui du stoïcisme, qui pousse Perse à cracher si violemment son amer dédain aux débauchés de son temps. Plus nous considérons ces deux figures, à la lueur de la méthode sociale, plus nous voyons s'accuser les traits vraiment romains de leur caractère. Aucune des deux ne sourit : pas de grâce, pas d'ingénieux dilettantisme; mais quelque chose d'impérieux, de fier, de cassant; ici une fureur de propagande, là une fureur de résistance à un courant pernicieux; des deux côtés une sorte de « pose » véhémente, une attitude, des gestes, une allure, une organisation personnelle du mode d'existence directement inspirée par les principes d'Épicure ou par ceux de Zénon.

On sent dans tout cela quelque chose d'artificiel, d'exotique. La vie extérieure de certains personnages ne dérive plus exclusivement du milieu romain où il est plongé, mais, dans une certaine mesure, d'une impulsion cérébrale, fruit elle-même d'une éducation raffinée, qui met l'homme en contradiction avec une bonne partie de son entourage. De là bien des inconséquences, dont nous aurons à parler. De là aussi, chez les philosophes, une tendance plus sensible à se distinguer du vulgaire par leur aspect extérieur, leur habit, leur tenue, leur mine, à prendre, si l'on nous passe cette expression triviale, la « tête » de leur emploi. M. Martha, dans l'ouvrage cité plus haut, trouve à un certains Annæus Serenus, capitaine des gardes de Néron, la physionomie d'un Werther ou d'un René romain. Cette physionomie-là est rare chez un officier. C'est que ce capitaine des gardes était philosophe.

Si nous voyons, même chez des Romains poètes, éloignés de la politique et des affaires, la philosophie associée à une certaine activité de tempérament, à une certaine dépense de forces plus ou moins concentrée dans une modeste sphère, nous allons la voir, chez les politiciens, s'accommoder d'une carrière affairée proprement dite et semée parfois des plus dramatiques péripéties.

III. — TROIS POLITICIENS PHILOSOPHES.

Rome nous présente, en deux siècles, trois belles figures de politiciens philosophes.

Nous avons d'abord Cicéron, politicien lutteur, héros de guerres civiles, à vie très mouvementée, entrecoupée de féconds loisirs.

Nous avons ensuite Sénèque, politicien courtisan, inspirateur et familier d'un jeune empereur, et qui a joui d'une longue période de prospérité entre deux disgrâces.

Nous avons enfin Marc-Aurèle, politicien « arrivé », porté par les événements eux-mêmes au pouvoir suprême durant cette époque calme et relativement heureuse comprise entre l'avènement de Nerva et les convulsions anarchiques du troisième siècle.

Ces trois hommes ont dû à la philosophie une grande part de leur relief, de leur prestige personnel, et, par conséquent, de leur puissance effective.

La philosophie a puissamment servi à l'éducation oratoire de Cicéron et a fortifié son éloquence. La philosophie a élevé Sénèque à la dignité de précepteur de Néron et lui a donné, pendant quelque temps, une certaine prise sur cette âme. La philosophie a glorifié et auréolé Marc-Aurèle, en faisant de ce prince la plus haute incarnation d'un grand courant d'idées qui emportait alors les esprits.

Nous avons montré, en étudiant les sophistes, l'importance que les jeunes gens d'Athènes attachaient à leur art, source pour eux d'idées, d'arguments, de subtilités utiles dans la discussion, bref, de procédés propres à être mis en œuvre par des

apprentis politiciens. Un motif du même genre porte Cicéron, — et d'autres jeunes Romains, — à étudier la philosophie comme préparation à l'éloquence. Seulement, comme les auditeurs romains sont gens plus sérieux et moins bavards, le côté petit et mesquin de cette préparation, le côté « sophistique » proprement dit, peut sans inconvénient rester dans l'ombre. C'est à la vraie, à la large et saine philosophie que Cicéron demande ces ressources intellectuelles, ces « réservoirs d'idées » qu'il répandra par la suite dans tous ses discours. Avide d'apprendre, il écoute l'épicurien Phèdre, il écoute l'académicien Philon de Larisse, il écoute le stoïcien Diodote, il va suivre à Athènes les cours d'Antiochus d'Ascalon, et, dans sa jeune tête, blâme déjà ce professeur de s'éloigner des théories probabilistes de Carnéade. Il entend encore à Athènes un certain Zénon, puis s'embarque pour Rhodes, afin de se mettre à l'école d'un stoïcien illustre, Posidonius. Ce qui le séduit le plus, somme toute, c'est la morale stoïcienne, légèrement adoucie, et mise en harmonie avec les accrocs que lui-même se permet d'y faire. Il blâme, par exemple, l'exhortation donnée au sage de s'abstenir des affaires publiques. Naturellement, puisque lui, Cicéron, veut s'en occuper. En métaphysique, il s'attache à la Nouvelle Académie, parce que cette Nouvelle Académie évite prudemment de se prononcer sur tous les grands problèmes, tout en répudiant, théoriquement au moins, le doute dissolvant des sceptiques. La philosophie de Cicéron, dit M. Alexis Pierron, est « la philosophie du sens commun, associée à une vaste érudition. C'est la raison cherchant son bien partout où elle le trouve, choisissant la vérité, rejetant l'erreur... Cicéron ne construit pas, à sa fantaisie, l'homme, le monde et Dieu; il recueille fidèlement les oracles de la conscience du genre humain; et c'est surtout quand il se sent d'accord avec tout le monde qu'il croit avoir raison (1). »

Cette philosophie, Cicéron la rapporte à Rome, et en imprègne à l'occasion ses discours. « Toutes les fois qu'un principe

(1) *Hist. de la litt. latine*, Cicéron, p. 262.

est en cause, » dit encore M. Pierron, « l'orateur le défend avec des armes trempées aux meilleurs sources, et dont les exigences oratoires ne font que relever l'éclat. » Comme on le voit, c'est de la philosophie utilitaire. Qu'un tel homme, maintenant, soit condamné, par une révolution politique, à un loisir forcé à la campagne, de sa plume sortiront des traités philosophiques, marqués pour la plupart au coin de l'esprit pratique : *De Amicitia, De Senectute,* les *Tusculanes* (où l'auteur traite des point de morale), *De Finibus bonorum et malorum* ou *De la limite qui sépare les biens et les maux, De Republica, de Legibus,* enfin l'ouvrage capital, le *De officiis,* où l'orateur romain, d'après le stoïcien Pancetius de Rhodes, codifie la morale à l'usage de son fils. Ce traité est exclusivement pratique; et Cicéron, dès les premières lignes, a grand soin de nous avertir qu'il va laisser de côté toute dissertation sur *le devoir,* pour ne s'occuper que *des devoirs.* C'est un ouvrage de pure classification, et c'est le plus apprécié de cette série.

Cicéron n'était pas de « vieille » famille, comme le poète Lucrèce son contemporain. C'était un « homme nouveau », une sorte de parvenu, natif du bourg d'Arpinum et qui, jeté par sa situation dans les rangs du parti aristocratique, ne se départit jamais, à l'égard de ce dernier, d'une certaine méfiance qui était d'ailleurs réciproque. L'orateur romain plonge de plus près que ses collègues du Sénat dans les origines rurales de la race. La corruption ambiante lui inspire une naturelle aversion, comme elle en inspirera plus tard à la famille des Sénèque, récemment transplantée d'Espagne. C'est le moment, en effet, où les Italiens d'abord, les provinciaux ensuite, viennent réparer les brèches faites par la guerre, les proscriptions, la stérilité, dans l'ancienne bourgeoisie romaine. Ces « arrivages » ne vont pas sans heurts, sans étonnements, sans une certaine répugnance causée aux nouveaux venus par le spectacle de certains scandales. Il y a là une force morale sur laquelle les philosophes stoïciens pourront longtemps s'appuyer.

Mais, quelque plaisir que Cicéron éprouve à édifier son fils ou ses lecteurs en des instructions morales, il est clair que cette oc-

cupation est parfaitement accessoire chez lui, et que la postérité n'aurait pas hérité de ces philosophiques homélies, si les orages politiques de Rome n'avaient créé à l'ami de Pompée d'involontaires loisirs. C'est après Pharsale, en effet, que nous voyons Cicéron, retiré à Tusculum, se tourner le plus activement vers la philosophie. Mais ce n'est pas avec un parfait désintéressement. La philosophie, au dire de Plutarque, lui fournit un noble prétexte pour entretenir d'utiles relations qui, après la mort de César, l'aideront à revenir sur la scène.

« Cicéron, dit Plutarque, voyant la république se transformer en monarchie, renonça aux affaires, et consacra ses loisirs aux jeunes gens qui voulaient étudier la philosophie; les relations qu'il eut de la sorte avec les rejetons des plus nobles et des plus puissantes familles, lui rendirent à Rome un immense crédit. Il s'occupait à composer ou à traduire du grec des dialogues philosophiques, et à faire passer dans la langue latine les termes de la dialectique et de la physique. C'est lui, dit-on, qui le premier a enrichi sa langue des mots *Imagination, Assentiment, Suspension de jugement, Compréhension, Atome, Indivisible, Vide*, et d'une multitude d'autres..... (1) » Nous retrouvons ici le travail auquel s'adonne Lucrèce; seulement, chez Cicéron, il y a l'arrière-pensée de se servir de ces prouesses intellectuelles comme d'un élégant tremplin pour s'élancer de nouveau, à la première occasion, vers les sommets politiques.

N'est-ce pas là, exactement, la préoccupation de Sénèque, lorsque, exilé en Corse, il adresse à Polybe, l'affranchi tout-puissant de l'empereur Claude, sa fameuse « Consolation »? Ce Polybe avait perdu son frère. Cela devait être prodigieusement indifférent au stoïcien disgracié. Des condoléances sous forme philosophique couraient la chance de fléchir le ministre. Sénèque tenta l'aventure, et, d'ailleurs, ne réussit pas. Il devait se venger de l'empereur, à la mort de celui-ci, dans son *Apocoloquintose*, ou *Métamorphose de Claude en citrouille*, œuvre peu digne d'un sage.

(1) *Vie de Cicéron*, XL.

La notoriété acquise par Sénèque ne devait pas lui être inutile. Son arrivée au pouvoir constitue un phénomène social assez intéressant. Néron était jeune. Il lui fallait un *monitor*, suivant l'usage des grandes familles, et Agrippine, qui tenait avant tout à ce que Néron n'échappât point à l'influence maternelle, était intéressée à choisir ce *monitor* entre mille. Racine, dans *Britannicus*, au cours de la semence qu'il place sur les lèvres d'Agrippine s'adressant à Néron, résume assez bien la chose :

> J'eus soin de vous nommer.....
> Des gouverneurs que Rome honorait de sa voix;
> Je fus sourde à la brigue, et crus la renommée,
> J'appelai de l'exil, je tirai de l'armée
> Et ce même Sénèque et ce même Burrhus
> Qui depuis... Rome alors estimait leurs vertus.

Il semble au premier abord que Sénèque, relégué en Corse, est moins bien placé que beaucoup d'autres pour décrocher une aussi brillante et lucrative situation. Or, c'est précisément cette infériorité apparente qui fait son avantage réel. D'un côté, en graciant un proscrit, Agrippine se crée des droits à sa reconnaissance. Elle se fait ou croit se faire un homme-lige. D'autre part, l'exil de Sénèque n'avait pas interrompu ses publications philosophiques et avait contribué à donner au personnage cette auréole de vertu dont on gratifie, sans trop marchander, les victimes de l'oppression. Sénèque avait donc tout ce qu'il fallait pour plaire à Agrippine, et en même temps ce choix était honorable, puisque « Rome l'honorait de sa voix ».

Comme doctrine, Sénèque adopte le stoïcisme, dont il est le plus célèbre, sinon le plus fidèle interprète. Cette morale austère et bien vue convient au précepteur d'un jeune prince. Le stoïcien, même dans une société en grande partie épicurienne, a toutes les chances d'être choisi comme instituteur de la jeunesse. On connaît le mot de Juvénal : *Maxima debetur puero reverentia...* Combien de gens, de nos jours, éloignés de la religion et de la stricte morale, tiennent à ce que leurs enfants apprennent le catéchisme et les commandements de Dieu !

La famille de Sénèque arrive d'Espagne (1); elle est de celles qui n'entrent pas sans quelque répulsion dans le tourbillon corrompu des mœurs romaines. Sénèque lui-même, dans son enfance, a exécuté des prouesses de sobriété pour l'amour de l'art : pas de viande, pas de parfums, un lit sur la dure, etc. Il est revenu de ce régime, mais il n'en reste pas moins, — en théorie, — le pourfendeur infatigable du luxe. « Le luxe veut marcher sur l'ivoire, se vêtir de pourpre, vivre sous des lambris dorés, transporter les terres, emprisonner les mers, précipiter des fleuves en cascades, suspendre des forêts en l'air (2) ». Et ailleurs : « Habituons-nous à repousser le faste, et en toutes choses consultons l'utilité et non l'éclat. Mangeons pour apaiser la faim, buvons pour la soif. Que nos appétits n'aillent pas au delà du besoin (3). »

Ces deux tirades, que nous cueillons au hasard dans deux opuscules du philosophe, constituent, on peut le dire, le *motif* fondamental de tous ses morceaux. C'est toujours la même tirade, sous d'innombrables variations, que l'on retrouve partout. L'hyperbole espagnole, apportée à Rome par les Sénèque et Lucain leur parent (4), prête un nouveau relief aux sentences sèches et austères du Portique. Comme Quintilien l'a depuis longtemps remarqué, Sénèque adore l'éclat, les facettes, et taille ses petites phrases comme des diamants. Maintenant, pratique-t-il pour lui-même ces beaux conseils de détachement? La chose est bien difficile dans son emploi. Il est des accommodements ingénieux avec les principes. S'il y a du mérite, dit-il quelque part à Lucilius, à manger dans de la vaisselle d'argile comme si elle était d'or, il n'y en a pas moins à manger dans de la vaisselle d'or comme si elle était d'argile. « Comment mettre en doute que pour l'homme sage, il y ait plus ample matière à déployer son

(1) Sénèque représente sa mère « élevée dans une sévère maison » (*Consolation à Helvia.*) — « Vous savez quelle est la réputation de cette province (Espagne), quelle sévérité de mœurs y règne. » (Pline le Jeune.) — Tacite loue les mœurs de Marseille; Pline celle de Brescia et de Padoue.

(2) *De iracundia*, I, XVI.

(3) *De tranquillitate animi*, IX.

(4) Lucain affectait le stoïcisme, lui aussi, et beaucoup de ses vers, à allure sentencieuse, ressemblent comme deux gouttes d'eau à des pensées de Sénèque.

âme dans les richesses que dans la pauvreté? Dans celle-ci, en effet, il n'y a qu'un seul genre de vertu, qui est de ne pas plier : dans les richesses, au contraire, la tempérance, la libéralité, le discernement, l'économie, la magnificence, ont tous une carrière ouverte (1). » Conclusion : « Cesse donc d'interdire l'argent aux philosophes; personne n'a condamné la sagesse à la pauvreté (2). »

Effectivement, le précepteur et ministre de Néron ne néglige pas trop ses petites affaires temporelles. Sa fortune, d'après Dion, s'élève à dix-sept millions cinq cent mille drachmes, et un certain Suilius, impartialement cité par Tacite, l'accusait en discours indirect : « Par quelle morale, en quatre ans de faveur, avait-il ramassé trois millions de sesterces? On le voyait épier dans Rome les testaments, circonvenir les vieillards sans enfants, dévorer l'Italie et les provinces par des usures énormes. »

(L'usure, les testaments : deux procédés très romains de s'enrichir.)

Le milieu de la cour déteint donc considérablement sur Sénèque, mais le moment va venir où cette cour elle-même, définitivement noyée dans le flot montant des provinciaux, va reprendre une physionomie plus digne et se purifier dans une certaine mesure des orgies familières aux Tibère et aux Néron.

L'empereur Claude, au dire de Sénèque, se promettait déjà « de voir en toge tous les Grecs, les Gaulois, les Espagnols et les Bretons (3) ». Ce vœu s'accomplit en partie sous Vespasien, après la grande poussée provinciale qui amène successivement au pouvoir Galba, Othon et Vitellius. Vespasien est un prince économe et relativement austère, Titus, son fils, fait chaque soir son examen de conscience, et s'accuse parfois « d'avoir perdu sa journée ». Si Domitien prend des mesures contre les philosophes, cela indique les progrès de leur puissance. L'Espagnol Trajan survient, et les philosophes, les esprits indépendants respirent : *Nunc demum redit animus!...* (4). C'est l'époque où la législation s'unifie, où

(1) *De Vita beata*, XXII.
(2) *Ibid.*, XXIII.
(3) *Apocoloquintose*, III.
(4) Tacite, *Vie d'Agricola*, III.

la province est mise sur le pied de Rome, où le « droit prétorien » commence à proclamer de plus en plus l'égalité entre les hommes de différentes races comprises dans l'Enceinte démesurément élargie de l'empire. C'est le triomphe du *jus gentium*. Des historiens attribuent ces modifications du droit au stoïcisme. N'est-il pas plus vrai de dire que le stoïcisme et le droit romain se trouvent simultanément imprégnés d'une même influence et se ressentent tous les deux de l'écroulement de la *Cité?*

Alors le stoïcisme devient plus vague, plus noble, s'égare dans des considérations sociales, sentimentales, religieuses, qui lui donnent une élévation et une sorte de générosité jusqu'alors inconnue. Il se dépouille, avec Marc-Aurèle, de tout caractère farouche. L'empereur philosophe, du haut de sa grandeur, contemple la grande famille humaine confiée à sa direction toute-puissante, et ce spectacle l'attendrit. Il a le sentiment de telle grande vérité sur laquelle se fondera plus tard la Science sociale : « Les hommes, dit-il, ont beau se fuir; la nature plus forte se saisit d'eux et les arrête... Tu trouveras plutôt un corps terrestre séparé de la terre que tu ne trouveras un homme ayant brisé tout lien avec ses semblables. »

Marc-Aurèle forme, avec ses prédécesseurs Antonin, Hadrien et Trajan, une chaîne absolument unique dans l'histoire des empereurs romains. C'est l'époque par excellence de l'organisation impériale, époque dont le travail lent, mais efficace, aboutira bientôt au célèbre rescrit de Caracalla, proclamant citoyens romains tous les hommes libres de l'Empire. L'idéal de la *Cité* devient immense; il englobe tout. Certaines vieilles théories stoïciennes, comme celles de la divinité et de l'âme de la nature, s'en trouvent rajeunies et revêtues d'une signification nouvelle. « O nature! dit le philosophe impérial, tout vient de toi! tout rentre dans toi. Un personnage dit : O bien-aimée cité de Cécrops! Mais toi (l'empereur se parle à lui-même), ne peux-tu pas dire : O bienheureuse *cité de Jupiter!* ».

La « Cité de Jupiter », c'est le genre humain, comme la « Cité de Dieu » de saint Augustin est l'ensemble des fidèles. Et n'oublions pas, à ce propos, de mentionner l'influence visible du

christianisme sur l'évolution de la philosophie. La question de savoir si Sénèque a connu saint Paul est encore débattue entre des érudits d'égale force. Ce qui est certain, c'est qu'à l'époque de Marc-Aurèle le christianisme compte près de deux siècles d'existence et a vu fondre déjà sur lui plusieurs persécutions. Il ne faut pas, d'autre part, exagérer cette influence. Les idées chrétiennes, contrairement à ce qui se passe généralement, agissaient de bas en haut, montant du peuple vers les grands, vers les lettrés; et ces derniers, pendant longtemps, n'ont dû subir cette attraction que dans une faible mesure. En tous cas, le nivellement des conditions dans l'Empire conspirait avec les doctrines chrétiennes pour effacer de l'esprit des philosophes la notion exclusive et jalouse de la cité, notion qui fascine à un si haut degré Socrate, Aristote, Platon et Cicéron et joue un rôle si important dans leur orientation intellectuelle.

Nous avons résumé dans une seule étude la philosophie romaine. La raison en est simple : c'est qu'aucun de ses représentants n'offre le type accompli du philosophe. Tous sont des amateurs incomplets, et aucune théorie originale n'a jailli de leur cerveau. Ce sont des vulgarisateurs, des amplificateurs, parfois des penseurs pour le détail, comme Sénèque, ou de nobles rêveurs comme Marc-Aurèle; mais décidément le génie romain ne se prêtait que difficilement à une assimilation de ce genre. On a dit que le Français n'a pas la tête épique. Le Romain n'a pas la tête philosophique. Les mots même manquent à sa langue. Malgré ces curieux efforts de Cicéron, mentionnés par Plutarque, pour faire passer en latin le vocabulaire philosophique des Grecs, des mots essentiels restent à la porte : le subtantif *être* par exemple, qui n'a pas son équivalent dans la langue de Sénèque et de Cicéron. Les Romains étaient riches et ils savaient vouloir. Ils ont voulu construire d'impérissables routes, d'indestructibles aqueducs, forcer les obstacles naturels, percer des collines pour y faire passer des chemins, bâtir des villas sur les mers, superposer des colonnes ioniques à des colonnes corinthiennes, acclimater chez eux les arbres fruitiers de la Perse, nourrir dans leurs vi-

viers des poissons de tous les rivages, utiliser les armes de tous les peuples vaincus, loger dans leurs panthéons tous leurs dieux. De même, ils ont voulu, en y mettant le prix et la patience, faire briller dans leurs demeures, en la place d'honneur qui lui était due, ce délicat bibelot appelé philosophie, qui les avait émerveillés lors de la conquête de la Grèce. Ils l'ont voulu, et ils y ont réussi... autant qu'ils pouvaient y réussir.

Terminons par ce portrait de Sénèque, tracé en quelques coups de plume par M. Martha : « Il ressemble un peu trop à ces riches de l'époque, qui, dans leurs somptueux palais, se ménageaient une simple retraite, une chambre sans luxe, sans ornements, pourvue à peine de quelques meubles nécessaires, où ils se retiraient à de certains jours pour y faire un chétif repas dans de la vaisselle d'argile, pour coucher sur un grabat, essayant ainsi de donner le change au dégoût et à la tristesse de l'opulence (1). » Ces chambrettes, effectivement, étaient à la mode. La philosophie, dans les grandes maisons romaines, avait son appartement réservé, son salon à part; mais ce n'était là qu'une pièce, pourvue d'une atmosphère spéciale; et, dans tout le reste de la demeure, on respirait un autre air.

G. D'AZAMBUJA.

(1) *Les Moralistes sous les empereurs romains*, p. 193.

LES

CONDITIONS DE L'ÉPARGNE

EN FRANCE

II

LES INSTITUTIONS AUXILIAIRES DE L'ÉPARGNE (*suite*) (1)

II. — LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

On distingue deux sortes de sociétés de secours mutuels : les sociétés *autorisées*, existant en vertu des articles 291 et 292 du code pénal, et les sociétés *approuvées*, régies par le décret-loi du 26 mars 1852, quelques-unes sont *reconnues comme établissement d'utilité publique*.

Il serait plus logique de distinguer trois groupes de ces sociétés.

Les sociétés de secours mutuels proprement dites, telles que les définit l'article 2 de la loi du 15 juillet 1850. Ces sociétés ont pour but d'assurer des secours temporaires aux sociétaires malades, blessés ou infirmes et de pourvoir aux frais funéraires des sociétaires. Elles ne peuvent promettre des pensions de retraite aux sociétaires;

Les sociétés de retraites;

Les sociétés mixtes de secours mutuels et de retraites.

(1) Voir les livraisons de juin et juillet 1896.

Les sociétés approuvées jouissant de nombreux avantages énumérés par le décret organique, leur nombre est plus élevé que celui des sociétés autorisées.

L'article 6 du décret du 26 mars 1852 dit : « ... Les sociétés de secours mutuels approuvées pourront promettre des pensions de retraite, si elles comptent un nombre suffisant de membres honoraires ». Il était donc naturel que l'État leur donnât les moyens de tenir les promesses qu'elles pourraient faire. Le décret du 26 avril 1856, en instituant le fonds de retraites pour les sociétés approuvées, leur permet de bénéficier des avantages que leur offrait la Caisse de retraites pour la vieillesse, créée par la loi du 18 août 1850. La loi du 11 juillet 1868, qui créa la Caisse d'assurance en cas de décès et d'accidents, fit aux sociétés de secours mutuels approuvées des avantages spéciaux; elle les admit à contracter, sur listes nominatives, des assurances collectives de 1.000 francs au maximum par décès, valables pour une année seulement.

Le décret de mars 1852, en permettant aux sociétés de secours mutuels approuvées de promettre des pensions de retraite, si elles comptent un nombre suffisant de membres honoraires, a engagé la responsabilité de l'État pour l'avenir, en se basant sur une condition essentiellement variable, car le nombre des membres honoraires pour une société donnée peut très bien être suffisant à une époque et être insuffisant à une autre. Il est juste d'ajouter pourtant que le nombre des membres honoraires augmente d'année en année; l'honorariat d'ailleurs est bien en rapport avec notre formation sociale. A quoi s'engage un membre honoraire? A verser une cotisation, sans profiter des avantages que confère la société à ses membres participants. C'est un encouragement, c'est presque une aumône. Le membre honoraire n'a aucun souci au sujet de la bonne gestion des fonds qu'il a abandonnés, il n'a besoin d'aucun effort intellectuel, aussi le recrutement des membres honoraires se fait-il assez facilement.

Un grand nombre de sociétés de secours mutuels approuvées ont ajouté aux divers services qu'elles rendent à leurs adhérents, moyennant une cotisation minime, la promesse d'une pension

de retraite, sans s'inquiéter si la société aurait les moyens de tenir ce qu'elle avait promis.

Nous voyons encore ici, comme pour les caisses d'épargne, les mêmes causes produire les mêmes effets : les sociétés de secours mutuels, qui devraient être des institutions absolument indépendantes, confient à l'État le soin de tenir les promesses qu'elles ont faites. Elles se contentent de percevoir les cotisations de leurs membres, et de délivrer les secours prévus par les statuts en cas de maladie ou de décès; pour les retraites, c'est l'État qui se substitue à elles par les organismes qu'il a créés dans ce but. « L'État, dit M. Léon Marie (1), assume une grave responsabilité en réglementant la mutualité, à laquelle il donne, pour ainsi dire, un caractère semi-officiel. »

Les sociétés versent, chaque année, à la Caisse des dépôts et consignations, à un compte spécial, une partie de leurs fonds disponibles en fin d'exercice. (Ce placement est obligatoire pour les sociétés de plus de 100 membres, lorsque les fonds réunis dans leur Caisse excèdent 300 francs; pour les sociétés de moins de 100 membres, lorsque les fonds dépassent 1.000 francs. — Article 13 du décret-loi du 26 mars 1852.) Ces versements augmentés de la subvention de l'État sont capitalisés et constituent les fonds de retraites. Dès que l'âge statutaire et les conditions de sociétariat sont accomplis, l'assemblée générale délibère et fixe la quotité de la pension; la somme déterminée par les tarifs légaux est versée à la Caisse de retraites pour la vieillesse.

Les sociétés ont la faculté d'aliéner ou de réserver la portion du fonds de retraites fournie par elles, mais la portion du même fonds provenant des subventions de l'État reste inaliénable.

La subvention allouée par l'État est calculée sur les bases suivantes :

1° Le quart de la somme totale versée pendant l'année;

2° Un franc par membre participant inscrit;

3° Un franc par participant âgé de plus de cinquante-cinq ans.

L'allocation ne peut dépasser ni la somme totale versée par

(1) *Rapport fait au nom de la Commission de comptabilité statistique et financière des sociétés de secours mutuels*, p. 15.

la société, ni la plus forte des deux sommes suivantes : ou bien 3.000 francs, ou bien autant de fois 3 francs qu'il y a de participants inscrits.

Certaines sociétés, pour augmenter la subvention de l'État, ont une tendance à verser au fonds de retraites des sommes excédant leurs moyens, et de les prélever au besoin sur les fonds destinés à un tout autre emploi.

Malgré les subventions de l'État, les sociétés de secours mutuels servent à leurs adhérents des pensions bien minimes, tant il est vrai qu'elles auraient dû se cantonner dans leurs attributions normales de secours en cas de maladie ou de décès. L'État a fait naître un espoir chimérique.

En 1892, la moyenne des pensions servies par les 6.863 sociétés approuvées ou reconnues d'utilité publique était de 72 fr. 86, et le tableau suivant montre que la quotité du plus grand nombre de pensions s'élevait, il y a quelques années, à 30 francs et 50 francs.

L'État, en s'engageant par des subventions annuelles à augmenter la quotité des pensions promises par les sociétés de secours mutuels approuvées, verra le chiffre de son allocation augmenter chaque année.

Le budget de 1895 prévoit une somme de 1.500.000 francs destinée à majorer les retraites liquidées à la Caisse nationale de retraites pour la vieillesse, au profit de personnes âgées de soixante-dix ans au moins et dont la pension, bonification comprise, ne devra pas dépasser 360 francs par an.

Toutes les sociétés de secours mutuels postérieures à 1852, et dont la fondation est déjà un peu ancienne, sont maintenant entrées dans la période où elles devront liquider annuellement un nombre de plus en plus grand de retraites.

Ce nombre de pensions sera d'autant plus élevé et la quotité en sera d'autant plus faible, que la situation actuelle n'a pas été prévue, pour trois causes :

1° Les cotisations n'ont pas été établies mathématiquement. Les fondateurs des diverses sociétés de secours mutuels se sont en effet appliqués surtout à faire valoir aux yeux des membres

Tableau emprunté à l'Exposé des motifs du projet de loi sur les Sociétés de secours mutuels, déposé à la Chambre par le gouvernement : séance du 18 mars 1882.

Quotité.	Nombre de pensions.	Quotité.	Nombre de pensions.	Quotité.	Nombre de pensions.	Quotité.	Nombre de pensions.
600	11	150	221	92	11	59	7
500	23	143	1	91	1	58	9
400	17	142	4	90	127	57	13
365	2	140	14	88	8	56	36
300	56	137	7	87	1	55	53
273	7	135	1	86	2	54	23
250	3	132	9	85	16	53	6
240	172	130	19	84	18	52	65
228	3	128	1	83	2	51	18
222	2	126	2	82	26	50	1.760
220	1	125	17	81	2	49	1
216	6	124	1	80	419	48	84
213	1	120	425	79	2	47	2
210	5	115	16	78	9	46	14
207	1	114	1	77	2	45	85
206	1	112	5	76	9	44	41
204	1	111	1	75	122	43	5
200	198	110	18	74	16	42	50
193	3	109	1	73	3	41	3
190	4	107	3	72	396	40	975
189	2	106	1	71	2	39	14
187	1	105	25	70	121	38	26
185	1	104	6	69	11	37	10
182	22	102	1	68	23	36	191
180	161	101	1	67	2	35	130
176	3	100	1.010	66	16	34	60
170	1	99	1	65	23	33	39
165	2	98	3	64	13	32	57
164	1	96	12	63	11	31	22
162	2	95	30	62	1	30	2.412
160	17	94	1	61	1		
159	1	93	1	60	1.629		

participants les avantages qu'ils retireraient de leur affiliation à la société (secours en cas de maladie, pensions pour la vieillesse, etc.) et à demander en échange une cotisation *modique*. L'échéance de la retraite leur paraissait si éloigné! Il est certain que les créateurs des sociétés de secours s'adressant à la classe

ouvrière ne pouvaient exiger des cotisations très élevées, mais ils enfreignaient ce principe de la science des assurances : La prime doit être l'expression du risque. Ils auraient dû s'en tenir à la promesse de secours en cas de maladie, à la veuve et aux enfants en cas de décès. aux frais funéraires, mais ne pas gonfler démesurément les avantages que pouvaient recueillir les mutuellistes, et faire naître chez eux un espoir chimérique. Beaucoup de fondateurs ne se sont pas rendu compte que l'avenir démentirait leurs promesses; d'autres, plus perspicaces, ont fait à regret les mêmes promesses, entraînés par l'élan général. « Nous faisions un jour l'observation de l'inconvénient de ce procédé de calcul pour la pension de retraites à un président très entendu, très au courant des questions d'actuarie, dit M. Petit (1), et nous nous étonnions de son optimisme. A la fin de la conversation, il nous répondit avec une certaine amertume : « Que voulez-vous que je fasse avec les tendances d'esprit de ces braves gens, qui ne voient de salut que dans l'association qu'on leur propose? Certainement, tous ceux qui se rallient aux sociétés de secours mutuels sont des ouvriers prévoyants, qui suppriment le léger superflu de leur nécessaire pour s'assurer l'avenir, et pouvez-vous limiter l'avenir aux éventualités de maladie, sans au moins y engager la pension de retraites? » Il est évident que si on avait demandé aux mutuellistes une prime spéciale à chaque risque couru (maladie, accident, décès, retraite), les sociétés de secours n'auraient pas atteint leur développement actuel. Les statuts modèles, publiés par le Ministère de l'intérieur, se bornent à indiquer que la cotisation mensuelle demandée à chacun des sociétaires doit toujours être égale au moins à l'indemnité quotidienne que l'on accorde aux malades, sauf la cas où la société ne paye ni les soins du médecin, ni les médicaments. C'est en se basant sur ces indications, qui sont loin d'être scientifiques, que les sociétés de secours mutuels établissent le montant de leurs cotisations et *promettent* des pensions de retraites. Les membres honoraires... ou l'État y pourvoiront!

(1) *Les sociétés de secours mutuels en France*, p. 109.

2° La deuxième cause, qui fait que la situation actuelle n'a pu être prévue, c'est l'emploi de la table de mortalité de Deparcieux, qui date de 1746. Les nouvelles conditions hygiéniques, l'amélioration de la vie matérielle établissent une mortalité plus lente que celle prévue par cette table. Les retraites se prolongent et s'accumulent au delà des anciens calculs. La Caisse nationale de retraites a renoncé à l'usage de cette table depuis 1887 et y a substitué une table déduite de son expérience.

3° La troisième cause enfin, c'est le phénomène économique de la baisse du taux de l'intérêt de l'argent, qui a diminué le taux de capitalisation des fonds destinés à constituer les retraites.

Les sociétés de secours mutuels feront de plus en plus appel au concours de l'État pour majorer le montant des pensions de retraite, tant à cause du nombre imprévu de retraites qu'elles devront servir, qu'en raison de la modicité de ces mêmes retraites. Car la baisse du taux de l'intérêt de l'argent contribuera à faire accorder des pensions insuffisantes, au moment même où cette baisse réduira la valeur libératoire de l'argent. « Quoi qu'il arrive, on peut être certain que l'État devra intervenir pour remplir les engagements pris par les sociétés de secours mutuels à l'égard de leurs adhérents; il le devra à un double point de vue, au point de vue de la solidarité et de la prévoyance qu'il ne doit pas laisser tarir chez le travailleur économe, et il le doit au point de vue de l'humanité. N'y a-t-il pas un crédit affecté à l'assistance publique? Pourquoi donc la prévoyance n'aurait-elle pas le sien (1)? »

Alors ce ne sera plus de la mutualité, mais de la charité.

L'État n'aurait-il pas mieux fait de ne jamais intervenir, et de laisser les sociétés de secours mutuels se constituer librement?

III. — LA CAISSE NATIONALE DE RETRAITES POUR LA VIEILLESSE.

La Caisse nationale de retraites pour la vieillesse est une nouvelle manifestation des attributions de l'État, qui, par les

(1) Eug. Petit, *op. cit.*

facilités qu'elle donne aux personnes prévoyantes de s'assurer une retraite pour leurs vieux jours, devrait avoir une clientèle nombreuse. Mais le sentiment de la prévoyance est si contraire à notre caractère, que, sur le nombre des versements faits à la Caisse de retraites, 96 % le sont par des intermédiaires et 4 % directement par les intéressés.

En fait, cette caisse est surtout alimentée par les versements des sociétés de secours mutuels ou des caisses de retraites particulières.

Les recettes n'ont monté que lorsque la spéculation a pu y faire irruption, et nous verrons, comme pour les caisses d'épargne, des mesures restrictives tâcher d'indiguer le flot montant des versements.

Jetons un coup d'œil sur les variations des versements depuis l'origine.

La Caisse de retraites pour la vieillesse fut crée par la loi du 18 août 1850, l'intérêt de capitalisation était fixée à 5 %; en 1851 le montant des versements était de 1.212.459 francs.

En 1852, a lieu la conversion de la rente 5 % en 4 1/2 %. Les petits rentiers, pour éviter une perte d'intérêts, s'empressent d'apporter leurs fonds à la Caisse des retraites qui les capitalise à 5 %; le montant des versements s'éleva à plus de 31 millions pour 26.346 déposants. La loi du 28 mai 1853 est rendue pour mettre obstacle à cet envahissement, elle réduit d'abord à 4 1/2 % le taux de l'intérêt servant de base aux tarifs (article 2); elle limite à 2.000 francs le maximum des versements permis à un déposant dans le cours d'une année (article 4); en 1854 et 1855, le montant des versements tombe à 1.583.801 francs et à 1.443.548 pour 33.570 et 33.007 déposants.

La loi du 7 juillet 1856 abroge le 1er paragraphe de l'article 6 de cette loi de 1853 qui ajournait à deux années au moins, à dater de l'époque du versement, l'entrée en jouissance des rentes viagères, recule jusqu'à soixante-cinq ans la limite d'âge pour cette entrée en jouissance et élève le maximum des rentes de 600 francs à 750 francs; aussitôt le montant des versements s'élève d'une manière constante jusqu'en 1861. A cette époque (le 12 juin 1861), intervient

une loi qui porte de 2.000 à 3.000 francs le maximum à verser dans le cours d'une année et au profit d'une même personne, et à 1.000 francs le maximum de la rente ; résultat, un nouveau développement des versements : 5.956.816 francs en 1861 pour 158.640 déposants, au lieu de 4.383.688 en 1860 pour 108.395 déposants.

Le mouvement s'accélère par l'effet de la loi du 4 mai 1864 qui élève de 1.000 à 1.500 francs le maximum de la rente viagère et de 3.000 à 4.000 francs celui des versements autorisés dans la même année sur une même tête.

Après deux mauvaises années (1870-71), la progression reprend sous l'influence de l'article 17 de la loi de finances du 20 décembre 1872, qui porte à 5 % le taux de l'intérêt servant de base aux tarifs ; et nous constatons, en 1882, un chiffre de versements égal à 56.443.941 francs.

Une loi du 29 décembre 1882, qui réduit le taux de capitalisation à 4 1/2 % fait tomber les versements à 39.415.246. Insensiblement les versements s'élèvent à 49.212.514 en 1886.

Enfin, la loi du 20 juillet 1886, qui régit actuellement la Caisse de retraites, a repris le régime d'obstruction à l'agiotage, tout en donnant à l'épargne des facilités nouvelles de se produire. Elle a réduit à 1.000 francs le maximum de versement annuel (ce maximum a encore été réduit à 500 francs par l'article 61 de la loi du 26 juillet 1893), et à 1.200 francs le maximum de rente inscriptible (article 7). Le taux de l'intérêt, variable et fixé par décret au mois de décembre de chaque année, fut abaissé à 4 %. Sous l'empire de ces mesures, nous voyons les versements choir de plus de moitié et tomber, au 31 décembre 1887, à la somme de 23.525.274 francs.

La marche ascensionnelle des versements reprend lentement. Elle est toujours tenue par la variabilité du taux servant de base aux tarifs. Actuellement ce taux est fixé à 3 1/2 %, mais diminuera encore par la suite.

La Caisse nationale de retraites, par ses bulletins-retraites qui permettent d'épargner des sommes inférieures à 1 fr., par les nombreux agents de perception à la disposition du public (tré-

soriers-payeurs généraux, receveurs particuliers des finances, percepteurs, receveurs des postes) devrait être un organe énergique de stimulation à l'épargne et inciter tous ceux qui n'ont que le produit de leur travail pour vivre à s'assurer une retraite pour leurs vieux jours. Mais la constatation des faits nous montre un nombre de versements annuels (900.000 environ) peu en rapport avec le chiffre de la population ouvrière ; et encore la plus grande partie de ces versements (96 %) sont faits par des intermédiaires, c'est-à-dire par des sociétés de secours mutuels ou patronales (1).

C'est le côté faible de toutes les institutions de l'État, qui ne sont pas érigées en monopoles : les agents de l'État n'ont pas d'intérêt particulier à attirer la clientèle, ils ne montrent pas au public les avantages qu'il pourrait retirer en effectuant des versements pour la retraite ; en un mot l'État attend les clients et ne va pas les chercher ; aussi la Caisse de retraites aurait-elle peu de succès, si des intermédiaires ne s'employaient à l'alimenter.

IV. — LES CAISSES D'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS ET EN CAS D'ACCIDENTS.

Il existe en France, — s'en douterait-on ? — deux caisses d'assurances, instituées par l'État ; l'une en cas de décès, l'autre en cas d'accidents résultant de travaux agricoles et industriels.

Ces deux caisses ont été créées par la loi du 11 juillet 1868.

(1) Classification professionnelle des déposants à la Caisse nationale de retraites :

Agents des chemins de fer	32,1 %
Ouvriers (manufactures de l'État, — industrie des transports, — grandes industries, — divers)	30,6 %
Employés (employés de l'État, des départements, des communes, — militaires et marins, — autres employés)	20,3 %
Professions libérales et rentiers	8,4 %
Mineurs sans profession	8, %
Agriculteurs	1,6 %
Domestiques	1,2 %
Artisans patentés. Marchands	0,8 %

La Caisse d'assurance en cas de décès admet les participants à se libérer par le versement de primes uniques ou de primes annuelles.

La somme à payer au décès de l'assuré est fixée conformément à des tarifs tenant compte (article 2) : 1° de l'intérêt composé à 4% par an des versements effectués; 2° des chances de mortalité à raison de l'âge des déposants, calculées d'après la table de Deparcieux.

Malgré ces avantages exceptionnels, le nombre d'assurances individuelles ne s'est élevé, du 11 juillet 1868 au 31 décembre 1893, qu'à 2.279 seulement, soit 170 environ par an.

Nous voyons, une fois de plus, se manifester en cette occasion, chez les ouvriers industriels ou agricoles, leur inaptitude à des des affaires financières, qui demandent une initiative bien faible cependant. Tout le monde fait usage de la caisse d'épargne, parce que chacun en comprend le mécanisme; et encore le système du bas de laine a-t-il eu longtemps de fervents adeptes; mais, dès qu'il faut faire un pas timide en dehors des habitudes, il y a abstention presque complète.

La Caisse d'assurance en cas de décès a eu surtout comme assurés une certaine catégorie de sociétés de secours mutuels.

Les sociétés de secours mutuels approuvées sont admises, par l'article 7 de la loi du 11 juillet 1868, « à contracter des assurances collectives sur une liste indiquant le nom et l'âge de tous les membres qui les composent, pour assurer au décès de chacun d'eux une somme fixe qui dans aucun cas ne pourra excéder 1.000 francs ».

La table de Deparcieux étant la table de mortalité en usage, les sociétés à mortalité plus lente devaient subir des pertes; et les sociétés à mortalité plus rapide que celle prévue par la table de Deparcieux, devaient réaliser des bénéfices. Or, il est arrivé que ces dernières furent les plus nombreuses à contracter des assurances collectives. Depuis l'origine de la caisse d'assurances en cas de décès, au 31 décembre 1890, sur les 141 sociétés qui avaient contracté des assurances collectives en cas de décès :

3	ont gagné plus de	100 %
5	ont gagné de	90 à 100 %
2	—	80 à 100 %
5	—	70 à 80 %
6	—	60 à 70 %
6	—	50 à 60 %
69	ont gagné moins de	50 %
45	ont subi des pertes	

L'État s'aperçut enfin que la table de Deparcieux lui faisait jouer un rôle de dupe, et le décret du 28 novembre 1890 fut rendu sur le rapport du ministère du commerce et de l'industrie. L'article 1er de ce décret dit : « A partir du 1er décembre 1890, le montant de la prime à payer pour les assurances collectives contractées à la Caisse d'assurances en cas de décès, au profit des sociétés de secours mutuels approuvées, calculé à l'aide de tarifs spéciaux dressés en exécution du paragraphe 2 de l'article 7 de la loi du 11 juillet 1868, sera augmenté ou diminué conformément à un coefficient de mortalité spécial déduit pour chaque société de sa mortalité moyenne, constatée au cours des cinq dernières années d'assurances, qu'elles soient consécutives ou non. »

Ce qui démontre que beaucoup de sociétés de secours mutuels n'avaient pas contracté des assurances avec l'intention de payer des primes en proportion du risque couru, c'est que, parmi les 96 sociétés qui avaient réalisé des bénéfices, 36 n'ont pas accepté les conditions nouvelles.

Une autre cause qui produisait des effets désastreux sur la situation financière de la caisse d'assurances, c'était le taux de 4 % qui servait à l'élaboration des tarifs. L'article 59 de la loi de finances du 27 juillet 1893 prévoit les modifications à apporter aux tarifs de la Caisse en ce qui concerne le taux de l'intérêt, ces modifications seront déterminées par décret du Président de la République.

Il a été fait une première application de cette faculté par le décret du 28 décembre 1893, qui a fixé à 3 %, au lieu de 4 %, le taux de l'intérêt devant servir de base aux nouveaux tarifs.

La Caisse d'assurances en cas de décès pourra donc à l'avenir

fonctionner d'une façon normale, et on ne verra plus se produire de déficit. Ce déficit s'élevait, au 31 décembre 1893, à la somme de 569.353 fr. 59 et a été couvert « par le prélèvement sur le portefeuille de la Caisse d'assurances en cas d'accidents, du chiffre de rentes 3 % nécessaire pour produire au cours de la Bourse, au jour de l'opération, une somme de un million de francs, pour être attribuée à la Caisse d'assurances en cas de décès, à titre de dotation, tant pour la couvrir de ses pertes que pour lui constituer une réserve pour l'avenir » (1).

Quand on compare les 2.279 assurances individuelles contractées depuis le 2 juillet 1868 jusqu'au 31 décembre 1893 aux 1.448 assurances collectives se rapportant à 351.513 têtes pendant la même période, on y voit que le Français est habitué à s'appuyer sur un cadre social quelconque pour prendre une détermination touchant ses intérêts personnels, lorsqu'on n'est pas obligé de lui imposer cette décision, qui lui fait souvent défaut.

La Caisse d'assurances en cas d'accidents, régie par les mêmes lois que la Caisse d'assurances en cas de décès, est comme les choses qui n'ont pas d'histoire; elle végète dans une douce médiocrité.

Le nombre moyen des personnes assurées annuellement est de 1.395; sa situation est cependant plus prospère que celle de la Caisse d'assurances en cas de décès, par suite de la subvention de 2.100.000 francs que lui a généreusement octroyée l'État.

V. — LES COMPAGNIES D'ASSURANCES.

Nous avons classé en dernier lieu les compagnies d'assurances parmi les aides de l'épargne, comme étant des organismes plus compliqués que les précédents. Les caisses d'épargne, en effet, se contentent de concentrer les fonds qui y sont déposés, de les faire valoir et de s'en dessaisir à la demande des déposants en

(1) Loi de finances du 26 juillet 1893, art. 58.

ajoutant à ces fonds un intérêt déterminé. Les sociétés de secours mutuels font face à leurs engagements avec l'aide des caisses d'épargne, des caisses de retraites, ou d'assurances. Ces dernières procèdent bien du même principe que les compagnies d'assurances, principe qui est, au point de vue économique, « la compensation des effets du hasard par la mutualité organisée suivant les lois de la statistique, c'est-à-dire suivant les lois numériques qui régissent le cours des choses » (1), mais ce sont des établissements publics qui ont la rigidité de toutes les fonctions de l'État, et ne se prêtent pas aux nombreuses combinaisons nécessaires aux compagnies d'assurances pour attirer la clientèle. Ces caisses publiques ne connaissent pas la lutte de la concurrence; elles travaillent à perte, lorsque, par suite d'un défaut de leurs tarifs, elles ne sont plus en rapport avec les conditions normales de la situation.

Les compagnies d'assurances *par actions* (les *mutuelles* formant l'exception) font commerce des assurances; la nécessité de rémunérer le capital des actionnaires les oblige à faire subir aux primes pures un second chargement destiné à constituer des bénéfices, tout en n'ayant pas des tarifs trop élevés. Cette double considération contraint les compagnies d'assurances à découvrir des combinaisons qui leur permettent de souscrire des polices rémunératives, en offrant des avantages aux assurés.

1° *Assurances sur la vie.* — La *Compagnie royale d'assurances* autorisée par les arrêts du Conseil, des 3 novembre 1787 et 27 juillet 1788, était à peine organisée qu'éclata la Révolution; elle tomba sous le coup du décret du 24 août 1793, qui supprima « les associations connues sous le nom de caisses d'escompte, de compagnies d'assurances sur la vie, et généralement toutes celles dont le fonds capital repose sur des actions au porteur, ou sur des effets négociables, ou sur des inscriptions sur un livre ».

Une ordonnance royale, en date du 28 décembre 1819, autorisa la *Compagnie d'assurances générales sur la vie;* l'année suivante, une ordonnance du 11 février autorisa la *Compagnie royale*

(1) Chaufton, *les Assurances*, t. I.

(aujourd'hui la *Nationale*); ces deux compagnies végétèrent. « En 1825, la compagnie *les Assurances Générales* souscrivait à peine pour la vie entière 317.000 francs; quinze ans après, le capital souscrit se réduisait au chiffre de 231.000 francs » (1).

Une troisième compagnie, *l'Union*, autorisée par ordonnance du 21 juin 1829, était créée; cependant l'assurance sur la vie était toujours un terrain stérile.

Vers 1840, il se produisit un mouvement très accentué en faveur des opérations viagères, mais l'assurance sur la vie n'en profita pas. C'était le principe de la tontine qui reprenait faveur.

La tontine est une association mutuelle formée entre un certain nombre d'individus dont les capitaux accumulés doivent être répartis à une époque déterminée entre tous les survivants. La définition de l'assurance combine trois idées : 1° l'idée de compensation des effets du hasard; 2° l'idée de mutualité; 3° l'organisation scientifique de la mutualité. La tontine ne combine que les deux premières idées, la troisième n'existe pas, même à l'état embryonnaire

Ce genre d'opération répond bien au sentiment français : pas d'effort à faire pour combiner les chances de survie, le hasard seul devait désigner les heureux bénéficiaires de la tontine; et il est inutile d'ajouter que tous ceux qui entraient dans une combinaison tontinière espéraient vivre assez pour se partager les dépouilles des défaillants. C'était le développement le plus intense de l'égoïsme. A chaque réunion annuelle, les tontiniers présents devaient regarder d'un œil peu bienveillant ceux de leurs coassurés qui n'avaient pas eu l'intelligence de disparaître. Les déceptions qui résultèrent de ce mode d'association firent tomber les tontines dans le discrédit.

L'assurance sur la vie fut, pendant plus de vingt ans, presque étouffée, sous ce développement exagéré des associations tontinières.

De 1819 à 1859, le capital souscrit par les compagnies d'assurances s'élevait à 354 millions pour 40.258 contrats, bien que de

(1) Chaufton, *op. cit.*

nouvelles compagnies eussent été créées : *le Phénix*, autorisé par ordonnance royale du 9 juin 1844; *la Caisse paternelle*, par décret du 19 mars 1853; *le Crédit viager* (anciennement *l'Impériale*), par décret du 29 mars 1854; *la Caisse générale des familles*, par décret du 1er novembre 1858.

Les déboires qui résultèrent des tontines, et les efforts que firent les compagnies pour amener le public à une plus juste appréciation de ses intérêts, attirèrent l'attention vers l'assurance sur la vie. Et cette institution, qui avait été négligée jusque-là, commença à se développer vers 1859.

Il est vrai qu'à cette époque, la création de notre réseau de chemin de fer, en développant la richesse publique, augmenta les moyens de communication et permit aux compagnies de porter sur tout sur le territoire les saines notions de l'assurance, et de développer le nombre de leurs opérations.

De nouvelles compagnies virent le jour avant la guerre de 1870, *le Monde*, autorisée par décret du 27 avril 1864; *l'Urbaine*, par décrets du 1er avril 1865 et 24 mars 1866; *l'Alliance*, par décret du 9 juillet 1866.

Après la guerre, le nombre croît rapidement. En 1872, apparut *le Soleil* (décret du 21 décembre); en 1873, *l'Atlas*, aujourd'hui *l'Aigle* (décret du 16 juin); *la Confiance*, anciennement *la Famille* (décret du 9 octobre 1875); en 1877, *le Patrimoine* (décret 17 octobre), *l'Ouest* de Nantes (décret du 17 septembre), *l'Abeille* (décret du 21 décembre); en 1878, *le Temps* (décret du 28 décembre); en 1880, *la France* (décret du 6 septembre), *la Foncière* (décret du 3 septembre), *la Centrale* (décret du 21 décembre), *le Nord* (décret du 30 décembre); en 1881, *la Providence* (1er février), *la Métropole* (21 juin), *le Progrès national* (12 septembre) et la *Mutuelle-vie* (9 juin). Celle-ci est la première société *mutuelle* d'assurances sur la vie; le peu de développement, en France, des sociétés *mutuelles* d'assurance est digne de remarque, c'est encore une conséquence de la faiblesse de notre éducation sociale et financière.

On s'assure bien sur la vie, par suite des sollicitations, des offres des agents des compagnies d'assurances, parce qu'une fois

la prime payée, on ne s'occupe pas du fonctionnement de l'assurance; tandis qu'au contraire, les sociétés mutuelles absorbent beaucoup plus l'attention des assurés; ils doivent se rendre compte de la marche de la société, parce qu'ils sont intéressés à son bon fonctionnement, le déchargement de leurs primes résultant des bénéfices réalisés. Aussi, ces associations ont-elles peu de succès chez nous. « En toute branche d'assurances, dit M. Chaufton (1), lorsque le risque est tout à fait inconnu, la société mutuelle est la seule qui ose engager contre le hasard une lutte trop inégale. » Mais il faut pouvoir oser, c'est précisément cette audace qui n'est pas dans le caractère français.

Actuellement les compagnies d'assurances sur la vie sont régies, 1° par la loi du 24 juillet 1867, dont l'article 66 porte : « Les associations de la nature des tontines et les sociétés d'assurances sur la vie, mutuelles ou à primes, restent soumises à l'autorisation et à la surveillance du gouvernement » ; 2° par le décret du 22 janvier 1868, portant règlement d'administration publique pour la constitution des sociétés d'assurances. L'article 5 de ce décret détermine l'emploi des fonds des sociétés, ce qui paralyse leur liberté d'action.

Les compagnies, contraintes de faire un emploi déterminé de leurs fonds, ne disposent pas de toute la liberté nécessaire pour opérer des placements avantageux lorsque l'occasion s'en présente. S'il leur était permis de développer pleinement leur libre initiative pour l'emploi de leurs capitaux, les compagnies pourraient demander à des placements plus rémunérateurs des ressources plus importantes destinées à former une portion du dividende des actionnaires, et pourraient décharger d'autant les primes réclamées aux assurés.

N'est-ce pas en partie à l'exemption de ce placement obligatoire, que les compagnies étrangères doivent de se développer en France?

2° *Assurances contre l'incendie.* — L'assurance contre l'in-

(1) *Les Assurances.*

cendie n'a pas subi les mêmes vicissitudes que l'assurance sur la vie, par ce qu'elle répond à une idée simple.

L'homme est obligé de faire un effort pour s'assurer sur la vie, il lui paraît que le moment de la mort est toujours éloigné, et que d'ailleurs il pourra, avant cette époque, réaliser ses desiderata; tandis que tout le monde comprend naturellement qu'un immeuble, chose périssable, est à la merci d'un accident fortuit et qu'il est prudent de se prémunir contre la destruction de sa propriété.

Les compagnies d'assurances contre l'incendie commençaient à se développer, lorsqu'éclata la Révolution : elles furent emportées par la tourmente.

Le calme rétabli, la première compagnie qui vit le jour fut la *Société d'assurance mutuelle immobilière de la Ville de Paris,* autorisée par ordonnance du 4 septembre 1816; puis successivement la compagnie des *Assurances générales* (ordonnance du 14 février 1819), *le Phénix* (ordonnance du 1er septembre 1819), la Compagnie royale, aujourd'hui *la Nationale* (ordonnance du 11 février 1820), *l'Union* (ordonnance du 5 octobre 1828) et *le Soleil* (ordonnances des 16 décembre 1822 et 11 juillet 1823).

De 1833 à 1844 apparurent sept nouvelles compagnies : *la France, l'Urbaine, la Providence, le Nord, l'Aigle, la Paternelle* et *la Confiance*. La marche croissante des compagnies fut interrompue vers 1845 par une recrudescence de sinistres dus en partie à une criminelle spéculation. Le développement s'est accentué ensuite jusqu'à nos jours (1).

3° *Assurances contre les accidents.* — Cette branche d'assurance, est de création relativement récente; la plus ancienne compagnie est la *Sécurité générale*, fondée en 1865. A partir de 1874 et surtout de 1878, un grand nombre de compagnies nouvelles se sont établies.

Les polices souscrites à ces compagnies sont surtout des as-

(1) Il est nécessaire de noter une tentative nouvelle faite pour attribuer à l'État le monopole des assurances contre l'incendie. Cette proposition, due à M. Bourgeois (du Jura), a été prise en considération par la Chambre des députés, dans la séance du 5 juin 1895. La Chambre a nommé une commission hostile.

surances collectives. Les patrons s'assurent ainsi contre les responsabilités que leur font encourir les articles 1384 et suivants du Code civil. Le montant total des primes encaissées par les compagnies est formé, jusqu'à concurrence de 85 %. par des primes souscrites pour assurances collectives.

Cette branche d'assurances ne donne pas aux compagnies de grands bénéfices, la statistique n'a pas encore déterminé d'une façon précise une loi générale qui puisse servir à l'établissement des tarifs. Les compagnies se sont syndiquées pour atteindre ce but et mettent en commun un plus grand nombre d'observations pour la confection d'une table.

Actuellement, le rapport entre les primes encaissées et les charges supportées par les compagnies varie de 80 à 100 %.

VI. — LES CONDITIONS NOUVELLES IMPOSÉES A L'ÉPARGNE.

Sans aller aussi loin que Proudhon, qui disait « que la Caisse d'épargne n'est qu'une déclaration officielle, une sorte de recensement du paupérisme (1), il est certain que le montant des dépôts dans les caisses d'épargne est insufisant comme démonstration de l'activité sociale d'une nation. L'activité sociale d'une race se manifeste par des entreprises commerciales, industrielles ou agricoles, et nous avons constaté qu'en France l'épargne se dirige surtout vers les placements sûrs et rapportant un intérêt minime. Le montant élevé des dépôts aux caisses d'épargne n'étant pas accompagné d'un développement intense d'entreprises diverses, est plutôt un prodrôme d'anémie qu'un signe de vitalité.

L'épargne française semble parfaitement caractérisée par un dessin ironique de Forain, qui représente un père de famille, l'air satisfait de lui-même et montrant à son fils (probablement un fils unique) un pâté de maisons. « Vois-tu mon fils, dit-il, j'ai acquis ces immeubles en me privant d'aller au café. »

(1) *Contradictions économiques.*

Du haut en bas de l'échelle sociale, tout le secret de l'épargne française est là : elle est plutôt alimentée par l'économie que par le travail, ce qui la rend de plus en plus insuffisante dans l'organisation sociale actuelle. Il devient nécessaire de fonder l'épargne sur le travail plus que sur l'économie.

Autrefois l'économie pouvait suffire à la rigueur, alors que le champ d'action de chaque individu était très restreint ; la communauté familiale était suffisante pour abriter ses membres contre les vicissitudes de la vie ; mais aujourd'hui il n'en est plus de même pour trois causes :

1° Les conditions nouvelles du travail amenées par le machinisme,

2° La baisse de l'intérêt de l'argent,

3° La concurrence anglo-saxonne.

Le développement du machinisme, en mettant l'ouvrier au service de la machine, lui a fait perdre les avantages qu'il retirait de la spécialité du travail auquel il se livrait. L'industrie s'organisant de plus en plus en grand atelier, cette despécialisation de l'ouvrier ira s'accentuant de jour en jour. Les spécialistes sont dépouillés de la supériorité que leur donnait leur habileté professionnelle et sont remplacés par des individus quelconques, mis sans apprentissage au service de la machine.

Dans ces conditions, l'ouvrier n'est plus patronné par un métier qui, en raison des connaissances spéciales qu'il exigeait, ne pouvait être exercé qu'après un apprentissage. Il devra déployer plus d'activité pour trouver du travail, car la concurrence sera d'autant plus grande que le nombre d'ouvriers despécialisés sera plus élevé. Et ce nombre ne pourra qu'augmenter en raison des inventions qui se produisent presque chaque jour.

Les nouvelles conditions de l'industrie permettront d'ailleurs à l'ouvrier d'employer plus facilement son activité, car cette despécialisation lui permettra de passer d'un métier à un autre, le maniement des machines étant sensiblement le même, quel que soit le produit fabriqué. De sorte que si sa valeur d'ouvrier est diminuée, sa liberté d'homme se trouve augmentée :

les plus actifs obtiendront de meilleurs résultats que les plus économes.

La baisse de l'intérêt de l'argent, phénomène économique auquel nul ne peut se soustraire, vient encore rendre l'économie insuffisante à alimenter l'épargne. Il devient très difficile aux personnes vivant exclusivement de leurs revenus de résister à cette baisse, et cette difficulté ira encore en s'accentuant.

Cette diminution du revenu, si douloureusement ressentie en France, n'est pas due seulement à des causes internes, parmi lesquelles le peu de goût des Français à faire valoir eux-mêmes leurs capitaux; elle est encore aggravée par des causes externes.

Le développement des moyens de transports et leur bon marché, en permettant aux produits des pays neufs de faire chez nous une concurrence désastreuse aux produits nationaux, augmentera encore cette diminution du revenu (1). Et il est difficile de prévoir où s'arrêtera la multiplication des moyens de communication.

La valeur absolue des fortunes diminue d'année en année, et rend ainsi plus pénibles les économies destinées à combler les vides produits par la baisse constante de l'intérêt de l'argent. « Depuis quinze ans, dit M. Paul Leroy-Beaulieu, les fortunes ou du moins les revenus des classes réputées opulentes ou aisées en France, sont loin d'avoir augmenté; dans leur ensemble, tout en prenant en considération les exceptions, les revenus de cette partie de la population se sont réduits. Une fraction de ces classes avait une notable partie de son avoir en propriétés rurales; or, il n'y a certes aucune exagération à dire que, depuis quinze ans, la terre a perdu en moyenne sur l'ensemble du territoire 25 % de son revenu net, d'autant que les impôts sont devenus plus élevés : dans bien des cas, la diminution du revenu net a été de 40 %; une moyenne de 25 % de moins-value pour la propriété rurale depuis quinze ans n'est certes pas une évaluation excessive. D'autre part, les conversions des dettes publiques et des dettes d'un grand nombre de compagnies

(1) Voir la *Science sociale*, t. XV, 211.

privées (dettes françaises, dettes russes, égyptiennes, etc., des Messageries, des Omnibus, du Gaz, des Voitures, etc.) ont réduit dans les proportions de 20 à 30 % les revenus d'un capital mobilier de 20 à 25 milliards de francs au moins. Les désastres de l'Amérique du Sud, du Portugal et de nombre d'entreprises ont également fait des coupes sombres dans les revenus. Voici maintenant que, même à Paris, les immeubles commencent à donner des revenus décroissants, sinon par la baisse des loyers, du moins par la très forte proportion des vacances et des non-valeurs dans la plupart des maisons. De tout cet ensemble de circonstances et malgré les épargnes qui ont continué à se former, il résulte que la situation des classes riches et aisées est, dans son ensemble, inférieure aujourd'hui à ce qu'elle était il y a quelques années » (1).

L'importance des successions a subi une marche décroissante. Cette valeur a diminué de 10,37 % en 1893, pendant que le nombre des successions ne s'est réduit que de 8,23 % ; de même le rendement de l'impôt sur les valeurs mobilières va en diminuant (2).

Le développement des moyens de transport et l'abaissement du prix du fret ont transformé le monde entier en un seul marché. C'est cette transformation qui nous rend plus sensible la concurrence de la race anglo-saxonne.

On envisage incomplètement les choses lorsqu'on dit que les produits des pays neufs rendent impossible la concurrence des productions nationales; il faut examiner quelle est la race qui exploite ces pays à production si abondantes, et on verra presque toujours apparaître des rejetons anglo-saxons, mettant en valeur des terres vierges. Aucune de nos colonies ne peut être rangée parmi les pays dont la concurrence est si funeste à la vieille Europe; nos colonies produisent surtout de nombreux fonctionnaires.

(1) L'*Économiste français* du 26 janvier 1895.

(2) En 1891 l'impôt sur les valeurs mobilières a donné 70.393.000
En 1892..... 69.999.000
En 1893..... 67.050.500
En 1894..... 66.150.000

En présence de cette race qui ne connaît l'épargne que par le travail et qui dépense largement sans compter, l'insuffisance de nos épargnes basées sur l'économie apparaît à tous les yeux.

Le mode d'éducation qui habitue les enfants à compter sur eux seuls, en fait plus tard des adversaires énergiques et redoutables (1).

En somme, pour s'adapter aux conditions nouvelles que traverse le monde social, l'homme devra compter de plus en plus sur l'effort personnel. La situation économique générale devient telle que la fortune acquise perd journellement de son importance; elle doit se fonder sur le travail personnel, encore plus que sur l'épargne.

A. Froment.

(1) *Mouvement social*, t. I, p. 117.

LE

CONGRÈS DES TRADE-UNIONS

D'ÉDIMBOURG

Le vingt-neuvième Congrès annuel des Trade-Unions du Royaume-Uni d'Angleterre et d'Irlande s'est ouvert à Édimbourg le lundi 7 septembre.

En 1879, la capitale de l'Écosse avait été déjà choisie comme lieu de réunion d'un congrès similaire et il suffit de faire quelques comparaisons pour mesurer les progrès accomplis. Il y a dix-sept ans, 115 délégués étaient réunis, ils représentaient 541.892 membres groupés en 92 Trade-Unions. Cette année, 343 délégués sont venus représenter 172 syndicats; le chiffre officiel des membres de ces associations est de 995.000 et il est sensiblement inférieur à la réalité, car, chaque société devant acquitter un droit d'une livre sterling par unité de mille membres, plusieurs associations, et notamment les plus puissantes, abaissent volontairement le chiffre de leurs membres, afin de diminuer par là même le montant de leurs cotisations.

Le dimanche 6 septembre, diverses réunions religieuses préludèrent en quelque sorte à l'ouverture du Congrès : nous n'aurions pas à faire ici mention de ces réunions si elles n'avaient été annoncées en tête du programme officiel rédigé par le comité du Congrès; la *Christian Social Union* avait en effet organisé des

(1) Notre collaborateur, M. Paul Bureau, a été envoyé en mission à Édimbourg au Congrès des Trade-Unions, par le *Musée* social. Voici le texte de son compte rendu d'après *Circulaire du Musée social.*

sermons dans quatre des principales églises de la ville, et elle s'était assuré le concours de sept prédicateurs renommés qui prêchèrent aux offices du matin et du soir. Grâce à l'habile diplomatie de son secrétaire, M. Ronald Burrows, elle avait placé ces sermons sous le patronage même du comité organisateur, qui avait consenti à leur donner la publicité de son programme. Il est certain que cette mesure ne fut pas du goût de *tous* les délégués au Congrès, mais il nous paraît non moins certain qu'elle obtint l'assentiment de la très grande majorité d'entre eux. Sans insister sur la sympathie spéciale que rencontrent dans les milieux ouvriers les sentiments démocratiques notoires de la *Christian Social Union*, on doit remarquer que les leaders ouvriers s'accordent presque tous à reconnaître que la croyance à une religion révélée est un moyen puissant d'éducation et d'élévation pour l'homme; elle l'aide ou doit l'aider à lutter contre la bière et le pari aux courses, qui sont, suivant la parole d'un délégué, les deux ennemis redoutables du *Trade-Unionisme* en Angleterre, et l'on sait que la plupart des *leaders* actuels ont été ou sont encore de zélés prêcheurs de la parole de Dieu dans les clubs ou sur les places publiques; à leurs yeux, la religion rend l'homme plus moral et plus maître de lui-même, par conséquent plus capable de discerner et de défendre ses intérêts. Aussi bien, M. Keir Hardie publia-t-il dans son organe, le *Labour Leader*, un compte rendu sympathique des sermons du 6 septembre, auxquels plus de six mille personnes assistèrent.

I

Lorsque le lendemain, à midi, M. Cowey, président du Comité parlementaire, déclara le Congrès ouvert et introduisit les membres de la corporation (municipalité) d'Édimbourg qui venait, à la suite du Lord Provost maire de la ville, saluer selon l'usage les délégués ouvriers, chacun était à son poste. On commentait pourtant l'absence de visages familiers, et notamment

celle de MM. Henry Broadhurst, M. P. (1), John Burns, M. P., Tom Mann, Keir Hardie. La résolution votée à Cardiff, l'année dernière, n'admet en effet comme délégués au Congrès que des hommes exerçant actuellement le métier qu'ils représentent ou qui ont été investis par l'Union dont ils sont membres d'une fonction salariée. Ces Messieurs ne semblent point tenir rigueur au Congrès de leur exclusion. M. Keir Hardie était en effet assis à la table de la presse, et M. Broadhurst laissait entendre, dans son télégramme de félicitations, qu'il espérait reprendre bientôt sa place au milieu des délégués.

La première séance fut purement de forme : après la lecture du rapport du Comité parlementaire, l'assemblée s'ajourna au lendemain : M. W. Laird, de Glasgow, offrait au Congrès un lunch d'abord, à l'hôtel Waterloo, et une promenade en mer à l'embouchure du Forth, dans le voisinage du célèbre pont jeté sur l'estuaire. Cette invitation avait soulevé quelques difficultés, car M. W. Laird est à la fois grand industriel et président de l'Union nationale des Associations conservatrices, et cette dernière qualité avait éveillé les susceptibilités du Comité parlementaire et d'un certain nombre de délégués, l'un et l'autre justement jaloux de conserver l'indépendance absolue des syndicats ouvriers à l'égard des partis politiques. Heureusement le bon sens et le tact permettent souvent de concilier des sentiments divers : l'invitation fut acceptée et ce fut au milieu d'applaudissements chaleureux que M. S. Woods, secrétaire du Congrès, rappelant les différences d'opinions politiques qui séparaient les délégués présents, affirma la possibilité pour chacun de s'associer de bon cœur à une fête comme celle-ci, laissant de côté pour un instant les questions politiques.

On avait aussi répandu le bruit que M. Laird était un *sweater* (2), et cette nouvelle avait causé une vive émotion parmi les délégués. Mais, renseignements pris, il fut démontré que les ateliers

(1) M. P., membre du Parlement.

(2) Le mot « sweater », homme qui fait suer les autres, désigne toute personne qui exploite abusivement le travail d'autrui : cette exploitation peut revêtir une triple forme suivant qu'elle porte sur le taux du salaire, la durée du travail ou les conditions insalubres dans lesquelles il s'accomplit.

de M. Laird n'employaient que des ouvriers syndiqués et observaient les règlements du syndicat. Les six cents personnes (délégués, parents et amis) qui répondirent à l'appel de M. W. Laird purent donc goûter en tout repos d'esprit le charme de sa double invitation.

Le travail sérieux commença le mardi matin : M. Mallinson, conseiller municipal d'Édimbourg, délégué des ouvriers en chaussures cousues à la main, profession à la veille de disparaître, comme il le remarqua lui-même, et désigné par ses camarades du district comme candidat à la présidence, avait été effectivement élu président du congrès. Au début de la séance, il se leva pour prononcer le discours d'usage. Cette allocution, très remarquable, mériterait d'être reproduite en entier. Après avoir invité ses collègues à concentrer leurs efforts sur les matières qui les unissent, ou qui les divisent le moins, M. Mallinson leur montra combien il était regrettable de gaspiller leur énergie, alors qu'ils étaient d'accord sur tant de sujets. « Souvenons-nous de cette parole de George Elliot : « Sachons épargner nos forces « et les concentrer là où elles seront utiles; sachons accomplir « la petite tâche qui est à notre portée et, sans attendre les occa- « sions hypothétiques où nous aurions à montrer notre héroïsme, « préparons-nous pour elles ». M. Mallinson, qui n'est pas socialiste, sut louer avec beaucoup de finesse les efforts des socialistes; il vanta leur persévérance et inscrivit à leur actif le sentiment général d'intérêt que toutes les classes portent aux travailleurs.

Peut-être, dit-il, font-ils plus de bien qu'ils ne croient et autrement qu'ils ne le croient en prêchant constamment, suivant le mot de M. Herbert Spencer, — qu'il y a quelque chose de mesquin à n'être qu'un consommateur inutile des choses que d'autres produisent, à jouir sans travailler aux dépens de ceux qui travaillent sans jouir, — mais pourtant nous leur demandons de se montrer charitables envers ceux qui ne pensent pas comme eux et qui estiment que le millenium est encore bien loin.

Parlant ensuite d'un parti politique du travail, M. Mallinson déclara qu'il y avait place dans le Royaume-Uni pour toutes les formes d'activité, mais il importe de ne pas abandonner celle qui est le seul terrain commun sur lequel peuvent se rencontrer les travailleurs des deux sexes, de toute croyance et de toute opinion. Enfin M. Mallinson parla en termes élevés de la dignité du travail et de la responsabilité qui pesait sur les délégués, *ceux-ci ne devant jamais oublier que la signification effective de leurs décisions dépend tout entière de la fidélité à traduire la pensée des classes laborieuses.*

On aborda ensuite la discussion du rapport du Comité parlementaire. On arriva sans difficulté jusqu'au paragraphe relatif au Congrès socialiste international des travailleurs et des Trade-Unions, tenu à Londres du 27 juillet au 1er août 1896. Le Comité parlementaire, désireux de ménager les opinions d'une partie de l'Assemblée, s'était gardé d'exprimer nettement sa pensée au sujet de ce Congrès.

Ce Congrès a-t-il réussi? a-t-il fait fiasco? Sur ce point incontestablement les opinions diffèrent. Aussi, bien qu'on puisse sérieusement mettre en doute l'utilité de réunions comme celles-là, à raison de la variété des modes de représentation, de l'opposition des politiques, des difficultés nées de la diversité des idiomes, votre Comité est-il d'avis que ce n'est point ici l'occasion de critiquer, d'approuver, ou de réprouver : votre Comité n'a fait, en effet, qu'exécuter les instructions des Congrès précédents et remplir le mandat qu'il en avait reçu. Mais on est naturellement amené à se demander s'il serait d'une politique prudente et sage, après tout ce qui s'est passé au Congrès, après les expériences du passé, d'identifier à l'avenir le Congrès des Trade-Unions avec des congrès de ce genre.

M. Fenwick, M. P., demanda au Comité parlementaire d'exprimer plus nettement sa pensée. M. Pickard, M. P., exposa que pour qui savait lire, les termes employés étaient suffisamment clairs. Il est lui-même partisan des congrès internationaux, mais il rejette ces sortes de congrès dans lesquels le premier venu peut aller parler sans avoir rien à payer. On a vu dans ce Congrès deux personnes en représenter quatre autres. Il espère que le

Comité parlementaire rédigera une circulaire exprimant nettement l'avis que ce Congrès des trade-unions, tel qu'il est composé maintenant (1), ne veut plus avoir rien de commun avec aucun congrès international de cette sorte (2).

Les applaudissements qui accueillirent ces paroles manifestaient suffisamment le sentiment unanime de l'assemblée. Un membre du Comité parlementaire, M. W. Inskip, répliqua que les rédacteurs du rapport avaient le droit de prendre en considération le sentiment de la minorité (3) du Comité. Il ajoutait que, en vérité, le Congrès international avait été une farce, on y avait gaspillé beaucoup d'argent (4), ce qui était peu de chose, mais on avait fait pis : on avait jeté le discrédit sur le mouvement ouvrier avec lequel il était associé depuis son enfance :

Nous ne devons pas admettre des hommes qui ne sont que des champignons et qui, ne représentant qu'eux-mêmes, essaient de se faire les porte-paroles des classes laborieuses.

Personne ne prit la défense de ce malheureux Congrès de Londres. Tout au plus M. Parnell plaida-t-il les circonstances atténuantes en rappelant que les travailleurs de ce pays n'avaient point toujours été convenablement organisés. Il demanda en conséquence la suppression de la phrase qui débute par ces mots : « Mais on est naturellement amené à se demander... » Cette proposition fut repoussée par 143 voix contre 91 et le paragraphe fut maintenu dans son intégralité. M. Ben Tillett eut l'adresse de proposer sous forme d'addition au rapport la résolution suivante :

A l'avenir, les Congrès internationaux devront être composés de véritables [*bona fide*] représentants des organisations ouvrières et on devra suivre la procédure des Congrès des Trade-Unions britanniques pour apprécier la validité des délégations.

Les délégués continentaux, dit-il, ont leurs organisations propres

(1) Allusion à la résolution de Cardiff.

(2) En fait, cette minorité se réduit à un seul membre.

(3) On sait que la plupart des principales Trade-Unions n'ont pas pris part à ce Congrès de Londres.

(4) La dépense supportée par le comité des Trade-Unions s'éleva à 12.500 fr.; nous ignorons quelle fut celle qui resta au compte des comités socialistes.

et leur méthode personnelle de conduire leurs affaires. Je n'aime ni ces organisations ni ces méthodes, et je crois qu'en général les ouvriers britanniques ne les aiment pas davantage. Dans le présent Congrès (celui d'Édimbourg), nous n'avons aucun goût ni pour l'orthodoxie ni pour les *dogmatists* ou pour les doctrinaires, et ce congrès international a été, par excellence, le bouillon de culture de ces formes spéciales du vice.

M. Ben Tillett employa, pour démontrer la nécessité de son amendement, des arguments séduisants.

L'amendement fut voté par 172 voix contre 19. Ce vote, s'il est autre chose qu'un vœu platonique, aura pour effet de rendre d'ici longtemps impossible la réunion de congrès internationaux ouvriers où les Trade-Unions seraient représentées. Il émane en effet d'une assemblée dont tous les membres sont favorables aux congrès internationaux, mais qui estime que des ouvriers anglais doivent éviter de s'unir à des théoriciens sans mandat. Ce sentiment est universel, et les 91 voix qui demandaient la suppression de la phrase visée plus haut ne s'expliquent que par le désir des délégués d'opinion socialiste de ne pas « lâcher » un congrès organisé par leurs amis.

Nous n'insisterons point davantage sur le rapport du Comité parlementaire, car nous retrouverons plus loin les diverses questions qui y sont examinées. Après un vote d'approbation générale donné à ce rapport, le secrétaire du comité du règlement, *Standing Orden Committee*, demanda l'expulsion du délégué de l'association nationale écossaise des Tailleurs, association dont les membres avaient pendant une grève pris la place des ouvriers de la société *amalgamée* (1) des tailleurs. En effet, en cas de conflit de cette nature, le Comité parlementaire reçoit et juge la plainte de la société offensée et, si le délit est prouvé, le syndicat coupable ne peut pendant deux années envoyer aucun délégué au Congrès des Trade-Unions : ainsi le décide l'article 21 du règlement.

Une difficulté de même nature et plus intéressante se présenta

(1) On entend par *amalgamation* le groupement sous une même autorité centrale de plusieurs Unions appartenant au même métier.

de nouveau le lendemain : le secrétaire du comité du règlement demanda l'expulsion du délégué de la société nationale *amalgamée* des Peintres et Décorateurs de maisons et de navires dont les membres s'étaient rendus coupables d'un délit similaire à l'encontre des ouvriers d'une société locale de Belfast. La première expulsion fut votée à l'unanimité sans hésitation et avec cette fermeté impitoyable dont les syndicats anglais sont coutumiers toutes les fois qu'il s'agit de faire respecter leur discipline. La seconde expulsion fut votée avec quelques hésitations à raison de l'insuffisance de renseignements précis sur la réalité du délit, mais on peut dire qu'elle atteste plus encore cette fermeté, puisque le Congrès ratifia à une très grosse majorité la décision du président refusant d'accorder la parole au délégué dont le sort était en cause. Dans ce second cas, comme dans le premier, ce fut seulement après le vote que le délégué fut autorisé, avant de sortir, à donner quelques explications. Ces explications sont intéressantes, car elles montrent que, dans les deux cas, la difficulté provient de la co-existence, dans une même ville, de deux associations différentes parmi les ouvriers d'une même profession. Le délégué de la Société nationale écossaise des Tailleurs affirma que les tailleurs écossais ne reconnaissaient *en Écosse* d'autre société que la sienne et, par suite, que ceux-ci se considéraient comme autorisés à aller travailler dans toute maison qui acceptait les conditions du syndicat, alors même que la place vacante était occupée, la veille, par un ouvrier gréviste d'une autre Union.

La pluralité des syndicats au milieu des ouvriers d'une même industrie est souvent une cause de conflit, et la fréquence de ces différends croît à mesure que les conditions du travail exigent des ouvriers de plus nombreux déplacements. On aperçoit donc toute l'importance du travail qui s'est poursuivi en Angleterre dans ces dernières années et qui consiste à fusionner en un seul corps les multiples syndicats d'une même profession. Les Anglais désignent cette opération sous le nom d'*amalgamation*.

Il existe, il est vrai, un second moyen moins, sûr, de résoudre

le même problème : il consiste à faire entrer successivement les ouvriers dans les syndicats de chaque ville où ils vont s'établir; mais encore faut-il que la société n'ait pas, dans un but d'exclusivisme, la pensée de frapper chaque nouveau membre d'une taxe trop élevée. Le délégué de la Société nationale amalgamée des Peintres et Décorateurs expose en effet que cette association avait été conduite récemment à fonder une succursale (*branch*) à Belfast, parce que ses membres, qui allaient travailler dans cette ville, ne pouvaient entrer dans la société locale à raison du droit quasi prohibitif de trois livres sterling que cette société exigeait des nouveaux affiliés; depuis cette fondation, il existait une certaine rivalité entre les deux sociétés.

Reprenons la suite de la séance du mardi 8 septembre. M. Templeton, délégué de l'Association écossaise des Typographes, pensa que le congrès, qui venait de se montrer résolu à maintenir avec fermeté les principes du Trade-Unionisme, ne devait pas tolérer au banc de la presse la présence des reporters des journaux « non-unionistes » : par ce terme il faut entendre les journaux dont les ouvriers typographes n'appartiennent à aucun syndicat et dont les ateliers refusent d'accepter les règles de l'association des typographes. Cette demande d'expulsion, qui pouvait invoquer l'appui d'une décision similaire prise par le congrès de Norwich, fut accueillie avec faveur par l'assemblée, en dépit de certaines difficultés d'exécution inattendues. Il fut démontré en effet que tous les journaux d'Édimbourg étaient non-unionistes et que précisément le *Scotsman* était celui qui avait le mieux rendu compte de la séance de la veille. Un délégué fit remarquer que l'Association de la Presse communiquait en tous cas le compte rendu des séances du congrès à tous les journaux, unionistes ou non, et que même, on ne pouvait savoir si, dans le sein même du Congrès, il ne se rencontrait pas des membres prêts à servir de reporters aux journaux dont les représentants auraient été expulsés. Cette insinuation excita l'indignation de l'auditoire, qui eut pourtant la sagesse de ne pas se fâcher contre son auteur; on se souvenait en effet qu'à un Congrès précédent M. John Burns avait lancé et *prouvé* une

accusation semblable, et effectivement le *Scotsman* attestait le lendemain qu'avant la réunion du Congrès il avait reçu la visite de plusieurs délégués qui, faisant précisément allusion à l'éventualité de l'expulsion de ses reporters, lui avaient offert de rédiger pour ses lecteurs les comptes rendus nécessaires. En dépit de toutes ces difficultés d'exécution, 221 voix contre 26 prononcèrent l'exclusion réclamée et cet enfantillage de mauvais goût eut pour principal effet de déterminer la presse édimbourgeoise à ne plus publier aucun compte rendu des séances du congrès.

On commença à deux heures l'examen des propositions inscrites à l'ordre du jour (*agenda*) : elles sont au nombre de quatre-vingt-dix; au surplus, beaucoup d'entre elles font double emploi ou se réfèrent au même sujet, de sorte que leur nombre réel est très sensiblement inférieur au chiffre qui vient d'être indiqué.

Les différentes propositions sont réparties en deux catégories : la première comprend les propositions dont les auteurs appartiennent au Comité parlementaire; la seconde comprend les vœux soumis à l'assemblée par les simples délégués des Unions.

La première résolution était relative à la journée légale de huit heures pour « tous les métiers et toutes les occupations dans le Royaume-Uni ». Deux cent onze voix contre 34 se prononcèrent en faveur de cette résolution. La minorité est surtout composée des délégués des mineurs du Durham et du Northumberland, qui demeurent inébranlables dans leur opposition. Un d'entre eux déclara qu'il était impossible d'établir dans tous les métiers une durée uniforme de la journée de travail, et il rappela que douze années seulement s'étaient écoulées depuis le jour où M. Woods, aujourd'hui secrétaire du Comité parlementaire, avait le premier élevé la voix en faveur de la journée légale de huit heures pour les mines; aussi, s'écria-t-il, on n'a pas le droit de jeter le ridicule sur ceux qui n'ont fait autre chose que de rester fidèles à leur ancienne opinion.

Le Parlement britannique n'est pas près de donner satisfaction au vœu des Trade-Unions sur ce point : en attendant, la durée de la journée de travail va sans cesse diminuant sous l'action libre des forces économiques et notamment des syndi-

cats ouvriers; cette année, un grand constructeur mécanicien de Manchester a adopté spontanément la journée de huit heures et s'en déclare satisfait, et on peut espérer que cet exemple sera suivi dans *certaines* industries; ce mouvement est heureux et les ouvriers ont raison quand ils déclarent que le progrès des machines doit contribuer à l'accroissement de leurs loisirs, afin qu'ils puissent se procurer un plus grand nombre de distractions légitimes et surtout développer leurs facultés physiques, intellectuelles et morales. Ils soutiennent aussi que cette réforme diminuera le nombre des sans-travail (*unemployed*), mais ce résultat semble plus problématique et, en tout cas, il s'accorde mal avec leur affirmation qu'un ouvrier peut faire autant d'ouvrage en huit heures qu'en neuf heures.

Les résolutions relatives à la responsabilité des patrons en cas d'accidents, à la soumission à l'impôt des terrains incultes, à la rémunération des membres du Parlement, à la réforme de la loi des pauvres, à l'interdiction pour les patrons de faire sur les salaires aucune retenue sous quelque prétexte que ce soit (fourniture d'outils, usure du matériel, huile, éclairage, etc.), ne nous paraissent pas mériter un examen spécial; elles offrent un intérêt de premier ordre, surtout aux yeux des Anglais, habitués à considérer de petits points précis, mais l'attitude des syndicats anglais en ces matières est suffisamment connue et ces diverses motions furent adoptées sans débat. L'assemblée manifesta au contraire un intérêt très spécial à la motion de M. W. Inskip, laquelle est ainsi conçue :

Le Congrès donne mandat au Comité parlementaire de faire des démarches immédiates auprès du gouvernement et d'insister auprès de lui pour qu'il inscrive au programme de la session prochaine un projet d'amendement à la loi sur les conspirations et les troubles apportés à la paix publique.

Il faut savoir que, sous ce titre très compréhensif, cette loi vise en Angleterre tous les actes, d'un caractère mal défini, qui peuvent être considérés comme mettant en danger la tranquillité publique. Dans un autre pays que le Royaume-Uni, une

pareille loi serait intolérable, car elle autoriserait tous les abus du pouvoir et serait une œuvre dangereuse aux mains du parti dominant; même, de l'autre côté de la Manche, son élasticité n'est pas sans inconvénients et des juges de la Haute Cour lui ont donné récemment une interprétation menaçante pour la liberté des Trade-Unions. M. J. Pye, de Londres, explique en effet que la tactique des patrons, à l'abri de cette jurisprudence nouvelle, est très simple : ils intentent une action en dommages intérêts contre le syndicat à raison de la grève et des *pickets* (1) placés par les chefs du syndicat à la porte de leur usine et, en attendant la décision judiciaire, ils obtiennent une injonction temporaire de la Cour contre les *leaders* défendant à ceux-ci de troubler la paix publique : cette mesure, dit M. Inskip, a pour but et pour résultat de fermer la bouche aux *leaders* ouvriers et de paralyser leur direction au moment même où leur intervention est le plus désirable.

Des appels sont en ce moment pendants devant la Chambre des Lords, mais M. Wilkins a été informé par l'avocat de sa société que le pourvoi coûterait au moins 12.500 francs et M. Knight, délégué des Couturiers-Fourreurs, informe charitablement son camarade, d'après son expérience personnelle, que cette somme devra être au moins doublée. En présence de tous ces faits, on comprend l'émotion avec laquelle l'assemblée examina cette résolution « dont l'importance n'était surpassée par aucune de celles inscrites à l'ordre du jour »; elle fut votée à l'unanimité. Le soir, une *conversazione* (soirée intime de causerie) donnée par le Lord Provost, les magistrates et le conseil municipal d'Édimbourg, réunissait les membres du Congrès, leurs femmes et leurs amis et plusieurs milliers de personnes de la ville.

(1) On désigne sous le nom de *pickeling* le fait, de la part des grévistes, de mettre à la porte des usines frappées d'interdiction des plantons qui surveillent les entrées et les sorties, afin de rendre impossible l'embauchage des « jambes noires » (*blacklegs*). La jurisprudence anglaise est très hésitante sur la légalité du *pickeling*.

II

La huitième résolution, proposée par M. A. Wilkie, fut l'objet d'une discussion intéressante et instructive; elle était ainsi conçue :

Le Congrès est d'avis que les syndicats ouvriers et les sociétés coopératives de production et de consommation ont été spécialement bienfaisantes aux travailleurs et doivent recevoir un appui effectif et matériel; il est donc désirable que, dans tous les différends qui peuvent s'élever entre des ouvriers syndiqués et les coopérateurs, le litige soit immédiatement soumis à un comité mixte formé de trade-unionistes et de coopérateurs, ou à des tiers arbitres nommés par les deux parties.

Pour bien comprendre le sens de cette motion, il importe de savoir qu'en Angleterre on appelle société coopérative de production une entreprise industrielle organisée et dirigée par des sociétés coopératives de consommation.

On connaît le développement admirable en Angleterre des sociétés coopératives de consommation; de bonne heure, celles-ci se sont associées entre elles et ont fondé deux grandes sociétés coopératives de gros, connues sous le nom de *wholesale*, qui avaient pour mission d'acheter en gros les marchandises et de les revendre aux sociétés locales qui les distribueraient à leur tour entre leurs membres; l'économie résultant de ce mode d'achat constitue un bénéfice qui est réparti ensuite entre les sociétés de détail, au prorata du montant de leurs achats. Bientôt on fit un pas de plus; chacune des deux grandes sociétés de gros se mit à fabriquer divers articles ou à préparer certaines denrées dont elle savait avoir un énorme débouché, et les différentes usines construites par les coopérateurs se distinguent toutes par la salubrité et le bon aménagement des ateliers.

A l'époque où les sociétés coopératives n'avaient à leur service que des employés ou des commis de magasin ou se bornaient à des travaux simples, tels que la boulangerie ou la bou-

cherie. elles avaient eu quelques difficultés avec les Trade-Unions et ces conflits sont encore fréquents : le désir d'accroître le dividende conduit souvent la société à exiger de ses employés un travail plus long et moins rémunéré que ne l'autorisent les règlements syndicaux.

M. Catto, délégué d'Aberdeen, donne à ce propos au Congrès des détails intéressants.

Les sociétés coopératives, dit-il, peuvent être des patrons excellents, indifférents ou mauvais. Je pourrais citer des ateliers coopératifs remplis d'ouvriers « non-unionistes » et d'autres qui sont continuellement en lutte avec le syndicat sur la durée de la journée de travail. Ainsi, dans une grande boulangerie coopérative d'Aberdeen, on persiste à commencer le travail avant l'heure réglementaire, et cette violation répétée de nos règlements fait qu'il nous est très difficile d'en obtenir l'observation dans les boulangeries ordinaires. Il est tout à fait évident, à nos yeux, que la chasse au dividende (*dividend hunting*) est en train de tuer dans ce pays le mouvement coopératif.

Les conflits de cette sorte sont devenus plus aigus et plus nombreux depuis que les sociétés coopératives se sont lancées dans la grande industrie et au commencement de cette année même une grève très sérieuse a éclaté dans les ateliers de chaussures de Govan, près de Glasgow. Coopérateurs et trade-unionistes ne perdent aucune occasion de se témoigner mutuellement leurs sentiments confraternels, mais les faits viennent attester que les ouvriers qui deviennent patrons se heurtent aussitôt à toutes les difficultés du patronat.

Il serait aisé de prendre occasion de ces circonstances pour rire aux dépens des ouvriers et pour les accuser à leur tour de cette rapacité (*greediness*) qu'ils imputent parfois aux bourgeois. Mais quand on voit la bonne volonté et l'honnêteté sérieuse avec lesquelles les ouvriers anglais cherchent à résoudre ce problème nouveau, on est plus tenté d'admirer que de rire. Le mouvement coopératif se joint en Angleterre au mouvement syndical pour élever (*lift up*) les ouvriers à une intelligence plus exacte des questions économiques et sociales; il leur montre combien est grande l'acuité de la concurrence et il les initie aux difficultés

du rôle patronal ; ces bienfaits sont inappréciables (1). Aussi doit-on, avec le congrès d'Édimbourg, Censurer les patrons, heureusement peu nombreux, qui ont récemment interdit à leurs ouvriers de faire partie d'aucune société coopérative. Quelle que soit la pression qui ait été exercée sur ces industriels (2), ils ont manqué gravement au respect qu'ils doivent à leurs ouvriers, ils ont méconnu « la dignité du travail » et l'Angleterre est le pays où ce méfait est le plus vivement ressenti par ceux qui en sont les victimes.

La onzième et dernière résolution présentée par le Comité parlementaire fut rédigée par M. J.-H. Wilson, M. P. ; en voici le texte :

« Ce Congrès blâme le gouvernement pour son refus persistant de mettre à exécution la résolution sur le *salaire convenable* (*fair wages*), votée par la Chambre des Communes le 13 février 1891, et il le blâme spécialement pour avoir maintenu sur la liste des soumissionnaires certaines maisons notoirement connues comme opposées aux syndicats et pour leur avoir confié des travaux importants. Mandat est donné au Comité parlementaire de faire telles démarches qu'il jugera nécessaires, afin d'obtenir que ces maisons soient rayées de la liste des soumissionnaires du gouvernement ou qu'elles soient requises de payer le taux de salaire fixé par les Trade-Unions dans le district de Londres. »

On jugera de l'importance de cette motion par ce fait que les syndicats avaient de leur côté envoyé dix autres résolutions à peu près semblables. On sait que le 13 février 1891 la Chambre des Communes décida que tous ceux qui, à l'avenir, soumissionneraient des travaux pour le gouvernement, devraient payer à leurs ouvriers un salaire honnête (*fair wage*) et la même règle était déclarée applicable aux chantiers du gouvernement lui-même. Ce vote était purement platonique, puisqu'on ne disait point ce qu'il fallait entendre par salaire honnête. Les syndicats

(1) Nous pourrions ajouter que l'année dernière les sociétés coopératives d'Angleterre et d'Écosse ont distribué à leurs membres 125.000.000 de bénéfices.

(2) Des fabricants de conserves et de biscuits se sont vus en effet menacés de perdre la clientèle des épiciers de détail s'ils refusaient de recourir à cette interdiction.

traduisent ces mots par « salaire au taux fixé par le syndicat », mais le gouvernement s'est toujours refusé à admettre cette interprétation. Il suffit d'ailleurs d'écouter les explications fournies par les délégués au Congrès d'Édimbourg pour apprécier le nombre des échappatoires qui s'offrent au gouvernement et aux entrepreneurs. Ainsi la *Peninsular and Oriental Company*, une des plus importantes compagnies anglaises de navigation et une de celles qui effectuent le plus de transports pour le compte du gouvernement, a, dans ces dernières années, embauché, comme matelots et comme chauffeurs, des coolies hindous qu'elle paie 18 à 20 shillings par mois, au lieu de 70 à 80. Le gouvernement, interpellé sur ce fait, s'est borné à répondre que l'embauchage avait eu lieu aux Indes et que, par suite, la résolution du 13 février 1891 ne pouvait viser ce cas (1).

La Société des Relieurs nous signale un moyen différent d'échapper a ce vote : il consiste dans l'emploi d'adolescents au lieu d'hommes adultes, et M. Ben Tillett, au nom des Bateliers et Débardeurs de la Tamise, nous indique un autre subterfuge : les chalands du gouvernement sont, paraît-il, dirigés par des hommes incompétents, à qui le gouvernement donne un salaire moins élevé (2). Il semble donc, en présence des moyens nombreux qui s'offrent au gouvernement de ne pas tenir compte du vote du 13 février 1891, que les ouvriers anglais feront bien de ne pas trop escompter l'effet de cette résolution.

Le moment était venu d'aborder l'examen des résolutions proposées par les syndicats; en tête, on avait placé deux motions dont l'une tendait à la nationalisation du sol et de tous les moyens de production et d'échange, et l'autre à la nationalisa-

(1) Il paraît qu'un certain nombre de députés et de ministres sont actionnaires de cette compagnie de navigation et que cette circonstance rend plus difficile le triomphe des syndicats dans leurs réclamations actuelles.

(2) Ce n'est là qu'un épisode de la grande lutte des ouvriers spécialistes (*skilled*) contre les simples journaliers (*unskilled*), les premiers, pour soutenir leurs prétentions au monopole de certains travaux, invoquent toujours l'intérêt du consommateur, qui souffre de la mauvaise exécution du travail, et du patron qui, en définitive, finit par dépenser plus d'argent en main-d'œuvre. Ces deux arguments ne semblent guère probants, car ni le consommateur ni le patron ne se plaignent, et il est évident que les ouvriers défendent seulement ici leur intérêt professionnel.

tion du sol, des mines et minerais seulement. Voici le texte de ces deux propositions :

1. Dans l'opinion du Congrès, les intérêts primordiaux du travail exigent la nationalisation de la terre et de tous les moyens de production, de distribution et d'échange. Le Comité parlementaire est invité à rédiger un projet de loi en ce sens et à le présenter prochainement au Parlement. (*Association écossaise des typographes.*)

2. La résolution du congrès de Norwich, votée dans la séance du 6 septembre 1894, sur la proposition de M. Keir Hardie, est ainsi conçue : « Dans l'opinion de ce Congrès, il est essentiel au maintien des industries britanniques de nationaliser la terre et tous les moyens de production, de distribution et d'échange, et le Comité parlementaire est invité à poursuivre et à appuyer toute législation dans ce but », doit être considérée comme annulée et remplacée par la résolution suivante : « Dans l'opinion de ce Congrès, il est essentiel au maintien des industries britanniques de nationaliser la terre, les mines, minerais, redevances minières, loyers et chemins de fer et de municipaliser toutes les entreprises d'alimentation d'eau, d'éclairage et de tramways, afin que ces entreprises soient désormais dirigées par les municipalités respectives; le Comité parlementaire est invité à poursuivre et à appuyer toute législation ayant le but ci-dessus visé. (*Union générale des associations des surveillants de métiers mécaniques.*)

Pour bien comprendre la portée de ces motions, il est nécessaire de se rappeler que, dès l'année 1879, la réforme de la législation foncière figurait à l'*agenda* du congrès des Trade-Unions; depuis cette époque, elle fut constamment maintenue à l'ordre du jour et le vote de la nationalisation du sol est devenu une habitude pour tous les Congrès; en 1894, au Congrès de Norwich, M. Keir Hardie eut l'habileté de greffer sur cette motion traditionnelle la nationalisation de tous les moyens de production, de distribution et d'échange : déjà l'année dernière, à Cardiff, les délégués antisocialistes avaient essayé de faire revenir le Congrès sur la décision de son prédécesseur; mais la manœuvre avait échoué, parce que le président avait refusé de laisser l'assemblée délibérer sur une proposition dont la rédaction était contraire au règlement.

On vient de voir que les délégués antisocialistes ont renouvelé l'attaque à Édimbourg : la lutte s'engageait sur un terrain

bien délimité et on allait, semble-t-il, avoir l'occasion de se compter. Malheureusement une équivoque vint soudainement embrouiller le débat. Le délégué de l'association des Typographes annonça que la proposition n° 1 était retirée. Quel motif inspirait cette détermination, on ne peut le savoir, puisque le délégué des typographes garda le silence sur ce point : au surplus ce retrait semblait n'avoir aucun inconvénient et la résolution n° 2 posait nettement la question. Malheureusement M. Mallinson, usant de son pouvoir discrétionnaire, décida que toute la portion de cette résolution qui visait le congrès de Norwich devait être supprimée, un Congrès ne pouvant jamais ni critiquer, ni modifier les décisions de ceux qui l'avaient précédé, puisque ces décisions n'avaient plus de valeur après l'ouverture du Congrès suivant : en conséquence, la seconde partie de la résolution n° 2 pouvait seule être soumise à l'examen de l'assemblée. Cette application du règlement jeta la confusion dans le débat et, au moment du vote, on vit des membres d'opinions très différentes s'unir pour soutenir ou pour rejeter la motion. Les 172 voix qui formèrent la majorité comprenaient en effet ceux — et ils étaient nombreux — qui estimaient que, malgré la suppression de la première partie, la résolution gardait encore sa signification première et aussi ceux qui, partisans de la résolution de Norwich, se contentaient, faute de mieux, de la motion qui leur était soumise. A l'inverse, la minorité opposante réunit les membres des deux partis extrêmes : d'une part ceux qui repoussaient toute nationalisation, même celle de la terre et des mines, et d'autre part ceux qui, voulant nationaliser toutes choses, même les moyens de production et d'échange, jugeaient indignes d'eux-mêmes de donner leur assentiment à une demi-mesure, alors surtout que leur vote pouvait être interprété comme un abandon de la résolution de Norwich. Quarante-sept voix seulement se déclarèrent opposées à la motion.

Ce n'est pas sans surprise qu'un Français constate le calme au milieu duquel se poursuivit la discussion de cette résolution à laquelle l'assemblée ne prenait qu'un intérêt très médiocre Le règlement accorde quinze minutes à l'auteur d'une motion et dix

minutes aux orateurs qui parlent après lui : sept membres prirent successivement la parole et quatre d'entre eux furent loin d'épuiser le temps qui leur était accordé. Au bout de vingt-cinq minutes environ, le président déclara tranquillement que la discussion avait assez duré et que les orateurs ne devaient plus avoir à dire rien d'intéressant ; une majorité de 583.000 voix contre 215.000 vint en effet approuver cette opinion. Nous avons donné les résultats du vote sur la motion elle-même ; on remarquera que les trois cinquièmes environ des délégués prirent seuls part à ce vote et près de 40 % d'entre eux s'abstinrent, parce que le débat ne les intéressait pas.

Tous ces faits sont significatifs et ils indiquent que le Trade-Unionisme anglais reste toujours fidèle à ses traditions et à la tactique qui lui a si bien réussi : il ne faut s'occuper que des questions qui peuvent être pratiques, et, suivant la formule même de M. J. Wilson, « les syndicats anglais ne se sont jamais préoccupés que de prendre ce qu'ils pouvaient obtenir et de se servir de ce qu'ils avaient gagné pour obtenir le reste ».

Les arguments exposés des deux côtés n'ont rien de nouveau et M. Pete Curran montra seulement qu'il connaissait son Karl Marx, lorsqu'il soutint que la richesse accumulée aujourd'hui aux mains des particuliers représentait simplement le travail non rémunéré des générations précédentes. M. Charles Fenwick, M. P., s'imposa davantage à l'attention de l'assemblée, lorsque, dans un discours dont la netteté était encore accentuée par la fermeté de l'élocution, il déclara qu'il voterait contre la proposition, parce qu'il était opposé à toute nationalisation, quelle qu'elle fût. Remarquant d'abord que la motion en cause avait été rédigée par des hommes qu'elle n'atteignait pas et que les ouvriers des usines se montraient trop souvent prêts à réclamer une mesure qui ne touchait que... *les autres*, il dit aux collectivistes qu'il était indigne et mesquin d'abuser ainsi de la naïveté de millions de travailleurs, au moyen d'une phraséologie creuse :

Sans doute, beaucoup d'hommes supposent que, s'ils peuvent seulement inventer une phrase retentissante, ils ont partiellement résolu le problème social et que la distance qui les sépare du millenium social

a cessé d'être incommensurable. Mais jusqu'à ce que je sache exactement ce que contient le mot nationalisation, et jusqu'à ce qu'on m'ait dit si les moyens par lesquels cette opération sera réalisée sont honnêtes et loyaux (*straight forward*) ou ne le sont pas, je voterai contre la proposition. Si l'on veut payer vingt pièces d'un franc pour toute marchandise dont la valeur équivaut à un louis d'or (*twenty shillings for a pound*), alors il n'y a plus de raison de résister à ce mouvement; mais si l'on se propose, à l'aide d'une confiscation semblable à un brigandage de grand chemin, de ravir aux individus ce qui a été acquis honnêtement et gagné par le travail, alors le sens religieux et moral du peuple se soulèverait pour condamner et répudier votre tactique.

On peut se demander pourquoi tous les délégués qui ne partagent pas l'opinon socialiste n'ont pas suivi l'exemple de M. Charles Fenwick. Il serait aisé d'expliquer leur conduite par leur désir d'annuler la résolution de Norwich et de faire revenir à sa position ancienne le Trade-unionisme anglais, mais cette explication même nous paraîtrait inexacte et il est plus juste de dire que la grande majorité des délégués était en faveur de la nationalisation du sol. On sait qu'il est impossible de faire de cette question le critérium des opinions socialistes ou antisocialistes d'un homme, et il est piquant de remarquer que les collectivistes français réclamaient à Londres le droit de ne pas inscrire dans leur programme la nationalisation du sol, tandis que des individualistes anglais proclamaient, cinq semaines plus tard, à Édimbourg, la nécessité de cette nationalisation. L'importance des richesses minérales en Angleterre, le développement extraordinaire des villes et des ports qui a donné soudainement une plus-value énorme à des surfaces immenses, la concentration de la propriété foncière entre les mains de quelques familles ont contribué à donner en Angleterre un aspect très spécial au problème foncier et l'on comprend que l'Angleterre ait été la patrie de Ricardo et de la théorie de l'*unearned increment* (plus-value), de même que les États-Unis devaient, soixante ans plus tard, pour des raisons à peu près identiques, engendrer Henry George et la thèse fameuse de la *single tax* (impôt unique sur le sol).

III

La séance du jeudi matin commença par l'examen d'une proposition qui nous semble avoir été, parmi toutes les motions soumises à l'assemblée, celle qui fournit aux deux partis la meilleure occasion de se compter. La résolution suivante fut proposée par M. Pete Curran, au nom des ouvriers du gaz de Londres :

Dans l'opinion de ce Congrès, il doit y avoir contrôle public toutes les fois que des fonds publics sont affectés à des dépenses scolaires; considérant que notre système actuel d'éducation d'État fondé, comme il l'est, sur le « commercialisme » et en désaccord avec les forces économiques qui tendent vers le collectivisme, ne répond pas aux besoins d'éducation de la nation, et que, dès lors, il est de toute nécessité que notre système d'éducation soit complètement refondu et édifié de telle sorte qu'il respecte véritablement le principe démocratique de l'égalité des chances; considérant aussi qu'il est nécessaire d'introduire dans les écoles d'État les meilleures méthodes de la pédagogie, afin de procurer à chaque enfant le développement physique, intellectuel et moral qui fera de lui le digne citoyen d'une nation coopérative; pour toutes ces raisons, nous donnons mandat au Comité parlementaire d'insister auprès du gouvernement sur l'urgence d'une loi conçue suivant les indications de la présente résolution.

En face de cette motion qui, il faut le remarquer, fut votée dans ces termes mêmes par le dernier congrès de Cardiff, se dressait une autre proposition, due à l'initiative des Relieurs de livres de commerce; affirmant, comme sa rivale, le principe du contrôle public sur les dépenses scolaires de l'État, celle-ci se bornait à demander :

...la réorganisation de notre système d'éducation sur une base plus large et plus démocratique, par l'introduction, dans toutes les écoles publiques élémentaires, des meilleures méthodes de la science pédagogique, afin qu'il soit possible de procurer à chaque enfant le

développement physique, intellectuel et moral qui fera de lui le digne citoyen d'une nation coopérative; pour toutes ces raisons, nous donnons mandat au Comité parlementaire de suivre attentivement le développement de toute mesure législative relative à l'éducation pu- lique et de faire, dans ce but, tels actes qu'il jugera opportuns (1), tout en insistant en même temps, auprès du gouvernement, sur la nécessité d'introduire un projet de loi conçu suivant les indications de cet amendement ».

Personne, je crois, ne partagea l'opinion de M. Ben Tillett, qui feignit de ne voir aucune différence entre les deux propositions. La seconde, en effet, d'allure beaucoup plus modérée, ne parlait plus de commercialisme, de collectivisme, ni de « l'égalité des chances », et le délégué Owen insista sur l'inanité des efforts de ceux qui, demandant trop, n'obtiendraient rien. M. Ben Tillett fut mieux inspiré lorsque, portant le débat sur son vrai terrain, il exprima le mécontentement que lui causaient les efforts de modération qui caractérisaient tous les discours de ce congrès. Il rappela la tactique de Parnell qui réclamait toujours le gâteau tout entier, quitte à se contenter de la moitié s'il ne pouvait obtenir davantage, et il affirma qu'il y avait à Londres 80.000 enfants qui, chaque matin, allaient à l'école sans avoir déjeuné; il demandait un système scolaire capable de remplir à la fois les estomacs et les têtes.

Après que M. Clairey, de Londres, eut prononcé en faveur des écoles confessionnelles un plaidoyer courageux, malgré l'hilarité et les protestations d'une grande partie de l'auditoire, on vota à mains levées, et 131 voix contre 115 se prononcèrent en faveur de la résolution des modérés. La majorité était faible, aussi recourut-on au scrutin par cartes, qui, on le sait, est la seule façon légale de recueillir un vote : 614.000 voix ratifièrent alors la décision précédente, et l'opinion socialiste ne réunit que 325.000 voix.

(1) Cette phrase vise surtout les récents projets scolaires du gouvernement actuel. Le système proposé par les conservateurs souleva, au printemps dernier, de violentes protestations. Son caractère réactionnaire lui suscita surtout l'opposition des Trade-Unions qui peuvent célébrer comme un succès personnel l'abandon par le gouvernement lui-même du projet qu'il avait soumis au Parlement.

Après le vote, sans débat, d'une résolution en faveur d'une loi instituant des pensions de retraite pour la vieillesse au profit de tous les travailleurs, on passa à l'examen d'une proposition ainsi conçue :

Dans l'opinion de ce Congrès, le temps est venu où les différences politiques entre Trade-Unionistes doivent cesser d'être une barrière qui les empêche de s'unir sur un large programme des intérêts des travailleurs, et nous donnons mandat au Comité parlementaire de soumettre aux syndicats la question suivante : « Consentez-vous à souscrire dix centimes par trimestre à une caisse fondée dans le but de soutenir, aux élections législatives, les candidats qui font profession de trade-unionisme effectif et qui ne sont inféodés à aucun des vieux partis politiques, tory ou libéral ?

Une majorité de 136 voix contre 62 repoussa cette motion. Les trade-unionistes conservateurs mêlèrent ici leurs voix à celles des socialistes, les premiers ne voulant pas abandonner la tactique traditionnelle en vertu de laquelle le domaine du travail doit rester fermé à l'action de la politique et des politiciens ; les seconds, désireux de conserver leur liberté complète et n'ignorant pas que les syndicats les mieux organisés et les plus riches, par suite les plus capables de fournir des fonds, sont opposés à leurs idées.

On sait que, depuis le Congrès de Cardiff, le vote doit se faire au moyen de cartes, chaque délégué recevant une carte par unité de mille membres représentés. En fait, dans les grandes Unions, chaque délégué représentant une section de l'Union, ne dispose pas lui-même des cartes qu'il a reçues : tous les délégués de toutes les sections locales de cette union se réunissent préalablement en comité séparé pour délibérer sur le parti à prendre en telle occasion déterminée et le président dispose de toutes les cartes en faveur de l'opinion adoptée dans la séance du comité. Ce procédé accroît singulièrement la puissance des grosses associations, notamment des unions de l'industrie textile et des mineurs ; en effet, toutes les voix d'une association puissante vont du même côté au lieu de s'annuler partiellement les unes les autres.

M. Ben Tillett, au nom des Dockers, débardeurs et portefaix de Londres, demanda que les cartes remises à chaque délégué ne fussent pas transmissibles, que chaque membre montrât personnellement sa carte de vote et qu'en aucun cas « le vote par organisation » ne fût admis. Une proposition similaire était mise en avant par les Tisseurs mécaniques du Yorkshire. M. Ben Tillett allégua que le système actuel avait pour effet de broyer les petits syndicats entre la meule des organisations de mineurs et celle des organisations des ouvriers de l'industrie textile, et ce fut pour lui une tâche facile de signaler la curieuse différence des résultats, suivant que le vote avait lieu par mains levées ou par cartes. Deux fois, en effet, l'assemblée avait été frappée de ces différences; la plus notoire s'était rencontrée à l'occasion du vote sur la réforme scolaire, vote que nous avons signalé plus haut.

M. Ben Tillett est trop intelligent pour ignorer que le remède qu'il propose serait tout à fait insuffisant. On ne peut empêcher, par exemple, les délégués de différents districts miniers de se concerter ensemble, et la solidarité évidente de leurs intérêts les engage certainement à le faire; si chaque délégué, après ces délibérations communes, s'est engagé à voter dans le sens de la majorité, quelle que soit son opinion personnelle, le résultat ne différera en rien de celui contre lequel on proteste. Il faudrait donc interdire aux différents délégués d'une même industrie de se concerter ensemble, et cela est manifestement impossible : et pourtant nous ne croyons pas nous tromper en disant que telle est au demeurant la pensée lointaine et probablement inconsciente de M. Ben Tillett et de ses amis. Ceux-ci savent bien qu'à la tête de ces puissantes organisations des mineurs et des ouvriers des industries textiles se trouvent des *leaders* dont le *conservatism* est résolument opposé au mouvement socialiste, et ils n'ignorent pas que, dans les réunions de comité, les délégués dont les idées sont plus avancées subissent l'ascendant de ces *leaders* dont le bon sens est aussi notoire que leur dévouement, parfois admirable, aux intérêts des classes ouvrières. Vainement M. Tillett allègue qu'il serait plus conforme aux véri-

tables principes démocratiques que chaque délégué votât lui-même sous sa responsabilité personnelle. La liberté de chacun est en effet toujours scrupuleusement respectée, puisque dans chaque industrie les délégués sont libres de ne pas adopter ce « vote par organisation », et toutes les fois qu'une majorité très dominante ne se forme pas dans la séance du comité, on laisse chaque délégué disposer à sa guise des cartes qui lui appartiennent.

Une commune jalousie contre les deux plus puissantes organisations du Congrès rallia autour de la proposition de M. Tillett la plupart des délégués des petites associations, et elle fut votée à la majorité *d'une* voix par 123 voix contre 122. Ce résultat du vote à mains levées fut proclamé au milieu de l'émotion générale et l'émotion fut non moins vive lorsque l'assemblée constata, comme on s'y attendait, que la votation par cartes avait transformé la majorité en une minorité : en effet, 506.000 voix se prononcèrent alors contre la motion du délégué londonien, qui n'était plus appuyée que par 433.000 voix.

Puisque personne ne peut ni ne veut interdire aux délégués d'une même industrie de se concerter ensemble sur le parti à prendre en telle occasion déterminée, il ne resterait qu'un moyen d'obtenir le résultat visé par les promoteurs de la résolution précédente : ce serait de décider que chaque délégué aura une voix et une seule. C'est en effet ce que proposa l'Association des Typographes de Glasgow. Mais le Congrès n'hésita pas cette fois à repousser une motion qui remettait en question la décision de Cardiff, et la grosse majorité qui se forma montre bien que le Congrès de Cardiff a fixé pour longtemps le procédé de vote. M. John Wilson n'eut pas de peine à démontrer que la réclamation formulée au nom des principes démocratiques était en réalité aussi contraire que possible à ces principes : certains délégués ne représentaient que 50, 100, 200 unionistes, d'autres représentaient 5.000, 6.000, 8.000 ouvriers; était-il juste de donner un pouvoir égal aux délégués des uns et des autres? La différence des résultats produits par les deux modes de votation n'avait rien que de naturel et « il est de règle dans ce

pays que ceux qui paient le violoniste doivent avoir une très grande part dans le choix du morceau » (1).

La Fédération nationale des Bonnetiers soumit au Congrès une motion dont voici les termes :

Dans l'opinion de ce Congrès, l'établissement de l'Union Industrielle (laquelle comprend des ouvriers syndiqués et des patrons associés) est un pas dans la voie juste, en tant qu'elle s'efforce de réunir des renseignements précis sur l'état du commerce, des marchés, etc., dans l'intérêt des deux parties et dans le but d'établir des bureaux de salaires sur une base normale, afin de prévenir les conflits, les grèves et les fermetures des usines (*lock-out*), et de promouvoir les bonnes relations entre les patrons et les ouvriers; aussi ce Congrès souhaite-t-il la bienvenue aux délégués de cette Union.

Si nos renseignements sont exacts, cette Union Industrielle fut fondée, il y a deux ans, par des patrons et des ouvriers sans notoriété dans leurs milieux respectifs, et l'accueil fait par la réunion d'Edimburg à cette institution nouvelle n'est pas de nature à encourager ses fondateurs : une écrasante majorité rejeta sans débat la motion proposée.

Ce vote est instructif pour les personnes qui, dans notre pays, se sont efforcées de fonder des syndicats mixtes. En Angleterre, il n'existe à peu près aucun syndicat de cette nature et les ouvriers, même les plus modérés et les mieux disposés en faveur des patrons, les repoussent avec énergie. « Nous ne croyons pas, nous disait un délégué peu suspect de malveillance à l'égard des « employeurs », à ces Unions composées de patrons et d'ouvriers. Il nous faut de fortes associations ouvrières et de fortes associations patronales. Lorsque deux associations sont fortes, elles sont capables de contracter ensemble, puisque chacune a les moyens de tenir les engagements qu'elle prend. En cas de conflit, chaque syndicat nomme des délégués qui se réunissent pour délibérer en commun, mais cette délibération commune n'a de valeur que parce que chaque partie a organisé sépa-

(1) Allusion à l'article 4 du règlement qui exige de chaque syndicat représenté une cotisation d'une livre sterling par unité de mille membres.

rément ses forces. » Cette opinion nous paraît très juste et l'échec des syndicats mixtes en France atteste sa valeur.

Après l'examen des nombreuses motions relatives à la délibération de la Chambre des Communes du 13 février 1891, sur « le salaire honnête » (1) (*fair wage*), le Congrès prit en considération une proposition des ouvriers du gaz de Londres. M. W. Thorne aime à l'excès les mots sonores et il déclare « qu'il est temps pour l'Angleterre de cesser de battre monnaie avec les vies ruinées de ses enfants ». Nous laisserons de côté cette phraséologie creuse, pour ne nous attacher qu'au fond même de la proposition, qui revenait à ceci : désormais les enfants ne pourront être employés dans les ateliers et manufactures avant l'âge de quinze ans, et le travail de nuit leur est interdit jusqu'à dix-huit ans.

M. Thorne se contenta de lire sa longue proposition et s'assit en déclarant qu'il s'attendait à une vive opposition de la part des délégués des industries textiles. Ceux-ci s'empressèrent de justifier cette attente et un de leurs principaux *leaders*, M. D. Holmes, que le gouvernement de la Reine a choisi comme *magistrate* (juge de paix) de son district, prit aussitôt la parole pour combattre la motion.

Il est inexact, dit-il, que le système actuel soit nuisible au développement physique et intellectuel des enfants et je trouve la preuve de ce que j'affirme dans ce fait, que ce sont les enfants du Lancashire qui remportent les plus hautes récompenses dans les concours des écoles nationales qui leur sont ouverts. Retarder jusqu'à l'âge de quinze ans le moment où des enfants pourraient commencer à travailler dans les manufactures serait rendre l'apprentissage impossible dans les filatures et les tissages, et les pauvres de tous les districts manufacturiers de l'Angleterre ne retireraient de cette mesure qu'un accroissement de leurs souffrances.

En dépit de cette opposition, 118 voix contre 105 se prononcèrent en faveur de la motion et le vote par cartes donna dans le même sens une majorité de 394.000 voix contre 353.000 : des

(1) Voyez plus haut, p. 141, col. 2.

applaudissements et des cris de joie accueillirent l'annonce du résultat du scrutin. Dans cette circonstance, les délégués des industries textiles n'avaient pas eu l'appui des mineurs que la motion n'atteignait pas, puisque le travail dans les mines est régi par des lois spéciales, et qui sont naturellement opposés à l'emploi des enfants dans les travaux souterrains.

On voit que l'union est loin d'être faite parmi les ouvriers. La matière est en effet délicate et il est imprudent de vouloir établir une réglementation uniforme : la différence des industries et des milieux ouvriers résiste à cette unification. Plusieurs esprits s'inquiètent déjà de la diminution de la natalité en Angleterre dans ces dix dernières années, et toute mesure qui rend plus lourde la charge des parents tendrait à réduire encore cette natalité. A mesure que les familles ouvrières s'élèvent à une condition sociale meilleure, elles se gardent d'envoyer leurs enfants trop hâtivement à l'atelier, mais toutes les familles ouvrières ne sont pas capables de s'élever et, sans parler de l'imprévoyance, la maladie et le grand nombre des enfants en retiennent un certain nombre dans une condition voisine de la gêne : il importe de songer à elles aussi et de ne pas leur rendre la lutte impossible. Au surplus, au cours d'une autre discussion, une déléguée, Mme Marie Callaghan, fit remarquer que les *workhouses* envoyaient nombre d'enfants, trop jeunes encore pour entrer dans les manufactures, en service dans des maisons particulières où leurs patrons les soumettaient à un travail trop prolongé. « La vie des enfants dans les usines est un paradis auprès de celle que mènent ces enfants! »

Le congrès examina ensuite une motion connexe à la précédente. Mlle White, déléguée des Relieuses, se leva pour proposer la résolution suivante :

Dans l'opinion de ce Congrès, il n'est pas désirable que de nouvelles restrictions législatives viennent réglementer le travail des femmes.

Bien que cette motion fût présentée par une femme qui devait vraisemblablement savoir ce qu'elle demandait, puisqu'elle ne parlait que de ses propres intérêts, le congrès fut presque

unanime à repousser le vœu qu'on lui demandait de formuler. Il n'en pouvait être autrement, car il n'y avait que trois femmes parmi les délégués au Congrès d'Édimbourg et les représentants du sexe fort sont bien plus préoccupés de défendre leurs mandants contre la concurrence des ouvrières que de protéger les femmes elles-mêmes. Nous ne saurions pour notre part blâmer cette attitude, car il est certain que le nombre des femmes employées dans l'industrie est considérable (1) et que celles-ci, sans autre motif que leur sexe même, reçoivent un salaire très sensiblement inférieur à celui de l'homme. Cette pratique est injuste pour les ouvrières et malfaisante puor les ouvriers, dont elle contribue à abaisser la rémunération. Ces bas salaires dominent d'autant plus aisément que l'organisation syndicale des femmes est très défectueuse. Heureusement cette cause de faiblesse s'atténue chaque jour, et on peut espérer que le moment viendra où le gain de la femme sera un profit net pour la famille, puisqu'il ne sera plus annulé partiellement, comme il l'est aujourd'hui, par la réduction des salaires qui est pour les hommes la conséquence directe de la concurrence de leurs filles ou de leurs sœurs.

La séance du samedi matin fut très courte et sans importance ; on y vota sans débat quelques résolutions en faveur des employés de chemins de fer et trois autres motions obligeant les importateurs à marquer le nom du lieu de provenance sur toutes les marchandises importées dans le Royaume-Uni. L'après-midi, un *mass meeting*, précédé d'une procession, fut organisé par tous les syndicats du district : des délégations de tous les corps de métiers accompagnées de leurs musiques défilèrent par la ville, portant des bannières et les insignes divers de leur profession. Plus de quinze mille personnes se réunirent ainsi dans le parc de la Reine et proclamèrent avec enthousiasme leur intention de défendre ultérieurement les résolutions votées par le congrès. Une pluie diluvienne vint disperser rapidement le meeting, mais la procession fut très imposante. Comme de plusieurs autres

(1) Sur 154.591 ouvriers et ouvrières des industries textiles écossaises, le nombre des femmes est de 104.343, soit environ 67 %.

auxquelles nous avons assisté en Angleterre, il nous semble qu'on peut dire d'elle qu'elle représentait l'ordre et la force dans la liberté.

IV

Ce rapport sur le Congrès d'Édimbourg ne serait pas complet, si nous ne signalions, en terminant, les traits généraux qui l'ont distingué.

On y pouvait admirer d'abord l'ordre et le calme qui présidèrent aux délibérations : à aucun moment, on n'eut à craindre des mouvements tumultueux et bien des assemblées parlementaires pourraient envier la dignité de cette réunion; à ce point de vue, comme à beaucoup d'autres, la résolution de Cardiff a eu les plus heureux effets, et tous s'accordaient à reconnaître que le Congrès avait repris l'allure tranquille qui était coutumière aux congrès d'autrefois, jusqu'aux environs de 1890. Le président, *nommé pour toute la durée de la session*, jouit d'un pouvoir très étendu et son autorité est d'ordinaire loyalement acceptée par tous.

L'exclusion des politiciens professionnels et la règle éminemment démocratique qui donne à chaque délégué un nombre de voix proportionnel au nombre de membres syndiqués représentés, sont éminemment favorables au travail sérieux : on a souvent remarqué que des hommes sont d'autant plus légers et turbulents qu'ils ne sont les représentants de personne, et la pensée qu'on est le mandataire responsable d'un groupement nombreux et bien organisé développe toujours chez le délégué la réserve et la modération. Il se produit à ce propos, en Angleterre, un effet curieux : à mesure que le mouvement syndical pénètre davantage parmi les ouvriers non spécialisés, ceux que nous pourrions appeler les simples manœuvriers (*unskilled labour*), les *leaders* de ces syndicats ont une tendance à abandonner les partis extrêmes. M. John Burns est aujourd'hui considéré comme un réactionnaire par nombre de socialistes et les plus ardents

parmi les chefs du parti socialiste, M. Tom Mann et Kair Hardie, ne sont à la tête d'aucun syndicat.

Enfin, il ne faut jamais oublier que l'esprit anglais répugne aux théories abstraites et que son sens pratique ne s'attache qu'à ce qui est précis et tangible; cette qualité concourt aussi à simplifier les discussions. Les membres du Congrès d'Édimbourg avaient le sentiment très net qu'il n'entrait pas dans leur mission d'apporter un plan général de réforme de la société (1), mais d'indiquer seulement les améliorations de détail qui pourraient être apportées à des maux particuliers.

A ce point de vue, il est regrettable de ne pouvoir mentionner ici chacune des résolutions soumises au congrès; naturellement, nous n'avons signalé que celles qui, après avoir excité l'intérêt des délégués britanniques, pouvaient éveiller la curiosité d'un lecteur français; mais, à côté d'elles, il existe une longue liste de motions relatives à des questions de détail et votées sans débat. Les Boulangers demandent que la journée de travail soit réduite à huit heures dans les boulangeries, et la Fédération nationale des Horlogers et des Bijoutiers réclame la suppression du système suranné des licences : ici, l'Union des Arrimeurs de charbon de Cardiff requiert qu'une indemnité soit accordée à ses membres, lorsqu'ils sont appelés dans d'autres ports pour témoigner dans les enquêtes ouvertes sur les naufrages; là, l'Association des musiciens civils se plaint de la concurrence des musiques militaires et navales; plus loin, les Fondeurs d'acier demandent que le pesage obligatoire, qui existe pour les houillères, soit étendu aux fonderies, et les Employés de chemin de fer expriment le vœu que l'épreuve de leur vue soit faite au moyen d'expériences pratiques sur les signaux de jour et de nuit, et ils repoussent les expériences scientifiques dirigées par des fonctionnaires incompétents.

Il faut seulement regretter qu'on n'ait pas mis de côté certaines résolutions bizarres. A quoi sert-il, par exemple, de vouloir « convaincre le gouvernement de la nécessité d'une régle-

(1) *Vide supra* le jugement de M. Ben Tillett sur les délégués continentaux au Congrès de Londres.

mentation des heures de travail applicable à toutes les femmes et filles en service, de telle manière que la durée de ce travail ne dépasse pas soixante-dix heures par semaine, y compris une heure et demie par jour pour les repas »; et ceux qui réclament une loi générale réduisant, *dans toutes les professions et dans tous les métiers*, la durée de la journée de travail à huit heures, ne se rendent-ils pas compte des troubles profonds que le vote et l'observation d'une pareille loi causeraient dans le monde industriel? D'aucuns pensent qu'il est utile de formuler de bonne heure des vœux dont la réalisation paraît encore lointaine, ne fût-ce que dans le but de hâter cette réalisation même, mais plusieurs délégués ont rappelé aussi que des demandes exagérées aboutissent au gaspillage des forces du Trade-Unionisme et paralysent son action là où elle est utile.

Enfin nous devons répondre à une question que le lecteur ne peut manquer de se poser : les idées socialistes font-elles des progrès dans les milieux ouvriers anglais? La complexité des forces diverses qui agissent en tous sens est si grande dans un pays de liberté et d'initiative rigoureuse tel que l'Angleterre, qu'il est difficile de répondre à une question ainsi posée; toutefois, nous inclinerions à croire que, dans ces toutes dernières années, le mouvement socialiste a plutôt reculé. Le développement de l'organisation syndicale parmi les manœuvriers (*unskilled labour*) a, comme nous l'avons dit précédemment, été favorable aux idées de modération; les plus turbulents se sont assagis; les syndicats qui se sont inféodés à la doctrine socialiste ont vu se séparer d'eux des groupes nombreux d'ouvriers et la qualité même de ces dissidents rendait cette perte plus regrettable encore (1). Les idées collectivistes séduisent bien peu d'ouvriers et l'échec complet des candidats de l'*Independent Labour Party* aux dernières élections atteste le petit nombre des adeptes.

A ce point de vue, on aurait même tort de former son jugement d'après certains votes du Congrès d'Édimbourg; s'il résulte de la

(1) Ainsi, aucun des trois mille trois cents ouvriers qui travaillent dans les chantiers de la *South Metropolitan Gas Company* ne fait partie de l'Union des ouvriers du gaz de Londres.

comparaison de divers scrutins qu'un tiers environ des mandataires délégués était favorable à l'opinion socialiste, cette proportion est loin de se retrouver parmi les mandants eux-mêmes, surtout parmi ceux des professions spécialisées. Par exemple, la nationalisation des mines, qui, depuis une quinzaine d'années, est votée régulièrement par tous les congrès, est une question qui laisse indifférente la quasi-unanimité des mineurs; ceux-ci ne l'ont jamais examinée, elle ne les intéresse pas.

D'autre part, il semble que les ouvriers britanniques espèrent plus qu'autrefois dans l'intervention du Parlement pour améliorer leur sort : mais pour apprécier la signification de cet état d'esprit, il importe de ne pas oublier que la loi n'est en Angleterre que la consécration définitive d'un état de fait déjà existant dans presque toutes les hypothèses que cette loi doit régir. On sait que le nombre des lois ouvrières est considérable en Angleterre, mais, ainsi que le remarquait récemment un économiste perspicace (1), il convient de les porter à l'actif bien plutôt qu'au passif de l'initiative privée.

On a pu remarquer que la formule de toutes les résolutions est la même : « le Comité parlementaire est d'avis que...., » et « mandat est donné au Comité parlementaire de faire présenter au Parlement un projet de loi... ou d'insister auprès du gouvernement pour que... » Si, en votant ces motions, les congressistes estimaient que leur tâche est remplie lorsqu'ils ont chargé le Comité parlementaire d'une multitude de missions qu'il ne pourra remplir utilement, il faudrait déplorer leur erreur et leur rappeler avec le président Mallinson :

Qu'ils justifieraient ainsi la double assertion lancée contre eux, à savoir que le *Trade-Unionism* est une force constamment dupée et que la confiance qu'ils mettent en l'État, lorsqu'ils le chargent de faire quelque chose pour eux, leur enlève leur vigueur et leur aptitude à faire eux-mêmes leurs affaires.

Mais la clairvoyance des syndicats ne faiblit pas, les unio-

(1) L'auteur fait allusion à l'article de notre collaborateur M. Paul de Rousiers, sur *la Législation ouvrière en Angleterre*. Voir la *Science sociale*, août 1896.

nistes, qui ont obtenu, il y a vingt-cinq ans, la journée de neuf heures, ne se bornent pas à attendre qu'une loi générale leur accorde la journée de huit heures; par une pression de tous les instants, ils obtiennent une réduction progressive des heures de travail; ils élisent comme membres du Comité parlementaire des hommes aussi convaincus qu'on peut l'être de l'importance de l'action personnelle et nous avons vu qu'ils n'hésitent pas à dépenser des sommes considérables pour défendre en justice leurs droits menacés.

Des Congrès tels que celui d'Édimbourg sont de nature à fortifier ces sentiments : les phrases retentissantes y sont bien vite usées et les mots creux y détonnent. L'assemblée discerne peu à peu les leaders les plus aptes à défendre les intérêts des ouvriers et reconnaît pour chefs les hommes que distinguent la modération des idées, un grand sens pratique et une disposition patiente à n'attendre l'amélioration du sort des petits que de la répétition toujours accélérée des réformes de détail.

Paul Bureau.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

QUESTIONS DU JOUR

LES MASSACRES D'ARMÉNIE

ET LA QUESTION D'ORIENT

Être protégé par trop de gens équivaut parfois à n'être protégé par personne. Les protecteurs, dès qu'ils sont plusieurs ensemble, se regardent mutuellement au lieu d'agir. C'est une des formes bien connues du travail en communauté. Au reste, l'inertie peut avoir différentes causes. Si c'est la paresse qui la produit en général chez les particuliers, c'est la défiance et la jalousie qui l'imposent aux diplomates. La malheureuse Arménie, depuis près de deux années, en fait l'épreuve à ses dépens.

La vérité a tardé à se faire jour. Des nouvelles officiellement falsifiées endormaient bien des vigilances. Des journaux sérieux étaient achetés ou subventionnés. La presse de bonne foi hésitait entre des dépêches contradictoires. Tout était mis en œuvre, de la part des autorités ottomanes, pour représenter les Arméniens comme de purs révolutionnaires et réduire à des proportions insignifiantes les massacres qui avaient eu lieu. Ces massacres, en réalité, ont été horribles. Vingt-cinq mille victimes ont été comptées, pendant trois mois seulement, dans les seules localités où ont pu fonctionner les enquêtes consulaires. On évalue

à cent trente mille, approximativement, le nombre total des Arméniens égorgés (1).

Nous ne referons pas le récit de ces scènes tragiques, racontées en partie, pour ce qui concerne l'hiver dernier, dans le *Tableau officiel* dressé par les six ambassades de Constantinople (2). Disons simplement qu'il faudrait remonter bien loin dans l'histoire pour retrouver de telles horreurs. Aux meurtres se sont joints les tortures, les viols, les enlèvements de femmes pour les harems, les apostasies forcées, les incendies, le pillage. Les Kurdes, bandits demi-nomades, ont joué un grand rôle dans cette véritable guerre d'extermination. Les Lazes, les Circassiens, les Tcherkesses, montagnards de mœurs analogues, se sont joints à eux, parfois aussi les Bédouins, dans les régions qui confinent au désert. Quant aux Turcs, il résulte des enquêtes consulaires qu'ils ont pris part aux massacres en beaucoup d'endroits, qu'ils les ont tolérés en beaucoup d'autres, et que leurs magistrats ou chefs militaires n'y ont mis obstacle que par exception, sur certains points isolés.

A mesure que la vérité se répandait et triomphait, soit de l'indifférence des uns, soit du silence intéressé des autres, un tardif courant de pitié se produisait en faveur des victimes. En France, la presse catholique s'est fait entendre la première, et a ouvert des souscriptions (3). Les missionnaires ont tâché d'émouvoir l'opinion. Des interpellations, que le dernier ministère avait trop habilement écartées par des instances confidentielles, ont porté la question à la tribune. Quelques personnalités de l'op-

(1) Les massacres les plus récents sont ceux de Constantinople (août 1896), de Van (juillet 1896) et d'Eghin (septembre 1896). Les massacres de Van, — démentis audacieusement par les agences, — ont coûté la vie à 12.000 personnes d'après les informations de sources persanes, à 20.000 d'après le *Bulletin de l'Œuvre des Écoles d'Orient*, livraison de septembre-octobre 1896.

(2) *Tableau officiel des massacres d'Arménie*, dressé après enquêtes par les six ambassades de Constantinople, et statistique dressée par des témoins oculaires grégoriens et protestants... avec carte de la région des massacres, par le P. Charmetant, directeur général de l'*Œuvre d'Orient*. — Paris, rue du Regard, 20 (vendu 2 fr. au profit des Arméniens).

(3) Notamment le *Monde*, l'*Univers*, la *Libre-Parole*, la *Croix*. Les souscriptions centralisées par le P. Charmetant dépassent trois cent mille francs. Quelques autres, moins importantes, ont été organisées çà et là.

position sont entrées en lice. M. Clémenceau a fait la préface d'un livre contenant des révélations d'Arméniens. M. Anatole Leroy-Beaulieu, à propos du voyage du Tsar, a dit un mot des affaires d'Orient dans la *Revue des Deux-Mondes* (1). Mentionnons encore un article chaleureux de M. Augustin Léger, dans le *Sillon* (2). Tout dernièrement enfin, la *République Française,* organe officieux du ministère Méline, se prononçait avec une certaine énergie (3).

En Angleterre, les Arméniens ont trouvé plus promptement de chaleureux défenseurs. L'opinion publique n'a pas attendu pour élever la voix. Des comités ont surgi. Les banks-notes sont venues en foule. On a tenu des meetings. M. Gladstone a mis son éloquence au service des opprimés. A Saint-James Hall, l'évêque de Rochester a présidé la manifestation. Un Anglais chevaleresque, M. Courtney, a proposé publiquement à son pays d'évacuer Chypre et l'Égypte, afin que les autres nations pussent croire à l'entière bonne foi de la Grande-Bretagne. Enfin l'agitation est devenue si intense que lord Roseberry s'est vu ou s'est cru tenu de donner sa démission de *leader* du parti libéral. Plus d'un Byron, de l'autre côté de la Manche, rêve d'un nouveau Missolonghi. En France, au contraire , ce foyer d'enthousiasme, d'où étaient sortis Casimir Delavigne et ses *Messéniennes,* ne paraît pas jusqu'ici s'être rallumé.

Au moment où nous écrivons, une détente, faible encore, semble se produire. La Porte, plusieurs fois sollicitée par le corps diplomatique, a fait savoir qu'elle consentait à certaines concessions. Mais le contrôle de ces dernières est fort difficile. Il paraît d'ailleurs malaisé, en certains endroits, de constituer des pouvoirs locaux partie chrétiens et musulmans. Bref, l'inquiétude persiste. La Bourse, baromètre politique assez exact, n'est pas rassurante. Non seulement les fonds ottomans sont en baisse, ce qui est assez naturel, mais tout le marché financier éprouve un sensible malaise. Le bruit a couru qu'une insurrection en Syrie

(1) 1er octobre.
(2) 10 octobre.
(3) Article de M. de la Tour, 29 octobre.

n'était pas impossible. Si ce fait se produisait, et s'il coïncidait avec quelque sérieuse révolte arménienne, la Mésopotamie et l'Arabie se trouveraient coupées de l'Empire ottoman.

On le voit, la situation est grave. Voilà bien des siècles que la « question d'Orient » passionne à divers titres la diplomatie occidentale. Voilà près d'un siècle, en tous les cas, que la Turquie n'a plus d'existence propre que grâce au bon vouloir des puissances qui, ne voulant permettre à aucune d'entre elles d'occuper Constantinople, se résignent à laisser cette riche proie aux mains qui la détiennent. Comme une série de circonstances heureuses favorisa la longévité du Bas-Empire, une autre série de circonstances non moins favorables prolonge et peut prolonger longtemps encore l'agonie de son héritier.

Mille occasions, en ce siècle seul, ont obligé l'Europe à venir faire la police du côté des Balkans ou du Liban. On a eu la question grecque, la question de Méhémet-Ali, la question des Détroits, la question des Lieux saints, la question des troubles de Syrie, les questions roumaine, serbe, bulgare, monténégrine. Actuellement encore, la question crétoise et la question macédonienne viennent se ranger au second plan derrière la question arménienne, prêtes à passer au premier quand il le faudra.

Revenons donc à l'Arménie, puisque c'est vers ce point que converge avec raison toute l'attention de l'Europe. Et d'abord, pourquoi cette hostilité furieuse et meurtrière dont les Arméniens viennent d'être l'objet? Pourquoi ce carnage systématique et concerté, qu'on a si exactement caractérisé en l'appelant « vêpres arméniennes »?

De telles secousses n'arrivent pas sans préparation. Si nous consultons brièvement l'histoire, elle nous apprendra que les Arméniens ont été un des peuples les plus persécutés de la terre. Subjugués par les Assyriens, par les Perses, par Alexandre, tiraillés entre les Parthes et les Romains, puis entre les Perses et le Bas-Empire, les Arméniens ont, par-dessus le marché, été victimes de luttes religieuses. Les hérésies byzantines firent couler leur sang. Mêmes scènes sanglantes après la conquête arabe, sous la domination des Osdigan, gouverneurs établis par les Kalifes.

A cette époque déjà, comme aujourd'hui, les Grecs séparaient leur cause de celle des Arméniens. Ces derniers trouvèrent encore un persécuteur dans Tamerlan, musulman zélé. Depuis lors, l'Arménie a été périodiquement maltraitée par les Turcs et surtout par les peuplades environnantes « assimilées aux Turcs ». Le Kurde, en particulier, est l'ennemi traditionnel et juré de l'Arménien.

Une des grandes faiblesses de ce dernier (il importe avant tout de mettre en relief cette particularité géographique) est que sa race, loin d'être seule dans la région dénommée Arménie, n'y est guère représentée que dans la proportion des quinze centièmes.

L'Arménien a contre lui le *lieu*, le sol même de sa patrie.

Ce sol est un enchevêtrement capricieux de profondes vallées, de hautes montagnes, de petits plateaux, de lacs sans déversoirs, de torrents qui se répartissent en quatre bassins. L'Arménie est propice à la culture, propice au pâturage. Elle est, par le contact très développé des deux zones haute et basse, propice au pillage. On sait que de tout temps les pasteurs nomades, rebelles à l'idée de l'appropriation individuelle, ont aimé à piller les récoltes des sédentaires leurs voisins.

Or ces nomades ou demi-nomades, les Kurdes, sont plus nombreux en Arménie que les Arméniens. Une récente statistique (1) évalue à 830.000 le nombre de ces derniers. La population kurde monterait au double, soit à 1.665.000 âmes. Ces Kurdes, quels sont-ils? On les rattache aux Mèdes, aux Scythes, aux Parthes. Mais on soupçonne que les Mèdes étaient eux-mêmes une branche des Scythes, et les Parthes ne différaient guère de ces derniers. Un détail assez instructif, c'est que le mot Kurde signifierait « banni » en langue scythe. M. de Contenson, dans l'article déjà cité, appelle les Kurdes, un « peuple d'origine peu connue, de races variées et indéterminées... recruté chez les insoumis de toutes les nations depuis le commencement du monde ». Ce trait nous éclaire un peu. Nous connaissons un autre peuple de ce type : les Albanais. Comme ceux-ci, les Kurdes sont montagnards ; comme

(1) Recueillie par M. de Contenson, *La Turquie d'Asie, ses divisions, ses nationalités* (*Correspondant* du 25 septembre 1896).

eux, ils ont longuement lutté contre les Turcs; comme eux, une fois soumis, ils ont embrassé l'islamisme, islamisme plus en surface qu'en profondeur. Comme eux enfin, ils sont devenus entre les mains des Turcs des *instruments de guerre*, des réserves de soldats et de gendarmes, tout en conservant leurs mœurs farouches et leur caractère indiscipliné.

Cultivateurs pacifiques et *dispersés*, les Arméniens sont donc constamment dans un mauvais voisinage. Ce voisinage est devenu plus mauvais encore depuis que de forts contingents de Tcherkesses musulmans, refoulés par les Russes, sont venus se réfugier en Turquie. A ces fugitifs, le gouvernement turc a donné des terres, et a choisi ces terres dans les vallées arméniennes, imposant ainsi à de paisibles populations le voisinage d'hommes belliqueux, cultivateurs à leurs heures, mais bandits à d'autres, comme il sied quand on sort du Caucase, et plus disposés à consommer les récoltes d'autrui qu'à s'occuper exclusivement des leurs.

Autre danger pour les Arméniens : la réussite merveilleuse de certains d'entre eux dans le commerce. Les Arméniens commerçants sont la minorité, mais une minorité d'élite. Ils prospèrent, ils s'enrichissent et par là excitent l'envie. L'usure sans doute n'est pas étrangère aux procédés que plusieurs emploient pour arriver à la fortune : nouveau grief contre eux, qui les fait mettre, en certains endroits, sur le même pied que les Juifs. Le Juif, d'ailleurs, ne prospère pas à côté de l'Arménien. Ce dernier, plus encore que le Grec, est pour l'enfant d'Israël un concurrent trop intelligent et trop redoutable. Il reste maître du terrain, mais cette victoire l'expose à tous les yeux, et les masses musulmanes, surtout dans les villes, sont tout naturellement portées à juger du peuple arménien tout entier par ces spécimens éminents, dont l'élévation leur semble insolente.

Il faut tenir compte de tous ces éléments, et encore de quelques complots réels, — absurdement exagérés par les relations de source ottomane, — qui ont pu être tramés çà et là par des Arméniens révolutionnaires. Ces derniers, somme toute, sont peu nombreux, et résident surtout à l'étranger, d'où ils s'efforcent de

faire parvenir à leurs compatriotes des publications clandestines (1). Cette propagande trouve d'ailleurs une large excuse dans le légitime ressentiment qui l'inspire. L'attaque de la Banque ottomane par les Arméniens de Constantinople n'était point une provocation, mais une réponse.

Voilà donc la situation : un peuple agricole, dont les individualités d'élite se font de hautes situations commerciales, habite *çà et là* les vallées, et parfois aussi les hauteurs, d'une région montagneuse, où presque tous les plateaux sont le domaine de bandes pillardes. Ce peuple est chrétien : les pillards sont musulmans. Ce peuple est peu apte au métier des armes, dont la domination turque exempte d'ailleurs tous les chrétiens. Les pillards, au contraire, sont guerriers par tradition, et le Turc, en les convertissant à la loi du Prophète, les a investis immédiatement de fonctions militaires. En beaucoup de pays, les gens inoffensifs ont, contre les bandits, la ressource d'appeler le gendarme. En Arménie, le gendarme et le bandit ne diffèrent souvent que par des nuances. C'est avec celui-ci qu'on fait celui-là.

Toutefois, même avec cette formidable inégalité entre les deux parties en présence, les proportions inusitées prises par les derniers massacres ne se comprendraient pas sans un parti pris systématique de la part des hauts fonctionnaires turcs, et ce parti pris, — absolument établi par les enquêtes des six ambassades, — ne s'expliquerait pas lui-même sans une certaine crise intellectuelle que traverse depuis quelques années le monde ottoman.

Ce monde donne des signes évidents de mauvaise humeur. La tutelle de l'Europe lui pèse, d'autant plus que cette tutelle n'est pas franchement déclarée, que la susceptibilité des Sultans a été jusqu'ici respectée à l'aide des plus ingénieux artifices. Car le Turc est fier, malgré sa décadence. Il est fier, parce qu'il est de race militaire, et que ses ancêtres ont été de grands conquérants. Il est fier parce qu'il a pris depuis plusieurs siècles l'habitude du

(1) Nous avons été témoin nous-même, dans une imprimerie peu connue, des *trucs* ingénieux employés pour faire parvenir sans encombre ces publications à leur adresse. Bien entendu, nous n'avons pas à les dénoncer ici.

commandement, et que cette habitude se concilie malaisément avec les humiliations de l'obéissance. Or, avec le progrès des communications et des informations, le Turc, intelligent d'ailleurs lorsqu'il s'en donne la peine, finit bien par s'apercevoir, — si l'on nous passe une expression familière, — qu'on se moque cérémonieusement de lui. Les Sultans ont vu, depuis un siècle, leur empire démembré par les puissances. Celles-ci, sous prétexte de vassalités, d'autonomies, d'occupations temporaires, de privilèges locaux, ont tantôt mis la main sur des provinces turques, tantôt créé de nouveaux États. Sans doute de beaux débris subsistent encore, mais, même sur ces territoires qu'on lui a laissés, la Turquie n'a pas les mains libres. Les fameuses « capitulations » sont là pour la paralyser. Partout des drapeaux étrangers, abritant de petites républiques indépendantes. Les consuls ont en Turquie des droits, une inviolabilité, une juridiction qu'ils n'ont nulle part ailleurs. Les « Francs » échappent à des impôts qui pèsent lourdement sur la race dominatrice. Avec le rapprochement des peuples et le nivellement des idées, ces exceptions se détachent de plus en plus en pleine lumière et, à mesure que la comparaison devient plus facile avec le régime des autres peuples, les Turcs finissent par reconnaître amèrement la grandeur des concessions anormales que nous leur avons arrachées. N'osant les retirer, ils font mine parfois de les restreindre; ils chicanent sur des détails; ils émettent la prétention d'empêcher désormais toute création d'école chrétienne. Certains symptômes, en un mot, permettent de conjecturer qu'une colère sourde couve en Turquie contre l'Europe tout entière. Endormis jusqu'ici dans leur isolement social et mental, les fils d'Othman n'avaient pas encore songé à mesurer la profondeur de leur chute. Ils la mesurent aujourd'hui, et ils en sont effrayés.

Leur seul espoir, dans ce réveil humiliant, c'est la division des puissances. Ils savent que leurs six tuteurs ne sont pas d'accord et ne peuvent l'être. La tranquillité où on les laisse provient de ce qu'ils occupent le centre d'un tourbillon où s'agitent des ambitions contradictoires. Tel encore un homme débile, poussé par diverses mains en sens contraires, se tient debout sans diffi-

culté. La lenteur mise par les six ambassades à réclamer énergiquement en faveur des Arméniens montre à quel point ces divergences se font équilibre. Passons donc en revue ces puissances, et examinons brièvement, pour chacune d'elles, les intérêts qui sont en jeu.

L'Allemagne n'a pas beaucoup de nationaux en Turquie d'Asie ; le luthéranisme n'y est presque pas représenté. Le chemin de fer concédé à une société allemande dans le nord-ouest de l'Anatolie n'est pas menacé par les événements. L'intérêt de l'Allemagne consiste surtout, — la chose n'est pas douteuse, — à paralyser la Russie.

L'Autriche éprouve évidemment le même désir, parce qu'elle éprouve les mêmes ombrages. D'autre part, un nouveau démembrement de l'Empire ottoman ne serait pas pour lui déplaire. Déjà la Bosnie et l'Herzégovine, *occupées* par ses troupes, — quoique encore nominalement placées sous la souveraineté du Sultan, — sont de véritables provinces autrichiennes. La possession de Salonique couronnerait à merveille cette petite pointe vers l'Orient. L'Autriche, qui compte à peine quelques ports sur l'Adriatique, aurait un magnifique dégagement sur l'Archipel.

Mais ni l'Allemagne ni l'Autriche ne sont directement intéressées dans la question *arménienne*. L'Italie, plus que ses deux alliées, peut alléguer certaines raisons d'intervenir. Parmi les missionnaires catholiques répandus dans l'Arménie se trouvent des religieux italiens. Bien des cités de l'Asie Mineure se souviennent d'ailleurs de l'antique puissance de Gênes et de Venise. Le sang italien coule chez beaucoup de Levantins. Si une intervention se produit, l'Italie l'appuiera volontiers, mais elle ne prendra pas d'initiative. Nouvelle venue parmi les grandes puissances, elle attend l'exemple de ses aînées.

Restent trois puissances : l'Angleterre, la Russie, la France, de qui l'on attend plus spécialement l'initiative. Notons que ce sont les flottes unies de ces trois nations qui, en 1827, ont foudroyé la flotte turque à Navarin.

Comme intérêts « substantiels », l'Angleterre peut invoquer la la défense des Arméniens protestants. Ces derniers, dans l'Arm é-

nie proprement dite, sont plus nombreux que les Arméniens catholiques (1).

Que des motifs politiques se mêlent à cette propagande, la chose est indéniable. L'on trouverait des Anglais pour l'avouer eux-mêmes. Toujours est-il que l'Angleterre, d'une façon ou de l'autre, a fourni à l'Arménie des *hommes*, des missionnaires, qui ont quitté leur pays pour aller s'installer là-bas (2). Seule une race douée d'expansion peut se permettre ces fantaisies. On accuse l'Angleterre de se mêler de tout et de chercher à intervenir partout. C'est que partout, en cherchant plus ou moins, l'on trouve des nationaux anglais. Le gouvernement britannique a-t-il parfois élargi avec préméditation le champ de son action politique, en envoyant tout exprès certains de ses nationaux en des endroits où il se proposait d'intervenir plus tard? C'est ce que l'on soupçonne non sans raison. Encore faut-il que de simples particuliers ou des sociétés privées, en ce cas, soient toujours prêts à seconder les vues du pouvoir, ce qui n'arrive pas dans tous les pays.

Mais l'Angleterre ne fournit pas seulement beaucoup d'hommes; elle fournit encore beaucoup d'argent.

La richesse de nos voisins d'Outre-Manche les a mis à même, en effet, de secourir par des aumônes plus généreuses que celles des autres peuples les victimes des derniers massacres. Les souscriptions françaises, malgré le nombre imposant des souscripteurs, n'ont produit que des totaux relativement modestes. C'est que nous ne rallions guère, en pareil cas, que la grande armée des petites bourses, et que l'économie traditionnelle de la race préside à la charité comme aux autres dépenses de la vie. Une souscription anglaise, au contraire, se chiffre tout de suite par des millions. Or, si les petits ruisseaux font les grandes rivières, ce qui n'est pas toujours vrai, les gros ruisseaux arrivent beaucoup mieux et plus vite au même résultat. En un mot, les Arméniens ruinés, proscrits, dénués de tout, ont reçu des Anglais, selon

(1) 80.000 contre 58.000, d'après M. de Contenson. En Anatolie, les Arméniens catholiques l'emportent sur ces derniers. Selon le P. Charmetant, le nombre total des catholiques dépasse celui des protestants.

(2) Beaucoup de missionnaires sont américains, mais protégés par l'Angleterre.

toute vraisemblance, plus de secours matériels qu'ils n'en ont reçu des autres nations où l'on plaint leur sort. Cela les habitue forcément à regarder du côté de l'Angleterre, et nos missionnaires catholiques, — dont le dévouement a fait tout ce qu'il a pu, — sont les premiers à constater cette tendance.

Il serait puéril de dénier toute sincérité et toute générosité à ces sympathies anglaises. Seuls les anglophobes de profession peuvent y voir un pur calcul. La vérité, c'est que les intérêts du peuple britannique s'accordent avec ses sentiments, et que la Grande-Bretagne serait heureuse, en prenant l'initiative déclarée d'une intervention, même militaire, de dérober à la Russie l'affection des Arméniens. Elle établirait, entre la Méditerranée et le Caucase, un rempart moral qui protégerait, contre les attaques du colosse moscovite, l'établissement qu'elle rêve pour l'avenir dans la vallée d'Euphrate.

C'est en Arménie, en effet, que l'Euphrate prend sa source. Ce fleuve, dont l'embouchure est dans le golfe Persique, mais dont le cours supérieur se rapproche notablement de la Méditerranée, a été, dans les temps anciens, une des *routes* les plus fréquentées et les plus riches du monde. C'est un long couloir par où l'on a passé, par où l'on ne passe plus, par où l'on pourra passer encore. Or ce couloir mène dans l'Inde, la plus riche des colonies anglaises. Le canal de Suez y mène aussi, sans doute; mais deux sûretés valent mieux qu'une. D'ailleurs le canal est encore français, et en temps de guerre, sa destruction est aisée. Installée à Chypre, en face du golfe d'Alexandrette, l'Angleterre mesure la faible distance qui la sépare de la fameuse vallée. Elle compte les kilomètres de rails qu'il faudra poser pour joindre une mer à l'autre et restaurer sur ce point du globe le gigantesque transit qui s'y opérait il y a trois mille ans. Peut-être rêve-t-elle à son profit la résurrection de Babylone.

Ni la Russie ni la France ne sauraient accepter cette perspective.

L'idéal de la Russie est très net. Maîtresse d'une partie de l'Arménie, elle voudrait s'annexer purement et simplement l'Arménie turque. La possession de la première lui semble le meilleur des

titres à l'absorption de la seconde. La ligne qui sépare en Asie l'empire des Tsars de l'empire des Sultans est une frontière fictive, quoique montagneuse. Le Caucase franchi, toute limite devient précaire dans ce chaos de chaînons capricieux (1). Pourquoi ne pas avancer jusqu'au bout, puisqu'on est arrivé à moitié chemin?

La Russie aspirant à s'annexer tous les Arméniens, la question est de savoir pourquoi cette puissance est demeurée si profondément inerte depuis le début des massacres. Cette attitude paradoxale a surpris beaucoup de gens. On a observé que la situation antérieure était renversée : l'Angleterre, naguère vouée à la défense de l'Empire ottoman, s'est montrée la plus ardente à le compromettre, pendant que la Russie, autrefois l'ennemie jurée de ce même Empire, a semblé le prendre sous sa protection. On croit que la Russie redoute la constitution d'une Arménie autonome, *qui achèverait de la séparer de la Turquie.* La Russie a jadis favorisé l'émancipation des principautés danubiennes : elle espérait ainsi se créer, sous le nom d'États amis et protégés, de véritables prolongements de son propre territoire. Déçue dans ses calculs, elle craint de retomber dans la même faute. Elle veut tout ou rien, Arménie Russe ou Arménie Turque. Son but est de se rendre, par le retard même qu'elle apporte à son action, aussi nécessaire que possible. Elle serait heureuse de forcer la main à l'Europe et de se faire octroyer par celle-ci le droit exclusif de garantir par les armes la sécurité des chrétiens d'Orient. Une Bulgarie asiatique serait un obstacle sur son chemin ; d'autant plus que les Arméniens du Nord, sujets du Tsar, voyant leurs voisins du Sud jouir des bienfaits de l'autonomie, pourraient fort bien avoir l'idée de la revendiquer pour eux-mêmes.

Voilà pourquoi la Russie n'a pas bougé, elle qui, parmi les grandes puissances, est la plus voisine du théâtre des massacres, et dont les régiments n'auraient qu'à faire un pas pour mettre bon ordre à la situation. La politique seule l'a retenue. La religion, du reste, ne l'invitait pas formellement à agir, vu que le

(1) Deux cours d'eau assez importants, l'Araxe et le Tchorouk, coupent cette frontière, qui ne suit donc pas une crête.

rite arménien, aux yeux des orthodoxes, est entaché d'hérésie (1). Mais cette abstention n'a malheureusement pas immobilisé le seul gouvernement de Saint-Pétersbourg. Elle a encore, par contre-coup, paralysé la bonne volonté de la France.

Il est beau de montrer de la complaisance envers une nation amie, mais cette complaisance ne devrait pas aller jusqu'à lui sacrifier l'exercice d'un droit séculaire, au moment précis où il engendre un impérieux devoir. Le droit de la France à intervenir dans la question arménienne est en effet le plus clair, le premier en date et le moins incontestable de tous. Il découle des « capitulations » qui, depuis plus de trois siècles, accordent à ce pays la protection de tous les catholiques domiciliés sur le territoire ottoman. Plusieurs phénomènes historiques, on le sait, expliquent ce privilège ; les croisades d'abord, qui ont laissé de vivaces souvenirs dans cet Orient, pays de la tradition, ensuite l'alliance durable contractée entre les Sultans et les rois de France contre la maison d'Autriche. La première cause a procuré à la France du prestige auprès des Orientaux ; la seconde lui a concilié pendant longtemps les bonnes grâces des autorités musulmanes. Il fut un temps où les ambassadeurs français à Constantinople faisaient, selon l'expression vulgaire, « la pluie et le beau temps ».

Les ambassadeurs et consuls des autres puissances européennes ont, depuis lors, conquis à leur tour la juridiction sur leurs nationaux. Nos privilèges, longtemps exclusifs, sont aujourd'hui partagés ; mais ce que les puissances n'ont pu changer, c'est le respect invétéré des populations pour les représentants de la France et *l'habitude acquise*, par les catholiques indigènes, de s'adresser exclusivement à nos consuls lorsqu'ils ont besoin de protection. Il y avait là des groupements antérieurs trop solidement élaborés par les siècles pour être dissous par la diplomatie. L'Autriche et l'Italie, puissances catholiques, ont dû s'incliner devant la force des choses et laisser en communion avec la France, pour ainsi dire, tous les Maronites, Chaldéens, Arméniens, Syriens, qui étaient aussi restés en communion avec l'Église romaine.

(1) La majorité des Arméniens pratique la religion grégorienne, qui se rattache à l'hérésie d'Eutychès, ou monophysite, vivement répudiée par les Grecs.

L'influence française en Orient provient donc exclusivement de la religion; et cette influence s'exerce dans un pays où la religion, pour des causes qu'il serait trop long d'exposer ici, a toujours disposé d'une certaine puissance matérielle (1). Mais il y a plus : la religion se confond ici avec les *cultures intellectuelles,* et nos missionnaires, surtout depuis quelques dizaines d'années, ont su donner un admirable développement à leurs établissements d'instruction (2).

Nous avons des Capucins à Sinope, à Trébizonde, à Samsoun, à Inéboli, à Erzeroum, à Smyrne, à Mardin; des Frères de la Doctrine chrétienne à Trébizonde et Erzeroum; des Assomptionnistes à Brousse, des Carmes à Bagdad, des Dominicains à Mossoul. Ces derniers, qui rayonnent tout autour dans l'Arménie et l'antique Assyrie, dirigent un séminaire syro-chaldéen (sorte d'Université), une imprimerie polyglotte qui est un phénomène dans la région, et plusieurs écoles (à Djeziré, Seert, Van, Amedeak, Mar-Yacoub, etc.). Smyrne, outre les Capucins, possède un grand collège de Lazaristes, dix écoles de Frères, dix écoles des Filles de la Charité, un pensionnat des Dames de Sion. Partout des religieuses, Oblates, Filles de la Charité, Sœurs de Saint-Joseph, de Nazareth, se consacrent à l'enseignement des petites filles. Les établissements des Jésuites forment une ligne longue et presque droite qui, partant de Marsivan sur la mer Noire, traverse l'Asie Mineure à l'endroit où l'Arménie devient plus proprement l'Anatolie, longe la côte de Syrie et vient aboutir à Minieh, dans la haute Égypte. Ils occupent Marsivan, Amasia, Tokat, Siwas, Césarée, Adana, dans l'Asie Mineure; Alep, Damas, Beyrouth, Bikfaïa, Ghazin,

(1) « Les peuples orientaux sont agrégés les uns aux autres, non pas, comme nous, par la géographie, la politique ou l'administration, mais par leurs cultes, par leurs rites; ils font corps par communions, par confessions religieuses : ils n'ont d'autre patriciat que leurs clergés...

« Voilà pourquoi, aux yeux de tous les Orientaux, la France, c'est le catholicisme; l'Angleterre, c'est le protestantisme; la Russie, c'est la religion grecque. Il ne s'agit pas de savoir si cela répond ou non à nos idées, à notre tour d'esprit : cela est ainsi. » (P. F. Rouvier, *Loin du Pays*, ch. X.)

(2) Voir l'intéressant ouvrage du P. Frédéric Rouvier, *Loin du Pays*; Retaux, Paris. — Le chapitre VI contient un tableau clair et résumé de tous les établissements catholiques dans l'Empire ottoman.

Hans, Saïda, Tanaïl, Zahlé, dans la Syrie. On connaît leur célèbre Université de Beyrouth, en faveur de laquelle nos ministères les plus radicaux font toujours voter quelques crédits. Autour de cette Université rayonnent cent quatre-vingt-quinze écoles primaires dirigées soit par les Jésuites, soit, sous le patronage de ceux-ci, par les religieuses Mariamettes, de race maronite, absolument françaises de cœur. Ils dirigent à Tanaïl un orphelinat agricole. Nous ne parlons pas ici de leurs grands collèges d'Égypte, qui répandent autour d'eux la langue française. Mais les Jésuites ne sont pas seuls en Syrie. Nous retrouvons les Lazaristes à Antoura et à Damas, les Franciscains à Alep, les Frères à Beyrouth, Tripoli, Latakié. Encore à Beyrouth, les pensionnats et écoles des Dames de Nazareth et des Sœurs de Saint-Joseph. En Palestine, enseignent deux cent cinquante religieuses françaises. Nos écoles, c'est-à-dire les écoles dirigées par les religieux français, comptent, pour la Syrie seule, *vingt-trois mille enfants* (1).

Il est vrai que la Syrie est le centre le plus actif de notre influence, mais la partie septentrionale de cette région, c'est-à-dire le vilayet d'Alep, contient déjà nombre d'Arméniens, et d'ailleurs l'énumération qui précède montre que les missions françaises, surtout celles des Jésuites et des Capucins, sont nombreuses dans les provinces ensanglantées par les récents massacres (2). Or, ces massacres ont coûté la vie à beaucoup d'Arméniens catholiques, fidèles de nos missions.

La France a donc tous les titres nécessaires pour intervenir. Cette intervention surviendrait comme un prolongement, une sanction de sa juridiction consulaire. On peut même dire qu'une vigoureuse action de notre part est indispensable au maintien de notre prestige. Une légende héroïque, conservée de père en fils dans les récits de famille, s'est faite en Orient autour de notre nom. On croit à notre force comme à notre générosité. Continuons à nous abstenir, la légende tombera d'elle-même,

(1) Statistique du P. Rouvier, *Loin du Pays*.

(2) Ces provinces sont les vilayets de Trébizonde, d'Erzeroum, de Bitlis, de Van, de Maamouret-ul-Azir, de Diarbékir, de Siwas, d'Alep, d'Adana, d'Angora, d'Ismidt : soit tout l'orient de l'Asie Mineure avec les bordures septentrionales de la Mésopotamie et de la Syrie.

et les populations, opprimées — catholiques ou dissidentes, — tendront désormais les bras vers d'autres protecteurs.

Sans envisager ici l'hypothèse d'une dislocation définitive de l'Empire ottoman, — hypothèse dont la réalisation peut encore être lointaine, — disons un mot de la solution qui, provisoirement au moins, nous semblerait pouvoir atténuer les chances futures de désordre dans les régions dont il s'agit.

Cette solution, elle s'est réalisée pratiquement sur un point, et la méthode d'observation nous dit que c'est de là qu'il faut partir, par conséquent, pour résoudre le cas des zones voisines.

Il s'est trouvé, au cours des massacres, un groupe assez compact d'Arméniens qui, favorisé par la nature des lieux et par sa propre agglomération, a su opposer aux meurtriers une résistance victorieuse. Ce groupe est celui de Zeïtoun, dans la petite Arménie, non loin du golfe d'Alexandrette. Là sont les gorges du Taurus et le nœud montagneux qui le raccorde à l'Anti-Taurus. Les villages, situés sur des hauteurs, y sont relativement faciles à défendre. Vingt mille Arméniens, pendant trois mois, s'y sont défendus. Kurdes, Lazes, Circassiens, troupes régulières, ont essayé en vain d'entamer ce bloc récalcitrant. Les ambassades, à la fin, s'en sont heureusement mêlées, et les Zeïtouniotes ont obtenu de la Porte une « capitulation » octroyant à ce coin de terre deux privilèges très appréciables : un gouverneur chrétien et des gendarmes chrétiens.

Il est deux choses, en effet, dont le Turc ne se dessaisit pas volontiers : le droit de commander et celui de porter les armes. Il peut laisser aux Grecs le commerce, aux Francs l'instruction; mais deux classes de gens, les fonctionnaires et les soldats, sont presque toujours de pure souche ottomane. Quand, dans une localité perdue de l'Arabie, il ne se trouve que deux Turcs, l'on peut être sûr que l'un est le représentant du pouvoir et que l'autre porte un cimeterre. La concession faite aux Zeïtouniotes est donc très importante. Elle garantit leur sécurité dans la mesure où elle peut l'être, leur fournit en tous cas des moyens encore plus efficaces de résistance et, en définitive, leur donne

presque une existence nationale, puisque, là où le Turc n'est plus ni fonctionnaire ni soldat, il n'est plus rien.

Il s'agirait donc, ce nous semble, d'*élargir* tout simplement l'*exception* de Zeïtoun, d'étendre les privilèges de ce coin d'Arménie à l'Arménie tout entière, de créer des divisions territoriales pour séparer autant que possible les Arméniens et les Kurdes, et d'installer partout, dans les circonscriptions de race arménienne, des gouverneurs et des gendarmes chrétiens. Évidemment la chose souffre bien des difficultés. Il est bien des lieux, et surtout bien des villes, où chrétiens et musulmans se mêlent et se coudoient. Mais peut-être l'obstacle n'est-il pas insurmontable. Après les événements de ces quinze derniers mois, il est clair que les chrétiens ont une tendance très prononcée à se retirer loin des musulmans. Ce mouvement de séparation pourrait être exploité et régularisé. Les provinces chrétiennes, une fois délimitées, serviraient d'asiles aux chrétiens des provinces musulmanes, si les persécutions se renouvelaient. Quant aux musulmans des provinces chrétiennes, ils n'attendraient même pas le premier conflit, et se retireraient probablement en masse, comme ont fait, à deux reprises, les Turcs de Grèce et de Thessalie. Le Turc n'est plus nomade, mais il émigre facilement. Il faut qu'il soit le maître quelque part ; sinon, il s'en va. Le Kurde, demi-nomade, s'en irait plus facilement encore (1).

Le rôle des puissances, comme de juste, serait de garantir l'exécution des réformes et de châtier au besoin, par une intervention immédiate, toute nouvelle agression qui se produirait. On pourrait désigner d'avance, en un congrès diplomatique, la puissance qui devrait agir, sous le contrôle des autres, dans le cas de nouveaux troubles en telles ou telles régions déterminées. En ce qui concerne l'Arménie du Nord, ou grande Arménie, la Russie semble toute indiquée pour ce rôle, et elle l'accepterait si elle se sentait déléguée par toute l'Europe. Pour la petite Arménie, qui

(1) Il est actuellement question d'une réforme moins radicale, qui instituerait dans chaque localité une gendarmerie mixte, composée d'éléments chrétiens et musulmans, au prorata des deux groupes de population. Moins bon en lui-même, ce système sera peut-être, sur certains points, le seul applicable. L'expérience seule permettra de juger.

vient effleurer la Méditerranée, la France et l'Angleterre devraient s'entendre amicalement. L'Angleterre, maîtresse de Chypre, aurait l'avantage de pouvoir débarquer rapidement ses troupes sur les lieux. La France aurait pour justification l'importance numérique assez considérable des catholiques dans la région du Taurus, ainsi que la nécessité de protéger efficacement ses graves intérêts de Syrie.

Si la calme et sereine observation des lieux et des faits présidait aux combinaisons des diplomates, et l'emportait dans leurs considérations sur les petites intrigues machiavéliques, moins de forces et de bonnes volontés seraient perdues. L'examen attentif de la nature même des choses, la configuration du sol, les indication des mœurs, les leçons de l'histoire, les clartés fournies par l'exemple des *échantillons prospères*, devraient servir de base aux projets de reconstruction élaborés par ces trop habiles architectes. C'est l'Arménie, avant tous, qui doit donner son avis sur la question d'Arménie, et la solution de celle-ci doit être aussi *arménienne* que possible, si l'on ne veut pas s'exposer, soit à créer de toutes pièces des organismes bâtards, inhabiles à s'adapter aux conditions sociales de la race, soit à provoquer, par quelque erreur réelle dans la distribution des rôles entre les puissances, quelque conflagration européenne dont les suites ne seraient pas moins sanglantes que les massacres d'Arménie.

G. D'AZAMBUJA.

LA GÉOGRAPHIE SOCIALE

DE LA FRANCE

V

LA RÉGION DE LA PETITE CULTURE EN PETITE PROPRIÉTÉ ISSUE DE LA COMMUNAUTÉ PASTORALE

II. — Les trois variétés principales de cette région.

Dans notre précédent article, nous avons expliqué comment les Vallées sont la région par excellence de la Petite Culture en Petite propriété, et comment, parmi toutes les vallées de la France, celles qui sont situées au Sud de la Loire ont été particulièrement occupées par des populations issues de la communauté pastorale. C'est par là qu'elles se distinguent particulièrement des vallées situées plus au Nord. Elles constituent la région de la Petite culture en Petite Propriété, issue de la Communauté Pastorale.

Si ces Vallées présentent les caractères généraux que nous avons indiqués, elles offrent d'autre part des différences qui permettent de les classer en trois grandes Variétés :

1° *Les Vallées du bassin du Rhône;*

2° *Les Vallées du bassin de la Garonne;*

3° *Les Vallées du bassin de la Loire.*

En indiquant les traits les plus importants qui caractérisent

(1) Voir les cinq livraisons précédentes.

chacune de ces Variétés, j'ai seulement pour but d'opérer un premier débrouillage, et d'ouvrir la voie à ceux de nos lecteurs qui voudraient bien nous aider à pousser plus loin cette analyse et cette classification très élémentaires.

I. — LES VALLÉES DU BASSIN DU RHÔNE.

Les différences que nous allons constater entre les populations de ces trois groupes de vallées peuvent se ramener à deux causes : le *Lieu* et les *Origines historiques*. Voyons d'abord l'action de ces deux causes dans les vallées du bassin du Rhône.

1° *Caractères résultant du Lieu.* — L'action du Lieu, dans ce groupe de Vallées, a pour effet d'entraver le développement intense de la culture.

La culture est d'abord entravée par le *débit irrégulier des rivières*, qui, pendant l'hiver, se transforment souvent en torrents dévastateurs. L'irrégularité des cours d'eau du bassin du Rhône est due à plusieurs circonstances :

La première est la rapidité des pentes, produite par la proximité des montagnes. Il suffit de jeter les yeux sur une carte physique de la France pour remarquer que la vallée du Rhône et les vallées qui y aboutissent sont profondément et étroitement encadrées au milieu de deux grands massifs de montagnes, les Alpes à l'Est, le Plateau central à l'Ouest. Lancées sur ces pentes rapides, les eaux se précipitent en torrents d'autant plus terribles que ces hautes montagnes tiennent en suspension et laissent ensuite échapper brusquement d'énormes masses de neiges liquéfiées.

Ces avalaisons d'eau sont d'autant plus soudaines et dévastatrices que les pentes de ces montagnes ont été généralement déboisées par l'imprévoyance de ces populations demi-pastorales. Pour comble de malheurs, ces régions sont exposées périodiquement à des pluies d'orage occasionnées par la différence de température entre les Cévennes et les régions basses de la vallée du Rhône; il règne alors une sorte de *gulf stream* aérien, qui précipite sur tout le pays et en peu de temps d'énormes masses d'eau.

En voilà plus qu'il n'en faut pour rendre la culture aléatoire.

L'illustre Portalis, assesseur d'Aix et gouverneur du pays dans l'Assemblée des communautés, signalait, en 1780, ce danger perpétuel : « L'état de la Provence, disait-il, n'est pas assez connu. Dans les temps les plus calmes et les plus heureux, notre existence n'est que précaire... Dans la moitié de la Provence, les campagnes sont menacées par les rivières et par les torrents : il faut se défendre par des digues contre les débordements et retenir, par artifice, un sol penchant, toujours prêt à s'échapper. Telle est la position de la Provence, que les biens y sont périssables, l'entretien onéreux, les récoltes incertaines, les accidents fréquents et périodiques, et, par intervalles, la dévastation entière et désolante. »

Et cependant cette irrigation, qui constitue un danger, est un élément de fertilité indispensable sous ce climat sec et chaud. Ce n'est qu'à ce prix qu'on peut obtenir de belles cultures. La partie de la vallée du Rhône qui appartient au département du Vaucluse n'a dû sa prospérité agricole qu'à une irrigation artificielle compliquée et qui a été très coûteuse à établir. La Sorgue fut autrefois divisée par l'administration pontificale en mille dérivations qui distribuent la fertilité sur un vaste territoire. C'est également par des canaux ouverts depuis plus de six cents ans que la vallée de Cavaillon a été fertilisée. Plus récemment, un canal de dérivation de la Durance, exécuté aux frais d'une association locale, a fertilisé la région de Carpentras.

La Durance est, pour toute la vallée qu'elle parcourt, soit le pire des fléaux, soit la source de la richesse : tout dépend d'une canalisation et de rigoles plus ou moins bien faites, plus ou moins bien entretenues. De même, la vallée de l'Huveaune a décuplé de valeur et de fertilité depuis l'achèvement du canal de Marseille qui irrigue toutes les terres sur son parcours. Les canaux de Craponne, de Boisgelin, des Alpines ont également amené avec eux la fertilité.

En somme, dans le bassin du Rhône, la nature torrentielle des rivières combinée avec la sécheresse du climat s'opposent à la culture, et on ne peut en triompher qu'en recourant à une ca-

nalisation et à une irrigation artificielles toujours compliquées et coûteuses. En fait, cette canalisation ne peut être entreprise que par les pouvoirs publics ou par une collectivité quelconque disposant de ressources importantes. Nous dirons plus loin comment cette condition a pu se réaliser.

Une autre difficulté qui s'oppose à la culture est le manque d'engrais. Par suite de la sécheresse, la création de prairies naturelles, et par conséquent l'élevage d'animaux de l'espèce bovine, sont rendus très difficiles en dehors des régions soumises à l'irrigation. Le cultivateur n'a donc, en général, à sa disposition que l'engrais fourni par les moutons, ce qui diminue notablement la puissance productive du sol.

L'habitant de ces vallées est enfin détourné de la culture par l'abondance des productions spontanées (1) : sur les hauteurs circonvoisines, ce sont les hauts pâturages des Alpes et du massif central ; sur les coteaux, ce sont les productions arborescentes les plus variées, depuis le châtaignier et le noyer dans les vallées hautes, jusqu'à l'amandier, l'olivier et la vigne dans les vallées basses. Des populations ainsi favorisées par une nature généreuse sont naturellement peu portées au travail pénible de la culture.

Voilà donc une première constatation : le Lieu n'est pas favorable au développement de la culture dans ces vallées.

2° — *Caractères résultant de l'origine historique.* La formation antérieure d'une race peut la rendre plus ou moins apte à lutter contre les difficultés d'un lieu déterminé. L'Indien de l'Amérique du Nord n'a su tirer aucun parti d'un sol que les émigrants européens ont mis en culture d'une façon si remarquable : c'est que les uns et les autres n'avaient pas la même origine.

Nous connaissons la formation historique des populations qui sont venues s'établir dans le bassin du Rhône. C'était d'abord un mélange de Celtes et d'Ibères, auxquels vinrent ensuite se superposer, en dominateurs, des commerçants grecs et latins arrivés à travers la Méditerranée. Ces commerçants étaient at-

(1) Voir la livraison d'août 1896.

tirés dans la vallée du Rhône, par la perspective de faire le commerce avec les pays neufs. On sait assez que le trafic avec des populations peu civilisées est particulièrement avantageux, parce qu'on leur achète très bon marché des objets de grande valeur et qu'on leur vend très cher des objets qui ont peu de prix. C'est ainsi qu'actuellement en Afrique, les trafiquants des comptoirs européens obtiennent de la gomme, de l'ivoire, des épices, etc., contre de petites quantités de verroterie, de très mauvaises eaux-de-vie, ou de tissus grossiers.

Pour les commerçants phéniciens, grecs et latins de l'antiquité, la Gaule représentait les « pays neufs » et le bassin du Rhône était la grande voie, l'unique voie d'accès facile vers ces pays. En remontant la vallée du Rhône, puis celle de la Saône, on atteignait, au moyen d'un court « portage », soit la vallée de la Loire, soit celle de la Seine que l'on descendait jusqu'à l'Océan ou jusqu'à la Manche, pour gagner la Grande-Bretagne. Ces routes fluviales étaient alors la grande voie commerciale de la Gaule. C'est ce qui explique l'empressement extraordinaire des peuples commerçants de la Méditerranée à établir des comptoirs dans la vallée inférieure du Rhône et à en jeter d'autres, de distance en distance, le long de ce cours d'eau qu'ils jalonnaient ainsi pour s'en assurer le trafic. Massilia (Marseille), Arelate (Arles), Nemausus (Nîmes), Arausio (Orange), Vienna (Vienne), Lugdunum (Lyon), Augustodunum (Autun), étaient les étapes les plus fameuses et les plus anciennes de cette route commerciale.

Tels furent, dans l'antiquité, les dominateurs de ces vallées si peu favorables à la culture. Les Celtes et les Ibères, populations semi-pastorales, avaient peu de prédispositions pour les travaux agricoles : ils n'apparaissent nulle part comme des défricheurs. Quant aux Grecs et aux Romains qui avaient été attirés par le commerce, si, à cette époque, ils s'étaient détournés de la culture, du moins ils étaient aptes à y plier les autres : ils pratiquaient la culture au moyen de colons, ou d'esclaves, gouvernés par un intendant, le *villicus*.

D'ailleurs, le développement des villes de commerce, dans la

vallée du Rhône, surtout dans sa partie inférieure, donnait à cette culture un débouché certain et rémunérateur.

Il est vrai que l'exploitation du sol était subordonnée, ainsi que nous venons de le voir, à une irrigation compliquée et coûteuse. Mais ces commerçants enrichis par le trafic pouvaient employer des capitaux considérables à ces travaux d'utilité publique et nous savons qu'ils n'y manquèrent pas, ainsi qu'en témoignent les ruines d'aqueducs qui subsistent encore dans cette région.

C'est ainsi que les dominateurs de cette région, dans l'antiquité, triomphèrent des obstacles qu'opposaient à la culture les conditions du Lieu. Mais c'était un triomphe éminemment précaire, car cette irrigation artificielle et coûteuse ne pouvait être entretenue qu'à grands frais. Or, dans la débandade sociale qui suivit la chute de l'Empire et les invasions des Barbares, les travaux de conservation furent abandonnés et la culture dépérit du même coup.

Il se passa, pour la basse vallée du Rhône, ce qui s'était passé pour l'Égypte et pour l'Assyrie. On sait que la vallée du Nil, comme celle du Tigre et de l'Euphrate, également à cause de la sécheresse, n'ont pu être cultivées autrefois qu'au moyen d'un système compliqué d'irrigation, dont les ruines imposantes étonnent encore les voyageurs (1). Aussi, lorsque la puissance des Pharaons et celle des monarques de Chaldée et d'Assyrie s'évanouirent, le sable ne tarda pas à recouvrir ces grands travaux de construction et le désert reprit l'espace qu'on lui avait disputé un moment.

Depuis la chute de l'Empire romain et jusqu'à nos jours, les vallées du bassin du Rhône sont revenues tranquillement à la forme de petite culture imposée par les conditions du Lieu. On peut la caractériser en disant que c'est de la petite culture très extensive pratiquée à l'ombre des arbres fruitiers : nous avons vu, en effet, que cette région est, par excellence, celle où dominent les productions arborescentes. Appuyées sur cette ressource si spontanément offerte par la nature, les populations peuvent

(1) Voir, dans la *Science sociale*, les études de M. Babelon sur l'Assyrie, t. I, et celles de M. de Préville sur l'Égypte, t. IX et suiv.

se dispenser d'une culture plus intense et, en général, elles n'y manquent pas.

C'est surtout depuis Vienne jusqu'à la mer que s'accuse la partie la plus caractéristique de cette région. A partir de ce point, « le Rhône s'enfonce entre deux rangs de montagnes arides qu'illumine un soleil brûlant. Les prairies disparaissent et avec elles le gros bétail; les neuf départements riverains du fleuve n'ont pas ensemble la moitié du bétail que possède le seul département de Saône-et-Loire. Les pluies d'été manquent absolument. Le froment perd en quantité ce qu'il gagne en qualité; il ne talle plus, comme dans le Nord, faute d'une humidité suffisante; la population ne récolte plus de quoi se nourrir et se voit forcée de faire venir du dehors un supplément de grains. En revanche, les cultures arbustives, qui bravent la sécheresse par la profondeur de leurs racines, se multiplient; la vigne, d'abord, qui donne des produits de plus en plus généreux, puis le mûrier et l'olivier (1). »

On voit que, dans ces vallées, la culture ne se développe pas; elle n'est presque qu'un travail accessoire : les simples récoltes restent la ressource principale et leurs effets sociaux que nous avons précédemment décrits ne sont pas sensiblement atténués par cette petite culture si hésitante. Le bassin du Rhône est bien plus influencé par les productions arborescentes que par la culture. Il convenait donc de le signaler avant les autres, comme le point où l'on peut le mieux observer les premiers efforts de la Petite Culture pour se dégager des travaux de Simple Récolte.

Mais ce classement se justifie par une autre raison : c'est dans le bassin du Rhône que la petite culture en petite propriété domine le plus exclusivement, qu'elle est le moins associée à la grande culture et à la grande propriété. Ce fait s'explique par la disposition géographique de ce bassin, étroitement resserré entre de hautes montagnes et qui, pour cette raison, ne comprend guère que des vallées, à l'exclusion de tout plateau étendu.

La grande culture et la grande propriété n'ont donc pas trouvé

(1) L. de Lavergne, *Économie rurale de la France*, p. 242.

le moyen de s'y développer. Ainsi le caractère égalitaire et démocratique implanté dans cette région par la prédominance des productions arborescentes n'est pas modifié, mais est, au contraire, encore accentué par le fait de l'existence à peu près exclusive de la petite culture.

Pour pousser, comme il convient, cette rapide ébauche des caractères de la culture dans le bassin du Rhône, il faudrait maintenant le subdiviser suivant un certain nombre de variétés distinctes.

Ces variétés se détermineraient vraisemblablement suivant l'altitude, le climat, ou la nature des productions spontanées associées à la culture. On saisirait ces différences en décrivant chacune des régions naturelles et historiques qui se partagent ce bassin, et en y pratiquant quelques sondages profonds au moyen d'une ou deux monographies de famille exactement choisies d'après les caractères généraux que nous venons d'indiquer.

Voici, par exemple, la partie supérieure de la vallée de l'Isère, connue sous le nom de Grésivaudan. Par son voisinage des Alpes, qui lui assure une humidité plus persistante, et par sa profondeur, qui la met à l'abri de l'intempérie des saisons, elle jouit d'un climat remarquablement tempéré. Elle échappe ainsi à la sécheresse et aux difficultés culturales qui sont le trait dominant des vallées de ce bassin. Voilà une différence essentielle, dont les conséquences seraient à déterminer. Mais en même temps, cette vallée présente certains des caractères généraux que nous venons de signaler, par exemple la culture étroitement associée aux productions arborescentes : « Les champs sont complantés d'érables, de mûriers, de cerisiers, que la vigne entoure de ses tiges flexibles. Sous cet ombrage, on cultive le froment, l'orge, le maïs, les pommes de terre, le colza, le trèfle, la luzerne, le sarrasin, les légumes, et l'on assure que tous ces produits s'associent sans se nuire ; je n'ai pas besoin d'ajouter que c'est de la petite culture, elle seule peut entreprendre et réaliser de pareils tours de force. On y fait un grand usage de l'engrais humain, le

seul qu'il soit possible de recueillir avec une culture si intensive. » Il est clair que voilà une variété qui tranche sur toutes les autres et qui doit être décrite et classée à part.

On ne saurait la confondre, par exemple, avec les vallées du Vivarais, qui lui font pendant un peu plus au Sud, de l'autre côté du Rhône. Elles ne descendent plus des Alpes, mais du massif central. Les vallées sont plus étroites, plus escarpées, les céréales réussissent difficilement et une partie du sol résiste même à la culture. Aussi se rejette-t-on, avec d'autant plus d'énergie, vers celles des cultures arborescentes qui conviennent à cette altitude et à ce climat; la culture est associée à l'exploitation du noyer dont on extrait l'huile, du châtaignier dont les fruits d'une qualité supérieure servent à faire les « marrons de Lyon », du mûrier, qui sert à l'élevage des vers à soie.

Si on descend plus bas vers le Comtat et vers la Provence, on trouvera des variétés où la culture s'associe à des productions arborescentes plus méridionales, l'olivier, l'amandier, etc., et on notera, par le fait même, entre ces diverses variétés, certaines différences caractéristiques qui viennent trancher sur leurs caractères communs.

La détermination et l'explication de nouvelles variétés sociales constituent, en somme, le mode naturel de progression de la science.

II. — LES VALLÉES DU BASSIN DE LA GARONNE.

C'est ici, encore plus que dans le bassin du Rhône, qu'il serait nécessaire de diviser et de subdiviser, car cette région du Sud-Ouest est fractionnée en un grand nombre de variétés et de sous-variétés.

On peut, cependant, discerner certains caractères généraux qui permettront du moins de s'orienter.

1° *Caractères résultant du Lieu.* — Les vallées du bassin de la Garonne sont, en général, plus favorables à la culture que celles du bassin du Rhône.

Bien que certaines de ces vallées soient exposées à des inondations désastreuses, cependant le débit des rivières est ordinairement plus régulier que dans le groupe précédent, parce que les pentes sont moins rapides, par suite de la plus grande largeur du bassin.

Le climat est aussi moins sec, moins chaud et plus tempéré, parce que ce bassin, séparé des influences du Midi par la chaîne des Pyrénées, est, au contraire, largement ouvert vers le Nord. Aussi les prairies naturelles sont-elles plus étendues dans le fond des Vallées, ce qui permet d'élever plus de bétail que dans le Sud-Est. Cependant ce bétail est encore insuffisant pour fournir à la culture tout l'engrais dont elle aurait besoin. Les quatorze départements compris dans ce bassin ont moins d'animaux que les cinq départements de la Bretagne. Sur quelques points même l'insuffisance de fourrage est telle qu'on prend le parti de nourrir les bœufs à la main pour qu'ils n'en perdent rien.

Enfin, les productions arborescentes sont moins abondantes et moins variées; la culture y est donc d'une nécessité plus urgente pour la population; de fait, elle y occupe plus de place.

Et cependant elle est peut-être encore plus arriérée que dans le bassin du Rhône : les terres incultes, les jachères y couvrent d'immenses étendues. Non seulement on manque d'engrais pour entretenir la fertilité du sol, mais l'homme lui-même, l'homme surtout, se dérobe à la culture; il fuit l'effort et le travail pénible, qui retombent en grande partie sur les femmes. Ainsi que le constatait M. Baudrillart, en parlant de la Haute-Garonne, les hommes sont amollis et peu disposés à supporter la fatigue. « Ils évitent les longues marches, et même, quand les distances ne sont pas très grandes, ils préfèrent user des véhicules qui sont à la disposition du cultivateur; une des premières satisfactions qu'ils s'accordent dès qu'ils le peuvent, c'est une petite voiture avec un cheval. A plus forte raison, voit-on les menuisiers, les plâtriers et autres gens de métier du village, user de ces moyens de transport pour se rendre sur les points où on réclame leurs travaux (1). »

(1) Baudrillart, *les Populations agricoles de la France*, 3e série, p. 391.

Les travaux de transports exercent beaucoup plus d'attraits que la culture et, dans une partie de la région la plus rapprochée des Pyrénées c'est par ce genre d'entreprise qu'on s'élève. Ainsi, dans le *Labourd*, « les cultivateurs les *plus intelligents* se livrent à l'industrie des transports avec succès. Ils conduisent à Bayonne les charbons des forêts voisines, les vins et les laines d'Espagne, et ils en ramènent des planches et de la chaux (1) ». J'ai signalé ailleurs (2) le développement extraordinaire du colportage dans cette région, ce qui constitue un moyen analogue de se dérober à la culture, car le colportage tient à la fois du transport et du commerce. Dans sa note si lumineuse sur le Quercy, notre collaborateur, M. Bourjade, nous a montré les femmes et les jeunes filles se livrant au défonçage du sol avec la bêche et la fourche ; « elles y perdent une partie des charmes de leur sexe et y acquièrent ces formes robustes trop masculines qui frappent les voyageurs (3). La tendance des hommes à faire peser sur les femmes une partie des travaux de la culture, ou à s'y dérober, quand ils le peuvent, pour entreprendre les travaux plus faciles des transports et du commerce est bien accusée dans toute la région. Elle explique d'ailleurs en partie « le génie brillant et léger des Aqui- « tains », que les pénibles travaux de la culture ne viennent pas alourdir. »

2° *Caractères résultant de l'origine historique.* — On se rend compte de cet éloignement pour la culture, surtout chez les hommes, par ce que nous avons dit précédemment, à propos du vigneron de l'Armagnac, et relativement à l'origine historique des populations du Sud-Ouest (4). Ces populations ont subi moins directement et moins profondément que celles du Sud-Est l'influence des commerçants, grecs et latins; le travail de la culture y a été moins organisé par ces dominateurs habitués à conduire des hommes. D'autre part, ces populations sont venues en grande

(1) V. la monographie du « Paysan basque du Labourd », *Ouvr. des Deux Mondes*, t. V.

(2) Voir la livraison de sept. 1896, p. 289.

(3) V. le *Mouvement social*, livr. d'octobre 1894.

(4) Voir la livr. de sept. 1896, p. 287, 288.

partie, à travers l'Afrique du Nord, l'Espagne et les Pyrénées, c'est-à-dire par la plus grande route connue de steppes pauvres. Et nous savons que, sur cette route les populations vivent autant du commerce et des transports que de l'art pastoral : c'est le type des pasteurs-caravaniers. Quant à la femme, elle est chargée de la garde de l'oasis et de la petite culture qui s'y fait.

Cette formation est tellement enracinée qu'elle a persisté sur les sols cultivés du Sud-Ouest, où nous retrouvons aujourd'hui les descendants de cette race. Ils sont plus portés vers les transports et le commerce que vers la culture, à laquelle ils essayent de se dérober autant qu'ils le peuvent.

Cet éloignement pour la culture n'a même pas cédé devant les facilités et les attraits de la propriété. C'est en effet la petite culture en petite propriété qui domine ici comme dans la région précédente. Les petits propriétaires détiennent les trois quarts du sol. C'est la région de France qui en a le plus, comme le remarquait déjà Arthur Young en 1788. L'étendue moyenne des exploitations, même sans compter les petites propriétés, est de 25 hectares, et l'on en voit beaucoup au-dessous. « Ni la noblesse ni le clergé n'y possédaient autrefois de grands biens. L'intendant Baville, en 1700, comptait 4.486 familles nobles en Languedoc, et remarquait qu'il n'y en avait pas 15 qui eussent 20.000 livres de rentes; ces familles vivaient à la campagne économiquement; très peu d'entre elles avaient des charges de cour où de grands emplois militaires. De son côté, Expilly évalue, en 1765, le revenu total du clergé du Languedoc à 4.500.000 livres; même en admettant que ce revenu eût doublé en 1789, ce n'était pas beaucoup pour une province qui comprenait le douzième de la monarchie. La distinction des ordres, si marquée dans le Nord, n'existait presque pas dans le Midi (1). » De même, dans le Béarn, les fortunes étaient presque égales. « Dans nos campagnes, disait en 1788 le Parlement de Pau, tout le monde est propriétaire (2). » En Béarn, et surtout en Navarre, ajoute le même

(1) L. de Lavergne, *loc. cit.*, p. 332.
(2) Remontrance du Parlement de Pau contre l'établissement de la Cour plénière.

document, 400 livres sont souvent la dot de la fille d'un gentilhomme.

Actuellement, « le progrès de cette division des terres s'est fait sentir, quoique inégalement dans les différents arrondissements de la Haute-Garonne. Il a été très sensible dans celui de Toulouse, grâce au nombre des petits acquéreurs pourvus d'économies que fournissent les grandes villes. On le remarque aussi dans l'arrondissement de Muret. Sur le territoire de Villefranche, dans l'ancien Lauraguais, on trouve en plus grand nombre des domaines étendus. D'une manière générale, il suffit de voir quelle dimension désigne, dans le département, le terme de grande propriété pour acquérir la conviction qu'elle y est en minorité. Dans tel arrondissement, 80 hectares sont réputés grande propriété, mais le plus souvent 50 hectares suffisent pour justifier cette désignation (1). »

Ce développement de la petite culture en petite propriété s'explique bien par la configuration géographique du bassin de la Garonne.

Si vous consultez une bonne carte orographique de cette partie de la France vous serez frappés du grand nombre de cours d'eau qui descendent des Pyrénées. Ils forment comme un gigantesque éventail, qui va en s'élargissant dans la direction du Nord, jusqu'à la Garonne, dans laquelle la plupart de ces cours d'eau vont se perdre.

Ainsi, dès leur entrée en France, ces populations ont trouvé tout un réseau de vallées rapprochées les unes des autres et presque parallèles, où elles pouvaient se livrer soit à l'art pastoral dans les parties hautes, soit à une petite culture facile dans les parties basses, surtout dans l'admirable vallée de la Garonne, « située sous la même latitude que la Toscane et en rappelant tous les aspects : fécondité, lumière, population, accidents pittoresques, rien n'y manque. » A Montauban, dit Arthur Young, s'ouvre une des plus riches plaines de l'Europe, c'est comme un océan où l'œil se perd, une scène d'agriculture presque sans

(1) Baudrillart, *loc. cit.*, p. 401.

bornes... Les mêmes scènes se reproduisent dans les vallées de l'Adour et du Gave. »

Malgré ce réseau de vallées fertiles et si favorables à la petite culture, l'exploitation du sol est restée très arriérée dans tout le Sud-Ouest. On en est généralement encore à l'assolement biennal, blé et jachère, qui nous vient des Romains, et à l'araire antique à peine modifié. Le Sud-Ouest, qui possède une plus grande quantité de plantes fourragères que le Nord, en y comprenant le maïs et le sorgho, pourrait nourrir autant d'animaux que la Flandre, ou l'Angleterre, et il compte encore environ un million d'hectares de jachères. La petite culture n'a pas fait ici les prodiges qu'elle accomplit parfois ailleurs sous l'aiguillon de l'intérêt personnel et de l'attrait qu'exerce la petite propriété. Et elle n'a pas réalisé ces prodiges, parce que la formation sociale antérieure de la race la prédisposait moins que partout ailleurs à l'exploitation du sol et l'inclinait plutôt soit vers les spéculations intellectuelles, soit vers les spéculations commerciales.

Pour déterminer, dans cette région, des variétés distinctes de la petite culture, il y aurait lieu de noter d'abord trois groupes principaux : 1° *Les Vallées descendant des Pyrénées;* elles sont très rapprochées les unes des autres; aussi est-ce là que la petite culture en petite propriété est la plus prépondérante. 2° *Les Vallées descendant du massif central;* elles sont plus espacées les unes des autres, à cause des plateaux assez étendus qui s'interposent entre elles; aussi la petite culture en petite propriété y est-elle moins prédominante. 3° Enfin, *la Vallée de la Garonne*, qui recueille, à droite et à gauche, les eaux de ces deux groupes de vallées et qui s'en distingue par sa largeur et sa fécondité; elle offre à la petite culture un admirable théâtre.

Pour pousser l'observation plus loin et arriver à déterminer des sous-variétés, il y aurait, ici comme ailleurs, à distinguer, les caractères physiques et sociaux propres à chacune de ces vallées et qui les distinguent. Il y aurait même à noter, pour chacune d'elles, les différences qui se produisent, suivant qu'on considère la partie haute, la partie moyenne ou la partie basse de la vallée, c'est-à-dire à mesure qu'on descend des parties plus

pastorales aux parties plus cultivées. Il faut, en effet, arriver à rendre à chaque vallée, et même à chaque portion de vallée, sa physionomie et sa caractéristique sociale par des monographies, comme l'ont fait, par exemple, Le Play pour la haute vallée du Lavedan et M. Butel pour la haute Vallée d'Ossau.

III. — LES VALLÉES DU BASSIN DE LA LOIRE.

Nous pouvons prendre pour type la vallée de la Loire elle-même, car elle accuse au plus haut degré les traits qui caractérisent tout le bassin.

1° *Caractères résultant du Lieu.* — Cette vallée est le type de la vallée large et très irriguée. Elle est large, parce que, sous l'influence du mouvement de la terre, les eaux du fleuve sont constamment poussées vers la rive droite, qui est ainsi battue, entamée et finalement effritée. Par le fait même, les eaux tendent à se retirer de la rive gauche, qui, lentement mise à sec, se trouve élargie et nivelée.

Cette vallée est très irriguée, à cause de l'écart considérable qui existe entre les hautes et les basses eaux. On sait que la Loire est exposée à des crues rapides qui atteignent jusqu'à 6 et 7 mètres et qui viennent s'étaler tout au large sur la plaine nivelée. La rapidité de ces eaux est due d'abord à ce que ce fleuve et ses principaux affluents prennent leur source dans le massif central, où ne se trouve aucun glacier pour emmagasiner et régulariser les eaux. Elle est due ensuite à la nature de ces montagnes granitiques où dominent les porphyres et autres formations cristallines; ces roches imperméables laissent couler rapidement les eaux à leur surface. Une troisième cause vient encore exagérer les deux précédentes : par suite de leur orientation parallèle, la Loire et son principal affluent l'Allier subissent les mêmes influences atmosphériques et débordent en même temps.

Non seulement ces inondations sont abondantes, mais elles se produisent en hiver, à la saison des plus grandes pluies, puisque les eaux ne sont pas retenues par des glaciers; cette irriga-

tion naturelle arrive donc au moment le plus favorable pour les prairies qui couvrent le fond de la vallée.

La végétation herbacée n'est pas seulement favorisée par une irrigation abondante et opportune, elle l'est encore par la tiédeur bien connue du climat. C'est ce ciel voilé, cette lumière sereine, cet air tiède, qui ont fait de cette vallée « le jardin de la France ». Or on sait que l'herbe redoute par-dessus tout les chaleurs excessives et la sécheresse. Les prairies trouvent enfin dans cette vallée, grâce aux inondations périodiques, et aux déplacements du fleuve, un sol d'alluvion profond et d'une fertilité inépuisable.

Voilà bien, pour la petite culture en petite propriété, un théâtre merveilleusement préparé par la nature.

Aussi la vallée de la Loire est elle renommée par ses prairies, par ses légumes, par ses primeurs, par ses exploitations de floriculture, le tout dominé par la vigne qui court, comme nous l'avons dit précédemment, le long des coteaux crayeux. C'est, au plus haut degré, le triomphe de la petite culture.

« D'Orléans à la mer, sur une longueur d'environ 100 lieues, s'étend une longue plaine d'alluvion conquise sur les eaux par la main de l'homme et que les eaux essaient souvent de reconquérir. Ces terres, d'une fertilité extraordinaire, sont envahies, comme toutes celles du même genre, par la petite propriété; de plus en plus découpées en *étroites parcelles,* elle se vendent jusqu'à 10.000 francs l'hectare et présentent le spectacle de la culture la plus jardinière. Tout un peuple de petits cultivateurs, qui trouve dans les villes riveraines un débouché pour ses produits, habite une foule de villages et de hameaux situés sur les pentes de la vallée et jusqu'aux bords du fleuve, sous la protection des levées séculaires qui remontent à Charlemagne (1). »

Le *varennier,* ou maraîcher, est le type le plus caractéristique de cette petite culture. Je n'entreprends pas de le décrire ici, parce que j'ai entre les mains une étude sur le varennier de la Touraine, que nous publierons prochainement et à la-

(1) L. de Lavergne, *loc. cit.*, p. 178.

quelle je renvoie le lecteur. Je me borne à indiquer en quoi ce type de petite culture diffère essentiellement des deux précédents.

La culture est rendue, ici, plus facile par la douceur et l'humidité du climat, ainsi que par l'étendue des prairies qui couvrent le fond de la vallée de la Loire et de la plupart de ses affluents. Ces prairies sont, pour les populations, une ressource souvent importante, qui leur permet d'élever à moins de frais quelques animaux.

Ces facilités d'élevage sont d'autant plus grandes que ces prairies étaient autrefois et sont même souvent encore aujourd'hui sous le régime de la communauté au moins partielle. Même les prairies qui sont appropriées sont assez fréquemment livrées au libre parcours après la première fauche : tous les habitants de la commune peuvent y envoyer paître leurs animaux. J'ai eu l'occasion de séjourner pendant une dizaine de jours dans la vallée de l'Indre, non loin de son confluent avec la Loire : c'était après la première coupe, et, chaque jour, les larges prairies de la vallée étaient librement envahies par les animaux. Pour faciliter cette libre pâture, les propriétaires n'ont même pas le droit d'entourer leurs herbages de clôtures. C'est donc la communauté qui fait la loi à la propriété individuelle, et qui semble la tolérer seulement.

Cette persistance, au moins partielle, de la communauté peut se constater actuellement encore sur de vastes étendues, malgré les efforts énergiques des propriétaires pour lutter contre l'usage traditionnel et immémorial et pour recouvrer la pleine possession de leurs prairies.

Ces luttes amènent parfois un état aigu, dont M. Ardouin Dumazet rapporte un trait, qui met mieux les choses au point que tout ce que je pourrais dire (1). La scène se passe dans la vallée de la Vègre, un des petits affluents de la Loire. L'auteur fait part à un habitant de son projet de la suivre à partir de Tennie.

« Vous allez à Tennie, vous, un monsieur de Paris? Mais on va vous prendre pour un géomètre!

(1) J'extrais ce passage de l'ouvrage très intéressant de M. Ardouin Dumazet, *Voyage en France*, 2e série, p. 36; Berger-Levrault.

— Quel mal y aurait-il?

— Mais vous allez être lapidé!... Il y a là une affaire de vaine pâture qui dure depuis longtemps et pourra faire venir les soldats comme garnisaires!

« L'aventure était pour piquer ma curiosité, je suis donc allé à Tennie. Mais j'ai trouvé partout bouche close. A l'auberge, on me regardait avec défiance; dans la rue, avec hostilité. Devant l'impossibilité d'obtenir le moindre renseignement, j'ai dû me borner à contempler les vastes prairies qui font l'objet des revendications tennisiennes. Elles s'étendent sur les deux rives de la Vègre et d'un petit affluent, sur une bande variant de 300 à 500 mètres et couvrant 60 hectares. Pas d'arbres, pas de haies. Dans ce pays où chaque parcelle est jalousement close de talus de terre, de taillis et de grands chênes, c'est là un phénomène. Ces prairies sont en ce moment couvertes de bétail : bœufs, vaches, veaux, ânes, chevaux y paissent. Près d'un millier d'oies y vaguent. Tous ces animaux appartiennent aux gens de Tennie; c'est en vertu d'un droit d'usage qu'ils prétendent avoir qu'ils les font pâturer.

« Pendant que je contemple la prairie, une bande de gamins s'y rendent en chantant. La prairie est non seulement terrain de pâture : c'est encore la promenade publique. La chanson est sur l'air de la *Marseillaise;* mais les paroles sont bizarres. Les galopins paraissent s'adresser à moi, en accentuant le refrain. C'est la *Marseillaise* de Tennie; c'est l'exposé même des prétentions tennisiennes.

« Et ne croyez pas que ce soient là des menaces lyriques : chaque fois qu'on a voulu faire exécuter un jugement de 1858 déclarant nuls les droits de vaine pâture, on a vu les Tennisiens s'insurger et se préparer à repousser la force armée. On n'a pas osé aller jusqu'à l'exécution brutale, et, depuis trente-deux ans, la loi est bravée.

« Le plus singulier, c'est qu'on ne peut trouver nulle part dans les archives l'origine, ou mieux, la trace des droits revendiqués par Tennie. »

Cela n'a rien d'étonnant si ces droits sont fondés sur une

coutume immémoriale. Notez maintenant l'indication historique suivante, dont nous verrons plus loin l'importance.

« La population a tous les caractères de la race celtique. Alors que les villages voisins paraissent avoir été mélangés de sang latin, Tennie est restée à part. J'ai entendu émettre cette idée que les droits de Tennie remonteraient à l'époque gauloise. Quoi qu'il en soit, on ne les voit codifier qu'en 1816. A cette époque, le conseil municipal prit une décision en vertu de laquelle, à partir du 25 mars, il serait interdit d'entrer dans les prairies. Dès cette date, les propriétaires rentreraient en possession de leurs biens jusqu'au 24 juin pour la grande prairie, dite de la commune; au 29 juin, pour la prairie dite des Places; au 20 juillet, pour la prairie des Jumeaux. Passé ces dates, les propriétaires des quatre-vingt-quatre parcelles n'auraient pas le droit de couper le moindre brin d'herbe et, s'ils étaient étrangers à la commune, n'auraient pas même le droit de faire pacager sur leur propre fonds. En somme, ce n'est pas là de la vaine pâture; le conseil édicterait une sorte de co-propriété.

« On comprend que les propriétaires aient refusé d'admettre ces prétentions. Après des luttes sans fin, quelques-uns obtinrent le jugement de 1858. Mais autre chose était de faire proclamer son droit, autre chose de l'exercer. Un vieillard de Sillé prétendit cependant faire borner et clore sa parcelle. A peine apparut-il à Tennie qu'une bande de sept à huit cents individus, composée en majeure partie de femmes ayant à leur tête une virago, l'entoura, le houspilla, et, après l'avoir bien battu, le força à prendre part à une ronde. Le maître, effrayé, déguerpit et ne reparut plus. On condamna bien quelques-uns de ses agresseurs, mais ils passent pour des martyrs. Depuis lors et jusqu'à ce jour, les habitants ont maintenu leur possession, mais ils craignent toujours qu'on vienne la leur enlever. Il faudrait un régiment pour mettre Tennie à la raison et l'on aurait du sang répandu. Les prairies sont la vie de la commune.

« Cette question de la vaine pâture a été soulevée dans toute la région et a même causé mort d'hommes à Brulon et à Loué; à Bernay-en-Champagne, le conseil municipal, plus avisé, ad-

juge, à prix d'argent, le droit d'usage et les propriétaires l'ont acquis.

« A Tennie, rien n'est possible. Ce ne sont pas les mêmes gens qu'ailleurs. « Que ferait-on, me disait un archéologue du Mans, « contre une population qui doit conserver ataviquement la « conscience de ses droits, où l'on est resté gaulois, tant par la « constitution solide des hommes et la beauté des femmes, super- « bes de « bâtissure » et de santé, que par des allures gouailleu- « ses et un entêtement de sauvage? »

J'ai voulu citer tout au long ce curieux épisode, parce qu'il a une portée sociale considérable. Ce qui se passe aujourd'hui à Tennie et dans un certain nombre d'autres localités, a dû certainement se reproduire, tantôt ici, tantôt là, dans les vallées du bassin de la Loire. Nous y saisissons sur le vif le passage difficile et orageux de la communauté, qui était autrefois la coutume générale de ces herbages, à la propriété individuelle qui est devenue aujourd'hui le fait prédominant.

Et si, dans cette œuvre de lente et progressive dépossession du sol, les habitants de Tennie se sont montrés plus résistants et plus heureux, ils paraissent le devoir, ainsi que le constate M. Ardouin-Dumazet et son archéologue, à leur origine plus profondément et plus exclusivement celtique. C'est en effet à l'origine historique de ces populations qu'il faut remonter pour s'expliquer la forme particulière de leur évolution.

2° *Caractères résultant de l'origine historique.* — Nous avons vu, dans le bassin du Rhône, l'influence prépondérante du type grec et latin; dans le bassin de la Garonne, l'influence prépondérante du type Ibère; dans celui de la Loire, c'est l'influence celtique qui l'emporte décidément.

C'est qu'en effet la vallée de la Loire a été, en France, la grande route des Celtes. Ceux qui sont descendus dans le bassin du Rhône ont été plus ou moins modifiés par les influences grecques ou latines; ceux qui sont descendus dans le bassin de la Garonne ont été plus ou moins modifiés par les influences ibères; ceux qui sont remontés dans le bassin de la Seine ont été plus

ou moins modifiés par les influences germaines ou franques.

Au contraire, les Celtes n'ont rencontré, dans le bassin de la Loire, aucun groupe prépondérant de populations d'origine différente; ils y sont restés l'élément prédominant (1).

En effet, si le bassin de la Loire se trouvait, par sa situation géographique, à l'écart de la route suivie par les autres groupes ethniques, il était, au contraire, dans la ligne que suivait le courant principal des Celtes, d'Orient en Occident. C'était la ligne du Danube, continuée, dans la même direction, par la vallée du Rhin, entre le lac de Constance et Bâle, la trouée de Belfort, à laquelle correspond, de l'autre côté du bassin de la Saône, large et plat comme celui de la Loire, la trouée d'Autun. L'importance qu'avait, chez les Gaulois, Autun ou Bibracte, capitale de la célèbre nation des Éduens, vient précisément de sa situation au défilé conduisant dans la vallée de la Loire, c'est-à-dire à un des points stratégiques de la route suivie par les Celtes (2).

On comprend comment cette large vallée de la Loire, si abondamment pourvue d'humidité et si herbue, si favorable au pâturage et à la communauté, a dû être, pour les Celtes, hommes des vallées, une route magnifique et appropriée (3). Ils ont pu continuer à y mener et même y accentuer leur vie semi-pastorale, semi-agricole, se maintenant, suivant leurs traditions si bien indiquées par César (4), sur les coteaux de la vallée, entre les pâturages du fond et les forêts des plateaux limitrophes, faisant paître leurs bœufs dans la vallée, leurs porcs dans la forêt (nous avons signalé la grande place que tient le porc dans le troupeau celte)

(1) Dans les temps préhistoriques, et avant l'arrivée des Celtes, il est possible, quelques-uns disent même probable, que les Ibères se soient répandus du Sud au Nord de la Gaule, surtout dans la partie Ouest, et que, par conséquent, ils aient été dans le bassin de la Loire, au moins de la Loire-Inférieure. Mais les Celtes les ont submergés.

(2) Sur la route suivie par les Celtes et sur leur état social, voir, dans la *Science sociales. Les Celtes*, par M. H. de Tourville et E. Demolins, t. XX et XI.

(3) Voir pour l'arrivée des Celtes en Gaule, dans les *Commentaires de César*, la marche vers la Loire (au début), la distribution des *civitates* gauloises sur ce fleuve et l'importance des Éduens à la bifurcation de la route vers le bassin de la Loire. C'est à Bibracte que se rend Vercingétorix quand il s'agit de traiter des affaires intérieures de la Gaule. Le vergobret des Éduens disait que ce peuple était *imperio natus,* né pour exercer le pouvoir suprême.

(4) Voir notre précédent article.

et se livrant à mi-côte à une petite culture destinée à compléter les ressources fournies par leur double art pastoral.

De fait, c'est dans le bassin de la Loire que les caractères purement celtiques se sont le mieux conservés. C'est là, au grand Pressigny, qu'ils avaient leur atelier le plus considérable de pierres taillées et polies, qui paraissent avoir donné lieu à un trafic considérable, car on a retrouvé jusqu'en Belgique des silex provenant de cet atelier et reconnaissables à leur taille particulière.

Nous savons d'ailleurs par César que les Celtes occupaient plus particulièrement le centre de la Gaule : au Nord, il place les Belges; au Sud, les Aquitains (1). Strabon confirme cette division et la précise sur certains points (2).

L'occupation du bassin de la Loire par le groupe principal des Celtes est d'ailleurs confirmée par le caractère éminemment celtique de l'Ouest de la France, c'est-à-dire de la région qui se trouve précisément au débouché de ce bassin, et où ce flot de population est venu en quelque sorte s'écraser contre le rivage de l'Océan, refluant, au Sud et au Nord, dans l'Anjou, le Poitou et la Bretagne.

Nous savons que ces populations celtiques, au moment de leur installation en Gaule, étaient plus dégagées de la cueillette que les populations du bassin du Rhône et plus dégagées de l'art pastoral que les populations du bassin de la Garonne, par conséquent plus dégagées que les unes et les autres de la communauté de famille. Ce qui caractérise les Celtes, cela a été démontré ici (3), c'est la communauté de clan : on se groupe par clans, au lieu de se grouper par familles.

Mais cet état social doit être distingué de celui que nous avons rencontré dans les régions méridionales à production arborescente, notamment en Corse. En Corse, le chef de clan, formé originairement dans la montagne, est, pour ainsi dire, extérieur à la famille; il exerce sa domination sur elle, mais celle-ci reste for-

(1) *De Bell. Gall.*, I, 1.
(2) Liv. IV, p. 176, 189, 190, 194, in-fol.; Paris, 1620.
(3) Voir les articles cités plus haut de MM. H. de Tourville et E. Demolins.

tement constituée, l'autorité paternelle est entière, la famille est toujours patriarcale. Ici, l'évolution est complète, le clan n'est pas juxtaposé à l'influence familiale, il se substitue décidément à elle. Le groupement familial est désorganisé, c'est la famille instable ; un autre groupement le remplace pour la protection des individus, c'est le clan. Dans les études que nous avons publiées sur les Celtes, M. de Tourville et moi, la cause de cette évolution de la famille au clan a été suffisamment expliquée pour que je me borne à y renvoyer le lecteur.

Le phénomène nouveau que l'origine historique apporte à ce groupe de populations et qui le différencie des deux précédents, c'est donc l'instabilité plus grande de la famille et la tendance plus accentuée à se constituer en clans. Cette marque d'origine est restée bien accusée jusqu'à nos jours, parmi les petits cultivateurs de la vallée de la Loire et des vallées affluentes : ces populations peuvent fournir à l'observateur un des types les mieux conservés de la famille instable et des rivalités de clans.

C'est au groupement en clans, à l'esprit batailleur qui en dérive, qu'il faut attribuer en grande partie la résistance opposée aux tentatives d'appropriation des pâturages dont nous avons raconté plus haut un épisode si curieux. On a pu remarquer en effet que ce sont les localités reconnues comme les plus celtiques qui ont le mieux résisté et le mieux réussi à conserver l'usage du libre parcours.

Ce résultat est facile à expliquer.

Lorsqu'un groupe de Celtes s'établissait dans une portion de vallée, chacun de ses clans, dont nous avons décrit ailleurs l'organisation et le fonctionnement, s'attribuait une certaine étendue de prairies et de forêts, les terres cultivées étaient seules appropriées. Ces terres communes n'appartenaient donc pas à des communautés de familles, mais à des communautés de clans.

Or, — et c'est sur ce point que j'appelle l'attention du lecteur, — le clan, par son groupement plus nombreux, par son organisation plus guerrière, par son esprit plus combattif, était infiniment mieux outillé pour maintenir, envers et contre tous, ses

droits d'usage, que n'auraient pu le faire de simples communautés familiales. On comprend donc très bien que ces droits d'usage aient mieux résisté dans les vallées du bassin de la Loire, où la communauté était à base de clan, que dans les vallées du bassin du Rhône et de la Garonne, où elles étaient plutôt à base de famille.

On peut conclure de ce fait que si la communauté de famille est plus forte pour maintenir tout ce qui touche aux traditions domestiques et, en général, au mode d'existence au foyer, la communauté de clan l'emporte pour organiser l'action publique et la résistance collective. La première est un meilleur instrument de résistance privée; la seconde, un meilleur instrument de résistance publique.

Et si on voulait partir de là pour s'élever à des considérations plus générales, on pourrait constater que, dans son ensemble, le peuple français, si profondément influencé par les Celtes, se fait aussi remarquer par une aptitude plus grande à l'action publique qu'à l'action privée; il est resté, en dépit des mélanges qui se sont opérés dans son sein, particulièrement enclin aux luttes de la vie publique et très porté à introduire dans la politique les idées, les procédés et les traditions batailleuses des clans gaulois.

Aussi est-ce avec raison que les populations du bassin de la Loire sont considérées comme représentant au plus haut degré l'esprit français; elles le représentent bien plus encore qu'on ne croit généralement et nous venons d'en indiquer la cause. Comme le dit M. Reclus, « si l'on veut chercher la moyenne, le vrai centre d'équilibre de la nation, ce n'est point à Paris, c'est aux bords de la Loire qu'il faut aller : là se trouvent fondus dans leur harmonieux ensemble les contrastes si violents qu'offriraient le Breton à côté du Provençal, le Béarnais à côté du Lorrain (1). »

Comme pour les deux groupes précédents, il y aurait à déterminer ici des variétés. La vallée même de la Loire se divise,

(1) *Géogr. univ.*, t. II, p. 5.

au point de vue géographique, d'une manière très nette, et cette division doit correspondre à des différences sociales.

La vallée supérieure, jusqu'au confluent avec l'Allier, est enfermée dans les roches du massif central.

La vallée moyenne décrit une grande courbe à travers les sables, les argiles, les marnes de l'ancienne mer tertiaire du bassin de Paris.

La vallée inférieure s'étend à travers les granits du Poitou et de la Bretagne.

On constaterait d'autres différences, et par conséquent d'autres variétés, en portant ses observations sur l'une ou l'autre des nombreuses vallées qui aboutissent à la Loire. Dans mon Cours, j'ai esssayé d'en donner un exemple, en prenant pour type la vallée de la Creuse, c'est-à-dire le type de la Marche. Elle m'a servi à caractériser la vallée étroite, pauvre et faiblement irriguée, par opposition à la vallée si riche de la Loire, et à voir ce que devenaient, dans ce milieu plus ingrat, les Celtes qui y avaient été refoulés à mesure que la vallée de la Loire devenait plus encombrée. La Marche conserve en effet beaucoup de restes celtiques ; c'est près de Boussac qu'on voit encore les débris d'une grande cité celtique, qui était protégée autrefois par une triple enceinte.

Là aussi, les populations ont réussi pendant longtemps à maintenir une partie du territoire en communauté. Encore récemment, de larges étendues étaient indivises à titre de communaux. Aujourd'hui, ces communaux tendent à disparaître et, suivant les traditions de la famille instable, ils sont émiettés par le partage parcellaire : c'est bien là la forme de la liquidation celtique qui aboutit au type du tout petit propriétaire indigent. Nous ne retrouvons plus ici l'effort énergique des communautés familiales du Midi pour conserver intact le bien patrimonial au moyen de la transmission intégrale. Ce n'est plus la petite culture *familiale*, mais la petite culture *individuelle*, ce qui est très différent.

« Il y a quelques années seulement, dit l'auteur de la monographie du *Paysan émigrant de la Marche*, le village habité par

la famille possédait une assez grande étendue de champs communaux, qui servaient de pâturages aux vaches et surtout aux brebis de tous les propriétaires. Ces terrains ont été partagés entre tous les habitants par *parcelles très petites* (quelques-unes n'ont que 20 ares), *chacun voulant un morceau des parties les plus fertiles; ce morcellement extrême* empêcha que ce partage produisît le bien qu'on en espérait (1). » Dans le département de la Creuse, sur un total de 550.000 hectares, 300.000 appartiennent à une multitude de petits cultivateurs à raison de 5 ou 6 hectares par famille, et 100.000 sont indivis entre les mêmes à titre de communaux. Voilà bien toujours le mélange de très petite culture instable et de propriété collective qui caractérise ce groupe de populations. Un cinquième environ du sol est possédé en commun! Et cependant l'indigence est universelle.

Dans une vallée étroite et pauvre comme celle de la Creuse, la communauté tend à se fragmenter davantage, parce que les productions spontanées se trouvent restreintes comme étendue et comme fécondité.

En effet, ce n'est pas la petite culture qui, par elle seule, rompt la communauté, attendu que celle-ci se maintient à raison des productions spontanées subsistantes. La petite culture ne détache les familles de la communauté qu'en ce qui concerne la production culturale; elle ne modifie rien en ce qui concerne les autres ressources d'existence.

On peut formuler ainsi la loi de l'action de la culture sur la communauté :

1° La petite culture, chez des pasteurs ou des cueilleurs, procède de la diminution de leurs productions spontanées, soit en herbe, soit en fruits : *mais c'est de la petite culture de gens en communauté;* la communauté subsiste hors le travail de culture, *qui est le seul fait en familles simples distinctes.*

2° L'étroitesse de la vallée produit non pas la petite culture (puisqu'on trouve également la petite culture tout le long de vallées plus larges), mais *le fractionnement de la communauté,*

(1) *Ouvriers des Deux Mondes*, 2e série, t. II, p. 238.

parce que les productions spontanées moins groupées, plus distendues, rompent le groupement important en plus petits groupements, *en plus petites communautés*, qui, de dislocations en dislocations, arrivent à la famille simple instable : famille simple qui est seule *à la fin*, non plus seulement pour cultiver, *mais pour pourvoir à tous les travaux*, ou à peu près.

La petite propriété n'est productive que dans les sols fertiles, qui ne demandent que du travail; elle réussit moins dans les sols pauvres, qui exigent beaucoup d'engrais. Et c'est bien là l'infériorité de la Marche vouée à la petite culture en sol pauvre. Aussi les Marchois sont-ils obligés de recourir en grand nombre à l'émigration, d'autant plus que la pauvreté du sol excluant les grands propriétaires, le paysan trouve difficilement à louer ses bras dans le voisinage.

Cette émigration est *périodique*, par suite de la formation communautaire, qui tend toujours à ramener les gens vers le groupe originaire de la famille ou du village. Cette émigration est *inférieure*, par suite de la faible capacité développée par ce milieu pauvre et instable.

Le Marchois émigre surtout comme maçon : la plupart des maçons dits limousins sont des Marchois. Pourquoi maçon? — On peut bien dire que ce métier est imposé par la nature du sol. « Le sol de la Marche se compose d'une légère couche de terre végétale, qui repose sur un tuf jaunâtre *servant de mortier* pour les constructions, ou, le plus souvent, immédiatement sur le granit. Ce granit se montre souvent à nu; son *grain est très fin* et il fournit de *belles pierres de taille pour la construction*. Aussi les habitations sont-elles généralement *bien bâties* et généralement à un ou deux étages (au-dessus du rez-de-chaussée). Elles sont construites en moellons avec les encoignures plus ou moins bien taillées (1). »

Ainsi ce milieu fournit le mortier, la pierre de taille et développe l'habitude de s'en servir pour la construction. Voilà un métier tout trouvé au bout des doigts. Et, de plus, ce métier a,

(1) *Ouvriers des Deux Mondes*, loc. cit., p. 230.

pour le Marchois, l'avantage d'être périodique, puisqu'on ne peut l'exercer que pendant la belle saison; il pourra donc revenir chaque année au pays. En outre, le métier est facile et subordonné, par conséquent à la portée de petites gens aussi dépourvus de capitaux que d'initiative.

La monographie du *Paysan émigrant de la Marche* est très significative au sujet de l'émigration : « Les émigrants partent, chaque année, dans le courant du mois de mars, passent la belle saison à travailler et, au mois de décembre, reviennent dans leurs familles. Dès que les enfants ont atteint quinze ou seize ans, ils accompagnent leur père et apprennent son métier. Les enfants plus jeunes, les femmes, les vieillards doivent, pendant ce temps, s'occuper des travaux de la propriété, qui souffre évidemment de ce manque de bras plus solides. Actuellement, sur 1.400 ouvriers environ, la commune compte 60 émigrants, maçons ou tailleurs de pierre, 44 seulement s'adonnent exclusivement aux travaux des champs, et la plupart sont âgés. Depuis longtemps la plupart des habitants se livrent au métier de maçon, déjà ancien dans ce bourg. Dans un terrier de 1682, nous trouvons tous les habitants de la paroisse qui comparurent devant le notaire, portés comme *laboureurs et maçons*. Nous avons pu en parcourir un autre de 1725, les mêmes qualifications s'y rencontrent et un certain nombre sont signalés comme *hors de province* (1). »

L. de Lavergne estime que la moitié de la population de la Marche émigre ainsi chaque année et que 26.000 hommes partaient tous les ans au mois de mars, pour aller travailler comme maçons à Paris et en Champagne, et revenaient à la fin de novembre (2). Nous n'avons pas besoin de dire que cette émigration, qui éloigne la jeune population virile précisément pendant la belle saison, c'est-à-dire au moment des travaux des champs, est très préjudiciable à la culture et même à l'industrie locale, qui ne peut se développer faute de bras. Aussi un tiers du

(1) *Ouvriers des Deux Mondes*, *loc. cit.*, p. 231.
(2) L. de Lavergne, *loc. cit.*, p. 380.

sol est-il encore inculte et la seule ville industrielle, Aubusson, n'a que 6.000 âmes.

Ainsi ce type, entravé à la fois par les caractères résultant du lieu et des conditions historiques, en est réduit à végéter pauvrement sans pouvoir s'élever.

Le peu que je viens de dire sur la petite culture en petite propriété dans ces trois groupes de vallées suffira, je l'espère, à fournir tout au moins une base de classement et un point de départ à l'étude approfondie d'un certain nombre de variétés.

Dans notre prochain article, nous aborderons l'étude d'un type plus compliqué, en essayant de délimiter et de caractériser la culture en grande propriété, chez les populations issues de la communauté pastorale.

(*A suivre.*) Edmond Demolins.

LE LAMAÏSME

II

LA LAMASERIE (1)

I

On a vu par où le *culte* lamaïque, tout en tirant ses éléments doctrinaux des enseignements du Bouddha Cakya-Mouni, diffère cependant de l'*école* philosophique que celui-ci avait fondée et présidée lui-même. En vulgarisant l'idée de la Médiation, en l'étendant à tous, le Lamaïsme a relié des groupes qui, sans lui, se tenaient isolés, il a créé entre eux un lien social; il a fait passer le Bouddhisme de la théorie à la pratique (2).

Une différence correspondant à celle-là existe entre les primitives communautés de disciples réunies autour de l'ascète chef d'école, et les associations hiérarchisées des Lamas, ministres d'un grand culte public et centralisé. C'est ce que je me propose d'établir en examinant l'origine et le fonctionnement des Lamaseries. Nous connaîtrons par là dans ses causes et dans ses manifestations leur influence si étendue, moralement et matériellement, sur les populations du grand plateau asiatique.

(1) V. le précédent article, t. XXII, p. 404 (livraison d'octobre 1896).

Sources : Huc (l'abbé), *Souvenir d'un voyage en Tartarie et au Thibet;* Paris, Gaume, 1878; — E. Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. VII (Paris, Hachette); — Lamairesse, *l'Empire chinois, le Bouddhisme en Chine et au Thibet;* Paris, Carré, 1894; — Vassilief, *le Bouddhisme* (traduction La Comme); Paris, Durand, 1865; — Malte-Brun, *Géographie universelle;* Paris, Parent-Desbarres.

(2) Article précédent, p. 414 et suiv.

Les *Chrawaka,* ou auditeurs groupés d'abord par le Bouddha Cakya-Mouni, et ensuite par ses successeurs, appartenaient à la société hindoue ; par leur naissance, ils faisaient partie des deux castes lettrées de cette société, les Brahmanes et les Vaïcias, ou négociants. Cette seconde caste donna de suite à la nouvelle Loi son appui dans un certain nombre de villes, et de grandes facilités de communication et de propagande. Les relations des négociants hindous avec la région thibétaine, que devaient traverser toutes leurs expéditions par voie de terre, paraissent avoir été spécialement actives dans la partie occidentale de la région, dans le pays de Kachmir ; c'était la route de la Perse et du Turkestan, l'une des voies les plus importantes du commerce asiatique dans les temps reculés. Kachmir passe pour avoir été le premier centre du Bouddhisme trans-himalayen, le point d'où la doctrine rayonna sur tout le Thibet.

Les vallées du pays Kachmirien offraient aux Bouddhistes émigrants de l'Inde une sorte de transition entre les conditions de vie faciles et douces de leurs premières stations et la rude existence imposée aux montagnards thibétains par le climat de leur pays. Le règlement primitif donné par le grand ascète népalais, en vue des circonstances qui l'environnaient, n'était plus applicable aux installations nouvelles. On dut modifier la règle en ce qui concerne l'habillement, la chaussure; la nourriture animale même fut autorisée. Mais une modification plus fondamentale s'imposa en même temps.

Selon la coutume suivie de temps immémorial par les ascètes hindous de toute croyance, les premiers bouddhistes, « disciples de la Bonne Loi », pratiquaient la stricte pauvreté, comme le degré initial du renoncement. Dans les plaines arrosées de l'Inde, couvertes de moissons, comme sur les pentes des montagnes enrichies de toutes sortes de fruits, le bassin à aumônes présenté par les *Biskhou* (1) se trouvait toujours rempli. L'acte n'en subsistait pas moins avec ses mérites ; et la vie matérielle des disciples étant assurée, ceux-ci pouvaient sans arrière-pensée tourner entière-

(1) Mendiants-ascètes, issus de la caste brahmanique. (V. l'article précédent, p. 411 et suiv.)

ment leur esprit et leurs efforts vers la nirvâna. Les conditions ne furent plus les mêmes, lorsque la vie cénobitique dut être menée au sein de la région thibétaine, extrêmement pauvre en subsistances, au milieu d'une population que le manque d'aliments force à limiter le nombre de ses foyers (1).

La concentration des célibataires de la race « polyandrique » dans les communautés bouddhiques n'était pas une solution : en multipliant les bouches à nourrir, elle avait multiplié le nombre des bassins vides et les soucis du supérieur.

L'extension du Bouddhisme au milieu des pasteurs de la Grande Steppe présente la même difficulté qu'au Thibet : il pouvait y avoir affluence de novices, mais les ressources des nomades, plus limitées encore que celles des Thibétains, n'en recevaient aucun accroissement direct. Et, en outre, au milieu des hordes errantes, il s'agissait de fonder des établissements *sédentaires*, ne pouvant vivre exclusivement de l'exploitation des troupeaux.

Comment le Lamaïsme a-t-il triomphé de ces obstacles, inhérents à la nature des lieux dans lesquels il devait se répandre? C'est ce qu'il nous faut rechercher, en observant en exercice, dans les faits, l'organisation des associations lamaïques.

II

Pour cela, quittant les vallons du Thibet, transportons-nous par la pensée dans la direction du Nord-Est, à la suite de quelque caravane des Khalkhas revenant d'offrir ses hommages et ses présents au pontife suprême de la Bonne Loi. Nous parcourons ainsi, en sens inverse, une grande partie de l'itinéraire suivi par l'abbé Huc dans son curieux voyage à travers la Mongolie et le haut Thibet.

De lamaserie en lamaserie (2) (car les couvents lamaïques mar-

(1) V. l'article précédent, t. XXII, p. 408.

(2) V. sur les Lamaseries : Lamairesse, p. 267, 321, 342, 365, 399, 403 à 412, etc. ; — Huc, t. Ier, p. 127,134 et suiv. ; t. II, p. 85, 95,120 et suiv., 179, 187, 249, etc. ; — Reclus, t. VII, p. 80, 92, 97, 203, et suiv., 125 et suiv., 379, 414, etc. ; Vassilief, p. 16 à 18, 86 et suiv. ; Malte-Brun, t. III, p. 247 à 256.

quent presque toutes les étapes de cette longue route), la caravane atteint la « Ville Blanche » pour y traverser le Hoang-Ho, pénètre dans le sablonneux désert de Gobi, et atteint enfin le rebord septentrional de ce plateau désolé. A côté d'immenses rochers à pic laissant voir la structure intérieure du grand soulèvement central asiatique, des cols bas traversés par des chemins en pente douce conduisent le voyageur surpris et charmé dans la large vallée de la rivière Tola. En face, l'autre versant de la vallée verdoyante offre aux regards « des vallons pittoresques et animés, des montagnes rangées en amphithéâtre et couronnées de forêts aussi anciennes que le monde (1) », lisière des profondes forêts sibériennes.

Au pied d'une montagne, non loin du bord de la rivière, un amas d'édifices attire l'attention. C'est le *Grand-Kouren* d'Ourga, la maîtresse lamaserie de toute la Terre des Herbes, et l'un des plus considérables établissements dus au culte du Bouddha. Sur une bonne demi-lieue d'étendue se pressent de blanches maisonnettes que séparent des cours étroites et des ruelles tortueuses. De hauts monuments couverts en tuiles dorées semblent écraser de leur masse ces petits logis qui les enserrent : ce sont le palais du *Guison-Temba*, Bouddha vivant de la lamaserie, incarnation du Bodhisatva Manschukri, et les temples qui renferment les statues colossales de Çakya-Mouni, assis et souriant. De belles prairies entourent l'enceinte de l'agglomération religieuse; et le fond de la vallée, sur une grande étendue, offre de bons pâturages aux troupeaux de la communauté. Vers l'Orient, à petite distance et au bord d'un ruisseau, on aperçoit le « Maïma-Tchen » ou bourg d'échange, résidence permanente de quelques milliers de commerçants chinois : c'est la ville d'Ourga. station de la route postale russe de Kiatka à Tien-Tsin. Le gouvernement du Tsar y entretient un consul, non seulement pour la surveillance de la ligne postale, mais aussi à cause de l'importance du marché d'Ourga, auquel affluent incessamment les nomades (2).

Tous les jours, au bas de la montagne, entre les jardins de la

(1) Huc, t. Ier, p. 135.
(2) V. l'art précédent, p. 419.

ville chinoise et les tours aiguës de la lamaserie, la plaine se couvre de tentes de différentes grandeurs. Des patriarches khalkhas ou mongols, avec de nombreux membres de leurs tribus, des familles mantchou, des groupes de voyageurs dévots, se relèvent continuellement pour former ce camp toujours dressé. Ils viennent faire leurs prostrations devant les statues du Bouddha, et, après avoir versé leurs offrandes aux fidèles de ces muettes effigies, sont admis en certains jours à contempler le Guison-Temba, représentation vivante du médiateur. Chaque tente se replie lorsque la dévotion de ses habitants est satisfaite, et que son chef, profitant du pieux voyage pour échanger les produits de ses troupeaux contre les objets nécessaires au ménage, a terminé ses affaires. Tous les trois ans, les grands princes de la Terre des Herbes viennent rendre un solennel hommage au « Saint de la Bonne Loi », à l'incarnation du Bodhisatva, « mer des pensées », dont ils s'honorent d'être les disciples religieux et politiquement les vassaux. C'est l'époque des grandes foires d'Ourga, où se réunissent plus de deux cent mille personnes venues de tous les coins du monde bouddhique. La diversité des moyens de transport donne à ce concours de peuples si différents les uns des autres l'aspect le plus pittoresque. Les chameliers bouriates apportant les marchandises russes campent auprès des longues files d'yaks conduites par les pèlerins du Thibet; les cavaliers mongols se croisent avec les charrettes chinoises ou les traîneaux qui portent les Mantchoux du Nord.

Le pèlerinage permanent au Grand-Kouren et les réunions triennales plus importantes qui s'y tiennent revêtent deux caractères distincts, qui concourent l'un et l'autre à en assurer la fréquentation : le caractère d'*assemblée de dévotion*, et celui de *marché* ou de foire; supprimez le pèlerinage, qui assemble les clients en ce lieu, les commerçants n'y viendront pas; supprimez les marchands, et le pèlerinage, faute de ressources et d'attraits matériels, pourrait bientôt tomber en décadence.

Mais l'organisation lamaïque donne satisfaction aux deux besoins à la fois. Nous remarquerons en premier lieu qu'il n'existe, chez les races pastorales qui occupent la Terre des Herbes,

aucun pouvoir public vraiment digne de ce nom, ni aucun organisme pourvu d'une initiative capable de donner une réelle impulsion à la masse des familles nomades, en dehors de la vaste association lamaïque. Les mœurs des Pasteurs de la Grande Steppe sont assez connues pour qu'il soit inutile d'insister sur leur autonomie familiale. Ici, en ce qui concerne le groupement des gens qui viennent camper au Grand-Kouren, c'est bien le Lamaïsme qui agit, et par les moyens qui lui sont propres. Pourquoi ces foules se pressent-elles sur ce point de la vallée de la Toula? Pour vénérer le Bouddha Médiateur et sa vivante représentation. Pourquoi viennent-elles de tous les points de l'horizon, en des équipages si divers? Parce que chaque peuplade, chaque famille, dans son propre pays, a déjà subi l'influence d'une lamaserie répandant autour d'elle les préceptes de la Bonne Loi et la piété envers le « Vieux Bouddha ». C'est donc le ministère du maître spirituel du Grand-Kouren, Bouddha vivant, qui détermine le rassemblement des pèlerins; et c'est la diffusion lointaine du Lamaïsme, avec son unité doctrinale et son lien universel rattachant toutes les stations au centre religieux du Thibet, qui amène des foules aux pieds du Guison-Temba. Celui-ci, en effet, est arrivé *tout enfant* du « Ciel d'Occident » (1) ramené par une ambassade envoyée à sa recherche à Lhassa : c'est lui, le *Grand Lama thibétain*, qui incarne à la fois et l'objet du culte et l'association cultuelle elle-même.

A côté de ce délégué de la haute hiérarchie lamaïque, à peu près confiné dans un rôle d'idole, la lamaserie du Kouren possède son administrateur temporel dans la personne du *Grand Lama mongol*, élu par tous ses confrères et chargé, lui, d'un rôle très actif. Ce second supérieur, désigné aussi sous le nom de « Roi de la Loi », est le véritable chef des nombreux lamas logés dans l'enceinte conventuelle. Sa charge n'est pas une sinécure : ses administrés sont au nombre de dix mille, disent certains voyageurs, de trente mille, prétendent d'autres qui sans doute comprennent dans ce chiffre les novices, ou *châbi*, et les nombreux serviteurs laïques employés au dehors de la lamaserie. En outre,

(1) Le Thibet.

le Roi de la Loi cumule certaines fonctions spirituelles et cérémonielles avec son rôle d'administrateur. Une pareille gestion dépasserait les forces d'un seul homme; aussi le Roi de la Loi se trouve-t-il, par le fait, placé à la tête d'une administration composée d'un certain nombre de fonctionnaires agissant par ses ordres et sous sa responsabilité. Ce personnage est une sorte de premier ministre, délégué par le corps souverain et impersonnel des lamas électeurs. Pour la direction du spirituel, le Grand Lama mongol compte deux subordonnés principaux : 1° le *Gué-Chi,* ou prédicateur, chargé de prêcher, tous les ans au moins, une *retraite* aux lamas, et en outre préposé à l'enseignement de la Loi. Dans son rôle de professeur, il est aidé, lorsque le nombre des étudiants l'exige, par un véritable corps professoral divisé en quatre facultés : *Mysticité, Liturgie*, *Médecine*, et enfin faculté des *Prières,* la plus suivie; 2° le *On-Dzé*, ou chef de chœur, auquel incombe la direction des psalmodies générales, des cérémonies, l'ornementation des temples, etc.

Ces deux branches du service d'une lamaserie ne sont point inutiles et improductives, au point de vue des ressources dont doit vivre l'institution. Les facultés préparent leurs étudiants, moyennant rétribution, aux examens que l'on va passer à Lhassa et qui donnent lieu, suivant le grade, à des perceptions variant de 150 à 3.000 francs, et même allant jusqu'à 5.000 francs, valeur traduite en notre monnaie. Quant aux cérémonies, elles sont ordonnées de manière à satisfaire non seulement la dévotion des lamas, mais aussi celle des populations voisines et des pèlerins, et à promouvoir les offrandes, soit en nature, soit en argent. Les dons en lingots, par leur essence même, se relient au service de comptabilité. Mais l'aumône en nature reste sous la juridiction du *On-Dzé :* c'est la vieille aumône bouddhique dans sa simplicité. Après l'office et dans le chœur même, sur l'annonce faite par le *On-Dzé,* les lamas se rangent debout les uns près des autres; de jeunes châbi (novices) apportent les cruches pleines de thé au lait, les mottes de beurre et les gâteaux offerts. Chaque religieux, quand les distributeurs s'approchent de lui, tire de son sein son écuelle de bois que l'on remplit jusqu'au bord. Il mange et

boit en se couvrant la face d'un pan de son écharpe, par respect pour le temple; puis le donateur prosterné au milieu du chœur voit défiler en cercle autour de lui tous ses bénéficiaires, chantant des versets dont le mérite lui est attribué.

Je placerai à la suite de ces deux autorités monastiques un autre dignitaire fort révéré, le *Gué-Keu* ou Censeur, dont les attributions sont moitié conventuelles et moitié extérieures. C'est le préfet de discipline, chargé de maintenir la stricte observance des règles imposées à tous les membres de la communauté, et de citer devant le conseil tout Lama dont la conduite serait répréhensible. Le délit considéré, dit-on, comme le plus grave, est le vol, qui est directement contraire au Renoncement : le moindre larcin entraîne pour son auteur l'expulsion immédiate de la lamaserie. Quant à la discipline des étudiants, le Gué-Keu a sous ses ordres les censeurs des classes, armés de baguettes en fer et toujours prêts à sévir contre les châbi légers qui troubleraient l'ordre des cours. Il commande en outre le service des *Lamas-satellites*, qui sont les agents de police du Kouren. A la fois bedeaux et sergents de ville, les Lamas-satellites escortent les dignitaires dans les cérémonies, écartant la foule à l'aide de gros fouets noirs qui leur servent d'insignes. Ils saisissent, non seulement dans l'enceinte conventuelle, mais encore au dehors, dans l'agglomération des pèlerins et des marchands, les auteurs de crimes ou de délits, pour les conduire devant le tribunal lamaïque, près duquel ils amènent aussi les plaideurs; ensuite ils assurent l'exécution des sentences.

Par ces doubles attributions du *Gué-Keu*, nous prenons sur le fait l'action lamaïque s'exerçant comme pouvoir public et nous en voyons la raison. Les contestations qui naissent du *commerce*, chose essentiellement individuelle, la protection même de la liberté du commerce au milieu de ces individus arrivés de si loin, tout cela échappe forcément aux procédés ordinaires qu'emploient, en vue de maintenir la paix, les familles fermées et autonomes de la Race Jaune vivant sous la tente (1). L'association

(1) Ces procédés sont, dans l'intérieur de la famille, la décision du patriarche; entre différentes familles, l'entremise des anciens des différentes parties.

lamaïque, au milieu de ces communautés indépendantes et exclusives, se présente au contraire comme un corps *ouvert*, muni d'un gouvernement intérieur qui ne repose point sur le lien du sang, et dépositaire de la doctrine qui seule a pu réunir les familles éparses en un grand corps social. La juridiction des lamas s'impose sur ce marché, dont le Kouren est à la fois la cause originaire et la sauvegarde constante.

Il est à peine besoin de faire remarquer combien la police du Gué-Keu et la justice lamaïque, en assurant la sécurité et la paix publique sur le territoire du Kouren, contribuent puissamment à l'afflux des marchands, des pèlerins, et par conséquent des offrandes. Par la bonne direction de cette branche du service, le Roi de la Loi s'acquitte encore de son mandat, qui est de faire vivre ses frères.

Ce mandat, il l'exécute en outre d'une manière plus directe dans l'administration de l'*Économat* proprement dit. On comprend facilement combien doit être laborieuse et compliquée la régie de cet économat destiné à faire vivre, dans un pays de nomades, une agglomération sédentaire aussi considérable que le Grand-Kouren. Le Roi de la Loi, conservant pour lui-même la direction et le contrôle de cet important service, est obligé d'en confier l'exécution à un certain nombre de fonctionnaires. Mais ses précautions sont bien prises : les *Chian-Dzé*, ou économes, sont choisis parmi les Lamas d'une probité reconnue, et dans la classe de ceux qui, n'ayant point de grades littéraires acquis à Lhassa, doivent pourvoir eux-mêmes à leur propre entretien (1). Le traitement qu'ils reçoivent aide ces religieux à gagner leur vie : mais ils sont *pécuniairement responsables*, comme intendants, régisseurs, ou comptables de la société. Eux-mêmes ont sous leurs ordres les employés actifs, lamas ou laïques, chargés de la besogne matérielle, et aussi responsables pécuniairement.

C'est en examinant par le détail les services spéciaux qui incombent à l'Économat, que nous reconnaîtrons les véritables

(1) Ce sont des Tchra-Pa ayant fini leur noviciat, sans obtenir de titre littéraire, et admis au nombre des religieux dont ils forment la grande masse.

ressources des lamaseries, leur véritable *travail* comme associations temporelles, et, par suite, la base du pouvoir incontesté qu'elles exercent.

En entrant dans l'état religieux, les novices thibétains ou mongols ne peuvent supprimer pour eux-mêmes, — par conséquent pour le groupe qu'ils composent — la nécessité de vivre par les moyens appropriés à la région qu'ils habitent : le troupeau, la caravane et le commerce. L'établissement sédentaire de la lamaserie jouant le rôle d'oasis dans la Terre des Herbes tend à diminuer, au profit des deux derniers de ces travaux, l'importance relative du pâturage, mais ne supprime point le troupeau. Le site est choisi avec discernement au milieu d'herbages fertiles; les *Neun Peun* ou pâtres de l'économat gardent à la fois dans ces prairies et le bétail de lamaserie, et les vaches appartenant en propre aux Lamas non gradés, qui doivent se subvenir à eux-mêmes. Le lait et le beurre, mêlés au thé, contribuent pour une forte part à la nourriture des religieux. Quant au surplus de l'alimentation, farine d'orge ou de millet, il doit être importé par les caravanes. Aussi l'administration conventuelle prend-elle soin d'avoir toujours à sa disposition une grande quantité d'animaux de bât, chevaux ou mulets, chameaux, yaks, suivant la contrée; et elle organise, à époque fixe, des convois dans différentes directions. Les voyageurs ont remarqué que les caravanes, dans les Grandes Steppes, sont toujours escortées d'un Lama. Cela est tout naturel : car la plupart de ces caravanes sont envoyées par les Lamas ; et quant aux autres, il y a deux raisons : la sécurité que garantit le patronage de la grande association, et l'avantage d'avoir un guide expérimenté. Les *Gaz-Peun,* ou chefs de caravanes, sont au nombre des employés les plus prisés de l'Économat.

On pense bien que les convois lamaïques ne se mettent point en route avec l'unique mission de rapporter des farines à la communauté. Il faut des vases de choix, des bâtons odorants, des papiers de luxe et des décors pour le culte; il faut aussi des étoffes pour habiller les Lamas, des ustensiles de toute sorte, pour parer aux besoins d'une agglomération sédentaire et isolée. Il faut en outre, point capital, importer du Thibet les métaux

précieux, dont les lingots formant monnaie sont le rouage principal des grands marchés qui se tiennent près des lamaseries. Car si les transactions journalières et particulières s'y traitent le plus souvent par voie d'échange, il n'en est pas moins nécessaire aux importateurs et négociants en gros de régler leurs situations par le moyen de la banque et à l'aide du métal précieux circulant facilement.

Les Tchra-Pa, ou bas-lamas, obligés de se subvenir à eux-mêmes, doivent acheter à l'économat leur farine et leurs vêtements. Pour se procurer ces objets, ils se livrent à différentes fabrications; les uns travaillent le cuir, d'autres les étoffes; il y en a beaucoup qui s'occupent dans les fonderies et les imprimeries de la communauté. Le numéraire qui leur est remis en paiement de ces travaux retourne à l'économat comme prix de leurs achats. D'autre part, pour les offrandes en argent, *souvent très considérables*, faites à la « Famille sainte des lamas » par les donateurs de thés généraux (1), il existe un bureau administratif des offrandes, qui conserve la moitié des lingots offerts comme part du Bouddha vivant, et distribue scrupuleusement à chaque lama le quotient qui lui revient sur l'autre moitié. Mais on voit que, de toutes façons, soit par l'importation directe, soit par les offrandes, soit comme prix des fournitures, soit, à Lhassa, qui est le centre du Lamaïsme, sous forme de droits d'examen, *une masse énorme de métal précieux rentre à la caisse*. Or l'argent en circulation est rare dans ces contrées; on ne sera pas étonné de savoir que cette caisse se livre continuellement à des opérations de banque, à des prêts, que la renommée qualifie d'usuraires. On comprend quelle énorme puissance le Grand Lama temporel, banquier et créancier de tout le pays, acquiert sur une population de pauvres cultivateurs ou de pauvres nomades qui lui redoivent la valeur de leurs champs ou de leurs troupeaux.

Dominant ainsi les habitants de la région qui l'entoure, chaque lamaserie se constitue en outre une circonscription territo-

(1) L'empereur de Chine, qui redoute les nomades, fait au Kouren d'immenses cadeaux en lingots d'argent, et les subsides qu'il alloue aux princes mongols prennent souvent, en partie, le chemin de la caisse lamaïque.

riale sur laquelle elle exerce son « droit de prières », c'est-à-dire le monopole, à son profit, et à l'exclusion des lamaseries voisines, des quêtes régulières périodiques et des cérémonies rétribuées. L'établissement sédentaire lamaïque est la seule base possible d'une division territoriale dans les Grandes Steppes, dont les habitants nomades n'ont pas l'idée de l'appropriation du sol.

Telle est l'organisation au moyen de laquelle le Lamaïsme a pu s'étendre et s'installer solidement dans la région thibétaine et dans la Steppe.

III

Si je me suis attaché, dans ce tableau d'une lamaserie, à énumérer les ressources matérielles sur lesquelles se fondent la puissance lamaïque et l'existence même des lamas, c'est qu'il y a un grand intérêt à connaître par le menu l'organisation d'une lamaserie. Dans la vaste société dont la Fraternité bouddhique est le fondement, la lamaserie se présente comme le groupement initial. Elle joue le rôle que remplit ailleurs la Famille ouvrière; à l'instar de celle-ci, elle contient en germe, dans sa constitution intime, dans ses moyens et son mode d'existence, toute l'économie des groupements plus étendus, des organismes sociaux plus compréhensifs, qui lui sont superposés.

Or, ce groupement initial de la société lamaïque ne doit pas son existence à un fait général, commun à toute l'humanité, comme c'est le cas pour la famille ouvrière; la lamaserie est *un groupement artificiel,* basé sur une doctrine. Ce groupement, à la vérité, n'échappe pas à l'influence des conditions du lieu et du travail; mais cependant sa constitution intime ne peut cesser d'être en harmonie avec une certaine doctrine préexistante, issue de circonstances antérieures et éloignées (1).

La lamaserie, comme groupe social, présente deux caractères

(1) La *doctrine* joue à l'égard de la société lamaïque le rôle rempli dans les autres sociétés par l'*histoire* de la race, son origine, son itinéraire, ses travaux antérieurs.

particuliers qui ont pu frapper le lecteur. 1° Elle forme une société ouverte, vivant du commerce, entrant facilement en relations avec les étrangers et se mêlant à leurs affaires, ce qui n'est pas ordinaire dans les milieux patriarcaux. 2° L'autorité, par un singulier dualisme, y est divisée entre deux personnages jouant des rôles différents.

Je voudrais rechercher quels rapports unissent ces deux caractères à la doctrine lamaïque, indépendamment des conditions du lieu : car, s'ils ont été imprimés à la société lamaïque comme conséquence de la doctrine, ils nous pourront servir par la suite à distinguer, entre diverses sociétés, celles qui doivent leur fondation au Lamaïsme.

Il est inutile d'insister beaucoup, après ce que nous avons vu dans l'article précédent (1), sur l'extension à tous les hommes, « à tous les êtres vivants », de la compatissante médiation bouddhique. Il est certain que cet élément a joué un rôle immense dans les transformations sociales dont la région occupée par le Lamaïsme a été le théâtre. Bien avant que Padmapani (2) développât le bouddhisme trans-himalayen, les monts thibétains recelaient déjà leurs villages de pâtres et leurs yaks domestiques, les hordes nomades promenaient à travers la Terre des Herbes leurs bandes de chameaux et de chevaux tartares; et, malgré tous ces moyens de transport accumulés près d'elle, la vieille civilisation chinoise n'était point entrée en contact avec l'Inde et avec l'Iran. Au milieu de tous ces éléments séparés, cantonnés vis-à-vis les uns des autres par le souci de leur autonomie propre et la défiance envers l'étranger, il fallait qu'un autre élément vînt apporter ce que réclame impérieusement un commerce étendu : la bonne foi publique, la confiance entre les hommes de toute nation, de toute langue, de toute origine. Il y fallait l'intervention du Lama, « qui peut marcher sous tous les morceaux du ciel et n'y rencontrer que des frères »; il fallait l'intermédiaire de cet homme, affranchi du *Ciel* fermé chinois comme de la *Caste*

(1) V. dans la *Science sociale* l'article précédent t. XXII, p. 404, livraison d'octobre 1896.

(2) *Ibid.*, p. 416 et 419.

hindoue, et qui peut dire de lui-même avec vérité : « Comme la chèvre jaune des montagnes, le Lama n'a pas de *famille*, il n'a pas de *patrie*. » C'est bien la doctrine miséricordieuse du Bouddha-médiateur qui, entre tous ces groupes fermés, jaloux et soupçonneux, a introduit cette petite société commerciale, la Lamaserie, où l'étranger est accueilli et traité en « frère ».

Voyons maintenant quelle part a la même doctrine dans le dédoublement de l'autorité à l'intérieur de la lamaserie, entre le Grand-Lama *incarné* et l'autre Grand-Lama *élu*.

Cette constitution dualiste ne remonte pas jusqu'au Bouddha, Cakya-Mouni lui-même, mais elle apparaît dès les premiers temps du Lamaïsme thibétain. Nous avons déjà montré comment l'emploi de nouveaux moyens d'existence s'imposa aux communautés de Biskou bouddhiques émigrant au Thibet (1) ; comment, dans un pays dénué de ressources au point d'imposer à sa population une stricte limitation du nombre des ménages (2), le bassin à aumônes ne pouvait être suffisamment rempli, au grand souci du maître spirituel dirigeant la communauté.

Or, ce maître spirituel était un ascète, le plus rapproché du Nirvâna, le plus dépouillé de désirs, le plus avancé de toute la communauté dans la voie du Renoncement. Les autres membres, moins parfaits, mais plus pratiques, durent se réunir, et déléguer à l'un d'entre eux le soin de prendre des mesures afin de conserver l'existence matérielle des membres du groupe, base nécessaire de leur perfectionnement. L'ascète consommé dirigeant les âmes paraît être *moins propre que tout autre* à remplir cette charge : par le fait de son avancement vers le Nirvâna, de son renoncement plus absolu aux choses de ce monde, il est le moins désireux de retarder sa transmigration : il peut même, se rapprochant de la Pure Sagesse, être devenu totalement indifférent à cette transmigration, assuré de rencontrer ainsi un avenir spirituel encore plus élevé. Tandis que les membres moins avancés, qui se sentent encore sous le joug des désirs, s'efforcent raisonnablement, — en conformité d'ailleurs avec la meilleure doc-

(1) Article précédent, p. 411 et suiv.
(2) *Ibid.*, p. 408.

trine, — de vivre pour avoir le temps de s'affranchir de leurs propensions vers telle ou telle forme, de peur de transmigrer dans un composé inférieur. Le soin de leur conservation actuelle est donc incontestablement légitime; de plus, en déléguant les soucis et les affaires matérielles à un seul des membres de la communauté, on enlève à la préoccupation temporelle ce qui pourrait s'y rencontrer de trop personnel, de trop contraire au Renoncement.

Le dualisme, dans l'autorité des Lamaseries, est donc bien le résultat du contact entre la doctrine du Bouddha et les conditions de vie qui se rencontrent dans la région thibétaine ou dans les Steppes. Il peut être à bon droit considéré comme un des traits saillants de l'organisation lamaïque.

Comparons, à ce point de vue, le type de la lamaserie avec diverses autres associations basées sur la religion.

Dans le désert musulman, la constitution de *Zaouias*, ou stations répandues au loin par les Confréries islamiques, est analogue à celle des lamaseries. A côté du supérieur spirituel, du « saint » qui égrène son chapelet en répétant les versets méritoires, et profère de temps en temps de graves paroles d'édification avidement recueillies (1), on trouve dans chaque Zaouïa un ou plusieurs administrateurs temporels, les « mokadem », commerçants, diplomates et guerriers au besoin. En présence du *fatalisme absolu* qui est le caractère spécial de l'avancement spirituel dans l'Islam, il a fallu qu'un homme d'action soit chargé de remédier à la *passivité* qu'impose la doctrine à ceux qui s'en pénètrent; on a dû, en plaçant l'autorité temporelle entre les mains d'un sujet moins *avancé*, pourvoir à la rareté et à la complication des moyens de vivre dans le désert. La doctrine lamaïque et celle de l'Islam ont toutes deux pour objectif une perfection à atteindre par voie de *retranchement*, non par voie d'*acquisition*. Elles portent l'empreinte des milieux sociaux qui les ont dévoloppées : l'une et l'autre dénoncent un milieu patriarcal.

(1) Le capitaine Binger, dans son voyage au pays de Kong, décrit plusieurs de ces stations qu'il a trouvées chez les Musulmans de l'Afrique occidentale — V. aussi, dans la *Science sociale*, « l'Égypte ancienne, » 2e article, t. IX, p. 557.

Au contraire, ce dualisme dans l'autorité ne se retrouve point au sein des communautés religieuses enfantées en Europe par le Christianisme. Leurs supérieurs, quoique profondément imbus de l'esprit de *renoncement* et de l'esprit de *résignation*, demeurent cependant capables de diriger à la fois toutes leurs œuvres, à tous les points de vue. Ils concentrent dans une même main la direction spirituelle et la haute administration temporelle; quelle que soit la prospérité matérielle d'une communauté, d'une congrégation, l'économe y est toujours humblement et strictement subordonné au supérieur. C'est que la doctrine qui a fait fleurir parmi nous ces innombrables sociétés vouées au perfectionnement de leurs membres et au bien général, est une doctrine *complète,* imposant au zèle religieux non seulement l'effort restrictif, mais encore l'effort *extensif* (1). Cette doctrine soumet le renoncement et la résignation à la juste mesure d'une charité bien ordonnée : elle ne déprime point, chez les ascètes qui en sont profondément pénétrés, l'énergie des facultés actives. Elle impose, avec le renoncement au mal, l'élan vers le bien; elle commande d'éteindre les passions, et allume la vive flamme de l'amour divin (2). En prêchant la soumission aux décrets de la Providence, elle réserve cependant à l'homme la pleine et libre expansion de son effort.

De cette comparaison et de ce contraste, il résulte que le dualisme de l'autorité dans la Lamaserie dérive de la doctrine lamaïque; ou, plus exactement, des défaillances propres à cette doctrine.

La constitution de la Lamaserie s'adapte parfaitement au rôle que doivent jouer les associations de la Bonne Loi sur le territoire dévolu à leur action. Ce rôle est double : d'une part, réunir en un grand corps social toute les fractions autonomes et isolées de la Race Jaune, qui peuvent fermement adhérer au Lamaïsme; d'autre part, fournir aux groupements locaux qui se dessinent dans cette vaste société, leur organisme commercial, administratif et gouvernemental. Le ministère du *Grand Lama*

(1) V. la parabole des *talents* (Évangile selon saint Luc, XIX, 15 à 27).
(2) « Ignem veni mittere in terram.» (Luc, XII, 49.)

élu par ses confrères remplit cette seconde partie : il pourvoit aux nécessités matérielles et locales, par la direction du travail et la gestion des intérêts spéciaux, des affaires particulières à chaque circonscription. Le ministère du Bouddha vivant, délégué par la hiérarchie centrale lamaïque, pourvoit à la conservation de la doctrine, au maintien du lien universel qui rattache tout au centre commun, à l'extension de la Médiation, et, par là même, entretient ce sentiment de la fraternité générale, si favorable à l'étranger. Cette conformité de leur constitution avec la nature des choses fait comprendre que les Lamaseries se soient accrues en nombre, en prospérité, en influence, soumettant ainsi à la domination des pouvoirs lamaïques de vastes espaces, sur lesquels des groupes sociaux divers, plus importants, se sont formés.

Dédoublement de l'autorité, rapports faciles avec l'étranger, voilà donc deux points de la constitution de la Lamaserie qui proviennent de la doctrine lamaïque elle-même ; par suite, ces deux caractères doivent se retrouver dans les autres organismes sociaux, d'un ordre plus élevé, créés également par le Lamaïsme. C'est ce qu'il nous reste à vérifier.

(*A suivre.*) A. DE PRÉVILLE.

L'OR ET L'ARGENT

DANS L'ANTIQUITÉ

III

LA MONNAIE AUXILIAIRE DANS L'ANTIQUITÉ (1)

I. — LA MONNAIE DE BRONZE, ÉQUIVALENT RÉEL.

Transportons-nous encore une fois, par la pensée, à l'époque primitive où le métal brut, puis les ustensiles de toute sorte faisaient fonction de régulateurs et d'intermédiaires des échanges (2) : il est de pleine évidence, ainsi que nous l'avons démontré, que lingots et objets manufacturés, en cuivre ou bronze (3), fer, plomb ou tout autre métal vil, constituaient des équivalents, au même titre que ceux d'or, d'électrum ou d'argent. L'individu qui se libérait d'une dette avec des lingots ou des instruments de cuivre, livrait l'équivalent de ce qu'il avait reçu, et son créancier se trouvait satisfait tout aussi bien que s'il eût été payé en lingots de métal précieux. Aussi, quand nous avons analysé

(1) Voir les trois livraisons précédentes.

(2) Voir la livraison de janvier 1896.

(3) Nous employons indifféremment et l'une pour l'autre les expressions *cuivre* et *bronze*. On sait que le bronze n'est que du cuivre auquel on a allié un peu d'étain qui le rend, à la fois, plus fusible et plus dur que le cuivre pur. C'est à cause de cette double propriété que les monnaies ont été généralement fabriquées en bronze plutôt qu'en cuivre proprement dit.

les usages des grandes sociétés orientales où le système des lingots pesés prévalut toujours (1), nous avons remarqué que le cuivre était fondu et coulé en plaques ou en cubes d'un poids fixe et déterminé à l'avance, de la même façon que s'il se fût agi d'or ou d'argent. Enfin, lorsque les populations riveraines de la mer Égée, poussées par l'instinct commercial qui les acheminait graduellement vers l'invention monétaire proprement dite, eurent l'idée d'estampiller les broches de métal brut, elles marquèrent d'un timbre ou d'un poinçon les saumons de bronze et de plomb, avec autant de sollicitude que ceux des métaux plus rares et plus chers.

Dans l'Égypte pharaonique, dit M. Lepsius, le cuivre fondu était, comme l'or et l'argent, coulé « dans des formes qui, remplies exactement, renfermaient, en chiffres ronds, 20 *ten* (*tabnou*) chacune = 1.818 grammes. Il était rare qu'on remplît les formes exactement, pour éviter la perte du métal liquide : la brique restait un peu au-dessous de son poids normal. Cela avait peu d'importance, car les briques, qui n'étaient jamais exactement semblables, avaient besoin d'être pesées de nouveau après s'être refroidies (2). »

Les peintures égyptiennes, celles du tombeau de Ramsès III à Medinet-Abou, par exemple, représentent le cuivre et le plomb en grosses tuiles régulièrement calibrées et symétriquement amoncelées les unes sur les autres. Qu'il s'agisse du cuivre dans sa gangue, c'est-à-dire natif et non encore débarrassé de ses scories, ou du cuivre purifié (3), on pèse les *tob*, c'est-à-dire les briques; le plus souvent, chaque *tob*, de forme parallélipipédique ou pyramidale, pèse en moyenne 20 *tabnous* (environ 1.900 grammes). Mais on trouve des blocs de 2 *tob*, de 40 *tob*, de 76 *tob*, de 80 *tob* (environ 1.500 kilogrammes) (4).

Les Égyptiens tiraient une partie de leur cuivre de mines qu'ils exploitaient dans la presqu'île du Sinaï; mais ils s'en pro-

(1) Voyez *ibid.*
(2) Lepsius, *les Métaux dans les inscriptions égyptiennes*, par W. Berend, p. 48.
(3) Voyez la livraison de janvier 1896.
(4) Lepsius, *op. cit.*, p. 47.

curaient surtout par le commerce avec l'île de Cypre ou avec la Syrie; les tributs que payent à Ramsès III, à Thoutmès III, les populations syriennes des Tahi, des Rotennou, des Asi, se composent en grande partie de cuivre en briques pesées ou en objets manufacturés (1).

Les conquérants assyriens énumèrent avec une pareille complaisance, les plaques et les ustensiles de bronze, fruit de leurs rapines en Syrie et jusque dans l'Asie Mineure : ici, ce sont cent quatre-vingts plaques et cinq vases de cuivre, que Teglath-pal-Asar Ier (vers 1120 avant Jésus-Christ) se fait livrer par des vaincus de la Commagène (2); là, ce sont « 100 talents d'étain, 100 talents de fer, 300 talents de bronze », qu'Assur-nazir-pal (882-857 avant Jésus-Christ) reçoit, avec des lingots d'or et d'argent, de tributaires de l'Arménie 3). Salmanasar III (857-822) (4), Teglath-pal-Azar II (745-726) (5) et, en général, tous les conquérants ninivites qui dirigent leurs armes du côté des sources du Tigre, de la Phénicie ou de la Syrie du Nord, énumèrent des saumons de fer, de plomb et de cuivre pesés, au nombre des richesses les plus précieuses que la conquête leur procure.

Les Grecs d'Homère estiment non moins que les Orientaux ces métaux inférieurs qui, à l'opposé des métaux précieux ou de luxe, satisfont directement à tant de besoins essentiels de l'existence de l'homme civilisé. Ils sont, dans la société homérique, l'objet d'un grand et permanent commerce (6), et à côté de leurs applications industrielles nous les avons vus investis du rôle d'équivalent monétaire, comme dans toutes les sociétés affranchies du régime du simple troc en nature (7).

En apposant des marques privées ou officielles sur les saumons de cuivre, de fer ou de plomb, pour en certifier le poids et dis-

(1) Lepsius, *op. cit.*, p. 51.
(2) Lenormant et Babelon, *Hist. anc. de l'Orient*, t. IV, p. 144.
(3) *Ibid.*, t. IV, p. 174.
(4) *Ibid.*, t. IV, p. 193.
(5) *Ibid.*, t. IV, p. 224 et suiv.
(6) E. Curtius, *Histoire grecque*, trad. Bouché-Leclercq, t. I, p. 175 et 542; J.-P. Rossignol, *les Métaux dans l'antiquité*, passim; W. Helbig, *l'Épopée homérique*, trad. Trawinski, p. 14 et *passim*.
(7) Voyez la livraison de mars 1896.

penser de continuels mesurages, suivant l'expression d'Aristote, il va de soi qu'on ne dépouilla point ces métaux du caractère d'équivalent réel qu'on avait, au contraire, pour but d'affirmer et de garantir. Le lingot monétaire de Sparte, en fer, était un équivalent réel et complet, de même que les lingots de bronze de l'Étrurie et de l'Italie centrale qui constituent les séries de l'*æs rude* et de l'*æs signatum*. Nous avons aussi, pour une époque moins reculée, des monnaies d'Olbia, de Carthage et de l'Égypte sous les Lagides, auxquelles leur poids et leur volume en permettent pas de dénier le caractère d'équivalents réels et complets.

Si la tradition littéraire a conservé un clair souvenir du πέλανος de Sparte, il ne nous en est parvenu aucun spécimen, non plus que des broches, ὀβελοί, ou ὀβελισκοί, retirées de la circulation par Phidon d'Argos. Loin d'en être étonné, nous dirons même que le contraire serait surprenant, si l'on songe à la rapidité avec laquelle le fer s'oxyde dans les entrailles de la terre; dans la pratique de la vie sociale et individuelle, le fer fut, depuis que l'humanité existe, employé au moins autant que le cuivre, et cependant, vous remarquerez que, dans nos musées, les monuments de cuivre ou de bronze surabondent sous les formes les plus variées, tandis que ceux de fer sont, au contraire, extrêmement rares et toujours dans un état de conservation des plus défectueux.

Par bonheur, la disparition de tout échantillon des lingots primitifs du Péloponnèse est, en quelque sorte, compensée par les renseignements historiques que nous possédons à leur égard. Chacun d'eux pesait une mine éginétique, c'est-à-dire environ 628 grammes (1). Nous savons qu'en créant son système de monnaies d'argent, Phidon donna le nom d'obole (ὀβολός) au petit poids d'argent dont la valeur correspondait à celle du lingot de fer appelé ὀβολός et qui pesait une mine. Comme l'obole d'argent phidonienne pèse 1 gr. 03, le rapport de l'argent au fer était

(1) Hultsch évalue la mine éginétique à 672 grammes (*Metrologie*, p. 545); nous avons adopté le poids qui résulte des pesées des plus anciens statères d'Égine. Cf. ci-dessus, p. 151.

donc comme 628 : 1,03, c'est-à-dire comme 1 : 609 (1). Cet écart énorme est la preuve palpable, à la fois de l'abondance du fer et de la rareté extrême de l'argent dans le Péloponnèse, avant la fin du septième siècle qui précède notre ère. Mais nous ne possédons aucune donnée sur le rapport de l'argent au cuivre à la même époque. A Égine comme à Athènes, la monnaie de bronze ne fait son apparition que dans le dernier quart du cinquième siècle : c'est une monnaie d'appoint et à valeur purement nominale et conventionnelle.

Les grands bronzes d'Olbia, bien que ne remontant guère au delà du quatrième siècle, sont, au contraire, des équivalents réels et nous devons les considérer comme la continuation directe des curieuses pièces en forme de poisson (2). Leurs types sont le masque de Gorgone et la roue, copiés sur ceux des plus anciens statères d'argent de l'île d'Eubée, ou bien la mouette emportant dans ses serres le poisson sterlet, sujet emprunté aux drachmes de Sinope, si répandues dans tout le bassin de la mer Noire. Les plus lourdes de ces pièces lenticulaires pèsent normalement 115 grammes environ (3); en les considérant comme équivalant à l'obole attique de 0 gr. 72, — conjecture plausible, étant donnée la grande vogue des monnaies d'Athènes dans les parages de la mer Noire, — on voit que le rapport de l'argent au cuivre était à Olbia comme 1 : 160.

L'émission de l'*æs grave* olbiopolitain, dont le cours était,

(1) Plus tard, nous voyons les auteurs grecs assigner au πέλανος du poids d'une mine la valeur de 4 χαλκοί seulement, ou d'une demi-obole d'argent. Hésychius dit : πέλανος, τὸ τετραχάλκον. Λάκωνες. Plutarque, à son tour : (τὸ σιδηροῦν νόμισμα) ἐστι μνᾶ ὁλκῇ Αἰγιναία, δυνάμει δὲ χαλκοῖ τέσσαρες (*Apophth. Lacon.*, p. 903). Mais cette évaluation doit être considérée comme un tardif calcul de métrologues de basse époque, car elle donnerait une relation de valeur de l'argent au fer, comme 1 à 1,200, ce qui est tout à fait invraisemblable. D'ailleurs, Photius et Suidas identifient le πέλανος avec l'ὀβολός, ce qui est à la fois conforme au bon sens et à l'étymologie. Voyez à ce sujet : Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 217; Fr. Hultsch, *Griechische und römische Metrologie*, p. 191 et 535; Barclay V. Head. *Catalogue of greek coins : Attica, Megaris Ægina*, Introd., p. LXVI.

(2) Voyez la livraison de mars 1896.

(3) B. de Kœhne, *Musée Kotchoubey*, t. I, p. 33-84. Fr. Lenormant (*la Monnaie*, t. I, p. 158) parle de pièces qui pèseraient 228 grammes; ces pièces équivaudraient alors au diobole d'argent, de poids attique.

d'ailleurs, purement local, ne paraît pas s'être prolongée plus bas que l'époque d'Alexandre; ces grandes et lourdes pièces furent remplacées par des monnaies de bronze, de poids arbitrairement réduit et à valeur conventionnelle, comme il en existait dans toute l'étendue du monde hellénique.

L'histoire monétaire de l'Italie et de la Sicile est dominée par l'existence, antérieurement à l'arrivée des colons grecs dans ces contrées, d'un système pondéral indigène auquel se rattachaient directement les lingots de bronze remplissant l'office de monnaie. La base de ce système primitif était la livre, λίτρα, qui, avec ses divisions duodécimales, présente le tableau suivant :

Livre, λίτρα, *libra* (*as*).
$^{6}/_{12}$ ἡμίλιτρον, *semis*.
$^{5}/_{12}$ πεντόγκιον, *quincunx*.
$^{4}/_{12}$ τετρᾶς, *triens*.
$^{3}/_{12}$ τριᾶς, *quadrans* ou *teruncius*.
$^{2}/_{12}$ ἕξᾶς, *sextans*.
$^{1}/_{12}$ οὐγκία, *uncia* (once) (1).

Notre embarras commence dès qu'il s'agit de déterminer le poids de la livre qui, non seulement a dû se modifier de siècle en siècle, mais qui n'était pas la même en Étrurie, à Rome, en Sicile et dans la Grande-Grèce.

Le seul système pondéral que l'on connaisse bien est le système romain. La livre romaine, qui n'a jamais varié, pesait un peu plus de 327 grammes; l'once était de 27 gr. 25, et le scrupule, de 1 gr. 13 ($^{1}/_{24}$ de l'once). Le talent romain, de 32^{k}, 700 grammes, était divisé en 60 mines de 545 grammes; comme il correspondait exactement à 100 livres, on le désigne habituellement sous le nom de *centupondium*.

Telle est la base d'après laquelle les lingots de bronze de l'*æs signatum* furent taillés et lancés dans la circulation commerciale à Rome, dans le Latium et les pays circonvoisins. Les plus lourds des lingots de bronze monétaires, qui nous soient parvenus, pèsent normalement cinq livres (environ 1.635 grammes) (2) :

(1) Hultsch, *Griech. und römische Metrologie*, p. 660.

(2) Il en est qui, en réalité, atteignent jusqu'à 1.650 grammes. Voyez ci-dessus p. 192.

ce sont des *quincussis* (5 as); on a émis aussi, avec leurs poids respectifs, le *quadrussis* (4 as), le *tripondius* (3 as), le *dupondius* (2 as). La pièce la plus répandue était le lingot étalon, l'as (appelé aussi *assis, assaruis,* ἀσσάριον), qui pèse une livre (327 grammes), d'où son nom d'*as libralis,* et le nom de *système libral* donné à l'ensemble des divisions qui gravitent autour de lui (1). Des séries de l'as libral ont été attribuées, avec plus ou moins de certitude, à Tibur, à Préneste, à Ardea, à Formies, à Fondi, à Frégelles, à Albe, à Luceria, à Venusia, etc.

Au-dessous de l'as, on a également émis en abondance, surtout à Rome, des divisions pondéralement graduées : le *dextans* (10 onces), le *dodrans* (9 onces), le *bes* (8 onces), le *semis* (6 onces), le *quincunx* (5 onces), le *triens* (4 onces), le *quadrans* (3 onces), le *sextans* (2 onces), l'once et la *semuncia* (1/2 once). L'indication de la valeur figure toujours sur ces monnaies : la grande unité ou l'as est marquée d'un trait vertical; la petite unité ou l'once est marquée d'un globule. Les multiples de l'as s'expriment par la répétition du trait I; les multiples de l'once par la répétition du globule; il n'y a d'exception que pour le semis qui est marqué de sa lettre initiale S. (2).

Toutes ces monnaies, munies d'une recommandation légale, circulaient pour leur valeur intrinsèque et pondérale. C'était le seul numéraire officiel; l'or et l'argent étaient, sous forme de monnaies étrangères, de lingots ou de bijoux, des matières de commerce; il nous est bien difficile de savoir, même approximativement, pour ces âges reculés, quelle était leur valeur, autrement dit, dans quels rapports ils se trouvaient commercialement vis-à-vis du bronze. Bien des savants ont consacré leurs veilles à l'étude de ce problème dont les données essentielles font défaut. Nous nous contenterons de rapporter ici l'opinion de M. Mommsen : « Il est probable, dit-il, que la proportion légale existant en Sicile, entre la valeur de l'argent et celle du cuivre 1 : 250, était également admise dans le Latium et dans les pays où la

(1) Varron, *De lingua lat.*, V, 169; Festus, v° *Grave æs.* Voyez ci-dessus, p. 195.
(2) E. Babelon, *Monnaies de la république romaine,* t. I, p. 33 et suiv.

monnaie de cuivre était la monnaie légale » (1). Suivant ce calcul hypothétique, l'as libral romain de 327 grammes aurait valu entre 7 ou 8 drachmes attiques.

Quoi qu'il en soit, la monnaie de bronze du système libral, équivalent réel, fut démonétisée lors de la frappe de la première monnaie d'argent dans l'atelier du Capitole, quelques années avant le commencement des guerres puniques (2). De *libral,* le système monétaire du bronze devint *triental,* c'est-à-dire que, au lieu d'une livre, l'as pesa désormais seulement quatre onces (109 grammes), et toutes les pièces de la série subirent une diminution pondérale proportionnelle. Le denier d'argent fut taillé sur le pied de $^1/_{72}$ de la livre et pesa normalement 4 gr. 55; il est marqué du chiffre X qui indique sa valeur par rapport à l'as de 109 grammes, d'où il résulte que la proportion de la valeur établie légalement entre l'argent et le bronze était comme 1 : 240.

Bien que ce rapport soit un peu moins élevé que dans la période précédente, le bronze ne cessait pas d'être un équivalent réel : mais ce ne fut pas pour longtemps. Le développement de la monnaie d'argent, si maniable et, partant, si populaire, l'affluence du métal blanc à Rome, amenèrent rapidement le délaissement et la dépréciation de la monnaie de bronze dont chaque citoyen sentait de plus en plus vivement l'incommodité. Cette tendance se manifeste par l'altération pondérale de ces pièces auxquelles on néglige systématiquement de donner le poids légal, et ce laisser-aller, favorisé par l'indifférence de tous, va sans cesse en empirant à chaque nouvelle émission. Du poids de quatre onces, l'as descend, par dégradations successives, au poids de trois onces, de deux onces, d'où le système *quadrantal* et le système *sextantaire*, et enfin au poids d'une once. Cette dernière réduction est celle de l'as *oncial* qui vaut un seizième de denier : elle fut décrétée en l'an 217 avant Jésus-Christ, l'année même

(1) Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, t. I, p. 236. M. Michel Soutzo conteste l'opinion de M. Mommsen, dans son *Introduction à l'étude des monnaies de l'Italie antique*, 1re partie, p. 120 et suiv.

(2) Voyez les citations dans Mommsen, *Histoire de la monnaie romaine*, t. II, p. 11; E. Babelon, *Descr. des monn. de la républ. romaine*, t. I, Introd., p. XIII.

de la bataille du lac de Trasimène, par la loi Flaminia, qui décida en même temps que le denier d'argent, tout en conservant le même poids, vaudrait désormais 16 as au lieu de 10. En réduisant ainsi le taux de toutes les monnaies, on espérait trouver moyen de faire face aux dépenses nécessitées par la présence d'Annibal aux portes de Rome (1).

Mais cette mesure législative eut pour effet immédiat d'enlever à la pièce de bronze le caractère de monnaie effective et réelle qu'elle avait, malgré tout, gardé jusque-là; sa valeur nominale cessa d'être en corrélation avec sa valeur intrinsèque ou métallique : bref, la monnaie de bronze, à Rome, cessa d'être ce qu'on appelle aujourd'hui une monnaie droite, pour tomber au rang de monnaie d'appoint, et nous en suivrons bientôt les transformations sous ce nouvel aspect.

L'as libral des Étrusques, des Ombriens, des Samnites, si l'on en juge par les monnaies de bronze qui le représentent, pesait le même poids que l'as romain, c'est-à-dire 327 grammes. On s'accorde à dire que « antérieurement au cinquième siècle, l'argent paraît avoir valu, chez les Étrusques, 288 fois son poids de cuivre » (2). Ce qui est certain, c'est que les grands bronzes étrusques, quand on les classe chronologiquement, permettent de constater des altérations pondérales analogues à celles des as romains (3). Les marques de valeur gravées dans le champ des pièces ne sont pas toujours claires pour nous, et elles se rattachent à des systèmes variés; néanmoins, il est manifeste que les pièces les plus anciennes sont les plus lourdes, si bien qu'en constituant pour chaque ville des séries décroissantes, on est assuré d'aboutir au classement chronologique des émissions. L'as triental, succédant à l'as libral, s'introduit en Étrurie comme à Rome au milieu du troisième siècle avant notre ère. Le parallélisme de la réforme, ici et là, est trop frappant pour ne pas avoir été engendré par les mêmes causes économiques et commerciales, à la fois sur

(1) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 169.

(2) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 168; W. Deecke, *Etrusk. Forschungen*, t. II. p. 81; Ott. Muller, *Etrusker*, éd. Deecke, t. I, p. 388.

(3) Michel Soutzo, *Introduction à l'étude des monnaies de l'Italie antique*, p. 43.

les bords du Tibre et sur ceux de l'Arno. Au moment de la conquête romaine et de la cessation de tout monnayage en Étrurie, vers l'an 200 avant notre ère, les pièces de bronze de ce pays n'étaient plus, depuis longtemps déjà, que des monnaies d'appoint et les marques de valeur, gravées souvent sur les deux faces, leur attribuent, de par la loi, une énorme plus-value sur le prix marchand du métal brut.

L'Italie méridionale et la Sicile passèrent par des vicissitudes semblables, et leurs systèmes pondéraux indigènes étaient établis suivant les mêmes principes originaires. Là aussi, dans les âges primitifs et jusqu'au septième siècle avant notre ère, le cuivre ou le bronze présidait aux échanges; des barres de ce métal, taillées suivant des poids fixes, servaient d'étalon de valeur et, sans doute, étaient marquées de stries ou de globules qui dispensaient d'avoir toujours recours à la balance. Il est remarquable, toutefois, qu'il n'existe point, ni pour la Grande-Grèce ni pour la Sicile, de ces grosses et lourdes monnaies de l'*æs grave* libral qui, dans le reste de l'Italie, forment les premières séries numismatiques. La raison de cette absence s'explique par l'arrivée des colons grecs dans ces pays dès le septième siècle, c'est-à-dire avant que les développements progressifs de l'instrument des échanges, chez les indigènes, en fussent arrivés à la forme monétaire. Lors de l'établissement des colonies grecques, le bronze n'était encore échangé qu'à l'état de tuiles ou de barres sans types; les Grecs, en apportant avec eux la monnaie d'argent perfectionnée, arrêtèrent soudain le développement normal des lingots de bronze, de sorte que la Sicile et la Grande-Grèce passèrent, sans transition, du métal brut à la monnaie d'argent. Seule, l'île de Lipara, protégée par son isolement, ne subit que plus tard l'influence de la monnaie grecque; aussi a-t-elle de grosses pièces lenticulaires en bronze taillées sur le même pied que l'as triental romain : le *semis* ou *hémilitron* lipariote pèse 54 grammes.

En dotant les pays occidentaux du bienfait de leur belle invention, les Grecs ne pouvaient supprimer les systèmes pondéraux indigènes préexistants. Désireux, avant tout, de nouer des

relations commerciales avec les populations autochtones, le plus sûr moyen d'y parvenir était d'adopter leur manière de compter et de peser, dans les transactions qu'ils étaient amenés journellement à conclure avec elles. Voilà pourquoi le poids de bronze, bien que n'étant pas monnayé, est resté dans ces pays une monnaie de compte ; on évaluait la monnaie d'argent par son équivalent en poids de bronze, de la même façon que, parfois, il nous arrive encore de compter en livres et en écus. Les Grecs allèrent plus loin : ainsi que nous l'avons montré déjà, ils poussèrent le désir de plaire aux indigènes, jusqu'au point de tailler une partie de leurs propres monnaies d'argent dans le système pondéral de ces populations; et souvent, ils placèrent dans le champ de leurs espèces des marques de valeur se rapportant à ce système pondéral qu'ils voulurent non point supprimer mais s'assimiler. Il se passa, en un mot, dans la Grande-Grèce et dans la Sicile, ce que nous voyons s'accomplir sous nos yeux dans les colonies européennes de l'Asie ou de l'Amérique. Nos trafiquants exportent bien, dans ces pays lointains, la monnaie de la mère patrie, mais à côté d'elle, l'Angleterre, la France et les autres nations de l'Europe font frapper, à l'usage exclusif de leurs établissements coloniaux, des monnaies taillées suivant le système indigène et portant des inscriptions et des marques de valeur dans la langue et conformément aux habitudes de chaque pays. L'unité monétaire, dans les Indes anglaises, n'est ni le schelling ni le souverain, c'est la roupie pour l'argent et le mohur pour l'or; de même, si les monnaies, poids et mesures de France sont légalement en usage dans nos colonies, nous continuons à faire fabriquer, pour les indigènes ou pour nos relations avec eux, des poids et des monnaies suivant leurs systèmes nationaux (1) ; outre l'indication de leur valeur indigène, ces pièces portent la marque de leur évaluation en monnaie française; les légendes sont bilingues.

Ainsi, l'observation du régime monétaire de nos colonies est de nature à jeter un jour tout nouveau sur le régime monétaire

(1) Voyez de nombreux exemples dans E. Zay, *Histoire monétaire des colonies françaises* (Paris, 1892, in-8°).

des colonies grecques dans le bassin occidental de la Méditerranée. C'est un système mixte ou composite, dans lequel les colons s'efforcent, en adoptant les usages commerciaux des indigènes, de les faire cadrer avec leurs propres habitudes. Bien qu'inconnue aux Grecs, la *litra* de bronze devient ainsi la base de leur monnayage en Sicile et dans la Grande-Grèce.

Nous l'avons déjà dit : la *litra* d'argent, qui pèse 0 gr. 87, était un poids de ce métal dont la valeur correspondait à la *litra* de cuivre; mais cette dernière ne fut pas monnayée et l'on ne peut faire que des hypothèses sur son évaluation pondérale. Il est probable qu'elle ne s'éloignait pas beaucoup du poids de la livre romaine. M. Hultsch estime la *litra* sicilienne à la moitié de la mine attique de 436 grammes; la *litra* aurait donc été seulement de 218 grammes, ce qui fixe le rapport de l'argent au bronze comme 1 : 250. Ces conclusions sont également celles de Mommsen, de Brandis et de Fr. Lenormant; mais en dépit de l'autorité de ces savants, on ne peut que leur accorder la valeur d'une conjecture vraisemblable ou plausible. « En Sicile, écrit Fr. Lenormant, jusqu'au temps de Denys l'Ancien, à Syracuse, le cuivre circulait comme l'argent pour sa valeur réelle; le rapport des deux métaux était alors :: 1 : 250 (1), le même que dans toute l'Italie à la même époque, et encore un certain temps après (2). »

Nous savons, par les fameuses tables de Tauromenium (3), si souvent commentées, que le talent sicilien de cuivre valait 120 *litræ;* si l'on admet entre les deux métaux la proportion 1 : 250, la *litra* d'argent étant de 0 gr. 87, on trouverait que le talent sicilien pesait 26.000 grammes. Ceci n'a rien d'invraisemblable, bien qu'un tel talent soit loin du talent romain ou *centupondium* de 32.700 grammes. Mais il faut remarquer que les tables de Tauromenium remontent seulement au deuxième siècle avant notre ère, et qu'elles font peut-être allusion à un talent réduit, d'autant plus qu'Aristote (4) distingue avec soin le talent sicilien

(1) Aristote, dans Pollux, IV, 174; IX, 37; Mommsen, *Hist. de la monn. rom.*, t. I, p. 106.

(2) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 160.

(3) *Corp. inscr. graec.*, n°s 5640-5641.

(4) Aristote, fragm., 589 (Pollux, IX, 87).

ancien, valant 24 νοῦμμοι, du talent sicilien *nouveau* valant seulement 12 νοῦμμοι, c'est-à-dire la moitié de l'ancien. Suivant Festus, le talent de Syracuse valait trois deniers romains, tandis que le talent de Naples en valait six, et que celui de Rhégium n'était que l'équivalent du victoriat (1). On ne peut étayer aucun calcul sur des bases aussi changeantes et peu certaines, et sur des chiffres qui se rapportent à des époques différentes ou indéterminées. Ce qu'il faut retenir ici, c'est que la monnaie de compte, l'unité de bronze, en Sicile et dans la Grande-Grèce, n'a pas la même valeur partout ni à toutes les époques : cette valeur subit des réductions parallèles à celles de la monnaie effective à Rome et en Étrurie. A Syracuse en particulier, sous Denys le Tyran, une loi attribua à la drachme d'argent la valeur de deux drachmes anciennes; l'unité, de bronze, en contint donc désormais deux fois plus qu'auparavant (2). Quant aux monnaies de bronze effectives, elles ne furent jamais, en Sicile et dans la Grande-Grèce, que des pièces d'appoint et leur apparition est bien postérieure à celle de la monnaie d'argent.

Il est certain que les satrapes du roi de Perse qui gouvernaient l'Égypte avant Alexandre, ont frappé dans ce pays des monnaies d'argent suivant le système perse (3). Mais ces pièces paraissent avoir été destinées à payer la flotte et les mercenaires étrangers bien plutôt qu'à alimenter le commerce indigène : on ne les trouve que sur les côtes du bassin oriental de la Méditerranée, et jamais bien loin dans l'intérieur des terres ou en remontant la vallée du Nil. Par leur usage aussi bien que par leurs types, ce ne sont pas, à proprement parler, des monnaies égyptiennes, mais des monnaies perses frappées en Égypte par les représentants du grand Roi. Il est donc juste de dire que l'Égypte n'eut pas de monnaie autonome avant l'établissement

(1) *Talentorum non unum genus : Atticum est sex milium denarium, Rhodium et cistophorum quatuor milium et quingentorum denarium, Alexandrinum XII denarium, Neapolitanum sex denarium, Syracusanum trium denarium, Rheginum victoriati*, Festus, v° *Talentorum*, dans Hultsch, *Metrol. Scriptorum reliquiæ*, t. II, p. 81.

(2) Ps. Aristote, *Œconom.*, II, 2, 20; Pollux, IX, 79 : ἐξεδωκε τὴν δραχμὴν δύο δυναμένην δραχμάς. Pollux dit τέτταρας au lieu de δύο.

(3) E. Babelon, *les Perses achéménides*, Introd., p. LXV et suiv.

de la dynastie des Lagides. Jusqu'à ce moment, les marchands de ce pays préférèrent, par respect pour une tradition vingt fois séculaire, employer les métaux au poids dans leurs transactions quotidiennes.

Aussi, lorsque les Ptolémées eurent installé un atelier monétaire à Alexandrie, nous constatons que sous l'influence de cette même tradition, on y frappe des monnaies beaucoup plus fortes et plus lourdes que dans aucun autre des pays grecs ou hellénisés.

Nous avons des monnaies d'or égyptiennes, rares, il est vrai, qui pèsent jusqu'à 43 grammes, des pièces d'argent qui atteignent 51 gr. 60, enfin d'énormes médaillons de bronze dépassant 47 millimètres de diamètre, qui pèsent 90 à 100 grammes, c'est-à-dire de 20 à 22 drachmes attiques (1). N'est-ce pas l'habitude de manipuler d'énormes lingots qui explique la vogue en Égypte de pareilles pièces, tandis que tout le reste du monde hellénique se servait couramment de monnaies plus légères et, par conséquent, moins incommodes? Remarquez que le poids des plus grandes est exactement celui de l'ancien *tabnou* pharaonique : ces pièces étaient, comme les vieux lingots étalonnés, des équivalents réels et non des monnaies d'appoint.

Les contrats privés, en écriture démotique, fort nombreux pour cette période, établissent que l'argent était au cuivre comme 1 : 120 : d'aucuns spécifient la faculté, pour un débiteur, de se libérer soit en argent, soit en un poids de cuivre 120 fois supérieur au poids d'argent (2). De là il résulte, ainsi que M. Eug. Révillout l'a surabondamment démontré, que les grandes pièces de bronze du poids de 20 à 22 drachmes étaient l'équivalent en valeur d'une obole de poids attique. C'est pour cela qu'on les désigne souvent, dans les textes, par l'expression, étrange au premier abord, d'*argenteus* de cuivre, terme qui caractérise bien leur rôle d'équivalent réel. Légalement, le tétradrachme d'argent de 17 gr. 20 équivalait à 24 *argentei* de bronze de 90 à 100 grammes : c'est ce que les contrats démotiques expriment par la for-

(1) Sur le poids de toutes ces pièces, voyez E. Babelon, *Mélanges numismatiques*, t. II, p. 1 et suiv.; une pièce de bronze pèse exceptionnellement 108 grammes.

(2) Eug. Revillout, dans la *Revue archéologique*, 3e série, t. III, janvier-juin 1884,

mule χαλκὸς πρὸς ἀργύριον ou χαλκὸς ἰσόνομος; mais la variation de la valeur du cuivre en barres, sur le marché, faisait souvent, dans la pratique, déroger au principe consacré par la loi (1).

Les récentes découvertes faites par le P. Delattre dans les nécropoles puniques de Carthage ont établi que la grande capitale africaine avait longtemps subi l'influence de l'Égypte et conservé avec ce dernier pays d'actives relations commerciales. Voilà pourquoi nous trouvons à Carthage de grandes monnaies de bronze analogues à celles des Ptolémées; elles pèsent de 120 à 130 grammes. D'après les calculs hypothétiques de Fr. Lenormant, le rapport de l'argent au bronze, à Carthage, aurait été comme 1 : 107 (2). Le même savant, après avoir reconnu combien il est difficile de fixer le rapport effectif de deux métaux entre eux, pour l'antiquité tout entière, ajoute en manière de conclusion : « S'il fallait, dit-il, déterminer approximativement une moyenne générale pour la relation de valeur la plus habituelle entre l'argent et le bronze dans le monde grec, ce serait aux chiffres entre : : 1 : 120 et : : 1 : 100 que nous nous arrêterions. Ce sont ceux qui sont le plus vraisemblables, à la fois comme rapport commercial et comme rapport monétaire, dans les pays qui, pendant la seconde moitié du cinquième siècle et le cours du quatrième, taillaient leur cuivre sur le pied de leur drachme d'argent (3). »

(*La fin au prochain numéro.*) Ernest Babelon.

p. 67-68; le même, *Lettres sur les monnaies égyptiennes*, p. 108 et suiv. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de modifier les conclusions de M. Revillout et de croire, comme on l'a proposé récemment, qu'en Égypte la *ratio* de valeur entre l'argent et le cuivre était comme 1 : 60. Voyez à ce sujet Fr. Lenormant, *la Monnaie*, t. I, p. 154; Mahaffy, dans l'*Atheneum* du 10 déc. 1892, p. 818, et Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1893, p. 26, note.

(1) Eug. Revillout, *Lettres sur les monnaies égyptiennes*, p. 112 et suiv.; ces questions complexes et délicates viennent d'être reprises par M. B.-P. Grenfell, dans son livre récent sur les lois fiscales de l'Égypte, d'après des papyrus démotiques (Grenfell, *Revenue laws of Ptolemy Philadelphus*, Oxford, 1896, in-4°; voyez l'Appendice, p. 193 et suiv.).

(2) F. Lenormant, article *Chalcus*, dans le *Dictionn. des Antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio, p. 1094.

(3) F. Lenormant, *la Monnaie dans l'Antiquité*, t. I, p. 155; voyez aussi la même conclusion dans Michel Soutzo, *Introduction à l'étude des monnaies de l'Italie antique*, 1re partie, p. 25.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME VINGT-DEUXIÈME

LIVRAISON DE JUILLET 1896

Pages.

Questions du jour. — La Géographie sociale de la France. Le procédé d'étude, par M. **Edmond Demolins**..... 5

L'or et l'argent dans l'antiquité. — I. Leurs qualités, leur abondance, leur exploitation, par M. **Ernest Babelon**..... 37

Une enquête sociale sur la grève de Carmaux. — Avant la grève, par M. **L. de Seilhac**..... 77

Les conditions de l'Épargne en France. — II. Les institutions auxiliaires de l'Épargne, par M. **A. Froment**..... 109

LIVRAISON D'AOUT 1896

Questions du jour. — La législation ouvrière en Angleterre, par M. **Paul de Rousiers**..... 121

La Géographie sociale de la France. — II. Les régions des productions arborescentes, par M. **Edmond Demolins**..... 133

Le Portique de Zénon et les Jardins d'Épicure, par M. **G. d'Azambuja**. 162

Une enquête sociale sur la grève de Carmaux. — II. Pendant la grève, par M. **L. de Seilhac**..... 180

LIVRAISON DE SEPTEMBRE 1896

Questions du jour. — Au Congrès socialiste international de Londres, par M. **J. Bailhache**..... 213

La Géographie sociale de la France. — II. Les régions vinicoles, par M. **Edmond Demolins**..... 263

Une enquête sociale sur la grève de Carmaux. — III. Après la grève, par M. **L. de Seilhac**..... 294

L'or et l'argent dans l'antiquité. — II. Les rapports de l'or à l'argent chez les anciens, par M. **Ernest Babelon**..... 329

LIVRAISON D'OCTOBRE 1896

Pages.

Questions du jour. — Les protestants anglo-saxons et l'Église catholique, par M. *** 357
La Géographie sociale de la France. — IV. Les régions où se combinent les diverses variétés de la Simple Récolte : le Type Corse, par M. **Edmond Demolins**..... 377
Le Lamaïsme. — Comment le milieu thibétain a été favorable à son éclosion, par M. **A. de Préville**..... 404
L'or et l'argent dans l'antiquité. — II. Les rapports de l'or à l'argent chez les anciens (*suite*), par M. **Ernest Babelon**..... 422

LIVRAISON DE NOVEMBRE 1896

Questions du jour. — La crise coloniale en Espagne, par M. **Noël Dasproni**..... 445
La Géographie sociale de la France. — V. La région de la Petite Culture en petite propriété issue de la communauté pastorale, par M. **Edmond Demolins**..... 456
Une fleur de serre chaude. — La philosophie sous les Romains, par M. **G. d'Azambuja**..... 469
Les conditions de l'Épargne en France. — II. Les institutions auxiliaires de l'Épargne (*suite*), par M. **A. Froment**..... 488
Le Congrès des Trade-Unions, à Édimbourg, par M. **Paul Bureau**.... 511

LIVRAISON DE DÉCEMBRE 1896

Questions du jour. — Les massacres d'Arménie et la question d'Orient, par M. **G. d'Azambuja**..... 545
La Géographie sociale de la France. — V. La région de la petite culture en petite propriété issue de la communauté pastorale. — II. Les trois variétés principales de cette région, par M. **Edmond Demolins**. . . 563
Le Lamaïsme. — II. La Lamaserie, par M. **A. de Préville**..... 584
L'or et l'argent dans l'antiquité. — III. La monnaie auxiliaire dans l'antiquité, par M. **Ernest Babelon**..... 609

TABLE ANALYTIQUE

DES TOMES XXI ET XXII

(ANNÉE 1896)

Cette table suit les divisions de la Nomenclature sociale. Elle présente ainsi, en abrégé, un exposé analytique des questions traitées dans la Revue et, par conséquent, un précieux instrument d'étude. (Voir le tableau général de la Nomenclature, t. II, p. 493 et suivantes, et l'exposé détaillé de chaque partie, t. I, p. 399 à 410 ; t. II, p. 22 à 48, 534 à 570, etc.)

MÉTHODE GÉNÉRALE

La science consiste à découvrir ce qui est, et, pour cette découverte, le raisonnement employé seul est impuissant, XXI, 93. — L'existence d'une loi n'est nullement incompatible avec celle de la liberté humaine, XXI, 103. — Si les lois chimiques, physiques ou sociales sont inéluctables, d'autre part, il dépend de l'homme de se placer dans les conditions où le jeu de ces forces produira le résultat qu'il souhaite, XXI, 108. — La Science sociale et l'économie politique diffèrent surtout par la méthode et par les conclusions, XXI, 460. — L'Ecole économique dite orthodoxe n'est pas arrivée à sa formule fondamentale, « laissez faire, laissez passer », en vertu d'une méthode rigoureuse et scientifique, mais sous la double influence de la réaction contre le pouvoir absolu et des conditions spéciales du milieu social anglais, XXI, 467. — L'érudition ne doit pas être confondue avec la science : elle ne la constitue pas et souvent elle l'étouffe, XXI, 471. — On peut ramener à trois les méthodes de travail dont se sert l'esprit humain : la méthode des théoriciens, la méthode des érudits, la méthode des savants, XXI, 472. — L'Ecole économique dite historique ou réaliste a abouti à la doctrine de l'intervention de l'État, par suite de la prédominance des légistes dans son sein et sous l'influence des idées allemandes, XXI, 467 à 474. — La Science sociale n'aboutit ni à la doctrine du « laissez faire » des anciens économistes, ni à la doctrine de l'intervention de l'État des nouveaux : elle conclut qu'il faut s'orienter progressivement vers l'état social qui permet de laisser faire et de laisser passer, XXI, 474. — L'histoire de la monnaie, en constatant les liens qui rattachent la question monétaire aux moyens et au mode d'existence des populations, justifie la méthode de la Science sociale, XXI, 36.

LIEU

GÉNÉRALITÉS. — Le rapport de l'or à l'argent a varié dans l'antiquité, à une même époque, suivant qu'on se trouvait près ou loin des sources d'or ou d'argent, XXII, 424-433.

EUROPE. — **France.** — *Géographie sociale.* — Les régions pastorales en France sont essentiellement les trois grands massifs montagneux des Pyrénées, des Alpes et du Plateau central, XXII, 7. — Les régions pastorales en France se divisent en trois grandes variétés : 1° celle des Pyrénées et des Alpes ; 2° celle des Causses ; 3° celle des monts d'Auvergne, XXII, 8. — On peut dénommer la variété pastorale des Pyrénées et des Alpes : type des vallées hautes à pentes escarpées, XXII, 9. — Par suite de l'étagement du sol, dans les Pyrénées et les Alpes, le troupeau est composé d'espèces variées, mais de qualité médiocre, XXII, 9. — Le Causse est un plateau à sous-sol calcaire très perméable, à herbe rare, dont le mouton seul peut se contenter, XXII, 14. — La variété des Monts d'Auvergne est plus dégagée de l'art pastoral et de la communauté que celles des Alpes, des Pyrénées

ou des Causses, XXII, 21. — Le développement de l'Art pastoral dans les monts d'Auvergne est dû à l'altitude et surtout à un sous-sol d'origine volcanique, XXII, 22. — On peut subdiviser ainsi les régions des productions arborescentes en France : 1° la région du châtaignier et du noyer; 2° la région des arbres fruitiers du climat tempéré: 3° la région des arbres fruitiers du climat méridional; 4° la région de la vigne, XXII, 134. — La région du châtaignier et du noyer est la première que l'on rencontre quand on descend des hauts pâturages des Pyrénées, des Alpes et du massif central, XXII, 135. — Le châtaignier et le noyer caractérisent surtout les pentes montagneuses de nos trois grands massifs, XXII, 135. — Le châtaignier et le noyer se trouvent généralement à la limite de l'art pastoral et de la culture, mais ils tendent plutôt à accentuer les effets de l'art pastoral, XXII, 138. — L'influence communautaire du châtaignier se manifeste dans le travail, dans la propriété, dans la famille et dans les relations du voisinage, XXII, 139. — La région des arbres fruitiers du climat tempéré occupe surtout le flanc des coteaux bien abrités et bien exposés, XXII, 144. — Sous le climat méridional les arbres fruitiers sont une production commune, souvent dominante qui s'étend sur l'ensemble du territoire, XXII, 146. — Le lieu caractéristique de la région des arbres fruitiers du climat méridional est la vallée du Rhône à la mer, XXII, 146. — L'olivier en est l'arbre type, XXII, 148. — La vigne se rencontre surtout sur les coteaux qui ne sont ni trop froids ni trop humides, XXII, 264. — On peut distinguer quatre grandes zones de la vigne en France, XXII, 264. — Par le fait de l'étagement abrupt du sol, la Corse présente, à mesure qu'on s'élève du littoral vers l'intérieur, toutes les variétés de climat et, par conséquent, toutes les variétés de productions, XXII, 379. — Il y a un lieu par excellence pour la petite culture en petite propriété, c'est la vallée, XXII, 457. — Cela tient à la variété des ressources en partie spontanées qui s'y rencontrent, XXII, 457. — Les vallées des trois grands bassins du Rhône, de la Garonne et de la Loire appartiennent au groupe des régions influencées par la communauté pastorale, XXII, 460. — La vallée de la Loire offre un milieu très favorable à la culture, à cause du climat, de l'irrigation abondante et de la fertilité du sol, XXII, 577. — *Lorraine.* — La Lorraine comprend deux éléments principaux : la *Montagne*, formée par le revers occidental des Vosges, et le *Plateau*, qui ondule du pied de la montagne au seuil des plaines champenoises, XXI, 55. — En Lorraine, les montagnards et les gens de la plaine forment deux groupes étroitement associés, leurs produits se complètent réciproquement, XXI, 56. — L'humidité constante a pour effet de développer la forêt en Lorraine, XXI, 57. — En Lorraine, la montagne est principalement forestière, tandis que le plateau est principalement agricole, XXI, 61. — Le pays de Dabo est un curieux échantillon de la vie forestière de la montagne lorraine, XXI, 159. — Le plateau lorrain n'est pas homogène, on y rencontre trois principales variétés de pays : 1° les pays de forêts; 2° les pays de culture; 3° les pays de culture et de mines, XXI, 516. — *Divers :* La verrerie de Carmaux doit son origine aux mines de charbon dont il fallait utiliser le produit sur place, XXII, 77.

Grèce. — Stagire, patrie d'Aristote, se trouvait à une extrémité du monde grec influencée par le voisinage des Macédoniens à demi barbares, XXI, 414.

Russie. — Les pêcheries d'Olbia portent cette ville à donner à ses pièces de monnaie la forme d'un poisson, XXI, 154.

TRAVAIL

GÉNÉRALITÉS. — C'est en abordant l'industrie métallurgique que les peuples ont eu l'idée d'adopter les métaux pour monnaie, XXI, 120. — Le propriétaire d'une mine de métal précieux est porté à exploiter à outrance, le plus rapidement possible, XXII, 74. — Il n'est pas en compétition avec les autres producteurs, 76. — Les métiers du bâtiment ont été atteints moins que les autres par les révolutions du machinisme et des transports, XXI, 436. — L'esclavage permettait aux anciens d'exploiter des mines d'or et d'argent inexploitées aujourd'hui, XXII, 69. — Le travail des verriers les rend solidaires les uns des autres et plus portés à se coaliser, XXII, 99. — Une verrerie ouvrière peut réussir si elle se plie au régime des verreries capitalistes, XXII, 317, 322. — La grande industrie a augmenté, en cas d'accidents, la responsabilité du patron envers l'ouvrier, XXII, 129.

EUROPE. — **Angleterre.** — Les métiers du bâtiment, en Angleterre, se distinguent par le maintien de l'apprentissage, la simplicité de l'outillage et le nombre des pe-

tits entrepreneurs, XXI, 438. — Les accidents de l'industrie en Angleterre, XXII, 128.

Espagne. — Si l'esclavage a réapparu dans la Péninsule hispanique et, de là, dans les colonies espagnoles et portugaises, c'est par le fait d'un vice de la constitution sociale, XXI, 117. — Les causes qui ont incité les Hispaniques à introduire chez eux l'esclavage sont les suivantes : 1° les populations n'ont jamais été rompues sérieusement au travail; 2° elles se sont trouvées, au quinzième siècle, très favorisées par le commerce; 3° ce commerce les a mises en rapport avec l'Afrique où règne l'esclavage; 4° quand les Hispaniques ont eu besoin de travail, surtout aux colonies, ils ont adopté l'esclavage, XXI, 117. — Un peuple qui n'a pas une organisation de travail suffisante par ses nationaux, appelle à lui l'organisation du travail applicable qu'il trouve chez ses voisins, chez les peuples en relation avec lui, XXI, 117. — Quand on ne sait pas se plier au travail, on cherche sa vie dans les aventures, XXI, 118. — L'esclavage, introduit par un vice social de la race hispanique, a disparu par un avantage social de la race anglo-saxonne, XXI, 119.

France. — *Géographie sociale.* — Dans les Pyrénées et les Alpes, la difficulté de faire pâturer et de nourrir les troupeaux pendant l'hiver est conjurée par la transhumance, XXII, 9. — Le Caussenard ne trouve pas, dans les conditions du travail, l'occasion de développer en lui les aptitudes industrielles ou commerciales et l'esprit d'initiative qui en résulte; mais il développe un peu plus que l'habitant des Pyrénées et des Alpes les aptitudes agricoles, XXII, 15. — Dans les monts d'Auvergne, le travail dominant est l'élevage riche du cheval et du bœuf de boucherie, XXII, 23 — Le pasteur français n'est qu'une pâle image du pasteur asiatique, mais il reproduit cependant les traits caractéristiques du groupe, XXII, 33. — Tableau synoptique des trois principales variétés pastorales de la France, XXII, 35. — L'abondance des arbres fruitiers éloigne les populations du Midi, des travaux pénibles exigeant l'effort des bras, XXII, 149. — Le type simple des populations vinicoles est fourni par celles qui exploitent la vigne principalement au point de vue de la production du vin, sans opérer la transformation plus compliquée en eau-de-vie, XXII, 265. — Les coteaux de la Limagne et de la Touraine fournissent un bon spécimen du type simple de la vigne, XXII, 266. — L'attrait pour la culture de la vigne tient à quatre causes : 1° la vigne présente certains caractères de la cueillette; 2° elle donne un produit riche; 3° elle est adaptée à la petite culture; 4° elle dispense de tout patronage cultural, XXII, 267. — La vigne modifie les conditions du travail : 1° elle éloigne des grands groupements de personnel; 2° elle éloigne des méthodes puissantes et de l'emploi des grands engins; 3° elle ne contribue pas au développement de l'industrie, XXII, 270. — Le vigneron ne développe pas la puissance de la race dans le sens de la culture, de l'industrie et du commerce, XXII, 283. — Le type compliqué des populations vinicoles est fourni par les régions qui cultivent la vigne surtout en vue de la fabrication de l'eau-de-vie, XXII, 284. — La Charente et l'Armagnac sont des spécimens du type compliqué des populations vinicoles, XXII, 284. — La substitution de l'eau-de-vie au vin complique les conditions du travail : 1° la fabrication exige plus de travail; 2° elle est plus savante; 3° elle développe le commerce, XXII, 285. — La Corse est un bon spécimen de région où sont combinées étroitement les diverses variétés de la simple récolte, XXII. 377. — En Corse, le pâturage et la cueillette constituent la ressource fondamentale; l'agriculture, l'industrie et le commerce sont délaissés et ne se développent pas, XXII, 381. — En Corse, par suite de la déclivité brusque du sol, qui rapproche la montagne de la plaine, les familles peuvent se transporter facilement de l'une à l'autre; le Corse est un demi-nomade de l'art pastoral et de la cueillette, XXII, 382. — Les vallées ne sont pas seulement des routes naturelles faciles; elles sont, de plus, des routes herbues; par là, elles sont un prolongement allongé des grandes steppes et elles établissent entre ces dernières une sorte de trait d'union, XXII. 461. — Les facilités de vie qu'offrent les vallées stimulent peu les gens au travail, XXII, 463. — La petite culture issue de la communauté pastorale peut se subdiviser, en France, en quatre groupes correspondant aux bassins du Rhône, de la Garonne et de la Loire, XXII, 563. — Les vallées du bassin du Rhône sont peu favorables au développement de la culture à cause du débit irrégulier des rivières, du manque d'engrais et de l'abondance des productions arborescentes, XXII, 564. —

Bien que les vallées du bassin de la Garonne soient plus favorables à la culture que celles du bassin du Rhône, la culture ne s'y est pas développée à cause de la formation historique des populations issues des pasteurs des déserts, plus aptes aux transports et au commerce, XXII, 471. — *Lorraine.* — La forêt, la culture en communauté de village, le patronage plutôt forestier qu'agricole, tels sont les trois facteurs essentiels du type lorrain, XXI, 67 à 70. — La double formation agricole et forestière du montagnard lorrain a été de pousser très avant les travaux de culture accessoire sans lesquels la vie en forêt devient impossible, XXI, 164. — Par d'insensibles transitions, l'initiative du bûcheron lorrain passe de la culture à des essais heureux d'industrie, XXI, 165. — Le caractère industriel est tellement l'effet propre de la colonisation du massif vosgien par une race exercée aux travaux d'extraction, que, sitôt son arrivée en montagne, l'émigrant du plateau y installe simultanément ses coupes, ses cultures et ses industries, XXI, 169. — Fabricant, même d'une manière accessoire, le bûcheron vosgien devenait forcément une sorte de commerçant, XXI, 172. — Les conditions de la montagne en Lorraine stimulent et contiennent tout à la fois l'activité de la population qui se développe davantage sur le plateau, XXI, 175. — Dans la montagne lorraine, l'action du lieu prédomine sur l'initiative de l'homme, au point de vue de l'industrie forestière, XXI, 175. — La partie forestière du plateau lorrain présente un type de paysan fortement influencé par le subventionnement naturel de la forêt, qui le pousse et le soutient dans la voie de l'industrie et du commerce, XXI, 518. — Les pays de culture et de mines du plateau lorrain nous présentent à la fois l'état ancien, l'état nouveau et les états intermédiaires de la race lorraine, XXI, 518. — Le paysan vivant de la petite culture est le type fondamental de la race lorraine : il est la masse et le nombre, XXI, 522. — Le paysan du plateau lorrain suit l'assolement triennal avec jachère, pour toutes les terres emblavées d'un même village, XXI, 522. — Le village lorrain apparaît comme une sorte de communauté ouvrière qui tient en sa tutelle tous et chacun des ménages séparés qui le composent, XXI, 522. — Le territoire communal, sur le plateau lorrain, est universellement partagé en trois soles dont chacune produit, deux ans de suite, deux céréales diverses, XXI, 522. — Le village du plateau lorrain est une communauté de petite culture avec art pastoral accessoire, XXI, 523. — *Divers* : L'industrie laitière en Savoie, XXI, 250 à 268. — Organisation du travail à la verrerie de Carmaux, XXII, 91 à 94.

ASIE. — **Thibet.** — La culture tient peu de place au Thibet; les troupeaux sont la principale richesse, XXII, 407.

PROPRIÉTÉ

EUROPE. — **France.** — *Géographie sociale.* — Dans les Pyrénées et les Alpes, la communauté dans la propriété se traduit par le développement de biens communaux et intercommunaux, XXII, 10. — Dans les Causses, le resserrement de l'art pastoral et le premier développement de la culture se traduisent pour une diminution de la propriété collective par rapport à la variété des Pyrénées et des Alpes, XXII, 15. — La culture des arbres fruitiers a développé la petite propriété dans le Sud-Est, parce qu'elle n'exige ni grande main-d'œuvre, ni grands capitaux, ni aptitude supérieure, XXII, 151. — La vigne développe la petite propriété, XXII, 271. — La Fabrication de l'eau-de-vie tend à développer davantage la grande propriété, par suite de l'extension de la Fabrication et du commerce, XXII, 286. — Le développement de la simple récolte en Corse rend la propriété flottante et indécise, XXII, 386. — Les différents produits des vallées sont exploités sous un régime différent d'appropriation, XXII, 465. — La persistance de la communauté des prairies, dans le bassin de la Loire, est due en partie aux aptitudes batailleuses imprimées aux Celtes par le clan, XXII, 585. — *Divers* : Les verriers, par le fait même de l'organisation d'une verrerie ouvrière, deviennent actionnaires et sont obligés de se comporter comme tels, XXII, 317.

Irlande. — Dans le clan irlandais, la propriété du sol était individuelle pour les unes et collective pour les autres, XXI, 342. — Différentes sortes de contrats de cheptel dans l'ancienne Irlande, XXI, 342-347.

BIENS MOBILIERS

GÉNÉRALITÉS. — La monnaie a revêtu chez divers peuples la forme d'objets mobiliers d'usage courant, XXI, 125. — Beau-

coup d'ustensiles, destinés à des usages communs se fabriquaient autrefois en or, XXII, 54-62.

SALAIRE

GÉNÉRALITÉS. — La question du salaire est très compliquée dans l'industrie ouvrière. XXIII, 103, 182.

EUROPE. — **Angleterre.** — Pour les ouvriers anglais du bâtiment, les salaires, vu la localisation du marché, varient suivant les villes. XXI, 445.

ÉPARGNE

GÉNÉRALITÉS. — Des princes et des hommes riches, dans les sociétés antiques, se constituaient des trésors en espèces et en objets variés d'or ou d'argent, XXII, 56.

EUROPE. — **Angleterre.** — La répugnance à l'épargne, empêchant de payer des cotisations, prive une catégorie d'ouvriers anglais des bienfaits des syndicats. XXI, 192.

France. — *Géographie sociale.* — La vigne développe l'imprévoyance et les habitudes de luxe, XXII, 277. — *Divers :* L'épargne peut être produite par une puissance d'économie, ou par une puissance de travail, XXI, 491. — Les trois types de l'épargne en France : 1° l'épargne favorisée par la communauté familiale ; 2° l'épargne favorisée par la puissance personnelle d'économie ; 3° l'épargne entravée par l'instabilité de la famille. XXI, 492 à 504. — L'emploi de l'épargne varie suivant la formations sociale des individus. XXI, 504 à 514. — L'histoire des caisses d'épargne est un exemple frappant de notre tendance à tout rapporter à l'État, XXII, 109 à 120. — L'histoire des sociétés de secours mutuels, des caisses de retraite et d'assurance, démontre la supériorité de l'initiative privée sur l'action de l'État, XXII, 488 à 506. — Pour s'adapter aux conditions nouvelles du monde, l'homme devra compter de plus en plus sur l'effort personnel, car la fortune fondée sur l'épargne perd journellement de son importance, XXII, 506.

FAMILLE OUVRIÈRE

GÉNÉRALITÉS. — La richesse, préservant des soucis matériels, favorise l'éclosion des sentiments raffinés et subtils, XXI, 74. — La force de l'habitude continue à faire accepter la monnaie à une valeur qu'elle n'a plus, XXI, 301. — Le caractère alimentaire de la guerre développe la ruse et la mauvaise foi, XXI, 351.

EUROPE. — **France.** — *Géographie sociale.* — Dans les Pyrénées et les Alpes, la communauté de famille se traduit sous la forme de la fausse famille-souche, XXII, 10. — Le paysan des Causses se cramponne à la communauté, mais c'est une communauté misérable, XXII, 16. — Il y a deux types distincts d'Auvergnats : l'un, représenté par les vieux parents et par l'héritier, continue à s'appuyer sur la tradition pastorale et communautaire : l'autre, représenté par les émigrants, a lâché les vieux supports traditionnels parce qu'il se sent capable de se tirer d'affaire par le commerce. XXII, 28. — La vie facile a maintenu la communauté dans le Midi et l'a rendue agréable, XXII, 151. — La vigne développe la famille instable, XXII, 273. — Le développement de la Simple Récolte en Corse a maintenu la communauté de famille, XXII, 388. — C'est dans les vallées que s'accuse le plus la désagrégation de la communauté et l'évolution vers la famille instable, sauf cependant en ce qui concerne la communauté publique. XXII, 467. — *Lorraine.* La formation communautaire des Vosgiens se manifeste par des traits caractéristiques, XXI, 177. — *Divers :* La société qui fréquente les théâtres, en France, exige que les auteurs lui parlent des vices à la mode dans un cercle relativement restreint, XXI, 76. — A Carmaux, les femmes de mineurs travaillent à la verrerie au lieu que les femmes de verriers ne font rien, XXII, 90.

Grèce. — La philosophie de Platon est l'expression de sa formation aristocratique, XXI, 237-249. — Le développement du stoïcisme a été favorisé par l'éducation militaire. XXII, 176.

Irlande. — La guerre perpétuelle abaissait le niveau moral de la famille irlandaise XXI, 349. — Quand l'influence de la guerre cesse, la moralité renaît. XXI, 350.

Italie. — L'introduction de familles provinciales à Rome est un appui pour les moralistes. XXII, 480, 484.

ASIE. — **Thibet.** — Au Thibet, la pauvreté des ressources, leur fixité ont tendu à la limitation du nombre des ménages ; mais entre frères sans ménage l'association s'est maintenue à raison de l'art pastoral et du métier de convoyeur, XXII, 408. — Au Thibet, le frère aîné, l'ancien, seul marié, est entouré de ses autres frères et tous en commun élèvent les enfants d'une seule

mère : c'est ce qu'on a appelé la polyandrie, XXII, 408.

MODE D'EXISTENCE

GÉNÉRALITÉS. — L'évolution vers la formation particulariste a pour manifestation initiale le mode d'installation au foyer, XXI, 7. — Le communautaire et le particulariste ne conçoivent pas le foyer de la même manière, XXI, 11. — Dans les sociétés à formation particulariste, on comprend, par le terme de foyer, surtout l'installation intérieure, XXI, 15. — Dans la formation particulariste, l'habitation a moins d'importance que dans la formation communautaire, XXI, 15. — Dans la formation particulariste, les familles changent plus facilement d'habitation que dans la formation communautaire, XXI, 16. — Le foyer du particulariste est aussi stable que celui du communautaire, seulement il l'est autrement, XXI, 17. — Le mode d'installation au foyer a un effet social de premier ordre, XXI, 17. — Dans les sociétés à formation communautaire on comprend, par le terme de foyer, surtout le Lieu et les personnes, XXI, 12. — Le mode d'installation au foyer des particularistes développe le sentiment de la dignité et de l'indépendance, XXI, 18. — Le mode d'installation au foyer des particularistes prédispose à l'effort, XXI, 19. — Le mode d'installation au foyer des particularistes rend apte à devenir un gentleman, XXI, 21. — C'est par une meilleure installation du foyer que doit débuter toute réforme sociale méthodique et profonde, XXI, 26. — Il faut aider la classe ouvrière à s'élever par elle-même, en favorisant chez elle l'installation meilleure du foyer domestique et de la vie privée, XXI, 28. — Les auteurs, écrivant pour la classe aisée, aiment à faire savoir qu'ils connaissent, eux aussi, les raffinements du luxe, XXI, 72. — Quiconque n'a pas à s'occuper de ses moyens d'existence est porté à donner une importance exagérée au mode d'existence, XXI, 75. — La recherche de l'or et de l'argent comme objet de luxe garantit infailliblement leur valeur monétaire, XXII, 46-49. — Le luxe des anciens, en ce qui concerne les métaux précieux, était plus grand qu'on ne se le figure aujourd'hui, XXII, 51-62. — L'épicuréisme et le stoïcisme sont issus de la considération exclusive du mode d'existence, XXII, 169. — L'épicuréisme et le stoïcisme ne sont que la mise en système d'habitudes communes à bien des races, XXII, 162, 178. — L'apathie et l'ataraxie, théories philosophiques, cadrent avec les instincts des populations méditerranéennes, XXII, 171.

EUROPE. — **France.** — Le verrier de Carmaux recherche le luxe et éclipse son voisin le mineur, XXII, 89. — Dépenses des familles de verriers à Carmaux, XXII, 105.

Irlande. — La chasse était le grand divertissement des guerriers irlandais en temps de paix, XXI, 348.

PHASES DE L'EXISTENCE

EUROPE. — **Angleterre.** — Les syndicats du bâtiment en Angleterre procurent ingénieusement à leurs membres des secours de chômage, XXI, 441. — Le syndicat des charpentiers et menuisiers anglais secourt ses membres en cas de perte d'outils, de chômage, de maladie, d'accident, de vieillesse, de mort, XXI, 454.

Italie. — Les consolations philosophiques sont à la mode chez les Romains malheureux. On mande le philosophe comme le médecin, XXII, 472.

PATRONAGE

GÉNÉRALITÉS. — La supériorité intellectuelle d'Aristote se ressent essentiellement du patronage d'Alexandre, XXI, 427-430.

EUROPE. — **Angleterre.** — Des membres de la haute société anglaise ont favorisé volontiers le développement des Trade-Unions, XXI, 200.

France. — *Géographie sociale.* — Le type des Causses ne produit qu'une classe supérieure artificielle, incapable de patronner efficacement, XXII, 17. — *Divers :* Patronage artificiel donnée à la Verrerie ouvrière d'Albi, XXII, 294.

Italie. — Les riches Romains patronnent la philosophie avec plus d'ardeur que de vraie lumière, XXII, 470-477.

COMMERCE

GÉNÉRALITÉS. — De nombreuses sociétés, aujourd'hui encore, pratiquent fréquemment l'échange sans l'intermédiaire de la monnaie, XXI, 36-43. — Chez les peuples pasteurs, ou d'origine pastorale, les prix sont fixés en bestiaux, XXI, 48; XXII, 40. — Le rôle des métaux, très important dans les sociétés rudimentaires, les pré-

destine au rôle de la monnaie, XXI, 122. — La transition est insensible, dans l'histoire, entre le lingot et la pièce de monnaie, XXI, 158, 381. — C'est dans les relations commerciales avec l'étranger que l'inconvénient d'une mauvaise monnaie se fait sentir, XXI, 308. — Le monométallisme et le bimétallisme absolus sont deux erreurs dangereuses pour le commerce des nations, XXII, 341. — Avec la décadence romaine, les pièces de monnaie tendent à redevenir de simples lingots, qu'on prend au poids, XXII, 442. — La monnaie de bronze, comme équivalent réel, dans l'antiquité, XXII, 609.

EUROPE. — **France.** — *Géographie sociale.* — En Auvergne, l'élevage du bœuf développe essentiellement l'aptitude au commerce, XXII, 23. — L'Auvergnat est essentiellement un éleveur doublé d'un commerçant rusé, XXII, 25. — L'Auvergnat, trouvant à s'appuyer sur son aptitude commerciale, n'hésite pas à se dégager de l'art pastoral et de la communauté pour demander au commerce ses moyens d'existence, XXII, 25. — L'émigrant auvergnat n'a pas une pratique large et intelligente du commerce, il réussit surtout par sa puissance d'économie, XXII, 30. — L'exploitation des arbres fruitiers à produit riche a eu pour effet de développer chez le Méridional du Sud-Est l'aptitude au commerce, XXII, 149. — L'aptitude au commerce a été développée chez les Méridionaux du Sud-Est par leur origine historique, XXII, 150.

ASIE. — Les monnaies primitives de la côte d'Asie Mineure sont dues à l'initiative des manieurs d'or, XXI, 219.

Arménie. — L'Arménien a des aptitudes particulières de commerçant, XXII, 550.

CULTURES INTELLECTUELLES

GÉNÉRALITÉS. — Les objections de la jeunesse lettrée contre la Science sociale, XXI, 85 à 115 — Pour enseigner les langues anciennes, la meilleure méthode est de mettre entre les mains de l'élève le texte avec sa traduction en regard, XXI, 269 à 291. — Le développement du machinisme ne nuit pas au progrès intellectuel de l'ouvrier, XXI, 452.

EUROPE. — **Angleterre.** — Les collèges de jeunes filles à Cambridge, XXI, 357 à 380.

France. — *Géographie sociale.* — L'Auvergne produit peu de littérateurs et d'artistes, mais surtout des jurisconsultes envisageant le droit au point de vue pratique, en hommes d'affaires, XXII, 33. — En Gascogne, la vigne a eu pour effet d'accentuer encore l'affinage du type social commencé par les caravaniers de steppes pauvres, XXII, 290.

Grèce. — Le magnifique développement des conversations oisives à Athènes a fourni à Platon la matière et la forme de ses dialogues, XXI, 234. — Le prestige d'une éducation athénienne permet à Aristote de devenir précepteur d'Alexandre, XXI, 416. — Le voisinage des montagnards macédoniens exerce une influence sur la direction des idées d'Aristote, XXI, 420. — Le stoïcisme et l'épicuréisme naissent de l'élargissement du public philosophique, XXII, 164.

Italie. — Le lettré romain se ressent de son origine agricole, XXII, 470. — La philosophie est, pour le riche Romain, un luxe intellectuel. Le philosophe est pour lui un fournisseur d'idées, XXII, 471. — Les philosophes romains, à côté de la philosophie, ont toujours fait autre chose, XXII, 473. — La philosophie romaine est une philosophie écrite. Elle ne s'enseigne pas en plein air, comme chez les Grecs, XXII, 476.

RELIGION

GÉNÉRALITÉS. — Les littérateurs laïques, choisis comme directeurs de conscience, sont de mauvais défenseurs de la morale, XXI, 81. — Il en est de la constitution sociale comme de la constitution individuelle, elle est une facilité ou un obstacle aux résultats de l'action de l'Église, XXI, 117. — Les philosophes stoïciens et épicuriens durent à l'affaiblissement de la religion leur prestige de moralistes, XXII, 166. — L'influence des « directeurs d'âmes » en littérature vient de l'affaiblissement de la religion dans les esprits. Cas de Dumas fils, XXI, 80. — Cas des philosophes anciens, XXII, 472.

EUROPE. — **Angleterre.** — Le mouvement qui pousse actuellement les protestants anglo-saxons vers l'Église catholique s'explique par l'état social, XXII, 357 à 376. — Il vient surtout des modifications profondes que les inventions modernes et le séjour dans les villes ont apportées à la vie des familles anglaises, XXII, 363. — On peut ramener à trois les objections des protestants anglo-saxons contre le catholicisme : 1° le dogme de la suprématie papale : 2° la crainte d'un empiétement sur les fonctions des évêques; 3° la préoccupation de con-

duire les fidèles plutôt que de les élever, XXII, 373 à 376. — Peu soutenu par un clergé insuffisant et insensiblement transformé en une simple doctrine morale, le protestantisme subit une crise, qui le pousse vers Rome, XXII, 465. — La supériorité sociale des Anglo-Saxons fait particulièrement désirer leur conversion par Rome, XXII, 367.

France. — L'esprit religieux, sapé à Carmaux par les verriers, est conservé en partie par les mineurs, XXII, 90.

Grèce. — Les vieilles monnaies hors d'usage, en Grèce, devenaient parfois des ex-voto, XXI, 152, 399.

ASIE. — **Thibet.** — Le milieu thibétain a été favorable à l'éclosion du lamaïsme, XXII, 404. — Les Thibétains ont joué et jouent encore le rôle le plus important dans la diffusion du Bouddhisme, XXII, 405. — Dénués de culte extra-familial, les Thibétains ne pouvaient le recevoir que d'une race différente pourvue de cet organisme religieux, XXII, 410. — Le lamaïsme a rempli la première des conditions qui d'un système doctrinal, d'une école, tendent à faire sortir un culte produisant des effets sociaux, XXII, 419. — Le lamaïsme n'a pu s'installer au milieu de la race hindoue, à cause de l'esprit de caste, XXII, 421. — Le lamaïsme n'a pu s'installer profondément en Chine, dont l'état social ne produisait qu'une religion basée sur la piété filiale, XXII, 421. — Le lamaïsme a pu facilement s'établir au Thibet où il ne trouvait la place occupée par aucune autre doctrine religieuse, XXII, 421. — Les pèlerinages aux lamaseries sont à la fois des assemblées de dévotion et des marchés, XXII, 596. — Les lamaseries sont organisées pour satisfaire à ces deux objets, XXII, 597. — C'est par cette organisation que le lamaïsme a pu s'étendre et s'installer solidement dans le Thibet et dans la steppe, XXII, 603. — La lamaserie est un groupement artificiel basé sur une doctrine XXII, 603. — La lamaserie présente deux caractères particuliers : 1° elle est une société ouverte vivant du commerce; 2° l'autorité y est divisée entre deux personnages. XXII, 604. — Ce dualisme est le résultat du contact entre la doctrine du Bouddha et les conditions de vie du milieu, XXXII, 606. — Les deux points de la constitution de la lamaserie qui proviennent de la doctrine lamaïque sont le dédoublement de l'autorité et les rapports faciles avec l'étranger, XXII, 608.

VOISINAGE

EUROPE. — **France.** — *Géographie sociale.* — La formation communautaire et la cueillette tendent à développer, dans le Midi, les relations de voisinage, XXII, 153. — Le clan est en Corse le groupement spontané et de combat qui supplée et s'oppose à l'organisation pacifique et combinée de la vie publique, XXII, 389. — L'existence du clan en Corse s'explique par la proximité de la montagne et par la domination qu'elle exerce sur la plaine, XXII, 390. — La cueillette, comme moyen d'existence dans la vie privée; le clan comme organisme dans la vie publique, tels sont les deux termes qui résument l'état social de la Corse, XXII, 399. — *Divers :* La riche région vinicole qui avoisine Carmaux favorise la fabrication des bouteilles, XXII, 80.

Irlande. — La guerre, dans l'ancienne Irlande, consistait surtout à razzier le bétail du voisin, XXI, 348. — Les habitations sont fortifiées en vue de la défense, XXI, 340.

CORPORATIONS

GÉNÉRALITÉS. — Compte rendu du Congrès des Trade-Unions d'Édimbourg, XXII, 511. — Compte rendu du congrès socialiste international de Londres, XXII, 213 à 262. — Le développement du machinisme a poussé à la création d'associations ouvrières, en séparant les intérêts de l'ouvrier et du patron, XXI, 188. — Partout où existe un développement industriel et commercial très intense, le vieil esprit corporatif disparaît, XXI, 451. — Les syndicats sont particulièrement puissants et bien organisés dans l'industrie du verre, XXII, 99.

EUROPE. — **Angleterre.** — Les Trade-Unions ont, en général, la confiance de l'ouvrier, celle du patron et celle du public, XXI, 183-187. — Les Trade-Unions ont réussi à faire augmenter les salaires et diminué la journée de travail, XXI, 185. — Trois catégories d'ouvriers demeurent en dehors des Trade-Unions : 1° les artisans en petit atelier ; 2° les indifférents ; 3° ceux qui ne peuvent payer la cotisation, XVI, 191. — Les Trade-Unions ont dû leur succès à leur bon sens pratique, à leur haut niveau moral et à leur esprit éclairé, XXI, 193. — Les syndicats du bâtiment en Angleterre constituent un type de transition entre l'ancienne corporation et le syndi

cat moderne, XXI, 431. — Les syndicats anglais du bâtiment ont obtenu en beaucoup d'endroits de véritables chartes de métier, XXI, 445.

France. — Les syndicats français sont généralement pauvres et instables, XXI, 199. — Histoire du syndicat des verriers de Carmaux, XXII, 95. — Les verriers de Carmaux, ayant fait du syndicat une arme de guerre, ont éveillé chez le patron la haine de l'idée syndicale, XXII, 102, 181. — Le syndicat des verriers obtient à Carmaux la limitation de la fabrication des bouteilles, XXII, 107. — Historique de la grève de Carmaux, XXII, 189. — Dans la grève de Carmaux, les intérêts des verriers ont été mal défendus par le comité de résistance, issu du syndicat, XXII, 202. — Constitution de la société de la Verrerie ouvrière d'Albi, XXII, 297. — La Verrerie aux verriers de Rive-de-Gier était un type mixte entre la coopérative et l'usine patronale, type imparfait, XXII, 306. — La Verrerie aux verriers de Rive-de-Gier a péri faute de discipline, l'administrateur ouvrier n'est pas respecté, XXII, 315. — Petite verrerie coopérative de la rue Tréfilerie, à Saint-Étienne. Description, causes de succès, XXII, 317.

Irlande. — Hiérarchie de l'ancien clan irlandais, XXI, 341. — Le clan irlandais comprenait trois sortes de membres : 1° ceux qui ont sur le sol des droits collectifs; 2° ceux qui y ont des droits individuels; 3° ceux qui n'y ont pas de droits, XXI, 342.

COMMUNE

EUROPE. — **France.** — La communauté publique s'est mieux maintenue dans les vallées que sur les plateaux, à cause de la réglementation nécessitée par les prairies communes, par le libre parcours sur la jachère et par le besoin de patronage qu'ont les petites gens, XXII, 467. — La ville de Carmaux, née de l'industrie, présente un aspect particulier qui atteste son origine, XXII, 89. — *Lorraine.* La communauté de village constatée en Lorraine ne s'explique que par l'histoire de la race, XXI, 525 et suiv. — Le type du village aggloméré est général sur le plateau lorrain, XXI, 531. — Le village lorrain actuel est à banlieue morcelée, XXI, 532. — En Lorraine, l'ancienne communauté du vicus gaulois a continué d'exister, bien qu'amoindrie; elle ne possède plus que quelques prés, ou des lambeaux de forêts, mais elle impose encore, par la force de la coutume, l'unité de sa méthode de travail pour toutes les terres d'un même bien, XXI, 532.

UNIONS DE COMMUNES

EUROPE. — **Grèce.** — Le succès de telle ou telle monnaie grecque est due à l'entente de certaines villes, égales en civilisation, XXI, 411.

CITÉ

EUROPE. — **Grèce.** — Les idées de Platon sur la cité sont qu'elle doit être : 1° une famille, 2° aristocratique, 3° gouvernée par des philosophes, XXI, 242. — Platon, comme les législateurs de même race, transpose le concept de la famille dans celui de la cité, XXI, 243. — La décadence de la cité grecque favorise l'introduction d'idées larges et humanitaires dans la philosophie, XXII, 167, 484.

PAYS MEMBRES DE LA PROVINCE

EUROPE. — **Grèce.** — Certains pays faisaient une entente pour l'établissement d'une monnaie commune, XXI, 411.

PROVINCE

EUROPE. — **France.** — *Géographie sociale.* — La formation communautaire et la cueillette tendent à développer la vie publique dans le Midi, surtout sous la forme de la politique alimentaire, XXII, 154, 155.

Irlande. — L'Irlande se trouve partagée géographiquement en cinq ou six régions qui se suffisent à elles-mêmes, ce qui tendait à empêcher l'unité nationale, XXI, 354.

ÉTAT

GÉNÉRALITÉS. — L'État, en émettant des monnaies, n'a fait que suivre l'exemple des particuliers et a été, pendant quelque temps, en concurrence avec eux, XXI, 202-210. — Le monnayage par l'État est préférable au monnayage privé, XXI, 202-228, 304-322. — Après la chute de l'Empire romain, le monnayage privé l'emporte sur le monnayage de l'État, XXI, 224. — Trois causes ont fait triompher la monnaie d'État : le besoin de justice, l'abondance des lingots frappés par les princes, et leur prestige à l'étranger, XXI, 313. — Le développement du commerce extérieur

rend nécessaire l'établissement d'une monnaie unique et légale, XXI, 229; XXII, 336.

EUROPE. — Angleterre. — L'œuvre législative en Angleterre est l'aboutissement et la consécration des efforts privés, XXII, 122. — Les progrès de la réglementation législative en Angleterre n'impliquent pas une évolution vers le socialisme, mais une meilleure compréhension d'intérêts nouveaux, XXII, 131.

France. — *Géographie sociale.* — Le Méridional réussit dans la politique grâce aux aptitudes spéciales développées par le milieu, XXII, 156. — La vigne est un des principaux facteurs des tendances égalitaires et démocratiques en France, XXII, 278. — Par suite de circonstances locales, le caractère démocratique imprimé par la vigne est particulièrement accusé en Touraine, XXII, 280. — La vigne développe la tendance à la critique, à la raillerie, à l'opposition, XXII, 280. — *Divers :* Les rouages de l'administration centrale en France, XXI, 323. — Le fonctionnement du mécanisme politique en France, XXI, 477 à 489. — Quelque réforme qu'on fasse directement dans l'organisation des pouvoirs publics, elle tombera dans d'autres inconvénients tant que les Français ne se seront pas rendus capables, par l'éducation privée, de veiller eux-mêmes sur la direction donnée aux affaires publiques, XXI, 488. — La politique et les politiciens influencent d'une façon malheureuse les verriers de Carmaux, XXII, 102, 198, 205, 212.

Grèce. — Platon considère comme un fléau le politicien pauvre, et veut que les magistrats soient riches, pour n'être pas corrompus, XXI, 247. — La concentration du monde grec entre les mains d'Alexandre favorise matériellement le développement de l'érudition, XXI, 425.

Irlande. — Le corps des Fénians, guerriers professionnels, avait, en Irlande, des privilèges spéciaux, XXI, 348. — La prédominance des guerriers, dans l'ancienne Irlande, enlevait tout prestige aux tribunaux, XXI, 352.

ASIE. — Arménie. — Les massacres d'Arménie et la question d'Orient, XXII, 545.

Lydie. — Rôle de Crésus dans l'établissement des monnaies lydiennes, XXII, 346.

Thibet. — Au Thibet, l'égalité par la pauvreté tend à constituer une démocratie patriarcale, qui différencie ces pauvres convoyeurs des puissants chameliers du grand désert, XXII, 409.

EXPANSION DE LA RACE

EUROPE. — France. — *Géographie sociale.* — En France, dans les régions de l'art pastoral, l'émigration est temporaire, par groupes, et composée de petites gens, XXII, 11. — Les émigrants pyrénéens recherchent surtout la profession pastorale, ou les métiers qui n'exigent aucune initiative, XXII, 12. — Le type des Causses ne produit qu'une émigration inférieure, souvent comme manœuvres agricoles et par familles entières, XXII, 18. — L'exploitation du châtaignier ne favorise pas l'expansion de la race, XXII, 142. — La vigne ne développe pas la puissance d'expansion : 1° elle porte à s'accumuler sur place ; 2° elle éloigne des entreprises compliquées ; 4° elle ne développe pas les hautes aptitudes qui permettent de gouverner les choses et les hommes; elle développe seulement l'émigration vers les professions urbaines, XXII, 282. — Les populations du versant Nord des Pyrénées sont douées d'une grande puissance d'expansion; elle se traduit dans la classe inférieure par le développement du colportage; dans la classe supérieure, par le type caractéristique du cadet de Gascogne, XXII, 290. — Les seuls débouchés de l'émigrant corse sont l'armée, l'administration et certaines professions libérales, XXII, 400. — L'influence politique du Corse s'explique par l'aptitude qu'il a à conduire les hommes et à les attacher à sa cause, XXII, 401. — Les émigrants de la Marche exercent surtout le métier de maçon par suite des aptitudes imprimées par la nature du sous-sol, XXII, 589.

Irlande. — L'émigration irlandaise, par suite de la guerre, était moins nombreuse autrefois qu'aujourd'hui, XXI, 355. — L'émigration irlandaise permet de limiter, à Belfast, le nombre des apprentis, XXI, 450.

AMÉRIQUE. — L'échec de la colonisation à Cuba est dû aux conditions défectueuses de l'état social de l'Espagne, XXII, 445.

OCÉANIE. — L'échec de la colonisation aux Philippines est dû aux conditions défectueuses de l'état social de l'Espagne, XXII, 445.

ÉTRANGER

GÉNÉRALITÉS. — Une race illettrée, en contact avec une race lettrée, ne devient lettrée elle-même que si elle a de la richesse et du loisir, XXII, 469.

EUROPE. — **Grèce.** — L'influence orientale agit par trois voies sur Platon : par les Ioniens, par les Pythagoriciens, et par les voyages de l'auteur, XXI, 235. — Diverses monnaies étrangères étaient adoptées par les cités grecques, qui se dispensaient d'en frapper pour leur compte, XXII, 423. — L'installation de colons grecs en Italie eut pour effet d'y implanter les monnaies grecques à côté des monnaies locales, XXII, 434.

HISTOIRE DE LA RACE

GÉNÉRALITÉS. — La forme de bêches, de marmites, de couteaux et autres ustensiles donnée à certaines monnaies actuelles, rappelle l'origine historique de ces monnaies et l'état primitif de la race, XXI, 125, 129, 147.

EUROPE. — **France.** — *Géographie sociale.* — Le développement des guerres de religion dans le Gévaudan s'explique par l'ancienne domination du clergé qui était alors la seule classe supérieure produite par ce milieu, XXII, 20. — Les populations arrivées en France par la route des steppes pauvres, se livraient à l'art pastoral uni au commerce et la femme jouissait d'une situation élevée comme gardienne des entrepôts et des cultures, XII, 288. — Les vallées ont été occupées avant les plateaux à cause des facilités d'établissement qu'elles offrent, XXII, 458. — Les Vallées du Rhône ont été dominées par des commerçants méditerranéens, assez riches et assez capables pour développer la culture par un système d'irrigation artificielle, XXII, 568. — Mais après eux la culture a reculé devant les conditions peu favorables du Lieu, XXII, 568. — Les Vallées du bassin de la Loire ont été peuplées surtout par des Celtes, parce que ce bassin continue celui du Danube par lequel ils arrivaient, XXII, 582. — *Lorraine.* En Lorraine, les migrations primitives ont dû commencer par occuper le Plateau, l'habitant du plateau a seul pu coloniser la montagne, XXI, 63. — Une race exercée par la culture à s'attaquer au sol était seule propre à fournir des pionniers à la forêt lorraine, XXI, 163. — Le montagnard vosgien, dominateur de la montagne qu'il a toute conquise, en redescend ensuite, sans toutefois l'abandonner, pour réagir sur le plateau, XXI, 174. — Le pâturage et la culture sont deux grandes ressources en Lorraine, dans tout le cours du XVIIe siècle, XXI, 526. — En Lorraine, à mesure qu'on remonte de l'époque féodale à l'époque des grands domaines austrasiens, l'art pastoral l'emporte sur la culture, XXI, 527. — En Lorraine, le travail aujourd'hui principalement agricole et accessoirement pastoral était, il y a deux siècles, presque également l'un et l'autre, pour remonter enfin à une période primitive où la culture commençait comme accessoire du pâturage, qui nous apparaît alors avec une caractéristique spéciale : l'élevage des porcs en forêts, XXI, 528. — Les villages lorrains remontent aux premiers établissement sédentaires des tribus celtiques, XXI, 531.

Bulgarie. — Le golfe Thermaïque, par où se fit jour l'invasion macédonienne, est encore aujourd'hui le point où la race bulgare s'avance le plus près de la mer, XXI, 415.

Grèce. — Aristote, par sa modération, ses qualités d'observateur et d'encyclopédiste, avait ce qu'il fallait pour séduire les travailleurs du moyen âge, XXI, 428.

ASIE. — **Thibet.** — La société thibétaine primitive a été constituée par la solidarité familiale, l'indépendance réciproque des familles et l'absence de tout culte religieux constitué à part, XXII, 409.

RANG DE LA RACE

EUROPE. — **Angleterre.** — Certains règlements des syndicats anglais témoignent d'un souci particulier de la dignité morale et contribuent à relever l'ouvrier, XXI, 457.

Italie. — Les œuvres produites par la philosophie romaine sont un témoignage de l'énergie assimilatrice de la race, XXII, 486.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.